



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

38 C/5

APPROUVÉ

PROGRAMME
ET BUDGET 2016-2017

**Deuxième exercice biennal
de l'exercice quadriennal
2014-2017**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

38 C/5

APPROUVÉ

PROGRAMME
ET BUDGET 2016-2017

**Deuxième exercice biennal
de l'exercice quadriennal
2014-2017**

Publié en 2016
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP
Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock / Godruma

© UNESCO 2016
Imprimé en France

38 C/5 approuvé – Programme et budget 2016-2017 (Deuxième exercice biennal de l'exercice quadriennal 2014-2017)

Table des matières

	Paragraphe	Page
Introduction de la Directrice générale		i
Résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017		v
Résumé des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires		xi
Section 1 – Programme et budget approuvés		
Titre I – Politique générale et Direction		3
I.A – Organes directeurs	00101-00105	8
I.B – Direction	00201-00603	11
Chapitre 1 – Direction générale	00201	11
Chapitre 2 – Bureau exécutif de la Directrice générale	00301	12
Chapitre 3 – Évaluation et audit	00401-00404	14
Chapitre 4 – Normes internationales et affaires juridiques	00501-00502	16
Chapitre 5 – Éthique	00601-00603	18
I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00701	21
Titre II – Programmes et services liés au programme		23
II.A – Programmes	01000-07006	23
Grand programme I – Éducation	01000-01703	25
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	02000-02208	99
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	03000-03034	163
Grand programme IV – Culture	04000-04030	199
Grand programme V – Communication et information	05000-05021	231
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	06000-06032	263
Gestion des bureaux hors Siège	07000-07005	279
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	07006	285
II.B – Services liés au programme	08100-08701	287
Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	08100-08115	290

	Paragraphe	Page
Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	08200-08222	295
Chapitre 3 – Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	08300-08306	305
Chapitre 4 – Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	08400-08406	308
Chapitre 5 – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	08500-08503	315
Chapitre 6 – Relations extérieures et information du public	08600-08618	316
Chapitre 7 – Appui et coordination hors Siège	08700-08701	328
II.C – Programme de participation et bourses	09000-09201	331
Chapitre 1 – Programme de participation	09101-09103	332
Chapitre 2 – Programme de bourses	09201	340
Titre III – Services internes		343
III.A – Gestion des ressources humaines	10000-10002	347
III.B – Gestion financière	11000-11004	353
III.C – Gestion des services de soutien	12000-12016	358
III.D – Gestion des systèmes d'information et des communications	13000-13003	363
Réserves pour les ajustements d'effectifs et pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		365
Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE		367
Titre V – Augmentations prévisibles des coûts		369
Section 2 – Annexes		
Annexe I	Récapitulatif, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires	375
Annexe II	Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire, par classe, pour le budget approuvé de 667 M\$ et le plan de dépenses de 518 M\$	379
Annexe III	Résumé de la décentralisation par région Liste des bureaux hors Siège (à l'exclusion des Instituts et Centres de l'UNESCO)	383
Annexe IV	Plan d'évaluation interne ajustable de l'UNESCO (2016-2017)	392
Annexe V	Récapitulatif du budget ordinaire par principaux postes de dépenses	393
Annexe VI	Récapitulatif des projets opérationnels extrabudgétaires par région bénéficiaire	395
Annexe VII	Récapitulatif des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)	398
Annexe VIII	Informations relatives aux scénarios budgétaires de 653 et 507 millions de dollars	405

Introduction de la Directrice générale

Sur la lancée de la célébration de son 70^e anniversaire, l'UNESCO entre aujourd'hui dans une nouvelle phase, en occupant une position renforcée et réaffirmée autour de ses principes fondateurs comme Maison de toutes les nations, matérialisant l'aspiration de leurs sociétés à une paix qui soit pérenne et à un développement qui soit durable, ayant les droits de l'homme et la dignité pour assises.

Depuis 1945, l'UNESCO agit partout dans le monde pour renforcer les défenses de la paix en promouvant l'éducation pour tous, en sauvegardant la diversité et le patrimoine culturels communs de l'humanité, sur la base des droits de l'homme, en faisant progresser la coopération scientifique pour le bienfait de tous, en plaidant pour l'égalité des genres, en aidant les États à comprendre et gérer les transformations sociales et en défendant la liberté d'expression et le développement des médias.

Ce « pouvoir de persuasion » en matière d'éducation et de sciences n'a jamais été aussi précieux qu'aujourd'hui.

La mondialisation s'est accélérée, tout comme les effets du changement climatique. Le monde a connu une croissance extraordinaire, mais aussi des inégalités grandissantes. Les sociétés n'ont jamais été aussi intégrées, ni aussi vulnérables. L'information n'a jamais été si largement disponible, mais les fossés cognitifs se creusent. Face à la montée de l'intolérance et de l'extrémisme violent, les aspirations à la jouissance des droits de l'homme et à la dignité grandissent, mais les attentes déçues en font tout autant. Dans ce contexte, la coopération dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information n'a jamais revêtu pareille urgence.

En cette période de grands changements, où toutes les sociétés se transforment, l'UNESCO doit répondre à l'appel qui lui commande d'aider à façonner un nouveau monde de justice et d'égalité, de dignité et de respect.

C'est à mes yeux l'essence du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 établi par les États membres en 2015. La même inspiration sous-tend l'accord de Paris relatif aux changements climatiques adopté à la COP-21 à Paris, en décembre 2015.

Ces accords offrent des fondations solides pour le développement durable, une paix pérenne et une véritable coopération internationale, reposant sur la solidarité et le dialogue, le respect mutuel et la justice. Je suis convaincue que la réalisation de cet agenda appelle à privilégier le rôle et les actions des institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi que l'importance de la coopération interinstitutions, en conjuguant toutes les forces de la famille des Nations Unies pour aider les pays et les sociétés à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

Une UNESCO plus forte est plus que jamais nécessaire pour aller de l'avant et c'est pourquoi je suis déterminée à continuer à mener cette réforme de l'Organisation, en investissant en faveur de l'efficacité, en rationalisant les processus, en renforçant les activités de programme pour une exécution plus efficace.

La mise en place de nouveaux partenariats stratégiques représente une part essentielle de cette réforme. L'Organisation a obtenu de nombreux résultats ces dernières années et je suis fermement résolue à aller plus loin, en m'appuyant sur ces acquis pour renforcer et étendre les partenariats qui favorisent

l'innovation dans tous les domaines, avec les États membres, les autres organismes des Nations Unies, avec le secteur privé.

Cette mission est au cœur du Programme et budget pour 2016-2017 – premier budget de l'UNESCO sur la voie des nouveaux objectifs de développement durable à l'horizon 2030, reflet des contributions apportées par celle-ci pour aider ses États membres à façonner le nouvel agenda mondial pour le développement durable, ainsi que de la volonté partagée de bâtir une Organisation adaptée aux objectifs visés pour mettre en œuvre ce nouvel agenda.

Ce Programme et budget est conforme à la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4), et s'inscrit dans le prolongement direct du programme quadriennal défini pour la période 2014-2017. Ce Programme et budget a été conçu avec des objectifs clairs :

- Forger une Organisation adaptée aux objectifs visés, qui réponde pleinement et efficacement aux besoins des États membres, en prenant la tête de la coopération dans ses domaines de compétence ;
- Classer les programmes selon le tableau des priorités convenu par le Conseil exécutif en 2013, et affermir l'engagement de l'UNESCO en faveur des deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres ;
- Accroître la part du budget de l'UNESCO consacrée à l'exécution du programme ;
- Mettre en avant les éléments du programme essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030, dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information, ainsi que des océans, et préparer l'Organisation à l'après-2015, en mettant l'accent sur les avantages comparatifs de l'UNESCO ;
- Consolider la position de l'UNESCO comme chef de file et partenaire efficace et à long terme au sein d'un système des Nations Unies en cours de réforme, aux niveaux mondial, régional et national, en renforçant les partenariats de l'UNESCO avec les autres organismes des Nations Unies, la priorité absolue étant donnée au futur agenda pour l'éducation ;
- Soutenir les interventions particulières concernant les jeunes, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les groupes sociaux les plus marginalisés, et mobiliser le potentiel des TIC et de l'Internet pour édifier les sociétés du savoir ;
- Poursuivre la rénovation et la réforme de l'Organisation, en investissant davantage en faveur de l'efficacité, en renforçant les partenariats et en assurant une exécution efficace.

Le Programme et budget pour 2016-2017 qui en découle et qui est présenté ici est le fruit d'une collaboration particulièrement étroite entre les États membres et le Secrétariat, qui se sont efforcés de trouver les meilleures solutions de financement en recourant à des idées innovantes, d'allouer les rares ressources aux programmes conformément aux priorités établies d'un commun accord et d'ajuster la structure du programme et les objectifs de façon à mieux répondre à l'évolution du contexte.

Dans le cadre du Programme et budget approuvés, je suis plus déterminée que jamais à faire de l'UNESCO une organisation adaptée aux objectifs visés, à faire avancer la réforme dans tous les domaines – pour réaliser des gains d'efficacité et réduire les coûts comme jamais auparavant afin d'améliorer l'exécution du programme et, par-dessus tout, pour faire en sorte que l'UNESCO soit le partenaire vif, économe et à la pointe du progrès dont les États et leurs sociétés ont besoin aujourd'hui et auront besoin demain.

Cela demande l'unité de tous les États membres et de l'Organisation. Cela exige une vision stratégique et de la détermination. Nous devons garder le cap, pour bâtir une Organisation innovante, plus efficace

et plus performante, pour jeter les fondements d'une paix pérenne et d'un développement durable respectueux des droits de l'homme, pour promouvoir le développement humain sur la base de l'égalité de tous et pour libérer le plein potentiel de l'ingéniosité de chaque femme et de chaque homme.

Irina Bokova

A handwritten signature in black ink, reading "Irina Bokova". The signature is written in a cursive, flowing style.

Paris, février 2016

Résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017

00001 Résolution 38C/103 de la conférence générale

La Conférence générale,

Ayant examiné le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 présenté par la Directrice générale (38 C/5 et Add.-Add.2, 38 C/6 Rev. et Add.-Add.2, 38 C/INF.17 et Corr. et les rapports de ses commissions),

Décide ce qui suit :

A. Programme ordinaire

- (a) Pour l'exercice financier 2016-2017, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de 667 000 000 dollars se répartissant comme suit :

Résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017

La Conférence générale, réunie en sa 38^e session, décide ce qui suit :

A. Programme ordinaire

- (a) Pour l'exercice financier 2016-2017, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de 667 000 000 dollars se répartissant comme suit :

\$667 millions

Article budgétaire	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	
A. Organes directeurs	10 512 300
<i>(Conférence générale ; Conseil exécutif)</i>	
B. Direction	20 249 400
<i>(Direction générale ; Cabinet de la Directrice générale ; Service d'évaluation et d'audit ; Office des normes internationales et des affaires juridiques ; Bureau de l'éthique)</i>	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	18 673 500
TOTAL, TITRE I	49 435 200
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME	
A. Programmes	
Grand programme I – Éducation ⁽¹⁾	
I.1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	67 883 400
I.2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	11 806 500
I.3 Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation	19 256 600
Instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine de l'éducation	25 491 300
Total GP I	124 437 800
Grand Programme II – Sciences exactes et naturelles ⁽²⁾⁽³⁾	
II.1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	12 828 900
II.2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	8 249 500
II.3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	13 860 900
II.4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	7 589 600
II.5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	7 422 800
II.6 Renforcer la sécurité de l'eau douce	16 383 500
Instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine des sciences exactes et naturelles	1 015 000
Total GP II	67 350 200
Grand Programme III – Sciences sociales et humaines	
III.1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	19 309 400
III.2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	6 959 700
III.3 Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes	11 853 800
Total GP III	38 122 900
Grand Programme IV – Culture ⁽⁴⁾	
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	32 632 000
IV.2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives	21 807 400
Total GP IV	54 439 400
Grand Programme V – Communication et information	
V.1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	15 288 600
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation	19 083 600
Total GP V	34 372 200
Institut de statistique de l'UNESCO	9 648 800
Gestion des bureaux hors Siège	84 444 800
<i>(Hors Siège – gestion des programmes décentralisés, Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	5 000 000
Total, Titre II.A	417 816 100
B. Services liés au programme	
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	8 181 500
2. Coordination et suivi de l'action pour la mise en œuvre de l'égalité des genres	2 240 700
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	1 450 400
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	6 910 100
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	5 052 000
6. Relations extérieures et information du public	24 664 500

Article budgétaire	\$
7. Appui et coordination hors Siège	1 123 400
Total, Titre II.B	49 622 600
C. Programme de participation et bourses	18 405 700
TOTAL, TITRE II	485 844 400
TITRE III – SERVICES INTERNES	
A. Gestion des ressources humaines	
1. Gestion des ressources humaines	19 420 100
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	2 000 000
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000
Total, Titre III.A	33 420 100
B. Gestion financière	14 438 100
C. Gestion des services de soutien	
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	3 950 000
2. Gestion des conférences, langues et documents	17 260 100
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté	24 957 400
Total, Titre III.C	46 167 500
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	11 587 300
TOTAL, TITRE III	105 613 000
TOTAL, TITRES I-III	640 892 600
Réserves pour les ajustements d'effectifs	3 000 000
Réserves pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 748 000
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 082 400
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	5 277 000
TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	667 000 000

1	<i>Les crédits ouverts pour le grand programme I incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour l'éducation :</i>	
	Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	7 063 300
	Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	7 468 100
	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 734 900
	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 252 100
	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 456 400
	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	3 023 500
	Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	493 000
	Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	25 491 300
2	<i>Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour la science :</i>	
	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-
	Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015 000
	Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	1 015 000
3	<i>Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les crédits alloués à la Commission océanographique intergouvernementale (COI), d'un montant de :</i>	13 860 900
4	<i>Les crédits ouverts pour le grand programme IV incluent les crédits alloués au Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC), d'un montant de :</i>	21 746 900

Crédits additionnels

- (b) La Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés au paragraphe (a) ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. La Directrice générale fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération.

Engagements budgétaires

- (c) La Directrice générale est autorisée, pendant l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, à contracter des engagements comme suit :
- (i) dans la limite des montants autorisés au paragraphe (a) ci-dessus dans le cas d'une trésorerie attendue de 667 millions de dollars ; ou
 - (ii) dans la limite des crédits prévus dans le plan de dépenses basé sur une trésorerie attendue de 518 millions de dollars pour 2016-2017 ;
 - (iii) conformément à l'article 4 du Règlement financier, les crédits correspondants aux engagements budgétaires relatifs au document 38 C/5 contractés avant le 31 décembre 2017 et qui doivent être exécutés pendant l'année civile (2018) qui suit la fin de l'exercice financier restent utilisables et valables pendant ladite année civile (2018).

Virements de crédits

- (d) Pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, les hausses des coûts des biens et services et les ajustements techniques, la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre V du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à IV du budget.
- (e) Pour les cinq grands programmes, la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires des axes d'action à l'intérieur d'un grand programme, dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts pour le grand programme concerné, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés. Entre les cinq grands programmes :
- (i) la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre les crédits globaux approuvés pour chaque secteur de programme, dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés, et (ii) dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 2 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.
- (f) Les crédits affectés aux grands programmes, aux conventions de l'UNESCO relatives à la culture, à la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et au Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC) ne peuvent faire l'objet d'aucune réduction par virement de crédits à d'autres titres du budget.

- (g) Si des économies sont réalisées pendant l'exercice biennal, sur quelque titre du budget que ce soit, elles doivent être réaffectées aux grands programmes, en consultation avec le Conseil exécutif.

Effectifs

- (h) Les postes établis par classe prévus pour l'exercice 2016-2017 sont récapitulés à l'annexe II du document 38 C/5¹. La Directrice générale soumettra au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'elle envisage d'apporter à cette annexe en ce qui concerne le nombre total de postes de sous-directeur général (ADG) et de postes de la classe D, étant entendu que le nombre de personnes percevant un traitement d'ADG doit correspondre au nombre de postes d'ADG établis.
- (i) Conformément aux statuts et règlements particuliers régissant ces organismes, des postes peuvent être établis au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIEP), à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), à l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE), au Centre international de physique théorique (CIPT) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ces postes ne sont pas inclus dans le tableau des postes établis qui figure à l'annexe II du document 38 C/5.

Contributions

- (j) Les crédits ouverts au paragraphe (a) ci-dessus (667 000 000 dollars) seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres pour un montant de 653 000 000 dollars, ainsi que par des crédits additionnels provenant du solde non utilisé du Titre V du document 37 C/5 approuvé – Augmentations prévisibles des coûts – et du solde non utilisé du Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme de l'UNESCO.

Dans le cas d'un Plan de dépenses de 518 millions de dollars pour 2016-2017, 507 millions de dollars seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, ainsi que par des crédits additionnels d'un montant de 11 millions de dollars provenant du solde non utilisé du Titre V du document 37 C/5 approuvé – Augmentations prévisibles des coûts – et du solde non utilisé du Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme de l'UNESCO au titre du 35 C/5 et du 36 C/5.

1 Chiffres initialement présentés dans le document 38 C/INF.17 Corr.

Fluctuations monétaires

- (k) Les estimations concernant le budget ordinaire utilisées pour la préparation du présent Projet de budget ont été calculées au taux de change de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis, soit le même taux que celui retenu pour établir le budget de l'exercice 2014-2015. D'un point de vue budgétaire, les recettes et les dépenses du budget encaissées et encourues en euros seront enregistrées dans les rapports budgétaires sur la base de ce taux du dollar constant. Toutefois, en ce qui concerne les comptes (conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)), les recettes et dépenses libellées en euros seront enregistrées en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies. Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement / comparaison des états financiers.

B. Programmes extrabudgétaires

- (l) La Directrice générale est autorisée à recevoir, en dehors des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, des fonds destinés à l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux orientations et aux activités de l'Organisation, et à engager des dépenses et effectuer des paiements pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

La Conférence générale, en outre,

- (m) *Décide*, à titre exceptionnel, de suspendre pendant une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'application des dispositions pertinentes de l'article 5.1 du Règlement financier, compte tenu du solde non utilisé du Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme de l'UNESCO ;
- (n) *Décide également* de créer un « fonds d'investissement pour l'exécution efficace du programme » qui servira à financer les investissements continus dans la réforme et à accroître l'efficacité de l'UNESCO afin de réaliser des gains d'efficacité et des réductions de coûts toujours plus importants à l'appui de l'exécution du programme ;
- (o) *Décide en outre* que le Fonds d'investissement pour l'exécution efficace du programme recevra le solde du Titre V du document 37 C/5 approuvé – Augmentations prévisibles des coûts – et le solde du Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme de l'UNESCO, une fois mises en œuvre les dispositions des alinéas (c) et (j) ci-dessus.

Résumé des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires

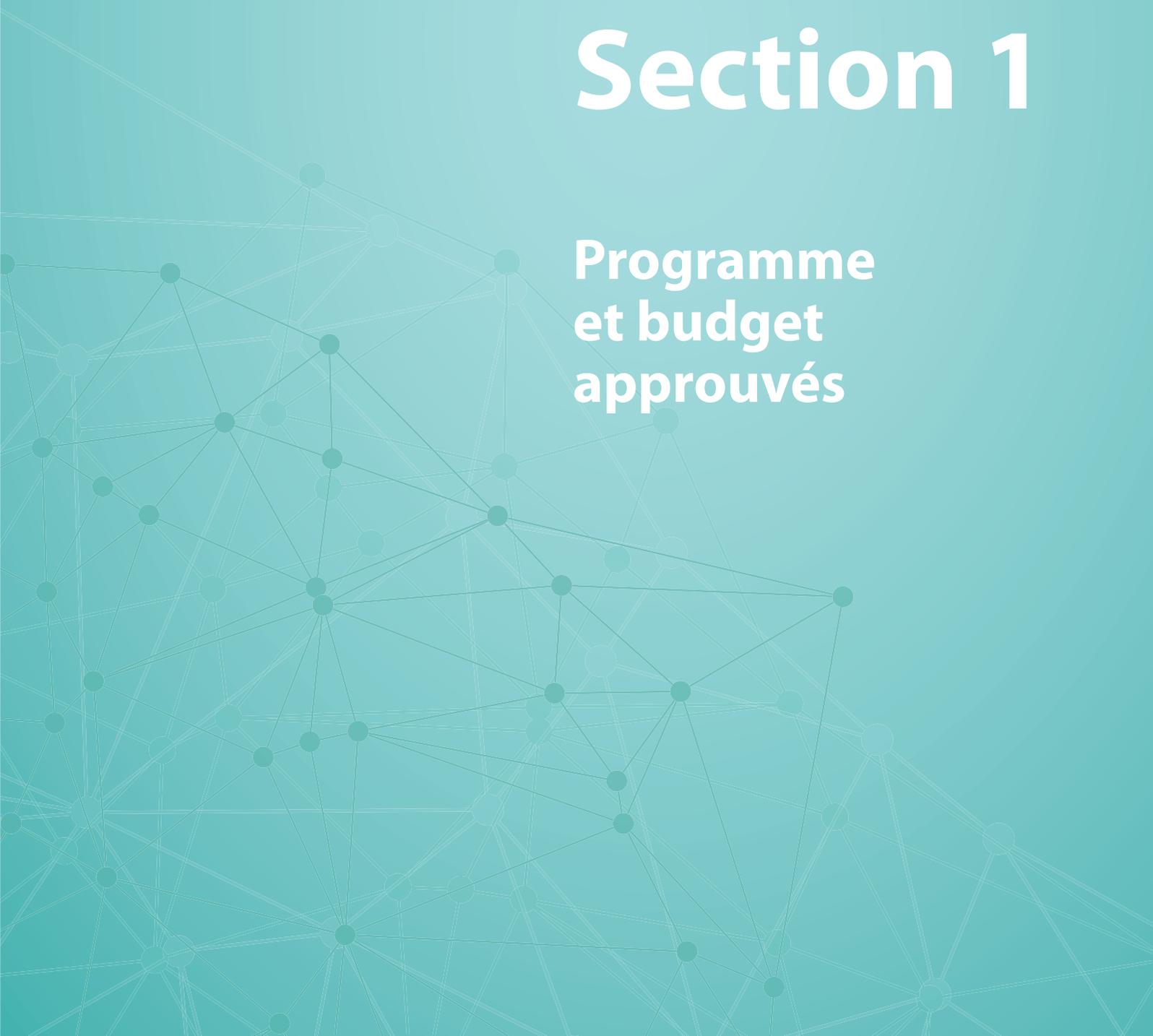
TITRE	Budget ordinaire			Total 38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION										
A. Organes directeurs	8 411 800	2 100 500	10 512 300	7 696 800	2 100 500	9 797 300				-
B. Direction	3 953 400	16 296 000	20 249 400	2 274 900	16 159 200	18 434 100				2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	18 673 500	-	18 673 500	16 160 500	-	16 160 500				-
TOTAL, TITRE I	31 038 700	18 396 500	49 435 200	26 132 200	18 259 700	44 391 900				2 981 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME										
A. Programmes										
Éducation	73 051 800	51 386 000	124 437 800	31 872 500	51 386 000	83 258 500				84 573 700
Sciences exactes et naturelles (dont COI)	26 296 600	41 053 600	67 350 200	12 755 300	35 553 100	48 308 400				187 385 100
Sciences sociales et humaines	5 296 300	8 564 600	13 860 900	2 748 400	7 406 600	10 155 000				6 262 000
Culture	15 197 000	22 925 900	38 122 900	6 698 800	18 759 200	25 458 000				26 162 100
(dont WHC)	20 494 000	33 945 400	54 439 400	11 422 200	32 245 800	43 668 000				45 408 900
Communication et information	7 306 300	14 440 600	21 746 900	3 451 500	14 203 900	17 655 400				28 986 000
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	15 705 600	18 666 600	34 372 200	6 458 300	17 193 400	23 651 700				16 712 600
Gestion des unités hors Siège	9 648 800	-	9 648 800	7 694 800	-	7 694 800				-
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	26 391 100	58 053 700	84 444 800	25 101 100	55 726 200	80 827 300				1 396 600
Total, II.A	187 784 900	230 031 200	417 816 100	102 003 000	210 863 700	312 866 700				361 639 000
B. Services liés au programme										
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	4 282 700	3 898 800	8 181 500	598 500	3 574 900	4 173 400				-
2. Coordination et suivi de l'action pour la mise en œuvre de l'égalité des genres (GE)	625 700	1 615 000	2 240 700	316 100	1 293 000	1 609 100				377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	790 100	660 300	1 450 400	314 500	660 300	974 800				-
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	2 710 100	4 200 000	6 910 100	992 400	4 200 000	5 192 400				6 889 500
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	653 500	4 398 500	5 052 000	318 500	4 398 500	4 717 000				2 775 200
6. Relations extérieures et information du public (ERI)	5 142 000	19 522 500	24 664 500	1 454 200	18 250 400	19 704 600				891 400
7. Appui et coordination hors Siège (FSC)	200 000	923 400	1 123 400	200 000	923 400	1 123 400				512 000
Total, II.B	14 404 100	35 218 500	49 622 600	4 194 200	33 300 500	37 494 700				11 445 100
C. Programme de participation et bourses										
	16 842 900	1 562 800	18 405 700	11 986 900	1 562 800	13 549 700				-
TOTAL, TITRE II	219 031 900	266 812 500	485 844 400	118 184 100	245 727 000	363 911 100				373 084 100
TITRE III – SERVICES INTERNES										
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	19 559 600	13 860 500	33 420 100	16 460 600	12 697 700	29 158 300				530 400
B. Gestion financière (BFM)	1 003 200	13 434 900	14 438 100	947 200	11 394 300	12 341 500				4 140 400
C. Gestion des services de soutien (MSS)	12 996 200	33 171 300	46 167 500	7 331 700	28 888 800	36 220 500				10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications (MIS)	2 304 800	9 282 500	11 587 300	1 158 800	8 510 100	9 668 900				819 000
TOTAL, TITRE III	35 863 800	69 749 200	105 613 000	25 898 300	61 490 900	87 389 200				15 947 500
TOTAL, TITRES I-III	285 934 400	354 958 200	640 892 600	170 214 600	325 477 600	495 692 200				392 012 600
Réserve pour les ajustements d'effectifs	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-				-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 748 000	3 748 000	-	3 406 100	3 406 100				-
TITRE IV – REMBOURSEMENT DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE										
	14 082 400	-	14 082 400	14 082 400	-	14 082 400				-
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS										
	-	5 277 000	5 277 000	-	4 819 300	4 819 300				-
TOTAL, TITRES I-V	300 016 800	366 983 200	667 000 000	184 297 000	333 703 000	518 000 000				392 012 600

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

Section 1

**Programme
et budget
approuvés**



Titre I – Politique générale et Direction

Titre I – 1

Budget ordinaire		Total 38 C/5 approuvé (667 M\$)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
		\$	\$	\$
A.	Organes directeurs			
	Budget opérationnel	8 411 800	7 696 800	–
	Budget de personnel	2 100 500	2 100 500	–
	Total, Titre I.A	10 512 300	9 797 300	–
B.	Direction			
Chapitre 1	Direction générale			
	Budget opérationnel	876 000	876 000	–
	Budget de personnel	1 835 400	1 698 600	–
Chapitre 2	Cabinet de la Directrice générale			
	Budget opérationnel	1 877 000	600 500	727 000
	Budget de personnel	4 432 300	4 432 300	1 355 000
Chapitre 3	Évaluation et audit			
	Budget opérationnel	715 700	513 700	–
	Budget de personnel	5 163 300	5 163 300	899 000
Chapitre 4	Normes internationales et affaires juridiques			
	Budget opérationnel	388 100	188 100	–
	Budget de personnel	4 204 700	4 204 700	–
Chapitre 5	Éthique			
	Budget opérationnel	96 600	96 600	–
	Budget de personnel	660 300	660 300	–
	Total, Titre I.B	20 249 400	18 434 100	2 981 000
C.	Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (Budget opérationnel)	18 673 500	16 160 500	–
	Total, Budget opérationnel	31 038 700	26 132 200	727 000
	Total, Budget de personnel	18 396 500	18 259 700	2 254 000
	Total, Titre I	49 435 200	44 391 900	2 981 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre I – 2

Postes de dépenses	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs							
I. Personnel (postes établis)		2 100 500	2 100 500		2 100 500	2 100 500	–
II. Autres dépenses :							
Conférence générale							–
Honoraires pour les audits externes	434 000		434 000	434 000		434 000	
Voyages des participants (délégués)	150 000		150 000	130 000		130 000	
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	2 650 000		2 650 000	2 510 000		2 510 000	
Autres dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence	286 600		286 600	236 600		236 600	
Sous-total, Conférence générale	3 520 600	–	3 520 600	3 310 600	–	3 310 600	–
Conseil exécutif							–
Voyages et indemnités de subsistance des membres du Conseil	1 045 000		1 045 000	997 000		997 000	
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	3 050 000		3 050 000	2 740 000		2 740 000	
Autres dépenses afférentes au fonctionnement du Conseil exécutif	796 200		796 200	649 200		649 200	
Sous-total, Conseil exécutif	4 891 200	–	4 891 200	4 386 200	–	4 386 200	–
Total, Titre I.A	8 411 800	2 100 500	10 512 300	7 696 800	2 100 500	9 797 300	–
B. Direction							
Chapitre 1 Direction générale							
I. Personnel (postes établis)		1 835 400	1 835 400		1 698 600	1 698 600	–
II. Autres dépenses :							–
Assistance temporaire	–		–	–		–	
Heures supplémentaires	20 000		20 000	20 000		20 000	
Soutien du leadership exécutif aux États membres	600 000		600 000	600 000		600 000	
Consultants et experts	–		–	–		–	
Services contractuels	–		–	–		–	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	120 000		120 000	120 000		120 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	91 000		91 000	91 000		91 000	
Autres charges	45 000		45 000	45 000		45 000	
Total, Chapitre 1	876 000	1 835 400	2 711 400	876 000	1 698 600	2 574 600	–
Chapitre 2 Cabinet de la Directrice générale							
I. Personnel (postes établis)		4 432 300	4 432 300		4 432 300	4 432 300	1 355 000
II. Autres dépenses :							727 000
Soutien du leadership exécutif aux États membres	400 000		400 000	400 000		400 000	
Consolidation de la position stratégique de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies	1 276 500		1 276 500				
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	200 500		200 500	200 500		200 500	
Total, Chapitre 2	1 877 000	4 432 300	6 309 300	600 500	4 432 300	5 032 800	2 082 000
Chapitre 3 Évaluation et audit							
I. Personnel (postes établis)		5 163 300	5 163 300		5 163 300	5 163 300	899 000
II. Autres dépenses :							–
Assistance temporaire	20 000		20 000	20 000		20 000	
Missions de délégués et de personnes extérieures	30 000		30 000	30 000		30 000	
Missions du personnel	217 000		217 000	150 000		150 000	
Consultants et experts	127 000		127 000	60 000		60 000	
Services contractuels	160 000		160 000	92 000		92 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	–		–	

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Postes de dépenses	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	161 700		161 700	161 700		161 700	
Autres charges	-		-	-		-	
Total, Chapitre 3	715 700	5 163 300	5 879 000	513 700	5 163 300	5 677 000	899 000
Chapitre 4 Normes internationales et affaires juridiques							
I. Personnel (postes établis)		4 204 700	4 204 700		4 204 700	4 204 700	-
II. Autres dépenses :							-
Assistance temporaire	65 000		65 000	-		-	
Heures supplémentaires	25 000		25 000	-		-	
Missions du personnel	85 000		85 000	45 000		45 000	
Consultants et experts	40 000		40 000	7 000		7 000	
Services contractuels	30 000		30 000	10 000		10 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	12 000		12 000	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	128 100		128 100	123 100		123 100	
Autres charges	3 000		3 000	3 000		3 000	
Total, Chapitre 4	388 100	4 204 700	4 592 800	188 100	4 204 700	4 392 800	-
Chapitre 5 Éthique							
I. Personnel (postes établis)		660 300	660 300		660 300	660 300	-
II. Autres dépenses :							-
Assistance temporaire	-		-	-		-	
Heures supplémentaires	-		-	-		-	
Missions du personnel	48 000		48 000	48 000		48 000	
Consultants et experts	-		-	-		-	
Services contractuels	25 000		25 000	25 000		25 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	23 600		23 600	23 600		23 600	
Autres charges	-		-	-		-	
Total, Chapitre 5	96 600	660 300	756 900	96 600	660 300	756 900	-
Total, Part I.B	3 953 400	16 296 000	20 249 400	2 274 900	16 159 200	18 434 100	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies							
1. Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	680 000		680 000	680 000		680 000	
2. École des cadres du système des Nations Unies	50 000		50 000	50 000		50 000	
3. UN Cares et Programme des Nations Unies sur le développement de carrière et la mobilité du personnel	-		-	-		-	
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :							
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	110 000		110 000	
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	75 000		75 000	
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	70 000		70 000	
5. Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	3 878 600		3 878 600	1 365 600		1 365 600	
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	44 000		44 000	
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	450 000		450 000	
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	20 000		20 000	
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 677 100		3 677 100	3 677 100		3 677 100	
10. Sécurité du personnel hors Siège	9 000 000		9 000 000	9 000 000		9 000 000	
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	374 000		374 000	374 000		374 000	
12. Assurance contre les actes de malveillance	244 800		244 800	244 800		244 800	
Total, Titre I.C	18 673 500	-	18 673 500	16 160 500	-	16 160 500	-
Total, Titre I	31 038 700	18 396 500	49 435 200	26 132 200	18 259 700	44 391 900	2 981 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action ci-dessous pour la Politique générale et la Direction approuvé dans la résolution 37 C/2 (paragraphe 00100 du document 37 C/5 approuvé), notamment les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés dans la présente résolution :
 - (i) organiser, avec le meilleur rapport coût-efficacité, les 38^e et 39^e sessions de la Conférence générale (octobre-novembre 2015 et 2017) et huit à dix sessions ordinaires du Conseil exécutif ;
 - (ii) assurer le fonctionnement de la Direction générale et des unités qui constituent la Direction de l'Organisation ;
 - (iii) contribuer aux dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de 49 435 200 dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Organes directeurs

- (1) Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale ;
- (2) Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif ;

Direction

- (3) Leadership et direction sur le plan exécutif ;
- (4) Mise en place des conditions essentielles, à savoir cohérence interne, régulation interne et adéquation avec les objectifs stratégiques, pour assurer une direction stratégique efficace, un soutien aux États membres et l'obtention de résultats ;

Bureau exécutif de la Directrice générale

- (5) Apport d'un soutien de qualité et opportun à la Directrice générale sur un large éventail de questions stratégiques, politiques, administratives et de gestion en rapport avec l'action de l'Organisation, y compris un engagement effectif auprès des États membres ;
- (6) Consolidation de la position stratégique de l'Organisation en termes de leadership et d'activités au sein du système des Nations Unies, grâce à une supervision des bureaux de liaison de l'UNESCO et des interactions effectives avec ces derniers, notamment pour ce qui est de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies concernant la mise en œuvre effective de la priorité globale Égalité des genres, conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP), ainsi que des interventions d'urgence en faveur des pays en situation de post-conflit, de transition et de post-catastrophe ;

- (7) Coordination et interaction effectives avec les hauts responsables de l'ensemble des secteurs de programme et des services internes – y compris ceux qui relèvent directement de la Direction générale – et suivi ;

Évaluation et audit

- (8) Renforcement des mécanismes de gestion des risques, de contrôle, de conformité et d'efficacité de l'UNESCO ;
- (9) Renforcement de la culture de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats à l'UNESCO grâce à des activités d'évaluation ciblées ainsi qu'à des services consultatifs à l'appui d'une amélioration de l'apprentissage organisationnel, de l'application du programme et de l'obligation redditionnelle ;
- (10) Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO ;

Normes internationales et affaires juridiques

- (11) Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements ;

Éthique

- (12) Instauration dans l'Organisation d'un environnement de travail éthique ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

I.A – Organes directeurs

00101 **Conférence générale :** Les fonctions de la Conférence générale sont définies à l'article IV.B de l'Acte constitutif. La Conférence détermine les politiques et les axes de travail de l'Organisation, se prononce sur les programmes que lui soumet le Conseil exécutif, adopte des instruments normatifs dans les domaines de compétence de l'UNESCO pour soumission aux États membres, et reçoit et examine les rapports présentés par les États membres sur la suite donnée à ces instruments. Elle élit les membres du Conseil exécutif ainsi qu'un certain nombre d'autres organes internationaux et intergouvernementaux, et le Directeur général. Le fonctionnement et la structure de la Conférence générale sont décrits dans son Règlement intérieur.

00102 La Conférence générale se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ans. La 38^e session se tiendra en octobre-novembre 2015 et la 39^e en octobre-novembre 2017. La durée cumulée de ces deux sessions sera de 28 jours ouvrables maximum (13 jours en 2015 et 15 jours en 2017, compte tenu des variations de la densité de l'ordre du jour suite à l'introduction du nouveau cycle de programmation quadriennal). Les travaux de la Conférence générale seront organisés en fonction des propositions émises par le Conseil exécutif sur la base des décisions précédemment prises par la Conférence. La 38^e session (octobre-novembre 2015) comprendra une cérémonie spéciale de haut niveau marquant le 70^e anniversaire de la création de l'UNESCO.

00103 Si l'essentiel du budget sert à financer les dépenses d'organisation de la Conférence générale (principalement la documentation et l'interprétation), ces crédits englobent également (i) la rémunération du Commissaire aux comptes, responsable auprès de la Conférence générale de la vérification des comptes de l'Organisation, et (ii) l'aide accordée par l'Organisation à certaines catégories d'États membres et de Membres associés en vue du voyage officiel d'un membre de leur délégation aux sessions de la Conférence générale, afin d'assurer une pleine participation aux travaux de la Conférence. Ce montant, resté inchangé pendant de nombreuses années, a été relevé de 80 000 à 100 000 dollars.

00104 **Conseil exécutif :** Les fonctions et responsabilités du Conseil exécutif découlent essentiellement de l'Acte constitutif et des règlements ou directives établis par la Conférence générale. D'une part, il étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes que lui soumet le Directeur général, puis les transmet à la Conférence générale avec ses recommandations ; d'autre part, il est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, compte tenu des circonstances qui surviendraient entre deux sessions ordinaires de celle-ci.

00105 Au cours de la période 2014-2016, les 58 membres du Conseil exécutif se sont réunis cinq fois, y compris pour une session d'une journée après la 38^e session de la Conférence générale. Pour la période 2016-2017, les 58 membres du Conseil exécutif se réuniront officiellement lors de cinq sessions ordinaires, y compris une session d'une journée après la 39^e session de la Conférence générale. Par ailleurs, en vertu de la décision 197 EX/44, le Président du Conseil exécutif est prié, en consultation avec la Directrice générale, d'établir les modalités pratiques nécessaires et d'organiser, à titre expérimental pendant l'exercice biennal 2016-2017, et sans amender le Règlement intérieur, des réunions des membres du Conseil exécutif d'une durée d'une journée, en principe six fois par an. Ces réunions seront ouvertes aux États membres qui siègent au Conseil exécutif, à ceux qui ne sont pas membres du Conseil exécutif, en qualité d'observateurs bénéficiant du statut de participant renforcé, et au Secrétariat. En outre, cette décision suspend le Groupe préparatoire et les réunions d'information de la Directrice générale avec le Conseil exécutif, à titre expérimental pendant l'exercice biennal 2016-2017. Ces réunions d'une journée n'auront aucun pouvoir de décision, mais favoriseront les discussions en vue des sessions ordinaires du Conseil exécutif tenues officiellement pendant l'exercice biennal et seront suivies par une évaluation.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier – Poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, de la planification des séances et des méthodes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier – Poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, de la planification des séances et des méthodes de travail

Résultat escompté 2 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier – Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points en les regroupant et en les recentrant afin d'accroître l'efficacité et les économies – Meilleure planification des séances grâce à une planification préalable des créneaux horaires des séances prolongées et des séances nocturnes afin de réduire les coûts d'interprétation et autres frais – Nouveaux progrès et gains d'efficacité grâce au développement et à l'application d'outils informatiques novateurs – Poursuite du renforcement des échanges et de la communication avec les États membres et le Secrétariat dans leur ensemble, notamment par Internet/ courrier électronique, grâce au développement et à l'application d'outils informatiques novateurs 	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier – Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points en les regroupant et en les recentrant afin d'accroître l'efficacité et les économies – Meilleure planification des séances grâce à une planification préalable des créneaux horaires des séances prolongées et des séances nocturnes afin de réduire les coûts d'interprétation et autres frais

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>2. Poursuite de la modification des méthodes de travail en vue d'accroître l'efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Optimisation de l'organisation des réunions thématiques et d'information</i> - <i>Propositions pour permettre aux États membres qui le souhaitent de renoncer à recevoir une version papier des documents</i> - <i>Poursuite de la rationalisation de l'organisation des points dans les rapports sur le suivi des décisions du Conseil exécutif et des résolutions de la Conférence générale (document EX/5) grâce à des regroupements appropriés permettant d'éviter un éparpillement</i> - <i>Organisation de réunions spéciales en rapport avec le Conseil exécutif, si nécessaire (examen plus approfondi des priorités de programme, débats d'orientation budgétaire en dehors des sessions ordinaires, réunions du groupe préparatoire et/ou des groupes de travail, réunions d'information à l'intention des nouveaux membres du Conseil, réunions d'information intersessions, réunions d'information avec les délégations permanentes avant la Conférence générale, etc.)</i> - <i>Renforcement temporaire, pendant la durée des sessions du Conseil exécutif, des équipes dont les effectifs permanents ont déjà été réduits au strict minimum (à la suite de suppressions de postes, de redéploiements, de départs à la retraite, etc.)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Optimisation de l'organisation des réunions thématiques et d'information</i> - <i>Propositions pour permettre aux États membres qui le souhaitent de renoncer à recevoir une version papier des documents</i> - <i>Poursuite des efforts de rationalisation visant à éviter l'éparpillement des points dans les rapports sur le suivi des décisions du Conseil exécutif et des résolutions de la Conférence générale (document EX/5) grâce à des regroupements appropriés</i>

I.B – Direction

Chapitre 1 – Direction générale

00201

Ce chapitre comporte principalement les postes de Directrice générale et de Directeur général adjoint et les dépenses courantes s’y rapportant.

Résultat escompté 3 : Leadership et direction sur le plan exécutif

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Réduction des risques en termes de politiques, de réputation et de gestion au niveau de la direction grâce au renforcement du contrôle et de l’obligation redditionnelle, et réduction en parallèle du temps consacré au contrôle	– Amélioration de la gouvernance interne au sein de l’Équipe de direction ainsi que de l’adéquation entre l’action de l’Organisation et l’agenda global	– Amélioration de la gouvernance interne au sein de l’Équipe de direction ainsi que de l’adéquation entre l’action de l’Organisation et l’agenda global
2. Amélioration des mesures de suivi et de l’obligation redditionnelle de l’Équipe de direction	– Amélioration de la régularité et de l’efficacité du suivi des décisions managériales et des missions de la Directrice générale	– Amélioration de la régularité et de l’efficacité du suivi des décisions managériales et des missions de la Directrice générale

Résultat escompté 4 : Mise en place des conditions essentielles, à savoir cohérence interne, régulation interne et adéquation avec les objectifs stratégiques, pour assurer une direction stratégique efficace, un soutien aux États membres et l’obtention de résultats

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Utilisation efficace de la plate-forme électronique de l’Équipe de direction pour susciter le travail en équipe, le changement et la réflexion stratégique en vue d’une amélioration de la performance de l’Organisation	– Renforcement de la collégialité et du travail en équipe au sein de l’Équipe de direction, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des priorités essentielles de l’Organisation – Facilitation de la participation effective des unités hors Siège aux mécanismes de réforme conduits par l’Équipe de direction et le Siège	– Renforcement de la collégialité et du travail en équipe au sein de l’Équipe de direction, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des priorités essentielles de l’Organisation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Renforcement de la capacité de l'Équipe de direction à réduire au minimum les risques en termes de politiques, de réputation et de gestion grâce à un meilleur alignement sur l'orientation stratégique de l'Organisation et au respect des politiques, procédures et processus	– Vérification de la cohérence interne à l'échelle de l'Organisation et alignement sur l'orientation stratégique fixée par les décisions et documents des organes directeurs	– Vérification de la cohérence interne à l'échelle de l'Organisation et alignement sur l'orientation stratégique fixée par les décisions et documents des organes directeurs
3. État d'avancement de l'initiative d'adaptation aux objectifs visés de l'UNESCO en vue de renforcer l'exécution effective du programme et de rationaliser les processus d'organisation des tâches	– Renforcement de la rationalisation des processus/ tâches courants au niveau des secteurs, qu'il s'agisse de secteurs de programme ou non	– Renforcement de la rationalisation des processus/ tâches courants au niveau des secteurs, qu'il s'agisse de secteurs de programme ou non

Chapitre 2 – Bureau exécutif de la Directrice générale

00301

Le Bureau exécutif de la Directrice générale fournit un soutien global à la Directrice générale et au Directeur général adjoint dans l'exercice de leurs fonctions. Il entretient des relations étroites avec les secteurs, les services administratifs, les instituts et les bureaux de liaison de l'UNESCO, ainsi qu'avec des entités extérieures, afin d'assurer une bonne circulation de l'information et une communication bilatérale, des prises de décisions et un suivi efficaces.

Résultats escomptés

Résultat escompté 5 : Apport d'un soutien de qualité et opportun à la Directrice générale sur un large éventail de questions stratégiques, politiques, administratives et de gestion en rapport avec l'action de l'Organisation, y compris un engagement effectif auprès des États membres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Satisfaction accrue des États membres en ce qui concerne la préparation des visites de la Directrice générale, la participation à ses visites et leur suivi, et amélioration de l'impact correspondant sur la visibilité, le rayonnement et le positionnement de l'Organisation	– Mise en place de modalités opérationnelles en vue d'une interaction accrue entre les secteurs de programme et les autres	– Mise en place de modalités opérationnelles en vue d'une interaction accrue entre les secteurs de programme et les autres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Réponse efficace et en temps voulu aux États membres	– <i>Positionnement et leadership d'ensemble plus stratégiques au niveau des pays</i>	– <i>Positionnement et leadership d'ensemble plus stratégiques au niveau des pays</i>
3. Augmentation du nombre de recommandations formulées par ODG en matière de gestion, de contrôle et de conformité	– <i>Fourniture, en temps voulu, d'un appui efficace axé sur les services aux secteurs de programme et aux autres secteurs</i>	– <i>Fourniture d'un appui axé sur les services aux secteurs de programme et aux autres secteurs</i>

Résultat escompté 6 : Consolidation de la position stratégique de l'Organisation en termes de leadership et d'activités au sein du système des Nations Unies, grâce à une supervision des bureaux de liaison de l'UNESCO et des interactions effectives avec ces derniers, notamment pour ce qui est de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies concernant la mise en œuvre effective de la priorité globale Égalité des genres, conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP), ainsi que des interventions d'urgence en faveur des pays en situation de post-conflit, de transition et de post-catastrophe

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Renforcement de la concordance, de la cohérence et de la constance des messages de l'UNESCO à l'échelle mondiale, au sein du système des Nations Unies et vis-à-vis des États membres	– <i>Consolidation de la position de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies en aidant les secteurs de programme à prendre part aux mécanismes de coordination interinstitutions et au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies</i>	– <i>Maintien de la présence et de la position de l'UNESCO dans les États membres et au sein du système des Nations Unies en aidant les secteurs de programme à prendre part aux mécanismes de coordination interinstitutions et au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies</i>

Résultat escompté 7 : Coordination et interaction effectives avec les hauts responsables de l'ensemble des secteurs de programme et des services internes – y compris ceux qui relèvent directement de la Direction générale – et suivi

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Recours accru aux mécanismes courants de prise de décision par l'Équipe de direction	– <i>Optimisation des processus décisionnels</i> – <i>Facilitation de la mise en place d'une plate-forme/ interface de collaboration à l'intention des bureaux de liaison</i>	– <i>Optimisation des processus décisionnels</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Mise à profit efficace des réunions d'information d'ODG dans la définition des orientations stratégiques et l'élaboration des programmes	– Amélioration de la capacité d'exécution et de la satisfaction des secteurs de programme et des autres secteurs grâce à des orientations stratégiques et à des conseils de qualité fournis en temps voulu	– Maintien de l'appui aux secteurs de programme et aux autres secteurs en matière d'orientations stratégiques et de suivi

Chapitre 3 – Évaluation et audit

00401 Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) constitue un mécanisme de contrôle global qui a pour fonctions l'audit interne, l'évaluation, l'investigation et d'autres formes d'appui à la gestion, l'objectif étant d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation. IOS a pour mission de s'assurer que les programmes et les plans sont exécutés de façon efficiente et efficace, que l'information stratégique nécessaire à l'encadrement est fiable et fournie en temps voulu et qu'on s'attache continuellement à améliorer les méthodes, les procédures et le jeu des responsabilités afin que les activités de l'UNESCO gagnent en qualité et en efficacité.

00402 La stratégie d'IOS et son programme de travail découlent de l'application d'un modèle de définition des priorités basé sur les risques et incluent la couverture systématique du programme. Le programme de travail d'IOS aura aussi une orientation stratégique du fait qu'il mettra l'accent sur des aspects essentiels des initiatives de réforme en cours à l'échelle de l'Organisation, notamment le fonctionnement efficace du nouveau réseau décentralisé d'unités hors Siège et le suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO (EEI).

00403 Dans le cadre du mécanisme de contrôle global, les objectifs fonctionnels sont les suivants :

- **L'audit interne** offre des garanties et renforce la gestion des risques, le contrôle, l'économie et la transparence dans la réalisation des objectifs de l'UNESCO. Les audits évaluent certaines opérations du Siège, des unités hors Siège et les systèmes de technologie de l'information et formulent des recommandations en vue d'améliorer l'administration, le contrôle de gestion et l'exécution des programmes de l'Organisation.
- **L'évaluation** vise à renforcer l'élaboration des politiques, améliore l'efficacité et l'efficacé des programmes, encourage l'apprentissage organisationnel, et renforce la responsabilité en matière d'obtention des résultats. Les évaluations mesurent la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des programmes, projets et opérations.
- **L'investigation** favorise le respect de l'obligation redditionnelle dans l'ensemble de l'UNESCO en examinant les allégations de faute et d'irrégularités (par exemple : escroquerie, gaspillage, actes illicites et abus de pouvoir).

00404 En outre, IOS fournit sur demande aux hauts responsables divers services consultatifs allant des conseils en matière d'organisation aux orientations d'ordre opérationnel. Pour atteindre les résultats escomptés, IOS s'efforcera en permanence de gérer et d'affiner ses procédures d'assurance qualité afin de s'aligner sur les meilleures pratiques, suivra et facilitera la mise en œuvre de ses recommandations et fera rapport à ce sujet. Les activités d'IOS sont soumises à vérification par le Comité consultatif de

surveillance qui conseille la Directrice générale en ce qui concerne l'exercice de sa fonction de contrôle et fait rapport au Conseil exécutif une fois par an.

Résultats escomptés

Résultat escompté 8 : Renforcement des mécanismes de gestion des risques, de contrôle, de conformité et d'efficacité de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'exemple significatifs résultant de produits et services d'IOS (par exemple : audit, recommandations et activités de conseil)	– Au moins 10 exemples significatifs par an	– Au moins 6 exemples significatifs par an
2. Degré d'assurance offert par IOS en matière de gestion des risques et de contrôle à l'UNESCO	– Assurance raisonnable quant à la conception et au fonctionnement des processus de gestion des risques et de contrôle	– Assurance limitée quant à la conception et au fonctionnement des processus de gestion des risques et de contrôle

Résultat escompté 9 : Renforcement de la culture de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats à l'UNESCO grâce à des activités d'évaluation ciblées ainsi qu'à des services consultatifs à l'appui d'une amélioration de l'apprentissage organisationnel, de l'application du programme et de l'obligation redditionnelle

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Utilisation, par les décideurs de l'UNESCO, des résultats des évaluations pour orienter l'élaboration de politiques et programmes	– Mention, dans les plans d'action et les documents relatifs aux politiques et programmes, des améliorations apportées (au moins 6 exemples par an)	– Mention, dans les plans d'action et les documents relatifs aux politiques et programmes, des améliorations apportées (au moins 4 exemples par an)
2. Utilisation, par le personnel des secteurs de programme, des documents d'orientation d'IOS et recours à l'assistance technique d'IOS pour évaluer les activités extrabudgétaires	– Suivi d'au moins 75 % du portefeuille extrabudgétaire de l'UNESCO en termes de qualité, et appui technique fourni sur demande	– Suivi d'au moins 50 % du portefeuille extrabudgétaire de l'UNESCO en termes de qualité, et appui technique fourni sur demande

Résultat escompté 10 : Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Pourcentage de plaintes qui sont prises en charge et de dossiers ouverts dans un délai de 10 jours ouvrables	– 100 % des plaintes reçues sont prises en charge dans un délai de 10 jours ouvrables	– 100 % des plaintes reçues sont prises en charge dans un délai de 10 jours ouvrables
2. Pourcentage d'investigations menées à bien en temps utile	– Au moins 90 % d'investigations menées à bien moins de six mois après réception des plaintes	– Au moins 90 % d'investigations menées à bien moins de six mois après réception des plaintes

Chapitre 4 – Normes internationales et affaires juridiques

00501 L'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) est un service interne qui relève directement de la Directrice générale. Les responsabilités de cet Office sont les suivantes :

- (i) donner des avis juridiques à la Conférence générale, au Conseil exécutif et aux différentes réunions convoquées par l'UNESCO, ainsi qu'à tous les organes intergouvernementaux créés par la Conférence générale et le Conseil exécutif et ceux créés pour la mise en œuvre des conventions ;
- (ii) donner des avis juridiques sur les questions se posant à l'Organisation en ce qui concerne son Acte constitutif, ses textes statutaires et réglementaires et ses privilèges et immunités ; donner des avis sur la conclusion et l'application d'accords avec les États membres ou d'autres organisations ainsi que sur les contrats auxquels l'Organisation est partie ;
- (iii) représenter l'Organisation devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et d'autres tribunaux internationaux ou commissions de règlement des différends ;
- (iv) contribuer à l'élaboration et à l'application des instruments normatifs internationaux ainsi qu'exercer les fonctions de dépositaire au nom de la Directrice générale en matière de traités internationaux ;
- (v) assurer le secrétariat du Comité du Conseil exécutif sur les conventions et recommandations ainsi que du Comité de vérification des pouvoirs et du Comité juridique de la Conférence générale.

00502 L'Office continuera de protéger les intérêts de l'Organisation et maintiendra ses efforts autour des deux axes principaux suivants :

- (i) veiller à l'observation des règles, règlements et procédures de l'Organisation ;
- (ii) poursuivre l'amélioration de la sécurité juridique des activités menées par l'Organisation.

Résultat escompté

Résultat escompté 11 : Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Avis juridiques de qualité donnés à l'Organisation et à ses organes directeurs	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité des documents rédigés pour les organes directeurs de l'Organisation – Secrétariat du Comité CR du Conseil exécutif – Secrétariat du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale – Participation de LA aux réunions des comités et commissions des organes directeurs de l'Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité des documents rédigés pour les organes directeurs de l'Organisation – Secrétariat du Comité CR du Conseil exécutif – Secrétariat du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale
2. Protection efficace des droits de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> – Rappel des privilèges et immunités en réponse aux actes de procédures judiciaires – Protection du nom de l'UNESCO lors de la conclusion d'accords – Représentation de l'UNESCO dans le cadre de différends de droit privé – Vérification du respect des règles concernant les activités et le personnel – Représentation auprès du TAOIT – Amélioration de la rédaction des contrats – Formation des bureaux hors Siège sur des questions d'ordre juridique (contrats, privilèges et immunités, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> – Rappel des privilèges et immunités en réponse aux actes de procédures judiciaires – Protection du nom de l'UNESCO lors de la conclusion d'accords – Représentation de l'UNESCO dans le cadre de différends de droit privé – Vérification du respect des règles concernant les activités et le personnel

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>3. Révision et amélioration des règles internes de l'Organisation relatives à ses activités, ses finances et ses biens afin de mieux protéger ses intérêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active et fourniture d'avis juridiques aux services internes lors de la révision du volume I du Manuel administratif - Assistance continue à HRM pour une meilleure formulation des circulaires administratives relatives au personnel, ainsi que des points du Manuel des ressources humaines - Contribution active à une meilleure gestion des instituts de catégorie 1 - Participation active à une réforme de la justice interne en matière de personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des révisions du Manuel administratif - Vérification des révisions du Manuel des ressources humaines
<p>4. Conseils juridiques avisés pour la mise en place et le fonctionnement des organes intergouvernementaux chargés de la mise en œuvre des conventions, ainsi que des organes nouvellement constitués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité juridique des documents de travail des principales conventions - Fourniture d'avis juridiques aux réunions des principales conventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité juridique des documents de travail des principales conventions
<p>5. Coordination du suivi des instruments normatifs de l'Organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la vérification du respect des procédures adoptées par le Conseil en matière de suivi - Meilleure harmonisation des avis juridiques lors de la préparation des documents des sessions des organes institutionnels de suivi des conventions - Actualisation régulière de la page Internet consacrée aux textes normatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la vérification du respect des procédures adoptées par le Conseil en matière de suivi

Chapitre 5 – Éthique

00601

L'objectif du Bureau de l'éthique est d'instaurer au sein de l'Organisation un environnement de travail respectueux de l'éthique. Le Bureau de l'éthique joue un rôle préventif et consultatif important en donnant à tous les membres du personnel de l'UNESCO et à l'Organisation des avis et des conseils confidentiels sur des préoccupations en rapport avec l'éthique, de manière à assurer la conformité avec les valeurs, principes et normes de conduite de l'Organisation. En outre, le Bureau est chargé de recevoir les plaintes concernant des comportements contraires à l'éthique et d'aider le personnel de l'UNESCO

à respecter des normes professionnelles et éthiques élevées, ainsi que de lui fournir des informations et des conseils.

00602

Le Bureau de l'éthique est chargé de mettre en place un ensemble étendu de « mesures déontologiques », comprenant des stratégies (protection des personnes signalant des manquements, programme de communication des informations financières), ainsi que des initiatives en matière de formation pour tous les employés de l'UNESCO. En outre, le Bureau applique une politique de tolérance zéro, et tout soupçon d'irrégularité donne immédiatement lieu à une enquête du Service d'évaluation et d'audit. Le Bureau de l'éthique est indépendant de tous les secteurs de programme, services liés au programme et services internes ; il relève directement de la Directrice générale.

00603

Les principales missions du Bureau de l'éthique sont les suivantes :

- application d'un système de déclaration spontanée des irrégularités : ce système permet aux employés de l'UNESCO, aux parties prenantes extérieures et aux membres du public qui soupçonnent des irrégularités ou des actes répréhensibles de les signaler à titre confidentiel ;
- mise en œuvre d'une « politique de protection des personnes dénonçant des pratiques irrégulières » : cette politique offre une protection renforcée contre les représailles aux personnes qui signalent un manquement ou qui coopèrent aux audits ou aux enquêtes ;
- fourniture d'avis et de conseils : le Bureau donne, à titre confidentiel, des avis à tous les employés et reçoit les plaintes concernant des questions d'ordre déontologique afin de créer un environnement de travail où l'éthique est respectée ;
- élaboration de politiques : il met en œuvre des réglementations relatives au harcèlement, à la dénonciation de comportements contraires à l'éthique et aux conflits d'intérêts (activités extérieures ; dons et rémunérations ; utilisation d'informations confidentielles : utilisation des biens et avoirs de l'UNESCO, notamment communication d'informations financières) ;
- information et communication : il défend les valeurs éthiques et les normes de conduite à l'UNESCO et les fait mieux connaître ; il fournit un module de formation à l'éthique obligatoire pour tous les employés (quel que soit leur statut contractuel), au Siège et hors Siège (y compris dans les instituts de catégorie 1), et propose un module de formation à la lutte contre le harcèlement. La première session de formation à l'éthique s'achèvera fin 2013, sachant que 2 900 personnes y ont déjà participé.

Résultat escompté

Résultat escompté 12 : Instauration dans l'Organisation d'un environnement de travail éthique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Avis confidentiels dispensés à tous les employés de l'UNESCO sur des questions générales et spécifiques liées à l'éthique	<ul style="list-style-type: none"> – Maintien de l'actuel registre confidentiel regroupant l'ensemble des demandes, suites données et conseils prodigués – Accusé de réception des demandes en temps voulu 	<ul style="list-style-type: none"> – Maintien de l'actuel registre confidentiel regroupant l'ensemble des demandes, suites données et conseils prodigués – Accusé de réception des demandes en temps voulu

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Traitement confidentiel par le Bureau de l'éthique des allégations de faute ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique imputés à des employés de l'UNESCO afin de donner suite aux plaintes officielles et officielles	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de dossiers actualisés, complets et confidentiels concernant les plaintes reçues, les entretiens réalisés et les plans d'action convenus avec les requérants et les tiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de dossiers actualisés, complets et confidentiels concernant les plaintes reçues, les entretiens réalisés et les plans d'action convenus avec les requérants et les tiers
3. Les employés concernés produiront une déclaration d'intérêts en soumettant au Bureau de l'éthique une première divulgation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et perfectionnement d'un système automatisé permettant de collecter, stocker et supprimer les données de manière appropriée et confidentielle, dans le respect des normes reconnues en matière de protection des données personnelles - Examen initial des déclarations annuelles de tous les membres du personnel de la classe P-5 et de rang supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et perfectionnement d'un système automatisé permettant de collecter, stocker et supprimer les données de manière appropriée et confidentielle, dans le respect des normes reconnues en matière de protection des données personnelles - Examen initial des déclarations annuelles de tous les membres du personnel de la classe P-5 et de rang supérieur
4. Sensibilisation accrue des membres du personnel aux questions d'éthique	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue à jour des informations concernant les normes sur un site Web accessible à l'ensemble des membres du personnel - Mise en place d'un programme d'initiation à l'éthique en ligne - Publication d'un rapport annuel qui renforce le mandat du Bureau de l'éthique et sa position dans le cadre des services correspondants fournis par l'Organisation, et qui recense les tendances et les mesures prises pour résoudre les problèmes d'une manière qui respecte l'anonymat - Entretien de contacts avec les responsables et directeurs, en particulier hors Siège, pour assurer un accès effectif à des conseils sur les défis liés à l'éthique auxquels ils sont susceptibles d'être confrontés 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue à jour des informations concernant les normes sur un site Web accessible à l'ensemble des membres du personnel - Mise en place d'un programme d'initiation à l'éthique en ligne - Publication d'un rapport annuel qui renforce le mandat du Bureau de l'éthique et sa position dans le cadre des services correspondants fournis par l'Organisation, et qui recense les tendances et les mesures prises pour résoudre les problèmes d'une manière qui respecte l'anonymat - Entretien de contacts avec les responsables et directeurs, en particulier hors Siège, pour assurer un accès effectif à des conseils sur les défis liés à l'éthique auxquels ils sont susceptibles d'être confrontés

I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

00701

L'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement du système des Nations Unies conformément aux accords qui prévoient les arrangements financiers et budgétaires correspondants. Le montant de 18 673 500 dollars inscrit au budget pour le Titre I.C représente une estimation. Le montant effectif des diverses contributions de l'UNESCO ne sera connu que lorsque les différents organes auront approuvé leur budget et demanderont aux institutions du système des Nations Unies qui y participent de les régler. Différents secteurs au sein du Secrétariat sont responsables de divers éléments de la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies, dont le budget provisoire se répartit comme suit :

Responsabilité de HRM :

- Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : 680 000 dollars
- École des cadres du système des Nations Unies : 50 000 dollars
- Réseau gestion des ressources humaines du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 110 000 dollars
- Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail : 374 000 dollars

Responsabilité de MSS :

- Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU : 3 677 100 dollars
- Sécurité du personnel hors Siège : 9 000 000 dollars
- Assurance contre les actes de malveillance : 244 800 dollars

Responsabilité de KMI :

- Activités de coordination relatives aux TIC du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 70 000 dollars

Responsabilité de BFM :

- Réseau finances et budget du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 75 000 dollars

Responsabilité de BSP :

- Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes : 44 000 dollars
- Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents : 3 878 600 dollars

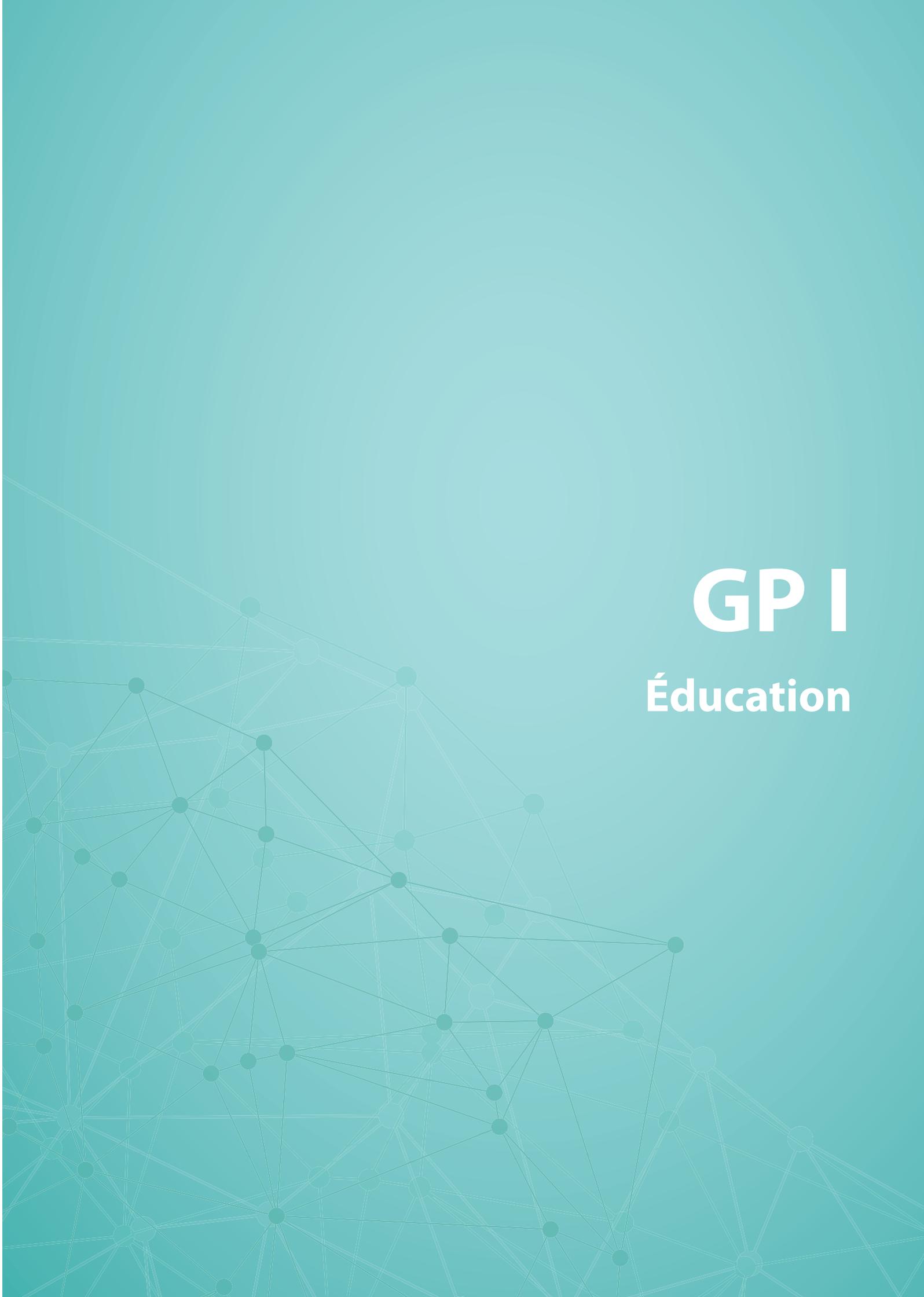
Responsabilité d'IOS :

- Corps commun d'inspection des Nations Unies : 450 000 dollars
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation : 20 000 dollars



Titre II – Programmes et Services liés au programme

II.A – Programmes



GP I

Éducation

Grand programme I

Éducation

Axe d'action (MLA)/Résultat escompté (ER)/ Priorité budgétaire ⁽¹⁾	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)					Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
	Budget opéra- tionnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel		Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$
MLA 1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	30 465 900	37 417 500	67 883 400	10 905 300	23%	37 417 500	48 322 800	71%	63 724 900
ER1 Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie	7 476 500	8 230 900	15 707 400	2 667 800	24%	8 230 900	10 898 700	69%	11 840 100
ER2 Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres	5 686 400	6 114 200	11 800 600	1 906 700	24%	6 114 200	8 020 900	68%	35 995 300
ER3 Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP	4 932 900	6 317 500	11 250 400	1 748 300	22%	6 317 500	8 065 800	72%	6 538 900
ER4 Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation	3 205 500	4 757 600	7 963 100	1 205 000	20%	4 757 600	5 962 600	75%	3 107 700
ER5 Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres	6 147 800	8 035 300	14 183 100	2 158 900	21%	8 035 300	10 194 200	72%	3 500 600
ER6 Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences	2 010 300	2 355 000	4 365 300	790 300	25%	2 355 000	3 145 300	72%	1 975 500
ER7 Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants	1 006 500	1 607 000	2 613 500	428 300	21%	1 607 000	2 035 300	78%	766 800
MLA 2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	5 121 500	6 685 000	11 806 500	2 092 700	24%	6 685 000	8 777 700	74%	8 488 500
ER8 Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives	2 094 300	2 826 700	4 921 000	830 700	23%	2 826 700	3 657 400	74%	1 325 100

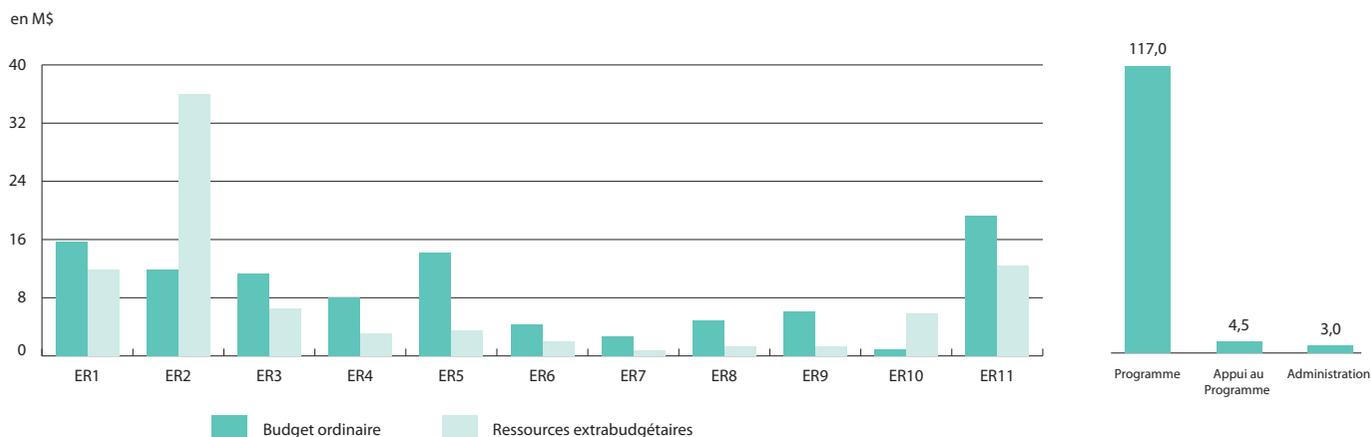
(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

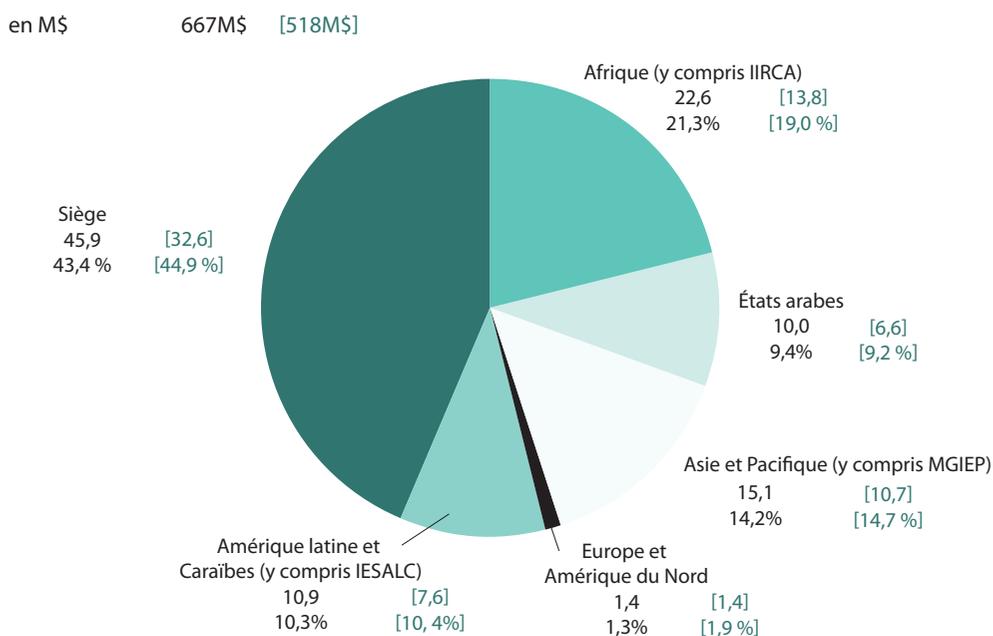
Axe d'action (MLA)/Résultat escompté (ER)/ Priorité budgétaire ⁽¹⁾			38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)					Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
			Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel		Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
			\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$
ER9	Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international	B	2 748 100	3 310 800	6 058 900	1 135 300	26%	3 310 800	4 446 100	73%	1 363 800
ER10	Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres	C	279 100	547 500	826 600	126 700	19%	547 500	674 200	82%	5 799 600
MLA 3	Prendre la tête de l'agenda Éducation 2030 et le coordonner en promouvant les partenariats, le suivi et la recherche		11 973 100	7 283 500	19 256 600	4 054 500	36%	7 283 500	11 338 000	59%	12 360 300
ER11	Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur d'Éducation 2030	C/ C/ B	11 973 100	7 283 500	19 256 600	4 054 500	36%	7 283 500	11 338 000	59%	12 360 300
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation⁽³⁾											
	Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)		7 063 300	–	7 063 300	4 048 100	100%	–	4 048 100	57%	
	Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)		7 468 100	–	7 468 100	4 280 200	100%	–	4 280 200	57%	
	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)		2 734 900	–	2 734 900	1 567 400	100%	–	1 567 400	57%	
	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)		1 252 100	–	1 252 100	717 600	100%	–	717 600	57%	
	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)		3 456 400	–	3 456 400	1 980 900	100%	–	1 980 900	57%	
	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)		3 023 500	–	3 023 500	1 732 800	100%	–	1 732 800	57%	
	Institut UNESCO Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)		493 000	–	493 000	493 000	100%	–	493 000	100%	
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation			25 491 300	–	25 491 300	14 820 000	100%	–	14 820 000	58%	
Total, Grand programme I			73 051 800	51 386 000	124 437 800	31 872 500	38%	51 386 000	83 258 500	67%	84 573 700

- (1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5X/EX/2 et au document 37 C/6.
- (2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.
- (3) Les montants pour les instituts pour l'éducation représentent les allocations financières au titre du budget ordinaire et pourraient être utilisés par la suite pour financer les coûts opérationnels et/ou de personnel. Les instituts peuvent aussi recevoir directement d'autres fonds extrabudgétaires qui ne sont pas inclus dans le présent tableau.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme/Appui au programme/Administration) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$)



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$) et le plan de dépenses (518 M\$)



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
38 C/5 approuvé (667 M\$)	14 813 500	20,3%	6 000 100	8,2%
Plan de dépenses (518 M\$)	5 662 000	17,8%	2 306 000	7,2%

Grand programme I

Éducation

01000 Résolution 38 C/2 de la Conférence générale pour le grand programme I

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le grand programme I, articulé autour des trois objectifs stratégiques ci-dessous et des trois axes d'action correspondants, tels qu'approuvés dans la résolution 37 C/3 (paragraphe 01000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, en vue d'améliorer la contribution de l'éducation à la paix et au développement durable selon les principes d'une approche de l'éducation fondée sur les droits ; de promouvoir l'équité et l'inclusion sociale dans et par l'éducation ; d'améliorer la qualité de l'éducation et de l'apprentissage ; et d'encourager une approche holistique de l'éducation englobant tous les niveaux, les filières et les modes d'enseignement ;
 - (b) à conduire la coordination de l'agenda Éducation 2030 en collaboration avec ses institutions co-initiatrices et ses principales parties prenantes, ainsi qu'à soutenir les pays dans la mise en œuvre du nouvel agenda et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) convenu au niveau international pour l'éducation ;
 - (c) à contribuer aux priorités globales de l'Organisation pour promouvoir l'égalité des genres et répondre aux besoins de l'Afrique, tout en prêtant une attention particulière aux PMA et aux PEID, et répondre aux besoins des jeunes et atteindre les exclus et les groupes sociaux les plus vulnérables, en reconnaissance du rôle de l'éducation dans la promotion de transformations sociales positives, de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, afin de :

Objectif stratégique 1 : Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité

- (i) développer des systèmes éducatifs qui offrent des possibilités d'apprentissage de qualité tout au long de la vie à tous les apprenants, à tous les niveaux et dans tous les contextes éducatifs, en mettant l'accent sur les cinq domaines thématiques suivants : l'élaboration de politiques et de plans sectoriels efficaces ; le maintien d'une approche holistique de l'éducation, en donnant la priorité à trois sous-secteurs – alphabétisation, enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) et enseignement supérieur ; l'action à mener pour remédier à la pénurie aiguë d'enseignants qualifiés, en tant que stratégie essentielle pour améliorer la qualité de l'éducation ; l'amélioration

des processus d'apprentissage et l'évaluation de leurs résultats à divers niveaux, afin de fournir davantage d'éléments sur la façon dont l'apprentissage se fait et sur ses implications pour la pédagogie et les programmes d'enseignement ; la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que de nouvelles modalités d'apprentissage interactif dans l'éducation afin d'améliorer l'accès au savoir, de faciliter sa diffusion et d'assurer un apprentissage plus efficace tout au long de la vie ;

Objectif stratégique 2 : Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables

- (ii) aider les États membres à promouvoir les valeurs, attitudes et comportements qui favorisent une citoyenneté mondiale responsable grâce à des réponses éducatives efficaces aux défis contemporains, reconnaissant le rôle que joue l'éducation dans le développement des capacités des apprenants à bâtir un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour les communautés au sein desquelles ils vivent, en mettant l'accent sur trois domaines thématiques : l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, l'éducation en vue du développement durable (EDD) et l'éducation à la santé ;

Objectif stratégique 3 : Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030

- (iii) en 2016-2017, l'UNESCO continuera de plaider la cause de l'éducation en coordonnant et en facilitant la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030, ainsi qu'en fournissant des conseils sur les politiques à cet égard. L'UNESCO renforcera encore les réseaux et les partenariats entre les États membres, aux niveaux mondial, régional et national, ainsi qu'avec les institutions co-initiatrices de l'agenda Éducation 2030 et la société civile, y compris le secteur privé ; elle aidera les États membres à recenser les priorités nationales en matière d'éducation et à transposer l'agenda mondial pour l'éducation dans l'action menée au niveau national ; elle facilitera et encouragera la formulation de politiques fondées sur des éléments factuels ; et créera des forums mondiaux permettant à la communauté internationale de l'éducation de débattre des futures tendances dans ce domaine ; l'Organisation accordera une attention particulière à la promotion de l'éducation des filles et des femmes, notamment en renforçant ses activités et en mobilisant des ressources extrabudgétaires auprès de diverses sources de financement, en étroite collaboration avec ses réseaux, y compris les ambassadeurs de bonne volonté et les envoyés spéciaux ;
- (d) à allouer à cette fin un montant de 124 437 800¹ dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1 : 67 883 400 dollars

Axe d'action 2 : 11 806 500 dollars

Axe d'action 3 : 19 256 600 dollars

Instituts : 25 491 300 dollars

2. Prie la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme I soient eux aussi pleinement atteints ;

¹ Ces montants comprennent les crédits alloués aux instituts de l'UNESCO pour l'éducation (catégorie 1).

- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité

- (1) Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- (2) Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres ;
- (3) Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP ;
- (4) Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation ;
- (5) Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres ;
- (6) Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences ;
- (7) Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants ;

Axe d'action 2 : Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables

- (8) Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives ;
- (9) Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international ;
- (10) Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres ;

Axe d'action 3 : Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030 en promouvant les partenariats, le suivi et la recherche

- (11) Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030 ;
- (c) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;
- (d) de procéder, pendant la période 2014-2017, à un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris ceux des programmes intergouvernementaux et internationaux et des instituts et centres de catégorie 1 relevant du grand programme I, et de proposer leur maintien, leur réorientation, y compris un éventuel renforcement ou des stratégies de sortie, ou leur suppression, sur la base de critères d'évaluation clairs.

Grand programme I

Éducation

01001 La période 2014-2017 est capitale pour le développement de l'éducation dans le monde et pour le rôle planétaire de l'UNESCO dans ce secteur. L'UNESCO a fortement appuyé le processus qui a conduit à l'adoption de nouvelles cibles mondiales en matière d'éducation, lesquelles sont énoncées dans les Objectifs de développement durable (ODD). Dans le cadre de ce processus, la communauté internationale a été mobilisée pour faire le point des progrès accomplis dans le domaine de l'EPT, ainsi que des voies politiques choisies depuis que le monde s'est réuni à Dakar en 2000, et a pris la mesure des nouveaux enjeux et besoins éducatifs pour l'après-2015. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 récemment adopté, l'UNESCO a été chargée de conduire et de coordonner la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4), relatif à l'éducation, et des cibles correspondantes. En effet, l'éducation est à la fois un droit humain fondamental et une condition préalable pour atteindre d'autres objectifs de développement comme la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la santé et contribue par conséquent directement aux objectifs primordiaux de l'UNESCO d'aider à édifier la paix et instaurer le développement durable.

01002 Le grand programme I sera axé sur trois objectifs stratégiques qui concourent à la paix et au développement durable. Premièrement, l'UNESCO s'efforcera de développer les systèmes éducatifs pour qu'ils favorisent un apprentissage de qualité pour tous tout au long de la vie. Deuxièmement, l'UNESCO donnera aux apprenants des moyens d'être des citoyens du monde, créatifs et responsables. Enfin, elle contribuera à conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030, reflété par l'ODD 4. Ces trois objectifs stratégiques seront atteints grâce aux activités de programme de l'Organisation dans les 11 domaines thématiques indiqués dans le tableau ci-après :

Grand programme I - Éducation			
Objectifs stratégiques du 37 C/4 correspondant aux axes d'action du 38 C/5	OS 1/Axe d'action 1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	OS 2/Axe d'action 2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	OS 3/Axe d'action 3 Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030
Domaines thématiques des résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none">1. Renforcement des politiques et de la planification sectorielles2. Alphabétisation3. EFTP4. Enseignement supérieur5. Améliorer le perfectionnement professionnel des enseignants6. Améliorer les processus d'apprentissage et suivre les résultats de l'apprentissage7. Élargir les possibilités d'apprentissage grâce aux TIC dans l'éducation	<ol style="list-style-type: none">8. Promouvoir l'éducation pour la paix et les droits de l'homme9. Renforcer l'éducation en vue du développement durable10. Promouvoir la santé par le biais de l'éducation	<ol style="list-style-type: none">11. Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030 en promouvant les partenariats, le suivi et la recherche

01003 Dans la continuité de l'exercice biennal 2014-2015, l'accent sera davantage mis sur une contribution accrue de l'éducation au développement durable, à la paix et à la citoyenneté mondiale. Tirant parti de son expertise interdisciplinaire, l'UNESCO aidera ses États membres à renouveler leurs systèmes éducatifs afin qu'ils répondent mieux aux défis du XXI^e siècle. Le programme de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation favorisera une éducation et un apprentissage qui inculquent les aptitudes et compétences nécessaires au XXI^e siècle, façonnent les attitudes et les comportements et instaillent les valeurs qui sous-tendent la paix, l'inclusion sociale et le développement durable, notamment la démocratie, la tolérance, le respect de la diversité culturelle et des droits de l'homme et la citoyenneté mondiale.

01004 Les activités entreprises au titre du grand programme I continueront d'être guidées par les principes ci-après :

- plaider pour une approche de l'éducation fondée sur les droits ;
- promouvoir l'équité et l'inclusion sociale dans et par l'éducation ;
- améliorer la qualité de l'éducation et de l'apprentissage ;
- promouvoir une approche holistique de l'éducation englobant tous les niveaux, toutes les filières et tous les modes d'enseignement.

01005 Le grand programme I continuera d'être mis en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre les unités au Siège, les bureaux hors Siège et les instituts pour l'éducation de catégorie 1, et avec un budget fortement décentralisé. Dans chaque domaine thématique, les unités du Siège œuvreront à l'élaboration et au suivi de normes mondiales ; serviront de laboratoires d'idées ; renforceront la coopération internationale et le partage des connaissances, donneront une orientation stratégique globale et apporteront un soutien programmatique aux bureaux hors Siège. Les bureaux régionaux pour l'éducation fourniront aussi un appui direct aux bureaux hors Siège de leurs régions respectives, mettront en œuvre des activités régionales et faciliteront l'échange et la coopération au niveau régional. Les bureaux nationaux mèneront des activités de développement des capacités et fourniront une assistance technique directe et des conseils en matière de formulation des politiques au niveau du pays. Les instituts pour l'éducation de catégorie 1 continueront de participer à l'échange et à la création de connaissances, au développement des capacités et d'aider à la formulation de politiques dans leurs domaines spécifiques². Le grand programme I tirera également partie des capacités des centres de catégorie 2 s'il y a lieu.

01006 Comme lors des exercices biennaux écoulés, le grand programme I contribuera aux deux priorités globales primordiales que sont l'Afrique et l'Égalité des genres.

Axe d'action 1 : Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité

01007 Par le biais de son premier axe d'action, le grand programme I aidera les États membres à développer et renforcer des systèmes éducatifs qui offrent des possibilités d'apprentissage de qualité tout au long de la vie à tous les apprenants, à tous les niveaux et dans tous les contextes éducatifs. Il adoptera des approches fondées sur les droits dans ses activités en vue de remédier aux disparités et aux inégalités socioéconomiques. Il veillera particulièrement à garantir l'égalité des genres et à atteindre les exclus afin de promouvoir des transformations sociales positives et l'inclusion.

² Les activités des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation sont répertoriées à la fin du chapitre, sauf celles de l'IESALC et du MGIEP pour lesquels des informations détaillées seront fournies ultérieurement.

Apprentissage tout au long de la vie pour tous

Le paradigme de l'apprentissage tout au long de la vie a été énoncé et promu par l'UNESCO dès les années 1970 dans le rapport Faure, puis dans le rapport Delors. Des évolutions récentes redonnent toutefois de l'intérêt à l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit notamment de la globalisation croissante et de la mutation rapide du monde, de l'introduction de nouvelles technologies, de la croissance exponentielle et de la nature changeante de l'information, des mutations démographiques, des transformations sociales, du changement climatique et de la nécessité constante d'améliorer les compétences afin de répondre aux exigences du marché du travail. Pour répondre à ces changements, l'apprentissage doit avoir lieu tout au long de la vie et donner aux apprenants les moyens d'apprendre à connaître, d'apprendre à être, d'apprendre à faire et d'apprendre à vivre ensemble. On commence à reconnaître que l'apprentissage tout au long de la vie est la philosophie, le cadre conceptuel et le principe organisateur de l'éducation au XXI^e siècle, accordant une place centrale à la notion d'apprentissage pour l'autonomisation.

De nos jours, cependant, la plupart des systèmes éducatifs ne sont pas encore en mesure d'offrir à tous des possibilités d'apprentissage de qualité tout au long de la vie. Pour que cela devienne réalité, il faut une réforme éducative holistique à l'échelle du secteur impliquant tous les sous-secteurs et tous les niveaux d'enseignement du système éducatif afin d'assurer la création de possibilités d'apprentissage dans tous les contextes et quelles que soient les modalités (formelles, non formelles et informelles) pour des personnes de tous âges (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes, filles ou garçons, femmes ou hommes), en satisfaisant un large éventail de besoins d'apprentissage. À cette fin, il faut reconnaître différentes filières d'apprentissage, ce qui implique la mise en œuvre de cadres de validation et d'accréditation des résultats de l'apprentissage non formel et informel. Cela suppose aussi la transformation des processus d'enseignement et d'apprentissage, notamment le passage d'une instruction vectrice de connaissances à un apprentissage visant au développement personnel, à la cohésion et à l'inclusion sociales ainsi qu'à la découverte dans un sens plus large. Un large consensus social, des instruments législatifs et un mécanisme de coordination entre les divers secteurs et les diverses parties prenantes sont également nécessaires.

01008

Au titre de l'axe d'action 1, l'UNESCO s'occupera de cinq domaines thématiques. Elle aidera les États membres à élaborer des politiques et une planification à l'échelle du secteur efficaces, en contribuant à la mise en place de cadres d'apprentissage tout au long de la vie qui offrent des voies nouvelles et souples d'apprentissage formel, non formel et informel. L'UNESCO conservera une approche holistique de l'éducation et de l'apprentissage afin de favoriser un développement équilibré des systèmes éducatifs et des apprenants reconnaissant l'importance et l'interdépendance de tous les niveaux et de tous les modes d'enseignement. Compte tenu de ses ressources restreintes, l'UNESCO donnera, pendant la période 2016-2017, la priorité à trois sous-secteurs : l'alphabétisation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'enseignement supérieur. Si l'accent est mis sur ces domaines, c'est parce que les États membres demandent de plus en plus qu'ils bénéficient d'un soutien car ils constituent les fondements essentiels de sociétés équitables pratiquant l'apprentissage tout au long de la vie et des domaines où l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif.

01009

Les progrès remarquables enregistrés en matière d'amélioration de l'accès à l'éducation de base ne se sont pas accompagnés d'une augmentation comparable de la qualité et de la pertinence de l'éducation. Beaucoup d'enfants quittent l'école sans avoir acquis des compétences de base en écriture et en lecture, ou ne sont pas dotés du savoir et des compétences nécessaires pour mener une existence productive. L'UNESCO continuera par conséquent de tenter de remédier à la pénurie aiguë d'enseignants qualifiés car c'est une stratégie essentielle pour améliorer la qualité de l'éducation. Dans le même temps, l'accent

sera davantage mis sur l'amélioration des processus d'apprentissage et l'évaluation de leurs résultats à divers niveaux, ce qui fournira davantage d'éléments sur la façon dont l'apprentissage se fait et ses implications pour la pédagogie et les programmes. La disponibilité croissante d'informations et de connaissances par le biais des technologies transforme les systèmes éducatifs et élargit les possibilités d'apprentissage. L'UNESCO favorisera l'adoption des TIC dans l'éducation afin d'améliorer l'accès au savoir, de faciliter sa diffusion et d'assurer un apprentissage plus efficace.

1. Renforcement des politiques et de la planification sectorielles

01010 Des politiques et plans judicieux restent indispensables pour atteindre les objectifs de développement relatifs à l'éducation et contribuer efficacement à l'apprentissage tout au long de la vie. La coopération internationale en matière de développement est confrontée à un certain nombre de défis et à de nouvelles tendances qui exigent une approche plus stratégique de la planification et de la gestion de l'éducation. Dans de nombreux pays, le secteur de l'éducation subit les effets de la crise financière actuelle, qui a entraîné un certain nombre de réformes de fond concernant sa gestion et sa gouvernance. Ces nouvelles tendances, y compris la décentralisation, les partenariats public-privé et l'autonomie des établissements d'enseignement, modifient les conditions dans lesquelles le développement de l'éducation est régi et planifié. Dans un contexte financier aussi difficile, les gouvernements sont désireux de connaître des politiques et réformes efficaces. À une époque où la croissance des inégalités devient un problème de société majeur, combler les multiples lacunes de l'accès à une éducation de qualité exige une vision à long terme et un engagement durable. Les politiques et la planification de l'éducation restent importantes pour relever ces défis.

01011 L'UNESCO est plus que jamais appelée à soutenir l'élaboration des politiques de l'éducation, les analyses politiques nationales, régionales et mondiales et les processus de planification stratégique nationaux à la lumière des objectifs de développements internationaux. Le grand programme I mettra par conséquent de plus en plus l'accent sur les politiques de l'éducation et la planification stratégique afin de faire face à un environnement en constante évolution. Les modalités d'application comprendront le développement des capacités, l'assistance technique et l'activité normative, une importance accrue étant accordée à l'aide à la formulation des politiques et au renforcement des connaissances. On veillera particulièrement à ce que la planification favorise l'équité dans les systèmes éducatifs grâce à des mesures telles qu'un meilleur ciblage des ressources et des interventions et à l'établissement de mécanismes de suivi adéquats. Au cours de la période quadriennale, le programme de l'UNESCO dans ce domaine sera axé sur les domaines suivants :

- (a) **Politiques et réformes** : l'examen et l'apprentissage des politiques sont de plus en plus demandés. Les analyses politiques apparaissent comme un processus stratégique de promotion du dialogue, des échanges et de l'apprentissage mutuel entre pairs sur les défis de l'éducation et les réponses y afférentes. Elles offrent la possibilité d'enrichir les réformes nationales de l'éducation grâce aux enseignements tirés du corpus international de connaissances. Cette dynamique contribuera de plus en plus au débat international sur les politiques de l'éducation par le biais du partage des connaissances et des expériences entre les pays. L'UNESCO contribuera de plus en plus à promouvoir ce processus et à soutenir ensuite les efforts déployés par les États membres pour que les réformes aient lieu. L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie jouera un rôle essentiel en aidant les États membres à élaborer des politiques d'apprentissage tout au long de la vie.
- (b) **Gestion des connaissances et de l'information** : élaborer des politiques et plans rationnels exige des données et informations de qualité. Le développement du Système d'information sur

la gestion de l'éducation (SIGE) est non seulement indispensable pour assurer des politiques et une planification fondées sur des données factuelles mais aussi pour soutenir la mise en œuvre des réformes et programmes éducatifs, en particulier par le biais d'un suivi et d'une évaluation réguliers. Un solide système de suivi et d'évaluation est aussi nécessaire pour garantir l'application du principe de responsabilité et l'utilisation efficiente de ressources restreintes. En ayant recours à des technologies et des approches à la pointe du progrès et en visant à combler les lacunes de l'information en vue de la formulation de décisions à tous les niveaux, l'action de l'UNESCO insistera particulièrement sur les nouvelles tendances et les moyens novateurs d'utiliser les technologies pour améliorer les processus de suivi et d'évaluation tout en renforçant les capacités nationales de développement et de mise en œuvre du système sectoriel de suivi et d'évaluation, y compris le SIGE.

- (c) **Planification sectorielle** : la planification de l'éducation fournit le cadre et le processus rigoureux et fondés sur des données probantes qui sont nécessaires pour orienter l'établissement des priorités et les décisions budgétaires. Une planification contemporaine réussie suppose de vastes consultations réunissant l'ensemble des parties prenantes et permettant d'assurer une appropriation nationale, une cohérence intra et intersectorielle, et une adéquation avec le développement socioéconomique et la planification à long terme du pays. L'UNESCO continuera d'apporter son soutien à la planification sectorielle, en particulier aux pays confrontés à des difficultés spécifiques pour atteindre les objectifs de l'éducation et du développement et dépourvus des capacités institutionnelles nécessaires. L'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ) diversifiera davantage son action en matière de développement des capacités et l'assouplira pour répondre aux besoins croissants, notamment en ce qui concerne la décentralisation et les principes de gouvernance démocratique. Une attention accrue sera prêtée à la documentation et à la diffusion d'approches, de modèles et d'outils de planification afin de favoriser des politiques d'apprentissage tout au long de la vie efficaces.
- (d) **Politique et planification de l'éducation dans les contextes d'urgence et de fragilité** : les conflits et les catastrophes naturelles figurent parmi les plus grands obstacles à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Plus de 40 % des enfants non scolarisés vivent dans des pays touchés par un conflit. L'UNESCO est de plus en plus appelée à répondre à des situations d'urgence et à contribuer à la reconstruction de systèmes éducatifs à la suite de catastrophes naturelles ou de conflits armés. Le processus de reconstruction offre l'occasion d'introduire des réformes profondes, et l'UNESCO entend mobiliser une large gamme de compétences et des approches intersectorielles à l'échelle du système pour soutenir les processus de réforme et promouvoir des politiques qui rendent les systèmes éducatifs plus inclusifs, équitables et efficaces à l'appui du développement. L'aide de l'UNESCO comprendra la prévention des risques et des crises, un soutien à la reprise et au développement, et l'intégration dans les mécanismes établis de coordination de l'aide internationale ainsi que dans les processus de l'Initiative Unité d'action des Nations Unies et de réforme de l'action humanitaire. L'Organisation continuera aussi d'apporter un soutien technique et financier au Département Éducation de l'UNRWA afin de renforcer son action visant à dispenser une éducation aux réfugiés palestiniens.

Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où les politiques de l'éducation ont été revues pour intégrer une perspective d'apprentissage tout au long de la vie	– 20 États membres	– 16 États membres
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où des schémas directeurs ou stratégies ou plans sectoriels nationaux pour l'éducation ont été révisés	– 16 États membres	– 12 États membres
3. Nombre de pays touchés par une crise bénéficiant d'une aide d'urgence ou d'une aide à la reconstruction	– 20 États membres	– 15 États membres
4. Accroissement du nombre de pays appliquant les Directives de l'UNESCO (cadre analytique) pour revoir leur législation nationale en matière d'éducation	– Accroissement d'au moins 10 % du nombre de rapports nationaux sur la Convention de 1960 relative au droit à l'éducation	– Accroissement d'au moins 8 % du nombre de rapports nationaux sur la Convention de 1960 relative au droit à l'éducation

Soutenir les sous-secteurs prioritaires

01012

Le grand programme I continuera de promouvoir une approche holistique de l'éducation (formelle, non formelle et informelle) depuis l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) jusqu'à l'enseignement supérieur, y compris l'alphabétisation et le développement des compétences. Afin d'obtenir de meilleurs résultats avec des ressources humaines et financières limitées, l'UNESCO continuera d'axer son intervention sur trois sous-secteurs prioritaires : l'alphabétisation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), et l'enseignement supérieur. Ce sont des domaines qui revêtent un intérêt essentiel pour de nombreux États membres, qui sont d'une importance particulière pour l'apprentissage tout au long de la vie, et dans lesquels l'UNESCO jouit d'un avantage comparatif. Les besoins des jeunes seront placés au cœur des préoccupations. La priorité sera accordée à ces trois sous-secteurs, mais les questions relatives à d'autres sphères éducatives, par exemple l'EPPE et la transition vers l'enseignement secondaire, seront abordées à travers l'action de l'UNESCO dans le domaine des politiques et de la planification sectorielles, de l'évaluation de l'apprentissage et des questions relatives aux enseignants, par exemple.

2. Renforcement de l’alphabétisation

01013

Ces vingt dernières années, les taux d’alphabétisation des enfants, des jeunes³ et des adultes⁴ n’ont cessé de croître parallèlement aux capacités des décideurs, planificateurs, gestionnaires et institutions des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies, programmes et plans d’alphabétisation efficaces. Cependant, les progrès n’ont pas été assez rapides par rapport à la croissance démographique et au nombre considérable d’enfants et d’adolescents qui abandonnent l’école ou qui restent analphabètes même en étant scolarisés. L’analphabétisme des jeunes et des adultes demeure donc un des plus grands obstacles à la réalisation de l’ODD 4 et continue d’entraver le développement socioéconomique dans un certain nombre de pays. Consciente que l’alphabétisation est un droit de la personne humaine et le fondement de l’apprentissage tout au long de la vie, l’UNESCO poursuivra les efforts entrepris au cours des exercices biennaux écoulés dans le cadre de divers programmes et initiatives⁵ et continuera d’aider les États membres à lutter contre l’analphabétisme des jeunes et des adultes. Au cours de la période 2016-2017, l’UNESCO, notamment son Institut pour l’apprentissage tout au long de la vie (UIL), continuera d’axer son soutien sur les deux séries d’interventions complémentaires ci-après :

- (a) **Renforcer l’efficacité des programmes d’alphabétisation des jeunes et des adultes** : Quarante-vingt-cinq pour cent des 775 millions d’analphabètes dans le monde vivent dans 41 pays, et deux tiers d’entre eux sont des femmes. Ces pays ont réaffirmé leur détermination à parvenir à l’alphabétisation universelle lors de la Table ronde internationale de haut niveau sur l’alphabétisation organisée en septembre 2012 au Siège de l’UNESCO. À cette fin, ils se sont engagés à accentuer leurs efforts en vue d’atteindre leurs objectifs d’alphabétisation d’ici à 2015 et à imaginer l’agenda de l’alphabétisation au-delà de 2015. L’action menée par l’UNESCO dans le domaine de l’alphabétisation ciblera les pays où le taux d’alphabétisation est faible, l’accent étant mis sur les pays africains et les femmes. S’appuyant sur les résultats de la Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation (DNUA) (2003-2012) ainsi que sur son programme LIFE, l’UNESCO aidera ces pays en lançant une initiative multipartites prenantes, qui reposera sur des contenus novateurs englobant des compétences pour une citoyenneté active au XXI^e siècle et sur des mécanismes d’exécution de pointe mettant davantage l’accent sur les TIC. Cet exercice supposera de jeter des passerelles entre l’enseignement formel, non formel et informel.
- (b) **Offrir aux enfants non scolarisés des possibilités d’acquérir des compétences de base durables et de qualité en matière de lecture et d’écriture** : 122 millions de jeunes⁶ dans le monde ne savent ni lire ni écrire, et 85 % d’entre eux⁷ vivent dans les pays « prioritaires ». De plus, 61 millions d’enfants en âge d’aller à l’école primaire ne sont pas scolarisés et risquent d’être analphabètes à l’âge adulte. L’UNESCO, en partenariat avec d’autres organismes, aidera les États membres à offrir d’autres moyens d’apprentissage de base, y compris par le biais de voies non formelles et de programmes ciblés.

3 Taux d’alphabétisation en 1990 : 83,4 % ; en 2010 : 87,1 % - Source : ISU 2010.

4 Taux d’alphabétisation en 1990 : 75,7 % ; en 2010 : 84,1 % - Source : ISU 2010.

5 Par exemple : la Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation (DNUA) ; l’Initiative pour l’alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) ; le Programme de renforcement des capacités en faveur de l’EPT (CapEPT) ; les prix internationaux d’alphabétisation ; et la Conférence internationale de l’éducation des adultes (CONFINTEA) et le Cadre d’action et de coopération d’Abuja.

6 Données ISU 2010 publiées en 2012.

7 Idem.

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour la mise en œuvre et l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation soucieux de l'égalité des genres	- 27 pays	- 20 pays
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO ayant élaboré des programmes d'alphabétisation de qualité pour les enfants et les jeunes non scolarisés	- 15 pays	- 10 pays

3. Enseignement et formation techniques et professionnels : faciliter le passage des jeunes du monde de l'éducation à celui du travail

01014 La mondialisation, le progrès technologique, les pressions démographiques, les inégalités sociales et la quête d'un développement durable suscitent une demande croissante de politiques et programmes d'EFTP qui répondent aux demandes du marché du travail, facilitent le passage des jeunes du monde de l'éducation à celui du travail, et favorisent la réduction de la pauvreté, l'inclusion sociale et l'égalité des genres. Tout cela suppose une transformation holistique de l'EFTP, basée sur des éléments stratégiques et l'expérience, l'accent étant mis sur l'apprentissage tout au long de la vie à travers une articulation horizontale et verticale au sein du système éducatif et entre ce dernier et le monde du travail.

01015 La Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP intègre l'expérience en matière de politique, le suivi et l'évaluation, la recherche, le dialogue international et les partenariats. Cette approche intégrée sera encore renforcée sur la base de l'évaluation de la Stratégie pour l'EFTP et des recommandations du troisième Congrès international sur l'EFTP, connues sous le nom de « Consensus de Shanghai », et s'inspirera des Objectifs de développement durable (ODD), et plus particulièrement des cibles relatives aux compétences nécessaires dans le monde du travail et dans la vie courante. L'action de l'UNESCO portera sur les grands domaines suivants :

- (a) **Soutien à la transformation de l'EFTP pour accroître son impact sur le développement :** l'UNESCO renforcera ses conseils stratégiques en amont, en accordant une attention particulière au développement des capacités de lutte contre le chômage des jeunes et à la réalisation des objectifs d'apprentissage par l'amélioration de l'accessibilité, de l'équité, de la pertinence et de la qualité de l'EFTP. L'appui au renforcement des capacités portera sur la planification stratégique, la gouvernance et le financement, la transition de l'école au monde du travail, les partenariats public-privé, la formation des enseignants, l'orientation professionnelle, les qualifications, l'élaboration des programmes d'études et la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes. Au niveau des pays, l'UNESCO facilitera en outre le dialogue sur les politiques à suivre et favorisera une coordination interministérielle efficace ainsi que la participation des employeurs,

des salariés et de la société civile, y compris les jeunes et le secteur privé, aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision.

- (b) **Renforcement de l'échange de connaissances et de l'apprentissage entre pairs** : l'UNESCO aidera les États membres en leur fournissant des données de pointe sur le terrain et en soutenant les processus stratégiques et d'apprentissage entre pairs reposant sur des politiques efficaces et prometteuses d'EFTP. Le réseau UNEVOC et les chaires UNESCO seront utilisés pour rassembler et diffuser des données sur les diverses approches des politiques visant à transformer et élargir l'EFTP. L'UNESCO facilitera en outre le dialogue sur les politiques à suivre et les processus de réforme aux niveaux régional et sous-régional.
- (c) **Réexamen des instruments normatifs et mise en place de cadres pour la reconnaissance des qualifications** : la fonction normative de l'UNESCO sera davantage mise à contribution pour atteindre les objectifs suivants : (i) aide à la mise en œuvre de la révision de la Recommandation de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel telle qu'approuvée par la Conférence générale à sa 38^e session ; (ii) analyse plus approfondie du cadre conceptuel du développement des compétences pour le monde du travail et application d'approches pertinentes pour l'obtention de résultats en termes de développement durable ; (iii) avec l'aide de l'ISU, renforcement de la normalisation des statistiques de l'EFTP ainsi que des capacités des États membres à concevoir des indicateurs pour la prise de décision ; et (iv) établissement de conditions propices au dialogue régional et mondial sur la reconnaissance et l'assurance qualité des qualifications dans le domaine de l'EFTP.
- (d) **Renforcement de la coopération internationale en faveur du développement de l'EFTP** : l'UNESCO utilisera sa capacité de mobilisation et servira de catalyseur de la coopération internationale en vue de renforcer ses partenariats stratégiques dans le domaine de l'EFTP. Des activités de suivi du troisième Congrès international sur l'EFTP seront organisées, et l'UNESCO continuera de faciliter la création et la coordination de partenariats stratégiques à travers des structures telles que le Groupe interinstitutions sur l'EFTP. Le réseau UNEVOC, dirigé par le Centre UNEVOC, contribuera largement à ces initiatives.

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays dont le système a évolué pour faciliter la transition des jeunes et construire des compétences pour le travail et la vie	- 22 États membres	- 15 États membres
2. Nombre de pays faisant rapport sur la mise en œuvre de l'instrument normatif relatif à l'EFTP	- Au moins 22 pays faisant rapport sur l'application de l'instrument normatif	- Au moins 15 pays faisant rapport sur l'application de l'instrument normatif

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Nombre de centres UNEVOC participant à des programmes et contribuant à la création de produits du savoir	- 50 centres UNEVOC	- 50 centres UNEVOC

4. Enseignement supérieur

01016 Les évolutions technologiques extraordinaires qui ont marqué la dernière décennie ont eu sur notre monde des conséquences que personne n'aurait envisagées il y a une vingtaine d'années. Dans cet environnement en mutation rapide, de nouvelles compétences sont sans cesse nécessaires pour entrer sur le marché du travail ou pour s'y maintenir. L'augmentation des taux de réussite dans l'enseignement secondaire associée au besoin de compétences adaptées et de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ont fortement accru la demande d'enseignement supérieur sous différentes formes. Les déplacements d'un pays à l'autre devenant plus faciles, l'afflux d'étudiants est en augmentation, ce qui accroît la demande envers les dispositifs d'assurance de la qualité et d'accréditation. L'enseignement à distance s'est également imposé comme une alternative attrayante. La demande d'enseignement supérieur excède aujourd'hui l'offre et la capacité financière du secteur public. Afin de répondre à cette demande et d'alléger leur charge financière, beaucoup de gouvernements ont encouragé l'essor de prestataires privés. L'arrivée de nouveaux acteurs de l'éducation et de nouveaux modes de prestation suscite des défis importants au plan politique en ce qui concerne la qualité, le financement et l'équité.

01017 L'UNESCO aidera les États membres à relever ces défis en leur apportant des conseils éclairés sur les questions de politique ainsi que sur les dispositifs pédagogiques innovants et à la pointe de la technologie favorisant la qualité et l'équité dans l'enseignement supérieur. Par une offre diversifiée d'activités, l'UNESCO encouragera et facilitera la collaboration et le dialogue entre les États membres. Une assistance ciblée sera fournie aux pays en développement, particulièrement en Afrique. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) jouera un rôle actif à cet égard. Par le biais du Programme UNITWIN et Chaires UNESCO, l'Organisation continuera de renforcer la coopération et la création de réseaux ainsi que de mobiliser une expertise universitaire susceptible de servir l'exécution de son programme dans ses domaines prioritaires. La coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud dans l'enseignement supérieur sera encouragée.

01018 Le programme de l'UNESCO en faveur de l'enseignement supérieur pour la période 2014-2017 s'est fixé trois domaines prioritaires qui contribueront directement à l'objectif d'aider les États membres à garantir la qualité de leurs systèmes d'enseignement supérieur :

- (a) **Internationalisation de l'enseignement supérieur** : l'UNESCO fournira un appui technique sur les questions réglementaires par le biais de la mise en œuvre et du suivi continu de l'application des instruments normatifs concernant la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur et elle aidera les États membres à améliorer leurs dispositifs d'assurance de la qualité. L'UNESCO continuera d'élaborer une convention mondiale sur la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur ainsi que de suivre la mise en œuvre des conventions régionales existantes. Elle soutiendra également le partage des expériences relatives aux échanges internationaux d'enseignants et de chercheurs et ses conséquences sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

- (b) **Technologie et enseignement supérieur** : l'UNESCO analysera les tendances de l'apprentissage à distance ainsi que les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre de programmes éducatifs en ligne efficaces et recueillera les bonnes pratiques, notamment en matière de création, d'adaptation et d'utilisation des ressources éducatives libres (REL). Elle fournira une assistance technique aux États membres concernant la diversification de l'offre d'enseignement supérieur de qualité, en particulier dans les pays en développement.
- (c) **Appui à l'élaboration des politiques** : pour éclairer la recherche de solutions politiques aux défis actuels que rencontrent les systèmes d'enseignement supérieur, l'UNESCO facilitera la constitution, le partage et l'apprentissage des connaissances sur des questions touchant à l'équité, la qualité et la diversification de l'enseignement supérieur, ainsi que sa gouvernance et son financement. L'UNESCO fournira également aux États membres des conseils pour l'élaboration et la mise en place de politiques ciblées visant à répondre à ces questions. Elle poursuivra ses efforts en vue de faciliter le débat à l'échelle mondiale et régionale sur la pertinence des divers systèmes de classement des universités.

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'enseignement supérieur et recevant un appui pour la mise en œuvre de ces instruments.	<ul style="list-style-type: none"> – 15 pays adhérant aux instruments – 6 pays soutenus dans la mise en œuvre de ces instruments juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> – 15 pays adhérant aux instruments – 3 pays soutenus dans la mise en œuvre de ces instruments juridiques
2. Organisation de conférences internationales et régionales avec l'appui de l'UNESCO sur les grandes questions politiques touchant à l'enseignement supérieur, notamment aux modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 3 conférences internationales ou régionales 	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 2 conférences internationales ou régionales
3. Nombre de pays bénéficiant d'un soutien et qui ont entrepris une réforme de leur système d'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> – 10 pays soutenus 	<ul style="list-style-type: none"> – 8 pays soutenus

5. Améliorer la qualité de l'éducation par le perfectionnement professionnel des enseignants

01019

Nul n'ignore que l'accès à l'éducation, ainsi que la qualité et l'équité dans ce domaine, dépendent dans une large mesure de l'existence d'aptitudes et de compétences adaptées chez les enseignants. Des indices montrent qu'il existe encore dans nombre de pays une pénurie aiguë d'enseignants qualifiés et que beaucoup d'enseignants souffrent de la faiblesse de leur statut social, de leur salaire et de leurs conditions de travail et doivent exercer dans des quartiers défavorisés et dangereux. Il convient d'accroître le nombre d'enseignants qualifiés à tous les niveaux pour pouvoir atteindre les cibles de l'agenda Éducation 2030.

01020

Pour aider les États membres à relever ces défis de taille, l'UNESCO a mis au point une stratégie et une initiative spécifiques visant à répondre à l'impératif de qualité chez les enseignants dans les pays prioritaires, en particulier en Afrique subsaharienne, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités dans les institutions de formation des enseignants. À cet égard, l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) jouera un rôle central dans la région Afrique. Dans l'actuel C/5, l'UNESCO ciblera les priorités suivantes :

- (a) **Renforcer les institutions de formation des enseignants** : dans les pays où la pénurie d'enseignants s'associe à de faibles capacités de formation des enseignants, il est impératif d'élargir le champ d'action et d'améliorer la qualité des institutions de formation existantes ainsi que des filières pédagogiques au sein des universités, notamment par des modes d'apprentissage mixtes, en recourant plus largement aux ressources éducatives libres pour la formation des enseignants. L'UNESCO élaborera un programme dédié au renforcement des capacités des institutions de formation des enseignants existantes, s'appuyant particulièrement sur l'utilisation de solutions technologiques telles que l'apprentissage ouvert à distance.
- (b) **Améliorer la formulation, la mise en place et l'évaluation des politiques relatives aux enseignants au niveau des pays** : l'UNESCO fournira, sur demande, un appui technique pour l'analyse des besoins, la formulation des politiques et la planification stratégique, dans l'objectif d'attirer des candidats talentueux dans la profession et de déployer et gérer efficacement le corps enseignant. L'UNESCO offrira une assistance technique pour renforcer encore les capacités nationales afin d'évaluer les besoins d'apprentissage et d'élaborer des politiques basées sur des données factuelles en matière de recrutement, de formation, de déploiement, de gestion, de perfectionnement professionnel et d'évaluation formative des enseignants en usant de plusieurs méthodes en vue d'améliorer la pratique. Une attention particulière sera accordée aux bonnes pratiques en matière de stratégies visant à attirer et retenir des enseignants dans les zones rurales, reculées et défavorisées.
- (c) **Renforcer la direction et la supervision des écoles** : bien que les directeurs d'école soient généralement considérés comme des gestionnaires d'unités de prestation de services éducatifs, l'enseignement aurait beaucoup à gagner de directeurs formés de façon adéquate, qui agiraient aussi en tant que responsables pédagogiques, en guidant et appuyant à ce titre les enseignants dans leur pratique. L'UNESCO contribuera à établir la liste des caractéristiques qui font d'un directeur d'école un acteur essentiel d'un enseignement et d'un apprentissage de qualité et elle appuiera les États membres dans leurs efforts pour élaborer des politiques adaptées ainsi que des programmes de soutien et de perfectionnement professionnel destinés aux directeurs d'école.
- (d) **Assurer le suivi des instruments et promouvoir des normes de pratique professionnelle** : l'UNESCO collabore de longue date avec l'OIT dans le suivi des recommandations internationales

concernant le statut des enseignants et les conditions d'un bon développement de cette profession. L'UNESCO continuera de s'engager en faveur d'une amélioration des normes de qualité de la profession enseignante dans le monde entier et de sa reconnaissance sociale, en renforçant les mécanismes de suivi des recommandations internationales par une approche factuelle et par une analyse des nouvelles demandes et attentes vis-à-vis de la profession au XXI^e siècle. L'UNESCO encouragera également l'usage des instruments de suivi existants pour guider le dialogue social sur la profession d'enseignant.

- (e) **Agir en tant que centre d'échange et répertorier les progrès accomplis dans le perfectionnement des enseignants et l'enseignement dans le monde entier** : l'un des moyens les plus efficaces de contribuer à accroître le statut social et l'attractivité de la profession d'enseignant consiste à recueillir les bonnes pratiques qui aident les membres de la profession à délivrer un enseignement de qualité. L'UNESCO rendra compte par divers moyens de la situation de la profession d'enseignant dans le monde et des défis à surmonter à cet égard ; elle diffusera les résultats obtenus dans le cadre de plusieurs forums nationaux et régionaux ainsi que d'une grande conférence internationale sur l'enseignement et agira au niveau des pays afin d'optimiser leur utilisation et leur incidence sur les débats de politique nationale relative aux enseignants et à l'enseignement.

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays qui ont entrepris une réforme et/ou une révision des politiques et des systèmes concernant les enseignants, en portant une grande attention à l'équité et aux questions de genre	– Au moins 50 États membres	– Au moins 20 États membres (principalement en Afrique, en Asie-Pacifique et dans les États arabes)
2. Nombre de pays dans lesquels la formation et le perfectionnement professionnel permanent des enseignants ont été renforcés	– Au moins 30 États membres	– Au moins 20 États membres (Afrique, Amérique latine et Caraïbes et États arabes)
3. Nombre d'établissements de formation des enseignants en Afrique subsaharienne qui ont été renforcés et sont pleinement opérationnels	– Renforcement d'au moins 60 établissements de formation des enseignants dans le monde, dont au moins 25 dans des États membres de l'Afrique subsaharienne	– Renforcement au total d'au moins 30 établissements de formation des enseignants dans 15 États membres de l'Afrique subsaharienne

6. Améliorer l'apprentissage

01021 Dans la société globale actuelle fondée sur le savoir, les apprenants sont censés acquérir des connaissances pertinentes et des aptitudes et des compétences de base ainsi que des attitudes et des valeurs, tant dans leur intérêt que dans celui de la société. Toutefois, bien que des possibilités d'apprentissage aient été offertes à davantage d'apprenants à l'échelle mondiale, nombre d'entre eux ne possèdent pas les connaissances et les compétences souhaitées. Selon le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012, on estime à 250 millions le nombre d'enfants qui ne sont pas capables de lire, d'écrire et de compter correctement même après avoir été à l'école pendant quatre ans au moins, en plus des quelque 775 millions d'adultes, dont 64 % de femmes, qui ne possèdent pas les compétences élémentaires en lecture et en écriture. Les inquiétudes grandissantes sur la qualité de l'éducation ont accru l'intérêt pour l'apprentissage, en particulier dans le suivi et l'évaluation des processus et résultats de l'apprentissage en vue d'améliorer la qualité globale de l'éducation.

01022 Afin de répondre à cette nouvelle situation, l'UNESCO renforcera son rôle de chef de file politique et technique afin de contribuer à « améliorer l'apprentissage » en intensifiant son action dans les trois domaines interdépendants qui sont essentiels à sa réalisation effective : les programmes (définir des visions, des normes), la pédagogie (processus d'enseignement) et l'évaluation (mesurer l'obtention de résultats d'apprentissage). L'accent sera mis en particulier sur la cohérence et la synergie entre les trois domaines, sur la promotion d'une vision globale de l'éducation et sur l'importance de la continuité de l'apprentissage entre les différents niveaux d'enseignement et tout au long de la vie. Les activités de l'UNESCO seront élaborées aux trois niveaux suivants :

- (a) **Définition de l'apprentissage** : l'UNESCO aidera les États membres à définir l'« apprentissage » et plaidera en faveur de méthodes d'apprentissage basées sur le développement de capacités, de compétences et de qualifications dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie. Elle encouragera une conception plus large des qualifications et des compétences (les compétences cognitives et non cognitives essentielles) en organisant de vastes consultations techniques et politiques avec différentes parties prenantes afin d'identifier un ensemble de compétences fondamentales pouvant aller de l'alphabétisation de base à l'enseignement secondaire, en passant par l'éducation de la petite enfance. Reconnaissant en particulier que le développement des compétences fondamentales parmi les groupes défavorisés au début de la vie peut jouer un rôle important dans la promotion du développement social et individuel et dans la réduction des inégalités socioéconomiques, l'UNESCO s'appuiera sur ses activités dans les domaines de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) et de l'alphabétisation afin d'élargir le cadre de l'éducation en mobilisant des partenaires dans des domaines traditionnellement en dehors du secteur de l'éducation, tels que la santé et la nutrition, et en collaborant efficacement avec eux.
- (b) **Élaboration des programmes** : l'UNESCO renforcera la capacité des États membres à élaborer des programmes complets et inclusifs afin d'atteindre les objectifs d'apprentissage. Elle poursuivra ses travaux d'élaboration des programmes en stimulant et renforçant les processus de révision des objectifs, des contenus et de la portée de l'enseignement en vue de réorienter les systèmes d'éducation en tant que facilitateurs de l'apprentissage, d'accroître les possibilités d'apprentissage personnalisé et de mieux adapter l'apprentissage aux besoins des individus et de la société. L'UNESCO, en particulier par le biais de son Bureau international d'éducation (BIE), fournira aux États membres un soutien technique et des conseils stratégiques sur l'élaboration des programmes, en garantissant une approche fondée sur les droits, qui s'inscrit dans les contextes culturels et les respecte, en mettant l'accent en particulier sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, ainsi que sur l'éducation en vue du développement durable.

- (c) **Évaluation des résultats d'apprentissage** : en étroite collaboration avec ses partenaires, l'UNESCO aidera les États membres à redéfinir le rôle de l'évaluation afin d'assurer des liens effectifs entre les processus et les résultats d'apprentissage. Elle favorisera l'abandon de l'approche étroitement centrée sur l'évaluation des compétences cognitives et des savoirs académiques traditionnels et garantira l'évaluation équitable des aspects à la fois cognitifs et non cognitifs de l'apprentissage, grâce à l'élaboration d'un système intégré d'évaluation formative pour l'amélioration de l'apprentissage et d'évaluation sommative par rapport au référentiel d'apprentissage. Ce processus permettra de clarifier davantage les relations conceptuelles entre la qualité de l'éducation, la formulation de résultats d'apprentissage et leur évaluation à l'aide de critères et d'outils complets. À cet égard, l'UNESCO collaborera avec les partenaires pertinents aux efforts mondiaux⁸ visant à définir l'ensemble des compétences essentielles ainsi que les outils d'évaluation de la qualité de l'éducation. L'UNESCO resserrera également sa collaboration avec d'autres organismes partenaires clés administrant les grandes évaluations internationales⁹, tout en continuant à étendre ses activités au niveau régional (par exemple le LLECE et le SACMEQ) afin de développer les capacités locales d'évaluation de l'éducation, et en fournissant des données sur les acquis d'apprentissage en vue de l'élaboration des politiques.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus où a été élaboré un programme complet et inclusif en vue de l'apprentissage fondé sur les compétences	– Au moins 30 États membres	– Au moins 10 États membres
2. Nombre de pays ayant développé et/ou renforcé les outils d'évaluation nationale pour la mesure des résultats d'apprentissage à la lumière du cadre mondial et des indicateurs de référence nationaux pour l'apprentissage fondé sur les compétences	– 35 États membres dans les régions Afrique, Asie-Pacifique, États arabes et Amérique latine et Caraïbes	– 15 États membres (Amérique latine et Caraïbes et Asie-Pacifique)

7. Élargir les possibilités novatrices d'apprentissage, en particulier grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation

01023 L'UNESCO est convaincue que, si elles obéissent à des considérations pédagogiques, des solutions fondées sur la technologie peuvent considérablement contribuer à accroître l'accessibilité et la qualité de l'éducation et de l'apprentissage ; à réduire les inégalités dans l'enseignement (en particulier pour les groupes défavorisés) ; et à promouvoir la création, le partage et l'adaptation de ressources éducatives

⁸ Comme l'équipe spéciale sur les mesures standard de l'apprentissage, dont l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est co-responsable.

⁹ Notamment les enquêtes PISA, TIMSS et PIRLS.

de grande qualité. L'Organisation est en position de leader pour promouvoir l'adoption de solutions fondées sur la technologie pour élargir l'accès à l'éducation et faciliter la diffusion des connaissances, un apprentissage plus efficace et le développement de services éducatifs plus efficaces et s'attache à le faire. Elle soutiendra l'élaboration de nouvelles approches de l'enseignement et de l'apprentissage et aidera les enseignants à acquérir la capacité de les intégrer dans leur travail. Grâce à ses activités sur la technologie dans l'éducation, l'UNESCO insistera vigoureusement sur l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, y compris par le biais de l'apprentissage mobile. L'Organisation soutiendra des partenariats multipartites sur les TIC dans l'éducation, notamment avec les industries informatiques. Pour aider les États membres à tirer parti des possibilités offertes par les technologies dans l'éducation, l'Organisation, y compris l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), articulera ses activités autour de quatre grands axes, à savoir :

- (a) **Le dialogue sur les politiques et le développement des capacités** : par le biais du dialogue sur les politiques et du développement des capacités, l'UNESCO accompagnera les États membres dans l'élaboration et l'analyse de politiques technologiques globales de réforme de leurs systèmes éducatifs. Elle facilitera l'analyse comparative et l'apprentissage mutuel entre les États membres et contribuera à la définition d'un ensemble international d'indicateurs politiques et à la collecte des données correspondantes.
- (b) **Normes applicables aux enseignants et développement professionnel dans le domaine des TIC** : les compétences des enseignants et leur capacité à tirer pleinement parti de l'Internet en tant que ressource éducative et comme moyen de partager les contenus éducatifs restent des défis essentiels. Pour les relever, l'UNESCO apportera son aide aux États membres désireux d'élaborer des politiques visant à former et soutenir les enseignants afin qu'ils puissent faire efficacement appel à la technologie. En partenariat avec les principales parties prenantes, y compris les industries informatiques, l'UNESCO continuera de développer et d'actualiser le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT) afin d'aider les responsables de la planification de l'éducation et de l'élaboration des programmes de formation pédagogiques à préparer les enseignants à bien utiliser les solutions technologiques.
- (c) **Apprentissage mobile** : les technologies mobiles offrent une possibilité d'action dans l'éducation, en particulier dans les pays en développement, parce qu'elles ont recours à des dispositifs et des réseaux existants. L'UNESCO, en coopération avec des acteurs clés dans ce domaine, continuera de faciliter la réalisation du potentiel de l'apprentissage mobile en étudiant les pratiques actuelles, en promouvant des innovations dans des domaines tels que l'alphabétisation – en particulier des femmes et des filles –, le développement des enseignants et la gestion des établissements scolaires, et en rendant compte des évolutions politiques.
- (d) **Ressources éducatives libres (REL)** : l'UNESCO est l'un des principaux organismes qui soutiennent le mouvement REL et la Déclaration de Paris sur les REL (2012) fournit déjà un ensemble de principes et de directives pour le développement et l'utilisation des ressources éducatives libres dans l'éducation. L'UNESCO intensifiera ses efforts de plaidoyer, documentera et fera connaître les solutions qui ont fait leurs preuves sur le plan politique et sur celui des pratiques institutionnelles, et facilitera la coopération internationale dans ce domaine. À leur demande, l'UNESCO travaillera de concert avec les États membres afin de créer des environnements politiques propices aux REL.

Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO qui ont développé l'utilisation des TIC dans leurs politiques ou programmes d'éducation	– 20 États membres	– 15 États membres
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO qui ont mis en œuvre des programmes nationaux ou institutionnels fondés sur les normes visant à donner aux enseignants les moyens de faire un bon usage pédagogique des TIC, et se référant au cadre ICT-CFT de l'UNESCO	– 20 États membres	– 15 États membres
3. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans l'élaboration et l'utilisation de ressources éducatives libres (REL)	– 18 États membres	– 12 États membres

Axe d'action 2 : Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables

01024

L'UNESCO estime que l'objectif fondamental de l'éducation est d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes. Par le biais de l'axe d'action 2, l'UNESCO aidera les États membres à élaborer des réponses éducatives efficaces aux défis contemporains et à inculquer aux apprenants les valeurs, attitudes et comportements qui favorisent une citoyenneté mondiale responsable. Elle mettra l'accent sur le rôle que joue l'éducation dans le développement des capacités des apprenants à bâtir un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leur communauté – grâce à la créativité, à l'innovation et à l'engagement envers la paix, les droits de l'homme et le développement durable. L'action de l'UNESCO à cet égard sera axée sur trois domaines thématiques : l'éducation pour la paix et les droits de l'homme ; l'éducation en vue du développement durable et l'éducation à la santé.

Promotion de la citoyenneté mondiale par le biais de l'éducation

Dans un monde de plus en plus interconnecté, l'inégalité, la pauvreté, la mauvaise santé, les violations des droits de l'homme, les conflits et le développement durable ne sont pas seulement des problèmes locaux. La promotion de la citoyenneté mondiale par le biais de l'éducation est essentielle pour relever ces défis, en permettant aux enfants, aux jeunes et aux adultes de comprendre les grands problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui et en leur donnant les moyens d'y faire face ; en établissant un lien entre connaissance et action aux niveaux local, national et mondial.

Une éducation cherchant à promouvoir au niveau international la compréhension, le respect et des réponses actives aux défis du XXI^e siècle et à l'exigence de plus de liberté, de tolérance et de démocratie est indispensable. Une éducation qui favorise la citoyenneté mondiale est intrinsèquement liée à la notion d'autonomisation de tous les apprenants considérés comme susceptibles de contribuer de manière proactive à une société plus juste, plus pacifique et plus durable. Elle peut être un moyen de sensibiliser l'opinion, de développer les connaissances, d'encourager la réflexion et de promouvoir les valeurs universelles. Un citoyen du monde apprécie la diversité culturelle et est conscient d'appartenir à une humanité commune. Il peut agir au sein de sa communauté et contribuer à relever des défis mondiaux tels que l'édification de la paix, le respect des droits universels de l'homme, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la bonne santé et le respect mutuel entre cultures et civilisations.

Une éducation qui favorise la citoyenneté mondiale doit être transformatrice, et permettre aux apprenants de comprendre l'injustice et l'inégalité, d'y réfléchir et d'agir sur ces questions. Ce type d'apprentissage doit ouvrir des espaces démocratiques dans les écoles et créer un lien actif de l'école à la communauté, à la société et au monde.

8. Promouvoir l'éducation pour la paix et les droits de l'homme

01025 La discrimination, la violence, les violations des droits de l'homme et les conflits restent des défis majeurs pour la paix comme pour le développement équitable et durable. Des approches originales et novatrices sont nécessaires pour faire face à ces défis persistants et destructeurs. L'éducation à la paix et aux droits de l'homme a un rôle essentiel à jouer pour réduire les préjugés, encourager des attitudes et des comportements de tolérance, et créer une culture de la paix et de respect des droits de l'homme pour tous. Des instruments normatifs, approuvés par des pays du monde entier, font obligation aux responsables des systèmes d'éducation de veiller à ce que la paix et les droits de l'homme fassent l'objet d'un enseignement à tous les niveaux d'éducation.

01026 Dans les prochaines années, l'UNESCO interviendra de façon beaucoup plus marquée dans ce domaine, avec pour objectif de donner aux enfants, aux jeunes et aux adultes les moyens de se livrer à une réflexion critique sur leur environnement et de remettre en cause les facteurs de préjugé, de discrimination et de conflit ; de résoudre pacifiquement des différends et de prévenir la violence ; d'être respectueux des autres et de leur culture ; de créer des environnements éducatifs plus inclusifs et pacifiques ; et d'agir pour protéger et promouvoir leurs droits et ceux des autres (c'est-à-dire encourager la citoyenneté mondiale). À ces fins, l'UNESCO encouragera la recherche, les activités de plaidoyer, le dialogue sur les politiques et le développement des capacités en vue d'une meilleure intégration de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans les politiques et programmes d'éducation, dans les pratiques pédagogiques, les matériels didactiques et les environnements d'apprentissage. En 2016-

2017, l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme sera axée sur :

- (a) **L'intégration de l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la citoyenneté mondiale :** l'UNESCO renforcera le soutien qu'elle apporte aux États membres pour intégrer l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la citoyenneté mondiale dans les systèmes éducatifs, notamment dans les domaines clés suivants : programmes d'enseignement, formation des enseignants, matériels pédagogiques et environnements d'apprentissage. L'UNESCO intensifiera son rôle de suivi et d'évaluation de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Elle s'emploiera, en coopération avec des praticiens de l'éducation et des parties prenantes appropriées, à élaborer un cadre de suivi et d'évaluation fondés sur des données probantes dans le domaine de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme.
- (b) **Suivi de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme :** l'UNESCO renforcera son rôle concernant le suivi et l'évaluation de l'éducation à la citoyenneté mondiale. L'Organisation agira dans le cadre de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ainsi que d'autres grands instruments internationaux. En étroite coopération avec des praticiens de l'éducation, elle travaillera au développement d'un outil et d'un cadre pratiques pour le suivi et l'évaluation fondés sur des données probantes de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme.
- (c) **Pédagogie novatrice (pour une citoyenneté active) :** lorsqu'ils quittent l'école, les enfants et les jeunes devraient être à même d'analyser de façon critique leur environnement et de faire des choix éclairés concernant leur vie. Cela exige une pédagogie novatrice et axée sur la transformation. L'UNESCO aidera à la promotion d'une pédagogie participative, axée sur les apprenants, qui encourage le développement des compétences essentielles (résolution de problèmes, réflexion critique, coopération avec les autres et participation à la prise de décisions par exemple) aussi bien que la remise en cause de la discrimination, de l'exclusion et de l'inégalité chez les enfants et les jeunes.
- (d) **Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) :** l'UNESCO continuera de soutenir le développement des connaissances, des valeurs et des compétences dans le domaine de la paix et des droits de l'homme ainsi que d'autres priorités essentielles de l'UNESCO et des Nations Unies par le biais du réSEAU. Elle encouragera les liens entre connaissance et action dans tout le réseau en vue de promouvoir une citoyenneté mondiale. Elle mettra en œuvre la nouvelle stratégie et le plan d'action élaborés pour le 60^e anniversaire du réseau en 2013.

Résultat escompté 8 : Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus ayant intégré l'éducation à la paix et aux droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et programmes d'éducation	– 20 États membres	– Au moins 10 nouveaux pays intègrent l'éducation pour la paix et les droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et programmes d'éducation
2. Élaboration avec le soutien de l'UNESCO d'indicateurs permettant de mesurer les résultats de l'apprentissage en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale	– Élaboration d'un ensemble d'indicateurs	– Élaboration d'un ensemble d'indicateurs
3. Nombre de pays engagés dans la mise en œuvre de la Recommandation de 1974	– 65 pays	– 57 pays
4. Nombre de membres du réSEAU soutenus ayant mis en œuvre des programmes et des projets de qualité dans les domaines de la paix, des droits de l'homme et d'autres priorités de l'UNESCO et des Nations Unies	– 20 % des membres du réSEAU	– 20 % des membres du réSEAU

9. Renforcer l'éducation en vue du développement durable

01027 Les solutions technologiques, les réglementations politiques ou les encouragements fiscaux ne pourront seuls permettre la réalisation du développement durable. Celui-ci exige un changement fondamental dans la façon de penser et d'agir des gens, et donc une transition vers des moyens d'existence durables. Seuls l'éducation et l'apprentissage à tous les niveaux et dans tous les contextes sociaux peuvent provoquer une transformation aussi radicale.

01028 Par son action dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable, l'UNESCO vise à réorienter l'éducation partout dans le monde afin que chacun ait la possibilité d'acquérir les valeurs, attitudes, compétences et connaissances nécessaires pour contribuer au développement durable. L'Éducation en vue du développement durable (EDD) suppose l'intégration de défis clés du développement durable dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'éducation et de l'apprentissage. Elle exige également des méthodes d'enseignement et d'apprentissage participatives offrant à chacun la possibilité d'agir en faveur du développement durable. Dans ce domaine, l'action de l'UNESCO s'inscrit dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), dont l'UNESCO est le chef de file, ainsi que du programme-cadre

complémentaire pour l'EDD. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio + 20), L'avenir que nous voulons, les États membres se sont engagés à « promouvoir l'éducation au service du développement durable et à intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ».

Depuis la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), le cadre d'intervention de l'UNESCO dans ce domaine est défini par son Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD). Celui-ci a été approuvé par la Conférence générale à sa 37^e session comme moyen d'assurer le suivi de la DEDD et de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a été lancé lors de la Conférence mondiale sur l'EDD organisée avec succès par l'UNESCO et le Gouvernement japonais du 10 au 12 novembre 2014 à Aichi-Nagoya (Japon). L'Assemblée générale des Nations Unies a pris note du Programme d'action comme moyen d'assurer le suivi de la DEDD et a invité l'UNESCO, en qualité d'organisation chef de file, à continuer de coordonner sa mise en œuvre (A/RES/69/211). L'UNESCO a ainsi reçu un mandat fort pour intensifier son action de promotion de l'EDD. L'EDD contribue à rendre l'éducation pertinente aujourd'hui.

01029

En 2016-2017, l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'EDD comportera les éléments suivants :

- (a) **Coordination du Programme d'action global au niveau mondial** : comme indiqué dans la Feuille de route de l'UNESCO pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD), l'UNESCO pilotera et coordonnera la mise en œuvre du Programme d'action global au niveau mondial et fournira des orientations stratégiques aux acteurs de l'EDD dans les cinq domaines prioritaires du Programme d'action global (des politiques à l'appui de l'EDD ; transformer les environnements d'apprentissage et de formation ; renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs ; autonomiser et mobiliser les jeunes ; accélérer la recherche de solutions durables au niveau local). Créer une nouvelle dynamique, mettre à profit les partenariats (au moyen de réseaux de partenaires), favoriser la création d'une communauté mondiale de pratiques (en créant un forum mondial et un centre d'information en ligne), et mettre en avant les bonnes pratiques (avec le Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable) sont les principales stratégies envisagées à cet égard. L'UNESCO assurera le suivi du Programme d'action global, et continuera de plaider pour l'EDD dans les processus d'élaboration des politiques mondiaux.
- (b) **Mise en œuvre du Programme d'action global à travers des projets phares, l'aide à la formulation de politiques et l'assistance technique** : de concert avec ses partenaires, l'UNESCO mettra en œuvre des activités majeures dans chacun des cinq domaines d'action prioritaires du Programme d'action global. Par ses interventions d'aide à la formulation de politiques, de renforcement des capacités et de diffusion des bonnes pratiques dans le domaine de l'EDD, elle continuera d'aider les États membres à intégrer l'EDD dans leurs politiques, plans et programmes d'éducation, y compris l'éducation non formelle et l'apprentissage tout au long de la vie. Le changement climatique demeurera un important axe thématique, dans le cadre du suivi de la Conférence COP-21

Résultat escompté 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de partenaires se joignant à l'UNESCO pour lancer et mettre en œuvre le Programme d'action global pour l'EDD	<ul style="list-style-type: none"> – Lancement du Programme d'action global – 85 acteurs de premier plan s'associent à l'UNESCO pour mettre en œuvre le Programme d'action global 	<ul style="list-style-type: none"> – Lancement du Programme d'action global – 55 acteurs de premier plan s'associent à l'UNESCO pour mettre en œuvre le Programme d'action global
2. Nombre de références à l'EDD dans les documents finals reflétant les décisions prises au niveau international	– 5	– 5
3. Nombre de pays soutenus pour intégrer dans leurs programmes d'enseignement une approche globale de l'EDD axée sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et la biodiversité	– 32 États membres	– 26 États membres

10. Promouvoir la santé par le biais de l'éducation

01030 La recherche et les données d'expérience font apparaître une forte corrélation entre la santé des enfants et des jeunes et leur taux de fréquentation scolaire, leur développement cognitif, leurs relations interpersonnelles et leur bien-être en général.

01031 L'UNESCO renforcera le soutien qu'elle apporte aux États membres en vue de dispenser une éducation à la santé et d'assurer des environnements d'apprentissage sûrs et équitables favorisant le bien-être général, une éducation de qualité et des résultats d'apprentissage pour tous, y compris une éducation de qualité relative au VIH et une éducation à la sexualité complète et de qualité contribuant à des modes de vie sains et à l'égalité des genres.

01032 Le travail de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation à la santé, y compris l'éducation relative au VIH et l'éducation complète à la sexualité, mettra à profit les initiatives et les partenariats existants, y compris EDUSIDA ; le programme FRESH (Concentrer les ressources sur une santé scolaire efficace) ; le partenariat renouvelé avec le PAM et l'UNICEF pour la fourniture de repas scolaires ; et d'autres approches mettant en avant l'importance d'une conception holistique et sectorielle de l'impact et des défis que représentent les questions de santé et la nécessité de rapprocher les secteurs de la santé et de l'éducation – la priorité pour l'UNESCO étant de soutenir un apprentissage conduisant à une meilleure santé et un plus grand bien-être.

01033 Dans le contexte de l'éducation à la santé, l'UNESCO soutiendra les États membres pour que soient traitées dans les établissements éducatifs par le biais des programmes de santé scolaire, mais aussi dans

des cadres informels et non formels en dehors de l'école, les questions prioritaires de santé, y compris celles concernant l'éducation relative à la menstruation, à la sous-alimentation et à l'épidémie mondiale d'obésité qui sévit chez les enfants car toutes ces questions ont un impact croissant sur la santé des enfants et des jeunes dans toutes les régions, et les approches fondées sur l'école représentent pour elles un énorme potentiel.

- (a) Les pays les plus affectés par l'épidémie de VIH continuent de donner la priorité à l'éducation relative au VIH dans le cadre de leurs programmes d'éducation à la santé, surtout en Afrique où l'UNESCO redoublera d'efforts et continuera de mettre à profit les collaborations et les partenariats existants au sein du système des Nations Unies et avec la société civile, comme l'y invite la priorité Afrique. Constatant que des progrès remarquables ont été accomplis dans la réponse mondiale au SIDA et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais consciente que le monde n'en a pas fini avec le SIDA, l'UNESCO continuera d'œuvrer avec les États membres et d'autres partenaires en vue d'instaurer un accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et d'appui dans le domaine du VIH.
- (b) Une éducation sexuelle complète est de plus en plus reconnue comme un moyen efficace de traiter de questions telles que la grossesse chez les adolescentes et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH. Elle répond à des demandes constamment exprimées par des jeunes désireux de recevoir une éducation à la sexualité leur permettant de se préparer à mener des vies d'adultes plus saines, dans le cadre d'une éducation pertinente, soucieuse de l'égalité des genres et de bonne qualité. L'UNESCO intensifiera son soutien aux États membres pour introduire ou renforcer des programmes d'éducation complète et de qualité à la sexualité.

Résultat escompté 10 : Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays dotés d'une stratégie multisectorielle abordant le VIH dans le cadre scolaire	- 93 % (170/182) des pays incluent le secteur de l'éducation dans leur stratégie multisectorielle	- 93 % (170/182) des pays incluent le secteur de l'éducation dans leur stratégie multisectorielle
2. Nombre de pays dans lesquels au moins 50 % des établissements scolaires ont dispensé au cours de l'année scolaire précédente une éducation à la sexualité et au VIH fondée sur les compétences nécessaires dans la vie courante	- Au moins 74 % des 38 pays à fort impact de l'ONUSIDA (28 sur 38)	- Au moins 72 % des pays à fort impact de l'ONUSIDA en Afrique (18 sur 25)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Nombre de pays où le secteur de l'éducation est doté de règles et de directives pour le personnel et les élèves concernant la sécurité physique, la stigmatisation et la discrimination, le harcèlement et les abus sexuels, communiquées aux parties prenantes concernées dans les établissements d'enseignement	- Au moins 60 % des 38 pays à fort impact de l'ONUSIDA (23 sur 38)	- Au moins 60 % des pays à fort impact de l'ONUSIDA en Afrique (15 sur 25)

Axe d'action 3 : Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030 en promouvant les partenariats, le suivi et la recherche

01034

Tout au long du processus de consultation en vue du nouveau programme de développement durable, l'UNESCO a joué un rôle essentiel en prenant la tête du débat mondial sur l'éducation et en plaidant pour que celle-ci trouve sa place parmi des priorités du développement concurrentes. Après l'approbation officielle des nouveaux objectifs de développement durable (ODD) en septembre 2015, et comme indiqué dans la Déclaration d'Incheon, adoptée par la communauté mondiale de l'éducation au Forum mondial sur l'éducation d'Incheon en mai 2015, l'UNESCO va « continuer à jouer le rôle qui lui incombe, en vertu de son mandat, à savoir conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030, notamment en plaidant pour la poursuite de l'engagement politique, en facilitant le dialogue sur les politiques, le partage des connaissances et l'action normative, en suivant les progrès vers la réalisation des cibles de l'éducation, en réunissant les parties prenantes mondiales, régionales et nationales afin d'orienter la mise en œuvre de l'agenda, et en faisant office de point focal pour l'éducation au sein de l'architecture globale de coordination des objectifs de développement durable (ODD) ». Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le programme de travail de l'UNESCO relatif à cet axe d'action aura pour visée essentielle de définir et opérationnaliser ce rôle de coordination dans le contexte de l'après-2015. Par rapport au biennium 2014-2015, les activités ne consisteront plus à formuler un nouvel agenda pour l'éducation, mais à mobiliser les engagements et les actions autour de l'agenda nouvellement adopté afin de préparer et d'appuyer le passage à la mise en œuvre opérationnelle de l'agenda Éducation 2030 à tous les niveaux.

Durant la période 2016-2017, les activités viseront à réaliser les objectifs énoncés dans le 37 C/5 approuvé et seront centrées sur les trois domaines suivants : coordination avec les États membres et soutien à ces derniers en vue de la définition de cibles nationales, recherche et production d'éléments factuels, et suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD relatif à l'éducation. Afin de consolider le travail mené au titre de l'axe d'action 3 et d'accroître la cohérence et les synergies entre ces trois domaines d'activités, les résultats escomptés 11, 12 et 13 du 37 C/5 ont été fusionnés en un seul, le « nouveau » résultat escompté 11, qui est libellé comme suit : « Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030 ». Des actions seront donc entreprises selon les axes de travail ci-après :

Premièrement, comme indiqué dans la Déclaration d'Incheon, l'UNESCO a été chargée de « mettre en place un mécanisme de coordination mondial approprié en consultation avec les États membres, les institutions coorganisatrices du Forum mondial sur l'éducation 2015, et d'autres partenaires ». L'UNESCO établira un Comité directeur d'Éducation 2030 qui, dans le cadre du dispositif plus vaste de mise en œuvre des objectifs de développement durable dont les contours restent à définir, fournira des orientations stratégiques aux partenaires de l'éducation conformément à l'agenda Éducation 2030 et suivra les progrès réalisés. Elle créera en outre un « Groupe d'organisations » afin d'assurer une approche cohérente au niveau mondial.

S'appuyant sur son leadership passé en matière de coordination de l'action mondiale dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO établira des mécanismes de coordination régionaux en vue de mobiliser les engagements en faveur du nouvel agenda pour l'éducation. Elle entretiendra la « dynamique de coopération » créée aux fins de l'élaboration de l'agenda Éducation 2030 et fera fond sur les mécanismes de coordination régionale de l'EPT antérieurs (tels que le Forum arabe sur l'EPT, l'EPT/PRELAC, le Groupe de travail thématique Asie-Pacifique sur l'EPT et le Groupe de coordination sur l'EPT d'Afrique subsaharienne) pour continuer d'améliorer la coordination au niveau régional.

Ces dernières années, les économies émergentes jouent un rôle de plus en plus visible dans la coopération internationale en matière d'éducation. Les partenariats sur un pied d'égalité et la coopération Sud-Sud sont des modalités de plus en plus répandues, et les transferts de techniques et de connaissances prévalent sur les transferts monétaires traditionnels. L'UNESCO favorisera ces modalités de coopération et usera de sa capacité de mobilisation pour réunir tous les partenaires, du Nord et du Sud, afin de constituer une plate-forme commune d'engagement. Les partenariats à tous les niveaux doivent être guidés par les principes suivants : la concertation, ouverte, inclusive et participative, la responsabilité mutuelle, la transparence et les synergies. La participation passe d'abord par l'implication des familles et des communautés. À cet égard, l'UNESCO continuera d'encadrer la Consultation collective des ONG, dispositif essentiel pour le dialogue, la réflexion et les partenariats avec les organisations de la société civile. Elle cherchera aussi à forger des alliances multipartites en faveur de l'éducation avec le secteur privé, les organisations philanthropiques et les fondations.

Deuxièmement, pour renforcer les mécanismes de coordination, l'UNESCO continuera à préparer des recherches fondées sur les données factuelles propres à éclairer et guider les responsables des politiques de l'éducation. Ce faisant, elle mobilisera les réseaux de recherche internationaux, y compris les chaires UNESCO, suivra l'état et la situation de la recherche dans le domaine de l'éducation, analysera les nouvelles tendances du développement et leurs conséquences pour l'éducation et contribuera, dans le cadre d'un dialogue reposant sur des éléments factuels et portant sur diverses questions d'éducation, à l'orientation des politiques à l'échelle mondiale. La multiplicité des compétences et expériences des États membres liées à l'UNESCO par divers réseaux professionnels, ainsi que l'expertise propre des secteurs de l'Organisation et des instituts de catégories 1 et 2, représenteront un atout majeur pour l'accomplissement d'une telle tâche.

Enfin, l'UNESCO jouera un rôle moteur dans l'examen et le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030, à la fois au niveau mondial et dans le cadre du soutien apporté aux pays pour l'élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation nationaux, en vue de produire des données factuelles solides pour la formulation des politiques et la gestion des systèmes éducatifs.

Un « Cadre d'action » du nouvel agenda Éducation 2030 a été adopté par les États membres en novembre 2015. Le Cadre d'action aura pour objet de guider et soutenir la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030. L'UNESCO fournira aux pays un soutien technique et une aide au renforcement des capacités aux fins de la pleine application de l'agenda, de concert avec ses partenaires le cas échéant. Elle

poursuivra en outre son travail d'identification d'indicateurs appropriés pour mesurer la réalisation des nouvelles cibles, en mettant à profit les travaux antérieurs du groupe consultatif technique (TAG) sur les indicateurs post-2015. L'UNESCO fournira aux pays le soutien technique et l'appui au renforcement des capacités nécessaires pour les aider à définir les cibles nationales appropriées et les indicateurs correspondants et à jeter les bases de cadres nationaux de suivi de l'agenda Éducation 2030 faisant partie intégrante des mécanismes de collecte des données et systèmes d'information sur la gestion de l'éducation nationaux existants. Comme première étape dans cette direction, l'UNESCO organisera à cet effet un certain nombre de réunions d'experts aux niveaux régional et sous-régional.

Au niveau mondial, s'appuyant sur l'important travail de collecte de statistiques de l'éducation comparables sur le plan international mené par son Institut de statistique (ISU), complétées par d'autres données désagrégées également comparables sur le plan international et des analyses de politiques connexes, et reconnaissant le rôle décisif que le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous (EPT) a joué en fournissant des éléments factuels solides à l'appui de ses efforts de sensibilisation et d'aide à la formulation des politiques, l'UNESCO poursuivra son travail de suivi des tendances et d'examen des progrès accomplis dans la réalisation des futurs objectifs internationaux de développement relatifs à l'éducation. En 2016-2017, l'UNESCO continuera de publier un rapport mondial de suivi sur l'éducation pour rendre compte de la réalisation de l'objectif pour l'éducation récemment adopté et des cibles associées. Dès 2016, une nouvelle série de rapports mondiaux de suivi sur l'éducation sera lancée pour surveiller l'évolution de l'éducation dans le nouveau cadre des ODD, prenant ainsi le relais du Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Les données factuelles et les analyses qui seront diffusées au moyen de ce rapport indépendant contribueront de manière essentielle à fournir des points de repère pour suivre la mise en œuvre du nouvel agenda pour l'éducation. L'édition 2016 du Rapport traitera des interactions et liens complexes entre l'éducation et des secteurs clés du développement, et déterminera quels sont les stratégies, les politiques et les programmes en matière d'éducation qui se conjuguent avec le plus d'efficacité à la mise en œuvre des priorités économiques, sociales, environnementales et politiques du nouveau programme de développement durable. Le Rapport 2016 établira en outre un nouveau cadre de suivi de l'éducation, et examinera les grands défis de l'après-2015 sur le plan du financement et de la gouvernance. L'édition de 2017 traitera des questions de suivi et de redevabilité dans le domaine de l'éducation.

Résultat escompté 11 : Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Création aux niveaux mondial et régional de mécanismes de coordination, y compris d'examen réguliers	<ul style="list-style-type: none"> – Tenue d'au moins 1 réunion mondiale de coordination – Tenue d'au moins 1 réunion mondiale CCONG – Mise en place d'au moins 1 processus d'examen réguliers avec les coorganisateur et autres partenaires à différents niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Tenue d'au moins 1 réunion mondiale de coordination – Tenue d'au moins 1 réunion mondiale CCONG – Mise en place d'au moins 1 processus d'examen réguliers avec les coorganisateur et autres partenaires à différents niveaux

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
2. Établissement et mise en œuvre opérationnelle de mécanismes de suivi mondiaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Lancement d'un rapport de suivi au niveau mondial</i> – <i>Établissement d'au moins 2 mécanismes de coordination régionaux</i> – <i>Adoption par la communauté internationale d'un ensemble d'indicateurs thématiques pour l'ODD 4</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Lancement d'un rapport de suivi au niveau mondial</i> – <i>Établissement d'au moins 1 mécanisme de coordination régional</i> – <i>Adoption par la communauté internationale d'un ensemble d'indicateurs thématiques pour l'ODD 4</i>
3. Nombre de réunions d'experts régionales et sous-régionales visant à développer leur capacité de définir des critères de référence et des mécanismes de suivi nationaux pour Éducation 2030 dans le contexte national qui leur est propre	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Tenue d'au moins 6 réunions d'experts régionales ou sous-régionales visant à soutenir les pays</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Tenue d'au moins 4 réunions d'experts régionales ou sous-régionales visant à soutenir les pays</i>
4. Facilitation du dialogue sur les politiques à la lumière des recherches sur les enjeux émergents	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Organisation de 10 forums nationaux ou sous-régionaux sur les politiques</i> – <i>5 notes d'orientation sur des domaines thématiques clés de l'agenda Éducation 2030</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Organisation de 6 forums nationaux ou sous-régionaux sur les politiques</i> – <i>3 notes d'orientation sur des domaines thématiques clés de l'agenda Éducation 2030</i>

Priorités globales

Priorité globale Afrique

L'Afrique est un continent d'opportunités. Depuis 2000, de nombreux pays africains ont accompli d'importants progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT, comme en atteste la baisse de 12 millions du nombre d'enfants non scolarisés entre 1999 et 2012 et l'évolution positive de l'égalité des genres dans l'enseignement primaire (l'IPS est passé de 0,87 en 1999 à 0,95 en 2010). Cependant l'Afrique subsaharienne compte encore pour la moitié des enfants non scolarisés dans le monde et accuse un retard dans beaucoup de grands domaines de l'éducation, ce qui entrave son développement socioéconomique. Pour contribuer à relever ces défis, le grand programme I donnera la priorité à l'Afrique à la fois en termes d'allocation budgétaire et d'action programmatique. L'UNESCO soutiendra les mesures de suivi concernant le Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015). Elle maintiendra son soutien ciblé à un nombre limité de pays prioritaires qui sont les plus éloignés de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), dont plus des deux tiers se situent en Afrique. L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) continuera d'être consolidé et de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du programme de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique, concernant en particulier le renforcement des capacités nationales en vue de former, retenir et gérer des enseignants de qualité.

En ce qui concerne l'action programmatique, on s'attachera en particulier à améliorer l'accès ainsi que l'équité, la qualité et la pertinence dans l'éducation en Afrique. Conformément à la priorité globale Égalité des genres de l'Organisation, une grande attention sera accordée aux questions d'égalité entre les sexes dans la mise en œuvre des programmes. L'UNESCO soutiendra les systèmes éducatifs en Afrique selon une approche globale et complète, et l'action accomplie dans le cadre du grand programme I couvrira tous les domaines thématiques énoncés dans le tableau ci-avant. Néanmoins, afin d'accélérer les progrès et de répondre aux besoins urgents et aux préoccupations prioritaires des États membres africains, le soutien de l'UNESCO ciblera les domaines thématiques suivants :

- **Politiques et planification sectorielles** : l'UNESCO aidera les États membres à mettre en œuvre des réformes portant sur la gestion et la gouvernance de l'enseignement, notamment en ce qui concerne la décentralisation, les partenariats public-privé et l'autonomie des établissements d'enseignement. Elle renforcera les capacités nationales en vue d'élaborer et d'appliquer des politiques et des plans à l'échelle du secteur, destinés notamment au développement de systèmes d'information pour la gestion de l'éducation.
- **Alphabétisation** : selon les dernières estimations, l'analphabétisme en Afrique subsaharienne concerne 169 millions d'adultes, dont 62 % de femmes, et 45 millions de jeunes, dont 58 % de filles. L'UNESCO fournira une aide ciblée pour intensifier les programmes d'alphabétisation en Afrique. S'appuyant sur l'action de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) et de son programme LIFE, l'UNESCO concevra une nouvelle initiative en faveur de l'alphabétisation dont le contenu novateur englobera les compétences pour une citoyenneté active au XXI^e siècle, tout en intégrant les valeurs et les savoirs autochtones du patrimoine africain, l'utilisation de la langue maternelle comme méthode d'enseignement ainsi qu'un mécanisme d'exécution de pointe prévoyant une utilisation renforcée des TIC dans l'enseignement.
- **Développement des compétences nécessaires pour la vie professionnelle** : mettant à profit les opportunités offertes par l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) pour

l'intégration dans le monde du travail des jeunes dont la population connaît une croissance rapide, l'UNESCO accordera un soin particulier à répondre aux besoins d'apprentissage des jeunes Africains dans l'exécution de son programme d'EFTP.

- **Élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur et assurance de la qualité dans ce secteur :** reconnaissant le rôle majeur joué par l'enseignement supérieur dans l'édification d'un système éducatif national global et bien équilibré, qui nécessite un réservoir de compétences nationales et des capacités autochtones dans la recherche, l'UNESCO répondra aux demandes croissantes des États membres africains d'assistance technique et de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur. L'amélioration de la qualité des établissements d'enseignement supérieur et la diversification de l'offre seront ses principaux domaines d'intervention. L'UNESCO appuiera la mise en œuvre de la révision de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique (Convention d'Arusha) afin de mieux répondre au défi de la mondialisation dans l'enseignement supérieur.
- Mise en œuvre d'un programme phare dans la stratégie du grand programme I pour la priorité globale Afrique, ciblant plus particulièrement le perfectionnement professionnel des enseignants en Afrique, en vue de relever les deux principaux défis liés à la pénurie d'enseignants et à la qualité de la formation des enseignants, comme un moyen d'améliorer la qualité globale de l'enseignement en Afrique. Ce programme phare est présenté plus en détail ci-après.
- Par une collaboration intersectorielle, le grand programme I contribuera également au programme phare 1 de promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, en particulier au résultat escompté relatif à l'intégration de l'éducation pour la paix, la citoyenneté, la démocratie et les droits de l'homme dans les systèmes éducatifs, dans le cadre de son programme sur l'éducation à la citoyenneté mondiale. Le grand programme I appuiera le programme phare 4 relatif à la science, notamment dans le domaine de l'éducation au service du développement durable. Enfin, il soutiendra également le programme phare 3 portant sur la mobilisation des connaissances et contribuera au résultat escompté relatif aux ressources éducatives libres (REL).

Programme phare 2 : Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence

Objectif :

- Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation

Axes d'action :

- Fournir une assistance technique et renforcer les capacités nationales pour améliorer la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques relatives aux enseignants et aux besoins éducatifs, en ciblant particulièrement les politiques destinées à attirer et retenir les enseignants dans les zones rurales et défavorisées
- Renforcer les capacités des institutions nationales de formation des enseignants afin de dispenser un apprentissage de qualité en utilisant des stratégies mixtes, notamment les TIC
- Appuyer le renforcement des capacités des directeurs d'école et chefs d'établissement pour un leadership pédagogique effectif et un apprentissage de qualité
- Soutenir l'élaboration de cadres de qualifications régionaux et nationaux pour le personnel de l'éducation

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : États membres dotés de diagnostics à jour du secteur de l'éducation et de capacités pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des stratégies et des plans dans le domaine des politiques de l'éducation, en ciblant en particulier les enseignants à tous les niveaux, y compris les environnements d'enseignement et d'apprentissage

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans lesquels des politiques relatives aux enseignants ont été mises au point ou réexaminées	– Au moins 12 États membres	– Au moins 12 États membres

Résultat escompté 2 : Élaboration et mise en œuvre effective de cadres de qualifications nationaux et régionaux pour le personnel de l'éducation

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus dans l'élaboration de leurs cadres nationaux ou régionaux de qualifications du personnel de l'éducation (enseignants, formateurs d'enseignants, directeurs d'école et chefs d'établissement)	– 8 États membres	– 8 États membres

Résultat escompté 3 : Harmonisation totale des programmes de recrutement, de préparation et de perfectionnement professionnel des enseignants avec les réformes de l'éducation et des programmes d'enseignement

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'établissements de formation des enseignants en Afrique subsaharienne qui ont été renforcés et sont opérationnels	– Au moins 30 établissements de formation dans 15 États membres	– Au moins 30 établissements de formation dans 15 États membres

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie en Afrique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où les politiques éducatives ont été réexaminées pour intégrer une perspective d'apprentissage tout au long de la vie	– Au moins 8 États membres en Afrique	– Au moins 8 États membres en Afrique
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où des plans à l'échelle du secteur ont été réexaminés	– 4 États membres en Afrique	– 4 États membres en Afrique
3. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où un système pertinent de suivi et d'évaluation à l'échelle du secteur a été créé ou renforcé et est opérationnel	– 4 États membres en Afrique	– 4 États membres en Afrique

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales pour l'extension à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité inclusifs et attentifs à l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO qui ont mis en œuvre à plus grande échelle des plans d'action attentifs à l'égalité des genres	– Au moins 12 États membres en Afrique	– Au moins 12 États membres en Afrique
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO qui ont conçu des programmes pour une alphabétisation de qualité des enfants non scolarisés	– Au moins 4 États membres en Afrique	– Au moins 4 États membres en Afrique

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à transformer l'EFTP en Afrique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays dont les systèmes ont été transformés en vue d'aider les jeunes en phase de transition et de développer leurs compétences pour le travail et la vie	– Au moins 8 États membres en Afrique	– Au moins 8 États membres en Afrique
2. Nombre de centres UNEVOC participant aux programmes et contribuant à la production de connaissances	– 15 centres UNEVOC en Afrique	– 15 centres UNEVOC en Afrique

Résultat escompté 7 : Élaboration par les États membres de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles visant à répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'enseignement supérieur et soutenus dans l'application de ces instruments	– 8 nouveaux États membres en Afrique adhérant aux instruments normatifs – 3 États membres en Afrique soutenus dans l'application de ces instruments juridiques	– 8 nouveaux États membres en Afrique adhérant aux instruments normatifs – 3 États membres en Afrique soutenus dans l'application de ces instruments juridiques
2. Conférences régionales organisées avec l'appui de l'UNESCO sur des aspects essentiels des politiques de l'enseignement supérieur, notamment les modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie	– 1 conférence régionale organisée en Afrique	– 1 conférence régionale organisée en Afrique
3. Nombre de pays bénéficiant d'un appui technique dans leur réforme de l'enseignement supérieur	– Au moins 3 États membres soutenus en Afrique	– Au moins 3 États membres soutenus en Afrique

Priorité globale Égalité des genres

La promotion de l'égalité des genres est au cœur du grand programme I et inextricablement liée à son action pour défendre le droit à l'éducation pour tous. En dépit des grands progrès accomplis dans le cadre de l'EPT, l'inégalité entre les sexes dans l'éducation reste un défi majeur que reflètent et tentent de relever l'objectif et les cibles de l'agenda Éducation 2030 récemment adopté. L'inégalité des genres revêt de nombreuses formes et types et se manifeste à des degrés divers, affectant les filles comme les garçons, les hommes comme les femmes, et l'évolution des tendances en matière de disparités sexuelles a rendu plus complexe le suivi des progrès réalisés. Il existe cependant des tendances claires et constantes qui persistent au détriment des filles et des femmes, en privant des millions d'entre elles de chances égales d'apprendre et de réussir. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à ne pas être scolarisées, en particulier après l'école primaire, et les femmes représentent les deux tiers des 775 millions d'adultes sans compétences de base en lecture et en écriture, une proportion restée inchangée depuis vingt ans. La lente progression de l'alphabétisation des femmes, en particulier, a permis au cycle intergénérationnel de l'analphabétisme et de la pauvreté de se perpétuer, mettant de nouvelles générations de filles, mais aussi de garçons, en danger de rater leurs chances de recevoir une éducation.

Les inégalités qui touchent les filles et les femmes dans l'accès à l'éducation et dans les résultats scolaires sont à la fois la cause et l'effet de multiples facteurs, notamment de la discrimination sexuelle, chronique et systématique, que reproduit le système éducatif. L'importance excessive accordée à la parité comme mesure des progrès accomplis a également brouillé les stratégies à cause de résultats insatisfaisants en termes d'autonomisation des filles et des femmes par l'éducation. Les statistiques ne peuvent pas donner une idée juste des multiples obstacles qui empêchent les filles et les femmes non seulement d'avoir accès à l'éducation mais aussi de s'y maintenir ; elles ne nous disent pas grand-chose non plus de la qualité des processus et de l'environnement d'apprentissage des filles et des garçons. L'absence de prise en compte du genre dans l'analyse de la situation a débouché sur des politiques inefficaces, car inattentives à ce facteur, qui n'ont que peu contribué à corriger les inégalités entre les sexes. Les politiques et les stratégies de l'éducation doivent aller au-delà des questions de chiffres et dépasser les approches conventionnelles visant l'élargissement de l'accès à l'éducation, au profit d'une approche plus globale s'intéressant aussi aux inégalités, qui existent dans l'ensemble de la société et qui influent sur les chances des filles et des femmes de recevoir une éducation.

L'UNESCO encouragera ainsi l'égalité des genres dans l'ensemble du système éducatif et du processus d'apprentissage, en défendant l'égalité dans l'accès à l'éducation (participation), au sein même du système éducatif (contenus, environnements et pratiques d'enseignement et d'apprentissage) et jusqu'au bout du processus (résultats de l'apprentissage, opportunités de vie et de travail). L'égalité des genres sera recherchée selon deux axes : inscription de la question dans tous les domaines d'action du grand programme I et programmation sexospécifique par le biais de domaines de programme ciblés, dans le but de créer des environnements propices à l'élaboration de politiques et de programmes sensibles à la question du genre et sexospécifiques, à tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les formes d'éducation.

Compte tenu de l'ampleur des disparités liées au genre dans l'alphabétisation des adultes et l'enseignement post-primaire (en termes d'accès à l'éducation et de résultats de l'apprentissage), une attention particulière sera accordée à l'accélération des progrès dans ces domaines par le biais d'une stratégie en trois temps : (i) développement des programmes d'alphabétisation sexospécifiques ; (ii) accès élargi et facilité aux filières d'apprentissage flexibles, en particulier pour les femmes et les adolescentes, par l'utilisation des TIC pour l'alphabétisation et l'acquisition des compétences ; et (iii) encouragement à la diversification des choix éducatifs proposés aux filles et aux femmes, en particulier au niveau post-primaire, pour les préparer à intégrer le monde du travail dans des professions moins traditionnelles et plus lucratives. Cette stratégie sera appuyée

par le soutien fourni aux États membres dans l'élaboration de politiques sensibles à la question du genre en matière d'alphabétisation, de TVET et de TIC, garantissant ainsi la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'action de plaidoyer, ainsi que dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes. Les résultats importants obtenus au cours du précédent biennium seront mis à profit et une attention particulière continuera d'être accordée à l'action de plaidoyer et aux partenariats à l'échelle mondiale dans le but de promouvoir l'éducation des filles et des femmes, en particulier dans le cadre du Partenariat mondial de l'UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes.

Résultat escompté 1 : Planification, mise en œuvre et évaluation des politiques, processus et pratiques en matière d'éducation dans les États membres à travers le prisme de l'égalité et de l'autonomisation des genres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans lesquels une analyse de genre a été appliquée à l'examen des politiques en vue d'intégrer des perspectives d'apprentissage tout au long de la vie	– 19 États membres	– 15 États membres
2. Nombre de pays soutenus dans la mise en œuvre et le développement à plus grande échelle de politiques, plans et actions d'alphabétisation réactifs en matière d'égalité des genres, dans le cadre de programmes formels et non formels, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des femmes et des filles pas ou peu alphabétisées	– 35 États membres (dont 25 États membres pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes et 10 États membres pour les enfants et les jeunes non scolarisés)	– 25 États membres (dont 20 États membres pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes et 5 États membres pour les enfants et les jeunes non scolarisés)
3. Nombre de pays soutenus et ayant élaboré et/ou mis en œuvre des politiques et des programmes réactifs en matière d'égalité des genres qui assurent l'égalité d'accès des filles et des femmes à des choix diversifiés d'apprentissage et de développement des compétences au niveau postprimaire	– 20 États membres dont les systèmes ont été transformés en vue d'appuyer les jeunes en transition et de développer des compétences pour le travail et la vie	– 15 États membres dont les systèmes ont été transformés en vue d'appuyer les jeunes en transition et de développer des compétences pour le travail et la vie

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
4. Nombre d'États membres soutenus par l'UNESCO dans lesquels les politiques et programmes de perfectionnement professionnel du personnel éducatif sont systématiquement réexaminés du point de vue de l'égalité des genres	– 25 États membres	– 20 États membres
5. Nombre d'États membres dans lesquels la prise en compte de l'égalité des genres dans le système éducatif est accélérée par la promotion de toutes les formes d'éducation et d'apprentissage ayant un effet transformateur en la matière, entre autres l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'apprentissage des compétences de la vie courante et l'éducation pour le développement durable	– 35 États membres	– 30 États membres
6. Nombre d'États membres soutenus où sont dispensées une éducation sanitaire de bonne qualité et une éducation sexuelle et sur le VIH complète qui contribuent à des styles de vie sains et à l'égalité des genres	– 10-15 États membres	– Au moins 10 États membres
7. Nombre d'États membres déclarant se conformer aux instruments normatifs relatifs au droit à l'éducation, l'accent étant mis sur l'égalité des genres	– 100 % des rapports soumis par les États membres	– 100 % des rapports soumis par les États membres

Instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine de l'éducation

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

01100 Résolution 38 C/3 de la Conférence générale pour le BIE

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle du BIE pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive et avec souplesse, efficacité et efficience, en temps voulu et de manière durable,

Se félicitant du processus de mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO pour les curricula et les questions connexes, adoptée à la 36^e session de la Conférence générale (résolution 36 C/10), ainsi que des efforts actuellement déployés pour accélérer les progrès en vue de l'application de la Stratégie,

1. *Souligne* la contribution spécialisée du BIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des domaines thématiques du grand programme I, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la gestion des curricula, la recherche et l'élaboration des politiques, et la gestion et l'échange d'informations, à travers :
 - (a) la mise en œuvre de cours de formation accrédités par des établissements universitaires régionaux et locaux, spécialement adaptés aux responsables et praticiens des curricula, ainsi que l'élaboration d'outils didactiques et de matériels de formation sur mesure ;
 - (b) l'extension de l'assistance technique et des conseils fournis aux organismes et spécialistes nationaux chargés des curricula dans les États membres ;
 - (c) la consolidation de sa base de connaissances relative aux curricula, ainsi que de ses capacités de gestion et de diffusion des connaissances ;
 - (d) la facilitation du dialogue international sur les politiques reposant sur des éléments factuels, en vue de promouvoir une éducation de qualité pour tous ainsi que des politiques et pratiques d'éducation inclusive ;
2. *Prie* le Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget du BIE :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du BIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux axes d'action et résultats escomptés du grand programme I ;
 - (b) d'appuyer les initiatives fondamentales du BIE afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 6 ci-après ;
 - (c) de renforcer la collaboration avec la Directrice générale en vue de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse continuer d'accomplir sa mission en tant que centre d'excellence en matière de curricula ;

3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au BIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de 7 063 300 dollars pour la période 2016-2017 ;
4. *Exprime* sa gratitude aux autorités nigérianes, norvégiennes et suisses, aux États membres et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du BIE, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre efficace des activités du BIE au service des États membres, conformément à sa mission en tant que centre d'excellence pour les curricula et les questions connexes, aux axes d'action et résultats escomptés du grand programme I, et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du BIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences (Axe d'action 1 – Résultat escompté 6) ;
 - (b) Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030 (Axe d'action 3 – Résultat escompté 11).

01101 En tant que centre d'excellence en matière de curricula, le BIE a pour mission d'aider les États membres de l'UNESCO à renforcer de manière équitable la qualité de l'apprentissage des étudiants, essentiellement au moyen d'initiatives et activités dans les trois principaux domaines d'action suivants : développement des capacités institutionnelles et individuelles et fourniture d'un soutien et de conseils techniques ; (2) accès à des connaissances, à des expériences et à des compétences en matière de curricula ; et (3) participation des parties prenantes au dialogue sur les politiques fondées sur des données factuelles.

01102 En 2016-2017, l'objectif global est de renforcer la qualité de l'apprentissage des étudiants en favorisant et en stimulant l'excellence dans les processus et produits relatifs aux curricula. Dans le cadre de cet objectif global, le BIE s'emploiera principalement à :

- créer et échanger des connaissances sur les produits, les processus, les stratégies, les tendances, ainsi que les questions essentielles et actuelles en matière de curricula ;
- recueillir, analyser, synthétiser et diffuser des connaissances et informations en matière de curricula ;
- dans le domaine des curricula et de l'apprentissage, renforcer les capacités individuelles et institutionnelles et fournir un soutien et des conseils techniques, ainsi que d'autres services, aux États membres de l'UNESCO ;
- promouvoir et préconiser un dialogue intellectuel, politique et technique, ainsi que l'échange de connaissances, pour améliorer les possibilités, les processus et les résultats en matière d'apprentissage ;
- faciliter la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ;

- entretenir des partenariats avec des entités académiques et orientées vers l'action afin d'appuyer des initiatives de recherches appliquées originales et d'analyser, synthétiser et diffuser les résultats de recherches existantes ; et
- promouvoir un dialogue international entre ministres de l'éducation et autres secteurs intéressés dans le monde en vue d'améliorer la qualité de l'éducation pour tous.

01103

Étant donné l'accent que le BIE met sur les curricula en tant qu'élément essentiel pour la qualité et l'inclusion, sa contribution couvre tous les objectifs stratégiques, axes d'action et domaines thématiques du grand programme I. Le Bureau intensifiera le soutien technique et les conseils pratiques qu'il apporte en matière d'élaboration de curricula en vue de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, aux droits de l'homme et au développement durable. Plus particulièrement, le BIE contribuera aux résultats escomptés suivants :

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays participant à des activités de développement des capacités en vue d'appuyer le changement et la gestion de curricula de qualité	- 42	- 30
2. Pourcentage de diplômés faisant état d'une amélioration de leur pratique sur leur lieu de travail	- Au moins 75 %	- Au moins 75 %
3. Nombre d'outils d'apprentissage, de prototypes, de cadres et de principes directeurs pour l'innovation et la réforme en matière de curricula élaborés/révisés, utilisés et diffusés en vue d'appuyer le changement et la gestion de curricula de qualité	- 15	- 10
4. Nombre de pays, en particulier touchés par un conflit, soutenus dans l'élaboration de curricula exhaustifs et inclusifs pour renforcer l'apprentissage	- 12	- 10

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
5. Documents relatifs aux politiques et aux curricula révisés et adoptés pour renforcer l'apprentissage	– 7	– 5
6. Nombre de pays appliquant activement le Cadre de bilan-diagnostic de la qualité de l'enseignement général (GEQAF) pour lever les obstacles systémiques identifiés qui empêchent d'assurer un enseignement de grande qualité et attentif au développement ainsi qu'un apprentissage efficace pour tous	– 15	– 10

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Meilleures disponibilité et accessibilité des informations relatives aux processus et produits d'élaboration des curricula	– <i>Augmentation de 100 % du nombre de visites sur le site Web et de téléchargements</i>	– <i>Augmentation de 50 % du nombre de visites sur le site Web et de téléchargements</i>
2. Nombre d'études de cas, d'analyses comparatives et de publications sur les tendances et les questions relatives aux curricula produites et diffusées	– <i>Au moins 30</i>	– <i>Au moins 20</i>
3. Diffusion et utilisation accrues de la revue Perspectives, désormais orientée et axée sur les curricula, l'apprentissage et l'évaluation	– <i>200 consortiums, 5 000 institutions universitaires et gouvernementales dans 60 pays</i>	– <i>200 consortiums, 5 000 institutions universitaires et gouvernementales dans 60 pays</i>

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)

01200 Résolution 38 C/4 de la Conférence générale pour l'IPE

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant le rôle important de l'IPE dans la mise en œuvre du grand programme I,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IPE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2016-2017 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IPE correspondent aux objectifs stratégiques et aux priorités et résultats escomptés du grand programme I ;
 - (b) de renforcer les capacités des États membres pour la planification, la gestion et l'administration des systèmes éducatifs ;
 - (c) de renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation à la planification, à l'administration, à l'évaluation et au suivi de l'éducation, en coopération avec les autres instituts de l'UNESCO pour l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les bureaux hors Siège de l'Organisation ;
 - (d) d'effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation, ainsi que sur la production, le partage et le transfert des connaissances et l'échange d'expériences et d'informations en matière de planification et d'administration de l'éducation entre les États membres ;
 - (e) de conduire des projets d'assistance technique dans son domaine de compétence dans les États membres ;
2. *Autorise* la Directrice générale à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de **7 468 100** dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Exprime* sa gratitude aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'IPE par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'aux Gouvernements argentin et français, qui fournissent gracieusement à l'Institut ses locaux et en financent périodiquement l'entretien, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
4. *Demande instamment* aux États membres de verser, renouveler ou augmenter leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IPE, conformément à l'article VIII de ses Statuts, de sorte que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux mis à sa disposition par les Gouvernements français et argentin, puisse mieux répondre aux besoins des États membres dans tous les domaines thématiques du grand programme I ;
5. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IPE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :

- (a) Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (Axe d'action 1 – Résultat escompté 1) ;
- (b) Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030 (Axe d'action 3 – Résultat escompté 11).

01201 Une planification et une gestion efficaces des systèmes éducatifs sont essentielles pour garantir une adéquation stratégique de toutes les ressources dont les ministères chargés de l'éducation disposent en vue de la réalisation de possibilités égales d'apprentissage de qualité qui améliorent les capacités des enfants et des jeunes en termes de paix et de développement durable. L'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ) a vocation à collaborer avec les États membres pour les aider à atteindre leurs objectifs et buts de développement en matière d'éducation et créera des synergies entre ses programmes de renforcement des capacités à cette fin, ce qui inclut une assistance technique et une formation en vue du renforcement institutionnel, des travaux de recherche appliquée et une action de sensibilisation stratégique.

01202 Le mandat de l'IIPÉ est mondial. Néanmoins, l'Institut met particulièrement l'accent sur les pays les plus éloignés des cibles convenues au niveau international dans le domaine de l'éducation, et plus spécifiquement sur les pays africains. Il opère au sein d'un réseau de partenaires, qui comprend les ministères de l'éducation, les organes compétents au niveau des pays et des partenaires de développement internationaux. L'IIPÉ favorise les alliances et partenariats stratégiques susceptibles d'apporter les meilleurs résultats à ses bénéficiaires. En outre, il fonctionne selon le principe du transfert de ses compétences lorsqu'il travaille en collaboration avec des partenaires nationaux. Ce principe s'appuie sur la conviction qu'il est possible de rendre les institutions nationales autonomes si on les dote de capacités durables et si elles opèrent dans le cadre de structures propices.

01203 Au cours de la période 2016-2017, l'IIPÉ contribuera au grand programme I en concentrant son action, dans le cadre de l'axe d'action 1, sur la réalisation du résultat escompté 1 concernant la conception et la mise en œuvre de politiques et plans d'éducation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

01204 Les programmes de l'Institut seront guidés par les priorités suivantes :

- (a) améliorer la résilience des systèmes éducatifs face aux conflits et aux catastrophes et renforcer leur gouvernance et leur responsabilité face aux parties prenantes et aux bénéficiaires ;
- (b) faire de l'égalité entre les sexes une question centrale de planification dans le cadre plus large de politiques et programmes axés sur l'équité ; et
- (c) encourager une réflexion plus approfondie sur les solutions politiques et programmatiques qui permettraient d'améliorer les résultats de l'apprentissage lors de l'élaboration, du suivi et de l'examen de la mise en œuvre des plans.

01205 L'Institut veillera principalement à ce que les planificateurs et gestionnaires de l'éducation au niveau des pays aient le savoir-faire technique, les capacités analytiques et la crédibilité nécessaires pour participer, aux côtés des responsables de l'élaboration des politiques, à la formulation de politiques efficaces et à leur concrétisation en programmes efficaces. À cette fin, l'Institut :

- (i) maximisera les synergies entre ses divers programmes de formation et le soutien direct qu'il apporte, à l'échelle nationale, aux ministères de l'éducation. Dans ce contexte, l'IPE redoublera d'efforts pour renforcer les capacités des établissements de formation nationaux et/ou régionaux. Cela permettra de compléter sa stratégie de renforcement des capacités en mettant progressivement en place des relais de mise en œuvre et de donner aux États membres la possibilité de former localement leurs cadres à la planification et à la gestion de l'éducation ;
- (ii) tirera parti de son expertise pour tisser des liens plus étroits entre les dimensions technique et stratégique de l'élaboration des politiques dans ses domaines de compétence. C'est la reconnaissance du caractère hautement politique de la planification de l'éducation. Ainsi, l'Institut s'efforcera de promouvoir des approches plus participatives de la planification, associant par exemple les jeunes ;
- (iii) appuiera la planification et la formulation de politiques basées sur des éléments factuels par le biais du renforcement des outils et services de connaissance fournis aux pays et partenaires dans le domaine du développement de l'éducation, grâce à l'analyse des éléments factuels et connaissances existants, ainsi que des programmes de recherche menés par l'Institut sur le terrain.

01206

L'IPE s'efforcera de concevoir des approches régionales pour la mise en œuvre de ses programmes, ce qui lui permettra d'élargir sa portée et de mobiliser des partenariats afin de créer des synergies et des effets multiplicateurs avec d'autres acteurs du développement de l'éducation, y compris d'autres entités de l'UNESCO.

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Pourcentage de chefs d'unité de planification faisant état des effets du développement des capacités assuré par l'Institut sur l'amélioration de la performance organisationnelle	- 85 %	- 85 %
2. Pourcentage de superviseurs de personnes formées par l'Institut qui observent une amélioration de la performance individuelle et d'équipe	- 90 %	- 90 %

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
3. Accroissement du nombre de programmes dans les établissements de formation pour répondre aux besoins nationaux et sous-régionaux en matière de formation des planificateurs et gestionnaires de l'éducation de niveau intermédiaire à supérieur d'ici à 2017	– 10-12	– 5-8
4. Pourcentage de décideurs participant à des manifestations spéciales de l'Institut faisant preuve d'une meilleure compréhension de l'importance d'une planification efficace pour relever les défis pressants en matière d'éducation	– 85 %-90 %	– 80 %

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Pourcentage de parties prenantes déclarant très pertinentes les recherches menées par l'IIPE	– 95 %	– 95 %

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)

01300 Résolution 38 C/5 de la Conférence générale pour l'UIL

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant le rôle de l'UIL en tant que l'un des principaux instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et ses contributions aux fonctions de l'UNESCO (laboratoire d'idées, organisme normatif, centre d'échange d'information, organisme de développement des capacités et catalyseur de la coopération internationale) dans ses domaines d'expertise, ainsi que les efforts qu'il déploie pour se repositionner en tant que centre d'excellence mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie sur la scène internationale de l'éducation,

Reconnaissant également l'importance du concept fondamental d'apprentissage tout au long de la vie pour la stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation, comme énoncé dans le document 37 C/4, et *réaffirmant* l'engagement en faveur du Cadre d'action de Belém adopté à la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI),

1. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'UIL à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous par des activités de plaidoyer, le développement des capacités, la recherche et la constitution de réseaux, l'accent étant mis sur les politiques et les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, l'alphabétisation et les compétences de base, ainsi que sur l'apprentissage et la formation des adultes ;
2. *Prie* le Conseil d'administration de l'UIL, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'UIL pour 2016-2017 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'UIL correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et aux axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de consolider et développer les programmes de l'UIL afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 6 ci-après ;
 - (c) d'accroître les capacités de l'Institut en tant que centre d'excellence mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que ses responsabilités particulières en matière d'alphabétisation et d'apprentissage et d'éducation des adultes ;
 - (d) de prendre les mesures requises pour donner effet au Cadre d'action de Belém et en suivre l'application ;
 - (e) de continuer de s'employer avec la Directrice générale à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'UIL puisse s'acquitter de sa mission ;
3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'UIL en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de **2 734 900** dollars pour la période 2016-2017 ;
4. *Exprime* sa gratitude au Gouvernement allemand pour le soutien constant qu'il apporte à l'UIL sous la forme d'une importante contribution financière et de la mise à disposition gracieuse de ses locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations, en particulier la Direction suisse du

développement et de la coopération (DDC), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), le Gouvernement norvégien et le Gouvernement fédéral du Nigéria, qui ont contribué intellectuellement et financièrement aux activités de l'UIL, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;

5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur appui financier et de fournir d'autres contributions appropriées pour que l'UIL puisse répondre aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'UIL à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (Axe d'action 1 – Résultat escompté 1) ;
 - (b) Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres (Axe d'action 1 – Résultat escompté 2) ;
 - (c) Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur d'Éducation 2030 (Axe d'action 3 – Résultat escompté 11).

01301 En tant que centre d'excellence mondial de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie axé sur la formation des adultes, l'éducation permanente, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle, l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) mène des activités de recherche, de développement des capacités, de constitution de réseaux et de publication dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie, en s'attachant plus particulièrement à l'éducation des adultes et à l'éducation permanente, à l'alphabétisation et à l'éducation de base non formelle. Il aide les États membres à renforcer leurs capacités en termes d'offre globale de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, en mettant l'accent sur les groupes défavorisés et marginalisés.

01302 Au cours de la période 2016-2017, les activités seront regroupées en trois domaines de programme et domaines spécifiques d'intervention :

- (a) Politiques et stratégies d'apprentissage tout au long de la vie : Les domaines d'intervention clés seront les suivants : (i) Renforcement des capacités en vue de l'élaboration de politiques et stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie ; (ii) Renforcement de la recherche basée sur des éléments factuels et assistance technique apportée à la mise en place de structures et procédures nationales en vue de reconnaître les résultats de l'apprentissage non formel et informel ; et (iii) Élargissement du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (GNLC).
- (b) Alphabétisation et compétences de base : Les domaines d'intervention clés seront les suivants : (i) Intégration de l'alphabétisation et des compétences de base dans les politiques, stratégies et programmes nationaux ; (ii) Recherche appliquée et axée sur les politiques en vue d'améliorer la pertinence et la qualité des politiques et programmes d'alphabétisation propices à l'autonomisation ; et (iii) Renforcement des capacités des parties prenantes de l'alphabétisation en vue d'améliorer la conception, la gestion et l'évaluation des programmes dans une perspective

d'apprentissage tout au long de la vie ; (iv) Création d'un partenariat multiparties prenantes pour l'alphabétisation.

- (c) Apprentissage et formation des adultes : Les domaines d'intervention clés seront les suivants : Suivi de la mise en œuvre de l'agenda de CONFINTEA par le biais du Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE) ; (ii) Soutien aux États membres pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Belém; et (iii) Renforcement de la compréhension et de la pertinence de l'apprentissage et de la formation des adultes, y compris le suivi de l'application de la Recommandation de l'UNESCO concernant l'apprentissage et la formation des adultes.

01303

Les activités de programme de l'Institut comprendront divers volets, l'accent étant mis en particulier sur :

- (i) la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie comme réponse aux défis actuels et nouveaux, tels que l'évolution démographique, les mutations socioéconomiques, l'expansion des sociétés du savoir, l'utilisation plus large des TIC, le changement climatique, la résolution des conflits et l'égalité des genres. Ce volet inclut aussi la promotion des instruments normatifs élaborés ;
- (ii) des recherches orientées vers l'action concrète et utiles à la prise de décisions sur des questions précises, notamment la gestion et la diffusion de connaissances sur des thèmes connexes en vue de favoriser une prise de décision éclairée ;
- (iii) le renforcement des capacités des décideurs et du personnel éducatif à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes sectoriels et transsectoriels holistiques et détaillés en matière d'apprentissage tout au long de la vie intégrant des politiques d'alphabétisation et d'éducation des adultes ; et
- (iv) le renforcement des réseaux de responsables politiques, d'experts et de professionnels, et la promotion de la coopération régionale et transrégionale.

01304

L'UIL veillera à ce que ses services, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités, profitent aux États membres africains, afin d'apporter un soutien spécifique aux cibles de l'ODD relatif à l'éducation dans cette région. En outre, l'UIL fera en sorte que les principes de l'égalité des genres inspirent ses actions stratégiques. Au cours de la période 2016-2017, l'Institut contribuera donc au grand programme I en participant à la réalisation du résultat escompté 1 de l'axe d'action 1 concernant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'apprentissage tout au long de la vie, du résultat escompté 2 concernant l'alphabétisation et, dans le cadre de l'axe d'action 3, du résultat escompté 11 concernant la recherche.

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus dont les autorités nationales élaborent des politiques inclusives et soucieuses de l'égalité des genres en matière d'apprentissage tout au long de la vie de qualité pour tous	– 40 États membres participant à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'apprentissage tout au long de la vie	– 20 États membres participant à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'apprentissage tout au long de la vie
2. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré et mis en œuvre des politiques nationales conformes aux mécanismes et au système de reconnaissance, de validation et de certification et de cadre national de qualifications	– 40 États membres contribuent à fournir des éléments en vue de la mise en place de structures nationales pour la reconnaissance, la validation et la certification	– 20 États membres contribuent à fournir des éléments en vue de la mise en place de structures nationales pour la reconnaissance, la validation et la certification
3. Nombre d'États membres soutenus qui utilisent les stratégies et mécanismes de suivi régionaux et nationaux en matière d'apprentissage et de formation des adultes	– 130 États membres participent à la mise en œuvre plus poussée du suivi de CONFINTEA conformément au Cadre d'action de Belém	– 110 États membres participent à la mise en œuvre plus poussée du suivi de CONFINTEA conformément au Cadre d'action de Belém
4. Nombre d'États membres soutenus qui mettent en œuvre des politiques et programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes efficaces, soucieux de l'égalité des genres et assurant la transmission de compétences aux jeunes et aux adultes	– 30 États membres participent à l'élaboration/ la mise en œuvre de programmes transmettant des compétences aux jeunes et aux adultes	– 10 États membres participent à l'élaboration/ la mise en œuvre de programmes transmettant des compétences aux jeunes et aux adultes
5. Utilisation de l'instrument normatif qu'est la Recommandation de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes pour réviser les politiques nationales	– 20 États membres participent activement à la révision de la Recommandation de l'UNESCO	– 20 États membres participent activement à la révision de la Recommandation de l'UNESCO

Axe d'action 1 – Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Nombre d'États membres soutenus qui intègrent l'alphabétisation et les compétences de base dans leurs stratégies nationales de développement en faveur de la paix, de la cohésion sociale et du développement durable</p>	<p>– 6 États membres participent à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'alphabétisation</p>	<p>– 4 États membres participent à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'alphabétisation</p>
<p>2. Nombre d'États membres soutenus qui utilisent les éléments mis en évidence par la recherche pour toucher davantage d'apprenants difficiles à atteindre grâce à des possibilités d'apprentissage utiles, de qualité et propices à l'autonomisation en matière d'alphabétisation et de compétences de base par des approches novatrices, holistiques et intégrées (« incorporées »)</p>	<p>– 12 États membres participent à la recherche appliquée en matière d'alphabétisation et de compétences de base</p>	<p>– 9 États membres participent à la recherche appliquée en matière d'alphabétisation et de compétences de base</p>
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui (a) améliorent la conception, la gestion et l'évaluation des programmes ; et/ ou (b) intègrent l'alphabétisation et les compétences de base comme fondement de l'apprentissage tout au long de la vie dans leur système et leurs mécanismes nationaux de reconnaissance, de validation et de certification ; et/ou (c) utilisent des stratégies et outils pertinents pour faciliter l'accès à l'éducation (aux compétences) de base et l'acquisition de celle(s)-ci, en particulier pour les jeunes et les adultes vulnérables et défavorisés</p>	<p>– 12 États membres participent au renforcement des capacités en matière de conception, de gestion et d'évaluation des programmes d'alphabétisation et de compétences de base</p>	<p>– 10 États membres participent au renforcement des capacités en matière de conception, de gestion et d'évaluation des programmes d'alphabétisation et de compétences de base</p>

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Meilleure disponibilité et accessibilité des informations relatives aux processus et produits du développement en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, l'accent étant mis sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle	– <i>Augmentation de 100 % du nombre de visites sur le site Web ainsi que de téléchargements</i>	– <i>Augmentation de 100 % du nombre de visites sur le site Web ainsi que de téléchargements</i>
2. Production de notes d'orientation, organisation de séminaires de recherche, création de partenariats entre les réseaux de recherche et l'UIL	– <i>16 notes d'orientation</i>	– <i>10 notes d'orientation</i>
3. Nombre d'études de cas, d'analyses comparatives et de publications sur les tendances et les problèmes produites et diffusées en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, l'accent étant mis sur l'éducation des adultes, l'éducation permanente, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle	– <i>20</i>	– <i>10</i>
4. Large diffusion et utilisation de la Revue internationale de l'éducation	– <i>Nombre accru de références, revue connaissant le succès et distribuée à plus de 7 500 institutions et organisations</i>	– <i>Nombre accru de références, revue connaissant le succès et distribuée à plus de 7 500 institutions et organisations</i>

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

01400 Résolution 38 C/6 de la Conférence générale pour l'ITIE

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Se félicitant de l'évolution positive qui a fait de l'ITIE un centre de recherche de pointe et de promotion des politiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière d'éducation au cours de l'exercice biennal, et *reconnaissant* qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

1. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'ITIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents de l'UNESCO et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne le plaidoyer sur les politiques, le renforcement des capacités et les services relatifs aux connaissances en matière de TIC dans l'éducation, à travers :
 - (a) la recherche sur les politiques fondée sur des éléments factuels, les études analytiques, et la collecte et la diffusion des meilleures pratiques concernant l'utilisation des TIC au service de l'éducation ;
 - (b) l'offre d'une assistance technique ainsi que le partage d'informations et de connaissances en matière d'application des TIC dans l'éducation, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants ainsi que sur les contenus numériques des programmes ;
2. *Prie* le Conseil d'administration de l'ITIE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'ITIE pour 2016-2017 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'ITIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de continuer de s'employer avec la Directrice générale à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'ITIE puisse s'acquitter de sa mission ;
3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'ITIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de **1 252 100** dollars pour la période 2016-2017 ;
4. *Exprime* sa gratitude au Gouvernement de la Fédération de Russie pour sa contribution financière et la mise à disposition gracieuse de locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations qui ont soutenu les activités de l'Institut sur les plans intellectuel et financier, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à l'exécution efficace des activités de l'ITIE au service des États membres, conformément à la mission de l'Institut, de sorte qu'il puisse mieux répondre aux priorités du grand programme I ;

6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'ITIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
- (a) Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants (Axe d'action 1 – Résultat escompté 7) ;
 - (b) Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030 (Axe d'action 3 – Résultat escompté 11).

01401 L'ITIE, en tant que centre de ressources spécialisé de l'UNESCO et fournisseur d'assistance et d'expertise techniques en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement, aide, de par son statut et ses fonctions, à élargir les possibilités d'apprentissage novatrices, en particulier par l'application des TIC à l'éducation, en promouvant des environnements en ligne pour accroître l'accès à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie, en facilitant le dialogue sur les politiques à suivre et en entreprenant l'élaboration de stratégies nationales sur l'application des TIC à l'éducation.

01402 Conformément aux priorités et objectifs stratégiques de programme de l'UNESCO pour 2014-2021, tels qu'énoncés dans sa Stratégie à moyen terme (37 C/4), l'ITIE continuera de soutenir les États membres en ce qui concerne l'application des TIC à l'éducation, et en particulier l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles, la formation des enseignants, l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous, la promotion de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie de qualité pour tous et la promotion d'un apprentissage novateur grâce aux TIC.

01403 Au cours de la période 2016-2017, l'ITIE contribuera essentiellement à l'axe d'action 1, résultat escompté 7, concernant l'élargissement des possibilités d'apprentissage par l'application des TIC à l'éducation. L'Institut redoublera d'efforts autour des principaux modes d'intervention ci-après :

- (a) assistance technique aux États membres dans le domaine de l'application des TIC à l'éducation et soutien à la recherche sur les politiques, aux activités de plaidoyer et au dialogue concernant l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation et à l'intégration des TIC et de la pédagogie ;
- (b) renforcement des capacités des États membres dans le domaine de l'application des TIC à l'éducation et appui au développement professionnel des enseignants dans le domaine et au moyen des TIC et des méthodes pédagogiques novatrices intégrant les TIC.

01404 Les activités de l'ITIE porteront essentiellement sur les thèmes suivants : (i) plaidoyer en faveur de politiques de meilleure qualité et plus novatrices pour les TIC dans l'éducation ; (ii) renforcement des compétences des enseignants grâce à de meilleures connaissances dans le domaine des médias et de l'information et à des compétences accrues dans le domaine des TIC ; (iii) facilitation d'un apprentissage efficace grâce à une pédagogie intégrant les TIC ; et (iv) création de réseaux et de partenariats.

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de travaux de recherche basés sur des données factuelles produits pour guider les pays dans l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation	– 5 travaux de recherche basés sur des données factuelles	– 3 travaux de recherche basés sur des données factuelles
2. Nombre de pays bénéficiant de conseils en matière de formulation des politiques dans le domaine de l'utilisation des TIC dans l'éducation	– 12 pays	– 7 pays
3. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour élaborer et/ou réviser des/les normes applicables aux enseignants en vue de l'utilisation appropriée des technologies dans le domaine de l'éducation, avec à terme application locale et adaptation du Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT)	– 15 pays	– 12 pays
4. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO en vue de concevoir et/ou réviser la politique nationale ou les politiques institutionnelles en matière de REL	– 6 pays	– 4 pays
5. Nombre de bonnes pratiques sur l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation produites et diffusées	– 5 études de cas	– 5 études de cas
6. Nombre de membres du réseau soutenus en vue de proposer des programmes et projets de qualité en matière d'apprentissage pour l'avenir	– 120 écoles de 40 membres du réseau	– 70 écoles de 40 membres du réseau

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre d'analyses comparatives et d'études de cas sur les nouveaux défis de l'éducation et de l'apprentissage réalisées à l'échelle nationale et régionale, publiées et diffusées	– 5 études régionales	– 5 études régionales

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

01500 Résolution 38 C/7 de la Conférence générale pour l'IIRCA

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'IIRCA pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Reconnaissant également le rôle important joué par les enseignants pour ce qui est d'offrir une éducation de qualité et de répondre aux besoins des États membres, en particulier en Afrique, qui sont soucieux de développer les capacités nationales pour former, retenir et gérer des enseignants de qualité,

1. *Recommande* que l'IIRCA joue un rôle majeur dans la mise en œuvre des activités du grand programme I en faveur de la priorité globale Afrique et dans la participation au programme phare pour la priorité Afrique dans le domaine de l'éducation ;
2. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'IIRCA à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents de l'UNESCO et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne le résultat escompté 5 de l'axe d'action 1 relatif à l'amélioration de la qualité de l'éducation et au perfectionnement professionnel des enseignants, à travers :
 - (a) les activités de soutien axées à la fois sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques des enseignants efficaces, notamment dans le cadre de la Stratégie de l'UNESCO relative aux enseignants et de l'initiative de l'UNESCO concernant les enseignants, ainsi que d'autres outils de l'UNESCO visant à améliorer la qualité des programmes de formation des enseignants, des cadres de qualification, des analyses des questions relatives au genre et de la formation de formateurs d'enseignants – à tous les niveaux – à des méthodes de perfectionnement novatrices ;
 - (b) le renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants s'agissant de la gestion et de l'assurance qualité, notamment en ce qui concerne les normes d'enseignement amélioré par les TIC, la planification des TIC dans les stratégies d'éducation, et l'élaboration de programmes de formation fondés sur les TIC et l'apprentissage ouvert et à distance ainsi que de programmes de perfectionnement en ligne des enseignants sanctionnés par un certificat ;
 - (c) les activités de plaidoyer fondées sur la recherche et la diffusion des résultats de la recherche à l'aide de publications, à la faveur d'un dialogue, de séminaires et de conférences sur les politiques, et dans le cadre de partenariats ;
3. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIRCA, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'IIRCA pour 2016-2017 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IIRCA correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de consolider et développer les programmes et projets de l'IIRCA afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 7 ci-après ;

- (c) de continuer de s'employer avec la Directrice générale à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'IIRCA puisse s'acquitter de sa mission ;
- 4. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'IIRCA en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de 3 456 400 dollars pour la période 2016-2017 ;
- 5. *Exprime* sa gratitude aux États membres et aux organisations qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités de l'IIRCA, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
- 6. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à l'exécution efficace des activités de l'IIRCA au service des États membres, conformément à sa mission, aux priorités du grand programme I, aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021, et au plan stratégique de l'Institut pour 2014-2021 ;
- 7. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IIRCA à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres (Axe d'action 1 – Résultat escompté 5) ;
 - (b) Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030 (Axe d'action 3 – Résultat escompté 11).

01501 Les activités de l'IIRCA contribueront notamment à la réalisation du résultat escompté 5 dans le cadre de l'axe d'action 1, à travers (a) l'appui à l'élaboration de politiques relatives aux enseignants ; (b) le renforcement des capacités des établissements de formation d'enseignants ; (c) la direction et la supervision des établissements scolaires ; et (d) la promotion et l'intégration de questions transversales telles que la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes, l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation, et l'assurance qualité.

01502 Les activités proposées pour la période 2016-2017 se situent dans la ligne de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021 et du plan stratégique de l'IIRCA pour 2014-2021. L'Institut continuera de soutenir les États membres d'Afrique conformément à l'agenda Éducation 2030 et aux mesures de suivi concernant le Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) de l'Union africaine.

01503 L'IIRCA continuera de soutenir les pays africains dans les situations de post-conflit et de catastrophe, en s'efforçant principalement de contribuer à éviter la répétition des conflits et à assurer le redressement et la reconstruction.

01504 Dans le domaine des politiques relatives aux enseignants, l'IIRCA aidera les États membres à renforcer leurs capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, à analyser les programmes de formation des enseignants et l'élaboration de cadres de qualifications, à réduire les inégalités entre les sexes dans

l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives aux enseignants, et à former des formateurs d'enseignants – à tous les niveaux – aux approches novatrices du perfectionnement des enseignants.

01505 Le renforcement des capacités des établissements de formation d'enseignants mettra l'accent sur la gestion, la qualité et les normes applicables à la profession d'enseignant, y compris la mise en œuvre des normes applicables aux enseignants avec l'aide des TIC, la conception de stratégies d'application des TIC dans l'éducation, le développement de l'apprentissage à l'aide des TIC et de l'apprentissage ouvert et à distance, et l'élaboration de programmes de formation diplômante en ligne aux fins du perfectionnement des enseignants.

01506 L'IIRCA renforcera la direction et la supervision des établissements scolaires en aidant les États membres à élaborer des politiques pertinentes, ainsi que le soutien à la profession et la conception de programmes de direction et de supervision des établissements scolaires.

01507 Les activités de plaidoyer s'appuieront sur les recherches dans les domaines suivants : élaboration et mise en œuvre de politiques relatives aux enseignants, évaluation des politiques et programmes de formation des enseignants sous l'angle de l'égalité entre les sexes, perfectionnement des enseignants dans le cadre de l'éducation et de la protection de la petite enfance, efficacité des programmes alternatifs de formation des enseignants, et enseignement des sciences, des mathématiques et des technologies (SMTE). Ces activités seront mises en œuvre par le biais de la publication et de la diffusion régulières de résultats de recherche au moyen de lettres d'information, d'une série de fascicules intitulée « Fundamentals of Teacher Education Development » (principes de la formation des enseignants), de notes d'orientation et de documents techniques, ainsi que de dialogues sur les politiques, de séminaires et de conférences.

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration et/ou la révision de politiques relatives aux enseignants, une attention particulière étant accordée aux questions d'égalité des genres	- 10	- 7
2. Nombre d'États membres bénéficiant d'un soutien pour la mise en œuvre de la formation et du perfectionnement professionnel continu des enseignants par l'intermédiaire de leurs établissements de formation des enseignants	- 20	- 12

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
3. Nombre d'États membres ayant encouragé le recours aux TIC et à l'apprentissage ouvert et à distance à des fins pédagogiques pour soutenir le perfectionnement et la gestion des enseignants	- 25	- 15

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre de publications (dont des notes d'orientation, des documents techniques et des rapports d'études) et de dialogues sur les politiques consacrés aux questions relatives aux enseignants dans le cadre d'actions de plaidoyer et de partenariats	- 11	- 5
2. Série de fascicules intitulée « Fundamentals of Teacher Education Development » (Principes du développement de la formation des enseignants)	- 4	- 2

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

01600 Résolution 38 C/8 de la Conférence générale pour l'IESALC

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Reconnaissant également le rôle stratégique joué par l'IESALC dans le renouveau de l'enseignement supérieur et la promotion du développement scientifique et technologique dans les États membres de la région Amérique latine et Caraïbes,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'IESALC à donner la priorité aux objectifs suivants dans le programme de l'Institut :
 - (a) offrir une plate-forme régionale pour la promotion de la coopération interuniversitaire, ainsi que la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, notamment en facilitant la participation active des chaires UNESCO consacrées à l'enseignement supérieur dans la région et les partenariats intellectuels entre elles ;
 - (b) relever les défis liés à l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans la région en suivant et en orientant le développement futur de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes de 1974 ;
 - (c) servir de centre d'échange d'information et de référence sur les tendances et les enjeux de l'enseignement supérieur dans la région, notamment en ce qui concerne l'offre en matière d'enseignement supérieur, y compris au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
2. *Invite également* le Conseil d'administration à suivre de près les orientations stratégiques et la mise en œuvre du programme afin d'assurer une action ciblée ; à harmoniser les orientations et activités de l'IESALC avec celles du Siège de l'UNESCO ainsi qu'avec celles des bureaux hors Siège de la région ; et à contribuer activement à obtenir un soutien régional et international pour les projets de l'Institut ;
3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'IESALC en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de **3 023 500** dollars pour la période 2016-2017 ;
4. *Exprime* sa gratitude au Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, qui continue d'apporter son soutien à l'IESALC et met gracieusement des locaux à sa disposition ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IESALC pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour la période quadriennale 2014- 2017 ;

6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IESALC à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
- (a) Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation (Axe d'action 1 – Résultat escompté 4) ;
 - (b) Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030 (Axe d'action 3 – Résultat escompté 11).

01601 L'IESALC coopérera avec les États membres, les établissements d'enseignement supérieur, les entités non gouvernementales et les unités de l'UNESCO pour promouvoir un accès accru et équitable et améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Amérique latine et les Caraïbes. L'IESALC s'attachera dans le domaine programmatique à accroître la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur tout en assurant l'équité, l'inclusion et le respect de la diversité.

01602 Pendant la période 2016-2017, l'IESALC travaillera en étroite liaison avec les services de l'UNESCO au Siège et hors Siège en vue de contribuer aux objectifs globaux du grand programme I. Il concentrera son action sur deux grandes priorités : internationalisation de l'enseignement supérieur, et production et gestion des connaissances.

01603 L'IESALC veillera tout particulièrement à :

- (i) offrir une plate-forme régionale pour la promotion de la coopération interuniversitaire sur les questions relatives à l'enseignement supérieur et de la coopération académique, en facilitant en particulier la participation active des Chaires UNESCO sur l'enseignement supérieur de la région et les partenariats intellectuels entre elles, tout en créant un environnement propice à la création de nouvelles chaires sur des thèmes en rapport avec les enjeux les plus pressants en matière d'enseignement supérieur dans la région ;
- (ii) fournir un appui technique sur les questions de réglementation dans le cadre du suivi de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes de 1974, et guider l'élaboration d'une feuille de route en vue d'actualiser cet instrument normatif ;
- (iii) analyser les tendances et les mécanismes de mise en œuvre de programmes éducatifs en ligne efficaces et recueillir les bonnes pratiques, notamment en matière de création, d'adaptation et d'utilisation des ressources éducatives libres (REL).

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays adhérant à la Convention régionale de 1974 sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes	– Au moins la moitié des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	– Au moins la moitié des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
2. Intensification de la coopération entre les chaires UNESCO sur l'enseignement supérieur de la région	– Réseau de chaires UNESCO établi et deuxième rencontre organisée	– Réseau de chaires UNESCO établi

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030

Indicateur+ de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Organisation de conférences régionales avec l'appui de l'UNESCO sur les grandes questions politiques touchant à l'enseignement supérieur, notamment aux modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie (REL)	<ul style="list-style-type: none"> – 2 conférences régionales (par an) avec les réseaux de l'enseignement supérieur et les conseils nationaux de recteurs – 1 conférence dans les Caraïbes sur l'enseignement supérieur 	– 2 conférences régionales (par an) avec les réseaux de l'enseignement supérieur et les conseils nationaux de recteurs

Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)

01700 Résolution 38 C/9 de la Conférence générale pour le MGIEP

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut UNESCO-Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant le rôle important du MGIEP pour la mise en œuvre du grand programme I, en particulier dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté mondiale, de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme et de l'éducation en vue du développement durable, ainsi que pour l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) du Secrétaire général de l'ONU,

Reconnaissant également qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive, souple, efficace et efficiente,

Se félicitant du processus visant à faire du MGIEP un centre d'excellence en matière d'éducation pour la paix et le développement durable favorisant la formation de citoyens du monde.

1. *Souligne* la contribution spécialisée du MGIEP à la réalisation des objectifs stratégiques et priorités pertinents du grand programme I, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des États membres en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, d'éducation à la paix et aux droits de l'homme et d'éducation en vue du développement durable, ainsi que de recherches et d'études prospectives, à travers :
 - (a) l'inscription, dans les programmes d'enseignement existants, des compétences, des connaissances et des comportements propices à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale ;
 - (b) le soutien à l'innovation dans les processus pédagogiques et d'apprentissage, grâce à la recherche dans les domaines des sciences cognitives, de l'éducation transformatrice, des outils TIC et de l'apprentissage par l'expérience ;
 - (c) l'enrichissement de la base de recherches sur les politiques et pratiques éducatives, ainsi que le renforcement des capacités de gestion et de diffusion des connaissances sur l'éducation transformatrice pour la paix et le développement durable ;
 - (d) la facilitation d'un dialogue international sur les politiques éducatives qui soit inclusif et fondé sur des éléments factuels, ainsi que de programmes éducatifs en ligne destinés à la jeunesse et consacrés à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et des compétences des jeunes pour un engagement civique et social durable et actif ;
2. *Prie* le Conseil du MGIEP, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2016-2017 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du MGIEP correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux axes d'action et aux domaines thématiques du grand programme I ;
 - (b) d'appuyer les programmes et projets de l'UNESCO afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I ;

- (c) de renforcer la collaboration avec la Directrice générale en vue de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le MGIEP puisse poursuivre sa mission en tant que centre d'excellence en matière d'éducation pour la paix et le développement durable favorisant la formation de citoyens du monde ;
3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au MGIEP en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de **493 000 dollars** pour la période 2016- 2017 ;
 4. *Exprime* sa gratitude au Gouvernement indien, aux États membres et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du MGIEP, et les *invite* à poursuivre leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
 5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre efficace des activités de l'Institut au service des États membres et pour la réalisation des priorités du grand programme I et des objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
 6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du MGIEP à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives (Axe d'action 2 – Résultat escompté 8) ;
 - (b) Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international (Axe d'action 2 – Résultat escompté 9) ;
 - (c) Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030 (Axe d'action 3 – Résultat escompté 11).

01701 Le MGIEP a pour but de développer les capacités des États membres et des principaux acteurs concernés, ainsi que de renforcer les politiques internationales et nationales visant à favoriser l'intégration de l'éducation pour la paix, le développement durable et la citoyenneté mondiale dans l'enseignement et l'apprentissage formels et non formels. L'Institut fera appel à un large éventail de parties prenantes, y compris les jeunes, afin d'encourager l'interaction culturelle et l'échange d'informations interactif, ainsi que de mettre en place un processus plus vaste pour aboutir à un consensus sur les questions relatives à la paix et au développement durable. En outre, il envisage de mettre à profit l'éducation pour donner à plusieurs générations de citoyens mondiaux les moyens d'assumer une responsabilité collective, les uns envers les autres ainsi qu'à l'égard de leur avenir commun, pour bâtir un monde plus pacifique et durable.

01702 L'Institut établit un lien, à tous les niveaux, entre l'éducation formelle et informelle d'une part, et les objectifs mondiaux en matière de développement, de durabilité, de paix et de sécurité d'autre part, grâce à l'éducation transformatrice – c'est-à-dire une éducation axée sur la réflexion critique et la transformation sociale, qui va au-delà des compétences professionnelles et de l'employabilité pour édifier une paix et un développement durables. L'action du MGIEP consistera notamment à intervenir auprès des écoles et des universités pour intégrer les notions de paix, de durabilité et de citoyenneté mondiale dans les matières et programmes d'enseignement traditionnels, à favoriser l'innovation dans

les méthodes d'apprentissage et d'enseignement pour une plus forte mobilisation des élèves en faveur de ces idées, ainsi qu'à mener des initiatives d'autonomisation des jeunes au moyen de l'apprentissage par l'expérience. Ces trois interventions au niveau des processus éducatifs, associées à la création de réseaux de collaboration pour leur mise en œuvre et à la réalisation de recherches visant à améliorer les politiques éducatives, contribueront à renforcer les capacités des États membres et de tous les acteurs concernés afin de leur permettre de conduire le changement pour un avenir plus pacifique et durable.

01703

En 2016-2017, le MGIEP contribuera au grand programme I en concourant à la réalisation du résultat escompté 8 de l'axe d'action 2 concernant l'éducation à la paix et aux droits de l'homme, du résultat escompté 9 de l'axe d'action 2 concernant l'éducation en vue du développement durable, ainsi que du résultat escompté 11 de l'axe d'action 3 relatif à la recherche.

Sur la base des objectifs stratégiques de programme de l'UNESCO pour le Secteur de l'éducation, sur les priorités de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) lancée par le Secrétaire général de l'ONU, et sur l'agenda Éducation 2030 de l'UNESCO, les activités de l'Institut pour 2016-2017 s'articuleront autour des objectifs suivants :

- A. **Programmes d'enseignement** : intégrer les connaissances, compétences, valeurs et comportements relatifs à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement, aux différents niveaux de l'enseignement ;
- B. **Processus d'apprentissage** : intégrer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices en matière d'éducation pour la paix, le développement durable et la citoyenneté mondiale dans l'éducation formelle et informelle ;
- C. **Jeunesse** : doter les jeunes des compétences et des moyens nécessaires pour conduire le changement en faveur de la paix et du développement durable ;
- D. **Recherche et prospective** : intégrer l'éducation pour la paix, le développement durable et la citoyenneté mondiale dans les débats publics et politiques nationaux et internationaux.

Résultats escomptés

Axe d'action 2 – Résultat escompté 8 : Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Étude destinée à délimiter le champ d'application de l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique	- 1 rapport couvrant 20 États membres de la région Asie-Pacifique	- 1 rapport couvrant 20 États membres de la région Asie-Pacifique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Sensibilisation des ministères et institutions éducatives à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique	– 1 conférence internationale sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique	– 1 conférence internationale sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique
3. Intégration des concepts liés à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement	– 1 module de formation à l'intention des rédacteurs de manuels scolaires en vue de l'intégration des concepts liés à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement de certains États membres	– 1 module de formation à l'intention des rédacteurs de manuels scolaires en vue de l'intégration des concepts liés à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement de certains États membres

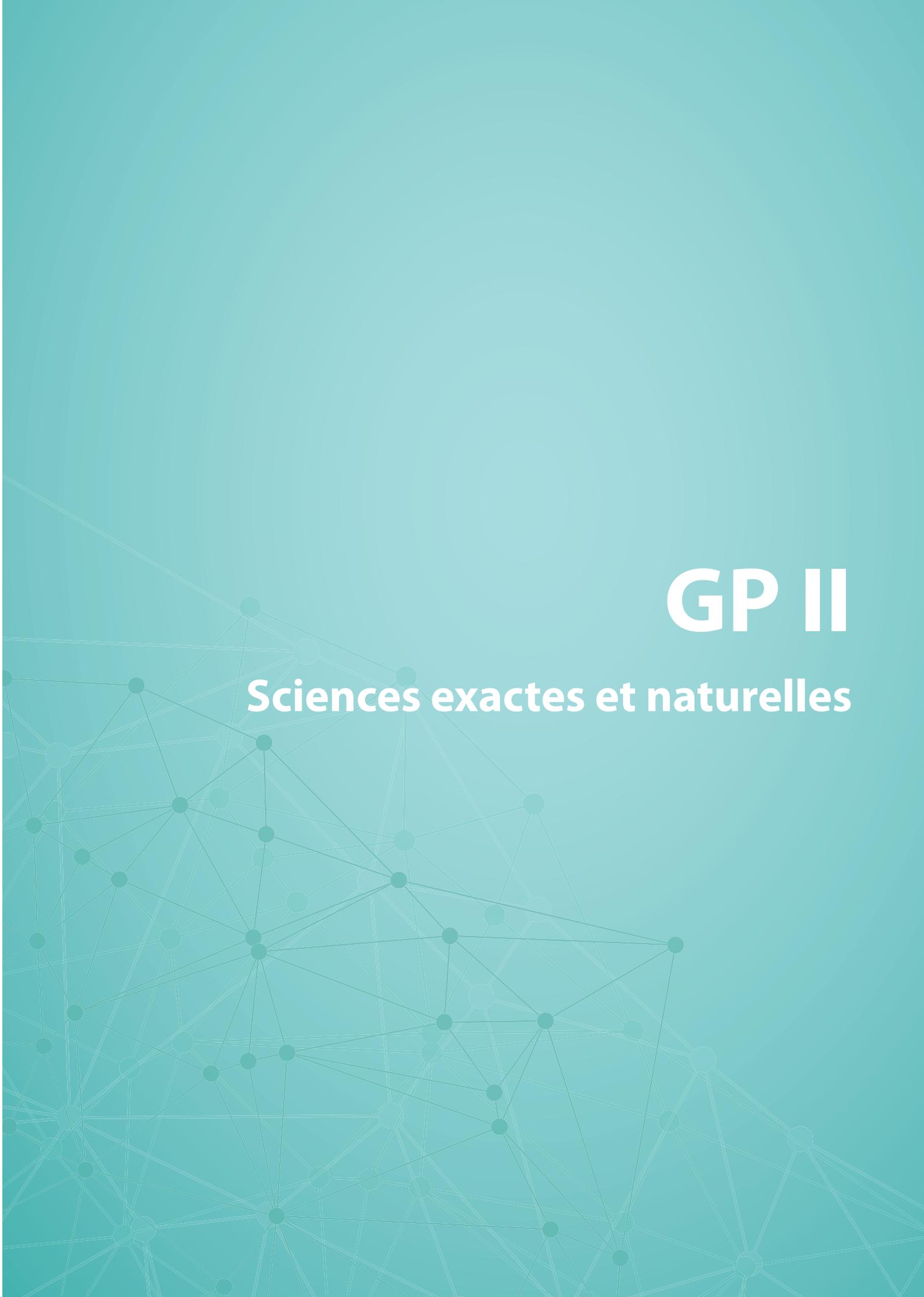
Axe d'action 2 – Résultat escompté 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Participation des jeunes à l'innovation concernant les TIC aux fins de l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– 1 jeu sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale mis au point et diffusé à l'échelle mondiale	– 1 jeu sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale mis au point et diffusé à l'échelle mondiale
2. Promotion des TIC/jeux numériques comme outils pédagogiques aux fins de l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– Organisation d'une conférence internationale dans le domaine des jeux réunissant des éducateurs de 40 pays, la communauté internationale des jeux et les responsables politiques concernés à l'échelle mondiale	– Organisation d'une conférence internationale dans le domaine des jeux réunissant des éducateurs de 40 pays, la communauté internationale des jeux et les responsables politiques concernés à l'échelle mondiale
3. Mise au point de méthodes pédagogiques novatrices pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– 5 laboratoires d'apprentissage virtuel établis pour 5 États membres de la région Asie-Pacifique	– 5 laboratoires d'apprentissage virtuel établis pour 5 États membres de la région Asie-Pacifique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre de jeunes formés/ encadrés pour la conduite du changement, en faveur de la paix et du développement durable	– 60 « jeunes leaders » de l'Institut UNESCO-MGIEP venus du monde entier sélectionnés et encadrés en ce qui concerne l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– 60 « jeunes leaders » de l'Institut UNESCO-MGIEP venus du monde entier sélectionnés et encadrés en ce qui concerne l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale
5. Nombre de groupes de jeunes pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale au sein des établissements d'enseignement	– 20 groupes de jeunes de l'Institut UNESCO-MGIEP créés sur les campus universitaires dans 20 États membres	– 20 groupes de jeunes de l'Institut UNESCO-MGIEP créés sur les campus universitaires dans 20 États membres

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de dialogues sur les politiques relatives à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale organisés à l'intention des jeunes et des responsables politiques	– Organisation de 2 dialogues intergénérationnels de l'Institut UNESCO-MGIEP, de 4 conférences données par d'éminentes personnalités et de 2 ateliers sur l'avenir	– Organisation de 2 dialogues intergénérationnels de l'Institut UNESCO-MGIEP, de 4 conférences données par d'éminentes personnalités et de 2 ateliers sur l'avenir
2. Recherches menées sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale ainsi que sur l'éducation transformatrice	– 4 documents de travail sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale examinés par des pairs	– 4 documents de travail sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale examinés par des pairs
3. Renforcement de la recherche sur l'éducation à la citoyenneté mondiale	– Élaboration et lancement d'un agenda mondial pour la recherche et l'action en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale	– Élaboration et lancement d'un agenda mondial pour la recherche et l'action en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale

The background is a solid teal color. Overlaid on the bottom half is a complex network of white lines connecting various sized white dots, creating a web-like pattern that suggests a network or data structure.

GP II

Sciences exactes et naturelles

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

Axe d'action (MLA)/Résultat escompté (ER)/ Priorité budgétaire ⁽¹⁾	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)					Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel		Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$
MLA 1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	4 149 600	8 679 300	12 828 900	1 949 500	20%	7 987 100	9 936 600	77%	9 609 700
ER1 Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones	4 149 600	8 679 300	12 828 900	1 949 500	20%	7 987 100	9 936 600	77%	9 609 700
MLA 2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	4 758 500	3 491 000	8 249 500	633 900	19%	2 643 700	3 277 600	40%	14 392 300
ER2 Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC	3 138 900	2 294 800	5 433 700	422 400	19%	1 772 500	2 194 900	40%	14 380 200
ER3 Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable	1 619 600	1 196 200	2 815 800	211 500	20%	871 200	1 082 700	38%	12 100
MLA 3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	5 296 300	8 564 600	13 860 900	2 748 400	27%	7 406 600	10 155 000	73%	6 262 000
ER4 Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan	1 966 300	2 914 300	4 880 600	924 500	27%	2 541 300	3 465 800	71%	1 270 000
ER5 Réduction des risques et impacts des tsunamis et autres aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques	1 555 000	2 535 600	4 090 600	765 300	26%	2 177 900	2 943 200	72%	1 340 000
ER6 Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et gérer durablement les ressources océaniques et côtières	1 775 000	3 114 700	4 889 700	1 058 600	28%	2 687 400	3 746 000	77%	3 652 000
MLA 4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	3 053 000	4 536 600	7 589 600	879 900	21%	3 367 100	4 247 000	56%	418 800
ER7 Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques	2 195 000	2 353 800	4 548 800	357 100	20%	1 467 200	1 824 300	40%	18 300

(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5X/EX/2 et au document 37 C/6.

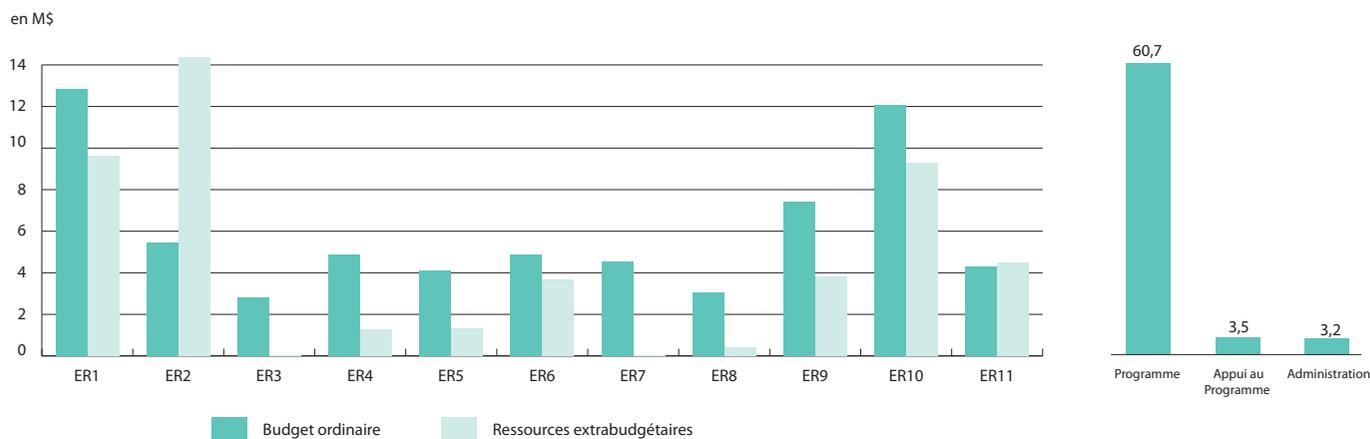
(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Axe d'action (MLA)/Résultat escompté (ER)/ Priorité budgétaire ⁽¹⁾	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)					Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel		Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$		
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$	
ER8 Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes	B	858 000	2 182 800	3 040 800	522 800	22%	1 899 900	2 422 700	80%	400 500
MLA5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère		2 237 800	5 185 000	7 422 800	1 260 500	21%	4 639 200	5 899 700	79%	3 806 300
ER9 Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers	B	2 237 800	5 185 000	7 422 800	1 260 500	21%	4 639 200	5 899 700	79%	3 806 300
MLA6 Renforcer la sécurité de l'eau douce		5 786 400	10 597 100	16 383 500	4 463 700	32%	9 509 400	13 973 100	85%	13 742 800
ER10 Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau	A	4 032 500	8 049 500	12 082 000	3 060 300	30%	7 275 200	10 335 500	86%	9 260 300
ER11 Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale	A	1 753 900	2 547 600	4 301 500	1 403 400	39%	2 234 200	3 637 600	85%	4 482 500
Instituts de l'UNESCO pour la science		1 015 000	-	1 015 000	819 400	100%	-	819 400	81%	139 153 200
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)		-	-	-	-	-	-	-	-	85 183 200
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)		1 015 000	-	1 015 000	819 400	100%	-	819 400	81%	53 970 000
Total, Grand programme II		26 296 600	41 053 600	67 350 200	12 755 300	26%	35 553 100	48 308 400	72%	187 385 100
Dont le grand programme II hors COI		21 000 300	32 489 000	53 489 300	10 006 900	26%	28 146 500	38 153 400	71%	181 123 100
Dont COI (MLA3)		5 296 300	8 564 600	13 860 900	2 748 400	27%	7 406 600	10 155 000	73%	6 262 000

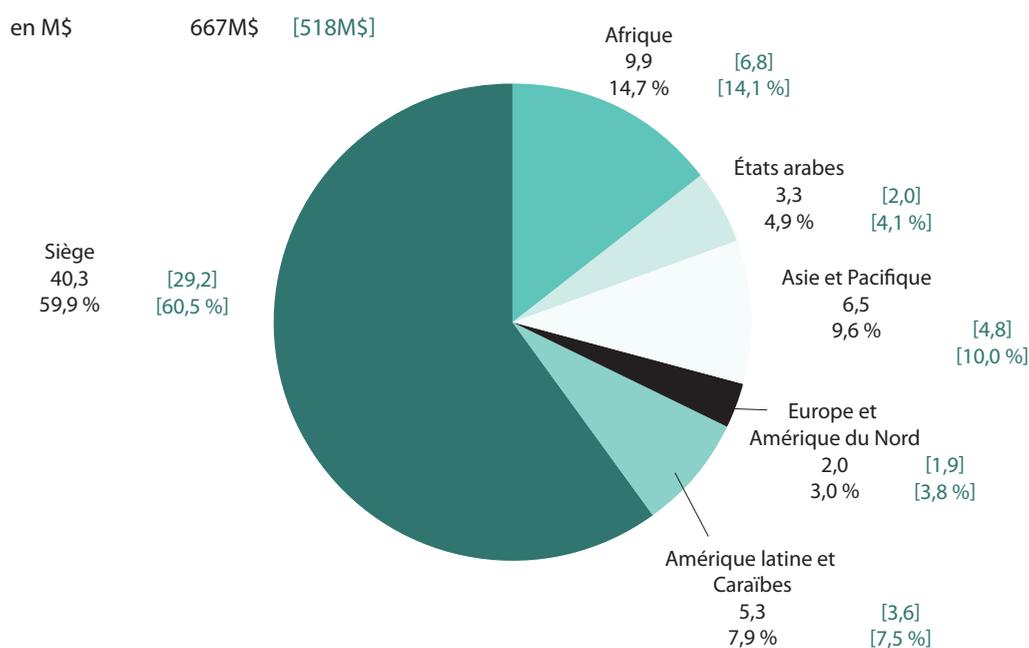
(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme/Appui au programme/Administration) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$)



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$) et le plan de dépenses (518 M\$)



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
38 C/5 approuvé (667 M\$)	6 019 500	22,9%	2 110 400	8,0%
Plan de dépenses (518 M\$)	2 719 400	21,3%	877 000	6,9%

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

02000 Résolution 38 C/17 de la Conférence générale pour le grand programme II

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le grand programme II, incluant la Commission océanographique intergouvernementale (COI), articulé autour des deux objectifs stratégiques ci-dessous et des six axes d'action correspondants, tels qu'approuvés dans la résolution 37 C/21 (paragraphe 02000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones ;
 - (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme II, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial

- (i) aider à la création et au renforcement, dans les États membres, de contextes politiques favorables à la science, à la technologie et à l'innovation au service du développement durable, notamment en renforçant l'interface entre la science, les politiques et la société afin de promouvoir l'équité et l'inclusion sociale. Il s'agira notamment de mobiliser toute la gamme des sciences pour faire progresser la science de la durabilité et relever les défis globaux complexes et interconnectés de manière transdisciplinaire. Une impulsion sera donnée au renforcement des capacités pour la recherche et l'enseignement dans les domaines des sciences et de l'ingénierie, notamment grâce aux instituts et centres de l'UNESCO, ainsi qu'à des activités ciblées en collaboration avec un large éventail de partenaires publics et privés, l'accent étant mis en particulier sur le recours au potentiel des TIC ;

Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable

- (ii) promouvoir la production et le partage de connaissances relatives aux ressources naturelles, et le renforcement des capacités, grâce à la collaboration scientifique internationale pour assurer la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières, des écosystèmes terrestres et de la biodiversité, ainsi que la sécurité de l'eau douce et la gestion rationnelle des ressources géologiques de la Terre. La mise en œuvre supposera, entre autres, de coordonner des activités de suivi, produire des évaluations scientifiques, catalyser des projets internationaux de collaboration, renforcer les capacités et désigner des exemples de développement durable propres à certains sites. La promotion de la réduction des risques de catastrophe naturelle se poursuivra, notamment par le renforcement des capacités en matière de systèmes d'alerte rapide et d'évaluations concernant les tsunamis et autres aléas liés à l'océan, les inondations et les glissements de terrain, afin de réduire les risques et d'améliorer la préparation et la résilience ;
- (c) à allouer à cette fin un montant de 67 350 200 dollars, dont 13 860 900 dollars pour la COI, pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1	12 828 900 dollars
Axe d'action 2	8 249 500 dollars
Axe d'action 3	13 860 900 dollars
Axe d'action 4	7 589 600 dollars
Axe d'action 5	7 422 800 dollars
Axe d'action 6	16 383 500 dollars
Instituts	1 015 000 dollars

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme II soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société

- (1) Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones ;

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie

- (2) Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC ;
- (3) Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable ;

Axe d'action 3 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

- (4) Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan ;
- (5) Réduction des risques et impacts des tsunamis et autres aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques ;
- (6) Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières ;

Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres et de la réduction des risques de catastrophe

- (7) Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques ;
- (8) Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes ;

Axe d'action 5 : Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère

- (9) Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers ;

Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce

- (10) Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau ;
 - (11) Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale ;
- (c) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;
 - (d) de procéder, pendant la période 2014-2017, à un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris ceux des programmes intergouvernementaux et internationaux et des instituts et centres de catégorie 1 relevant du grand programme II, et de proposer leur maintien, leur réorientation, y compris un éventuel renforcement ou des stratégies de sortie, ou leur suppression, sur la base de critères d'évaluation clairs.

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

02001 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, et conformément aux objectifs stratégiques 4 et 5 de la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4), le grand programme II restera axé sur les domaines prioritaires de programme suivants :

Grand programme II						
Objectifs stratégiques du 37 C/4	OS 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial			OS 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable		
Axes d'action du 38 C/5	Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	Axe d'action 3 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres et de la réduction des risques de catastrophe	Axe d'action 5 : Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce
Résultats escomptés	1. Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones	2. Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC 3. Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable	4. Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan 5. Réduction des risques et impacts des tsunamis et autres aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques 6. Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières	7. Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques 8. Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes	9. Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers	10. Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau 11. Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale

Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial

Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société

02002 En favorisant et en développant la science, la technologie et l'innovation (STI), les sociétés se dotent des savoirs et des compétences nécessaires pour relever les défis complexes qui se posent aujourd'hui en matière de développement, dans un contexte de changement environnemental, d'épuisement des ressources et de transformation sociale sans précédents. Pour récolter les fruits de la STI, il faut qu'elle soit inscrite au cœur du tissu social en renforçant les liens entre la science, les politiques et la société, édifiant ainsi des sociétés du savoir au sein desquelles les décideurs et responsables politiques ont, de même que les citoyens, la capacité et le pouvoir de choisir l'avenir que nous souhaitons pour la planète et ses habitants. Les gouvernements doivent investir dans l'édification de sociétés intégrant la STI grâce à des politiques scientifiques nationales efficaces et des systèmes solides de gouvernance scientifique. Ils doivent en outre investir dans la promotion de partenariats pour la STI, ainsi que dans l'éducation et la sensibilisation des citoyens à l'utilisation du potentiel de la science et de la recherche fondée sur des observations factuelles pour faire des choix éclairés d'ordre politique, professionnel et personnel, dans le cadre d'une culture du questionnement.

02003 Les sociétés interconnectées d'aujourd'hui doivent trouver de nouveaux moyens de relever les défis du développement durable de manière holistique et interdisciplinaire, en s'appuyant sur toute la gamme des connaissances et disciplines scientifiques pour trouver des solutions à des défis complexes et multidimensionnels, notamment des défis globaux tels que le changement climatique. Dans ce contexte, l'UNESCO s'attachera à promouvoir le domaine émergent que constitue la science de la durabilité, tout en reconnaissant le rôle essentiel des savoirs accumulés depuis des générations par les peuples autochtones. Des mesures seront également prises pour l'inclusion des femmes, des jeunes ainsi que des groupes vulnérables et marginalisés, en particulier dans les PEID et les PMA.

* * *

02004 La réalisation du développement durable nécessitera de réorienter en profondeur les politiques de STI pour qu'elles appuient des politiques de développement qui concilient les dimensions économique, sociale et environnementale. Elle nécessitera également des liens plus étroits entre les milieux universitaires et l'industrie, ainsi que des systèmes de gouvernance de la STI plus solides et plus participatifs qui promeuvent une culture de la science et de l'innovation. Par conséquent, l'UNESCO continuera de jouer un rôle crucial en aidant ses États membres à concevoir de nouvelles approches de la formulation des politiques scientifiques, en leur fournissant une assistance technique pour réformer leurs systèmes de STI, ainsi qu'en les aidant à mettre au point des stratégies, instruments et plans d'action pour la STI aux niveaux national et régional, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en sciences fondamentales dans des domaines tels que les sciences biologiques et la promotion des énergies renouvelables. L'UNESCO mènera une action normative en contribuant à l'élaboration de principes directeurs pour la formulation, le réexamen et la réforme des politiques de STI, y compris le suivi et l'évaluation des politiques et programmes. L'Organisation continuera également de dispenser aux acteurs de la STI des formations en matière de politiques scientifiques afin de promouvoir une meilleure gouvernance ainsi que des systèmes de STI plus inclusifs. Elle continuera d'élargir le champ d'évaluation de la STI, tout en tenant compte du contexte propre à chaque pays et notamment de la

dimension sociale et des nouvelles connaissances concernant les liens entre progrès technologique et développement durable, avec l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle du Programme mondial d'évaluation de la science, de la technologie et de l'innovation (STIGAP). Par ailleurs, en 2016-2017, l'UNESCO poursuivra la transformation de GO-SPIN, système d'information en ligne sur les politiques et bonnes pratiques de STI créé par l'Organisation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en plateforme et observatoire planétaire à l'appui du STIGAP. L'édition 2015 du Rapport de l'UNESCO sur la science, qui suit l'état du système d'appui à la STI dans le monde et analyse les nouvelles tendances, fera l'objet d'une large diffusion.

02005 Compte tenu de l'évolution rapide des sociétés, des défis sociaux, économiques et environnementaux qui sont complexes, à plusieurs niveaux et interdépendants, ainsi que du recours croissant aux technologies de communication Internet et mobiles, il devient de plus en plus important de renforcer les liens entre la science et les responsables politiques. Les décideurs et responsables politiques doivent comprendre comment la science peut les aider à prendre des décisions et à formuler des politiques judicieuses, tandis que les scientifiques doivent saisir les enjeux et défis sociétaux et environnementaux auxquels décideurs et responsables doivent faire face. Gouvernements et parlements doivent disposer de mécanismes consultatifs scientifiques efficaces, ainsi que d'un large éventail d'évaluations scientifiques, pour éclairer la prise de décision et la formulation des politiques, et pour combler le fossé entre science et politiques.

02006 Pour faire face aux défis complexes et interconnectés du développement durable, les dirigeants politiques et les décideurs doivent adhérer à de nouvelles approches, comme la « science de la durabilité » qui adopte une optique interdisciplinaire pour mettre au point des solutions globales durables, en ayant recours à toute la gamme des sciences sociales et des sciences exactes et naturelles, ainsi qu'aux savoirs autochtones, et à leurs domaines d'application, notamment l'ingénierie, pour traiter des problèmes de développement durable qui ne peuvent être résolus s'ils sont abordés par discipline ou par secteur. L'UNESCO adhérera pleinement au concept de science de la durabilité dans l'élaboration et l'exécution de ses programmes.

02007 L'action concernant l'interface science-politiques englobera la participation et la contribution de l'UNESCO à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la « plate-forme biodiversité », notamment en ce qui concerne la fonction « production de savoirs » de la Plateforme et l'élément correspondant de son programme de travail. Cela supposera entre autres d'aider à faire correspondre les demandes des gouvernements des États membres et des autres parties prenantes avec les savoirs disponibles, notamment les savoirs autochtones et locaux pertinents, de coordonner un dialogue régulier entre la Plateforme et les communautés actives en matière de recherche et de suivi scientifique, de promouvoir la coopération entre l'IPBES et les évaluations menées à plusieurs niveaux (national et infranational) dans le cadre des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et des réserves de biosphère, et de favoriser les partenariats stratégiques entre l'IPBES et la communauté des fournisseurs de données. Par ailleurs, l'UNESCO est un partenaire à part entière de la mise en œuvre de l'initiative *Future Earth*, nouvelle initiative de recherche internationale sur 10 ans qui permettra de développer les savoirs nécessaires pour répondre efficacement aux risques et opportunités liés au changement environnemental planétaire et accompagner l'évolution vers une durabilité mondiale dans les décennies à venir. *Future Earth* mobilisera des milliers de scientifiques, tout en renforçant les partenariats avec les responsables politiques et les autres parties prenantes, afin d'offrir des possibilités et solutions de durabilité.

02008 Les processus des changements environnementaux et socioculturels mondiaux transforment le paysage terrestre et marin local, obligeant les communautés à réévaluer et redéfinir leurs relations avec leur milieu biophysique. La compréhension de la science et la participation à la science du grand public, dans

le cadre notamment des activités de vulgarisation, sont deux conditions essentielles du renforcement des capacités sociétales d'adaptation au changement. Les groupes marginalisés et isolés, notamment les PEID et les populations autochtones, sont souvent considérés comme sensibles et exposés, bien que la dynamique de la vulnérabilité et de la résilience soit complexe et difficile à cerner. Pour chacun de ces deux groupes, des événements de haut niveau organisés en 2014 – troisième Conférence internationale sur les PEID et Conférence mondiale sur les peuples autochtones dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies – ont redéfini les priorités internationales dont s'est inspiré le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

02009 Sur la base de ces résultats, des actions ciblées menées dans les PEID mettront l'accent sur le renforcement de la résilience face au changement global, sur la collaboration et les transferts de technologie entre PEID, et l'élaboration de politiques de STI appropriées. On s'appuiera à cet effet sur les connaissances, l'expérience et la pratique de tous les groupes sociaux des PEID, y compris les femmes et les jeunes, que viendront renforcer la mobilisation des réseaux scientifiques mondiaux et des activités ciblées de développement des capacités et d'aide à l'élaboration de politiques. Les interventions spécifiques comprendront l'organisation d'échanges d'experts à l'échelle régionale et interrégionale, où l'accent sera mis sur la formulation de politiques de la science ; des activités de formation et de développement des capacités concernant les impacts du changement global ; et la mise en place de bases de données et de réseaux de connaissances mondiaux basés dans les PEID en vue de faciliter le partage des expériences locales.

02010 Les actions menées avec les peuples autochtones reposeront sur la reconnaissance du rôle central des savoirs locaux et autochtones dans l'accession à la durabilité, dont témoigne la demande croissante émanant de processus mondiaux tels que le GIEC, l'IPBES et Future Earth. Outre l'établissement d'un dialogue et de synergies entre les détenteurs des savoirs autochtones et les scientifiques, un effort particulier sera fait pour explorer les possibilités de coproduction de connaissances nouvelles en vue de faciliter l'adaptation face aux processus de changement globaux. Ces activités rendront tangible la contribution des savoirs locaux et autochtones à l'édification de sociétés inclusives, équitables et durables, mais renforceront aussi la vitalité et le dynamisme des identités et visions du monde autochtones en favorisant la transmission d'une génération à l'autre des langues et savoirs locaux, dans la reconnaissance du rôle pivot des femmes. À cette fin, des partenariats seront également établis avec les ministères compétents et les acteurs locaux concernés.

02011 L'UNESCO poursuivra ses efforts pour élargir les contacts entre la science et le grand public, y compris en prenant la tête, au nom de l'ONU, des campagnes de sensibilisation menées dans le cadre des célébrations et du suivi de l'Année internationale de la cristallographie en 2014 et de l'Année internationale de la lumière en 2015.

Résultat escompté 1 : Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté une politique de STI, des instruments de politique de STI et des outils de gouvernance pour la mise au point de leur système de STI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 15 États membres dans 3 régions ayant amélioré leur système de STI - Au moins 14 pays inclus dans la plate-forme GO-SPIN - Création d'au moins 2 réseaux universitaires Nord-Sud-Sud pour la formation et la recherche sur les politiques de STI - Au moins 4 États membres dont le parlement a acquis une meilleure compréhension de l'intérêt et de l'utilisation des politiques de STI - Création/développement d'au moins 3 parcs scientifiques et pépinières d'entreprises technologiques - Au moins 3 États membres ayant mis en place des centres/musées scientifiques multifonctionnels et amélioré leur structure de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 14 États membres dans 3 régions ayant amélioré leur système de STI - Au moins 12 pays inclus dans la plate-forme GO-SPIN - Création d'au moins 1 réseau universitaire Nord-Sud-Sud pour la formation et la recherche sur les politiques de STI - Au moins 2 États membres dont le parlement a acquis une meilleure compréhension de l'intérêt et de l'utilisation des politiques de STI - Création/développement d'au moins 2 parcs scientifiques et pépinières d'entreprises technologiques - Au moins 2 États membres ayant mis en place des centres/musées scientifiques multifonctionnels et amélioré leur structure de gouvernance
<p>2. Nombre de responsables politiques contribuant à nourrir les débats régionaux, interrégionaux et internationaux sur les meilleures pratiques en matière de STI au service du développement fondées sur des initiatives de l'UNESCO ou menées avec elle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution d'au moins 60 ministres chargés de la science et de la technologie et/ou de l'enseignement supérieur aux meilleures pratiques en matière de STI au service du développement fondées sur des initiatives de l'UNESCO ou menées avec elle lors de forums internationaux ou régionaux - Au moins 35 responsables des politiques de STI de pays en développement s'engagent dans des activités de diplomatie scientifique dans le cadre d'initiatives lancées par l'UNESCO ou avec elle 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution d'au moins 50 ministres chargés de la science et de la technologie et/ou de l'enseignement supérieur aux meilleures pratiques en matière de STI au service du développement fondées sur des initiatives de l'UNESCO ou menées avec elle lors de forums internationaux ou régionaux - Au moins 30 responsables des politiques de STI de pays en développement s'engagent dans des activités de diplomatie scientifique dans le cadre d'initiatives lancées par l'UNESCO ou avec elle

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>3. Renforcement à différents niveaux, du niveau mondial au niveau national, de l'interface science-politiques, en particulier sur des questions relatives à la durabilité, par des contributions claires de l'UNESCO à des initiatives bénéficiant d'une forte visibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Reconnaissance par le Secrétaire général de l'ONU de l'utilité des avis de son SAB et prise en compte de ces avis dans les processus pertinents et le travail des organismes des Nations Unies</i> – <i>Contribution de l'UNESCO au programme de travail de l'IPBES pour 2014-2018 ayant facilité l'intégration des valeurs non économiques de la biodiversité et des services écosystémiques et l'application de scénarios de prise de décision participatifs, ainsi qu'à l'évaluation de l'IPBES sur la mise en valeur durable de la diversité et des services écosystémiques à compter de 2016</i> – <i>L'initiative Future Earth, pleinement opérationnelle, aura permis à des scientifiques de différents pays et régions de commencer à mettre en œuvre un nouvel agenda de la recherche sur le changement mondial</i> – <i>Grâce aux conseils d'ordre conceptuel et méthodologique de l'UNESCO, les États membres ont clarifié l'applicabilité de l'approche de la science de la durabilité aux niveaux national et régional</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Reconnaissance par le Secrétaire général de l'ONU de l'utilité des avis de son SAB et prise en compte de ces avis dans les processus pertinents et le travail des organismes des Nations Unies</i> – <i>Contribution de l'UNESCO au programme de travail de l'IPBES pour 2014-2018 ayant facilité l'intégration des valeurs non économiques de la biodiversité et des services écosystémiques et l'application de scénarios de prise de décision participatifs</i> – <i>L'initiative Future Earth, pleinement opérationnelle, aura permis à des scientifiques de différents pays et régions de commencer à mettre en œuvre un nouvel agenda de la recherche sur le changement mondial</i> – <i>Grâce aux conseils d'ordre conceptuel et méthodologique de l'UNESCO, les États membres ont clarifié l'applicabilité de l'approche de la science de la durabilité aux niveaux national et régional</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>4. Nombre d'actions prioritaires énumérées dans le Plan d'action pour les PEID dont la mise en œuvre par les PEID a progressé ; promotion et soutien des systèmes de savoir locaux et autochtones par les États membres aux niveaux international et régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre des actions prioritaires par les PEID des trois régions, une attention accrue étant portée au renforcement de la résilience des communautés et à la planification des politiques – Intensification de la collaboration interrégionale entre PEID dans au moins deux domaines du programme, y compris par des actions intersectorielles – Intégration des procédures et directives concernant les savoirs autochtones et locaux dans au moins une plate-forme internationale d'évaluation de l'environnement et une convention internationale, ainsi que dans des évaluations sous-mondiales et régionales – Les détenteurs de savoirs autochtones et locaux revitalisent leurs connaissances et travaillent en collaboration avec des scientifiques et autres détenteurs de savoirs dans au moins trois régions – Reconnaissance officielle par une majorité d'États membres de la politique d'engagement de l'UNESCO auprès des populations autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre des actions prioritaires par les PEID des trois régions, une attention accrue étant portée au renforcement de la résilience des communautés et à la planification des politiques – Intégration des procédures et directives concernant les savoirs autochtones et locaux dans au moins une plate-forme internationale d'évaluation de l'environnement et une convention – Les détenteurs de savoirs autochtones et locaux revitalisent leurs connaissances et travaillent en collaboration avec des scientifiques et autres détenteurs de savoirs dans au moins deux régions – Reconnaissance officielle par une majorité d'États membres de la politique d'engagement de l'UNESCO auprès des populations autochtones

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie

02012

Pour jouer pleinement leur rôle dans le monde globalisé d'aujourd'hui, les pays doivent posséder les capacités en matière de science, de technologie et d'ingénierie nécessaires pour apporter des solutions durables aux problèmes de développement auxquels ils sont confrontés dans des domaines tels que l'agriculture, l'éducation, la communication et le développement industriel, que ces solutions émanent de moyens de recherche endogènes ou qu'elles soient importées à la faveur de transferts de technologie. Qu'il s'agisse de promouvoir une éducation scientifique de qualité à tous les niveaux de l'enseignement, de renforcer les capacités de recherche institutionnelles, de promouvoir et favoriser la collaboration et les réseaux scientifiques internationaux, ou de faciliter l'accès à l'information scientifique, en particulier par la diffusion en accès libre de cette information, le travail de l'UNESCO en matière de développement des capacités est au cœur de son mandat dans le domaine de la science. L'UNESCO continuera de développer son action dans ce domaine, par l'intermédiaire en particulier de son réseau d'instituts

et de centres affiliés, en mettant spécialement l'accent sur les besoins, les défis et les opportunités en Afrique. En particulier, la création de centres scientifiques de catégorie 2 en tant que pôles nationaux et régionaux s'est révélée être un moyen efficace de renforcer les capacités institutionnelles des États membres en science et en ingénierie, tout comme la création de Chaires UNESCO facilite la constitution de réseaux scientifiques efficaces propices au renforcement des capacités, tout spécialement dans le Sud. Renforcer les formations de perfectionnement et mettre en place de nouvelles possibilités de formation pour les jeunes scientifiques sont d'autres éléments essentiels de l'action de l'UNESCO en faveur du développement des capacités, non seulement eu égard à la science en soi, mais aussi à la gestion de l'entreprise scientifique, y compris la collecte de fonds.

02013

L'UNESCO continuera de s'acquitter de son mandat en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences en soutenant, renforçant et développant son réseau d'instituts de recherche et de centres affiliés, en particulier par l'intermédiaire du CIPT, qui facilite la recherche et le renforcement des capacités pour faire progresser l'expertise scientifique dans les pays en développement, y compris par des programmes d'éducation et de formation à court et à long termes, et de la TWAS, qui promeut les capacités et l'excellence dans le Sud par des subventions à la recherche, des bourses de recherche, des prix, etc. Dans le cadre du Programme relatif aux sciences fondamentales (PISF), l'UNESCO favorisera la création de pôles de recherche et de formation qui soient des centres d'excellence en sciences fondamentales, en mettant spécialement l'accent sur l'Afrique. Seront ainsi créés au moins quatre centres de catégorie 2, en particulier dans le domaine des biosciences, et au moins deux Chaires UNESCO, de mathématiques et de physique. De nouvelles possibilités de formation seront offertes aux jeunes scientifiques par le biais du PISF, en particulier une formation basée sur la recherche en chimie dans le cadre de « Green Chemistry for Life » (Chimie verte pour la vie), et une formation holistique dispensée dans le cadre du programme du Centre de perfectionnement des scientifiques des pays lusophones en sciences fondamentales (centre de catégorie 2) basé à Lisbonne (Portugal).

02014

Pour renforcer les capacités scientifiques, l'UNESCO intensifiera encore son action de promotion de l'enseignement des sciences par la création de cours de science de très grande qualité dispensés sur le Web, en offrant aux élèves, en particulier des pays en développement, l'accès à des kits d'expérimentation pratique et en établissant des partenariats pour l'éducation à la science avec les secteurs tant public que privé. Les TIC jouent un rôle croissant dans la recherche scientifique, dans la participation des citoyens à la science et dans l'accès à l'information et aux connaissances scientifiques, en particulier pour les pays en développement. L'UNESCO s'efforce de promouvoir l'accès universel à l'information et aux connaissances scientifiques. L'Organisation est sur le point de devenir la première agence des Nations Unies à adopter une politique d'accès libre, y compris à l'information scientifique.

02015

L'UNESCO centrera aussi ses efforts sur le renforcement des capacités et le partage des connaissances et des meilleures pratiques dans le domaine des énergies renouvelables, dans le cadre du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (GREET) et de ses antennes régionales, en particulier en répondant aux besoins de l'Afrique et en promouvant les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. Dans le cadre du CIPT, l'Organisation continuera de mener des recherches dans le domaine de l'énergie et de la durabilité, en s'intéressant tout spécialement aux différentes sources d'énergie et à leur impact sur le monde en développement.

Résultat escompté 2 : Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres ayant promu l'utilisation durable de sources d'énergie renouvelables, conformément aux objectifs de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous	– Au moins 25 États membres	– Au moins 20 États membres
2. Nombre d'États membres ayant intégré l'utilisation des énergies renouvelables dans leurs plans de développement nationaux, avec le soutien de l'UNESCO	– Au moins 8 États membres	– Au moins 7 États membres
3. Nombre d'initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences, y compris l'adoption par les États membres de méthodes pédagogiques novatrices à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 20 initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences devenues opérationnelles – Un programme international de formation à l'enseignement des mathématiques et de la cristallographie lancé et devenu opérationnel – Intégration dans les programmes d'enseignement d'au moins 3 États membres de travaux d'expérimentation pratiques utilisant des kits de microscience – Création en Afrique d'au moins 2 plates-formes novatrices pour l'élaboration de programmes d'enseignement des sciences 	– Au moins 16 initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences devenues opérationnelles
4. Nombre d'États membres, en particulier en Afrique, ayant renforcé leur capacité de faire de la science par des actions menées en collaboration et la constitution de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> – 16 États membres comme suit : – Au moins 6 États membres ayant établi, en collaboration avec le PISF, des centres et instituts de recherche et de formation en sciences fondamentales opérationnels – Au moins 10 nouveaux États membres d'Afrique rejoignant les réseaux sur les sciences fondamentales mis en place 	– 12 États membres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Nombre de jeunes scientifiques formés aux sciences fondamentales contribuant à l'enrichissement des connaissances applicables au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 85 étudiants inscrits en doctorat, ainsi que dans le programme CIPT/AIEA d'enseignement et de formation alternés (STEP) et dans le programme de diplômés au CIPT, dont au moins 30 % de femmes - Au moins 300 jeunes enseignants en sciences fondamentales formés par le PISF de l'UNESCO - Au moins 10 jeunes scientifiques bénéficiant d'une bourse de recherche accordée dans le cadre du programme de bourses UNESCO/UICPA/PhosAgro 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 85 étudiants inscrits en doctorat, ainsi que dans le programme CIPT/AIEA d'enseignement et de formation alternés (STEP) et dans le programme de diplômés au CIPT, dont au moins 30 % de femmes - Au moins 200 jeunes enseignants en sciences fondamentales formés par le PISF de l'UNESCO - Au moins 10 jeunes scientifiques bénéficiant d'une bourse de recherche accordée dans le cadre du programme de bourses UNESCO/UICPA/PhosAgro

02016

L'ingénierie est essentielle pour répondre aux besoins fondamentaux des populations dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'eau potable, de l'industrie, du bâtiment, de l'énergie, des transports, de la réduction des risques de catastrophe et de l'élimination de la pauvreté, de même que pour relever des défis planétaires tels que le changement climatique. Le recul du nombre d'étudiants inscrits dans les filières des sciences de l'ingénieur est un sujet de préoccupation grandissant, car il compromet les efforts en faveur du développement durable. Par son Initiative pour les sciences de l'ingénieur, l'UNESCO a pour but d'encourager les étudiants, en particulier les jeunes femmes et hommes des pays en développement, à s'orienter vers les filières des sciences de l'ingénieur, de moderniser les programmes d'enseignement dans ces matières afin d'y inscrire les sciences interdisciplinaires et de mettre en pratique des solutions technologiques pour répondre aux besoins fondamentaux définis par les objectifs internationaux du développement.

02017

Les capacités dans le domaine de l'ingénierie, qui utilise la science et la technologie pour mettre au point des produits et des services utiles, sont indispensables pour trouver des solutions aux défis du développement durable, en particulier en Afrique, confrontée à une pénurie aiguë d'ingénieurs. L'UNESCO axera son travail dans ce domaine sur le soutien à la réforme des programmes de formation en ingénierie pour y inclure les défis du développement durable et pour attirer un plus grand nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes dans des carrières d'ingénieur. Pour faire avancer son action en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'ingénierie, l'UNESCO insistera davantage sur le rôle des TIC comme moyen de donner aux pays tant développés qu'en développement un accès accru aux fruits de la science, de la technologie et de l'ingénierie.

Résultat escompté 3 : Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'universités dans les États membres ayant accru leur travail de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine des sciences de l'ingénieur	– Au moins 3 universités dans chaque région	– Au moins 2 universités dans chaque région
2. Nombre d'États membres participant activement à la collecte de données en matière d'ingénierie	– Au moins 5 pays en Afrique et dans la région Asie-Pacifique ; au moins 3 pays dans chacune des autres régions	– Au moins 4 pays en Afrique et dans la région Asie-Pacifique ; au moins 2 pays dans chacune des autres régions
3. Nombre d'initiatives soutenues à grande échelle intégrant des approches innovantes, interdisciplinaires et internationales des projets de recherche en équipe dans le programme d'enseignement des sciences de l'ingénieur	– Participation d'au moins 10 États membres – Définition avec des partenaires industriels d'au moins 2 initiatives à grande échelle grâce à de nouvelles approches multinationales de l'ingénierie de qualité au service de la durabilité	– Activités correspondantes non mises en œuvre dans le cadre du plan de dépenses de 518 M\$

Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable

Axe d'action 3 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

02018 L'océan joue un rôle primordial dans tous les cycles de vie sur la planète, régulant les conditions atmosphériques et le climat, la concentration des gaz dans l'atmosphère et le cycle des nutriments et fournissant d'importantes ressources alimentaires. La majeure partie des océans – environ la moitié de la superficie de la planète qui est le patrimoine commun de toute l'humanité – se situe au-delà des limites des juridictions nationales et nécessite par conséquent une attention accrue de la part de la communauté internationale et des Nations Unies.

02019 Suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) de 2012, les gouvernements sont convenus de définir un certain nombre d'objectifs de développement durable (ODD), et ont proposé en particulier un objectif autonome relatif aux océans qui témoigne de la priorité donnée à la conservation et à l'exploitation durable des océans, et de la nécessité de renforcer les capacités techniques et scientifiques des pays en développement pour leur permettre d'atteindre les cibles internationales correspondantes.

Ce nouveau cadre de développement durable comporte des obligations pour la COI compte tenu du rôle unique qui est le sien au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'océanographie, du développement des capacités et des connaissances nécessaires à la gestion scientifique des océans. Conformément à sa mission et à son mandat, la Commission orientera ses actions et activités selon la vision suivante : une analyse scientifique rigoureuse et une observation systématique des changements du climat mondial et des écosystèmes océaniques serviront de base à une gouvernance planétaire pour un océan sain et une gestion mondiale, régionale et nationale des risques et des ressources de l'océan.

02020 Plus particulièrement, la COI aspire à aider les États membres à atteindre les objectifs suivants :

- des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables ;
- des systèmes d'alerte rapide efficaces et des mécanismes de préparation aux tsunamis et aux aléas naturels liés aux océans efficients ;
- renforcement de la résilience face au changement et à la variabilité du climat par des services et des stratégies d'adaptation et de mitigation scientifiquement fondés ;
- amélioration des connaissances concernant les questions d'actualité dans le domaine de l'océanographie ;
- renforcement des capacités pour une gestion durable de l'océan et des zones côtières.

02021 Le changement climatique et l'impact grandissant de l'activité humaine sur l'environnement marin remet en question la durabilité des services écosystémiques fournis par l'océan. L'accroissement de la population humaine dans les zones côtières augmente la vulnérabilité face aux aléas naturels liés aux océans et souligne l'importance des ressources marines pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les risques que représente le changement environnemental planétaire pour les écosystèmes océaniques doivent être évalués à plusieurs échelles, ce qui nécessite de coordonner soigneusement des études pluridisciplinaires et de synthétiser les résultats obtenus sous des formes adaptées à la communication et à l'utilisation par les décideurs et les responsables politiques. Améliorer la base des connaissances scientifiques sur les processus océaniques et côtiers est donc un facteur essentiel pour gérer la relation entre l'homme et l'océan. L'océanographie a considérablement progressé, mais il subsiste de nombreux domaines pour des travaux de recherche active, ce qui nécessite une coordination mondiale en vue de constituer une vue d'ensemble complète.

02022 Pour répondre à ces questions d'ordre sociétal et scientifique, des observations durables de l'océan sur une période prolongée sont indispensables, car elles enrichissent le corpus des connaissances acquises et servent de base à l'application de ces données. Ces observations doivent être coordonnées selon des normes communes et intégrées pour obéir à de multiples objectifs. Les nouvelles techniques et variables d'observation devront être prises en compte quand elles seront prêtes, et les capacités mondiales réalisant ces observations devront être renforcées. Les données collectées devront être gérées et partagées à l'échelle planétaire. De même, les rapports et les documents de recherche devront être diffusés dans le monde entier.

02023 Le Programme mondial OMM-COI-CIUS de recherche sur le climat (PMRC) organise des projets à grande échelle d'observation et de modélisation en climatologie et offre un forum international pour coordonner les travaux de milliers de climatologues, permettant de disposer des meilleures informations possibles sur le climat.

02024 Il est capital de comprendre et de quantifier le rôle de l'océan en tant que puits naturel de CO₂ pour établir des scénarios de stabilisation des émissions à l'échelle internationale et comprendre le rôle que l'océan jouera à l'avenir dans des conditions climatiques en évolution. Une coopération et une coordination internationales soutenues sont nécessaires pour brosser un tableau de la situation mondiale. Une activité axée sur les sources et puits de carbone océanique, mise en œuvre par l'intermédiaire du

Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (IOCCP), fournit à la COI/ UNESCO et aux États membres des conseils scientifiques et techniques sur les questions relatives au carbone océanique, à l'acidification des océans, au carbone bleu et à l'atténuation du changement climatique grâce à la gestion des écosystèmes marins.

02025

Le développement pérenne du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) repose sur une définition commune des besoins en matière d'observation, en vue de répondre à des questions d'ordre scientifique et sociétal, et sur une coordination intergouvernementale des observations menées au niveau national depuis l'espace et in situ au sein d'un système planétaire reposant sur des normes et une action commune. La Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM) est pour le GOOS un important organe de mise en œuvre. Le PMRC tout comme la JCOMM participent au Système mondial OMM-COI-PNUE-CIUS d'observation du climat. Les activités de gestion des données et des informations sont coordonnées par l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI à travers des projets tels que le Portail IODE des données océanographiques (ODP), le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs, le portail OceanKnowledge et d'autres. Les programmes financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) tels que le réseau des Grands écosystèmes marins (LME) constituent des plates-formes adaptées pour fournir des données quantitatives et des indicateurs de changements environnementaux, ainsi que des outils permettant d'opérer des comparaisons scientifiques à des échelles appropriées.

Résultat escompté 4 : Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Nombre d'initiatives internationales renforçant le lien entre le PMRC et les priorités et programmes scientifiques de la COI dans le cadre des activités des projets et programmes du PMRC</p> <p>POINT DE DÉPART : 1 groupe de travail en 2009–2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Plein soutien financier au PMRC, comme recommandé par les organes directeurs de la COI – Création pour deux ans d'un groupe de travail sur les impacts du changement climatique et la variabilité des systèmes de remontées d'eaux froides – Contribution de la COI à la mission « Polar Challenge » sous la forme d'un planeur sous-marin parcourant 2 000 km sous l'Arctique – Création pour deux ans d'un groupe de travail sur la compréhension physique de la réaction des mers polaires dans un scénario de changement climatique – Amélioration des activités d'observation de la COI dans les régions polaires par un soutien à l'engagement des États membres dans l'Initiative pour un partenariat polaire international 	<ul style="list-style-type: none"> – ¼ du soutien financier au PMRC recommandé par l'Assemblée de la COI – Amélioration des activités d'observation de la COI dans les régions polaires par un soutien à l'engagement du PMRC dans l'Initiative de partenariat polaire international

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>2. (i) Nombre d'accords internationaux relatifs aux normes et principes méthodologiques signés et appliqués ; (ii) partage de données accru entre les programmes internationaux et les organismes de recherche sur le carbone</p> <p>POINT DE DÉPART : (i) pas d'indicateur de référence existant ; (ii) 6,3 millions de données sur le CO₂ de l'océan en 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> – (i) (a) <i>Identification des paramètres biologiques (meilleure pratique) nécessaires à l'observation de l'impact de l'acidification des océans, suite à des activités de mise en œuvre sur 4 sites dans des PMA et des PEID</i> – (b) <i>Mise en œuvre des meilleures pratiques en matière d'observation des changements dans les écosystèmes côtiers à carbone bleu sur 4 sites dans des PMA et des PEID</i> – (ii) (a) <i>Création et mise en œuvre d'un portail mondial de données sur l'acidification des océans, combinant les paramètres biologiques, chimiques et physiques</i> – (b) <i>Création et mise en œuvre d'une base de données mondiale sur les environnements côtiers piégeant le carbone</i> – (iii) <i>Publication de guides de bonnes pratiques, et mise en œuvre de méthodes par au moins 10 instituts de recherche nationaux</i> – (iv) <i>Augmentation de 25 % du nombre de données sur le carbone océanique dans la base de données sur le CO₂ à la surface de l'océan (SOCAT) fin 2015</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – (i) <i>Identification des paramètres biologiques (meilleure pratique) nécessaires à l'observation de l'impact de l'acidification des océans. Aucune mise en œuvre ne sera possible.</i> – (ii) <i>Création et mise en œuvre d'un portail mondial de données sur l'acidification des océans, combinant les paramètres biologiques, chimiques et physiques</i> – (iii) <i>Publication de guides de bonnes pratiques, et mise en œuvre de méthodes par au moins 10 instituts de recherche nationaux</i> – (iv) <i>Augmentation de 25 % du nombre de données sur le carbone océanique dans la base de données sur le CO₂ à la surface de l'océan (SOCAT) fin 2015</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>3. Maintien et diversification des investissements par les États membres pérennisant les niveaux de mise en œuvre des observations océaniques in situ et spatiales relatives au climat et aux conditions météorologiques</p> <p>POINT DE DÉPART :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 62 % de mise en œuvre par rapport aux objectifs du SMOC/GOOS en 2013 – 6 États membres ont contribué financièrement à la coordination technique du réseau d'observation du JCOMMOPS par l'intermédiaire de la COI en 2012 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Amélioration significative du niveau de coordination des services et des orientations stratégiques mise à profit par les États membres pour des observations continues des océans à l'échelle du globe, l'accent étant mis sur les besoins en services climatologiques et océanographiques</i> – <i>Renforcement de l'efficacité des combinaisons d'observations dans les régions de remontées d'eau froide et de courants de bord</i> – <i>Amélioration de la mise en œuvre à l'échelon régional des observations océaniques en réponse aux priorités des États membres locaux par des activités pleinement financées des alliances régionales du GOOS</i> – <i>Meilleure coordination des activités d'observation océanique des États membres dans la région des îles de l'océan Indien et du Pacifique par l'intermédiaire du Bureau de programme de Perth</i> – <i>Amélioration des séries chronologiques sur le niveau des mers grâce à l'archéologie des données et à la formation</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Niveau élémentaire de coordination des services et des orientations stratégiques mis à profit par les États membres pour des observations continues des océans à l'échelle du globe, l'accent étant mis sur les besoins en services climatologiques, en prêtant une certaine attention aux services océanographiques</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>4. Définition d'un plus grand nombre de besoins d'observation durables pour les variables océaniques essentielles (EOV), réalisation d'évaluation du niveau de préparation, y compris pour les variables géochimiques, biologiques et écosystémiques, et intégration de nouveaux réseaux pour l'observation durable de ces variables au sein du GOOS et/ou du Centre JCOMM</p> <p>POINT DE DÉPART :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'heure actuelle, des EOV géochimiques sont définies pour le carbone océanique, mais pas pour l'acidification des océans, et il n'en existe aucune pour les EOV relatives à la biodiversité/à l'écosystème - les séries chronologiques OceanSITES et les réseaux mondiaux GOSHIP de levés hydrographiques répétés s'occupent actuellement des EOV non physiques 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Intégration dans le GOOS des travaux des États membres visant à définir des cibles stratégiques et à mettre en œuvre des réseaux d'observation axés sur le suivi de la santé des océans, l'accent étant mis en particulier sur la mise en œuvre au niveau régional de produits d'information</i> - <i>Participation au GOOS de 2 nouveaux réseaux d'observation pour les EOV non physiques</i> - <i>Capacité des États membres de la COI à contribuer collectivement au suivi de l'ODD relatif aux océans</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Intégration de nouveaux paramètres et réseaux d'observation axés sur le suivi de la santé des océans réalisée par les États membres de manière opportune, avec des orientations de base essentielles</i> - <i>Participation au GOOS d'un nouveau réseau d'observation pour les EOV non physiques</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>5. (i) Nombre d'institutions des États membres partageant des données et des informations par le biais du réseau IODE de centres de données et de bibliothèques spécialisées en océanographie</p> <p>(ii) Nombre d'enregistrements de données disponibles à partir des portails OBIS et ODP et des dépôts d'archives océanographiques en ligne OceanDocs</p> <p>(iii) Nombre de publications mentionnant le système OBIS</p> <p>POINT DE DÉPART :</p> <p>(i) 80 institutions dans le réseau IODE ;</p> <p>(ii) 37 millions d'enregistrements dans la base de données OBIS ; 100 jeux de données dans ODP ; 4 000 enregistrements dans OceanDocs ;</p> <p>(iii) 80 en 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> – (i) Pas moins de 120 institutions participant au réseau IODE et à des portails apparentés – (ii) Nombre d'enregistrements dans la base de données OBIS porté à 45 millions ; nombre de jeux de données dans OceanData Portal porté à 300 ; nombre de notices bibliographiques dans le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs porté à 8 000 – (iii) 320 citations d'ici à fin 2017 	<ul style="list-style-type: none"> – (i) Pas moins de 94 institutions participant au réseau IODE et à des portails apparentés – (ii) Nombre d'enregistrements dans la base de données OBIS porté à 42 millions ; nombre de jeux de données dans OceanData Portal porté à 230 ; nombre de notices bibliographiques dans le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs porté à 7 000 – (iii) 250 citations d'ici à fin 2017
<p>6. Nombre d'initiatives scientifiques internationales axées sur le fonctionnement de l'écosystème marin et sur l'impact du changement et de la variabilité sur les services écosystémiques, auxquelles participent des organismes de recherche nationaux</p> <p>POINT DE DÉPART :</p> <p>10 évaluations d'écosystèmes marins comparables entre elles réalisées en 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d'une évaluation écologique des séries chronologiques recueillies à partir de navires – International Group for Marine Ecological Time Series – Établissement d'un réseau mondial de scientifiques en vue de faciliter les recherches sur la désoxygénation des océans – Soutien apporté à des scientifiques pour lancer des recherches sur l'impact du changement climatique sur les méduses – Réalisation d'au moins 15 évaluations d'écosystèmes marins comparables entre elles 	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d'une évaluation écologique des séries chronologiques recueillies à partir de navires – International Group for Marine Ecological Time Series – Soutien à la recherche sur la désoxygénation des océans – Réalisation d'au moins 15 évaluations d'écosystèmes marins comparables entre elles

- 02026** Le bien-être humain relatif à l'océan dépend de l'application d'un corpus de connaissances scientifiques par le biais de services d'alerte rapide et de services durables pour la protection de la vie, de la santé et des biens sur les côtes et en mer, l'éducation aux risques et les évaluations scientifiques, en vue d'éclairer des politiques et des actions en relation avec l'environnement et le climat.
- 02027** Réduire les pertes en vie humaines et en moyens de subsistance engendrées par les tsunamis nécessite d'évaluer le risque de tsunami, de mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et d'enseigner les mesures de préparation aux populations exposées. La prestation de services d'alerte rapide pour les glaces de mer, les vagues, les ondes de tempête et les efflorescences algales nuisibles exige une coordination intergouvernementale et la promotion de normes et de bonnes pratiques communes. Beaucoup de ces services reposent sur le développement de systèmes de prévision océanique opérationnels.
- 02028** Veiller à ce que les cycles de prise de décision et d'élaboration des politiques soient pleinement étayés par des connaissances scientifiques sur l'océan exige de développer des interfaces spécifiques entre science et politique. Les évaluations scientifiques réunissent les meilleures données scientifiques disponibles pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions et d'actions éclairées. Elles sont complétées par des outils d'information pour l'aide à la décision ainsi que par des pratiques d'essai et de partage des meilleures pratiques de gestion relatives au climat et au milieu marin.
- 02029** Le programme de la COI relatif aux tsunamis, parce qu'il coordonne les réunions régionales et les actions de développement des capacités et soutient les projets nationaux et régionaux, est un acteur clé de la mitigation des risques de tsunami au niveau mondial.
- 02030** Les services relatifs aux glaces de mer, vagues, ondes de tempête ainsi qu'aux systèmes opérationnels de prévision océanique sont coordonnés au niveau intergouvernemental par le biais de la JCOMM, avec le concours d'organismes océaniques et de services météorologiques partout dans le monde. L'élaboration de guides de bonnes pratiques est utile aux nouveaux venus, et ces guides peuvent servir de base aux activités de développement des capacités. La formation et l'éducation des parties prenantes constituent l'une des principales activités du Programme de la COI relatif aux tsunamis.
- 02031** Le Programme OceanTeacher de l'IODE permet de mieux garantir l'impact à long terme et les possibilités de réutilisation du contenu des formations. Par ailleurs, il sera possible de faire appel aux centres de formation régionaux qu'il est prévu de créer dans le cadre du programme de salle de classe mondiale d'OceanTeacher (OceanTeacher Global Classroom).
- 02032** Plusieurs évaluations mondiales sont publiées (la 1^{ère} Évaluation mondiale des océans en 2015 et la 1^{ère} évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en 2018). La composition des espèces est un indicateur fondamental de la biodiversité. Une grande diversité des espèces est indispensable au maintien des fonctions des écosystèmes et peut être considérée comme un indicateur essentiel de la santé des océans. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) de la COI, plus grande base de données mondiale en ligne et en libre accès sur la diversité, la répartition et l'abondance de l'ensemble des espèces marines, est une source mondiale importante d'informations sur la biodiversité marine. Elle fournit des données de base importantes par rapport auxquelles l'évolution future pourra être mesurée, et permet d'identifier les points chauds et les tendances dans la répartition des espèces. Le système OBIS peut fournir des données et des informations telles que des indices de diversité et des graphiques de tendances qui seront utilisés dans le cadre des évaluations de la biodiversité à l'échelle mondiale et régionale.

02033

L'augmentation des apports en nutriment a été associée à l'apparition d'importantes efflorescences algales nuisibles, entraînant une anoxie, voire des effets toxiques ou néfastes sur les ressources halieutiques, les écosystèmes, la santé humaine ou les activités de loisir. La prolifération des microalgues dans les eaux marines ou saumâtres peut provoquer une mortalité massive des poissons, contaminer les fruits de mer et modifier les écosystèmes d'une manière que les humains considèrent comme préjudiciable. Beaucoup de sources de nutriments peuvent accélérer l'apparition des efflorescences algales nuisibles (HAB). Les rejets de phosphore dans l'océan ont triplé par rapport à leurs niveaux pré-industriels et ceux d'azote ont augmenté dans des proportions encore plus grandes, surtout depuis 40 ans. Le Programme international sur les efflorescences algales nuisibles (I-HABP) de la COI constitue une plate-forme adaptée pour l'observation, la modélisation et la gestion des apports en nutriments et des efflorescences algales nuisibles à échelle locale et régionale.

02034

Faisant fond sur sa contribution à l'élaboration de la première Évaluation mondiale des océans (WOA), publiée en 2015 par les Nations Unies, la COI intensifiera son appui technique et scientifique au développement de processus d'évaluation mondiaux relatifs aux océans tels que la CCNUCC, l'IPBES et la WOA.

Résultat escompté 5 : Réduction des risques et impacts des tsunamis et autres aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. (i) États membres participant à l'harmonisation et à la normalisation des systèmes de surveillance et d'alerte aux aléas côtiers dans 4 régions</p> <p>(ii) États membres, en particulier parmi ceux qui sont les plus vulnérables face aux aléas côtiers, ayant adopté des plans harmonisés de mitigation et d'adaptation.</p> <p>POINT DE DÉPART : (i) Harmonisation du dispositif de mesure du niveau de la mer uniquement, dans tous les systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis d'ici à fin 2013 ; (ii) 1 atelier organisé d'ici à fin 2013</p>	<p>– (i) Harmonisation et interopérabilité des systèmes d'alerte aux tsunamis en cours dans 4 régions</p> <p>– (ii) (a) Soutien accru à la participation aux groupes de travail techniques du GIC afin de permettre la participation de tous les membres et l'organisation d'au moins 1 réunion par an</p> <p>– (b) Élaboration ou révision des procédures opérationnelles normalisées (SOP) par au moins 6 États membres en vue de l'adoption de plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</p> <p>– (c) Capacité des centres d'alerte aux tsunamis (NTWC) des pays insulaires du Pacifique de prendre des décisions éclairées en matière d'alertes et de fournir des services nationaux/locaux 24 h/24 et 7 j/7 renforcée. Plans contre les tsunamis/procédures opérationnelles normalisées (SOP) élaborés/actualisés dans 5 pays insulaires du Pacifique</p>	<p>– (i) Harmonisation et interopérabilité des systèmes d'alerte aux tsunamis en cours dans 4 régions</p> <p>– (ii) Élaboration ou révision des procédures opérationnelles normalisées (SOP) par au moins quatre États membres en vue de l'adoption de plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</p>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>2. États membres ayant acquis des compétences accrues en matière de surveillance et de gestion (i) des efflorescences algales nuisibles et de leurs impacts et (ii) de la charge en nutriments, et les appliquant aux environnements côtiers</p> <p>POINT DE DÉPART : (i) 10 activités en 2010-2013 ; (ii) 25 organismes impliqués en 2010-2013 ; (iii) 7 ateliers en 2010-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> – (i) Forte participation des États membres à au moins 10 activités de renforcement des capacités – (ii) Participation d'au moins 40 organismes de recherche des États membres à la mise en œuvre des activités scientifiques de la COI concernant (i) les efflorescences algales nuisibles et (ii) la gestion des nutriments – (iii) Forte participation des organismes des États membres dans le cadre d'au moins 5 ateliers de spécialistes/scientifiques faisant progresser la recherche internationale et l'aide à la formulation de politiques concernant (i) les efflorescences algales nuisibles et (ii) la gestion des nutriments 	<ul style="list-style-type: none"> – (i) Forte participation des États membres à au moins 8 activités de renforcement des capacités – (ii) Participation d'au moins 35 organismes de recherche des États membres à la mise en œuvre des activités scientifiques de la COI concernant (i) les efflorescences algales nuisibles et (ii) la gestion des nutriments – (iii) Forte participation des organismes des États membres dans le cadre d'au moins 4 ateliers de spécialistes/scientifiques faisant progresser la recherche internationale et l'aide à la formulation de politiques concernant (i) les efflorescences algales nuisibles et (ii) la gestion des nutriments
<p>3. États membres fournissant de meilleurs services en temps quasi réel à l'appui des opérations en mer et de la réduction des risques d'inondations catastrophiques des côtes, grâce à l'amélioration des capacités des systèmes de prévision océanique opérationnels</p> <p>POINT DE DÉPART : États membres participant activement à l'équipe JCOMM-ETOOPS en 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> – États membres dotés de capacités de prévision océanique développées tirant parti du partage des meilleures pratiques présentées dans le Guide des systèmes opérationnels de prévision océanique – Assistance fournie à 3 nouveaux États membres pour la mise en place de services locaux de sécurité océanique – Renforcement par la formation et la prévision de la résilience des communautés des PEID à l'égard des aléas liés au niveau des mers 	<ul style="list-style-type: none"> – États membres dotés de capacités de prévision océanique développées tirant parti du partage des meilleures pratiques présentées dans le Guide des systèmes opérationnels de prévision océanique
<p>4. Nombre d'étudiants ayant acquis des compétences en matière de systèmes d'alerte rapide, de mitigation et d'adaptation dans le cadre de la plateforme de formation OceanTeacher</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 250 étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> – 170 étudiants

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Nombre d'États membres ayant acquis la capacité de mener des évaluations océaniques et de contribuer à des évaluations régionales et mondiales en rapport avec les océans telles que l'Évaluation mondiale des océans, l'IPBES et le GIEC	- Au moins 40 États membres de 4 régions	- Au moins 12 États membres de 2 régions

02035

Du fait que l'océan ne connaît aucune frontière politique ou géographique et que les activités menées dans les eaux d'un pays peuvent avoir sur lui des répercussions à l'échelle mondiale, il est indispensable que tous les pays coordonnent leurs actions et leurs activités et disposent des capacités nécessaires pour gérer les eaux relevant de leur juridiction. Depuis 1960, la COI coordonne des initiatives planétaires dans le domaine de l'océanographie par l'intermédiaire de son Assemblée et de ses organes régionaux et fait connaître ce rôle grâce à des activités de sensibilisation. Pour s'acquitter de son agenda mondial, la Commission océanographique a apporté une contribution substantielle à la Conférence Rio + 20 et à son document final, « L'avenir que nous voulons ». L'un des objectifs fondamentaux de la COI, énoncé dans ses Statuts et reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies, est de renforcer les capacités nationales en sciences de la mer et observation de l'océan afin que tous les États côtiers du monde soient en mesure de tirer parti de la conservation et de l'exploitation durable des océans et de leurs ressources. Cependant, pour orienter efficacement le soutien international, il faut des outils appropriés permettant d'identifier les lacunes et de répertorier régulièrement les besoins et les investissements des États membres dans le domaine de l'océanologie, notamment les capacités techniques institutionnelles et humaines. C'est pour cette raison qu'à sa 27^e session, en juillet 2013, l'Assemblée de la COI a décidé d'examiner la proposition du Secrétariat tendant à établir un rapport mondial sur les sciences océaniques et a décidé de créer un groupe de travail intersessions à composition non limitée, financé par des fonds extrabudgétaires afin de permettre aux États membres d'étudier et améliorer encore cette proposition. Les informations collectées par le biais du rapport mondial aideront aussi à mesurer quelques-unes des cibles de l'ODD relatif aux océans en donnant un aperçu général des capacités scientifiques existantes aux niveaux national et régional.

02036

La COI prendra la tête de l'élaboration d'outils d'aide à la décision et renforcera la capacité des États côtiers à gérer leurs ressources marines et côtières à l'intérieur d'un cadre écosystémique. La stratégie de la COI concernant l'aménagement de l'espace marin reposera sur une double approche consistant à accroître les possibilités de développement d'économies fondées sur l'océan tout en veillant à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques marins et côtiers. À cette fin, il sera procédé à une évaluation mondiale des pratiques en la matière, une conférence internationale sera organisée en 2016, de nouvelles orientations techniques sur la gestion écosystémique seront élaborées et diffusées dans les régions, et un réseau mondial des Grands écosystèmes marins (LME) sera créé en collaboration avec le FEM et le PNUD et facilité par la COI. Agissant en tant que point focal du système des Nations Unies pour ce qui concerne l'océanographie, la COI continuera de participer aux activités interinstitutions pertinentes, telles qu'ONU-Océans, le suivi des éléments la concernant de la Conférence des Nations Unies sur les PEID, ainsi qu'à la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

02037

La nouvelle Stratégie de développement des capacités, adoptée par l'Assemblée de la COI à sa 28^e session en juin 2015, permettra d'améliorer considérablement les qualifications océanographiques

des ressortissants de ses États membres au niveau de l'enseignement supérieur formel, notamment par le biais d'une formation dispensée par son Académie OceanTeacher. Cette initiative de la COI en matière de développement des capacités a pour objectif de faire en sorte que les États membres disposent d'un noyau de spécialistes hautement qualifiés en sciences de la mer capables de conseiller leur gouvernement sur la manière de gérer leurs océans et leurs côtes. Dans le même temps, elle vise à diffuser plus largement les compétences de ce groupe initial grâce à des formations nationales. Les stagiaires de l'Académie mondiale OceanTeacher (et de son réseau de centres de formation régionaux) seront suivis tout au long de leur carrière et interrogés sur l'utilisation de l'expertise acquise.

02038

Des directives sur la politique générale et les grandes lignes de l'activité de la Commission seront fournies par les organes directeurs de la COI (Assemblée et Conseil exécutif), et mises en œuvre par les organes subsidiaires régionaux : Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA), Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) et Secrétariat régional de la COI pour la Sous-Commission pour le Pacifique occidental (WESTPAC).

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres appliquant les plans de travail (ensemble de priorités définies en fonction des besoins et des ressources disponibles) des organes directeurs et subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 75 % des États membres de la COI relevant d'IOCARIBE, WESTPAC et IOCAFRICA participant aux réunions régionales respectives de ces organes subsidiaires et appliquant leurs plans de travail 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 50 % des États membres de la COI relevant d'IOCARIBE, WESTPAC et IOCAFRICA participant aux réunions régionales respectives de ces organes subsidiaires et appliquant leurs plans de travail
2. Nombre de pays utilisant les directives de gestion écosystémique de la COI et les outils d'adaptation aux risques côtiers et au changement climatique pour l'élaboration, la gestion et l'évaluation de leurs programmes nationaux POINT DE DÉPART : Deux pays déclarant appliquer les directives et 15 pays participant à des projets régionaux	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 45 pays appliquant les directives de la COI pour la gestion de leurs espaces côtiers et marins – Au moins 22 pays participant dans 2 régions à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales sur l'adaptation ou l'aménagement de l'espace marin face aux risques côtiers et au changement climatique – 1 conférence internationale sur l'état des connaissances en matière d'aménagement de l'espace marin 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 22 pays appliquant les directives de la COI pour la gestion de leurs espaces côtiers et marins – Au moins 16 pays participant dans 1 région à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales sur l'adaptation ou l'aménagement de l'espace marin face aux risques côtiers et au changement climatique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>3. Nombre de scientifiques formés mettant leurs compétences au service des autorités nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IODE et OBIS : (i) pas moins de 400 étudiants formés dans des domaines en rapport avec le programme IODE et le système OBIS ; (ii) pas moins de 5 publications mentionnant le programme IODE ou le système OBIS publiées par des étudiants ayant suivi le cours - Transfert des techniques marines (TMT) : création d'un site Web, production d'une brochure et de matériels de formation et organisation d'un atelier de formation pilote par DOALOS-IOC - IOCAFRICA : (i) organisation en 2016 et 2017 de 2 universités d'été en Afrique, axées sur l'application à la gestion des côtes des techniques de modélisation et de télédétection ; (ii) soutien aux chaires UNESCO en sciences de la mer proposant une formation du niveau du MSc et du doctorat à au moins 10 étudiants africains ; (iii) aide fournie aux centres de formation régionaux récemment créés de l'Académie mondiale OceanTeacher - IOCARIBE : (i) organisation d'universités d'été ; (ii) aide fournie aux centres de formation régionaux récemment créés de l'Académie mondiale OceanTeacher - WESTPAC : création de centres régionaux de formation et de recherche, organisation de cours initiaux et passage à la phase opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - IODE et OBIS : (i) pas moins de 355 étudiants formés dans des domaines en rapport avec le programme IODE et le système OBIS ; (ii) environ 4 publications mentionnant le programme IODE ou le système OBIS publiées par des étudiants ayant suivi le cours - Transfert des techniques marines (TMT) : création d'un site Web, production d'une brochure et de matériels de formation - IOCAFRICA : (i) 1 université d'été en Afrique ; (ii) pas de soutien aux chaires UNESCO ; (iii) pas d'aide fournie aux centres de formation régionaux récemment créés de l'Académie mondiale OceanTeacher - IOCARIBE : (i) 1 université d'été ; (ii) pas d'aide fournie aux centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher Global - WESTPAC : création d'au moins 1 centre régional de formation et de recherche et organisation d'au moins 1 cours

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre de pays participant et contribuant au Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR)	<ul style="list-style-type: none"> – Analyse bibliométrique quantitative en vue d'observer les progrès dans le domaine de la science – Analyse des réseaux et de la coopération scientifique régionale – Dépouillement d'une enquête ad hoc pour en extraire des informations qualitatives – Au moins 30 pays répondant à l'enquête de la COI sur les capacités nationales en océanographie 	<ul style="list-style-type: none"> – Analyse bibliométrique quantitative en vue d'observer les progrès dans le domaine de la science – Analyse des réseaux et de la coopération scientifique régionale – Dépouillement d'une enquête ad hoc pour en extraire des informations qualitatives – Au moins 30 pays répondant à l'enquête de la COI sur les capacités nationales en océanographie

Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres et de la réduction des risques de catastrophe

02039

Les systèmes terrestres fonctionnent de manière complexe et interdépendante, que ce soit en matière de climat, d'écosystèmes et de biodiversité ou de processus géologiques. Pour parvenir au développement durable, il est indispensable de comprendre comment ces systèmes complexes fonctionnent, comment les êtres humains interagissent avec eux et concevoir qu'il n'est pas possible de se contenter de profiter des ressources de la planète mais qu'il faut aussi les conserver pour les générations futures. Collaborer à l'échelle internationale afin d'élaborer des modalités communes de gestion des ressources humaines est au cœur du mandat de l'UNESCO dans le domaine de la science et ne contribue pas uniquement au développement durable, mais également à l'édification d'une culture de la paix et du dialogue. Le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB) explore les rapports entre les êtres humains et la nature dans des zones écologiques spécifiques et a mis en place un réseau mondial unique en son genre de sites qui constituent des exemples de développement durable, le Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR). Depuis plus de 40 ans, le Programme international de géosciences conduit des spécialistes de cette discipline originaires de toutes les régions du monde à étudier une thématique de la Terre et des processus géologiques d'une pertinence sociétale croissante, par exemple la réduction des risques de catastrophe et l'utilisation judicieuse des ressources minérales. Les géoparcs mondiaux UNESCO constituent des sites d'une valeur géologique exceptionnelle qui servent de base au développement durable local. L'Organisation continuera de soutenir ces programmes de concert avec des organisations partenaires.

02040

L'augmentation des pertes dues à des catastrophes naturelles, notamment les séismes, les inondations, les glissements de terrain, les tempêtes, la sécheresse et la désertification, représentent un défi majeur pour les États membres de l'UNESCO, surtout ceux en développement. Construire une culture de la résilience au sein des communautés suppose des citoyens actifs et avertis et des décideurs informés. L'UNESCO aidera à renforcer les capacités et à favoriser des partenariats par une approche multidisciplinaire et intersectorielle afin que la science et la technologie puissent contribuer à atténuer les effets des menaces et à réduire la vulnérabilité.

02041

Le travail de l'UNESCO sur la biodiversité, mené au titre de l'axe d'action 4 pour l'exercice biennal 2014-2015, a été axé sur l'accroissement de la capacité scientifique des États membres et de la communauté internationale à faire face à la crise de la biodiversité. En ce qui concerne les États membres, les possibilités de créer des chaires UNESCO et des centres de catégorie 2 ont été étudiées dans des pays extrêmement riches en biodiversité mais où les capacités scientifiques sont actuellement faibles dans le domaine de la biologie de la conservation. Au niveau international, l'UNESCO a intensifié sa participation au Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON) et contribué à la définition, à l'utilisation et à l'évaluation de variables écosystémiques essentielles. Des partenariats avec le Centre mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), la Convention de Ramsar, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'autres partenaires ont aussi apporté une contribution à la science de la conservation à l'échelle mondiale. La collaboration concernant l'agenda de la recherche en matière de biodiversité a été poursuivie avec Future Earth et avec le Réseau d'évaluation inframondiale afin de favoriser une participation accrue des sites de l'UNESCO à des évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques à plusieurs échelles, comme prévu au titre de l'IPBES. À partir de 2016, ces activités seront menées au titre des résultats escomptés 1 et 9.

02042

Recentré, le Programme international de géosciences (PICG) tirera parti de son expérience passée pour intensifier la coopération Nord-Sud et surtout Sud-Sud entre spécialistes des géosciences dans les domaines thématiques clés que sont les géorisques, l'utilisation des ressources naturelles et le changement climatique. Plusieurs projets du PICG, plus ciblés, de plus grande envergure et dans lesquels des scientifiques originaires de pays en développement joueront un rôle plus important seront élaborés. Par l'intermédiaire des géoparcs mondiaux UNESCO, l'Organisation travaillera avec des communautés locales en vue de les aider à mettre en place au niveau local un solide réseau de collaboration en science de la terre, qui soit au service du développement durable et de l'édification de la paix, en particulier en Afrique et Amérique latine. Par l'intermédiaire du Réseau africain des institutions en science de la terre, l'UNESCO aidera à renforcer les capacités en sciences de la terre en Afrique afin que les États membres africains puissent prendre des décisions plus éclairées concernant l'utilisation de leurs propres ressources naturelles.

Résultat escompté 7 : Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Pourcentage d'États membres comptant parmi les pays en développement dont des scientifiques participent activement à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud par le biais de projets du PICG axés sur les domaines thématiques clés que sont les géorisques, l'utilisation des ressources minérales et le changement climatique	<ul style="list-style-type: none">- Au moins 50 % des États membres dont des scientifiques participent aux projets du PICG sont des pays en développement- Formation à l'élaboration de projets du PICG de scientifiques de 40 États membres comptant parmi les pays en développement	<ul style="list-style-type: none">- Au moins 50 % des États membres dont des scientifiques participent aux projets du PICG sont des pays en développement

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'États membres dont les instituts contribuent au développement de l'Initiative en science de la terre en Afrique par le biais du Réseau africain des institutions en sciences de la terre (ANESI)	– Au moins 30 États membres supplémentaires	– Au moins 20 États membres supplémentaires
3. Nombre d'États membres dans lesquels des enseignants enseignent les sciences de la terre dans les écoles	– Au moins 20 États membres	– Au moins 5 États membres
4. Nombre d'États membres dotés de géoparcs mondiaux UNESCO	– Création de nouveaux géoparcs dans au moins 20 États membres, l'accent étant mis sur les régions actuellement sous-représentées	– Création de nouveaux géoparcs dans au moins 20 États membres, l'accent étant mis sur les régions actuellement sous-représentées
5. Nombre d'États membres dans lesquels des sites désignés par l'UNESCO bénéficient des outils Earth Observation	– Au moins 20 États membres dans lesquels des sites désignés par l'UNESCO bénéficient des outils Earth Observation dans le cadre de la gestion du changement climatique et des risques liés aux aléas géologiques	– Activités correspondantes non mises en œuvre dans le cadre du plan de dépenses de 518 M\$

02043

La recherche et le renforcement des capacités techniques en vue de la préparation et de la mitigation des catastrophes seront favorisés conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. L'UNESCO renforcera les réseaux régionaux sur l'échange et la gestion des connaissances et sur le renforcement des capacités au service de la préparation aux catastrophes et de leur mitigation. On aidera les États membres à évaluer les risques de catastrophe naturelle grâce au développement de systèmes d'alerte précoce et à des exercices de cartographie des risques. On les aidera en outre à élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe et des procédures de fonctionnement standard. Les exercices de développement des capacités renforceront le capital humain des États membres afin de leur permettre d'anticiper les aléas et d'y répondre de façon optimale. Le programme sera doté d'une forte composante Égalité des genres qui contribuera à l'édification d'une culture de la résilience aux catastrophes. Sur demande, l'UNESCO fournira d'autres conseils et assurera une coordination accrue dans des domaines axés sur la science afin d'améliorer les efforts de prévention et de mitigation des catastrophes en y intégrant les enseignements tirés des études post-catastrophe.

Résultat escompté 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de nouveaux partenariats établis par des États membres soutenus afin de plaider l'importance de la réduction des risques de catastrophe	– Établissement d'au moins 4 nouveaux partenariats aux niveaux régional et mondial	– Établissement d'au moins 4 nouveaux partenariats aux niveaux régional et mondial
2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la résilience et accru la capacité de réduction des risques de catastrophe	– Au moins 60 pays, dont au moins 8 en Afrique	– Au moins 40 pays, dont au moins 7 en Afrique
3. Nombre de réseaux établis/renforcés aux niveaux mondial, régional et national grâce à des séances de partage de l'information scientifique et technique	– Renforcement / établissement d'au moins 5 réseaux	– Renforcement / établissement d'au moins 5 réseaux

Axe d'action 5 : Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère

02044 Dans le cadre du Programme MAB de l'UNESCO, les sciences écologiques aident les États membres à définir et formuler de nouveaux agendas de coopération et de nouvelles mesures concrètes pour faire face aux problèmes actuels liés à la durabilité du cadre de vie et des ressources naturelles et à ceux qui se dessinent. Le RMRB est un réseau de l'UNESCO unique en son genre dédié au développement durable et coordonné par le Programme MAB. Les réserves de biosphère et le réseau mondial qu'elles constituent sont propices à la recherche, aux études appliquées et aux activités de démonstration, car on y observe un large éventail de mécanismes de gouvernance, une diversité de perceptions des rapports entre l'homme et la nature et une multiplicité d'influences et d'impacts humains. Les réserves de biosphère peuvent démontrer non seulement en quoi le bien-être humain dépend des services écosystémiques, de la biodiversité et du capital naturel dont ils découlent, mais aussi comment ces services peuvent en fait être pérennisés dans le cadre de la quête globale du développement durable. Les sites appartenant au RMRB assurent donc la liaison entre l'agenda mondial de l'UNESCO pour le développement durable et des contextes écologiques, économiques, sociaux et culturels concrets aux niveaux local, national et régional.

02045 Les activités menées comprendront des contributions du réseau mondial ainsi que des réseaux régionaux et thématiques du MAB à l'agenda interdisciplinaire et intersectoriel global de l'UNESCO visant à promouvoir la science de la durabilité et le développement durable par divers moyens, notamment : des évaluations inframondiales de la biodiversité et des services écosystémiques par le biais de partenariats régionaux et internationaux (Réseau d'évaluation inframondiale de l'IPBES) ; le partage de pratiques de développement durable à l'échelle locale, nationale et régionale ; la mitigation du changement

climatique et l'adaptation à ce phénomène ainsi que la conservation de la biodiversité, qui favorise l'inclusion sociale, l'apprentissage, la production de connaissances et le renforcement des capacités par des approches participatives et proposer des optiques et pratiques de développement alternatives fondées sur le dialogue entre les parties prenantes et les savoirs locaux, traditionnels et scientifiques ; la mobilisation de nouveaux partenariats et de nouveaux réseaux afin de faciliter les interactions entre sciences et technologies, communautés locales, monde des affaires et monde politique dans des cadres réglementaires et par des pratiques quotidiennes en faveur du développement durable. Au titre de ces activités, le MAB et son Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) continueront de coopérer activement avec les programmes relatifs à la biodiversité, à l'eau, aux ressources de la terre, aux océans, aux savoirs traditionnels et locaux, aux transformations et à l'inclusion sociales, aux petites îles, à l'éducation pour le développement durable, au patrimoine culturel et aux sociétés du savoir. L'expansion et le renforcement du RMRB se poursuivront et le nombre de réserves de biosphère respectant les critères de Séville augmentera. Une nouvelle stratégie pour le Programme MAB, basée sur les résultats du Plan d'action de Madrid, a été élaborée pour la période 2015-2025.

Résultat escompté 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de nouvelles réserves de biosphère (RB) rejoignant le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) de l'UNESCO, qui relie entre eux des sites d'apprentissage du développement durable	– Création d'au moins 50 nouvelles réserves de biosphère (RB), dont 3 transfrontières, en particulier dans des pays en développement ou des PMA	– Création d'au moins 50 nouvelles réserves de biosphère (RB), dont 3 transfrontières, en particulier dans des pays en développement ou des PMA
2. Pourcentage de réserves de biosphère bénéficiant d'un soutien qui ont mis en œuvre les recommandations du Plan d'action de Madrid et fonctionnent conformément aux principes et aux critères du cadre statutaire de la Stratégie de Séville	– Transformation d'au moins 80 % de toutes les réserves de biosphère antérieures à la Stratégie de Séville et soutien à 15 % des sites restants par des projets de l'UNESCO afin d'atteindre cet objectif	– Transformation d'au moins 80 % de toutes les réserves de biosphère antérieures à la Stratégie de Séville et soutien à 5 % des sites restants par des projets de l'UNESCO afin d'atteindre cet objectif
3. Pourcentage d'États membres soutenus qui ont élaboré, mis en œuvre et contextualisé un plan d'action national/local à l'appui du Plan d'action de Lima du RMRB (2016-2025) tel qu'approuvé par le CIC-MAB à sa 28e session en 2016, en réponse à la Stratégie du MAB approuvée par le CIC-MAB à sa 27e session	– Approbation du Plan d'action de Lima du RMRB (2016-2025) à la 28e session du CICMAB en 2016 – Au moins 75 % des États membres soutenant la Stratégie du MAB (2015-2025) par des plans d'action nationaux/locaux	– Approbation du Plan d'action de Lima du RMRB (2016-2025) à la 28e session du CICMAB en 2016 – Au moins 50 % des États membres soutenant la Stratégie du MAB (2015-2025) par des plans d'action nationaux/locaux

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre de programmes/ projets de recherche menés dans des réserves de biosphère qui promeuvent la science de la durabilité et le développement durable	- Au moins 2 programmes/ projets de recherche par région ou réseau thématique	- Au moins 1 programme/ projet de recherche par région ou réseau thématique

Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce

02046

Près de 80 % de la population mondiale est confrontée à de sérieux défis concernant la demande d'eau douce ainsi que la disponibilité et la qualité de cette ressource et exposée à des risques dans ce domaine. Le Programme hydrologique international (PHI) entamera sa huitième phase (PHI-VIII : 2014-2021) en mettant l'accent sur les réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau. Les activités du PHI-VIII s'articuleront autour de trois axes stratégiques : (a) mobiliser la coopération internationale afin d'améliorer les connaissances et l'innovation nécessaires pour relever les défis en matière de sécurité de l'eau ; (b) renforcer l'interface science-politiques afin d'assurer la sécurité de l'eau à tous les niveaux ; (c) développer les capacités institutionnelles et humaines pour la sécurité et la durabilité de l'eau. Les thèmes du PHI-VIII trouvent leur traduction dans le résultat escompté 12 et le résultat escompté 13 mettra l'accent sur la mise en œuvre des axes susmentionnés. L'importance décisive de la sécurité de l'eau douce pour l'Afrique et le lien étroit entre l'eau et l'égalité des genres ainsi que la réduction de la pauvreté seront intégrés dans tous les domaines d'exécution.

02047

Le PHI traitera des défis en matière de sécurité de l'eau qui relèvent des thèmes du PHI-VIII, consacrés aux questions essentielles suivantes : catastrophes liées à l'eau et changements hydrologiques, ressources en eaux souterraines, rareté et qualité de l'eau, eau et établissements humains du futur, écohydrologie et éducation relative à l'eau. La mise en œuvre du PHI-VIII sera fondée sur les conclusions du groupe de travail établi par le Conseil intergouvernemental du PHI pour identifier à cet effet une stratégie appropriée, puisant dans les contributions des États membres, et pour catalyser la participation de ces derniers au programme.

Résultat escompté 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'institutions soutenues qui ont développé des programmes de recherche et de formation sur la gestion des risques d'inondation et de sécheresse liés aux événements climatiques extrêmes	- Au moins 30 institutions dans 3 régions	- Au moins 20 institutions dans 3 régions

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'États membres ayant amélioré la gouvernance des eaux souterraines et des bassins fluviaux aux niveaux local, national et transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> – Participation de 15 États membres au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines (GGMN) – Application par 35 États membres de la méthodologie en matière d'évaluation des aquifères transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> – Participation de 11 États membres au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines (GGMN) – Application par 30 États membres de la méthodologie en matière d'évaluation des aquifères transfrontaliers
3. Nombre d'États membres bénéficiant d'outils et d'approches novateurs qui se sont penchés sur les questions de pénurie et de qualité de l'eau	– 70 États membres dont au moins 5 de la région des États arabes et 5 d'Afrique	– 60 États membres dont au moins 5 de la région des États arabes et 5 d'Afrique
4. Nombre de zones urbaines soutenues ayant développé des approches novatrices et intégrées en matière de gestion de l'eau	– Au moins 12 zones urbaines	– Au moins 10 zones urbaines
5. Nombre d'États membres soutenus qui ont appliqué les directives en matière d'écohydrologie et contribué ainsi à cette gestion	– Au moins 8 États membres	– Au moins 6 États membres
6. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé les approches de l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux aux fins de la sécurité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 45 États membres, notamment en Afrique – Établissement d'au moins 1 réseau de professionnels de l'eau et des mass-médias 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 35 États membres, notamment en Afrique – Établissement d'au moins 1 réseau de professionnels de l'eau et des mass-médias

02048

À titre de suivi des résultats de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013) et à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNESCO renforcera la coopération régionale et internationale dans le domaine de l'eau en consolidant et en promouvant les alliances et les échanges scientifiques et en encourageant le partage des connaissances et les partenariats opérationnels pour la sécurité de l'eau. À cet effet, un nouveau cadre global sera élaboré pour promouvoir davantage la coopération entre le PHI, l'UNESCO-IHE, le WWAP, les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, les chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN et pour intégrer les contributions de la communauté scientifique dans l'axe stratégique d'amélioration des connaissances, des capacités et des politiques pour la sécurité de l'eau. Les activités de comparaison (benchmarking) de l'UNESCO concernant l'évaluation des ressources en eau douce dans le monde seront renforcées grâce à la publication annuelle du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, produit phare de l'ONU-Eau. Un mécanisme sera également établi dans le cadre du PHI pour mobiliser les scientifiques, les ingénieurs et autres détenteurs de savoirs en vue d'améliorer la base scientifique ainsi que les connaissances et les innovations intéressant la sécurité des ressources en eau douce et pour en assurer la pertinence pour les besoins des professionnels et des responsables de l'élaboration des politiques.

Résultat escompté 11 : Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de résolutions adoptées par les États membres en vue d'améliorer la gouvernance de l'eau par la mise en œuvre de mécanismes pertinents de coopération aux niveaux national, régional et international	– Adoption de 8 résolutions intergouvernementales par le Conseil du PHI pour améliorer la gouvernance de l'eau	– Adoption de 8 résolutions intergouvernementales par le Conseil du PHI pour améliorer la gouvernance de l'eau
2. Nombre d'étudiants diplômés ou de professionnels formés dans le cadre du réseau hydrologique de l'UNESCO aux niveaux de la licence, du master ou du doctorat, ou de cours postdoctoraux ou non formels, possédant les compétences nécessaires pour relever les défis en matière de sécurité de l'eau, et nombre de techniciens formés pour fournir une assistance dans le domaine des services et de l'infrastructure de l'eau	– Au moins 1 700, originaires notamment des pays en développement, dont au moins 30 % de femmes	– Au moins 1 500, originaires notamment des pays en développement, dont au moins 30 % de femmes
3. Nombre d'évaluations mondiales relatives à l'eau contenant des données intéressant les responsables de l'élaboration des politiques	– Publication d'au moins 3 éditions du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et d'études de cas connexes par le WWAP, conduit par l'UNESCO, sur des thèmes concernant la sécurité de l'eau avec moins 300 citations dans des publications scientifiques et non scientifiques	– Publication d'au moins 3 éditions du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et d'études de cas connexes par le WWAP, conduit par l'UNESCO, sur des thèmes concernant la sécurité de l'eau avec moins 300 citations dans des publications scientifiques et non scientifiques
4. Nombre d'institutions du réseau hydrologique de l'UNESCO s'occupant activement, au sein d'un vaste cadre mondial, à renforcer les synergies entre elles en matière de sciences, d'éducation et d'innovation relatives à l'eau	– Au moins 30 institutions	– Au moins 22 institutions

Priorités globales

Priorité globale Afrique

Le GP II accordera la priorité à l'Afrique en appuyant et en promouvant la création, sur ce continent, d'un environnement favorable à la production de connaissances scientifiques et à la promotion de politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI), ainsi que d'activités de renforcement des capacités dans ces domaines, en vue de la réalisation du développement durable et de la création d'emplois, notamment pour les jeunes. Une attention particulière sera accordée aux besoins des femmes et des groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les peuples autochtones, et à l'exploitation des possibilités offertes par les TIC pour le partage et la diffusion des connaissances. Il est prévu d'inclure les savoirs traditionnels dans les systèmes de STI.

Le renforcement des capacités en matière de STI est la pierre angulaire de l'action menée pour faire face aux défis pluridimensionnels du continent dans le domaine du développement. Dans le cadre d'un partenariat étroit avec toutes les entités régionales et sous-régionales compétentes, l'UNESCO continuera à renforcer les capacités institutionnelles pour la promotion de politiques axées sur le savoir, notamment des politiques de STI, ainsi que pour la mise en œuvre de programmes fondés sur l'innovation à l'appui de cadres stratégiques régionaux tels que le Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie (2013-2023), l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation, l'Académie africaine des sciences (AAS) et le Cadre stratégique pour le développement des capacités de l'UA/NEPAD.

Les riches ressources naturelles de l'Afrique serviront de base à son futur développement. Le GP II s'attachera à mettre à profit le pouvoir de la science pour favoriser l'utilisation durable et équitable des riches ressources naturelles du continent en coordination avec le plan d'action de l'Initiative environnement de l'UA/NEPAD et d'autres plans d'action stratégiques sectoriels nationaux, sous-régionaux ou régionaux africains portant sur l'environnement, la biodiversité, les écosystèmes, l'eau, l'exploitation minière, l'énergie, la gestion des risques de catastrophe et l'océanologie. Des réseaux tels que le RAIST et AfriMAB, les réseaux et comités du PHI, les chaires UNESCO, les réseaux UNITWIN et les centres affiliés à l'UNESCO seront pleinement mobilisés à cette fin.

Dans le cadre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII) sur la sécurité de l'eau, qui traitera des défis tant locaux que mondiaux en la matière, les capacités des États membres d'Afrique seront renforcées pour faire face aux difficultés liées à l'eau, y compris la pénurie d'eau, l'accès à l'eau, la gestion des risques d'inondation et de sécheresse, la gestion durable et pacifique des bassins fluviaux et des systèmes aquifères transfrontaliers, l'adaptation durable au changement climatique, la pollution de l'eau et le manque de professionnels de l'eau qualifiés. La GIRE et d'autres approches de gestion appropriées mises au point dans le cadre d'autres programmes du PHI (Éco-hydrologie, HELP, FRIEND, PCCP, ISARM, etc.) seront poursuivies et promues.

L'exploitation minière, qui est en passe de devenir un des principaux moteurs de l'économie en Afrique, fera l'objet d'une attention particulière en raison des menaces pesant sur l'environnement, l'eau et la santé publique et de la perte d'opportunités économiques et de développement endogènes. Les capacités institutionnelles et techniques en géosciences seront renforcées au niveau régional. La création de géoparcs mondiaux UNESCO sera encouragée au niveau mondial, et le PICG demeurera un acteur clé du développement des capacités scientifiques et de recherche dans la région.

La contribution des réserves de biosphère à l'action visant à faire face aux défis de l'Afrique dans le domaine du développement sera renforcée en promouvant l'utilisation de ces dernières comme laboratoires d'apprentissage pour le développement durable, et le Programme MAB sera élargi à l'échelle du continent grâce à la mise en œuvre de programmes de recherche pertinents et au développement des capacités humaines. Le changement climatique est une préoccupation majeure pour le continent, et des programmes de recherche seront conçus pour améliorer la résilience des écosystèmes ainsi que pour maintenir et rétablir les services écosystémiques. L'appui à la gestion transfrontalière des écosystèmes sera renforcé, notamment pour le règlement des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles et aux avantages qui en découlent.

Deux programmes phares de la priorité Afrique viseront à : (i) renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation aux niveaux national, régional et mondial ; et (ii) promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable.

Ces deux programmes phares, qui seront mis en œuvre au niveau des divers axes d'action du GP II, seront combinés, si besoin est, aux ressources d'autres grands programmes. Le GP II contribuera également à l'obtention du résultat escompté 4 au titre du programme phare 1 : « Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence ».

Programme phare 3 : Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique

La nécessité de revoir les systèmes d'innovation nationaux d'élaborer et d'appliquer des politiques et des stratégies de STI sur les plans national et régional, de renforcer les capacités de gouvernance de la STI, ainsi que de promouvoir le dialogue sur les politiques et les programmes à suivre et l'engagement social en matière de STI (par exemple S&T et CPA 2005), a été évoquée dans toutes les récentes déclarations africaines sur la question (par exemple Nairobi 2012 et le CMAST V – Brazzaville 2012, etc.). Ce programme phare proposé a pour objet de remédier à des problèmes tels que l'absence des instruments et stratégies appropriés, outils et indicateurs stratégiques nécessaires à la bonne gouvernance, des STI ainsi que le manque de capacités pour examiner et repositionner les systèmes d'innovation nationaux ainsi que pour la formulation et la mise en œuvre de politiques de STI en Afrique. Il met tout particulièrement l'accent sur la participation des femmes et des jeunes à la production des connaissances, à la gestion des systèmes de STI et à la création d'une culture de l'innovation et d'autre part il pose la question de la « zone grise », liée à la commercialisation des résultats de la recherche et de la faiblesse du lien entre université et industrie.

Le concept de sociétés du savoir est essentiel pour le développement durable et la paix en Afrique. À ce sujet, ce programme phare insiste sur la nécessité d'autonomiser les sociétés africaines par l'accès à l'information et au savoir, une attention particulière étant accordée à la promotion du développement de la communication, ainsi que des politiques et des infrastructures de gouvernance en la matière, et au renforcement des capacités pour faire avancer l'utilisation des TIC dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO.

Ce programme phare a pour objet de créer des conditions et un environnement propices à la production et à la diffusion des connaissances, qui constitueront le fondement de l'utilisation de la science pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de l'Afrique, facteur essentiel de son développement socioéconomique. Le programme s'appuie sur les objectifs stratégiques 4 et 5 de la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4), qui visent à aider les États membres et les régions à consolider la paix et le développement durable par le renforcement de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que de leur interface avec la politique et la société.

Objectifs :

- renforcer le cadre directeur pour la production de connaissances et les systèmes de STI ;
- renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour la production et la diffusion des connaissances ;
- renforcer la capacité des sociétés africaines de suivre l'évolution, de faire usage, et de procéder à une évaluation critique des connaissances et de la STI aux fins de développement ;
- encourager la participation des jeunes et, en particulier, des femmes aux TIC au niveau de l'utilisation et l'application de ceux-ci dans le cadre du développement socioéconomique et des activités STI ; sur la R&D et de renforcer la commercialisation des résultats de la recherche des liens entre université et industrie.

Actions principales :

- évaluer, examiner, développer et harmoniser les politiques relatives à la production de connaissances, y compris les politiques de STI, sur les plans national et régional ;
- appuyer et mobiliser les groupes de réflexion africains existants, tant sur le plan régional que sous-régional, pour la prise de décision et le développement de la STI ;
- renforcer les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, la recherche, ainsi que la capacité de recherche, développement et innovation (RDI) en Afrique ;
- promouvoir le jumelage des institutions et des échanges d'experts en STI à travers la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et Sud-Nord-Sud ;
- améliorer l'accès universel à l'information et au savoir et développer les capacités dans le domaine de l'utilisation des TIC en Afrique ;
- veiller à ce qu'un plus grand nombre de jeunes, et en particulier de jeunes femmes, se tournent vers une éducation et des carrières en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) ;
- développer la capacité de l'Afrique en matière de préservation du patrimoine documentaire.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Mise en place de systèmes nationaux d'innovation entrepris et mis en relation avec les politiques de STI ainsi que des structures de gouvernance et de suivi correspondantes (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus ayant formulé et mis en œuvre des politiques et stratégies de STI	– Au moins 12 pays	– Au moins 10 pays
2. Nombre de pays d'Afrique participant à des initiatives STIGAP ou GO-SPIN	– Au moins 12 nouveaux pays africains intégrés dans la plate-forme GO-SPIN	– Au moins 10 nouveaux pays africains intégrés dans la plate-forme GO-SPIN

Résultat escompté 2 : Renforcement des réseaux affiliés à l'UNESCO et des réseaux d'institutions africaines pour qu'ils assurent le leadership et fournissent des directives sur des questions pertinentes et stratégiques dans tous les domaines relevant du mandat de l'UNESCO dans le domaine des sciences (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de réseaux soutenus participant au dialogue sur les politiques au niveau régional	– 5 réseaux régionaux participant activement au dialogue sur les politiques	– 4 réseaux régionaux participant activement au dialogue sur les politiques
2. Nombre de notes d'orientation préparées par des réseaux soutenus et établis en Afrique concernant la production de connaissances et les politiques du savoir en faveur de l'Afrique	– Au moins 3 notes d'orientation produites chaque année et diffusées en Afrique	– Au moins 2 notes d'orientation produites chaque année et diffusées en Afrique
3. Nombre de pays et/ou entités régionales élaborant ou mettant en œuvre des politiques relatives aux énergies renouvelables	– Au moins 5 États membres ou entités régionales	– Au moins 4 États membres ou entités régionales

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour l'établissement de compétences en matière de prévision technologique, évaluation, négociation, acquisition, transfert, diffusion, internalisation et connaissances de base relatives à la gestion des systèmes de STI (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'établissements d'enseignement supérieur africains soutenus introduisant des programmes d'enseignement et des programmes de recherche nouveaux ou améliorés sur la STI en faveur de l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - 10 universités africaines soutenues pour l'élaboration de programmes d'enseignement et de programmes de recherche relatifs à la STI - 3 universités d'Afrique réexaminant leurs activités en matière d'ingénierie et de TIC 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 universités africaines soutenues pour l'élaboration de programmes d'enseignement et de programmes de recherche relatifs à la STI - 3 universités d'Afrique réexaminant leurs activités en matière d'ingénierie et de TIC
2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré le recours aux énergies renouvelables et la gestion de ces énergies	- Au moins 15 pays	- Au moins 8 pays
3. Nombre d'experts africains spécialisés en transfert de technologies et gestion des technologies	- Au moins 400 experts africains spécialisés en transfert de technologies et gestion des technologies	- Au moins 200 experts africains spécialisés en transfert de technologies et gestion des technologies

Résultat escompté 4 : Développement de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud en matière de politiques et de renforcement des capacités de STI parmi les pays d'Afrique et autres pays développés et en développement (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'établissements de recherche africains soutenus et d'experts africains participant à la collaboration avec d'autres pays en développement (CIPT, TWAS, etc.)	- Au moins 20 % des établissements de STI en Afrique dotés de solides programmes de collaboration Sud-Sud et Nord-Sud	- 16 nouveaux établissements de STI en Afrique dotés de solides programmes de collaboration Sud-Sud et Nord-Sud
2. Nombre de nouveaux projets de recherche conjoints entre l'Afrique et des partenaires de pays développés	- Mise en place d'au moins 10 nouveaux projets de recherche conjoints	- Mise en place d'au moins 10 nouveaux projets de recherche conjoints

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Nombre d'activités de formation de haut niveau menées en collaboration dans le domaine de la biotechnologie au service du développement élaborées avec le centre de catégorie 2 établi au Nigéria	– <i>Élaboration d'au moins 6 activités de formation</i>	– <i>Élaboration d'au moins 6 activités de formation</i>
4. Nombre d'États membres africains bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration ou le réexamen de politiques de STI	– <i>Au moins 12 pays</i>	– <i>Au moins 10 pays</i>

Résultat escompté 5 : Création de centres de mathématiques et de physique pour les jeunes talents africains, l'accent étant mis sur les femmes scientifiques (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de centres ou de chaires de mathématiques et de physique créés	– <i>2 centres et 2 chaires créés</i>	– <i>2 centres et 2 chaires créés</i>
2. Mise au point d'un modèle mathématique sur l'élévation du niveau de la mer dans le golfe de Guinée et les questions de changement climatique au niveau régional	– <i>1 modèle élaboré et opérationnel</i>	– <i>1 modèle élaboré et opérationnel</i>
3. Nombre de possibilités de formations créées à l'intention des étudiants africains talentueux	– <i>4 programmes de formation créés</i>	– <i>4 programmes de formation créés</i>
4. Amélioration de la parité entre les sexes dans les programmes de formation	– <i>Au moins 45 % des stagiaires sont des femmes</i>	– <i>Au moins 45 % des stagiaires sont des femmes</i>
5. Nombre d'activités avec différents partenaires auxquelles participent des femmes et des jeunes	– <i>Au moins 4 activités mises en œuvre</i>	– <i>Au moins 4 activités mises en œuvre</i>

Résultat escompté 6 : Promotion d'une culture de l'innovation et de la science et de la technologie par la mobilisation de ressources cognitives (avec la contribution du GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre d'États membres soutenus ayant mis en place des parcs scientifiques et des pépinières d'entreprises technologiques pour la création de petites et moyennes entreprises axées sur le savoir	– <i>Au moins 4 pays</i>	– <i>Au moins 2 pays</i>
2. Nombre d'initiatives soutenues ayant établi des liens entre des établissements universitaires et des industries pour le renforcement des capacités de recherche, développement et innovation (RDI) aux fins d'amélioration de la compétitivité	– <i>Au moins 10 initiatives</i>	– <i>Au moins 4 initiatives</i>

Résultat escompté 7 : Les États membres sont dotés des moyens nécessaires pour édifier des sociétés du savoir inclusives et créer des conditions propices au développement durable et à la paix par la promotion et l'utilisation du multilinguisme dans le cyberspace, l'accès universel à l'information et la préservation de cette dernière, le renforcement des compétences en matière de TIC, et les solutions libres (avec la contribution du GP V)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre d'États membres formulant un cadre directeur et prenant des mesures concrètes pour promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir par le recours aux TIC, aux dispositifs mobiles et aux solutions libres, l'accent étant mis sur les enseignants, les apprenants, les chercheurs, les professionnels de l'information et/ou les scientifiques	– <i>Au moins 10 États membres adoptant des politiques nationales ou régionales, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales, ainsi que des forums mondiaux dans les domaines des ressources éducatives libres (REL), de l'accès libre à l'information scientifique, des données libres et de l'accessibilité de l'information</i>	– <i>Au moins 7 États membres adoptant des politiques nationales ou régionales, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales, ainsi que des forums mondiaux dans les domaines des ressources éducatives libres (REL), de l'accès libre à l'information scientifique, des données libres et de l'accessibilité de l'information</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 12 institutions au niveau national mettant en œuvre des initiatives multilingues, accessibles et évolutives dans les domaines des REL, des données libres et de l'accessibilité de l'information, notamment le développement de ressources, d'outils et d'activités de renforcement des capacités pour une masse critique d'enseignants et de chercheurs - 15 institutions adoptant des programmes concernant des applications pour smartphones au service du développement durable ; stratégies participatives de réduction des risques de catastrophe basées sur : la gestion des connaissances scientifiques en accès libre, des outils FOSS et des systèmes d'information géographique sous licence libre mettant l'accent sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et les communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 institutions au niveau national mettant en œuvre des initiatives multilingues, accessibles et évolutives dans les domaines des REL, des données libres et de l'accessibilité de l'information, notamment le développement de ressources, d'outils et d'activités de renforcement des capacités pour une masse critique d'enseignants et de chercheurs - 12 institutions adoptant des programmes concernant des applications pour smartphones au service du développement durable ; stratégies participatives de réduction des risques de catastrophe basées sur : la gestion des connaissances scientifiques en accès libre, des outils FOSS et des systèmes d'information géographique sous licence libre mettant l'accent sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et les communautés locales
<p>2. Nombre d'États membres accédant à des connaissances, les développant et les partageant, y compris au moyen des TIC à large bande, des dispositifs mobiles et des solutions libres, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants, les chercheurs, les professionnels de l'information et les scientifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 cours d'auto-apprentissage sur l'accès libre élaborés et 300 gestionnaires, étudiants et autres parties prenantes de l'accès libre formés - Matériels de formation, sous forme de ressources éducatives libres (REL), sur l'accessibilité à l'information et aux TIC conçus et mis à l'essai par 5 institutions éducatives nationales - Indicateurs pour l'évaluation des compétences des enseignants mis à l'essai dans 2 États membres pilotes - Des kits d'outils FOSS (Logiciels libres et Open Source) TIC pour le journalisme de données et les données libres élaborés et adoptés par 4 établissements de formation de professionnels de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 cours d'auto-apprentissage sur l'accès libre élaborés et 300 gestionnaires, étudiants et autres parties prenantes de l'accès libre formés - Matériels de formation, sous forme de ressources éducatives libres (REL), sur l'accessibilité à l'information et aux TIC conçus et mis à l'essai par 5 institutions éducatives nationales - Indicateurs pour l'évaluation des compétences des enseignants mis à l'essai dans 2 États membres pilotes - Des kits d'outils FOSS (Logiciels libres et Open Source) TIC pour le journalisme de données et les données libres élaborés et adoptés par 4 établissements de formation de professionnels de l'information

Résultat escompté 8 : Participation accrue et contribution active des jeunes Africains à la résolution des problèmes de développement et de moyens de subsistance durables au niveau local à travers le développement d'applications mobiles dynamiques (avec la contribution du GP V)

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Jeunes filles et garçons africains recevant au niveau local une formation pertinente, de haute qualité et motivante offrant des services de mentorat pour le développement d'applications de téléphonie mobile	– Au moins 400 jeunes filles et garçons ayant reçu une formation complète à l'aide de matériels REL sous licence ouverte afin de développer des applications mobiles utiles au développement durable et adaptées au contexte local	– Au moins 300 jeunes filles et garçons ayant reçu une formation complète à l'aide de matériels REL sous licence ouverte afin de développer des applications mobiles utiles au développement durable et adaptées au contexte local

Résultat escompté 9 : Préservation du patrimoine documentaire pour un meilleur accès à la connaissance par le biais de la Mémoire du monde (avec la contribution du GP V)

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Renforcement de la sauvegarde, de la préservation et de l'accessibilité de l'information et du patrimoine documentaire dans les États membres, dans le cadre notamment de l'application d'instruments normatifs	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 20 nouvelles inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde – Au moins 4 nouveaux comités et registres nationaux Mémoire du monde créés et opérationnels et 2 comités régionaux créés – Adoption et mise en œuvre d'une recommandation sur la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à ce patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 20 nouvelles inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde – Au moins 3 nouveaux comités et registres nationaux Mémoire du monde créés et opérationnels et 1 comité régional créé – Adoption et mise en œuvre d'une recommandation sur la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à ce patrimoine

Programme phare 4 : Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe

Le continent africain possède d'abondantes ressources naturelles, y compris des ressources minérales, des ressources en eau douce et des ressources océaniques, une riche biodiversité, une large variété d'écosystèmes et, dans certaines régions, des sols très fertiles. L'absence de mesures permettant d'assurer la gestion durable de ce capital naturel a eu des incidences négatives dans la plupart des pays d'Afrique et continue de priver ce continent du progrès socioéconomique qu'il mérite. Ces dernières années, les gouvernements, les scientifiques et les décideurs africains ont reconnu qu'il importait de faire entrer le continent, dont les économies sont axées sur les ressources, dans l'ère de l'information du développement fondé sur la connaissance et l'innovation. Les

dirigeants africains ont désigné la science, la technologie et l'innovation (STI) comme étant les principaux vecteurs du progrès économique et du développement durable, qui, pour l'Afrique, s'appuieront dans une large mesure sur l'utilisation de ses ressources humaines et naturelles.

L'élaboration de stratégies et de politiques en amont reposant sur la science, afin de renforcer les structures de gouvernance des instituts, réseaux et organismes de recherche-développement dans des secteurs liés à la biodiversité, aux écosystèmes et aux ressources minérales, en vue d'assurer le bien-être des êtres humains, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces derniers, l'accès à l'énergie, la protection et une meilleure utilisation des océans et des masses d'eau et la réduction des risques de catastrophe à long et court termes, peut contribuer à la réduction effective de la pauvreté en Afrique et à la promotion de l'inclusion sociale. À ce sujet, les savoirs autochtones et locaux sont un élément important pour la création de systèmes de savoir inclusifs. L'un des cadres stratégiques régionaux relatifs à l'environnement, à savoir le Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD (2010-2015), prévoit six domaines de programme sous le thème Environnement et changement climatique, dont quatre relèvent du mandat de l'UNESCO : domaine de programme 1 : Lutter contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification ; domaine de programme 4 : Conservation et utilisation durable des ressources marines, côtières et en eau douce ; domaine de programme 5 : Lutter contre le changement climatique en Afrique ; et domaine de programme 6 : Conservation et gestion transfrontalières des ressources naturelles. Conformément à l'accord de coopération signé avec l'Union africaine, l'UNESCO doit continuer à soutenir concrètement la mise en œuvre de ces initiatives et priorités régionales, sous-régionales et nationales africaines.

Ce programme phare s'appuie sur l'objectif stratégique 5 énoncé dans le document 37 C/4, qui vise à resserrer la coopération scientifique internationale en vue du développement durable.

Objectifs :

- renforcer les institutions et réseaux scientifiques africains en vue de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles ;
- accroître la résilience face aux catastrophes et améliorer la préparation aux catastrophes grâce au développement de systèmes d'alerte rapide ;
- renforcer la gouvernance des États membres en matière de gestion de l'environnement pour améliorer l'accès aux ressources naturelles ainsi que le partage des avantages qui y sont liés ;
- créer un environnement favorable au développement d'économies vertes et bleues et développer la chaîne de valeur du traitement des ressources naturelles.

Actions principales :

- moderniser les institutions scientifiques dans le domaine des sciences de l'environnement, de la terre, de la mer et du système climatique, au moyen du renforcement des universités et des centres de recherche et de la mobilisation de la coopération scientifique internationale ;
- former une masse critique de spécialistes de la gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophe (jeunes personnes qualifiées et scientifiques et ingénieurs pleins de ressources) dans une perspective d'employabilité ;
- soutenir la mise au point d'outils pour la réduction des risques de catastrophes ;
- promouvoir et appuyer les sites désignés par l'UNESCO pour qu'ils soient reconnus et utilisés comme des laboratoires et des plates-formes d'apprentissage au service du développement durable sur les plans national et régional.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Prise en compte des besoins des États membres d'Afrique en matière de connaissances scientifiques et de renforcement des capacités dans les domaines de l'océanologie, de l'observation de l'océan, de l'atténuation des risques océaniques et de la gestion des données (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays participant à l'examen de la proposition relative au Rapport mondial sur les sciences océaniques	- Au moins 4 pays	- Au moins 4 pays
2. Nombre de scientifiques formés utilisant leurs compétences pour prêter leur concours aux autorités nationales	- (i) Organisation en 2016 et 2017 de 2 universités d'été en Afrique, axées sur l'application à la gestion des côtes des techniques de modélisation et de télédétection ; (ii) soutien aux chaires UNESCO en sciences de la mer proposant une formation du niveau du master et du doctorat en sciences à au moins 10 étudiants africains ; (iii) aide fournie aux centres de formation régionaux récemment créés de l'Académie mondiale OceanTeacher	- Organisation d'une université d'été en Afrique
3. Nombre de scientifiques utilisant dans leur activité professionnelle les compétences acquises grâce à OceanTeacher	- Au moins 25 % des experts formés déclarent utiliser les compétences acquises grâce à OceanTeacher dans leurs activités quotidiennes	- Au moins 25 % des experts formés déclarent utiliser les compétences acquises grâce à OceanTeacher dans leurs activités quotidiennes

Résultat escompté 2 : Amélioration en Afrique de la capacité de gestion des ressources géologiques (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'établissements africains de formation aux sciences de la terre produisant des diplômés possédant une expertise en géologie et dans d'autres domaines des sciences de la terre, y compris la gestion de l'environnement pour le secteur des ressources minérales en Afrique	– Au moins 16 établissements africains créés dans le domaine des sciences de la terre	– Au moins 15 établissements africains créés dans le domaine des sciences de la terre
2. Nombre d'États membres utilisant les connaissances en sciences de la terre à des fins sociétales comme outil pour le développement durable, y compris le patrimoine géologique	– 4 États membres supplémentaires	– 2 États membres supplémentaires

Résultat escompté 3 : Extension du Réseau UNESCO de sites désignés au niveau international pour promouvoir le développement socioéconomique durable, y compris des sites transfrontaliers gérant avec succès des ressources en eau et/ou des écosystèmes communs (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de sites UNESCO désignés (sites naturels du patrimoine mondial, réserves de biosphère et géoparcs) ayant pris des mesures en faveur du développement durable, notamment en élaborant et mettant en œuvre des activités économiques vertes et bleues	– Au moins 15 sites	– Au moins 15 sites
2. Nombre de pays africains ayant pris des mesures pour créer et gérer conjointement des réserves de biosphère transfrontalières et sites du patrimoine mondial naturel	– Au moins 3 pays	– Au moins 3 pays

Résultat escompté 4 : Amélioration de la gestion et de la sécurité de l'eau douce en Afrique, une attention particulière étant accordée aux défis liés à l'eau, y compris les sécheresses, les inondations, la conception et la gestion des infrastructures et l'urbanisation (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres africains ayant utilisé de nouveaux outils, normes ou directives pour faire face aux défis du changement mondial, de l'eau, de la réduction des risques de catastrophe et autres défis connexes	– Au moins 12 pays notamment parmi les États membres africains situés en zone aride et semi-aride exposés aux sécheresses	– Au moins 11 pays notamment parmi les États membres africains situés en zone aride et semi-aride exposés aux sécheresses
2. Nombre de pays participant au Programme de renforcement des capacités de l'Afrique dans le domaine de l'eau	– Au moins 16 pays	– Au moins 15 pays

Résultat escompté 5 : Amélioration de la capacité des États membres africains à évaluer les risques et à fournir une alerte précoce pour les risques naturels ainsi qu'à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans des plans nationaux (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Systèmes harmonisés et normalisés de surveillance et d'alerte pour les risques côtiers couvrant les côtes africaines	– 2 régions couvertes par un système d'alerte précoce aux tsunamis : océan Atlantique Nord-Est et océan Indien	– 1 système
2. Nombre de pays soutenus ayant amélioré leur résilience et accru leur capacité de réduction des risques de catastrophe grâce à la production/diffusion de connaissances, à des formations, à des outils et à des activités de plaidoyer	– Au moins 10 États membres africains	– Au moins 10 États membres africains

Résultat escompté 6 : Mise en place d'initiatives conjointes entre détenteurs de savoirs indigènes et de savoirs scientifiques pour coproduire des connaissances permettant de faire face aux défis du changement climatique mondial (avec la contribution du GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre de PEID dotés de politiques de STI en vue de l'adaptation au changement climatique et de la durabilité	– <i>Au moins 5 PEID</i>	– <i>Au moins 3 PEID</i>
2. Nombre de communautés autochtones pastorales capables de documenter et partager leur savoir relatif à l'adaptation au changement climatique	– <i>5 communautés formées à cet effet</i>	– <i>4 communautés formées à cet effet</i>

Priorité globale Égalité des genres

L'égalité des genres vise à donner aux femmes et aux hommes des chances égales de réaliser leurs potentialités. On reconnaît à présent qu'elle est un élément à part entière d'un développement durable et équitable. Dans la plupart des régions, il reste nécessaire d'accroître la participation des femmes dans les sciences, en particulier les sciences physiques et celles de l'ingénieur, où elles représentent moins d'un quart de l'effectif global. Il est indispensable de créer une masse critique de femmes qui participent aux activités scientifiques et de les soutenir afin de promouvoir la contribution de la moitié de l'humanité à la production, à la diffusion et au partage de connaissances scientifiques, de favoriser des évolutions dans la prise de décision relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et dans les politiques et stratégies nationales en la matière, et de s'assurer de la prise en compte des préoccupations et des aptitudes des femmes comme des hommes dans le domaine des sciences exactes et naturelles. Dans le cadre du GEAP I, le grand programme II a avancé à grands pas dans l'intégration de l'égalité des genres dans tous ses domaines d'activité, y compris par le réexamen, sous l'angle du genre, des plans de travail et de l'établissement des rapports et des évaluations. Cet effort sera poursuivi et affiné. On s'est rendu compte que, dans le grand programme II, on n'était pas allé assez loin dans les mesures et l'analyse pour être à même de sélectionner les meilleurs moyens d'action permettant d'améliorer le statut des femmes scientifiques. Certains pays ne disposent même pas de données comparables au niveau international concernant le nombre de chercheuses et la part qu'il représente dans l'effectif global. À cet égard, les sciences sociales ont un rôle crucial à jouer en approfondissant la compréhension des obstacles à l'inclusion et à une participation équitable à toutes les étapes d'une carrière, ce qui peut être considéré comme une politique implicite.

Lutter contre la persistance des inégalités entre les genres dans les sciences exactes et naturelles

Dans le cadre du GEAP II, le grand programme II vise à améliorer la collecte des données et leur évaluation en vue de l'éventuelle sélection des meilleures politiques d'intervention, susceptibles ensuite d'être partagées en tant que bonnes pratiques. Le GP II continuera aussi de soutenir le renforcement des capacités des femmes travaillant dans le domaine des sciences exactes et naturelles et de promouvoir les femmes scientifiques dans ces disciplines comme des modèles de rôle dans toutes les régions, y compris les PEID, dans ses domaines d'expertise scientifique. Le partenariat UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science restera un moyen de choix pour célébrer ces modèles, soutenir et inspirer les filles et les femmes qui s'engagent dans une carrière scientifique et s'y consacrent, tandis que des réseaux tels que l'Organisation des femmes scientifiques du tiers monde, hébergée par la TWAS, Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement, contribuent à renforcer le dialogue et l'exploitation des enseignements tirés de l'expérience parmi les femmes scientifiques. Le grand programme II continuera également d'établir des normes par l'intermédiaire de ses propres actions à l'appui de l'agenda scientifique mondial, assurant ainsi la prise en compte des points de vue particuliers des femmes scientifiques ou détentrices d'un savoir, y compris les savoirs autochtones et traditionnels, dans les solutions apportées à divers défis – tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, la gestion de l'eau douce, la santé des océans, le développement d'industries et de sociétés vertes – en vue de promouvoir un développement durable et équitable.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités des femmes dans les domaines scientifiques de la compétence de l'UNESCO, y compris par la promotion de femmes scientifiques en tant que modèles d'identification et mentors pour les étudiantes et les jeunes femmes scientifiques

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'étudiantes et de jeunes femmes scientifiques bénéficiant d'un mentorat en conséquence d'activités de l'UNESCO	– Au moins 500	– Au moins 350
2. Nombre de femmes scientifiques recevant une reconnaissance spéciale de l'UNESCO qui fait d'elle des modèles d'identification	– Au moins 25, en particulier en Afrique et dans les États arabes	– Au moins 10

Résultat escompté 2 : Renforcement des réseaux de femmes scientifiques dans divers domaines scientifiques et diverses régions, y compris à travers les chaires UNESCO-réseaux UNITWIN

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de réseaux de femmes scientifiques existants renforcés	– Au moins 10 réseaux	– Au moins 10 réseaux
2. Nombre de nouveaux réseaux travaillant sur la place des femmes dans la science	– Au moins 3 réseaux	– Au moins 3 réseaux

Résultat escompté 3 : Définition, mesure et évaluation de données ventilées par sexe et établissement d'un inventaire des instruments de politique publique qui influent sur l'égalité des genres dans le domaine des sciences

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Inventaire et analyse des lacunes des politiques et des indicateurs d'égalité des genres en matière de STEM	– 1 inventaire	– 1 inventaire

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
2. Nombre d'États membres ayant entrepris une enquête sur la mise en œuvre de moyens d'action visant à promouvoir l'égalité des genres en matière de STEM	– 30 pays	– 30 pays

Résultat escompté 4 : Promotion de la participation effective des femmes aux processus de haut niveau de formulation de l'agenda de la science et des politiques scientifiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Pourcentage de femmes participant à des conférences scientifiques ou à des réunions de haut niveau sur l'agenda pour la science et les politiques de la science organisées à l'initiative de l'UNESCO	– 40 %	– 40 %
2. Pourcentage de femmes nommées par l'UNESCO pour siéger dans des comités scientifiques de haut niveau	– 40 %	– 40 %

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)

02100 Résolution 37 C/22 de la Conférence générale pour l'UNESCO-IHE¹

La Conférence générale,

Reconnaissant l'importance croissante de l'éducation et du renforcement des capacités dans le domaine de l'eau pour la promotion de la recherche et de la formation au service d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, et le rôle que joue l'UNESCO-IHE en la matière,

Consciente que l'UNESCO-IHE, en tant qu'institut exclusivement financé par des ressources extrabudgétaires, s'est révélé au cours des dix dernières années être un modèle concluant, aux méthodes de gestion et d'exécution des programmes novatrices et faisant appel à l'esprit d'initiative,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE à maintenir et à renforcer le rôle de l'Institut en tant que chef de file en matière d'éducation, de renforcement des capacités et de recherche dans le domaine de l'eau afin :
 - (a) de contribuer à renforcer la capacité à résoudre efficacement les problèmes liés à la gestion de l'eau à tous les niveaux, pour le bénéfice des pays en développement et des pays en transition ;
 - (b) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme II soient eux aussi pleinement atteints ;
 - (c) d'identifier des possibilités de prendre en compte les besoins des jeunes professionnels qualifiés dans le domaine de l'eau qui présentent une candidature à l'UNESCO-IHE mais qui ne peuvent être acceptés en raison du manque de place ;
 - (d) d'utiliser le réseau UNESCO-IHE existant, constitué de plus de 60 instituts partenaires dans le monde, pour échanger sur les études de master de sciences, le renforcement des capacités et la coopération dans le domaine de la recherche, moyennant un contrôle strict de la qualité et de manière coordonnée ;
2. *Demande* au Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE de rendre compte périodiquement aux organes directeurs de l'UNESCO, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Renforcement du développement durable par l'éducation et la formation relatives à l'eau, principalement dans les pays en développement ;
 - (2) Accroissement des capacités de recherche dans le domaine de l'eau, en mettant l'accent sur des thèmes en rapport avec les OMD et en s'attachant principalement à la résolution des problèmes des pays en développement ;
 - (3) Accroissement des capacités d'appui aux agences locales de l'eau.

¹ Cette résolution a été adoptée par la Conférence générale à sa 37^e session dans le contexte du Programme et budget pour 2014-2017.

Introduction

02101 L'Institut propose des programmes de troisième cycle et des programmes de formation sur mesure, dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des infrastructures ; mène des travaux de recherche scientifique et appliquée ; met en œuvre un programme de renforcement des capacités institutionnelles et de développement des ressources humaines ; participe à la formulation de politiques ; et fournit des services consultatifs dans le monde entier, en particulier à l'intention des pays en développement et des pays en transition. Son financement provient exclusivement de sources extrabudgétaires. L'Institut continuera à œuvrer au renforcement des capacités mondiales dans le secteur de l'eau selon trois axes, en tirant pleinement parti de ses partenariats et réseaux comme indiqué ci-dessous :

Éducation

02102 L'Institut continuera de proposer des programmes de formation du niveau du master ès sciences et du doctorat. L'accès à l'enseignement supérieur relatif à l'eau sera encore amélioré en augmentant le nombre de programmes conjoints proposés en collaboration avec des établissements partenaires du Sud ainsi que le réseau de sites miroirs dans différentes régions du monde et en accentuant la flexibilité de l'offre éducative en ce qui concerne l'éducation à distance, les modes de financement et l'échange de crédits d'études.

Recherche

02103 Au titre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO-IHE, les principaux thèmes de recherche sont : la sécurité de l'eau, l'intégrité de l'environnement, l'urbanisation, la gestion et la gouvernance de l'eau et les systèmes d'information et de communication. Dans le cadre de ces thèmes, l'Institut lancera des recherches sur l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des eaux urbaines, la gouvernance de l'eau, la résilience aux inondations et les services d'assainissement pour les plus pauvres. L'Institut augmentera le nombre d'étudiants participant à son programme de doctorat et maintiendra le niveau élevé d'articles publiés dans des revues spécialisées.

Développement des capacités

02104 Grâce à ses projets de développement des capacités, l'UNESCO-IHE soutient les institutions spécialisées dans le secteur de l'eau et contribue à mettre au point des programmes d'éducation et de recherche dans le domaine de l'eau dans les universités locales. L'Institut consolidera son offre de projets et intensifiera la coopération avec certains partenaires du Sud pour développer conjointement les capacités avec des organisations du Sud.

Partenariats et réseaux

02105 Les atouts de l'UNESCO-IHE seront renforcés par l'établissement de liens solides et directs avec le PHI ainsi qu'avec d'autres programmes au sein de l'UNESCO concernant l'environnement et le développement durable. À cette fin, un plan de travail a été élaboré et approuvé par le Conseil du PHI. L'UNESCO-IHE continuera également d'apporter un appui aux réseaux de connaissances régionaux et développera sa collaboration avec certaines organisations dans le cadre du Partenariat mondial UNESCO-IHE pour l'éducation et la recherche en matière d'eau. Ce partenariat mondial permettra d'assurer des cours de formation innovants, d'entreprendre des travaux de recherche conjoints et

de promouvoir un apprentissage créatif et novateur. L'UNESCO-IHE continuera d'intensifier la coopération avec plusieurs centres UNESCO de catégorie 2. Il contribuera à renforcer la capacité à résoudre efficacement les problèmes liés à la gestion de l'eau à tous les niveaux, pour le bénéfice des pays en développement et des pays en transition, en mettant notamment l'accent sur l'Afrique et l'Égalité des genres, et identifiera des possibilités de prendre en compte les besoins des jeunes professionnels qualifiés dans le domaine de l'eau.

Résultat escompté 1 : Renforcement du développement durable par le biais de l'éducation et de la formation relatives à l'eau, principalement dans les pays en développement

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
1. Nombre de professionnels formés	<ul style="list-style-type: none"> – Formation au niveau master de plus de 400 professionnels du secteur de l'eau originaires de pays en développement, dont au moins un tiers de femmes – Formation de plus de 1 000 professionnels du secteur de l'eau originaires de pays en développement dans le cadre de stages de courte durée, dont au moins un tiers de femmes
2. Nombre de partenariats établis avec des universités du Sud	<ul style="list-style-type: none"> – Plus de 10 universités partenaires du Sud proposant des programmes d'étude conjoints de niveau master avec l'UNESCO-IHE

Résultat escompté 2 : Accroissement des capacités de recherche dans le domaine de l'eau, en mettant l'accent sur des thèmes en rapport avec les OMD et en s'attachant principalement à la résolution des problèmes des pays en développement

Indicateur de performance	Indicateurs de référence
1. Nombre de diplômes de doctorat obtenus et de publications soumises à l'examen des pairs intéressant tout particulièrement les pays en développement	<ul style="list-style-type: none"> – Rédaction d'au moins 350 mémoires de master sur des questions liées à l'eau présentant de l'intérêt pour le développement, dont un tiers rédigé par des femmes – Réalisation par des chercheurs de l'UNESCO-IHE d'au moins 30 thèses sur des questions liées à l'eau présentant de l'intérêt pour le développement – Publication d'au moins 300 communications scientifiques dans des revues dont les articles sont évalués par des pairs, dont au moins 15 % rédigés par des enseignantes

Résultat escompté 3 : Accroissement des capacités d'appui aux agences locales de l'eau

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
1. L'UNESCO-IHE travaille avec des partenaires dans différentes régions et un réseau de partenaires locaux du savoir	<ul style="list-style-type: none">– Soutien à au moins 2 réseaux régionaux de développement des capacités– Création d'au moins 10 projets d'éducation avec des universités partenaires du Sud

Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)

02200 Résolution 38 C/18 de la Conférence générale pour le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)

La Conférence générale,

Reconnaissant le rôle important du Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), en tant que centre de l'UNESCO de catégorie 1, dans le renforcement des capacités et des connaissances en physique théorique et appliquée, en mathématiques pures et appliquées, dans des domaines interdisciplinaires comme le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que dans les nouveaux domaines du CIPT (énergies renouvelables, biologie quantitative et calcul de haute performance), notamment en faveur des pays en développement, dans le cadre du grand programme II,

1. *Demande* au Comité directeur et au Conseil scientifique du CIPT, conformément aux Statuts du Centre et aux accords avec le pays hôte, lorsqu'ils approuveront le budget du CIPT pour 2016-2017 :
 - (a) de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) approuvé dans la résolution 37 C/23 (paragraphe 02200 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés dans la présente résolution ;
 - (b) de recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le CIPT, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue d'atteindre les résultats escomptés énoncés ci-après ;
 - (c) de renforcer la capacité du CIPT en matière de recherche, d'enseignement et de constitution de réseaux en sciences physiques et mathématiques, ainsi que dans de nouveaux domaines interdisciplinaires, au profit des scientifiques des pays en développement, en veillant à ce que les scientifiques qui travaillent au Centre restent à l'avant-garde dans leur domaine ;
2. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au CIPT en lui accordant à cette fin une allocation financière de 1 015 000 dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Prie* la Directrice générale :
 - (a) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés ci-après :
 - (1) Développement de l'expertise scientifique du CIPT dans de nouveaux champs de recherche par la promotion de la recherche interdisciplinaire et par le renforcement des programmes dans ces nouveaux domaines (énergies renouvelables, biologie quantitative et calcul de haute performance) ;
 - (2) Renforcement des capacités en sciences fondamentales, notamment en physique et en mathématiques, dans les pays en développement par l'éducation et la formation de scientifiques ;

- (3) Élargissement de l'impact du CIPT et de l'UNESCO par un renforcement des activités de sensibilisation, création d'instituts partenaires régionaux du CIPT, financement d'activités régionales par des institutions locales et amélioration des techniques Internet pour l'enseignement et l'accès aux connaissances dans le domaine scientifique ;
 - (b) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;
4. *Exprime sa gratitude* à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au Gouvernement italien, ainsi qu'aux États membres et aux autres entités qui ont soutenu le Centre par des contributions volontaires, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
 5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'apporter ou de renouveler leur soutien au CIPT pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités prévues.

02201 Le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) de Trieste, fondé en 1964, a célébré son 50^e anniversaire en 2014 par une conférence à large visibilité. Le CIPT est administré conjointement par l'UNESCO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Gouvernement italien. Il est financé par une contribution extrabudgétaire du Gouvernement italien (qui représente environ 88 % de son budget ordinaire), par l'AIEA (10 %) et par une contribution du budget ordinaire de l'UNESCO (1,5 %). Le CIPT compte en outre plusieurs projets extrabudgétaires financés par d'autres bailleurs de fonds. Depuis 1996, l'UNESCO est responsable de la gestion administrative du Centre, laquelle était auparavant assurée par l'AIEA. Le Centre bénéficie d'une large autonomie intellectuelle et fonctionnelle.

02202 Le CIPT a pour objet : (i) de favoriser la multiplication d'études et de travaux de recherche de pointe en sciences physiques et mathématiques, en particulier pour encourager l'excellence dans les pays en développement ; (ii) d'élaborer des programmes scientifiques de haut niveau en tenant compte des besoins des pays en développement et d'être un forum international pour les contacts entre scientifiques de tous les pays ; (iii) de mener des recherches selon les normes internationales les plus élevées et de procurer à toute la communauté du CIPT et d'ailleurs un environnement propice au questionnement scientifique.

02203 Le CIPT contribue à faire progresser les sciences fondamentales dans le monde en développement, en organisant des activités régionales dans ces pays et en offrant d'excellentes conditions de recherche à leurs scientifiques dans le cadre de séjours de longue durée sur son campus de Trieste. Il aide ainsi les scientifiques à rester actifs dans le domaine de la recherche et à contribuer plus efficacement au renforcement des capacités scientifiques et au développement de leur pays.

02204 À la suite de consultations internes et externes, le Centre a élaboré un plan à moyen terme qui a été adopté par le Comité directeur du CIPT, au sein duquel l'UNESCO est représentée. Selon ce plan à moyen terme, le CIPT continuera d'œuvrer pour la promotion des sciences fondamentales dans le monde en développement selon trois axes d'action, chacun assorti d'un résultat escompté :

02205 **Axe d'action 1 – Recherche :** le CIPT encouragera le développement des capacités et des connaissances scientifiques par de solides activités de recherche en sciences physiques et en mathématiques. Les sections de recherche actuelles du CIPT (physique des hautes énergies, physique de la cosmologie et des astroparticules, matière condensée et physique statistique, mathématiques, géophysique et physique

appliquée) seront renforcées et de nouveaux axes de recherche seront explorés, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, de la biologie quantitative et du calcul de haute performance.

02206

Axe d'action 2 – Éducation et formation : le CIPT continuera de proposer des formations avancées à de jeunes scientifiques de pays en développement dans le cadre de son programme d'études prédoctorales, du Programme CIPT/AIEA d'enseignement et de formation alternés et de ses écoles. Il continuera d'organiser et d'accueillir des conférences et des ateliers pour scientifiques, en particulier venant de pays en développement, qui seront consacrés aux sciences fondamentales et appliquées dans des domaines allant de ses principaux sujets de recherche à la physique médicale, aux sciences calculatoires, à la biophysique, à la physique nucléaire et aux nanotechnologies, y compris dans des domaines interdisciplinaires. Le CIPT développera ses activités pédagogiques en démarrant des programmes conjoints de doctorat par le biais d'accords de collaboration avec des institutions et des universités.

02207

Axe d'action 3 – Sensibilisation : le CIPT possède une longue tradition de renforcement des capacités scientifiques dans les pays en développement. Ce renforcement des capacités s'opère principalement par le biais du Bureau des activités extérieures, du Programme de formation et de recherche dans des laboratoires italiens (TRIL) et du système des Membres associés. Au cours des dernières décennies, le CIPT a soutenu de nombreuses activités dans l'ensemble du monde en développement, notamment des séjours scientifiques, des programmes de formation, des réseaux ainsi que la création de centres affiliés. Le CIPT améliorera son activité de sensibilisation en redynamisant le rôle du Bureau des activités extérieures, en favorisant la création de centres partenaires du CIPT dans des pays émergents sélectionnés et en intensifiant ses programmes d'apprentissage en ligne et de diffusion de la science par Internet.

02208

Les trois axes d'action présentés ci-dessus seront complétés par des activités de soutien scientifique et administratif.

Recherche

Résultat escompté 1 : Développement de l'expertise scientifique du CIPT dans de nouveaux champs de recherche par la promotion de la recherche interdisciplinaire et par le renforcement des programmes dans les nouveaux domaines (énergies renouvelables, biologie quantitative et calcul à haute performance)

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
■ Pourcentage d'activités de recherche interdisciplinaire	– Au moins 10 activités
■ Nombre de nominations à des postes scientifiques permanents ou à long terme dans les nouveaux domaines	– Au moins 2 nominations
■ Nombre d'activités annuelles dans les nouveaux domaines de recherche	– Au moins 6 activités
■ Nombre d'articles scientifiques parus dans des publications évaluées par des pairs	– Au moins 400 publications

Éducation et formation

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités en sciences fondamentales, notamment en physique et en mathématiques dans les pays en développement par l'éducation et la formation de scientifiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Nombre de doctorants inscrits dans les programmes conjoints de troisième cycle du CIPT	– Au moins 8 doctorants
■ Nombre d'étudiants inscrits au Programme CIPT/AIEA d'enseignement et de formation alternés et au programme d'études pré-doctorales du CIPT	– Au moins 30 étudiants inscrits au Programme CIPT/AIEA d'enseignement et de formation alternés et 40 au programme d'études pré-doctorales du CIPT
■ Nombre d'activités inscrites dans le calendrier scientifique du CIPT	– Au moins 60 activités

Sensibilisation

Résultat escompté 3 : Élargissement de l'impact du CIPT et de l'UNESCO par un renforcement des activités de sensibilisation, création d'instituts partenaires régionaux du CIPT, financement d'activités régionales par des institutions locales et amélioration des techniques en ligne pour l'enseignement et l'accès aux connaissances dans le domaine scientifique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Nombre de partenariats régionaux conclus par le CIPT	– 4 partenariats
■ Nombre d'activités régionales financées par des institutions locales	– 10 activités
■ Nombre de cours avancés de troisième cycle filmés en HD	– 4 cours



GP III

Sciences sociales et humaines

Grand programme III

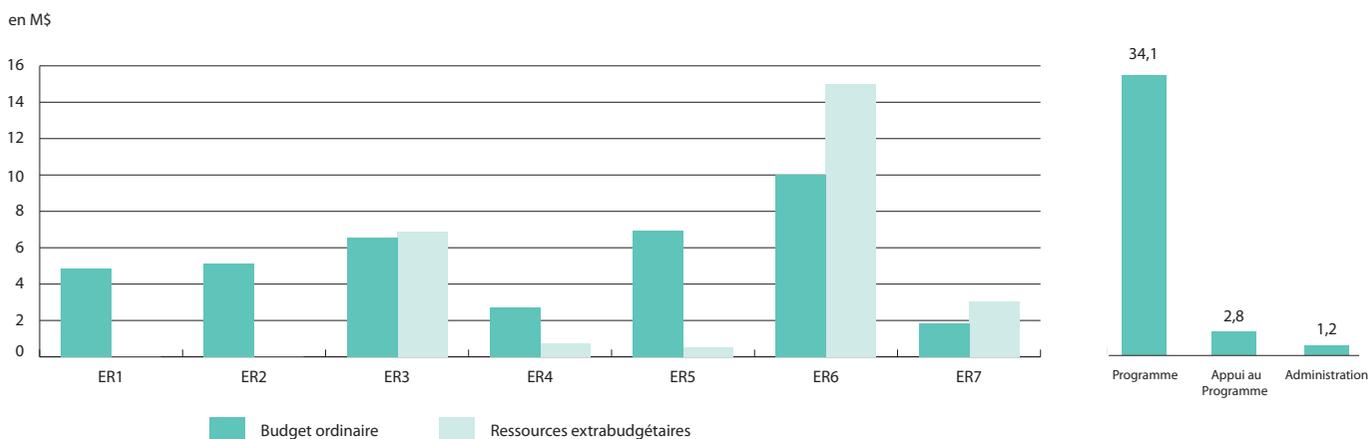
Sciences sociales et humaines

Axe d'action (MLA)/Résultat escompté (ER)/ Priorité budgétaire ⁽¹⁾			38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾	
			Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel		Budget de personnel	Total		% par rapport 667 M\$
			\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$
MLA 1	Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel		7 728 600	11 580 800	19 309 400	3 052 600	25%	9 287 600	12 340 200	64%	7 615 500
ER1	Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale	A	1 860 000	3 013 200	4 873 200	1 034 800	25%	3 076 900	4 111 700	84%	–
ER2	Élaboration d'initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru	B/C	2 345 800	2 807 900	5 153 700	629 200	30%	1 494 900	2 124 100	41%	–
ER3	Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées	A	1 837 400	4 737 500	6 574 900	1 137 900	23%	3 918 700	5 056 600	77%	6 872 500
ER4	Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue	C	1 685 400	1 022 200	2 707 600	250 700	24%	797 100	1 047 800	39%	743 000
MLA 2	Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable		2 804 800	4 154 900	6 959 700	1 688 100	30%	3 905 300	5 593 400	80%	500 500
ER5	Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques ainsi que d'un plein engagement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable	A/ C	2 804 800	4 154 900	6 959 700	1 688 100	30%	3 905 300	5 593 400	80%	500 500
MLA 3	Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes		4 663 600	7 190 200	11 853 800	1 958 100	26%	5 566 300	7 524 400	63%	18 046 100
ER6	Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multipartites prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques	B	4 034 300	5 978 300	10 012 600	1 698 500	26%	4 790 900	6 489 400	65%	14 979 000
ER7	Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multipartites prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage	B	629 300	1 211 900	1 841 200	259 600	25%	775 400	1 035 000	56%	3 067 100
Total, Grand programme III			15 197 000	22 925 900	38 122 900	6 698 800	26%	18 759 200	25 458 000	67%	26 162 100

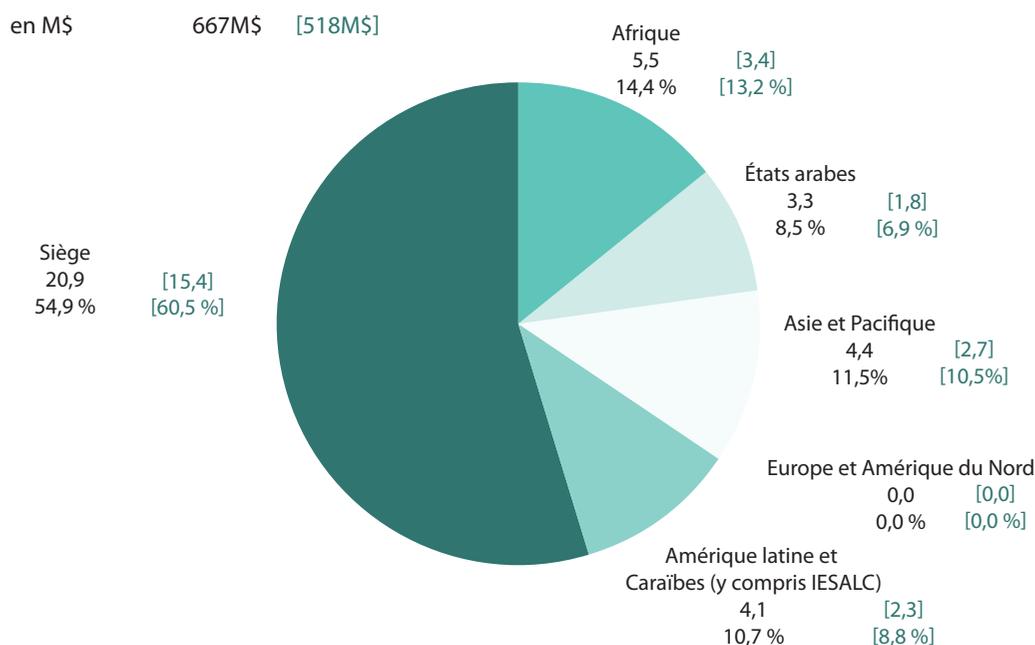
(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme/Appui au programme/Administration) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$)



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$) et le plan de dépenses (518 M\$)



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
38 C/5 approuvé (667 M\$)	3 350 400	22,0%	3 881 900	25,5%
Plan de dépenses (518 M\$)	1 363 400	20,4%	1 873 600	28,0%

Grand programme III

Sciences sociales et humaines

03000 Résolution 38 C/41 de la Conférence générale pour le grand programme III

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le grand programme III, articulé autour de l'objectif stratégique ci-dessous et des trois axes d'action correspondants, tels qu'approuvés dans la résolution 37 C/37 (paragraphe 03000 du document 37 C/5 approuvé), notamment les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones ;
 - (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme III, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les instituts de recherche, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 6 : Soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques

- (i) mobiliser les sciences sociales et humaines pour permettre des transformations sociales et un dialogue interculturel propices à l'inclusion sociale, à l'éradication de la pauvreté, à la résilience environnementale, à l'élimination des discriminations, à la prévention de la violence et au règlement pacifique des conflits, et à la responsabilité sociale, avec une approche stratégique prospective, en s'attachant à :
 - renforcer les liens entre la recherche et l'élaboration de politiques en ce qui concerne les transformations sociales et le pluralisme culturel pour un développement social inclusif et durable, y compris avec la participation des jeunes, sur la base de l'expérience acquise de longue date dans le cadre du Programme Gestion des transformations sociales (MOST) ;
 - soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques pleinement inclusives fondées sur les droits de l'homme, soucieuses de l'égalité des genres et socialement inclusives qui favorisent le bien-être

des groupes marginalisés et de ceux qui sont exposés à la vulnérabilité environnementale, ainsi qu'une culture de la paix et de la non-violence, en renforçant les capacités humaines et institutionnelles, aux niveaux national et municipal, et en tenant compte des questions liées à l'accès à l'information et aux nouveaux moyens de communication

- mener des initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information, qui soutiennent les transformations sociales propices à l'émergence de sociétés plus inclusives et à un dialogue interculturel accru ;
 - coordonner la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation, et coordonner les contributions aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, tels que l'examen périodique universel, ainsi qu'aux processus interinstitutions des Nations Unies, y compris le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ;
 - faire appel aux techniques de prospective, à la réflexion critique, à la philosophie et aux sciences humaines afin de recenser les besoins actuels et futurs en matière d'inclusion et de durabilité, ainsi que de formuler des propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques, en jetant des ponts entre la recherche – fondée sur des données factuelles et orientée vers l'action –, la formulation de politiques et la pratique ;
 - poursuivre la mise en œuvre d'initiatives phares consacrées aux interactions culturelles et au dialogue interculturel, telles que le projet La route de l'esclave et l'utilisation pédagogique des histoires générales et régionales produites par l'UNESCO, en particulier l'Histoire générale de l'Afrique ;
- (ii) poursuivre le renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de bioéthique et clarifier les incidences éthiques, juridiques et sociétales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications à la faveur d'un dialogue international inclusif, en s'attachant notamment à :
- favoriser le débat international, régional et national sur les questions de bioéthique grâce aux travaux du Comité international de bioéthique (CIB), du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et des chaires UNESCO dans les domaines de la bioéthique et des droits de l'homme, notamment en suivant l'émergence des nouveaux défis bioéthiques afin de promouvoir, si nécessaire, de nouvelles actions normatives et la création de comités nationaux de bioéthique ;
 - promouvoir les instruments normatifs existants dans les domaines de la bioéthique (Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme) et aider les États membres à les mettre en œuvre ;
 - faire en sorte, par l'éducation et la sensibilisation, que les publics concernés soient bien au fait tant des principaux défis éthiques que des ressources disponibles pour les relever, en particulier par le maintien et le développement de l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs) en ligne, avec le concours du CIB et de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), ainsi que par l'élaboration et la diffusion de matériels pédagogiques appropriés en matière d'éthique ;

- promouvoir la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) comme forum pour des discussions d'experts internationaux sur la responsabilité des scientifiques et les aspects éthiques, juridiques et sociétaux de la gouvernance de la science et du développement durable ;
 - élaborer un cadre éthique, juridique et sociétal international détaillé pour la science, fondé sur la reconnaissance et la mise en œuvre effective de la Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques, et poursuivre les efforts en vue de la révision de cette dernière ;
 - améliorer la compréhension des nouvelles incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales de la convergence entre les nanotechnologies, les biotechnologies, les technologies de l'information et la science cognitive ;
- (iii) faire en sorte que l'action de l'UNESCO concernant les jeunes soit multidisciplinaire, coordonnée, et conforme à sa Stratégie opérationnelle pour la jeunesse (2014-2021), en s'attachant notamment à :
- fournir en amont des conseils sur les politiques et assurer un renforcement des capacités pour la formulation ou la révision de politiques publiques transversales et inclusives sur la jeunesse, qui favorisent la participation sur un pied d'égalité des jeunes femmes et des jeunes hommes, conformément aux besoins nationaux ;
 - encourager l'engagement civique des jeunes et soutenir les initiatives menées par les jeunes ou axées sur la jeunesse qui permettent la participation démocratique, l'innovation sociale et la consolidation de la communauté ;
 - coordonner le programme sur la jeunesse de l'UNESCO et veiller à ce que l'Organisation apporte une contribution de fond à l'action conjointe sur la jeunesse menée par les Nations Unies, en s'appuyant sur le Programme d'action quinquennal du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et sur le Programme d'action mondial pour la jeunesse ;
- (iv) mettre à profit le potentiel du sport en tant qu'instrument de promotion du développement durable, de l'inclusion sociale et des principes éthiques, en collaborant, s'il y a lieu, avec le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et son Conseil consultatif permanent, en s'attachant à :
- orienter l'élaboration de politiques nationales et internationales dans les domaines de l'éducation physique et du sport, en coordination avec les organismes des Nations Unies ;
 - contribuer à l'élaboration de cadres de gouvernance appropriés et mener des activités de renforcement des capacités afin de préserver l'intégrité du sport ;
 - faire adopter des politiques nationales de lutte contre le dopage conformément à la Convention internationale de 2005 contre le dopage dans le sport, suivre la mise en œuvre de la Convention, et soutenir le renforcement des capacités aux niveaux national et régional par le biais du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport ;
- (c) à allouer à cette fin un montant de 38 122 900 dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :
- | | |
|----------------|--------------------|
| Axe d'action 1 | 19 309 400 dollars |
|----------------|--------------------|

Axe d'action 2 6 959 700 dollars

Axe d'action 3 11 853 800 dollars

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme III soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel

- (1) Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale ;
- (2) Élaboration d'initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru ;
- (3) Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées ;
- (4) Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue ;

Axe d'action 2 : Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable

- (5) Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques ainsi que d'un plein engagement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable ;

Axe d'action 3 : Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes

- (6) Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multiparties prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques ;
 - (7) Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multiparties prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage ;
- (c) de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;
- (d) de procéder, pendant la période 2014-2017, à un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, notamment ceux des programmes intergouvernementaux et internationaux relevant du grand programme III, et de proposer leur maintien, leur réorientation, y compris un éventuel renforcement ou des stratégies de sortie, ou leur suppression, sur la base de critères d'évaluation clairs.

Grand programme III

Sciences sociales et humaines

03001 Conformément à l'objectif stratégique 6 de la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (document 37 C/4), le Secteur des sciences sociales et humaines aura pour objet de soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et améliorer la connaissance et la compréhension de l'histoire de l'humanité, de ses transformations et de ses conséquences.

03002 Mobiliser les connaissances pour rendre possibles les transformations sociales propices à l'inclusion sociale et au pluralisme culturel, selon une approche prospective, permettra de faire face, de manière cohérente, holistique et novatrice aux multiples défis que posent le développement sociétal et l'équité, ainsi que la compréhension mutuelle dans un environnement marqué par la mondialisation et une fracture numérique croissante.

03003 Pour créer de nouvelles synergies, introduire une approche ciblée et tournée vers l'avenir et assurer une exécution plus efficace, les transformations sociales, le dialogue interculturel et la prospective seront traités dans le cadre du grand programme III (GP III) selon un mode multidisciplinaire et intersectoriel. Les États membres seront soutenus dans l'élaboration de politiques inclusives novatrices en vue d'accompagner et d'anticiper les transformations sociales, de relever les défis résultant du développement de sociétés du savoir, de stimuler la réflexion et de comprendre la dynamique à l'œuvre, de faciliter des réponses proactives intégrant une prise de décision éthique et de favoriser le dialogue interculturel. L'UNESCO continuera de s'appuyer sur la longue expérience de l'interface science-politiques qu'elle a acquise dans le cadre du Programme intergouvernemental solidement établi Gestion des transformations sociales (MOST) – de manière à renforcer les liens entre recherche, élaboration des politiques, pratique et société. Les connaissances tirées des Histoires générales et régionales de l'UNESCO, en particulier de l'Histoire générale de l'Afrique, ainsi que des « Routes de dialogue » telles que La route de l'esclave et les Routes de la soie, seront mises à profit pour améliorer la compréhension des modalités du dialogue interculturel et de la réconciliation, par la promotion d'une histoire, d'une mémoire et d'un patrimoine communs qui contribuent à des valeurs et des principes universels.

03004 Les dimensions sociales et éthiques de la science et de la technologie sont au cœur du mandat de l'UNESCO, pour qui les groupes les plus vulnérables de la société sont une préoccupation prioritaire. À cet égard, la bioéthique identifie et s'attache à résoudre les dilemmes éthiques que les avancées de la science et leurs applications peuvent poser du point de vue de l'intégrité et des droits de l'être humain et des communautés, pour les générations présentes et futures. Dans ce contexte, l'UNESCO continuera, dans le cadre du programme de bioéthique, de fournir des services de renforcement des capacités aux États membres, en promouvant les normes internationales en matière de bioéthique, y compris ses propres instruments normatifs. L'Organisation continuera d'appuyer l'élaboration de politiques nationales dans ce domaine par la création de comités nationaux de bioéthique, et par l'éducation, la formation professionnelle et la sensibilisation à travers les médias. Le CIGB, le CIB et la COMEST soutiendront l'élaboration de cadres éthiques visant à mettre la science au service de l'inclusion sociale et du développement durable.

03005 Le GP III jouera également un rôle de coordination à l'échelle de l'Organisation aux fins de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle pour la jeunesse, présentée en annexe au 37 C/4 et au 37 C/5

et incluse dans le document 37 C/4 Add.3. Dans tous ses domaines de compétence, l'UNESCO fournira des conseils en amont sur la formulation des politiques en vue de l'élaboration ou de l'examen de politiques publiques transversales et inclusives sur la jeunesse, avec la participation sur un pied d'égalité des jeunes femmes et des jeunes hommes. Ces politiques devront être conformes aux priorités nationales et mises en œuvre selon une approche intégrée et analytique attentive aux besoins de la jeunesse.

03006 En tant qu'outil de développement, de renforcement de la communauté et d'inclusion sociale, le sport est un moyen d'accroître le capital social, en particulier parmi les jeunes. De plus, un changement des comportements dans le sens d'une plus grande activité physique et d'une alimentation saine est une réponse adaptée aux styles de vie de plus en plus sédentaires des jeunes. L'UNESCO contribuera aux efforts internationaux visant à lutter contre le dopage dans le sport en assurant l'administration et le suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

03007 Le GP III aura également la responsabilité de veiller à ce que tous les programmes de l'UNESCO appliquent une approche fondée sur les droits de l'homme. Cela implique qu'ils soient guidés par les normes et conventions pertinentes en matière de droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO et par des principes tels que la participation, l'égalité, la non-discrimination, l'obligation de rendre des comptes et l'état de droit.

03008 Compte tenu des objectifs communs et transversaux et des modalités récapitulés ci-dessus, le grand programme III organisera ses activités selon trois axes d'action.

Grand programme III – Sciences sociales et humaines			
Objectif stratégique du 37 C/4	OS 6 : Soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques		
Axes d'action du 38 C/5	Axe d'action 1 : Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	Axe d'action 2 : Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	Axe d'action 3 : Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes
Résultats escomptés	1. Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale	5. Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques ainsi que d'un plein engagement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable	6. Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multipartites prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques

	<p>2.Élaboration d’initiatives fondées sur les droits de l’homme dans les domaines de l’éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l’information à l’appui des transformations sociales qui favorisent l’émergence de sociétés plus inclusives et d’un dialogue interculturel accru</p> <p>3.Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l’élaboration de politiques publiques en faveur de l’inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées</p> <p>4.Amélioration de l’accès au savoir par la promotion de l’histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue</p>		<p>7.Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multipartites prenantes et inclusives dans le domaine de l’éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage</p>
--	---	--	---

Axe d’action 1 : Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l’avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l’inclusion sociale et le dialogue interculturel

03009 Apporter une réponse efficace aux défis des transformations sociales est un besoin et un engagement de longue date de la communauté internationale qui nécessite des politiques publiques globales socialement inclusives et fondées sur des données factuelles. Le Programme Gestion des transformations sociales (MOST) et son Conseil intergouvernemental (CIG-MOST), dont l’inclusion sociale est l’une des priorités essentielles, jouent à cet égard un rôle clé. Les mécanismes du Programme MOST seront utilisés pour stimuler d’une part la recherche orientée vers l’élaboration de politiques et d’autre part l’organisation d’un dialogue cohérent et structuré sur les politiques de la recherche entre des acteurs et parties prenantes très variées aux niveaux national et international.

03010 Dans le cadre d’une mise en œuvre interdisciplinaire des cinq fonctions de l’Organisation, le GP III étudiera les transformations sociales, le dialogue interculturel et la prospective à travers trois axes stratégiques : (1) renforcer les liens entre la recherche et l’élaboration de politiques en ce qui concerne les transformations sociales et le pluralisme culturel ; (2) prendre la tête d’initiatives ciblées dans les domaines de l’éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l’information ainsi que d’un dialogue interculturel propres à favoriser l’émergence de sociétés plus inclusives ; (3) consolider la fonction de laboratoire mondial d’idées, de prévision et d’anticipation de l’UNESCO, en vue de la

conception de propositions novatrices pour l'élaboration à plus long terme de politiques publiques, en jetant des ponts entre la recherche, les politiques et la pratique.

03011

À cet effet, le GP III mettra à profit l'expertise de l'Organisation tout entière, rendant ainsi possible une collaboration transversale et interdisciplinaire. Dans le même temps, il offrira un soutien de fond et des conseils et des appuis techniques dans ses domaines de compétence. De même, il fonctionnera comme le catalyseur d'une coopération renforcée avec les partenaires extérieurs. En particulier, il resserrera les synergies avec le système des Nations Unies et d'autres acteurs clés aux niveaux mondial, régional et national, en s'appuyant sur les partenariats et les arrangements de collaboration existants. Les partenariats avec des établissements de recherche, cercles de réflexion et instituts nationaux de la recherche renommés, ainsi qu'avec le réseau mondial des chaires UNESCO, aident au renforcement des capacités institutionnelles requises. En bref, le GP III agira également comme un observatoire des transformations sociales et culturelles, un laboratoire d'idées tourné vers l'avenir et éclairant la formulation des politiques, une plate-forme pour le dialogue interculturel et des stratégies fondées sur les droits de l'homme, une référence et un catalyseur pour la coopération intersectorielle, interinstitutions et internationale, ainsi que pour le renforcement des capacités. La visibilité résultant de cette approche ciblée offrira en outre un outil cohérent pour lever des fonds extrabudgétaires, qui fournira des ressources additionnelles pour élargir le champ d'intervention de l'UNESCO.

03012

Le GP III continuera de se voir confier le secrétariat du Programme MOST, à travers lequel l'UNESCO dialoguera avec les communautés de spécialistes des sciences sociales aux niveaux national, régional et mondial. Il sera un forum intergouvernemental où discuter de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du développement durable fondées sur des données factuelles et orientées vers l'action, et faire en sorte que les sciences sociales et humaines jouent pleinement leur rôle dans une science de la durabilité ou science intégrée du développement durable. À cette fin, des efforts particuliers seront faits pour influencer l'agenda international du développement durable, notamment par la diffusion efficace des produits de la recherche et des résultats des exercices de prospective fondés sur le dialogue, et pour présenter la vision scientifique interdisciplinaire de la durabilité comme un défi éthique, social et environnemental global.

03013

Lancé sous l'égide du Programme MOST en 2012-2013, le nouveau programme sur l'inclusion sociale conçu pour développer les capacités institutionnelles aux niveaux national et municipal en vue d'évaluer, comparer et réformer les cadres directeurs et réglementaires nationaux pour en accroître l'inclusivité et la durabilité sociale sera poursuivi. Les activités en la matière seront guidées par les conclusions des mécanismes de suivi des droits de l'homme des Nations Unies, et notamment celles de l'examen périodique universel, mettant en évidence les schémas d'exclusion et les inégalités entre les genres, ainsi que les barrières et les causes structurelles qui font obstacle à l'inclusion sociale des groupes les plus vulnérables et/ou à la levée de la discrimination dont ils sont victimes et à l'accès universel à des services de qualité. Dans ce contexte, l'Organisation s'emploiera à : (a) promouvoir et adapter des méthodes d'évaluation du niveau d'inclusivité et de durabilité sociale des politiques publiques et des cadres réglementaires ; (b) piloter une analyse et des examens coordonnés et participatifs des politiques nationales, l'identification des bonnes pratiques et des lacunes en matière de politiques, et la formulation d'options propres à des pays particuliers en matière de réforme des politiques (y compris l'établissement des coûts) ; (c) apporter un soutien technique et une aide à la formulation des politiques aux gouvernements et aux acteurs assujettis à des obligations en vue de l'opérationnalisation des scénarios, et à la conception de politiques et de processus de planification socialement inclusifs qui reconnaissent et prennent en considération les rôles et les contributions des femmes et des hommes. Des efforts seront faits pour prendre plus systématiquement en compte les droits humains, y compris les droits des femmes, dans l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation. À cet égard, l'accent sera mis sur le renforcement de la base de connaissances relative aux implications de la mise

en œuvre de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO relatifs à l'éducation, aux sciences, à la culture et à la communication, avec l'adaptation des outils existants et des ressources cognitives produites par le système des Nations Unies. En outre, un travail de coordination sera assuré afin de garantir le dialogue et l'interaction dans l'ensemble de l'Organisation, ainsi qu'une contribution systématique et cohérente aux processus interinstitutions concernés. La philosophie et la réflexion critique seront promues avec le concours de la communauté universitaire et des réseaux internationaux et la mise en place d'espaces d'échange, y compris des événements visant à célébrer la Journée internationale de la philosophie.

03014 Le GP III sera également façonné par un engagement renouvelé en faveur du dialogue interculturel, dans la meilleure tradition du mandat humaniste de l'Organisation. L'UNESCO a été désignée comme organisation chef de file pour la mise en œuvre de la « culture de la paix », définie comme consistant en « des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société » (A/RES/52/13). Dans le cadre de la désignation récente de l'UNESCO comme organisation chef de file de la Décennie internationale du rapprochement des cultures, 2013-2022 (A/RES/67/104), l'UNESCO continuera d'assurer le leadership et la coordination à l'échelle mondiale afin de mettre en relief le cercle vertueux que forment entre eux le dialogue interculturel et la diversité culturelle et leur rôle comme pierre angulaire des agendas politiques visant à assurer des transformations sociales pacifiques propices à l'avènement de sociétés harmonieuses. Pour intensifier l'action menée en faveur de la compréhension mutuelle, du dialogue interculturel et de la paix, on replacera les interactions culturelles des peuples et leurs influences mutuelles en la matière dans une perspective historique, en insistant sur les valeurs partagées. Tout en contribuant à l'acquisition et au développement des compétences culturelles nécessaires à une bonne gestion du pluralisme culturel, on mettra l'accent sur les lectures croisées et l'utilisation pédagogique des Histoires générales et régionales produites par l'UNESCO.

03015 Suivant les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine, l'Organisation continuera à combattre les préjugés et les discriminations légués par l'histoire et à promouvoir la résilience et le vivre-ensemble en faisant mieux connaître l'histoire de l'Afrique, la traite des esclaves, l'esclavage et ses conséquences dans les sociétés modernes et l'apport des Africains et de la diaspora africaine au progrès de l'humanité, ainsi qu'en offrant des lectures croisées des Histoires générales et régionales. On cherchera surtout à toucher les agents de changement que sont les jeunes, en mettant sur pied des partenariats inédits et les formules innovantes qu'offrent les TIC et la radiodiffusion.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'initiatives interdisciplinaires dans le domaine des sciences sociales et humaines améliorées grâce au renforcement du Programme MOST	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement/lancement dans au moins 5 régions de 12 initiatives de coopération, y compris la célébration annuelle de la Journée mondiale de la philosophie - (point de départ : 5) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement/lancement dans au moins 5 régions de 10 initiatives de coopération, y compris la célébration annuelle de la Journée mondiale de la philosophie - (point de départ : 5)
2. Nombre de programmes de recherche interdisciplinaires novateurs mis en œuvre au niveau national dans des domaines en rapport avec les transformations sociales, l'inclusion sociale, le dialogue interculturel et la culture de la paix	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 20 projets de recherche - (point de départ : 10) - Mise en évidence des tendances nouvelles grâce à la collaboration interagences et au concours des chaires UNESCO et du réseAU 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 20 projets de recherche - (point de départ : 10) - Mise en évidence des tendances nouvelles grâce à la collaboration interagences et au concours des chaires UNESCO et du réseAU
3. Nombre de processus de création de connaissances utilisant des méthodes prospectives pour répondre aux défis sociétaux, promouvoir la durabilité et améliorer le dialogue interculturel	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 15 - (point de départ : 10) 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 15 - (point de départ : 10)

Résultat escompté 2 : Élaboration d'initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'initiatives, visant de préférence à relever les défis relatifs à l'agenda post-2015, entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - 4 initiatives - (point de départ : 5) 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 initiatives - (point de départ : 5)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'initiatives nationales utilisant l'approche des politiques inclusives intersectorielles validée par le MOST pour contribuer à la réalisation des ODD pertinents	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 12 à 15 - (point de départ : 0) 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 - (point de départ : 0)
3. Amélioration des compétences culturelles et interculturelles fondées sur les droits de l'homme (attitudes, connaissances, compréhension et savoir-faire)	<ul style="list-style-type: none"> - Exercices de cartographie, analyses et diffusion de modules éducatifs, d'outils et de directives entrepris et testés dans 5 régions pilotes - Participation d'au moins 1 000 jeunes à une campagne mondiale visant à promouvoir le dialogue interculturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Exercices de cartographie, analyses et diffusion de modules éducatifs, d'outils et de directives entrepris et testés dans 5 régions pilotes - Participation d'au moins 1 000 jeunes à une campagne mondiale visant à promouvoir le dialogue interculturel
4. Nombre de stratégies municipales, nationales et/ou régionales intégrant systématiquement les dimensions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des genres dans des politiques et plans d'action spécifiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO, l'accent étant mis sur les pays participant aux PNUAD	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 stratégies municipales, nationales et/ou régionales - Conception, mise à l'essai et adaptation en vue de son utilisation en ligne d'un module conçu selon l'approche fondée sur les droits de l'homme, axé sur la mise en œuvre des ODD et ciblant les principaux partenaires de l'UNESCO, tels que les organisations régionales ou les autorités municipales - Lancement de 2 initiatives en collaboration avec les secteurs/départements de l'UNESCO en vue d'appliquer l'approche fondée sur les droits de l'homme dans des domaines spécifiques du programme, conformément aux ODD pertinents - Au moins 60 rapports analytiques soumis au Haut-Commissaire aux droits de l'homme aux fins de l'examen périodique universel 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 stratégies municipales, nationales et/ou régionales - Conception, mise à l'essai et adaptation en vue de son utilisation en ligne d'un module conçu selon l'approche fondée sur les droits de l'homme, axé sur la mise en œuvre des ODD et ciblant les principaux partenaires de l'UNESCO, tels que les organisations régionales ou les autorités municipales - Lancement d'une initiative en collaboration avec les secteurs/départements de l'UNESCO en vue d'appliquer l'approche fondée sur les droits de l'homme dans des domaines spécifiques du programme, conformément aux ODD pertinents - Au moins 60 rapports analytiques soumis au Haut-Commissaire aux droits de l'homme aux fins de l'examen périodique universel

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'outils et d'ensembles de directives sur l'inclusion, l'égalité, les droits et la lutte contre la discrimination diffusés auprès des États membres et des organisations régionales afin de faciliter la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des ODD, en collaboration avec l'ISU	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 outils et/ou ensembles de directives - Publication de 2 notes d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 outils et/ou ensembles de directives - Publication de 2 notes d'orientation
2. Nombre d'États membres soutenus et de partenaires clés ayant élaboré, selon des modalités inclusives et participatives, des politiques et des plans d'action visant à combattre la stigmatisation et les préjugés à l'encontre des groupes les plus défavorisés	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 États membres (y compris 3 pays présentant un PNUAD) et 2 organisations régionales - Élaboration (au niveau municipal ou national) d'au moins 5 politiques ou plans d'action conçus pour améliorer la perception par le public des groupes les plus défavorisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 5 États membres (y compris 3 pays présentant un PNUAD) et 2 organisations régionales - Élaboration (au niveau municipal ou national) d'au moins 2 politiques ou plans d'action conçus pour améliorer la perception par le public des groupes les plus défavorisés
3. Nombre d'initiatives interdisciplinaires, transsectorielles et axées sur les résultats portant sur la tolérance et la lutte contre la discrimination et promouvant la coopération internationale adoptées par les États membres et les organisations régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement dans le cadre de la Coalition internationale des villes contre le racisme d'au moins 4 initiatives impulsées par les maires - Au moins 10 nouvelles villes adhérant à la Coalition internationale des villes contre le racisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement dans le cadre de la Coalition internationale des villes contre le racisme d'au moins 4 initiatives impulsées par les maires - Au moins 10 nouvelles villes adhérant à la Coalition internationale des villes contre le racisme
4. Nombre d'États membres et de partenaires activement engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 35 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 30

Résultat escompté 4 : Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'établissements, de travaux de recherche, de réseaux et de manifestations qui contribuent à améliorer la connaissance de la traite négrière et de l'esclavage et à sensibiliser à ces questions	– 14 établissements, 2 travaux de recherche pluridisciplinaires, 4 réseaux et 12 manifestations	– 12 établissements, 2 travaux de recherche pluridisciplinaires, 3 réseaux et 10 manifestations
2. Nombre de contenus pédagogiques communs basés sur l'Histoire générale de l'Afrique élaborés et intégrés dans les systèmes éducatifs des pays d'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> – 3 plans d'études, 3 manuels et 3 guides de l'enseignant conçus pour les trois groupes d'âge ciblés dans les écoles primaires et secondaires (10-12, 13-16 et 17-19 ans) élaborés, et utilisés dans 30 pays d'Afrique – 3 auxiliaires pédagogiques connexes (atlas historique, glossaire et CD-ROM éducatif) élaborés et utilisés dans 30 pays d'Afrique – 1 guide de l'intégration des contenus pédagogiques communs dans les systèmes éducatifs africains élaboré et utilisé dans des pays d'Afrique – 1 cours élaboré pour utilisation dans les 5 centres régionaux de l'Université panafricaine – 1 guide pour l'amélioration de la formation des enseignants d'histoire basé sur l'Histoire générale de l'Afrique élaboré et utilisé dans 30 pays d'Afrique (extrabudgétaire) 	– 3 plans d'études, 3 manuels et 3 guides de l'enseignant et 3 matériels connexes destinés à l'enseignement primaire et secondaire et 1 contenu destiné à l'enseignement supérieur élaboré et utilisé dans 30 pays d'Afrique (extrabudgétaire)
3. Nombre de chapitres du volume IX de l'Histoire générale de l'Afrique rédigés et validés par le Comité scientifique	– 241 (extrabudgétaire)	– 241 (extrabudgétaire)
4. Nombre de partenaires encourageant la contribution du monde arabe et musulman au progrès général de l'humanité	– Au moins 70 (extrabudgétaire)	– Au moins 70 (extrabudgétaire)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Nombre de partenaires rejoignant la plate-forme en ligne du Réseau des Routes de la soie et assurant la promotion des connaissances relatives aux Routes de la soie	<ul style="list-style-type: none"> - 40 nouveaux partenaires - 2 nouvelles versions linguistiques de la plate-forme (extrabudgétaire) 	- 35 (extrabudgétaire)

Axe d'action 2 : Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable

03016 En ce qui concerne les dimensions environnementales, juridiques et sociétales de l'éthique, l'UNESCO s'appuiera sur les points forts avérés de ses programmes de bioéthique, d'éthique des sciences, d'éthique des nanotechnologies et d'éthique environnementale, tout en travaillant à une vision plus intégrée et globale qui reflète l'accélération des modèles de convergence scientifique et technologique. La vision de l'UNESCO en matière de science vise à la réalisation du droit de tous de « [...] participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent » (Déclaration universelle des droits de l'homme, article 27.1). Une science éthique est essentielle pour une production de connaissances scientifiques et une mobilisation du savoir rigoureuses. Il importe toutefois de réévaluer en permanence le contenu d'une telle science éthique et ses incidences institutionnelles, pour répondre à la dynamique interne de la science et à sa relation changeante avec la société. L'UNESCO entend donc réfléchir aux principes éthiques qui gouvernent la science et ses applications, et les promouvoir à travers des instruments tels que la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme de 2005 ou la Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifique de 1974 ; elle appuiera les politiques nationales afin de leur donner davantage de substance, au moyen de mécanismes tels que la création de comités nationaux de bioéthique, et elle s'efforcera d'en assurer l'intégration dans la pratique scientifique courante par l'éducation, la formation professionnelle et des actions de sensibilisation.

03017 La bioéthique est fondamentale pour garantir un développement durable par la maximisation des bienfaits de l'innovation scientifique et technologique et l'établissement de fondations éthiques pour la création d'économies inclusives et fondées sur le savoir. Toutes les communautés et leurs États ont besoin de pouvoir réfléchir, à la lumière de leur diversité sur le plan moral, aux aspects éthiques, et aux conséquences pour l'être humain, de la science, de la technologie, de l'environnement et de la médecine, de façon à dégager un consensus moral concernant les principes éthiques fondamentaux sur lesquels doivent reposer les politiques et les actions correspondantes. La bioéthique garantit que la science s'accompagnera toujours d'une réflexion éthique, systématique et ouverte sur ses conséquences pour l'être humain et son environnement ; elle garantit également que, dans chaque pays, les initiatives scientifiques mesurent avec attention les risques et les avantages, en prenant dûment en considération la pluralité de la société et en promouvant un partage équitable des fruits du progrès scientifique et technique, tout en offrant un soutien aux pays, individus et communautés présentant une vulnérabilité particulière. Parce qu'elle est tournée vers l'avenir, la bioéthique est un élément indispensable de tout cadre général de gouvernance et d'innovation scientifique dont l'objet est de sauvegarder les normes en matière de droits de l'homme reconnus au niveau international, ainsi que les valeurs et les traditions locales.

- 03018** C'est pourquoi il faut impérativement identifier les dilemmes bioéthiques qui se posent à l'échelle internationale et s'efforcer de les résoudre, en ce qui concerne en particulier l'impact des avancées scientifiques et de leurs applications sur l'intégrité des droits des individus et sur leur bien-être, et de promouvoir le principe de responsabilité dans l'agenda de la recherche.
- 03019** Forte du leadership mondial reconnu dont elle a fait preuve en matière de bioéthique au cours des 20 dernières années, l'UNESCO renforcera ses actions de formulation, d'élaboration, d'institutionnalisation et de vulgarisation des normes et principes de bioéthique énoncés dans les instruments normatifs adoptés par ses États membres, tels que la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, et la promotion de la réflexion globale du Comité international de bioéthique (CIB), forum international, pluraliste, multidisciplinaire et multiculturel menant une réflexion approfondie sur la bioéthique. De plus, par l'intermédiaire du CIB et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), l'UNESCO poursuivra son travail de veille afin de repérer l'émergence de nouveaux défis bioéthiques, et de promouvoir, si nécessaire, des actions normatives supplémentaires. Ce faisant, l'UNESCO remplira sa fonction fondamentale d'institution normative et de laboratoire d'idées novatrices et contribuera à l'élaboration des agendas internationaux.
- 03020** La réflexion et le travail normatif sur la bioéthique menés à l'échelle internationale visent en dernier ressort à produire un impact positif réel pour les populations du monde entier. Les données accumulées au cours des dernières décennies montrent que le développement durable d'un pays doit s'accompagner de la mise en place d'une infrastructure fonctionnelle de la bioéthique, apte à promouvoir la justice sociale et l'égalité par l'éducation, un débat public éclairé et un engagement citoyen sur les diverses questions éthiques auxquelles la société est confrontée. L'UNESCO aidera ses États membres, notamment à travers les PNUAD et les documents UCPD, à traduire les normes bioéthiques internationalement reconnues en réalités nationales, grâce à un programme de renforcement des capacités multidimensionnel et néanmoins cohérent, qui soutient les comités nationaux de bioéthique, promeut une éducation à la bioéthique de qualité, et met l'accent sur les groupes et les publics clés qui jouent un rôle crucial dans la prise de décision en matière de bioéthique, tels que les chercheurs, les personnels de santé, les journalistes, les magistrats et les législateurs.
- 03021** Les actions de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique se déploient dans plusieurs dimensions étroitement liées entre elles, de l'échelon mondial (à travers ses organes statutaires, le CIB et le CIGB) jusqu'à l'échelon local, où chaque nouveau cas met à l'épreuve les orientations normatives. Disposer de meilleures capacités en matière de bioéthique à l'échelle nationale permet à un pays d'avoir plus de poids dans le débat bioéthique international, et d'enrichir la pluralité des expériences qui sous-tendent le débat. L'UNESCO s'appuiera sur cette synergie entre réflexion internationale et renforcement des capacités nationales, et promouvra une intégration de la bioéthique à l'échelle mondiale. Un travail de veille est crucial pour préserver la pertinence du programme de bioéthique, et pour l'enrichir d'éléments nouveaux et créatifs contribuant à son orientation future. Dans ce contexte, l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs) fait en sorte que les efforts accomplis et les leçons apprises au cours de la dernière phase soient dûment pris en compte.
- 03022** En outre, au regard du déséquilibre de la production de connaissances à travers le monde, le CIB facilitera un renforcement du dialogue interrégional et intrarégional sur les problèmes de bioéthique, afin de tirer profit des contributions régionales concernant les enjeux bioéthiques mondiaux, qui autrement, ne seraient peut-être pas visibles au niveau international ; cela sera accompli en organisant alternativement les sessions du BIC dans différentes régions, ainsi qu'en réunissant des experts de la région d'accueil lors de ces sessions. De plus, forte de l'avantage comparatif qu'elle tire de la nature multidisciplinaire de son mandat et de ses plates-formes, l'UNESCO renforcera son rôle de chef de file du système des Nations Unies pour la bioéthique, en assurant le secrétariat du Comité interinstitutions

des Nations Unies sur la bioéthique et en exploitant les synergies et les complémentarités existant entre les principaux acteurs mondiaux en matière de bioéthique pour donner un impact maximal à ses propres activités.

03023

La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) sera appelée à apporter sa contribution propre en promouvant à la fois un dialogue inclusif et la mobilisation des connaissances. En particulier, elle explorera les défis nouveaux, émergents ou potentiels en matière d'éthique, y compris ceux qui résultent de la remise en question radicale de frontières familières telles que celle entre « vie » et « matière », ou celles qui tiennent à l'organisation sociale de la science. Lorsque la convergence des technologies le rendra nécessaire, la COMEST et le CIB travailleront ensemble en mettant à profit la participation ex officio du Président du CIB aux travaux de la COMEST. Sur la base des travaux du CIB et de la COMEST, l'UNESCO encouragera la coopération scientifique internationale, en vue d'identifier les défis éthiques que pose la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation au développement social, de faire connaître les principes éthiques établis, et d'élaborer des cadres éthiques propres à favoriser la contribution de la science à l'inclusion sociale et au développement durable.

03024

Une science éthique est un instrument d'équité et d'inclusion sociale. À travers les sciences sociales et humaines, et en étroite coopération avec les sciences exactes et naturelles et l'ingénierie, les efforts seront axés sur la création, aux niveaux tant international que national, d'un environnement propice au développement durable, à l'équité sociale et à l'inclusion sociale, avec un accent particulier sur l'éradication de la pauvreté par un développement social mettant à profit les efforts et les politiques de STI, en promouvant les principes éthiques d'intégrité et de responsabilité de la science et le renforcement d'une base de connaissances interdisciplinaire, et en encourageant la conception et l'application d'approches innovantes afin de renforcer l'interface science-politiques-société.

03025

En particulier, les sciences sociales et humaines ont un rôle essentiel à jouer dans la compréhension des défis du développement durable, résultant non seulement du fonctionnement des systèmes naturels, mais aussi des institutions, valeurs, croyances et modes de comportement humains, et dans la réponse apportée à ces défis.

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques ainsi que d'un plein engagement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus qui se sont dotés de capacités en matière de bioéthique et/ou qui les ont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - 12 pays - 20 sessions de renforcement des capacités à l'intention des enseignants en éthique et/ou des comités nationaux de bioéthique (projet Assistance aux comités de bioéthique et cadres pour le Programme d'éducation à l'éthique) - Création de 5 comités nationaux de bioéthique - Adoption du programme de base par 7 universités - Création d'un réseau pour le projet Assistance aux comités de bioéthique (ACB) et appui à ce réseau en Afrique - Publication d'une mise à jour du programme de base 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 pays - 8 sessions de renforcement des capacités à l'intention des enseignants en éthique et/ou des comités nationaux de bioéthique (projet Assistance aux comités de bioéthique et cadres pour le Programme d'éducation à l'éthique) - Création de 2 comités nationaux de bioéthique - Création d'un réseau pour le projet Assistance aux comités de bioéthique (ACB) et appui à ce réseau en Afrique - Publication d'une mise à jour du programme de base
2. Nombre de rapports proposant des orientations spécifiques publiés à l'issue de réflexions menées à l'échelle mondiale sur les incidences éthiques, juridiques et sociales de la science et de la technologie, l'accent étant mis en particulier sur la bioéthique	<ul style="list-style-type: none"> - 3 rapports tenant compte chacun des dimensions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des genres - CIB : 2 - COMEST : 1 - Élaboration d'un cadre éthique, juridique et sociétal international complet pour la science, fondé sur la reconnaissance et la mise en œuvre effective de la Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques de 1974 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 rapports tenant compte chacun des dimensions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des genres - CIB : 2 - COMEST : 1

Axe d'action 3 : Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes

03026

Dans le monde entier, les jeunes femmes et jeunes hommes sont le moteur du changement et réclament le respect des libertés et droits fondamentaux, de meilleures conditions pour eux et pour leur communauté,

et des possibilités d'apprendre, de travailler et de participer aux décisions qui les touchent. Dans le même temps, du fait des crises qui persistent, ils se trouvent confrontés à d'importants défis qui affectent des aspects importants de leurs vies. Plus que jamais, il est temps à présent d'améliorer les investissements dans des recherches, des politiques et des programmes qui prennent en considération les différents besoins et aspirations des jeunes des deux sexes, en vue de créer un environnement porteur dans lequel les jeunes prospèrent, exercent leurs droits, retrouvent l'espoir et le sentiment d'appartenance à une communauté, et s'engagent en tant qu'acteurs et innovateurs sociaux responsables.

03027 L'UNESCO tout entière appliquera une vision globale dans laquelle la jeunesse est reconnue comme un agent du changement pour la paix et le développement durable. L'objectif ultime serait de faire en sorte que les jeunes des deux sexes soient réellement engagés dans les politiques et les programmes qui les touchent, et qu'ils prennent la tête des actions visant à promouvoir la paix et le développement durable dans leurs pays et leurs communautés. L'UNESCO concevra son travail de façon à contribuer au respect des engagements pris par elle dans le cadre du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier du Plan d'action pour la jeunesse à l'échelle du système des Nations Unies 2013-2018, et à permettre un positionnement plus solide de la jeunesse dans l'agenda post-2015. Pour réaliser ces objectifs, elle mettra à profit sa participation au processus des PNUAD et l'élaboration des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD).

03028 Dans l'éventail complet des interventions fondées sur les droits décrites ci-après, l'action de l'UNESCO en faveur de la jeunesse visera à mettre en œuvre et promouvoir l'égalité des genres, tant au niveau des politiques qu'au niveau de la programmation, s'efforcera avant tout de « toucher les exclus » et sera axée sur la participation de la jeunesse à l'élaboration des initiatives fondées sur des données factuelles qui les concernent, et sur le dialogue intergénérationnel et les partenariats jeunes-adultes.

03029 Faisant fond sur son expérience antérieure et sur les enseignements récemment tirés dans tous ses domaines de compétence, l'UNESCO fournira une aide en amont à la formulation de politiques en vue de l'élaboration ou de la révision de politiques publiques transversales et inclusives sur la jeunesse, avec la participation sur un pied d'égalité des jeunes femmes et des jeunes hommes, conformément aux priorités nationales et selon une approche intégrée et analytique attentive aux besoins de la jeunesse. Au niveau mondial, l'UNESCO facilitera l'échange de bonnes pratiques et de connaissances entre les pays et les régions, et encouragera des débats sur les politiques en la matière. Au niveau national, le renforcement des capacités des décideurs et du personnel des institutions concernées fera partie intégrante de l'action de l'UNESCO, et cela se reflétera dans les PNUAD et les documents UCPD. En parallèle, l'UNESCO guidera les gouvernements nationaux dans la mise en œuvre de processus participatifs associant toutes les parties prenantes, et en particulier les jeunes gens des deux sexes. Un accent particulier sera mis sur la création ou le renforcement de structures nationales de la jeunesse (conseils de la jeunesse ou autres) afin d'assurer la représentation des différents groupes de jeunes, y compris les groupes vulnérables ou marginalisés, et en particulier des jeunes femmes marginalisées ou vulnérables.

03030 En complément de son travail sur les politiques, l'UNESCO encouragera l'engagement civique des jeunes, et leur participation à la démocratie et à l'innovation sociale, en insistant sur trois aspects spécifiques de cet engagement. (i) Participation de la jeunesse à la prise de décision et à la consolidation de la démocratie : l'UNESCO mènera des actions de plaidoyer, mobilisera ses réseaux et facilitera la mise en place de processus de participation des jeunes du niveau local (école, communauté, municipalité) au niveau mondial (forums régionaux et internationaux, mécanismes de consultation des jeunes, etc.), en prêtant une attention particulière aux groupes marginalisés. Ces efforts seront complétés par des initiatives qui permettront aux jeunes de s'exprimer, de comprendre leurs droits et responsabilités et de jouer un rôle actif dans l'affirmation des processus démocratiques. (ii) Leadership de la jeunesse,

et entrepreneuriat et innovation lancés par les jeunes pour des moyens de subsistance durables et la réduction de la pauvreté : l'UNESCO mobilisera ses partenaires et réseaux et fournira des conseils techniques et des services de formation afin d'aider les jeunes des deux sexes à prendre la tête d'actions en faveur de moyens de subsistance durables et du développement communautaire. (iii) Engagement des jeunes dans la promotion de la compréhension mutuelle, prévention des conflits, lutte contre la violence et la discrimination et participation à la résolution des conflits ainsi qu'à la construction et à la consolidation de la paix : l'UNESCO mettra sur pied des interventions globales et attentives à la question du genre, qui mobilisent la jeunesse à travers des activités artistiques, culturelles, entrepreneuriales et sportives, comme moyen de prévenir la violence et la discrimination auxquelles ils sont confrontés. L'engagement de la jeunesse dans la prévention de conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix, en particulier dans les pays en transition, sera soutenu par des formations ciblées, des échanges entre jeunes et des initiatives de dialogue. Toutes ces activités seront conçues avec la masse critique nécessaire pour produire un impact, et seront en particulier reflétées dans les PNUAD et les documents UCPD.

03031 Priorité sera donnée aux pays africains, conformément à la Décennie de l'Union africaine pour le développement et la promotion de la jeunesse (2009-2018) et sur la base de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine (2009-2013). Les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) bénéficieront dans une mesure égale du travail mené dans le cadre du programme sur la jeunesse. On privilégiera la combinaison de différents contextes (pays à revenu élevé, moyen et faible, pays en transition) de manière que le programme sur la jeunesse se traduise par des interventions de masse critique et comparable.

03032 Outre les interventions propres au programme sur la jeunesse, la coordination de l'ensemble du travail de l'UNESCO en faveur de la jeunesse sera assurée par le GP III à travers l'élaboration, l'actualisation et le suivi d'un plan de mise en œuvre de ce programme à l'échelle de l'Organisation, englobant toutes les activités mises en œuvre par l'UNESCO, au Siège et hors Siège, selon l'approche fondée sur les droits de l'homme. On s'attachera à mener des activités programmatiques transversales s'appuyant sur des contributions multidisciplinaires, en ce qui concerne en particulier le travail sur les politiques, ainsi qu'un plaidoyer mondial, et à assurer la représentation de l'ensemble de l'UNESCO auprès des partenaires du système des Nations Unies (notamment dans le cadre du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes) et des acteurs régionaux et internationaux s'occupant de la jeunesse. La stratégie opérationnelle sur la jeunesse est annexée au présent document.

03033 Sur la base de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (1978), et en application des recommandations en matière de politiques de la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V) tenue en 2013, l'UNESCO guidera la formulation de politiques nationales et internationales en coordination avec les organismes des Nations Unies, le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE) et son Conseil consultatif permanent (CCP), composé de représentants des grands acteurs internationaux du sport. L'UNESCO fera en particulier valoir la contribution du sport à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international de l'agenda post-2015, et plaidera pour une éducation physique de meilleure qualité dans les écoles et pour le renforcement des compétences sociales, des attitudes et des systèmes de valeurs par les sports. En s'attaquant aux inégalités sur le plan des niveaux de participation à l'éducation physique et au sport, qui sont le reflet des inégalités en matière d'éducation, de santé et de richesse matérielle, l'UNESCO contribuera également aux efforts internationaux pour améliorer l'accès à l'éducation physique et au sport des femmes et des hommes marginalisés ou handicapés.

Face à la menace que font peser sur le sport la manipulation des compétitions sportives et le recours à des pratiques corrompues, l'UNESCO contribuera à la conception de cadres de gouvernance appropriés fondés sur les droits. L'UNESCO s'efforcera de réaliser l'objectif de ratification universelle de la Convention internationale contre le dopage dans le sport de 2005, et suivra la mise en œuvre de cet instrument en vue d'inciter tous ses États membres à adopter des politiques coordonnées et proactives contre le dopage. Le renforcement des capacités aux niveaux national et régional par l'éducation, le développement de la législation et des actions de sensibilisation, sera financé par le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. On s'attachera tout particulièrement à mettre à profit les grands événements internationaux, notamment les Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront à Sotchi (2014), Rio de Janeiro (2016) et Pyeongchang (2018), et la Coupe du Monde de la FIFA au Brésil en 2014.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multipartites prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant lancé un processus multipartite et inclusif d'élaboration et/ou de révision de leurs politiques publiques de la jeunesse incluant une dimension d'égalité des genres, avec la participation de jeunes gens des deux sexes	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 10 pays (dont 3 au moins en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions) lancent un processus multipartite et inclusif d'élaboration et/ou de révision, sur la base de données factuelles, de leurs politiques publiques de la jeunesse – Au moins 4 des 7 politiques publiques de la jeunesse prévues intègrent une dimension d'égalité des genres – Des entités représentatives nationales menées par des jeunes et facilitant l'engagement des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques de la jeunesse, sont créées ou renforcées dans 7 pays (au moins 3 pays en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions) 	<ul style="list-style-type: none"> – 3 à 7 pays (dont 3 au moins en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions) lancent un processus multipartite et inclusif d'élaboration et/ou de révision, sur la base de données factuelles, de leurs politiques publiques de la jeunesse – Au moins 4 des 7 politiques publiques de la jeunesse prévues intègrent une dimension d'égalité des genres – Des entités représentatives nationales menées par des jeunes et facilitant l'engagement des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques de la jeunesse, sont créées ou renforcées dans 7 pays (au moins 3 pays en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>2. Nombre de projets conduits par des jeunes à l'appui du développement national et du renforcement des communautés, et permettant un engagement civique des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 15 projets sociaux innovants ou entrepreneuriaux (dont 3 en Afrique) lancés par des jeunes pour donner suite au Forum des jeunes de l'UNESCO, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO - 15 projets de renforcement des communautés (dont 6 en Afrique) conduits par des jeunes en situation de vulnérabilité, y compris des jeunes affectés par la violence, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 projets sociaux innovants ou entrepreneuriaux (dont 3 en Afrique) lancés par des jeunes pour donner suite au Forum des jeunes de l'UNESCO, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO - 15 projets de renforcement des communautés (dont 6 en Afrique) conduits par des jeunes en situation de vulnérabilité, y compris des jeunes affectés par la violence, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO
<p>3. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la participation des jeunes, en particulier des femmes, aux processus de transition démocratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de participation accru dans au moins 5 pays en transition (le cas échéant dans les PNUAD ou les documents UCPD) - Au moins 40 % des participants aux actions entreprises sont des jeunes femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de participation accru dans au moins 2 pays en transition (le cas échéant dans les PNUAD ou les documents UCPD) - Au moins 40 % des participants aux actions entreprises sont des jeunes femmes
<p>4. Renforcement de la coordination au sein de l'UNESCO et de la contribution au travail sur la jeunesse mené en collaboration par les Nations Unies, en particulier le Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 activités, projets et initiatives menés en collaboration par les Nations Unies prenant en compte et intégrant les contributions de l'UNESCO, y compris les PNUAD et les documents UCPD - Élaboration et déploiement du mécanisme de mise en œuvre à l'échelle de l'Organisation du programme sur la jeunesse de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 activités, projets et initiatives menés en collaboration par les Nations Unies prenant en compte et intégrant les contributions de l'UNESCO, y compris les PNUAD et les documents UCPD - Élaboration et déploiement du mécanisme de mise en œuvre à l'échelle de l'Organisation du programme sur la jeunesse de l'UNESCO

Résultat escompté 7 : Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multiparties prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres qui ont adopté des directives pour la mise en place de cadres politiques nationaux améliorant la situation de l'éducation physique à l'école et garantissant l'accès de tous au sport et l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> – 10 pays révisent leur politique de l'éducation physique conformément aux directives – 5 pays ont organisé des réunions nationales des parties prenantes – 5 réunions de suivi régionales ou sous-régionales organisées pour analyser la mise en œuvre des conclusions de MINEPS V 	<ul style="list-style-type: none"> – 10 pays révisent leur politique de l'éducation physique conformément aux directives – 5 pays ont organisé des réunions nationales des parties prenantes – 5 réunions de suivi régionales ou sous-régionales organisées pour analyser la mise en œuvre des conclusions de MINEPS V
2. Nombre d'États membres qui ont adopté des directives pour l'élaboration de politiques nationales et l'échange d'informations entre les pouvoirs publics, les organisations sportives et les autres parties concernées en vue de protéger l'intégrité du sport	<ul style="list-style-type: none"> – 5 pays ayant adopté des orientations nationales en vue de protéger l'intégrité du sport – Adoption dans 1 région de directives pour l'échange d'informations entre les pouvoirs publics, les organisations sportives et les autres parties concernées 	<ul style="list-style-type: none"> – 5 pays ayant adopté des orientations nationales en vue de protéger l'intégrité du sport – Adoption dans 1 région de directives pour l'échange d'informations entre les pouvoirs publics, les organisations sportives et les autres parties concernées
3. Nombre d'États parties s'acquittant de leurs obligations au titre de la Convention	<ul style="list-style-type: none"> – Accroissement de 15 % du taux de mise en œuvre de la Convention par les États parties – 50 pays concevant des initiatives éducatives fondées sur les valeurs, améliorant les capacités nationales de lutte contre le dopage et renforçant les politiques visant à améliorer l'application des dispositions de la Convention grâce à 90 projets approuvés pour financement par le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport – Achèvement de 67 % des rapports nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Accroissement de 15 % du taux de mise en œuvre de la Convention par les États parties – 50 pays concevant des initiatives éducatives fondées sur les valeurs, améliorant les capacités nationales de lutte contre le dopage et renforçant les politiques visant à améliorer l'application des dispositions de la Convention grâce à 90 projets approuvés pour financement par le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport – Achèvement de 67 % des rapports nationaux
4. Nombre de nouveaux États parties à la Convention	<ul style="list-style-type: none"> – 8 nouveaux États parties à la Convention 	<ul style="list-style-type: none"> – 8 nouveaux États parties à la Convention

Priorités globales

Priorité globale Afrique

Programme phare 1 : Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence

Ce programme phare repose sur le besoin de définir une stratégie commune pour une culture de la paix, tout en mettant l'accent sur la priorité Afrique de l'UNESCO. Il fait fond sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et sur le Programme d'action intersectoriel et interdisciplinaire pour une culture de la paix et de la non-violence de l'UNESCO (2012-2013) et y donne suite. Il est conçu pour contribuer à la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et vise à unifier et mieux articuler la stratégie de l'UNESCO concernant les cadres d'action pertinents de l'Union africaine, y compris le Plan stratégique de l'Union africaine pour consolider la paix, la sécurité et la démocratie en Afrique (2014-2017), la Charte africaine de la jeunesse, la Décennie pour le développement et la promotion de la jeunesse (2009-2018) en Afrique et son Plan d'action, le Cadre de politique sportive pour l'Afrique (2008-2018), la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, la Décennie des femmes africaines et sa feuille de route (2010-2020), mais aussi la campagne internationale « Agissons pour la paix » lancée en 2010. Ce programme phare mettra à profit, en tant que de besoin, les mécanismes de réflexion et d'échanges (forums régionaux ou sous-régionaux) et mobilisera les organisations de la société civile, en collaboration avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales. Il comprend des actions spécifiques intéressant les jeunes femmes et jeunes hommes d'Afrique, s'appuie sur l'expérience accumulée dans le cadre de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine (2009-2013) et est aligné sur la stratégie opérationnelle relative à la jeunesse (2014-2021) de l'UNESCO.

Objectifs :

- S'attaquer aux causes des conflits et renforcer la capacité de résoudre ces derniers par des voies pacifiques
- Promouvoir les valeurs et les pratiques endogènes de la culture de la paix, en associant tout spécialement à cette action les femmes et les jeunes au quotidien

Actions principales :

- Renforcement de la paix et de la non-violence par l'éducation et les médias, y compris les TIC et les réseaux sociaux
- Développement de l'utilisation du patrimoine et de la créativité contemporaine comme outils de consolidation de la paix par le dialogue
- Promotion de la coopération scientifique et culturelle pour la gestion des ressources naturelles transfrontières
- Autonomisation et mobilisation des jeunes, femmes et hommes, en faveur de la consolidation de la démocratie, du développement communautaire et d'une culture de la paix

Résultat escompté 1 : Intégration de l'éducation pour la paix, la citoyenneté, la démocratie et les droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement et d'apprentissage formels et non formels et renforcement de la compréhension mutuelle et de la cohésion sociale (avec la contribution du GP I)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays soutenus ayant intégré l'éducation à la paix et aux droits de l'homme (citoyenneté mondiale) dans leurs politiques et programmes d'éducation	– Au moins 5 nouveaux pays intègrent l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et programmes d'éducation	– Au moins 5 nouveaux pays intègrent l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et programmes d'éducation

Résultat escompté 2 : Introduction et enseignement de l'Histoire générale de l'Afrique à tous les niveaux, du primaire à l'enseignement supérieur, et amélioration des connaissances sur l'Afrique, la traite des esclaves et l'esclavage et sur les interactions culturelles, ainsi que sur la contribution de l'Afrique et de sa diaspora aux sociétés modernes par l'utilisation du patrimoine et de la créativité contemporaine comme des outils de transformation propres à consolider le dialogue et la paix (avec la contribution du GP IV)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de contenus pédagogiques et matériels connexes produits à partir de l'Histoire générale de l'Afrique et intégrés dans l'enseignement formel et non formel en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> – Élaboration et utilisation dans 30 pays d'Afrique de 3 plans d'études, 3 manuels et 3 guides de l'enseignant conçus pour les trois groupes d'âge ciblés dans les écoles primaires et secondaires (10-12, 13-16 et 17-19 ans) – Élaboration et utilisation dans 30 pays d'Afrique de 3 auxiliaires pédagogiques connexes (atlas historique, glossaire et CD-ROM éducatif) – Élaboration et utilisation dans des pays d'Afrique d'un guide pour l'intégration de contenus pédagogiques communs dans les systèmes éducatifs africains – Élaboration d'un cours destiné aux 5 centres régionaux de l'Université panafricaine – Élaboration et utilisation dans 30 pays d'Afrique d'un guide pour une meilleure formation des enseignants d'histoire basé sur l'Histoire générale de l'Afrique (extrabudgétaire) 	– Élaboration et utilisation dans 30 pays d'Afrique de 3 plans d'études, 3 manuels, 3 guides de l'enseignant et 3 matériels connexes pour les primaires et secondaires d'Afrique et 1 contenu pour l'enseignement supérieur (extrabudgétaire)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'historiens et experts africains ou d'ascendance africaine qui contribuent à l'élaboration, à la publication, à la traduction et à la diffusion du volume IX	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : contribution de 350 historiens et autres spécialistes issus de l'Afrique et de ses diasporas (extrabudgétaire) – Point de départ : 25 experts 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : contribution de 250 historiens et autres spécialistes issus de l'Afrique et de ses diasporas (extrabudgétaire) – Point de départ : 25 experts
3. Nombre d'institutions, réseaux et experts d'Afrique et de la diaspora africaine qui contribuent au développement des travaux de recherche et des activités de sensibilisation concernant la traite négrière et l'esclavage ainsi que leurs conséquences	<ul style="list-style-type: none"> – 14 institutions, 2 travaux de recherche pluridisciplinaires, 4 réseaux et 12 manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> – 12 institutions, 2 travaux de recherche pluridisciplinaires, 3 réseaux et 10 manifestations

Résultat escompté 3 : Utilisation d'éléments du patrimoine immatériel pour mettre en relief les pratiques culturelles de l'Afrique et de sa diaspora qui favorisent la réconciliation, la cohésion sociale et la paix (avec la contribution du GP IV)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de plans de sauvegarde élaborés et/ou mis en œuvre par les États membres pour le patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : 40 plans élaborés et/ou mis en œuvre – Point de départ : 20 par exercice biennal 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : 30 plans élaborés et/ou mis en œuvre – Point de départ : 20 par exercice biennal
2. Nombre de demandes d'assistance internationale soumises et effectivement traitées par les États membres, de dossiers de candidature présentés, ainsi que de bonnes pratiques proposées par les États membres et diffusées par ces derniers et d'autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : 30 demandes d'assistance internationale traitées, 10 projets mis en œuvre et 15 candidatures examinées – Point de départ : 10 demandes d'assistance internationale traitées, 6 projets mis en œuvre et 15 candidatures examinées par exercice biennal 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : 20 demandes d'assistance internationale traitées, 10 projets mis en œuvre et 15 candidatures examinées – Point de départ : 10 demandes d'assistance internationale traitées, 6 projets mis en œuvre et 15 candidatures examinées par exercice biennal

Résultat escompté 4 : Établissement de cadres de coopération transfrontaliers, dotés d'outils de gestion appropriés concertés, pour les principaux bassins hydrologiques africains et pour l'utilisation durable des écosystèmes partagés entre États. Une attention particulière sera apportée au lancement d'initiatives conjointes entre les détenteurs de connaissances autochtones et les scientifiques afin qu'ils produisent ensemble des connaissances permettant de relever les défis du changement climatique mondial (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de bassins hydrographiques ou hydrogéologiques, ou de cadres de coopération mis en place	– Au moins 4 bassins hydrographiques ou hydrogéologiques approuvés, permettant la mise en place de cadres de coopération	– Au moins 4 bassins hydrographiques ou hydrogéologiques approuvés, permettant la mise en place de cadres de coopération
2. Nombre d'initiatives transfrontières pour des réserves de biosphère, des sites du patrimoine mondial ou des géoparcs mondiaux soutenues par un processus de concertation au sein d'un cadre de coopération et de gestion approprié	– Au moins 2 initiatives transfrontières en phase de concertation et de coordination pour des réserves de biosphère, des sites du patrimoine mondial et des géoparcs mondiaux	– Au moins 2 initiatives transfrontières en phase de concertation et de coordination pour des réserves de biosphère, des sites du patrimoine mondial et des géoparcs mondiaux

Résultat escompté 5 : Les radios communautaires bénéficiant d'un soutien de l'UNESCO deviennent des espaces de dialogue promouvant le dialogue interculturel et intergénérationnel et la cohésion sociale. Les médias sociaux et les réseaux de téléphonie mobile contribuent à une meilleure sensibilisation de la jeunesse africaine en faveur du dialogue et de la paix (avec la contribution du GP V)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de radios communautaires bénéficiant d'un soutien de l'UNESCO mobilisées pour servir d'espaces privilégiés de dialogue interculturel et intergénérationnel, sur la base de l'Histoire générale de l'Afrique et de la contribution de la diaspora africaine	– Meilleure promotion du dialogue interculturel, de la cohésion sociale et du rapprochement des cultures par des radios communautaires contribuant au renforcement de la paix et de la cohésion sociale – Au moins 5 radios communautaires et 3 médias sociaux associés à la promotion d'une culture de la paix sur la base des connaissances relatives à l'Histoire générale de l'Afrique et à la diaspora	– Meilleure promotion du dialogue interculturel, de la cohésion sociale et du rapprochement des cultures par des radios communautaires contribuant au renforcement de la paix et de la cohésion sociale – Au moins 5 radios communautaires et 3 médias sociaux associés à la promotion d'une culture de la paix sur la base des connaissances relatives à l'Histoire générale de l'Afrique et à la diaspora

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre de réseaux sociaux et de partenaires de téléphonie mobile menant des actions de sensibilisation auprès de la jeunesse	– Plus de 25 réseaux et partenaires menant de telles actions	– Plus de 25 réseaux et partenaires menant de telles actions

Résultat escompté 6 : L'autonomisation, l'engagement citoyen et la participation démocratique des jeunes femmes et des jeunes hommes en Afrique sont promus par des politiques de la jeunesse inclusives et des actions menées par les jeunes en matière de culture de la paix (avec la contribution du GP III)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres africains ayant entrepris de formuler et/ou réviser des politiques de la jeunesse, avec la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 3 pays en Afrique ont entrepris de formuler et/ou réviser des politiques de la jeunesse, avec la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes – Des structures représentatives nationales dirigées par les jeunes sont mises en place dans au moins 3 pays en Afrique et permettent aux jeunes de participer à la formulation des politiques publiques de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> – 2-3 pays en Afrique ont entrepris de formuler et/ou réviser des politiques de jeunesse, avec la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes – Des structures représentatives nationales dirigées par les jeunes sont mises en place dans au moins 2 pays en Afrique et permettent aux jeunes de participer à la formulation des politiques publiques de la jeunesse
2. Nombre de jeunes femmes et jeunes hommes formés qui mettent en œuvre un projet, notamment en matière d'entrepreneuriat social et de développement communautaire, visant à promouvoir une culture de la paix et l'engagement citoyen de la jeunesse en Afrique	– Au moins 30 des jeunes femmes et jeunes hommes formés mettent en œuvre un projet visant à promouvoir une culture de la paix	– Au moins 10 des jeunes femmes et jeunes hommes formés mettent en œuvre un projet visant à promouvoir une culture de la paix
3. Nombre de projets menés par des jeunes femmes et jeunes hommes en Afrique, dans le cadre du suivi du Forum des jeunes de l'UNESCO et visant à promouvoir une culture de la paix	– Au moins 10 projets menés par des jeunes femmes et jeunes hommes en Afrique, dans le cadre du suivi du Forum des jeunes de l'UNESCO et visant à promouvoir une culture de la paix	– Au moins 3 projets menés par des jeunes femmes et jeunes hommes en Afrique, dans le cadre du suivi du Forum des jeunes de l'UNESCO et visant à promouvoir une culture de la paix

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre de personnalités, y compris des jeunes, de réseaux et d'organisations de la société civile qui s'engagent dans la campagne « Agissons pour la paix/Make Peace Happen » ainsi que dans la promotion de la Charte africaine de la jeunesse	– Plus de 50 personnalités et 100 organisations de la société civile soutiennent la campagne UNESCO/UA et la promotion de la Charte africaine de la jeunesse par des messages et des actions de sensibilisation	– Plus de 50 personnalités et 100 organisations de la société civile soutiennent la campagne UNESCO/UA et la promotion de la Charte africaine de la jeunesse par des messages et des actions de sensibilisation

Priorité globale Égalité des genres

Dans le cadre de la priorité globale Égalité des genres et compte dûment tenu des objectifs de développement convenus au niveau international en matière de cohésion sociale, le GP III assurera l'intégration systématique des considérations relatives à l'égalité des genres et favorisera l'autonomisation des femmes dans l'ensemble de ses activités et projets.

Tout en reconnaissant les défis à venir et en tirant les enseignements de la mise en œuvre du GEAP I, on a défini pour le grand programme III cinq résultats escomptés concernant la priorité globale Égalité des genres en vue d'accroître l'efficacité et la visibilité de l'action menée dans tous les domaines de l'exécution du programme.

Les résultats escomptés relèvent transversalement de l'ensemble des axes d'action et concerneront les activités spécifiques suivantes :

– au titre de l'axe d'action 1

- S'assurer que la dimension relative à l'égalité des genres est pleinement prise en compte dans l'évaluation du degré d'inclusivité des politiques publiques ;
- Promouvoir les données et recherches concernant l'impact des transformations sociales sur les femmes et les hommes en vue d'éclairer des politiques fondées sur des données factuelles et ciblées.

Résultat escompté 1 : Évaluation du degré d'inclusivité des politiques publiques du point de vue de l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de politiques publiques inclusives ayant intégré une dimension égalité des genres évaluées	– Au moins 10 politiques dans différentes régions	– 8-10 politiques dans différentes régions

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Pourcentage de stagiaires participant à des activités de sensibilisation sur la violence liée au genre	– 75 % des stagiaires	– 75 % des stagiaires

Résultat escompté 2 : Politiques préconisées pour faire face aux divers effets et impacts des transformations sociales sur les femmes comme sur les hommes

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de politiques attentives au genre s'appuyant sur des données et des travaux de recherche	– Au moins 10 politiques dans différentes régions	– 8-10 politiques dans différentes régions

– au titre de l'axe d'action 2

- Faire en sorte que les contributions et les rôles des femmes, en tant qu'agentes du changement, soient dûment pris en compte face aux défis relevant de la bioéthique et garantir leur participation égale et inclusive aux processus décisionnels, à la recherche et au renforcement des capacités.

Résultat escompté 3 : Promotion de la participation des femmes aux comités de bioéthique et aux activités pertinentes de renforcement des capacités

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de femmes participant en tant que membres actifs aux comités de bioéthique et aux formations sur la bioéthique	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 30 % de femmes dans 4 comités nationaux de bioéthique – Au moins 30 % de femmes bénéficiant d'activités de renforcement des capacités en matière de bioéthique 	<ul style="list-style-type: none"> – 30 % de femmes dans 4 comités nationaux de bioéthique – 30 % de femmes bénéficiant d'activités de renforcement des capacités en matière de bioéthique

– au titre de l'axe d'action 3

- Le programme de l'UNESCO en faveur de la jeunesse mettra en œuvre et promouvra des approches attentives à la question du genre et l'égalité des genres au niveau des orientations comme de la programmation.

Résultat escompté 4 : Intégration comme il convient de la dimension égalité des genres dans les politiques publiques en faveur des jeunes, ainsi que dans les processus de renforcement communautaire et démocratique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de politiques en faveur des jeunes comprenant une dimension égalité des genres	– Au moins 5 des 10 politiques publiques en faveur des femmes envisagées	– Au moins 3 des 10 politiques publiques en faveur des femmes envisagées
2. Meilleure participation des jeunes femmes aux processus de renforcement communautaire et démocratique	– Au moins 50 % de jeunes femmes parmi les participants aux actions entreprises	– Au moins 30% de jeunes femmes parmi les participants aux actions entreprises

Résultat escompté 5 : Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multipartenariales et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres révisant leur cadre national de politique du sport afin de garantir l'accès de tous au sport et l'égalité des genres et d'améliorer la situation de l'éducation physique à l'école	– Au moins 6 cadres nationaux de politique du sport – Au moins 10 pays dans lesquels la situation de l'éducation physique à l'école a été améliorée, dont 8 pays ayant amélioré l'accès des personnes vivant avec un handicap, et ayant intégré dans le cadre une dimension égalité des genres	– 6 cadres nationaux de politique du sport – 10 pays dans lesquels la situation de l'éducation physique à l'école a été améliorée, dont 8 pays ayant amélioré l'accès des personnes vivant avec un handicap, et ayant intégré dans le cadre une dimension égalité des genres
2. Nombre de projets incluant des données ventilées par sexe dans les domaines de la bioéthique, de la jeunesse et de la lutte contre le dopage dans le sport	– Au moins 3 projets ayant amélioré ou lancé la collecte et l'analyse de données fiables ventilées par sexe	– 2-3 projets ayant amélioré ou lancé la collecte et l'analyse de données fiables ventilées par sexe



GP IV

Culture

Grand programme IV

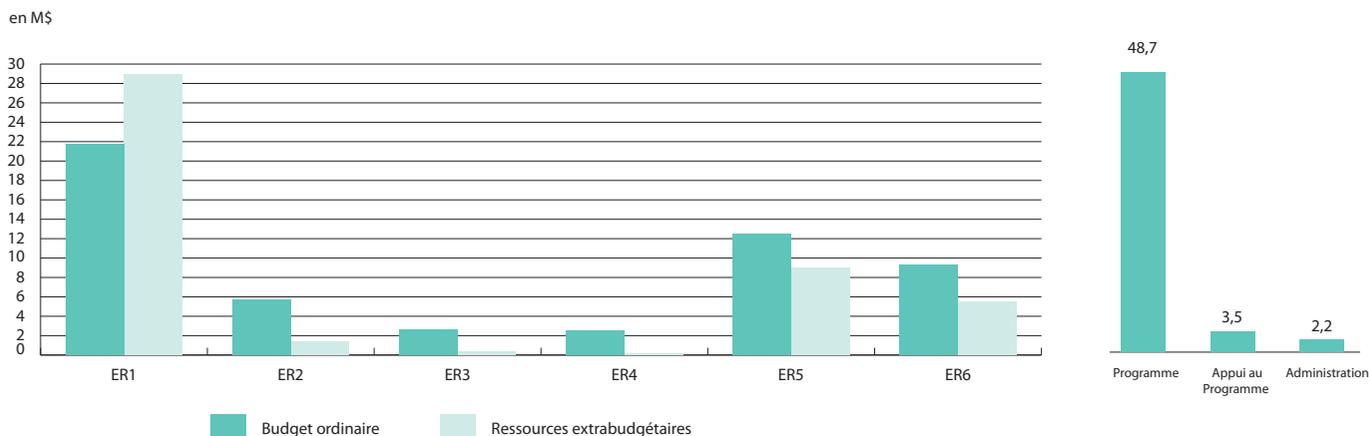
Culture

Axe d'action (MLA)/Résultat escompté (ER)/ Priorité budgétaire ⁽¹⁾	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)					Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel		Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$
MLA 1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	12 419 800	20 212 200	32 632 000	6 416 000	25%	19 277 500	25 693 500	79%	30 885 700
ER1 Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972	B-A 7 306 300	14 440 600	21 746 900	3 451 500	20%	14 203 900	17 655 400	81%	28 986 000
ER2 Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées	B-A 2 782 900	2 911 800	5 694 700	1 798 500	39%	2 809 400	4 607 900	81%	1 386 800
ER3 Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur	B-A 1 350 300	1 292 600	2 642 900	605 500	38%	994 800	1 600 300	61%	338 400
ER4 Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur	B-A 980 300	1 567 200	2 547 500	560 500	31%	1 269 400	1 829 900	72%	174 500
MLA 2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives	8 074 200	13 733 200	21 807 400	5 006 200	28%	12 968 300	17 974 500	82%	14 523 200
ER5 Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003	B-A 4 332 700	8 173 900	12 506 600	2 857 900	27%	7 590 700	10 448 600	84%	9 036 400
ER6 Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005	B-A/ C 3 741 500	5 559 300	9 300 800	2 148 300	29%	5 377 600	7 525 900	81%	5 486 800
Total, Grand programme IV	20 494 000	33 945 400	54 439 400	11 422 200	26%	32 245 800	43 668 000	80%	45 408 900

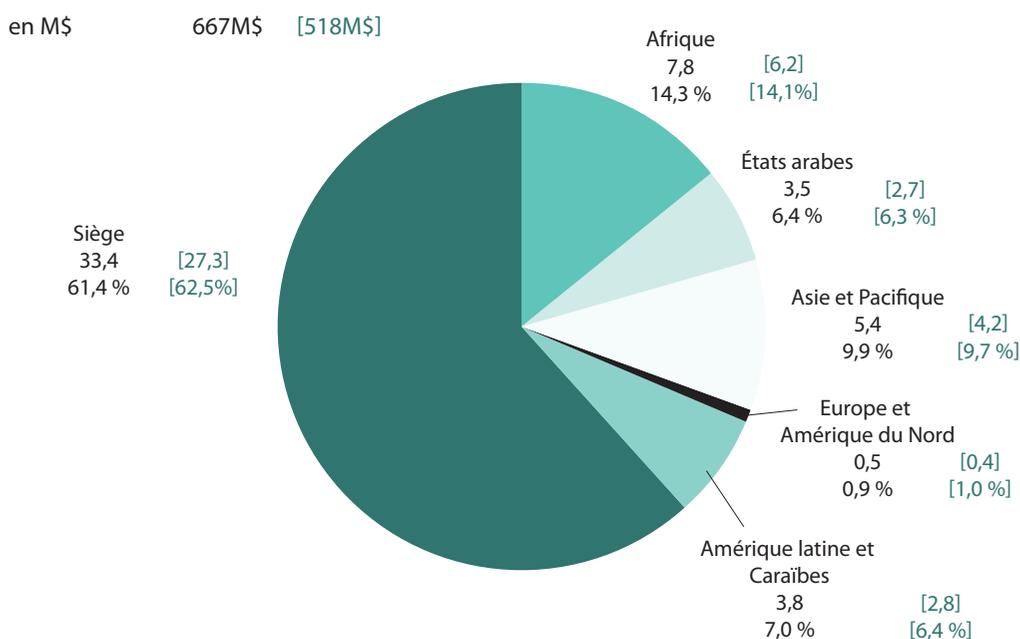
(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

**Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat
(budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB
(Programme/Appui au programme/Administration) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$)**



**Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège
(budget de personnel et budget opérationnel) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$)
et le plan de dépenses (518 M\$)**



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
38 C/5 approuvé (667 M\$)	2 840 000	13,9%	1 423 500	6,9%
Plan de dépenses (518 M\$)	1 390 000	12,2%	460 350	4,0%

Grand programme IV

Culture

04000 Résolution 38 C/47 de la Conférence générale pour le grand programme IV

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le grand programme IV articulé autour des deux objectifs stratégiques ci-dessous et des axes d'action correspondants, tels qu'approuvés dans la résolution 37 C/42 (paragraphe 04000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones ;
 - (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme IV, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, à continuer à développer des partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, et à démontrer, par des exemples d'impacts fondés sur des éléments factuels, le rôle de la culture en tant que catalyseur et moteur du développement durable dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vue de :

Objectif stratégique 7 : Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine

- (i) protéger et sauvegarder le patrimoine sous toutes ses formes, et en promouvoir la gestion avisée et durable, afin de souligner le rôle central que celui-ci peut jouer dans le développement durable, et en tant que vecteur de dialogue, de coopération et de compréhension mutuelle au sein d'un pays comme entre différents pays, en particulier dans les situations de crise, notamment par des liens resserrés avec les autres conventions pertinentes, telles que la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar, de même que des programmes intergouvernementaux comme la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et le Programme sur l'Homme et la biosphère ; renforcer spécifiquement la mise en œuvre de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, et articuler les efforts internationaux que *nécessitent son application efficace et son développement progressif* ;
- (ii) promouvoir les rôles social et éducatif des musées comme vecteurs de dialogue interculturel, y compris leur rôle essentiel dans la lutte contre le

trafic illicite des biens culturels, et développer leurs liens avec toutes les conventions culturelles ;

- (iii) dispenser aux enfants et aux jeunes le minimum de connaissances requises au sujet de la conservation et des valeurs du patrimoine, susciter la compréhension mutuelle et la création de réseaux entre élèves et maîtres, et sensibiliser les communautés locales à leur patrimoine, y compris par des applications et jeux mobiles promouvant le patrimoine, ainsi que dans le cadre d'un programme intégré d'éducation au patrimoine ;

Objectif stratégique 8 : Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles

- (iv) renforcer les cadres directeurs généraux, juridiques et institutionnels qui favorisent le patrimoine vivant et la créativité et entretiennent la diversité des expressions culturelles, par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le soutien apporté à l'émergence d'industries culturelles et créatives dynamiques, en particulier à travers des mécanismes stimulant la production locale de biens et services culturels, le développement de marchés locaux et l'accès à des plates-formes de distribution/échange de ces biens et services à l'échelle mondiale, mettant ainsi en évidence le rôle des industries culturelles et créatives dans la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la génération de revenus, et faisant mieux ressortir le lien entre culture et développement durable dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans les villes ; on s'attachera tout spécialement au renforcement des capacités dans les domaines prioritaires, notamment en faveur des jeunes ; on veillera aussi à ranimer le débat international pour améliorer la situation socioéconomique des artistes ;
- (c) à allouer à cette fin un montant de 54 439 400 dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1 32 632 000 dollars

Axe d'action 2 21 807 400 dollars

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme IV soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement

- (1) Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972 ;
- (2) Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées ;

- (3) Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur ;
- (4) Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur ;

Axe d'action 2 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives

- (5) Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003 ;
 - (6) Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005 ;
- (c) de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;
 - (d) de procéder, pendant la période 2014-2017, à un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris ceux des programmes intergouvernementaux et internationaux relevant du grand programme IV, et de proposer leur maintien, leur réorientation, y compris un éventuel renforcement ou des stratégies de sortie, ou leur suppression, sur la base de critères d'évaluation clairs.

Grand programme IV

Culture

04001 L'action menée durant le second exercice biennal (38 C/5) couvert par la Stratégie à moyen terme 2014-2021 (37 C/4) consistera à promouvoir le rôle pivot de la culture, du patrimoine et de la créativité au service du développement durable et de la paix. À cet effet seront mis en œuvre les objectifs stratégiques 7, « Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine », et 8, « Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles », à travers deux axes d'action et six résultats escomptés, en vue de démontrer le pouvoir de la culture comme moteur et facilitateur de la paix et d'un développement durable par l'intermédiaire des programmes phares de l'Organisation et de ses instruments normatifs.

Grand programme IV - Culture		
Objectifs stratégiques du 37 C/4	OS 7 – Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine	OS 8 – Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles
Axes d'action du 37 C/4	Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	Axe d'action 2 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972 2. Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées 3. Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur 4. Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003 6. Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005

- 04002** En exerçant ses fonctions essentielles d'organisme normatif, d'organisme de développement des capacités et de catalyseur de la coopération internationale, l'UNESCO préservera et renforcera sa position de chef de file pour tout ce qui concerne la culture, en poursuivant son action aux niveaux international, régional et national et en poussant plus avant l'intégration de la dimension culturelle dans les politiques et stratégies nationales et internationales de développement. Ces interventions s'inscriront dans le contexte de la réforme de l'ONU et de 97 sa démarche « Unis dans l'action », de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, ainsi que de la contribution de la culture, en tant que vecteur et moteur de développement, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 04003** On s'attachera en particulier à accompagner les États membres dans la mise en œuvre effective et le suivi des instruments normatifs de l'UNESCO, leur application et leur soutien au développement des capacités à l'échelon national, à renforcer le cadre directeur général, juridique et institutionnel, à améliorer la gestion du savoir et à promouvoir les meilleures pratiques, notamment par un recours plus systématique aux nouvelles technologies.
- 04004** Dans le cadre du premier axe d'action, « Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement », les mesures en faveur du patrimoine demeureront l'une des grandes priorités, afin de souligner le rôle central que celui-ci peut jouer dans le développement durable, la réconciliation et le dialogue au sein d'un pays comme entre différents pays, en particulier en milieu urbain. On cherchera aussi par des mesures spécifiques à sensibiliser les jeunes aux valeurs patrimoniales. Les liens avec les autres conventions pertinentes, notamment la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar, de même que des programmes intergouvernementaux comme la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) seront renforcés en vue de développer au maximum une gestion avisée et viable sur la longue durée de ces biens irremplaçables. Les rôles social et éducatif des musées comme vecteurs du dialogue des cultures seront étudiés et leurs liens avec toutes les conventions culturelles développés, en particulier avec la Convention de 1970, afin de lutter plus efficacement contre le trafic des biens culturels, ainsi qu'avec la Recommandation de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société.
- 04005** Le deuxième axe d'action, « Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives », sera centré sur le renforcement des cadres directeurs généraux, juridiques et institutionnels qui favorisent le patrimoine vivant et la créativité et entretiennent la diversité des expressions culturelles. Cela passera par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le soutien de l'avènement d'industries culturelles et créatrices dynamiques, en particulier à travers des mécanismes stimulant la production locale de biens et services culturels, la mise en place de marchés locaux et l'accès à des plates-formes de distribution/échange de ces biens et services à l'échelle mondiale. On s'attachera tout spécialement au renforcement des capacités dans les domaines prioritaires, notamment au profit des jeunes.
- 04006** Dans le cadre des deux axes d'action, un recours plus systématique aux nouvelles technologies permettra aussi d'améliorer la gestion des connaissances et le partage des meilleures pratiques dans le domaine de la culture.
- 04007** Pour tous les résultats escomptés au titre de ces deux axes d'action, le Siège se chargera du secrétariat des différents instruments normatifs et conduira la définition des grandes orientations et le suivi de leur application, en veillant à assurer une étroite complémentarité de ses travaux avec ceux de tous les bureaux hors Siège pour garantir l'application effective de ces instruments à l'échelon national et

l'intégration des dimensions culturelles dans les Plans-cadres pour l'aide au développement (PNUAD) et les programmes de pays correspondants des Nations Unies.

04008 Bien que les activités prévues dans le cadre de chacun des axes d'action aient été clairement associées à la réalisation de l'un des deux objectifs stratégiques pertinents de la Stratégie à moyen terme, il est possible dans certains cas qu'elles contribuent à celle des deux. C'est ainsi qu'il en va de l'influence stimulante du patrimoine mondial sur la créativité ou du rôle du patrimoine culturel immatériel, qui peut aider à prévenir des catastrophes ou à s'en relever.

04009 Constatant soucieuse d'améliorer les services qu'elle dispense aux États membres et sur leur territoire, en même temps que de favoriser une application effective et intégrée de ses conventions culturelles, l'UNESCO proposera des mesures visant à accentuer la convergence des processus associés aux conventions, tels l'aide financière et l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'établissement de rapports périodiques et la gestion des savoirs. Elle mènera par ailleurs, en tant que de besoin, des activités conjointes de formation aux niveaux national et régional.

Objectif stratégique 7 : Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine

Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement

04010 Dans les périodes de changement sociétal et environnemental rapide, le patrimoine, de par son rôle dans le développement humain, mais aussi comme dépositaire de savoir, comme moteur de la croissance et comme force symbolique porteuse de stabilité et de signification, offre des possibilités de s'attaquer aux défis d'un monde de plus en plus complexe.

04011 L'UNESCO continuera par conséquent à promouvoir le patrimoine comme vecteur du dialogue, de la coopération et de la compréhension mutuelle, notamment dans les situations de crise, en en faisant un volet spécifique d'initiatives plus larges destinées à encourager les approches innovantes et créatives de la culture en tant que passerelle vers un développement durable. Elle facilitera la participation des communautés, des praticiens, des acteurs culturels, des ONG, des organisations à but non lucratif, des experts et des centres d'expertise à la mise en œuvre des conventions, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et les femmes dans le cadre de la priorité accordée à l'Afrique, aux PEID et aux PMA.

04012 Les programmes de renforcement des capacités destinés à appuyer l'application effective au niveau national des Conventions de 1954, 1970, 1972 et 2001, ainsi que de leurs Protocoles respectifs, seront encore affinés. Ils seront concentrés sur la mise au point d'outils pratiques et de matériels de formation spécialement conçus pour ces instruments et sur le renforcement des capacités des praticiens du patrimoine culturel et naturel. Un soutien continuera d'être fourni aux États membres pour la mise en place des cadres juridiques et institutionnels voulus pour assurer une parfaite intégration du patrimoine culturel dans les politiques culturelles et autres politiques pertinentes, ainsi que la propre intégration de toutes ces politiques sectorielles dans les politiques nationales de développement. L'UNESCO mobilisera son dispositif hors Siège et ses partenaires stratégiques pour assurer la bonne application de cette stratégie globale.

- 04013** La multiplication des conflits et des catastrophes naturelles que subit le patrimoine culturel et naturel prouve assez qu'il est urgent de recommander et de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de prévention et de gestion des risques de catastrophe prévoyant le renforcement des capacités, qui tiennent compte aussi des apports des savoirs autochtones. On s'efforcera d'orienter spécifiquement l'assistance vers les pays qui sortent d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, en prenant également les facteurs culturels en considération dans les processus de réconciliation et de reconstruction engagés, le cas échéant, dans le cadre des initiatives lancées par l'ONU. L'accent sera mis en particulier sur la protection du patrimoine aux fins du développement durable et de la résilience, la préparation aux catastrophes, ainsi que l'atténuation des risques et leur gestion en période de conflit ou lors d'une catastrophe.
- 04014** Des partenariats seront établis avec les principales parties prenantes des conventions et de leurs protocoles, ainsi qu'avec les principaux acteurs de l'humanitaire, de la sécurité et du développement, parmi lesquels le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU et l'ONUDC, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), UNIDROIT, ICOM, ICOMOS, UICN, ICCROM, ICA, IFLA et le Comité international du Bouclier bleu, les acteurs du marché international de l'art, les forces militaires et les services répressifs ainsi que les professionnels du patrimoine culturel.
- 04015** Pour renforcer les mécanismes internationaux institués par les Conventions de 1954, 1970, 1972 et 2001, ainsi que leur rôle de plates-formes de coopération internationale, on s'appliquera en particulier à faciliter et appuyer les processus de décision des différents organes directeurs, à susciter davantage de ratifications et à assurer la bonne gestion de leurs fonds et stratégies de mobilisation de ressources financières respectifs, ainsi qu'à promouvoir la Liste des biens culturels sous protection renforcée en vue d'obtenir de nouvelles inscriptions sur cette Liste.
- 04016** Dans le cas du patrimoine mondial, c'est la mise en application du Plan d'action stratégique 2012-2022 qui retiendra plus spécialement l'attention, et dans celui de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illicites des biens culturels, ce seront les mécanismes créés tout récemment pour suivre son application. Les États membres seront encouragés à ratifier la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens volés ou illicitement exportés.
- 04017** Pour faire mieux percevoir à travers le monde l'importance du patrimoine culturel et de sa protection pour le développement durable, la cohésion sociale, le dialogue et la paix, un système intégré et global de gestion de l'information et du savoir sera développé, et la coopération stratégique avec les partenaires extérieurs sera favorisée en vue de les faire participer et contribuer davantage à la conservation du patrimoine. Une action destinée à mobiliser tout le potentiel des centres de catégorie 2 et autres réseaux spécialisés, ainsi qu'à promouvoir la coopération régionale et thématique, et des opérations conjointes aideront à mettre en place des plates-formes régionales et sous-régionales décentralisées pour conduire les activités de manière plus efficace et plus économique.
- 04018** L'éducation de la jeunesse et les activités des bénévoles et volontaires demeureront prioritaires, car elles dispensent aux enfants et aux jeunes le minimum de connaissances requises au sujet de la conservation et des valeurs du patrimoine, suscitent la compréhension mutuelle et la création de réseaux entre élèves et maîtres et font prendre conscience aux communautés locales de leur patrimoine. Des partenariats nouveaux seront mis en place à ce propos. L'UNESCO va poursuivre l'élaboration d'outils complémentaires pour toutes les conventions concernant le patrimoine, dans le cadre d'un programme intégré d'éducation au patrimoine.

La promotion de la coopération internationale se poursuivra avec la création d'un forum de haut niveau sur les musées, qui servira de laboratoire d'idées et générera des démarches innovantes et des orientations à suivre pour renforcer les musées dans leur rôle de vecteurs du dialogue entre les cultures et du développement durable, surtout en Afrique et dans les PMA. Le rôle éducatif et social des musées dans la cohésion sociale et la prévention des conflits sera renforcé par le biais de la Recommandation de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société, et les liens entre les musées et les conventions culturelles existantes seront encore développés dans le cadre de conceptions plus larges de la culture comme passerelle vers le développement. Le rôle joué par les musées dans la lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels sera également renforcé. Les partenariats existants avec des institutions professionnelles et organisations nationales, régionales et internationales seront renforcés, et un appui sera fourni aux partenariats institutionnels nouveaux qui ont pour vocation de favoriser la coopération Nord-Sud, Nord-Sud-Sud et Sud-Sud entre les musées.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 1972 grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de décisions/ résolutions offrant aux États parties des orientations stratégiques qui les guident dans la mise en œuvre de la Convention - Adoption de décisions/ résolutions financières attribuant les fonds aux grandes priorités de la mise en œuvre de la Convention - Adoption de décisions/ résolutions ayant pour effet d'améliorer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial et l'état de conservation des sites qui y sont inscrits - Adoption de décisions/ résolutions visant à améliorer les processus décisionnels et/ ou les méthodes de travail relatifs à la Convention 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de décisions/ résolutions offrant aux États parties des orientations stratégiques qui les guident dans la mise en œuvre de la Convention - Adoption de décisions/ résolutions financières attribuant les fonds aux grandes priorités de la mise en œuvre de la Convention - Adoption de décisions/ résolutions ayant pour effet d'améliorer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial et l'état de conservation des sites qui y sont inscrits - Adoption de décisions/ résolutions visant à améliorer les processus décisionnels et/ ou les méthodes de travail relatifs à la Convention

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre de biens du patrimoine mondial où les capacités du personnel sont renforcées, notamment en collaboration avec des instituts et centres de catégorie 2	– Au moins 170 sites	– Au moins 150 sites
3. Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux prescriptions	<ul style="list-style-type: none"> – 75 listes indicatives nouvelles ou révisées – 75 % des dossiers de candidature conformes aux prescriptions – 20 % des dossiers conformes aux prescriptions émanant d'États parties sous-représentés ou non représentés 	<ul style="list-style-type: none"> – 65 listes indicatives nouvelles ou révisées – 75 % des dossiers de candidature conformes aux prescriptions – 17 % des dossiers conformes aux prescriptions émanant d'États parties sous-représentés ou non représentés
4. Nombre de biens du patrimoine mondial dont la conservation contribue au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 7 études de cas par région, démontrant comment la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable – Au moins 35 biens du patrimoine mondial dans les régions ou pays prioritaires bénéficient de projets de conservation spécifiques portant sur des questions telles que la Liste du patrimoine mondial en péril, les conflits, les catastrophes, la gestion du tourisme, l'urbanisation et le changement climatique – Au moins 30 biens du patrimoine mondial où la contribution équilibrée des femmes et des hommes à la conservation est avérée 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 4 études de cas par région, démontrant comment la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable – Au moins 30 biens du patrimoine mondial dans les régions ou pays prioritaires bénéficient de projets de conservation spécifiques portant sur des questions telles que la Liste du patrimoine mondial en péril, les conflits, les catastrophes, la gestion du tourisme, l'urbanisation et le changement climatique – Au moins 20 biens du patrimoine mondial où la contribution équilibrée des femmes et des hommes à la conservation est avérée

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Nombre de parties prenantes contribuant à la conservation, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - 15 partenariats pour la conservation (conclus ou renouvelés) concernant notamment l'éducation des jeunes, les sites en péril, l'Afrique ou les communautés - 1 500 participants aux campagnes de bénévoles en faveur du patrimoine - 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine intégré mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 2, 3, 4 et 5 (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - 12 partenariats pour la conservation (conclus ou renouvelés) concernant notamment l'éducation des jeunes, les sites en péril, l'Afrique ou les communautés - 1 500 participants aux campagnes de bénévoles en faveur du patrimoine - 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine intégré mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 2, 3, 4 et 5 (extrabudgétaire)

Résultat escompté 2 : Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 1970 et du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine en cas d'appropriation illégale (PRBC) grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	- Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier pour la mise en œuvre de la Convention de 1970 et des activités en relation avec le PRBC	- Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier pour la mise en œuvre de la Convention de 1970 et des activités en relation avec le PRBC
2. Nombre d'affaires de retour et de restitution de biens culturels examinées	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 4 nouvelles demandes de retour ou de restitution soumises au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC) ou résolues grâce aux bons offices du Secrétariat - 2 affaires de médiation ou de conciliation présentées 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 nouvelles demandes de retour ou de restitution soumises au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC) ou résolues grâce aux bons offices du Secrétariat - 1 affaire de médiation ou de conciliation présentée

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Augmentation du nombre des États parties à la Convention de 1970	– 9 nouvelles ratifications	– 8 nouvelles ratifications
4. Nombre de partenaires divers contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> – Participation substantielle de partenaires tant étatiques que non étatiques à au moins 6 manifestations internationales majeures – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 1, 3, 4 et 5 (extrabudgétaire) – Au moins 30 pays bénéficiant d'activités de renforcement des capacités – Au moins 150 pays bénéficiant d'activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Participation substantielle de partenaires tant étatiques que non étatiques à au moins 4 manifestations internationales majeures – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 1, 3, 4 et 5 (extrabudgétaire) – Au moins 22 pays bénéficiant d'activités de renforcement des capacités – Au moins 95 pays bénéficiant d'activités de sensibilisation
5. Nombre de rapports sur l'application de la Convention de 1970 au niveau national présentés par les Parties qui ont été analysés et ont fait l'objet d'un suivi	– Au moins 100 rapports nationaux	– Au moins 45 rapports nationaux
6. Nombre d'États membres qui ont adapté leurs cadres juridiques et institutionnels nationaux conformément à la nouvelle recommandation sur les Musées (extrabudgétaire)	– 30 États membres	– 20 États membres

Résultat escompté 3 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 1954 et de son Deuxième Protocole de 1999 grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	– Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier pour la mise en œuvre du Deuxième Protocole et de la Convention en particulier par l'octroi d'une assistance internationale ou d'autres formes d'assistance par le Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (10 allocations)	– Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier pour la mise en œuvre du Deuxième Protocole et de la Convention en particulier par l'octroi d'une assistance internationale ou d'autres formes d'assistance par le Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (5 allocations)
2. Nouveaux sites inscrits sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée et listes indicatives soumises	– 8 biens culturels inscrits sur la Liste – 12 listes indicatives soumises	– 5 biens culturels inscrits sur la Liste – 10 listes indicatives soumises
3. Propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial qui intègrent des éléments optionnels relatifs à l'octroi de la protection renforcée au titre du Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye de 1954	– 8 biens proposés pour inscription	– 5 biens proposés pour inscription
4. Augmentation du nombre des États parties à la Convention de 1954 (et à ses deux Protocoles)	– 16 nouvelles ratifications de la Convention et de ses deux Protocoles (au moins 6 pour chaque en Afrique)	– 12 nouvelles ratifications de la Convention et de ses deux Protocoles (au moins 4 pour chaque en Afrique)
5. Nombre de partenaires divers contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	– Participation substantielle de partenaires tant étatiques que non étatiques à au moins 1 manifestation internationale majeure – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 1, 2, 4 et 5 (extrabudgétaire)	– Participation substantielle de partenaires tant étatiques que non étatiques à au moins 1 manifestation internationale majeure – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 1, 2, 4 et 5 (extrabudgétaire)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
6. Nombre de rapports sur la mise en œuvre au niveau national de la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles	– 24 rapports	– 22 rapports

Résultat escompté 4 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 2001 grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	– Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention de 2001	– Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention de 2001
2. Augmentation du nombre des États parties à la Convention de 2001	– Au moins 14 nouvelles ratifications (dont au moins 5 en Afrique)	– Au moins 12 nouvelles ratifications (dont au moins 4 en Afrique)
3. Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	– Participation plus substantielle des partenaires à la fois étatiques et non étatiques – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 1, 2, 3 et 5 (extrabudgétaire)	– Participation plus substantielle des partenaires à la fois étatiques et non étatiques – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 1, 2, 3 et 5 (extrabudgétaire)
4. Nombre d'États parties ayant effectivement appliqué la Convention, et mis leur législation nationale en pleine conformité avec ses dispositions	– 25	– 20

Objectif stratégique 8 : Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles

Axe d'action 2 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives

- 04020** En temps de crise, il faut mettre au point des modèles sociaux et économiques inédits, dans lesquels la créativité, les industries créatives et le patrimoine culturel immatériel jouent un rôle important comme sources d'innovation. C'est pourquoi l'UNESCO continuera à promouvoir la créativité culturelle et l'innovation comme vecteur du dialogue, de la coopération et de la compréhension mutuelle et comme volet spécifique d'initiatives plus larges visant à promouvoir des conceptions innovantes du développement durable. Les communautés et les praticiens seront au centre de toutes les interventions, et en premier lieu les jeunes, qui devraient se voir offrir l'occasion de mettre à profit leur potentiel créatif, surtout en Afrique, dans les PEID et les PMA. On travaillera à cette fin en coopération avec les acteurs culturels, les ONG, les organisations à but non lucratif, les experts et les centres d'expertise.
- 04021** Dans le cadre de cet axe d'action, on cherchera avant tout à renforcer le cadre directeur général, juridique et institutionnel et le milieu humain propres à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel et à stimuler la créativité et l'émergence d'industries culturelles et créatives dynamiques, à appuyer la mise en œuvre effective et le suivi des Conventions de 2003 et 2005 et des mécanismes de coopération internationale qu'elles prévoient et à renforcer la coopération aux échelons national, régional et international par le partage des connaissances et par des partenariats opérationnels.
- 04022** On étudiera tout ce que la Convention de 2003 pourrait permettre de faire pour améliorer le bien-être social et culturel des communautés et mobiliser des réponses innovantes convenant à leur culture aux divers défis auxquels se heurte le développement durable – changement climatique et catastrophes naturelles, perte de biodiversité, insalubrité de l'eau, conflits, inégalités d'accès à la nourriture, à l'éducation et à la santé, migrations, urbanisation, marginalisation sociale et injustices économiques. Les systèmes traditionnels de prévention des conflits peuvent aider à éviter les différends et faciliter la construction de la paix, tout en jouant aussi un rôle crucial dans le relèvement et la réconciliation. On s'attachera à donner aux personnes et aux communautés marginalisées et vulnérables les moyens d'être autonomes pour prendre pleinement part à la vie culturelle, grâce à la continuité de la créativité qui est la marque distinctive du patrimoine culturel immatériel, et de faire des choix culturels qui répondent à leurs vœux et à leurs aspirations. Les pratiques coutumières en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources seront renforcées pour affermir la gestion des risques de catastrophe et étayer l'adaptation au changement climatique.
- 04023** La Convention de 2005 sera le support de mécanismes favorisant la créativité et soutenant l'émergence d'industries culturelles et créatives dynamiques qui serviront à assurer un développement économique et social inclusif, surtout si elles stimulent la production locale de biens et services culturels, la mise en place de marchés locaux et l'accès à des plates-formes de distribution/échange de ces produits dans le monde. On s'attachera aussi en priorité à ranimer le débat international pour améliorer la situation socioéconomique des artistes, promouvoir la mobilité individuelle et assurer un traitement préférentiel aux œuvres de créateurs des pays du Sud. De plus, l'UNESCO cherchera comme auparavant à soutenir les artistes par des bourses de recherche et d'autres pour les jeunes.

- 04024** On tâchera en particulier d'affiner les programmes de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre effective des Conventions de 2003 et 2005 à l'échelon national. Cela se fera à la demande des intéressés, à travers une assistance technique et l'intervention d'expertise locale et régionale, y compris la formation d'experts, et par la promotion et la diffusion de matériels et d'instruments de formation, notamment pour l'action gouvernementale, la collecte de données et la mise en place de partenariats.
- 04025** Pour consolider les mécanismes internationaux institués par les Conventions de 2001 et 2003, on continuera à rechercher de nouvelles ratifications et l'on facilitera et soutiendra le processus décisionnel de leurs organes directeurs. On les renforcera dans leur rôle d'enceintes de la coopération internationale, en particulier par une bonne gestion de leurs fonds respectifs et des stratégies dynamiques de mobilisation de ressources.
- 04026** Le resserrement de la coopération internationale à l'appui de la mise au point d'indicateurs/repères, tout particulièrement par la batterie d'indicateurs de la culture au service du développement élaborés par l'UNESCO, et la collecte d'information, de données et des meilleures pratiques pour diffusion dans tout le système d'outils de gestion du savoir seront indispensables pour en suivre utilement les progrès.
- 04027** Des partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies, internationales et régionales, ainsi qu'avec des réseaux de la société civile seront créés pour la mise en œuvre des deux conventions à l'échelon national, et l'on recherchera des synergies.
- 04028** L'action menée pour mieux faire percevoir dans le monde l'importance du patrimoine culturel immatériel et de la créativité pour le développement durable, l'inclusion et la cohésion sociales, le dialogue et la paix sera encore développée, notamment par la gestion des savoirs et la coopération stratégique avec les partenaires extérieurs. À cet égard, la traduction et son rôle bénéfique pour la compréhension mutuelle seront mis en valeur, et la coopération avec les États africains et arabes sera renforcée.
- 04029** La coopération internationale se trouvera en outre intensifiée dans le cadre du Fonds international pour la promotion de la culture, relancé pour servir de catalyseur de la culture au service du développement durable en soutenant les arts et les projets créatifs dans les pays en développement, en synergie avec les autres fonds de l'UNESCO qui visent la culture. On tâchera tout spécialement de mettre au point pour l'alimenter une stratégie adéquate d'appel de fonds. Les capacités requises pour cultiver les expressions culturelles et la créativité au service du dialogue et de la cohésion sociale par l'art seront renforcées pour toutes les générations, et surtout pour les enfants et les jeunes. À cette fin, l'éducation artistique sera davantage encouragée, et de nouveaux partenariats seront recherchés à tous les niveaux des systèmes éducatifs, formels ou non formels. Ces actions de développement des capacités seront complétées par des interventions d'envergure mondiale pour promouvoir les arts visuels et les arts du spectacle, menées en partenariat avec des institutions, des architectes et des artistes de renom de toutes les régions.
- 04030** Le Réseau des villes créatives sera encore élargi, grâce à des ressources extrabudgétaires, pour mieux tirer parti des municipalités et des administrations locales, qui sont des partenaires très importants pour promouvoir le développement durable par la coopération internationale entre les villes des pays développés et celles des pays en développement. À ce propos, le Réseau continuera à étudier les défis que comportent les progrès rapides de l'urbanisation et la rénovation urbaine dans le monde et à aider les villes à devenir des pôles de créativité et d'innovation. L'accent sera mis sur l'essor du Réseau, du double point de vue du nombre des villes et de la qualité des échanges qu'il héberge, en servant de levier pour resserrer les interactions des acteurs – secteurs privé et public, décideurs et société civile – dans les pays en développement, et en Afrique tout spécialement. Des programmes seront élaborés de

concert avec les villes pour réduire la pauvreté et améliorer l'équilibre entre les communautés au sein de la société.

Résultats escomptés

Résultat escompté 5 : Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 2003 grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier pour la mise en œuvre de la Convention – 200 plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, élaborés et/ou mis en œuvre par les États membres – 60 demandes d'assistance internationale soumises et 10 effectivement traitées par les États membres, 130 candidatures présentées par des États membres et examinées, dont un projet promu et diffusé en tant que meilleure pratique de sauvegarde 	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier pour la mise en œuvre de la Convention – 200 plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, élaborés et/ou mis en œuvre par les États membres – 60 demandes d'assistance internationale soumises et 10 effectivement traitées par les États membres, 130 candidatures présentées par des États membres et examinées, dont un projet promu et diffusé en tant que meilleure pratique de sauvegarde

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>2. Nombres d'États membres aidés mettant à profit les ressources humaines et institutionnelles renforcées pour le patrimoine culturel immatériel et intégrant ce dernier dans leurs politiques nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Élaboration ou révision de politiques dans 38 États et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 70 États</i> – <i>2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 1, 2, 3 et 4 (extrabudgétaire)</i> – <i>15 % des professionnelles de la culture formées par l'UNESCO contribuant ensuite aux processus décisionnels nationaux de haut niveau dans le domaine de la culture</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Élaboration ou révision de politiques dans 30 États et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 55 États</i> – <i>2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en liaison avec la réalisation des résultats escomptés 1, 2, 3 et 4 (extrabudgétaire)</i> – <i>15 % des professionnelles de la culture formées par l'UNESCO contribuant ensuite aux processus décisionnels nationaux de haut niveau dans le domaine de la culture</i>
<p>3. Nombre de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national soumis par les États parties et examinés par le Comité, et nombre de ces rapports traitant des questions d'égalité des genres et faisant état de politiques destinées à promouvoir un accès et une participation équilibrés à la vie culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>105 rapports, parmi lesquels 50 intégrant les questions de genre</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>105 rapports, parmi lesquels 50 intégrant les questions de genre</i>
<p>4. Augmentation du nombre des États parties à la Convention</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>15 nouveaux États parties, dont 4 d'Afrique</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>15 nouveaux États parties, dont 4 d'Afrique</i>
<p>5. Nombre d'organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé contribuant à l'exécution du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>30 ONG accréditées</i> – <i>40 ONG dont l'accréditation est reconduite</i> – <i>Au moins 7 centres de catégorie 2 contribuent pleinement à soutenir le programme de l'UNESCO en vue de la mise en œuvre effective de la Convention de 2003</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>30 ONG accréditées</i> – <i>40 ONG dont l'accréditation est reconduite</i> – <i>Au moins 7 centres de catégorie 2 contribuent pleinement à soutenir le programme de l'UNESCO en vue de la mise en œuvre effective de la Convention de 2003</i>

Résultat escompté 6 : Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 2005 grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier pour la mise en œuvre de la Convention – 400 demandes d'assistance internationale traitées et 80 projets mis en œuvre et faisant l'objet d'un suivi 	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier pour la mise en œuvre de la Convention – 400 demandes d'assistance internationale traitées et 80 projets mis en œuvre et faisant l'objet d'un suivi
2. Nombre de politiques et mesures nationales et de ressources humaines et institutionnelles qui encouragent la diversité des expressions culturelles, y compris les biens, services et activités culturels, développées et/ou renforcées	<ul style="list-style-type: none"> – Politiques élaborées ou révisées et capacités humaines et institutionnelles renforcées dans 18 pays – 4 régions et 10 pays pilotes mettent à l'essai 3 modules de formation conçus pour mieux faire connaître la Convention, et élaborent des politiques en faveur de la créativité en vue de l'établissement de leur rapport périodique (l'assistance technique à long terme dans les pays dépend du soutien extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> – Politiques élaborées ou révisées et capacités humaines et institutionnelles renforcées dans 15 pays – 4 régions et 8 pays pilotes mettent à l'essai 3 modules de formation conçus pour mieux faire connaître la Convention, et élaborent des politiques en faveur de la créativité en vue de l'établissement de leur rapport périodique (l'assistance technique à long terme dans les pays dépend du soutien extrabudgétaire)
3. Nombre de rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national communiqués par les Parties, traités et analysés	<ul style="list-style-type: none"> – 80 rapports et 80 meilleures pratiques, parmi lesquelles 20 % encouragent la participation des femmes à la création, à la production et à la diffusion de biens et services culturels 	<ul style="list-style-type: none"> – 80 rapports et 60 meilleures pratiques, parmi lesquelles 20 % encouragent la participation des femmes à la création, à la production et à la diffusion de biens et services culturels
4. Augmentation du nombre de Parties à la Convention	<ul style="list-style-type: none"> – 15 nouvelles Parties 	<ul style="list-style-type: none"> – 15 nouvelles Parties

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
<p>5. Nombre d'actions menées en collaboration, y compris des initiatives Nord-Sud et Sud-Sud, en vue de favoriser la créativité et de renforcer l'économie créative dans les villes (extrabudgétaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 30 nouvelles villes adhèrent au Réseau des villes créatives – 8 activités menées en réseau renforcent le rôle des villes dans l'économie créative – Lancement de 30 projets culturels – Élaboration/mise en œuvre de 4 accords de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud 	<ul style="list-style-type: none"> – 30 nouvelles villes adhèrent au Réseau des villes créatives – 8 activités menées en réseau renforcent le rôle des villes dans l'économie créative – Lancement de 30 projets culturels – Élaboration/mise en œuvre de 4 accords de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud

Priorités globales

Priorité globale Afrique

Projet phare 5 : Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale

On s'attachera en priorité à travailler avec les États membres et les partenaires, universités et réseaux régionaux et sous-régionaux africains en vue de promouvoir la contribution du patrimoine et de la créativité à la paix, au développement durable et à l'intégration régionale. Dans ce contexte, l'UNESCO intensifiera sa coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales et contribuera à la réalisation de leurs objectifs. Une importance accrue sera accordée au renforcement des politiques ainsi que des capacités institutionnelles et professionnelles nécessaires pour assurer la protection, la sauvegarde et la promotion efficaces du patrimoine, le respect des identités culturelles et le développement d'industries culturelles et créatives viables en tant que moteurs de la croissance et de la paix.

Objectifs :

- La culture (patrimoine sous toutes ses formes et créativité contemporaine) est intégrée dans les politiques publiques de développement
- Sensibiliser les jeunes aux valeurs du patrimoine et les mobiliser pour sa protection et sa sauvegarde

Actions principales :

- Renforcement des capacités institutionnelles, humaines et des cadres de politiques en matière culturelle
- Développement et diffusion d'outils pédagogiques et de programmes d'enseignement

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Cadres de politiques et stratégies en matière culturelle élaborés et/ou renforcés dans les États membres assurant une meilleure protection et sauvegarde du patrimoine et l'émergence d'un secteur culturel plus dynamique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de nouvelles institutions mises en place et d'institutions existantes renforcées dans le domaine des industries culturelles et créatives ou du patrimoine	- Au moins 75	- Au moins 60

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre de politiques, de stratégies et de législations en matière d'industries culturelles et créatives et/ou de patrimoine élaborées ou amendées	- Au moins 35	- Au moins 30

Exemples de partenariats : financiers et/ou substantifs et/ou techniques

États parties à la Convention de 1954 et ses deux Protocoles et aux Conventions de 1970, 1972, 2001, 2003 et 2005 ; CUA ; UICN ; Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) ; Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) ; ICOM ; Conseil international des musées africains (AFRICOM) ; IOF ; Fonds africain du patrimoine mondial ; EPA ; CHDA ; REC ; IFAN ; CERDOTOLA ; chaires et centres de catégorie 2 de l'UNESCO.

Résultat escompté 2 : Valorisation, protection et sauvegarde du patrimoine améliorées

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de personnes formées dans le domaine du patrimoine culturel	- Au moins 300 responsables de la culture, spécialistes du patrimoine, professionnels des musées et praticiens africains bénéficiant d'activités de formation	- Au moins 200 responsables de la culture, spécialistes du patrimoine, professionnels des musées et praticiens africains bénéficiant d'activités de formation
2. Nombre de pays ayant ratifié les conventions dans les domaines de la culture	- Au moins 10 nouvelles ratifications pour chaque convention (à l'exception de la Convention de 1972)	- Au moins 8 nouvelles ratifications pour chaque convention (à l'exception de la Convention de 1972)
3. Nombre de soutiens financiers apportés dans les domaines du patrimoine et de la créativité	- Au moins 220 soutiens financiers	- Au moins 200 soutiens financiers

Exemples de partenariats : financiers et/ou substantifs et/ou techniques

États parties à la Convention de 1954 et ses deux Protocoles et aux Conventions de 1970, 1972, 2001, 2003 et 2005 ; CUA ; UICN ; ICCROM ; ICOMOS ; ICOM ; IOF ; Fonds africain du patrimoine mondial ; EPA ; CHDA ; REC ; chaires et centres de catégorie 2 de l'UNESCO.

Résultat escompté 3 : Le grand public, en particulier les jeunes sont sensibilisés aux valeurs du patrimoine et mobilisés en faveur de sa protection et de sa sauvegarde à travers l'éducation formelle, non formelle et informelle, les médias et les TIC

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'initiatives d'éducation formelle et non formelle et de sensibilisation visant à diffuser les valeurs et connaissances relatives au patrimoine auprès des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> – 15 projets de bénévoles organisés dans la région Afrique – 17 États parties participant aux activités/initiatives du Programme d'éducation au patrimoine mondial – 10 activités/initiatives d'éducation au patrimoine mondial auxquelles participe la jeunesse africaine (forum, réunions, conférences) – 3 épisodes de dessin animé produits et diffusés dans les écoles de la région 	<ul style="list-style-type: none"> – 12 projets de bénévoles organisés dans la région Afrique – 14 États parties participant aux activités/initiatives du Programme d'éducation au patrimoine mondial – 8 activités/initiatives d'éducation au patrimoine mondial auxquelles participe la jeunesse africaine (forum, réunions, conférences) – 2 épisodes de dessin animé produits et diffusés dans les écoles de la région

Exemples de partenariats : financiers et/ou substantifs et/ou techniques

ADEA ; AAH ; Université d'Addis-Abeba ; ACALAN ; et l'Université panafricaine.

De plus, le grand programme IV assurera ou contribuera à la réalisation du résultat escompté 3 pour le projet phare 1, « Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence », et du résultat escompté 3 pour le projet phare 4, « Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe ».

Égalité des genres

Introduction

Dans le cadre du grand programme IV, l'égalité des genres signifie faire en sorte que les femmes et les hommes jouissent d'un accès égal à la vie culturelle et du droit d'y participer et d'y contribuer. L'approche de l'UNESCO de la promotion de l'égalité des genres dans la vie culturelle repose sur un engagement envers les droits culturels et la diversité culturelle et s'inscrit dans le cadre des droits humains internationalement reconnus¹. En outre, l'expérience du terrain et la recherche ont démontré que les relations entre les genres jouent un rôle dans la transmission des connaissances et des compétences culturelles, la protection et la sauvegarde du patrimoine et l'essor et le renforcement de secteurs culturels et créatifs dynamiques.

Défis

Le grand programme IV s'efforcera de lever les obstacles existants à l'égalité des genres dans la vie culturelle à la lumière des enseignements tirés de la mise en œuvre du GEAP I et de l'analyse interne de l'impact du programme. Au nombre de ces obstacles figurent, entre autres, l'inégale valeur attribuée aux rôles des femmes et des hommes dans la protection et la transmission du patrimoine (matériel et immatériel), les possibilités moindres qu'ont les femmes de partager leur créativité avec divers publics, le « plafond de verre » qui les empêche d'accéder à des postes de responsabilité ou de participer aux processus décisionnels, les stéréotypes négatifs et les limitations de la liberté d'expression fondés sur le genre, et les obstacles sexospécifiques barrant l'accès aux formations techniques et à l'entrepreneuriat, ainsi qu'aux ressources financières. De plus, la connaissance limitée des moyens de prendre véritablement en compte la question du genre dans la sauvegarde du patrimoine et le manque de données ventilées par sexe affaiblissent la capacité des politiques publiques de réduire ces inégalités et de faire en sorte que les femmes et les hommes puissent jouir et bénéficier sur un pied d'égalité du patrimoine et de la créativité.

Le GEAP II

Afin d'accroître l'efficacité et l'impact du programme, les interventions ont été étroitement articulées avec les axes d'action 1 et 2 du grand programme IV. Les activités s'organiseront autour de trois axes :

- (a) **Renforcement des capacités individuelles et institutionnelles** : l'UNESCO aidera les États membres et les organes de suivi de ses instruments normatifs à mettre en place des politiques et des pratiques sensibles, réactives et transformatrices en matière de genre dans les domaines du patrimoine et de la créativité. Au nombre des principales activités figureront la fourniture de conseils sur l'intégration de l'égalité des genres dans les politiques culturelles nationales, l'élaboration d'outils de planification en matière de genre qui soient respectueux des droits culturels des communautés, encouragent l'égalité d'accès au renforcement des capacités et aux formations spécialisées dans les domaines de la culture, et l'appui à d'autres mesures propres à promouvoir une participation accrue des femmes aux mécanismes de prise de décision en rapport avec le patrimoine et la créativité.
- (b) **Plaidoyer et sensibilisation** : l'UNESCO s'emploiera avec ses États membres à faire mieux prendre conscience de l'importance de l'égalité des genres dans le domaine du patrimoine et de la créativité aux niveaux local, national et international. À cet effet, des considérations attentives au genre seront intégrées dans les manuels et programmes de renforcement des capacités et dans d'autres documents opérationnels des conventions culturelles, et des séances seront consacrées à l'égalité des genres lors des ateliers, séminaires et conférences.

¹ Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et article 13 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Plan d'action de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement (1998), Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) et Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels (2012).

- (c) **Recherche et gestion des connaissances** : l'UNESCO collectera les meilleures pratiques auprès des États membres, suscitera de nouvelles recherches, mobilisera les réseaux et centralisera l'information sur les politiques et les pratiques et les données sur les relations entre égalité des genres et culture en publiant un rapport.

Le partage intrasectoriel des connaissances relatives à l'égalité des genres sera intensifié dans le cadre du Groupe de liaison sur les conventions culturelles, ainsi que la gestion des connaissances issues des activités en rapport avec le genre, y compris la ventilation des données par sexe.

L'institution d'une collecte systématique de l'information sur l'égalité des genres figurant dans les rapports périodiques soumis au titre des conventions culturelles pertinentes permettra d'établir des données de départ en vue d'éclairer à l'avenir les stratégies programmatiques, les évaluations d'impact et les actions de suivi pour l'intégration de l'égalité des genres.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Reconnaissance accrue des contributions des femmes à la vie culturelle par des actions de sensibilisation renforcées et l'amélioration de la collecte de données et de la gestion des connaissances

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de rapports périodiques qui font état de politiques promouvant un accès et une participation sur un pied d'égalité à la vie culturelle	– 50 rapports périodiques	– 50 rapports périodiques
2. Nombre d'ateliers, d'événements et de programmes de renforcement des capacités conduits par l'UNESCO qui font mieux prendre conscience des principes en matière de genre, et en particulier des rôles des femmes en ce qui concerne le patrimoine ou la créativité	– Au moins 75	– Au moins 60
3. Nombre d'États membres dont les politiques ou les mesures visant à promouvoir les contributions des femmes à la vie culturelle sont diffusées en tant que meilleures pratiques	– 50 meilleures pratiques collectées et diffusées	– 50 meilleures pratiques collectées et diffusées

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
4. Nombre de documents opérationnels statutaires relatifs aux Conventions qui reflètent les principes en matière d'égalité des genres	– <i>Au moins 3</i>	– <i>Au moins 2</i>

Résultat escompté 2 : Élargissement et promotion des horizons créatifs des femmes et des filles

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre d'États membres ayant adopté une politique de renforcement des capacités politiques visant à élargir les horizons créatifs des femmes et des filles	– <i>Au moins 10</i>	– <i>Au moins 8</i>
2. Pourcentage de bénéficiaires d'activités financées par l'UNESCO qui ont pour effet d'autonomiser les femmes et les filles	– <i>Plus de 50 % de bénéficiaires d'activités financées par l'UNESCO sur la créativité et la diversité culturelle (y compris des Fonds particuliers)</i>	– <i>Plus de 40 % de bénéficiaires d'activités financées par l'UNESCO sur la créativité et la diversité culturelle (y compris des Fonds particuliers)</i>
3. Lancement de partenariats et de relations de collaboration avec des réseaux s'occupant des questions de genre	– <i>Au moins 12 partenariats/ collaborations nouveaux ou renouvelés</i>	– <i>Au moins 10 partenariats/ collaborations nouveaux ou renouvelés</i>

Résultat escompté 3 : Politiques culturelles respectueuses de l'égalité des genres, des droits et de la liberté d'expression des femmes et assurant l'accès des femmes aux postes de responsabilité et aux processus décisionnels

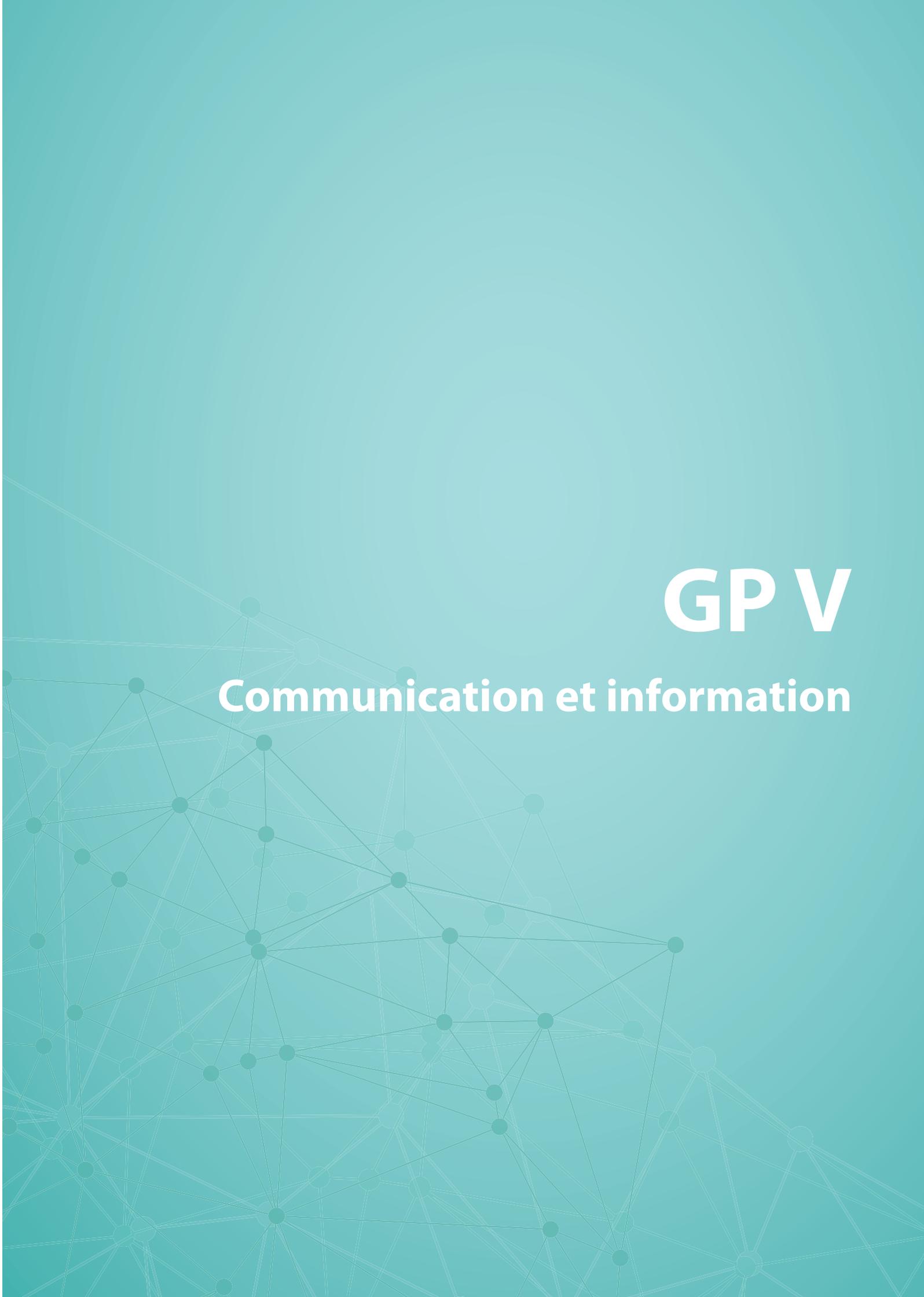
<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Meilleur équilibre entre les genres parmi les experts/ participants invités à des ateliers de renforcement des capacités personnelles et institutionnelles en rapport avec la mise en œuvre des Conventions de 1954, 1970, 1972, 2001, 2003 et 2005	– <i>Au moins 50 % de femmes parmi les experts/participants</i>	– <i>Au moins 45 % de femmes parmi les experts/participants</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Pourcentage de professionnelles de la culture formées par l'UNESCO qui participent ensuite à des processus décisionnels au niveau national dans le domaine de la culture (par exemple formatrices ou expertes identifiées par l'UNESCO, organismes gouvernementaux ou de la société civile)	- Au moins 35 % sur la base du suivi de l'impact postformation	- Au moins 30 % sur la base du suivi de l'impact postformation
3. Nombre d'États membres soutenus qui ont adopté des politiques culturelles nationales sensibles et réactives en matière de genre	- Au moins 35	- Au moins 30

Résultat escompté 4 : Amélioration de l'accès et de la participation des femmes et des filles à la vie culturelle, y compris le patrimoine culturel, l'expression créative et la jouissance des biens et services culturels

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'ateliers et de programmes de renforcement des capacités conduits par l'UNESCO qui font mieux prendre conscience des principes en matière de genre, et en particulier des rôles des femmes en ce qui concerne le patrimoine immatériel	- 17	- 14
2. Nombre d'États membres dont les politiques ou les mesures visant à promouvoir les contributions des femmes à la vie culturelle sont diffusées en tant que meilleures pratiques dans le cadre de formations de renforcement des capacités	- 12	- 10

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
3. Nombre de références aux analyses en matière de genre publiées dans l'édition 2015 du rapport mondial de suivi de la Convention	- 25	- 20

The background is a solid teal color. Overlaid on this is a complex network of white lines connecting various sized white circular nodes. The nodes are scattered across the lower half of the image, with a higher density in the bottom-left and bottom-right areas. The lines are thin and create a web-like structure.

GP V

Communication et information

Grand programme V

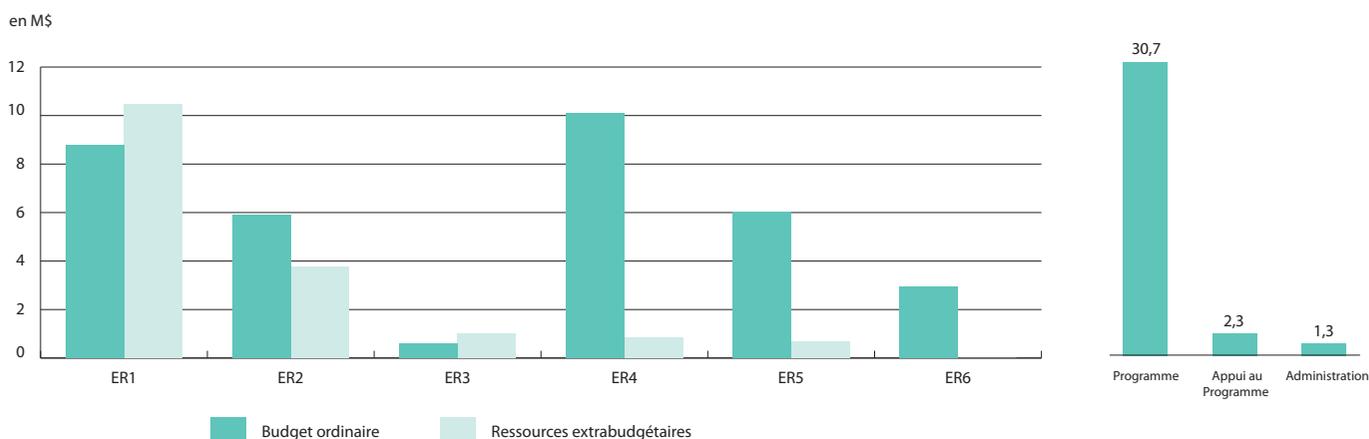
Communication et information

Axe d'action (MLA)/Résultat escompté (ER)/ Priorité budgétaire ⁽¹⁾	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)					Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel		Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$
MLA 1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	6 439 300	8 849 300	15 288 600	2 638 800	24%	8 140 700	10 779 500	71%	15 205 500
ER1 Adoption et/ou application par les États membres de politiques et cadres normatifs pertinents visant à assurer un environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes	B 3 870 600	4 919 600	8 790 200	1 463 900	23%	4 837 000	6 300 900	72%	10 445 500
ER2 Amélioration du pluralisme des médias et autonomisation de leur public dans les États membres	B 2 355 800	3 559 000	5 914 800	965 400	25%	2 851 100	3 816 500	65%	3 760 000
ER3 Promotion du développement des médias par des acteurs locaux dans les États membres, dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)	C 212 900	370 700	583 600	209 500	32%	452 600	662 100	113%	1 000 000
MLA 2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation	9 266 300	9 817 300	19 083 600	3 819 500	30%	9 052 700	12 872 200	67%	1 507 100
ER4 Les États membres ont fait progresser l'accès universel à l'information par des solutions libres	A 4 868 800	5 238 900	10 107 700	1 995 100	29%	4 791 100	6 786 200	67%	847 900
ER5 Préservation du patrimoine documentaire par les États membres dans le cadre du Programme Mémoire du monde	A 2 800 900	3 210 700	6 011 600	1 154 700	28%	2 960 000	4 114 700	68%	655 000
ER6 Amélioration des capacités des États membres d'utiliser les TIC au service d'un développement durable fondé sur le savoir par la mise en œuvre des documents finals du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du programme Information pour tous (PIPT), en vue de l'édification de sociétés du savoir pluralistes et inclusives	C 1 596 600	1 367 700	2 964 300	669 700	34%	1 301 600	1 971 300	67%	4 200
Total, Grand programme V	15 705 600	18 666 600	34 372 200	6 458 300	27%	17 193 400	23 651 700	69%	16 712 600

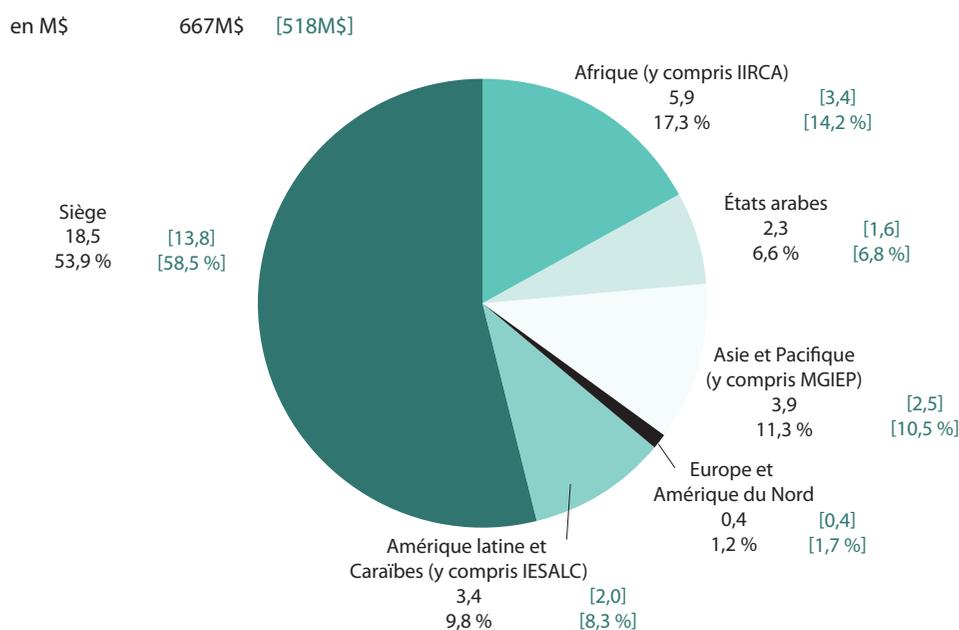
(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme/Appui au programme/Administration) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$)



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour le 38 C/5 approuvé (667 M\$) et le plan de dépenses (518 M\$)



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
38 C/5 approuvé (667 M\$)	3 121 700	19,9%	9 940 000	63,3%
Plan de dépenses (518 M\$)	1 225 900	19,0%	3 970 000	61,5%

Grand programme V

Communication et information

05000 Résolution 38 C/54 de la Conférence générale pour le grand programme V

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le grand programme V organisé autour de l'objectif stratégique ci-après et des deux axes d'action correspondants, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les peuples autochtones, comme approuvé dans la résolution 37 C/49 (paragraphe 05000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution ;
 - (b) à continuer de promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes et d'édifier des sociétés du savoir grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre et au-delà du programme de développement pour l'après-2015, compte tenu de l'importance et de l'opportunité de ces interventions programmatiques pour les générations futures ;
 - (c) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme V, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir

- (i) sensibiliser activement le public à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en ligne et hors ligne, en tant que droits humains inaliénables, et lancer une campagne internationale afin de les soutenir et de les promouvoir. Cet objectif sera atteint par le biais, entre autres, de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai), de la remise du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano et d'autres événements pertinents aux niveaux local, régional et international. La libre circulation de l'information sera également encouragée par une étroite collaboration avec les gouvernements, les médias, la société civile et les autres partenaires afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres législatifs en la matière. Ces mesures seront complétées par le renforcement et la consolidation des systèmes de responsabilisation des médias reposant sur l'autoréglementation et par des efforts en vue de l'adoption de normes professionnelles et éthiques dans les médias ;

- (ii) conduire les efforts internationaux visant à protéger les journalistes, en coordonnant le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, en mettant en œuvre le Plan de travail de l'UNESCO à ce sujet, en contribuant, par la fourniture d'informations en rapport avec le mandat de l'UNESCO, à la procédure d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et en sensibilisant les gouvernements et les médias au rôle des journalistes dans la construction de démocraties saines ainsi qu'à l'importance de garantir leur sécurité ;
- (iii) soutenir la création d'un environnement qui encourage les médias libres et indépendants, en particulier dans les pays en transition et dans les situations de post-conflit. Cet objectif sera atteint par le biais de la promotion de l'enseignement du journalisme et du soutien à la création et à la croissance d'institutions indépendantes, et en encourageant les gouvernements à mettre en place un environnement adéquat qui soit porteur pour les médias ;
- (iv) promouvoir le pluralisme des médias, notamment en encourageant la pleine participation des acteurs concernés aux célébrations de la Journée mondiale de la radio (13 février), et collaborer avec les médias communautaires, y compris les radios communautaires, afin d'adopter des principes directeurs en matière de programmation propres à garantir la représentation des femmes et des jeunes ;
- (v) favoriser une plus grande équité entre les genres dans le fonctionnement et les contenus des médias en établissant des partenariats avec les institutions de médias afin d'appliquer et de promouvoir les indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM), et faire progresser l'égalité des genres dans et à travers les médias en mettant en œuvre le plan d'action de l'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG), conduite par l'UNESCO et qui rassemble les médias, la société civile et les gouvernements ;
- (vi) donner aux citoyens, en particulier aux jeunes, les moyens d'accéder aux vastes quantités d'informations et de connaissances et de les exploiter, en encourageant l'adoption de programmes de formation et d'initiation aux médias et à l'information et leur intégration dans les politiques et les stratégies nationales, et encourager les relations avec les organisations de jeunesse et autres partenaires en vue de promouvoir les avantages liés au renforcement des compétences en matière d'initiation aux médias et à l'information ;
- (vii) soutenir les médias libres, indépendants et pluralistes dans tous les États membres, notamment dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ;
- (viii) renforcer et promouvoir le développement global des médias en menant des évaluations des médias nationaux fondées sur les Indicateurs de développement des médias de l'UNESCO ;
- (ix) renforcer les capacités des journalistes, des enseignants en journalisme et de leurs établissements, sur la base des programmes modèle de l'UNESCO en tant que modèle d'excellence institutionnelle dans ce domaine, tout en encourageant la formation de femmes journalistes. Promouvoir le développement durable en améliorant les compétences des journalistes dans les domaines de la science, du développement et de la gouvernance démocratique ;
- (x) donner aux États membres les moyens de réduire la fracture numérique et d'aborder les questions d'accessibilité en soutenant l'élaboration de cadres directeurs sur l'accès universel à l'information, les TIC et les solutions libres, y compris, entre autres, l'Initiative pour les ressources éducatives libres (REL) et la Stratégie d'accès libre, et

encourager les États membres à mettre en œuvre des politiques nationales concernant la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace ;

- (xi) favoriser l'accès universel à l'information et aux sources de connaissances mises à la disposition des États membres, par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), au moyen de nouvelles initiatives d'initiation aux médias et à l'information et de la mise au point d'autres moyens (et outils) électroniques de formation continue tout au long de la vie, notamment les TIC fondées sur le large bande, les dispositifs mobiles et les solutions libres, en ciblant en particulier les enseignants, les chercheurs, les professionnels de l'information et les scientifiques ;
 - (xii) contribuer à la création de sociétés du savoir, notamment par la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), et à la fourniture d'un appui au Programme Information pour tous (PIPT) moyennant le renforcement de sa mise en œuvre et de sa portée dans ses domaines prioritaires, en particulier en Afrique et dans les petits États insulaires en développement (PEID) ;
 - (xiii) renforcer le Programme Mémoire du monde, en améliorer le positionnement en tant que mécanisme global pour la recherche de solutions aux défis liés à la préservation du patrimoine documentaire, y compris sous forme numérique ou numérisée, le placer à l'avant-garde des tendances et des évolutions dans ce domaine, continuer à le renforcer en y consacrant davantage de ressources humaines et financières, et mettre en œuvre le Plan d'action pour le renforcement du Programme Mémoire du monde adopté par le Conseil exécutif à sa 191^e session, compte dûment tenu des contraintes budgétaires existantes ;
- (c) à allouer à cette fin un montant de 34 372 200 dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1 : 15 288 600 dollars

Axe d'action 2 : 19 083 600 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme V soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes

- (1) Adoption et/ou application par les États membres de politiques et cadres normatifs pertinents visant à assurer un environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes ;
- (2) Amélioration du pluralisme des médias et autonomisation de leur public dans les États membres ;

- (3) Promotion du développement des médias par des acteurs locaux dans les États membres, dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ;

Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation

- (4) Les États membres ont fait progresser l'accès universel à l'information grâce aux solutions libres ;
 - (5) Préservation du patrimoine documentaire par les États membres dans le cadre du Programme Mémoire du monde ;
 - (6) Amélioration des capacités des États membres d'utiliser les TIC au service d'un développement durable fondé sur le savoir par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), en vue de l'édification de sociétés du savoir pluralistes et inclusives ;
- (c) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;
 - (d) de procéder, pendant la période 2014-2017, à un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris ceux des programmes intergouvernementaux et internationaux relevant du grand programme V et de proposer leur maintien, leur réorientation, y compris un éventuel renforcement ou des stratégies de sortie, ou leur suppression, sur la base de critères d'évaluation clairs.

Grand programme V

Communication et information

Objectif stratégique 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir

- 05001** Ce grand programme (GP V) pour la période 2016-2017 a été conçu de sorte que l'UNESCO conserve et renforce sa prééminence et son influence en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour bâtir des sociétés du savoir inclusives reposant sur quatre piliers : la liberté d'expression ; l'accès universel à l'information et au savoir ; le respect de la diversité culturelle et linguistique ; et l'éducation de qualité pour tous.
- 05002** Opérant dans le cadre d'un mandat spécifique de promotion de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, du développement des médias et d'accès universel à l'information et au savoir pour le développement durable, le programme vise en priorité et cible particulièrement l'égalité des genres, l'Afrique, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les jeunes.
- 05003** L'Organisation s'attache à renforcer l'environnement des médias, au niveau législatif et à celui des politiques publiques, ainsi que les institutions médiatiques d'information (au sens large de canaux d'information servant l'intérêt public) et la participation du public à leurs activités. Son action concerne les environnements en ligne et hors ligne, avec une attention particulière portée à la sécurité des journalistes et à la lutte contre l'impunité pour les délits et violences commis à leur encontre, ce que l'UNESCO reconnaît comme essentiel. Ayant souscrit aux Déclarations de Windhoek, d'Alma-Ata et de Santiago en 1995, ainsi qu'à celles de Sanaa et de Sofia en 1997, l'Organisation a entériné l'idée qu'un système médiatique doit être libre, pluraliste et indépendant pour que puissent s'exercer la liberté de la presse et la liberté d'expression.
- 05004** Étant donné que tout obstacle qui empêche d'accéder à l'information et au savoir est cause d'ignorance, de conflit, de privations et de pauvreté, l'UNESCO mène en permanence plusieurs programmes essentiels à l'édification de sociétés du savoir inclusives qui améliorent et cultivent les compétences nécessaires pour atteindre, préserver, créer et partager l'information et le savoir, notamment le patrimoine documentaire, par l'usage stratégique des technologies de l'information et de la communication (TIC). Son approche pour faciliter l'accès universel à l'information est globale, ancrée dans les droits humains, attentive à l'égalité des genres, modulée en fonction de l'âge, des aptitudes et des cultures ; elle va au-delà des aspects d'infrastructure et de technologie, met en lumière l'importance décisive de favoriser des environnements porteurs et renforcer des capacités institutionnelles et humaines pour la production de contenus, d'outils et de services divers, créés localement, dans différentes langues, et s'adressant à tous les groupes d'êtres humains, y compris ceux qui sont marginalisés.
- 05005** Au cours de la période 2016-2017, l'Organisation encouragera la collaboration dans les domaines où ses ressources et ses compétences présentent manifestement des relations de synergie, tels que les activités relatives au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des Objectifs de développement durable (ODD) pour 2030. Ses actions feront également appel à des partenariats externes étendus, ainsi qu'à la recherche et à l'innovation comme moyens d'améliorer l'exécution des projets et de rehausser sa place d'organisation de savoir. Ce programme est une plate-forme de premier

plan pour la promotion de la paix, le développement durable et la réduction de la pauvreté, ainsi que pour les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier pour ce qui est du concours de l'UNESCO à la poursuite des objectifs définis dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents équivalents.

05006 L'UNESCO continuera à tenir des réunions périodiques d'information avec les États membres et à diffuser des informations par le Web et les médias sociaux.

05007 Les dépenses prioritaires de l'Organisation pour ce programme sont définies comme suit :

- Liberté de la presse, y compris la sécurité des journalistes ;
- Promotion du pluralisme et du développement des médias, y compris du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ;
- Accès universel à l'information et au savoir au service du développement durable par le biais des solutions libres ;
- Préservation numérique du patrimoine documentaire par le biais du Programme Mémoire du monde ;
- Suivi du SMSI ;
- Programme Information pour tous (PIPT).

05008 Compte tenu des objectifs et modalités partagés et transversaux énumérés plus haut, les activités du grand programme V seront structurées selon deux axes d'action.

Grand programme V – Communication et information		
Objectif stratégique du 37 C/4	OS 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir	
Axes d'action du 38 C/5	Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation
Domaines thématiques des résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1 Adoption et/ou application par les États membres de politiques et cadres normatifs pertinents visant à assurer un environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes 2 Amélioration du pluralisme des médias et autonomisation de leur public dans les États membres 3 Promotion du développement des médias par des acteurs locaux dans les États membres, dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) 	<ol style="list-style-type: none"> 4 Les États membres ont fait progresser l'accès universel à l'information grâce aux solutions libres 5 Préservation du patrimoine documentaire par les États membres dans le cadre du Programme Mémoire du monde 6 Amélioration des capacités des États membres d'utiliser les TIC au service d'un développement durable fondé sur le savoir par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), en vue de l'édification de sociétés du savoir pluralistes et inclusives

Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes

- 05009** L'UNESCO met son expertise considérable au service du progrès de la liberté d'expression, en concourant au dialogue, à la démocratie et au développement et en se préoccupant particulièrement de l'Afrique, des PMA, des PEID, des situations de post-conflit et post-catastrophe et des pays en transition.
- 05010** L'Organisation continuera à promouvoir par ses activités les collaborations Sud-Sud (notamment par les liens avec le réseau ORBICOM de Chaires UNESCO de communication). Elle s'emploiera à développer les liens avec les autres entités des Nations Unies, la société civile, les médias et le secteur privé, en particulier du fait qu'elle est l'organisation responsable pour la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, et pour les cérémonies annuelles de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai).
- 05011** La place grandissante prise par les jeunes dans la communication de masse, en ligne et hors ligne, souligne leur rôle en tant qu'acteurs de la liberté d'expression et de ses usages. L'UNESCO est sensible à la nécessité d'intégrer ce segment du public à ses travaux sur les médias.
- 05012** L'Organisation s'emploiera sans relâche à mettre en vedette le potentiel qu'ont les médias pour soutenir la démocratie et le développement, surtout des médias libres, indépendants et pluralistes. L'UNESCO continuera également à soutenir l'indépendance des médias en faisant campagne pour des dispositifs d'autorégulation et des normes professionnelles, en développant les compétences journalistiques spécialisées des formateurs du journalisme et des professionnels des médias, et en créant des savoirs sur le développement des médias. Le pluralisme des médias est soutenu par la promotion de l'égalité des genres dans le fonctionnement et les contenus médiatiques, ainsi que dans les médias de service public et les médias communautaires. L'Organisation s'emploiera aussi à promouvoir l'autonomisation en formant à l'initiation aux médias et à l'information.
- 05013** Le PIDC, qui aidera à améliorer les médias communautaires, les compétences journalistiques et la sécurité par des projets dans de nombreux pays du monde, continuera ainsi de soutenir le développement de médias indépendants et viables, et contribuera à constituer et promouvoir des connaissances sur le développement des médias.
- 05014** Au titre de cet axe d'action, l'UNESCO se concentrera donc sur les actions projets phares ci-après :
- Liberté de la presse, notamment célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) ;
 - Sécurité des journalistes, par un exercice actif de son rôle de chef de file pour la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;
 - Promotion du pluralisme dans les médias sur toutes les plates-formes, médias communautaires compris, et de la Journée mondiale de la radio (13 février) ;
 - Développement des médias par le biais du PIDC.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Adoption et/ou application par les États membres de politiques et cadres normatifs pertinents visant à assurer un environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Nombre de pays ayant organisé des campagnes de sensibilisation ou des activités de surveillance et de plaidoyer pour défendre la liberté d'expression et l'accès à l'information comme un droit humain fondamental, et/ou ayant appliqué les normes juridiques, éthiques et professionnelles reconnues au niveau international en la matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Chaque année, au moins 100 pays organisent des activités mondiales ou locales à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse et promeuvent des campagnes internationales de sensibilisation à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, y compris sur l'Internet – Renforcement dans au moins 20 pays des politiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à la liberté de la presse – Amélioration des systèmes de responsabilisation des médias fondés sur l'autoréglementation dans au moins 15 pays, et renforcement des normes professionnelles et éthiques dans au moins 26 pays 	<ul style="list-style-type: none"> – Chaque année, au moins 80 pays organisent des activités mondiales ou locales à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse et promeuvent des campagnes internationales de sensibilisation à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, y compris sur l'Internet – Renforcement dans au moins 16 pays des politiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à la liberté de la presse – Amélioration des systèmes de responsabilisation des médias fondés sur l'autoréglementation dans au moins 12 pays, et renforcement des normes professionnelles et éthiques dans au moins 20 pays
<p>2. Nombre de pays mettant en place des mesures visant à assurer la sécurité des journalistes et combattre le risque d'impunité par le développement des capacités, y compris en renforçant les mécanismes de protection internationaux et régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans au moins 9 pays et renforcement du mécanisme de coordination au niveau international – Au moins 19 pays promeuvent des directives en la matière et/ou organisent des formations sur la sécurité des journalistes afin d'autonomiser au moins 500 professionnels des médias et fonctionnaires gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans au moins 7 pays et renforcement du mécanisme de coordination au niveau international – Au moins 15 pays promeuvent des directives en la matière et/ou organisent des formations sur la sécurité des journalistes afin d'autonomiser au moins 400 professionnels des médias et fonctionnaires gouvernementaux

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>3. Nombre de pays en transition ou en situation de post-conflit qui ont permis de relever les normes professionnelles et de renforcer les mécanismes d'autoréglementation</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Indépendance des médias reconnue dans la pratique et indépendance éditoriale améliorée dans au moins 9 pays, notamment en Afrique</i> – <i>Professionnalisme des journalistes amélioré, y compris par des associations, organisations et syndicats indépendants, et le cas échéant par des codes et organes d'autoréglementation volontaire dans au moins 6 pays en situation de post-conflit ou en transition</i> – <i>Au moins 8 pays en situation de post-conflit ou en transition renforçant leurs capacités en matière de journalisme d'investigation</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Indépendance des médias reconnue dans la pratique et indépendance éditoriale améliorée dans au moins 7 pays, notamment en Afrique</i> – <i>Professionnalisme des journalistes amélioré, y compris par des associations, organisations et syndicats indépendants, et le cas échéant par des codes et organes d'autoréglementation volontaire dans au moins 5 pays en situation de post-conflit ou en transition</i> – <i>Au moins 7 pays en situation de post-conflit ou en transition renforçant leurs capacités en matière de journalisme d'investigation</i>

Résultat escompté 2 : Amélioration du pluralisme des médias et autonomisation de leur public dans les États membres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Nombre d'États membres ayant renforcé les pratiques et politiques en faveur du pluralisme des médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Adoption par au moins 38 stations de radio communautaires de directives en matière de programmation visant à renforcer la représentation des femmes et des jeunes ; au moins 6 organes de réglementation mettant en place des politiques de pérennisation des médias, et 4 pays proposant en exemples des modèles de financement des médias communautaires</i> – <i>Au moins 45 pays célébrant chaque année la Journée mondiale de la radio le 13 février en vue de renforcer le pluralisme des médias</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Adoption par au moins 30 stations de radio communautaires de directives en matière de programmation visant à renforcer la représentation des femmes et des jeunes ; au moins 5 organes de réglementation mettant en place des politiques de pérennisation des médias, et 3 pays proposant en exemples des modèles de financement des médias communautaires</i> – <i>Au moins 40 pays célébrant chaque année la Journée mondiale de la radio le 13 février en vue de renforcer le pluralisme des médias</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'institutions utilisant les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 7 associations internationales/régionales promouvant les GSIM - Au moins 6 institutions médiatiques et 25 écoles de journalisme utilisant les GSIM 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 6 associations internationales/régionales promouvant les GSIM - Au moins 5 institutions médiatiques et 20 écoles de journalisme utilisant les GSIM
3. Nombre d'actions menées en collaboration en vue de promouvoir l'égalité des genres dans les médias	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 12 universités coopérant sur la question du genre et des médias, et 1 recherche entreprise en collaboration sur cette question - Au moins 32 partenaires médiatiques contribuant chaque année à l'initiative « Les femmes font l'info » 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 universités coopérant sur la question du genre et des médias, et 1 recherche entreprise en collaboration sur cette question - Au moins 30 partenaires médiatiques contribuant chaque année à l'initiative « Les femmes font l'info »
4. Nombre d'initiatives visant à doter les citoyens d'une maîtrise accrue des médias et de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'initiation aux médias et à l'information dans au moins 7 programmes de formation des enseignants - Au moins 6 États membres prenant des mesures pour élaborer des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'initiation aux médias et à l'information - Au moins 16 associations de jeunesse engagées dans des activités d'initiation aux médias et à l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'initiation aux médias et à l'information dans au moins 6 programmes de formation des enseignants - Au moins 5 États membres prenant des mesures pour élaborer des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'initiation aux médias et à l'information - Au moins 15 associations de jeunesse engagées dans des activités d'initiation aux médias et à l'information

Résultat escompté 3 : Promotion du développement des médias par des acteurs locaux dans les États membres, dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'acteurs du développement des médias dans les États membres favorisant le développement des médias par des projets du PIDC	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs locaux du développement des médias d'au moins 80 pays en développement promeuvent ces médias à travers des projets du PIDC 	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs locaux du développement des médias d'au moins 80 pays en développement promeuvent ces médias à travers des projets du PIDC

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre de réunions statutaires du Conseil du PIDC et de son Bureau organisées et participation des États membres aux mécanismes de présentation de rapports et à la promotion du rôle des médias dans le développement durable	– 39 États membres (membres du Conseil du PIDC) défendent la sécurité des journalistes dans le cadre du mécanisme de présentation de rapports du PIDC et promeuvent régulièrement le rôle des médias dans la réalisation des objectifs de développement durable	– 39 États membres (membres du Conseil du PIDC) défendent la sécurité des journalistes dans le cadre du mécanisme de présentation de rapports du PIDC et promeuvent régulièrement le rôle des médias dans la réalisation des objectifs de développement durable
3. Nombre de pays assurant le développement des médias fondé sur la connaissance par des évaluations reposant sur les Indicateurs de développement des médias	– Évaluations du paysage médiatique national sur la base des Indicateurs de développement des médias de l'UNESCO achevées et exploitées dans au moins 13 pays	– Évaluations du paysage médiatique national sur la base des Indicateurs de développement des médias de l'UNESCO achevées et exploitées dans au moins 10 pays
4. Nombre d'institutions ayant révisé leurs programmes de formation au journalisme afin de traiter les questions relatives à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix, sur la base du modèle de programmes d'enseignement du journalisme élaboré par l'UNESCO	– Au moins 13 institutions améliorent la qualité de la formation au journalisme, en traitant les questions relatives à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix, conformément au modèle élaboré par l'UNESCO	– Au moins 10 institutions améliorent la qualité de la formation au journalisme, en traitant les questions relatives à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix, conformément au modèle élaboré par l'UNESCO

Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation

05015

Pour parvenir à la paix et au développement durable, l'UNESCO œuvre à autonomiser les communautés locales en élargissant la disponibilité, la préservation et le partage de l'information et du savoir dans tous ses domaines de compétence. Depuis dix ans, son projet de bâtir des sociétés du savoir inclusives est appuyé par le Programme Information pour tous (PIPT) et l'instrument normatif Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003), renforcé par le positionnement actif et le leadership de l'Organisation dans les mécanismes multipartites tels que le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) et la Commission « Le large bande au service du développement numérique ».

05016

L'UNESCO est l'organisme de développement humain au sein du système des Nations Unies qui s'intéresse aux TIC et aux résultats du SMSI. Si la rapidité des progrès technologiques, notamment de l'accès à Internet et de la téléphonie mobile, a souvent été considérée comme une force active du changement, il est impératif de cibler davantage les aspects du développement humain et de l'éthique qui sont au cœur du mandat de l'UNESCO dans les agendas mondiaux. L'UNESCO continuera de

tenir un rôle actif de chef de file dans la mise en œuvre des résultats du SMSI, qui rassemble les gouvernements, la société civile et le secteur privé autour du développement et utilise les TIC pour répondre aux défis du développement durable en établissant des liens solides avec le Programme plus large de développement durable à l'horizon 2030 adopté par le système des Nations Unies en 2015.

05017 L'UNESCO encourage les solutions TIC libres fondées sur des normes technologiques et des licences libres, qui permettent le partage gratuit et légal ou l'externalisation ouverte de l'information pour une collaboration efficace et une innovation durable aux niveaux local, national et international. Le Programme de solutions ouvertes de l'UNESCO comprend des programmes globaux qui tirent parti des Ressources éducatives libres (REL), de l'accès libre à l'information scientifique et des solutions de Logiciels libres et Open Source (FOSS) pour le développement durable. Le programme continuera à cibler les femmes et les hommes dirigeants, les spécialistes, les établissements d'enseignement, les apprenants, les chercheurs, les utilisateurs des TIC, y compris les groupes sociaux marginalisés. Pendant la période 2016-2017, l'UNESCO développera des initiatives dans le domaine des données libres ciblant la participation directe des jeunes, en particulier des filles, à la création d'applications mobiles pour le développement durable et l'emploi des jeunes et autonomisant les communautés locales pour la mise en œuvre de stratégies participatives de réduction des risques de catastrophe et d'économie verte s'appuyant sur des outils FOSS et des systèmes d'information géographique sous licence libre, en collaboration avec d'autres grands programmes de l'Organisation.

05018 L'apprentissage est au cœur des sociétés du savoir. Le potentiel des TIC ne peut se réaliser que si les enseignants possèdent les compétences nécessaires pour intégrer ces technologies dans leur pratique professionnelle. Le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT) fournit des moyens universellement reconnus d'encourager les principales compétences correspondant aux objectifs nationaux de développement pour les TIC dans l'enseignement. L'usage stratégique des technologies et des solutions libres pour un apprentissage ouvert et flexible, à distance et en ligne, permet d'atteindre un grand nombre d'apprenants à travers de multiples limites. Les politiques et le partage des bonnes pratiques relatives aux solutions mondiales pour l'apprentissage, qui font appel à des méthodes ouvertes, flexibles, à distance et en ligne, sont essentielles pour permettre aux États membres de libérer le potentiel des TIC dans le domaine de l'apprentissage.

05019 L'action de l'UNESCO dans le domaine de l'initiation aux médias et à l'information renforcera la pleine participation des citoyens aux sociétés du savoir. L'UNESCO encourage l'inscription en bonne place de l'accès à l'information et aux TIC dans les agendas politiques internationaux, régionaux et nationaux par un engagement actif dans le groupe d'appui interorganisations des Nations Unies sur la mise en œuvre des articles pertinents de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

05020 L'UNESCO renforcera le Programme Mémoire du monde, qui a grandement contribué à faire connaître la richesse du patrimoine documentaire mondial et à mieux positionner ce mécanisme mondial pour répondre aux défis de la préservation du patrimoine documentaire numérique ou numérisé dans les États membres.

05021 Pour cet axe d'action, l'Organisation concentrera donc son programme sur les projets phares ci-après :

- Solutions libres pour les sociétés du savoir, qui comprennent : l'initiative des Ressources éducatives libres (REL), la stratégie d'accès libre, le portail mondial d'accès ouvert, les logiciels libres et Open Source (FOSS), la Plate-forme de formation libre (OTP), et les nouveaux domaines des Données libres et de l'Open Cloud ;
- TIC novatrices, notamment destinées aux personnes handicapées ; accessibilité de l'information ; outils d'évaluation des compétences ; recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme ; et accès universel au cyberspace ;

- Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC ;
- Programme Mémoire du monde ;
- Mise en œuvre et suivi du SMSI ;
- PIPT.

Résultats escomptés

Résultat escompté 4 : Les États membres ont fait progresser l'accès universel à l'information grâce aux solutions libres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Nombre d'États membres formulant un cadre directeur et prenant des mesures concrètes pour promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir par le recours aux TIC, aux dispositifs mobiles et aux solutions libres, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants, les apprenants, les chercheurs, les professionnels de l'information et/ou les scientifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 50 États membres, dont 25 en 2016-2017, adoptant des politiques nationales ou régionales, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales, ainsi que des instances mondiales, dans les domaines des ressources éducatives libres (REL), de l'accès libre à l'information scientifique, des données libres et de l'accessibilité de l'information – Au moins 75 institutions de niveau national, dont 32 en 2016-2017, mettant en œuvre des initiatives multilingues, accessibles et évolutives dans les domaines des REL, de l'accès libre et de l'accessibilité de l'information, notamment le développement de ressources, d'outils et d'activités de renforcement des capacités pour une masse critique d'enseignants et de chercheurs – 38 institutions adoptant des programmes concernant des applications pour smartphones au service du développement durable ; stratégies participatives de réduction des risques de catastrophe basées sur : la gestion des connaissances scientifiques en accès libre, les outils FOSS et les systèmes d'information géographique sous licence libre, l'accent étant mis sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et les communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 40 États membres, dont 20 en 2016-2017, adoptant des politiques nationales ou régionales, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales, ainsi que des instances mondiales, dans les domaines des ressources éducatives libres (REL), de l'accès libre à l'information scientifique, des données libres et de l'accessibilité de l'information – Au moins 60 institutions de niveau national, dont 30 en 2016-2017, mettant en œuvre des initiatives multilingues, accessibles et évolutives dans les domaines des REL, de l'accès libre et de l'accessibilité de l'information, notamment le développement de ressources, d'outils et d'activités de renforcement des capacités pour une masse critique d'enseignants et de chercheurs – 30 institutions adoptant des programmes concernant des applications pour smartphones au service du développement durable ; stratégies participatives de réduction des risques de catastrophe basées sur : la gestion des connaissances scientifiques en accès libre, les outils FOSS et les systèmes d'information géographique sous licence libre, l'accent étant mis sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et les communautés locales

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'enseignants exploitant efficacement les TIC dans leur pratique professionnelle pour promouvoir un environnement d'apprentissage de qualité	– Au moins 12 établissements de formation d'enseignants utilisant le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT)	– Au moins 10 établissements de formation d'enseignants utilisant le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT)
3. Nombre d'États membres dotés, à travers leurs ministères et organismes compétents, de capacités d'utiliser des outils d'appui aux politiques et d'outils d'auto-apprentissage pour l'apprentissage ouvert, à distance, flexible et en ligne (e-learning) afin de mettre en œuvre des stratégies novatrices pour une participation inclusive aux sociétés du savoir	– États membres dotés d'au moins 2 outils d'appui aux politiques ou d'auto-apprentissage pour l'apprentissage ouvert, à distance, flexible et en ligne (e-learning) conçus pour permettre la mise en œuvre de stratégies novatrices pour une participation inclusive aux sociétés du savoir	– États membres dotés d'au moins 2 outils d'appui aux politiques ou d'auto-apprentissage pour l'apprentissage ouvert, à distance, flexible et en ligne (e-learning) conçus pour permettre la mise en œuvre de stratégies novatrices pour une participation inclusive aux sociétés du savoir

Résultat escompté 5 : Préservation du patrimoine documentaire par les États membres dans le cadre du Programme Mémoire du monde

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Amélioration de la sauvegarde, de la préservation et de l'accessibilité de l'information et du patrimoine documentaire dans les États membres, notamment par la mise en œuvre d'instruments normatifs	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 65 nouvelles inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde – Au moins 12 nouveaux comités et registres nationaux de la Mémoire du monde créés et opérationnels et 2 comités régionaux créés – Adoption et mise en œuvre d'une Recommandation sur la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à ce patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 50 nouvelles inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde – Au moins 10 nouveaux comités et registres nationaux de la Mémoire du monde créés et opérationnels et 1 comité régional créé – Adoption et mise en œuvre d'une Recommandation sur la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à ce patrimoine

Résultat escompté 6 : Amélioration des capacités des États membres d'utiliser les TIC au service d'un développement durable fondé sur le savoir par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), en vue de l'édification de sociétés du savoir pluralistes et inclusives

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Nombre d'États membres ayant participé à des réunions en rapport avec le SMSI en vue de renforcer leurs capacités en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) et de développer à plus grande échelle les utilisations inclusives et soucieuses de l'égalité des genres de ces technologies</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 2 réunions mondiales du SMSI, à chacune desquelles participent au moins 1 500 parties prenantes d'au moins 150 États membres, y compris 70 sessions de renforcement des capacités et de constitution de réseaux, dont 4 axées tout particulièrement sur le genre et l'Afrique – Deux consultations régionales du SMSI tenues conjointement avec les commissions régionales des Nations Unies, dont une si possible tenue conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique – Production d'une publication examinant comment la mise en œuvre du SMSI et l'utilisation des TIC peuvent le mieux contribuer à la réalisation des ODD 	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 2 réunions mondiales du SMSI, à chacune desquelles participent au moins 1 000 parties prenantes d'au moins 90 États membres, y compris des sessions de renforcement des capacités et de constitution de réseaux axées tout particulièrement sur le genre et l'Afrique
<p>2. Nombre de questions liées à la gouvernance de l'Internet dans les domaines de compétence de l'UNESCO inscrites en bonne place dans les débats internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 2 forums ouverts organisés lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet (ou une réunion équivalente) pour sensibiliser, présenter de nouveaux éclairages et offrir des possibilités de création de partenariats sur des initiatives clés de l'UNESCO concernant l'Internet – 4 ateliers consacrés aux grandes questions relatives à l'Internet et aux nouvelles initiatives se rapportant à l'Internet – Lancement de 2 publications sur les grandes questions relatives à l'Internet 	<ul style="list-style-type: none"> – 2 forums ouverts organisés lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet (ou une réunion équivalente) pour sensibiliser, présenter de nouveaux éclairages et offrir des possibilités de création de partenariats sur des thèmes clés de l'UNESCO concernant la gouvernance de l'Internet

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
<p>3. Nombre d'États membres qui ont intégré dans leur politique nationale de l'information des ressources/activités conçues par l'UNESCO pour l'élaboration de politiques de qualité (déclarations, directives, études, initiatives de renforcement des capacités) dans les domaines prioritaires du PIPT</p>	<p>– <i>Intégration par 5 États membres des ressources relatives aux politiques d'information dans leurs stratégies nationales relatives à l'information</i></p>	<p>– <i>Intégration par 4 États membres des ressources relatives aux politiques d'information dans leurs stratégies nationales relatives à l'information</i></p>
<p>4. Nombre d'États membres appliquant des stratégies d'évaluation et des mesures fondées sur des données factuelles concernant l'éthique de l'information et l'initiation aux médias et à l'information</p>	<p>– <i>5 PEID et 5 pays en développement appliquant des stratégies et des mesures relatives aux dimensions éthiques</i></p> <p>– <i>Évaluation de l'état de préparation et des compétences, dans au moins 6 pays, sur la base du Cadre mondial d'évaluation de l'éducation aux médias et à l'information développé par l'UNESCO, et intégration de données factuelles dans les plans d'action relatifs à l'initiation aux médias et à l'information ; développement d'outils automatisés d'auto-évaluation en ligne</i></p>	<p>– <i>4 PEID et 4 pays en développement appliquant des stratégies et des mesures relatives aux dimensions éthiques</i></p> <p>– <i>Évaluation de l'état de préparation et des compétences, dans au moins 5 pays, sur la base du Cadre mondial d'évaluation de l'éducation aux médias et à l'information développé par l'UNESCO, et intégration de données factuelles dans les plans d'action relatifs à l'initiation aux médias et à l'information ; développement d'outils automatisés d'auto-évaluation en ligne</i></p>

Priorités globales

Priorité globale Afrique

Dans le cadre de la stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique et conformément à la décision 190 EX/45 du Conseil exécutif concernant le plan d'action de la priorité Afrique pour la mise en œuvre du projet phare, ce dernier repose sur la nécessité de répondre aux priorités de développement national des États membres d'Afrique, telles que mises en relief dans le Document final du Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement de 2010, la Charte africaine de l'audiovisuel de 2001, la Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique de 2002, et dans la Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste en Afrique de 1991. Il découle également de l'accord spécial conclu en 2009 entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'UNESCO en vue de promouvoir la formation des journalistes à la science et à la technologie en Afrique.

L'UNESCO continue à défendre la liberté d'expression, la liberté d'information et les médias libres, indépendants et pluralistes dans les États membres d'Afrique. L'Organisation intensifie son appui aux initiatives pour la sécurité des journalistes dans ces pays, y compris en plaidant pour dépenaliser les propos diffamatoires et en faveur de peines alternatives à l'emprisonnement pour les faits de diffamation.

Dans ses activités de promotion du pluralisme par les radios communautaires, l'UNESCO cherche toujours à répondre aux besoins de ce secteur dans les pays d'Afrique. Il en va de même pour le renforcement des capacités de formation des journalistes en Afrique et des établissements de formation, où sont introduits de nouveaux programmes d'études qui permettront d'obtenir des résultats de haute qualité. L'Afrique demeure la région prioritaire pour la sélection des projets de PIDC. En outre, l'UNESCO œuvrera à l'autonomisation des citoyens de la région, en mettant l'accent sur l'initiation aux médias et à l'information pour tous et plus particulièrement les jeunes et les femmes.

Compte tenu des transformations suscitées par la révolution des TIC et des effets stimulants qu'elle exerce sur le développement, l'Organisation s'intéressera de plus près à la croissance constante d'Internet et des technologies mobiles dans les villes et les régions rurales d'Afrique, alimentée par l'amélioration des perspectives économiques du continent et la part des jeunes dans sa population. L'accès facilité à l'Internet élargira les possibilités d'atteindre, de préserver, de créer et de partager des contenus éducatifs, scientifiques et culturels, ainsi que d'autres services basés sur l'information. Il encouragera aussi la transparence et l'autonomisation des citoyens pour favoriser la démocratie et la paix.

Les activités du grand programme V dans ce domaine mettront également en avant d'autres questions primordiales telles que : contenus locaux multilingues accessibles à tous ; cadres d'orientation des politiques ; préservation des contenus ; multilinguisme ; dimensions éthiques de l'information ; accessibilité de l'information ; droit à l'information ; domaine public. L'initiation aux médias et à l'information pour tous les citoyens, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des compétences des enseignants, les jeunes et les femmes, est indispensable pour s'ouvrir aux nouvelles opportunités et faire face aux nouveaux défis.

Objectifs :

- Améliorations de l'environnement, le rendant plus propice à la liberté de la presse
- Meilleure sécurité des journalistes en Afrique

- Renforcement des capacités des institutions et des professionnels des médias en Afrique
- Promotion et renforcement des médias communautaires comme moteurs de la libre circulation de l'information au service du développement

Actions principales :

- Mettre en place les politiques et les réglementations voulues pour la liberté de la presse
- Renforcer aux niveaux national, régional et international le plaidoyer pour la protection des journalistes contre l'impunité
- Former une masse critique de professionnels des médias aux domaines essentiels du développement de l'Afrique
- Donner des moyens d'action aux initiatives de radio communautaires en Afrique par un cadre politique et réglementaire favorable
- Promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation

Projet phare de la priorité Afrique pour le GP V

Programme phare 6 : Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Des politiques publiques et des pratiques favorables rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit ou en transition

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays organisant des campagnes de sensibilisation ou des activités de surveillance et de plaidoyer pour défendre la liberté d'expression et l'accès à l'information comme un droit humain fondamental, et/ou appliquant les normes juridiques, éthiques et professionnelles reconnues au niveau international en la matière	<ul style="list-style-type: none"> – Chaque année, au moins 17 pays organisent des activités mondiales ou locales à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse et promouvant des campagnes internationales de sensibilisation à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, y compris sur l'Internet – Renforcement dans au moins 6 pays des politiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à la liberté de la presse 	<ul style="list-style-type: none"> – Chaque année, au moins 10 pays organisent des activités mondiales ou locales à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse et promouvant des campagnes internationales de sensibilisation à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, y compris sur l'Internet – Renforcement dans au moins 3 pays des politiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à la liberté de la presse

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des systèmes de responsabilisation des médias fondés sur l'autoréglementation dans au moins 5 pays, et renforcement des normes professionnelles et éthiques dans au moins 4 pays - Au moins 9 pays abrogent les lois qui punissent les journalistes pour diffamation ou sédition 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des systèmes de responsabilisation des médias fondés sur l'autoréglementation dans au moins 3 pays, et renforcement des normes professionnelles et éthiques dans au moins 3 pays - Au moins 7 pays abrogent les lois qui punissent les journalistes pour diffamation ou sédition
<p>2. Nombre de pays mettant en place des mesures visant à assurer la sécurité des journalistes et combattre le risque d'impunité par le développement des capacités, y compris en renforçant les mécanismes de protection internationaux et régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans au moins 2 pays et renforcement du mécanisme de coordination au niveau international - Au moins 6 pays promeuvent des directives en la matière et/ou organisent des formations sur la sécurité des journalistes afin d'autonomiser au moins 200 professionnels des médias et fonctionnaires gouvernementaux - Au moins 6 pays couverts aux fins de l'examen périodique universel par la présentation d'informations pertinentes au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans au moins 1 pays et renforcement du mécanisme de coordination au niveau international - Au moins 4 pays promeuvent des directives en la matière et/ou organisent des formations sur la sécurité des journalistes afin d'autonomiser au moins 150 professionnels des médias et fonctionnaires gouvernementaux - Au moins 6 pays couverts aux fins de l'examen périodique universel par la présentation d'informations pertinentes au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

Résultat escompté 2 : Consolidation de l'indépendance et de la viabilité d'institutions médiatiques nationales par des projets du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) novateurs, en prise sur les politiques et multiplicateurs de savoir, et par le renforcement des capacités des journalistes et des écoles de journalisme

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'acteurs du développement des médias dans les États membres favorisant le développement des médias par des projets du PIDC	– Les acteurs locaux du développement des médias d'au moins 35 pays favorisent ce développement par des projets du PIDC	– Les acteurs locaux du développement des médias d'au moins 35 pays favorisent ce développement par des projets du PIDC
2. Nombre d'institutions ayant révisé leurs programmes de formation au journalisme afin de traiter les questions relatives à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix, sur la base du modèle de programmes d'enseignement du journalisme élaboré par l'UNESCO	– Au moins 13 institutions améliorent la qualité de la formation au journalisme, en traitant les questions relatives à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix, conformément au modèle élaboré par l'UNESCO	– Au moins 10 institutions améliorent la qualité de la formation au journalisme, en traitant les questions relatives à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix, conformément au modèle élaboré par l'UNESCO
3. Nombre de journalistes dont les capacités sont renforcées	– Au moins 150 journalistes, dont 50 % sont des femmes, appliquent de nouvelles techniques journalistiques ; au moins 75 journalistes, dont 50 % sont des femmes, traitent de la science et du développement	– Au moins 100 journalistes, dont 50 % sont des femmes, appliquent de nouvelles techniques journalistiques ; au moins 75 journalistes, dont 50 % sont des femmes, traitent de la science et du développement

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre d'États membres renforçant leurs pratiques et politiques en faveur du pluralisme des médias	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 20 stations de radio communautaires adoptent des directives de programmation en vue de renforcer la représentation des femmes et des jeunes - Au moins 6 organes de réglementation mettent en place des politiques de pérennisation des médias communautaires et des modèles de financement des médias communautaires sont proposés en exemple dans un pays - Au moins 20 pays célèbrent chaque année la Journée mondiale de la radio - Au moins 2 pays célèbrent et promeuvent chaque année sur l'Internet la Semaine de l'initiation aux médias et à l'information et organisent des activités au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 15 stations de radio communautaires adoptent des directives de programmation en vue de renforcer la représentation des femmes et des jeunes - Au moins 5 organes de réglementation mettent en place des politiques de pérennisation des médias communautaires et des modèles de financement des médias communautaires sont proposés en exemple dans un pays - Au moins 20 pays célèbrent chaque année la Journée mondiale de la radio - Au moins 2 pays célèbrent et promeuvent chaque année sur l'Internet la Semaine de l'initiation aux médias et à l'information et organisent des activités au niveau local
5. États membres élaborant ou renforçant de bonnes politiques ou pratiques en faveur du pluralisme des médias en ce qui concerne l'initiation aux médias et à l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables d'au moins 30 institutions publiques (gouvernements, organes de réglementation, législateurs et autres) reçoivent une formation sur les normes internationales en matière de radiodiffusion communautaire - Au moins 2 pays célèbrent et promeuvent chaque année sur l'Internet la Semaine de l'initiation aux médias et à l'information et organisent des activités au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables d'au moins 15 institutions publiques (gouvernements, organes de réglementation, législateurs et autres) reçoivent une formation sur les normes internationales en matière de radiodiffusion communautaire - Au moins 2 pays célèbrent et promeuvent chaque année sur l'Internet la Semaine de l'initiation aux médias et à l'information et organisent des activités au niveau local

Outre le programme phare pour la priorité Afrique présenté ci-dessus, le grand programme V contribue à la réalisation du programme phare 1, « Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence » et du programme phare 3, « Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique ». Les détails concernant les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les cibles sont présentés dans le cadre de leurs grands programmes respectifs : le GP III pour le programme phare 1 et le GP II pour le programme phare 3.

Priorité globale Égalité des genres

L'action de l'UNESCO dans ce domaine consiste notamment à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les médias et par leur intermédiaire, ainsi que grâce à une plus grande liberté de l'information et à la promotion de la sécurité des femmes journalistes, en particulier dans les situations de post-conflit. Au moyen des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias, l'UNESCO encourage les organisations médiatiques, surtout celles qui sont des institutions publiques, à lutter contre les inégalités.

L'UNESCO s'emploiera avec ONU-Femmes et d'autres partenaires à élaborer un dispositif mondial de suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing : Femmes et médias. Le souci de l'égalité des genres restera un critère essentiel d'approbation de projets par le Bureau du PIDC.

Comme l'a constaté le SMSI, l'accès à l'information et au savoir exerce un puissant effet de catalyse pour donner aux femmes et aux filles, surtout à celles qui présentent des handicaps, des chances égales de succès et de prospérité dans la société, en politique, dans l'économie et dans la culture. Cela étant, toutes les interventions du programme, dirigées vers l'édification de sociétés du savoir inclusives, auront pour priorités : l'accès, la création, le partage et la préservation de l'information et du savoir, en particulier par les TIC, et la consolidation des réseaux de coopération et des communautés de pratique émancipant les femmes et les filles dans le domaine de l'information et du savoir, spécialement en matière de Genre et de FOSS.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Mise au point et application de politiques et d'indicateurs du journalisme équilibrés et de médias soucieux de l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'institutions médiatiques adoptant les indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none">- Au moins 7 associations internationales/régionales d'organisations de médias promeuvent les GSIM- Au moins 6 institutions médiatiques et 25 écoles de journalisme appliquent les GSIM	<ul style="list-style-type: none">- Au moins 6 associations internationales/régionales d'organisations de médias promeuvent les GSIM- Au moins 5 institutions médiatiques et 20 écoles de journalisme appliquent les GSIM

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>2. Nombre d'États membres renforçant les pratiques et les politiques en faveur de médias pluralistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 38 stations de radio communautaires adaptent leurs directives de programmation en vue de renforcer la représentation des femmes et des jeunes - Au moins 6 organes de réglementation adoptent des politiques de pérennisation des médias communautaires, et des modèles de financement des médias communautaires sont présentés en exemple dans 4 pays - Chaque année, au moins 45 pays célèbrent la Journée mondiale de la radio en étant attentifs à la question du genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 30 stations de radio communautaires adaptent leurs directives de programmation en vue de renforcer la représentation des femmes et des jeunes - Au moins 5 organes de réglementation adoptent des politiques de pérennisation des médias communautaires, et des modèles de financement des médias communautaires sont présentés en exemple dans 3 pays - Chaque année, au moins 40 pays célèbrent la Journée mondiale de la radio en étant attentifs à la question du genre
<p>3. Journalistes formés utilisant de nouvelles techniques journalistiques et traitant de la science et du développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 500 femmes journalistes formées pour traiter de la science et du développement - Au moins 500 femmes journalistes formées à de nouvelles techniques journalistiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 380 femmes journalistes formées pour traiter de la science et du développement - Au moins 380 femmes journalistes formées à de nouvelles techniques journalistiques

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>4. Nombre d'initiatives visant à doter les citoyens de compétences accrues en matière de maîtrise des médias et de l'information sensible à la question du genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 9 programmes de formation des enseignants intègrent l'initiation aux médias et à l'information – Au moins 8 États membres prennent des mesures pour élaborer des politiques et stratégies nationales en matière d'initiation aux médias et à l'information – Au moins 20 associations de jeunesse engagées dans des activités d'initiation aux médias et à l'information – Organisation de 4 manifestations pour célébrer la Semaine de l'initiation aux médias et à l'information – Renforcement de 3 sections régionales de l'Alliance mondiale des partenariats pour l'initiation aux médias et à l'information en vue de promouvoir la maîtrise des médias et de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 6 programmes de formation des enseignants intègrent l'initiation aux médias et à l'information – Au moins 5 États membres prennent des mesures pour élaborer des politiques et stratégies nationales en matière d'initiation aux médias et à l'information – Au moins 15 associations de jeunesse engagées dans des activités d'initiation aux médias et à l'information – Organisation de 4 manifestations pour célébrer la Semaine de l'initiation aux médias et à l'information – Renforcement de 3 sections régionales de l'Alliance mondiale des partenariats pour l'initiation aux médias et à l'information en vue de promouvoir la maîtrise des médias et de l'information
<p>5. Nombre d'actions menées en collaboration pour promouvoir l'égalité des genres dans les médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 13 universités coopèrent sur la question du genre et des médias et une recherche en collaboration est entreprise sur cette question – Au moins 38 médias partenaires contribuent chaque année à l'initiative « Les femmes font l'info » – Au moins 4 sections régionales de l'Alliance mondiale genre et médias sont renforcées pour promouvoir l'égalité des genres dans les médias – Au moins 4 États membres prennent des mesures pour formuler des politiques publiques en faveur de l'égalité des genres dans les médias 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 10 universités coopèrent sur la question du genre et des médias et une recherche en collaboration est entreprise sur cette question – Au moins 30 médias partenaires contribuent chaque année à l'initiative « Les femmes font l'info » – Au moins 3 sections régionales de l'Alliance mondiale genre et médias sont renforcées pour promouvoir l'égalité des genres dans les médias – Au moins 3 États membres prennent des mesures pour formuler des politiques publiques en faveur de l'égalité des genres dans les médias

Résultat escompté 2 : Intégration de l'égalité des genres dans les politiques et les stratégies visant à renforcer les capacités des femmes et des filles en matière de TIC et dans les forums sur les TIC et les sociétés du savoir, et renforcement de l'accès inclusif des genres à l'information et au savoir

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Jeunes garçons et filles formés à l'aide de matériels REL sous licence ouverte et développant au niveau local des logiciels libres et Open Source (FOSS) pour applications mobiles utiles au développement durable et à l'égalité des genres	– Dans le cadre de l'initiative YouthMobile : formation complète d'au moins 1 000 jeunes filles et garçons à l'aide de matériels REL sous licence ouverte aux fins du développement au niveau local de 70 logiciels libres et Open Source (FOSS) pour applications mobiles utiles au développement durable et à l'égalité des genres	– Dans le cadre de l'initiative YouthMobile : formation complète d'au moins 600 jeunes filles et garçons à l'aide de matériels REL sous licence ouverte aux fins du développement au niveau local de 60 logiciels libres et Open Source (FOSS) pour applications mobiles utiles au développement durable et à l'égalité des genres
2. Bases de données de l'UNESCO fournissant un accès libre et aisé à des connaissances et des données ventilées par sexe	– Augmentation de 50 % du nombre de bases de données en ligne offrant un accès libre et aisé à des connaissances sexospécifiques	– Augmentation de 50 % du nombre de bases de données en ligne offrant un accès libre et aisé à des connaissances sexospécifiques
3. Création d'articles en libre accès et de dépôts de données libres pour la recherche sur l'égalité des genres	– Au moins 200 nouveaux articles savants vérifiés par les pairs sur l'égalité des genres diffusés en libre accès, et ensembles de données de recherche correspondants publiés sous licence ouverte appropriée	– Au moins 200 nouveaux articles savants vérifiés par les pairs sur l'égalité des genres diffusés en libre accès, et ensembles de données de recherche correspondants publiés sous licence ouverte appropriée

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>4. États membres soutenus qui accèdent à des connaissances, les développent et les partagent, y compris au moyen des TIC à large bande, des dispositifs mobiles et des solutions libres, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants, les chercheurs, les professionnels de l'information et les scientifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 4 stratégies et meilleures pratiques en matière d'accès à l'information élaborées et testées dans des États membres pilotes, y compris au bénéfice des femmes et des filles handicapées – 20 figures féminines historiques de premier plan intégrées à la plate-forme d'apprentissage en ligne sur le rôle des femmes dans l'histoire africaine, en complément de la phase II de l'Histoire générale de l'Afrique, et initiatives de nature similaire progressivement introduites dans d'autres régions – 10 meilleures pratiques constituant des exemples d'enseignement et d'apprentissage de qualité exploitant les TIC dans des environnements éducatifs fortement axés sur l'égalité des genres et mettant l'accent sur le renforcement des capacités des femmes et des filles 	<ul style="list-style-type: none"> – 2 stratégies et meilleures pratiques en matière d'accès à l'information élaborées et testées dans des États membres pilotes, y compris au bénéfice des femmes et des filles handicapées – 15 figures féminines historiques de premier plan intégrées à la plate-forme d'apprentissage en ligne sur le rôle des femmes dans l'histoire africaine, en complément de la phase II de l'Histoire générale de l'Afrique, et initiatives de nature similaire progressivement introduites dans d'autres régions – 7 meilleures pratiques constituant des exemples d'enseignement et d'apprentissage de qualité exploitant les TIC dans des environnements éducatifs fortement axés sur l'égalité des genres et mettant l'accent sur le renforcement des capacités des femmes et des filles
<p>5. Nombre de séances adoptant expressément une perspective de genre organisées pendant les forums liés au SMSI</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 4 séances adoptant expressément une perspective de genre 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 2 séances adoptant expressément une perspective de genre

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Gestion des bureaux hors Siège

Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège

II.B – Services liés au programme

II.C – Programme de participation et bourses

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

ISU

Budget ordinaire	Total 38 C/5 approuvé (667 M\$)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	\$	\$	
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) ⁽¹⁾	9 648 800	7 694 800	-

(1) Le montant pour l'ISU représente l'allocation financière au titre du budget ordinaire et pourrait être utilisé par la suite pour financer les coûts d'activité et/ou de personnel. L'Institut peut aussi recevoir directement d'autres fonds extrabudgétaires qui ne sont pas inclus dans le présent tableau.

06000 Résolution 38 C/60 de la Conférence générale pour l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

La Conférence générale,

Prenant note des rapports du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour 2014 et 2015,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO de veiller à ce que le programme de l'Institut soit axé sur les priorités suivantes, et mette particulièrement l'accent sur les besoins de l'Afrique, l'égalité des genres, les jeunes, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones :
 - (a) améliorer la pertinence et la qualité de la base de données internationale de l'UNESCO en élaborant de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques en matière d'éducation, de science, de culture et de communication, promouvant la collecte et l'établissement en temps voulu de statistiques et indicateurs de qualité, et renforçant la communication avec les États membres ainsi que la coopération avec les bureaux hors Siège et les organismes et réseaux partenaires ;
 - (b) soutenir les États membres et renforcer leurs capacités à élaborer des stratégies nationales en prodiguant une formation en matière de collecte et d'utilisation des données, diffusant des principes directeurs et outils techniques, et dispensant des avis d'experts et un soutien aux activités statistiques menées dans les pays ;
 - (c) appuyer le développement de l'analyse des politiques dans les États membres en offrant des formations pertinentes dans le domaine de l'analyse des données, menant des études analytiques en partenariat avec des spécialistes internationaux, diffusant les meilleures pratiques et les rapports analytiques auprès d'un large public, et rendant régulièrement compte de la diffusion et de l'utilisation des statistiques de l'ISU ;
 - (d) étudier la question de la qualité de l'éducation et de l'évaluation des résultats de l'apprentissage en servant de centre d'échange d'informations dans ce domaine tout en encourageant la coopération et la convergence entre les initiatives internationales existantes concernant l'évaluation des élèves ;

- (e) appliquer la Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011 et la version révisée des domaines d'études et de formation de la CITE, sous réserve de son approbation par la Conférence générale ;
 - (f) poursuivre la collaboration fructueuse avec différents acteurs dans le paysage statistique international, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), entre autres ;
2. *Autorise* la Directrice générale à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) en lui accordant une allocation financière d'un montant de **9 648 800** dollars pour la période 2016-2017 ;
 3. *Invite* les États membres, les organisations internationales, les organismes de développement et les organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer, financièrement ou par d'autres moyens appropriés, à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO ;
 4. *Prie* la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données

- (1) Production de statistiques et d'indicateurs de l'éducation plus pertinents et à jour ;
- (2) Élaboration, application et amélioration de méthodologies et de normes appropriées dans le domaine des statistiques de l'éducation ;
- (3) Renforcement des capacités des statisticiens nationaux à produire et utiliser des données nationales et comparatives sur l'éducation ;
- (4) Promotion de l'utilisation et de l'analyse des statistiques de l'éducation ;

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'éducation

- (5) Utilisation par la communauté éducative internationale d'un cadre commun pour réaliser des analyses comparatives et un suivi international des progrès des résultats d'apprentissage ;

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques internationales sur la science, la technologie et l'innovation, la culture, la communication et l'information

- (6) Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses d'actualité sur les statistiques relatives à la recherche-développement et à l'innovation ;
- (7) Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques culturelles d'actualité et utiles à la formulation des politiques ;
- (8) Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques de la communication d'actualité et utiles à la formulation de politiques ;

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

- (9) Amélioration et contrôle constants de la qualité des données produites par l'ISU ;
- (10) Accessibilité et utilisation des données de l'ISU plus faciles, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des utilisateurs.

06001 Avec l'adoption des objectifs de développement durable (ODD), la demande de données comparables au niveau international n'a jamais été aussi grande, ce qui met en évidence le rôle déterminant de l'Institut de statistique de l'UNESCO dans la production des indicateurs dont les États membres ont besoin pour le suivi, l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels et la planification dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. En outre, l'Institut s'efforce d'améliorer la comparabilité et d'autres aspects liés à la qualité des données aux niveaux national et international en mettant en place des cadres, des classifications et des méthodologies statistiques tout en renforçant les capacités des statisticiens nationaux des États membres en matière de collecte et d'utilisation des données.

06002 Le programme de travail de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour la période 2014-2017 s'articulera autour des quatre axes d'action suivants :

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données

06003 Afin de dresser un tableau complet et bien documenté de la situation de l'éducation, la stratégie prévue pour la période 2014-2017 met l'accent sur l'amélioration de la qualité des données aux niveaux national et international, en particulier la pertinence, la comparabilité, la couverture, la fiabilité et l'actualité d'indicateurs transnationaux, ce qui représente un important bien public pour les parties prenantes à tous les niveaux.

06004 L'ISU répondra à la demande croissante de données de haute qualité et à jour qui sont absolument indispensables au suivi des progrès accomplis, surtout dans le cadre des objectifs de développement durable et de l'agenda Éducation 2030. Le Cadre d'action Éducation 2030 prend clairement en considération la mission de l'ISU s'agissant de conduire la conception, la validation et l'application de mesures tenant compte du nouvel agenda. Un plan de mesure élargi, axé sur le soutien au développement plus systématique des capacités dans les États membres et une nouvelle amélioration des outils et méthodologies sont essentiels pour évaluer les politiques nationales et guider la planification et la formulation des politiques. L'ISU est bien placé pour coordonner les efforts visant à produire les indicateurs de suivi des objectifs de développement internationaux et nationaux, et pour faire en sorte que des méthodologies et normes pertinentes et adaptées soient mises au point, actualisées, communiquées et appliquées avec l'ensemble des parties prenantes de l'éducation.

06005 Au titre de l'axe d'action 1, l'action stratégique de l'ISU visera à améliorer le système statistique international relatif à l'éducation et soutiendra des projets contribuant aux objectifs suivants :

1. Améliorer la qualité des statistiques et indicateurs nationaux et internationaux de l'éducation

06006 Les activités viseront essentiellement au renforcement de la coopération avec les partenaires nationaux, à l'adaptation et à la réalisation du programme d'enquête de l'ISU sur l'éducation, ainsi qu'à la validation d'indicateurs afin d'améliorer la comparabilité, la couverture, la fiabilité et l'actualité des données de l'éducation. Les efforts de l'ISU seront axés sur les trois principaux domaines suivants :

- (i) Élargir la portée de la base de données mondiales sur l'éducation afin d'englober une plus large gamme d'indicateurs de l'éducation répondant aux besoins du suivi mondial et thématique par la révision de l'enquête principale sur l'éducation, le lancement de collectes de données thématiques (par exemple, sur les enseignants et l'enseignement), la constitution de meilleurs ensembles de

données relatives au niveau d'instruction et à l'alphabétisation et la fourniture d'une référence qui fasse autorité pour les indicateurs ventilés dérivés des recensements et des enquêtes.

- (ii) Renforcer la pertinence de données en mettant en place des outils de collecte et de suivi de données propres aux régions pouvant être utilisés par les parties prenantes régionales pour présenter et analyser les données obtenues.
- (iii) Resserrer les liens avec les statisticiens nationaux par le biais de la formation et de campagnes de sensibilisation auxquelles participeront les conseillers régionaux et le personnel de l'ISU en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique subsaharienne et dans les États arabes.

Résultat escompté 1 : Production de statistiques et d'indicateurs de l'éducation plus pertinents et à jour

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Données mondiales plus complètes et plus pertinentes sur l'éducation afin de répondre aux besoins des ODD et de l'agenda Éducation 2030	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation chaque année de nouvelles collectes mondiales de données conçues pour recueillir des informations comparables utiles à la formulation des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> – La base de données de l'ISU contient des données pour tous les indicateurs aux fins du suivi des indicateurs mondiaux et thématiques relatifs à l'éducation pour lesquels des valeurs peuvent être calculées à partir des données disponibles
2. Données régionales et nationales plus complètes et plus pertinentes sur l'éducation afin de répondre aux besoins régionaux et nationaux en matière de formulation des politiques et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> – Conception, chaque année, avec des partenaires locaux, de nouveaux modules régionaux qui répondent aux besoins régionaux en matière d'informations chaque année – Réalisation de collectes pilotes de données pour recueillir des indicateurs clés au niveau sous-national 	<ul style="list-style-type: none"> – Conception, chaque année, de nouveaux modules mondiaux et régionaux qui répondent aux besoins régionaux en matière d'informations chaque année – Réalisation de collectes pilotes de données pour recueillir des indicateurs clés au niveau sous-national
3. Disponibilité de données relatives à l'éducation ventilées par groupe de population spécifique pour le suivi des inégalités	<ul style="list-style-type: none"> – Intégration dans les bases de données de l'ISU et diffusion d'indicateurs de l'éducation dérivés des recensements et des enquêtes et concernant particulièrement les différences entre les groupes 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement et diffusion dans les bases de données de l'ISU d'indicateurs de l'éducation dérivés des recensements et des enquêtes et ventilés par groupe

2. Élaborer des méthodologies et des normes appropriées dans le domaine des statistiques de l'éducation

06007

L'ISU renforcera son rôle normatif et collaborera avec les principales parties prenantes, y compris les statisticiens nationaux afin :

- (i) d'élaborer de nouvelles approches et méthodologies pour assurer le suivi de l'ensemble des progrès accomplis en matière d'éducation, y compris des mécanismes pour évaluer les capacités nationales, garantir la qualité des données nationales issues de diverses sources et fournir des modèles visant à améliorer l'établissement de rapports nationaux et internationaux ;
- (ii) de faire mieux connaître aux producteurs et utilisateurs de données ce qui touche à l'application des normes internationales et à l'amélioration de la transparence des statistiques internationales, en particulier en ce qui concerne les approches fondées sur des recensements et des enquêtes ;
- (iii) de continuer d'appliquer la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011), et de l'utiliser pour recartographier les systèmes éducatifs dans l'ensemble des pays en vue d'améliorer la comparabilité sur le plan international des données de l'ISU ;
- (iv) de favoriser l'élaboration de nouvelles statistiques de l'éducation dans des domaines prioritaires, tels que le niveau d'instruction, le financement de l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'apprentissage des adultes et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation.

Résultat escompté 2 : Élaboration, application et amélioration de méthodologies et de normes appropriées dans le domaine des statistiques de l'éducation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Consensus obtenu autour d'un nouveau plan stratégique en place qui répond aux besoins de données pour le suivi des objectifs internationaux de l'éducation	– Consensus autour d'un plan stratégique en place qui répond aux besoins de données pour le suivi des objectifs internationaux de l'éducation	– Consensus autour d'un plan stratégique en place qui répond aux besoins de données pour le suivi des objectifs internationaux de l'éducation
2. Publication par l'ISU de documents décrivant les nouveaux cadres d'indicateurs et permettant de mieux comprendre les nouvelles méthodologies et les nouveaux indicateurs	– 8 documents méthodologiques : 4 documents publiés pour la période 2014-2015, plus 4 documents sur des thèmes restant à identifier pour la période 2016-2017	– 2 documents méthodologiques publiés en 2014-2015 et 4 documents méthodologiques publiés en 2016-2017
3. Nombre de pays pour lesquels des données sur la durée moyenne de la scolarité sont disponibles dans le cadre du Centre de données de l'ISU	– 160 pays pour lesquels des données sont disponibles sur la période 1950-2016	– 130 pays pour lesquels des données sont disponibles sur la période 1950-2016

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre d'États membres ayant mis à jour la cartographie de leur système éducatif national en fonction de la CITE 2011	- Au moins 160 pays ayant publié une cartographie de la CITE 2011	- Au moins 120 pays ayant publié une cartographie de la CITE 2011

3. Renforcer les capacités nationales en matière de production et d'utilisation des données

06008

Les activités conçues pour améliorer la qualité des données reposent sur les capacités et la participation des statisticiens et experts nationaux, partenaires essentiels de l'ISU. La Stratégie 2014-2017 vise à tirer parti de ce lien grâce à un certain nombre d'initiatives en matière de renforcement des capacités. Notamment, l'ISU coopérera avec les équipes nationales en vue d'évaluer la disponibilité et les coûts éventuels d'indicateurs de l'éducation pour le suivi de l'agenda Éducation 2030 et des objectifs de développement durable, ainsi que d'évaluer les avancées dans l'amélioration des systèmes nationaux d'information sur l'éducation et de l'établissement de rapports internationaux en appliquant une série d'outils de diagnostic (plans de données, évaluations de la qualité des données, etc.) entre les différentes sources de données, en particulier celles concernant l'équité et la qualité de l'éducation. Les conseillers régionaux et multipays de l'ISU proposeront une assistance technique concernant la constitution de systèmes nationaux de données sur l'éducation ainsi que l'utilisation et l'analyse de résultats statistiques pour formuler des politiques fondées sur des éléments factuels. En outre, l'ISU organisera régulièrement des ateliers de formation sur les statistiques de l'éducation aux niveaux régional, multipays et national, notamment des ateliers pour la réalisation d'évaluations sur l'état de préparation des pays au suivi des cibles de l'agenda Éducation 2030.

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des statisticiens nationaux à produire et utiliser des données nationales et comparatives sur l'éducation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Organisation, à l'intention des planificateurs de l'éducation et des responsables politiques, d'ateliers de formation à l'utilisation et à l'analyse de données en vue d'une prise de décision axée sur les résultats dans toutes les régions	- 12 à 16 ateliers régionaux (3 à 4 par an)	- 12 à 16 ateliers régionaux (3 à 4 par an)
2. Fourniture d'orientations techniques et/ou réalisation d'évaluations de la qualité des données, et application des recommandations par les États membres	- Réalisation de missions techniques ou d'évaluations de la qualité des données et mise en œuvre des recommandations dans au moins 24 États membres (12 par an)	- Réalisation de missions techniques ou d'évaluations de la qualité des données et mise en œuvre des recommandations dans au moins 12 États membres (3 par an)

4. Renforcer l'analyse et l'utilisation de données relatives à l'éducation

06009

Afin de répondre aux besoins des acteurs clés et de la communauté internationale des utilisateurs de données en général, l'ISU utilisera les nouvelles technologies pour transformer des données en information et diffuser des statistiques, des métadonnées et des analyses à un plus large public, plus rapidement, plus efficacement et sous une forme plus pratique. Les activités seront axées sur l'amélioration de l'accès aux données et la promotion de leur utilisation, de leur interprétation et de leur analyse.

Résultat escompté 4 : Promotion de l'utilisation et de l'analyse des statistiques de l'éducation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Production de rapports thématiques étayés par des données	<ul style="list-style-type: none"> – Publication d'un rapport thématique phare tous les 15 mois avec des partenaires d'analyse – Diffusion des données de l'éducation deux fois par an par l'intermédiaire du Centre de données de l'ISU 	<ul style="list-style-type: none"> – Publication d'un rapport thématique phare tous les 15 mois avec des partenaires d'analyse – Diffusion des données de l'éducation deux fois par an par l'intermédiaire du Centre de données de l'ISU
2. Présentation plus visuelle des données	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation d'atlas électroniques sur une nouvelle plate-forme ainsi que d'autres représentations visuelles thématiques par le biais du site Web de l'ISU 	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation d'atlas électroniques sur une nouvelle plate-forme ainsi que d'autres représentations visuelles thématiques par le biais du site Web de l'ISU
3. Mise au point de produits techniques, analytiques et d'information	<ul style="list-style-type: none"> – Deux documents techniques, deux notes stratégiques et six fiches d'information par an 	<ul style="list-style-type: none"> – Un document technique, une note stratégique et six fiches d'information par an

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'éducation

06010

Dans le cadre des efforts déployés pour réaliser l'Éducation pour tous, de nombreux pays ont considérablement amélioré l'accès à l'éducation de base. Toutefois, avec les ODD, au lieu d'être uniquement mis sur l'accès, l'accent est désormais placé sur l'accès plus l'apprentissage. La communauté internationale doit s'assurer que les étudiants acquièrent certaines compétences indispensables pour participer à la société, à commencer par l'aptitude à lire, écrire et manier les nombres.

06011

L'ISU favorise la mesure systématique de compétences essentielles de l'éducation de base (en particulier la lecture, l'écriture et le calcul à la fin du primaire) par le biais de sa section sur les résultats de l'apprentissage. Il créera un catalogue d'initiatives nationales et internationales concernant l'évaluation des acquis d'apprentissage des élèves qui comprendra des renseignements précis sur les résultats réels des évaluations et de leurs outils méthodologiques. L'ISU encouragera aussi l'établissement de liens entre les initiatives d'évaluation existantes afin d'accroître le corpus de données comparables au niveau

international. L'Institut définira un cadre commun et élaborera un cadre d'assurance qualité à cet effet en tirant parti des résultats de l'Équipe spéciale sur les mesures standards de l'apprentissage et des travaux sur l'apprentissage déjà menés par d'autres institutions du système des Nations Unies.

Résultat escompté 5 : Utilisation par la communauté éducative internationale d'un cadre commun pour réaliser des analyses comparatives et un suivi international des progrès des résultats d'apprentissage

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Établissement et utilisation par les États membres d'un catalogue des initiatives nationales et internationales sur l'évaluation des résultats d'apprentissage des élèves	– Analyse des initiatives d'évaluation des élèves dans au moins 100 pays	– Analyse des initiatives d'évaluation des élèves dans au moins 100 pays
2. Recensement des bonnes pratiques de travail en vue de leur application dans les évaluations orales des compétences en lecture	– Consensus trouvé entre parties prenantes de l'évaluation ; promotion de bonnes pratiques	– Consensus trouvé entre parties prenantes de l'évaluation ; promotion de bonnes pratiques
3. Élaboration et utilisation dans les évaluations nationales et transnationales d'un cadre commun et d'un cadre d'assurance qualité des données pour l'évaluation	– Consensus trouvé entre les parties prenantes. Définition et promotion d'un cadre commun. Élaboration d'un cadre d'assurance qualité des données	– Consensus trouvé entre les parties prenantes. Définition et promotion d'un cadre commun. Élaboration d'un cadre d'assurance qualité des données

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques internationales sur la science, la technologie et l'innovation, la culture, la communication et l'information

06012 L'action de l'ISU englobe les différents domaines du mandat de l'UNESCO. À cet égard, l'Institut s'est engagé à entreprendre toute une série d'initiatives relatives à l'élaboration de statistiques internationales (production de données, élaboration de méthodologies, renforcement des capacités et analyse des données) dans les secteurs de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), ainsi que de la communication et de l'information (CI).

Les statistiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation

06013 La science, la technologie et l'innovation (STI) sont universellement reconnues comme un facteur clé de la croissance économique et du bien-être social. Les États membres cherchent à renforcer leurs politiques afin de stimuler la STI. Pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques efficaces dans ce domaine, les gouvernements ont besoin d'indicateurs de STI à jour et comparables au niveau transnational, qui seront aussi utilisés pour aider à assurer le suivi de l'ODD 9.

06014 Les statistiques sur la recherche et le développement expérimental (R-D) sont une composante essentielle de l'ensemble des indicateurs de STI. Par conséquent, l'ISU continuera de mettre l'accent sur

la production et la diffusion de statistiques de R-D de qualité. L'innovation est toutefois un concept plus large qui inclut des éléments (comme le transfert de technologies, la conception et la formation) de la plus haute importance pour les pays en développement. Ces dernières années, le nombre d'enquêtes sur l'innovation menées de par le monde a considérablement augmenté, y compris dans de nombreux pays en développement. L'ISU a élaboré une enquête internationale visant à produire des données comparables au niveau transnational tout en aidant des pays à établir leurs propres enquêtes nationales.

06015 Le travail de l'ISU dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation repose sur quatre principaux axes d'action : la collecte de données, le développement méthodologique, le renforcement des capacités et la diffusion de données. En ce qui concerne la collecte de données, l'Institut réalisera deux enquêtes à l'échelle mondiale : la collecte de données sur la R-D tous les ans et l'enquête sur l'innovation les années impaires. De plus, l'ISU a établi un inventaire mondial des enquêtes sur l'innovation qui sera régulièrement actualisé. Il est conçu pour aider les États membres à élaborer leurs propres enquêtes nationales.

06016 Afin d'améliorer le taux de réponse aux enquêtes mondiales et la qualité des données correspondantes, l'ISU continuera d'aider à développer les capacités nationales de production durable de statistiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation (STI), ce qui supposera des ateliers de formation périodiques et le renforcement des liens avec les réseaux régionaux de praticiens participant à la production des informations statistiques.

06017 L'ISU élaborera et adaptera également des outils méthodologiques conçus pour produire des données de qualité. Il publiera notamment un guide sur la manière de mener une enquête sur l'innovation qui comprendra une méthode d'évaluation du rôle de l'innovation dans les secteurs informel et agricole (ce qui est particulièrement utile pour de nombreux pays en développement). L'Institut révisera aussi la Recommandation de l'UNESCO de 1978 concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie. Enfin, des publications imprimées et électroniques seront produites afin de promouvoir l'utilisation des indicateurs de STI et leur corrélation avec les questions de développement.

Résultat escompté 6 : Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses d'actualité sur les statistiques relatives à la recherche-développement et à l'innovation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Élargissement de la base de données STI	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réponse net de 36 % pour les pays auxquels l'ISU adresse un questionnaire sur la R-D - 35 réponses au questionnaire sur l'innovation - Ajout à l'inventaire sur l'innovation d'au moins 75 enquêtes sur l'innovation - Métadonnées sur la R-D disponibles pour tous les pays pour lesquels la base de données de l'ISU comporte des données sur la R-D 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réponse net de 32 % pour les pays auxquels l'ISU adresse un questionnaire sur la R-D - 30 réponses au questionnaire sur l'innovation - Ajout à l'inventaire sur l'innovation d'au moins 75 enquêtes sur l'innovation - Métadonnées sur la R-D disponibles pour tous les pays pour lesquels la base de données de l'ISU comporte des données sur la R-D
2. Élaboration de méthodes pour aider les États membres à réaliser des enquêtes en matière de STI	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 8 pays en développement sollicitent de l'aide pour réaliser chaque année une enquête sur la R-D ou l'innovation - Révision de la Recommandation de l'UNESCO de 1978 concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie demandée par la Conférence générale à sa 39^e session 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 5 pays en développement sollicitent de l'aide pour réaliser chaque année une enquête sur la R-D ou l'innovation - Révision de la Recommandation de l'UNESCO de 1978 concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie demandée par la Conférence générale à sa 39^e session
3. Nombre de pays/participants dont les capacités de collecte de statistiques en matière de STI ont été améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - 60 pays dans 4 ateliers régionaux (à raison de 10 pays par atelier régional tous les 8 mois) - 20 ateliers d'assistance technique (5 par an) 	<ul style="list-style-type: none"> - 40 pays dans 4 ateliers régionaux (à raison de 10 pays par atelier régional et par an) - 16 ateliers d'assistance technique (4 par an)
4. Établissement de rapports et préparation d'autres matériels électroniques afin de promouvoir l'utilisation des indicateurs STI et leur corrélation avec les questions de développement	<ul style="list-style-type: none"> - 140 demandes reçues par l'ISU concernant des données en matière de R-D et d'innovation (35 par an) 	<ul style="list-style-type: none"> - 100 demandes reçues par l'ISU concernant des données en matière de R-D et d'innovation (25 par an)

Statistiques de la culture

- 06018** La communauté internationale demande de plus en plus d'informations statistiques pour évaluer les contributions économiques et sociales apportées par la culture à la société et au développement, ainsi que pour aider à formuler des politiques fondées sur des éléments factuels. En réponse, l'ISU s'emploie à élargir la portée des données sur les questions culturelles comparables au niveau transnational tout en élaborant les directives méthodologiques nécessaires au renforcement des capacités des pays à produire et utiliser des statistiques culturelles.
- 06019** L'ISU continuera de produire et de diffuser ses données comparables au niveau transnational sur les longs métrages qui représentent l'une des industries culturelles les plus importantes. Améliorer la portée et le taux de réponse de cette enquête mondiale menée tous les deux ans sera une priorité.
- 06020** L'ISU a aussi élaboré une enquête mondiale sur l'emploi culturel qui produira les données comparables au niveau international dont ont besoin les responsables de l'élaboration des politiques et d'autres utilisateurs de données. L'ISU devrait aussi mettre en œuvre un nouveau programme sur les statistiques relatives au patrimoine pour faciliter le suivi des ODD.
- 06021** Afin de promouvoir la mise en œuvre du Cadre 2009 de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, l'ISU continuera d'élaborer une série de manuels méthodologiques sur des sujets clés. Ces directives sont destinées à aider les États membres à mettre au point leurs propres enquêtes administratives et enquêtes sur les ménages et à produire des données de grande qualité dans le domaine de la culture.
- 06022** Afin de renforcer les capacités statistiques des États membres, l'ISU continuera de proposer des formations et une assistance technique aux États membres. Ces formations peuvent prendre la forme d'ateliers régionaux ou nationaux qui aideront en outre à renforcer la mise en réseau des praticiens nationaux, et auront pour but ultime d'améliorer la couverture des statistiques culturelles. Dans le cadre de ce processus, l'ISU continuera de collaborer avec certains États membres, de grands organismes internationaux et des experts.

Résultat escompté 7 : Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques culturelles d'actualité et utiles à la formulation des politiques

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Augmentation du nombre de documents d'information méthodologiques produits à l'appui du développement des statistiques culturelles à l'échelle mondiale	– Production d'au moins 2 documents d'information méthodologiques	– Production d'au moins 1 document d'information méthodologique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Production et publication dans un large éventail de rapports mondiaux de données et indicateurs comparables au niveau transnational	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité accrue de nouvelles données et de nouveaux indicateurs en vue de leur diffusion et analyse pour l'enquête de l'ISU sur les statistiques de l'emploi culturel ainsi que celle sur les films de long métrage - Mise en place d'une nouvelle collecte de données sur les statistiques relatives au patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité accrue de nouvelles données et de nouveaux indicateurs en vue de leur diffusion et analyse pour l'enquête de l'ISU sur les statistiques de l'emploi culturel ainsi que celle sur les films de long métrage
3. Augmentation du nombre de statisticiens nationaux et formation des responsables culturels à la collecte, l'analyse et l'utilisation des statistiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'au moins 6 ateliers de formation régionaux (1 atelier régional par an) 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'au moins 4 ateliers de formation régionaux

Statistiques de la communication et de l'information

06023 En ce qui concerne les statistiques de la communication et de l'information (CI), l'ISU s'implique dans trois principaux domaines : les TIC dans les statistiques de l'éducation ; les statistiques des médias et les indicateurs de la maîtrise des médias et de l'information. Compte tenu des contraintes budgétaires que connaît l'Institut et des capacités statistiques nationales restreintes dans ce domaine, la principale priorité pour la période 2014-2017 sera d'intégrer progressivement les TIC dans les enquêtes sur l'éducation effectuées dans différentes régions avant de mener une enquête à l'échelle mondiale. Une approche analogue sera adoptée pour l'enquête de l'ISU sur les médias si des ressources suffisantes peuvent être obtenues.

06024 La stratégie globale de l'ISU pour l'introduction des TIC dans les enquêtes sur l'éducation dans différentes régions repose sur deux considérations essentielles : (i) s'assurer que l'enquête correspond à une demande claire de données émanant de plates-formes régionales, ce qui suppose un vigoureux engagement des décideurs et statisticiens nationaux ; (ii) la ferme volonté des autorités d'établir des mécanismes nationaux en vue de collecter au moins un ensemble de données de base correspondant aux priorités des politiques nationales et aux besoins mondiaux de suivi (par exemple l'agenda du SMSI). Se fondant sur cette stratégie, l'ISU a réalisé une collecte de données dans les pays d'Afrique francophone en 2013 et ciblé les pays d'Afrique anglophone en 2014. Une enquête mondiale est prévue pour 2016.

06025 Au sein du système des Nations Unies, la mission de l'UNESCO, qui consiste à promouvoir le développement des médias, est sans équivoque. Évaluer le développement des médias exige des indicateurs de suivi et d'évaluation. Le questionnaire utilisé dans l'enquête de l'ISU sur les médias est basé sur les indicateurs de développement des médias entérinés par le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication en 2008. Si des crédits suffisants sont obtenus, la collecte de données commencera à l'échelle régionale.

06026

Enfin, l'ISU aide le Secteur de la communication et de l'information à élaborer des indicateurs de la maîtrise des médias et de l'information. L'Institut fournit une expertise statistique au projet du Secteur visant à mettre au point un ensemble d'outils pour les pays qui entreprennent des évaluations nationales.

Résultat escompté 8 : Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques de la communication d'actualité et utiles à la formulation de politiques

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Disponibilité et actualisation périodique des données mondiales sur les TIC dans l'éducation	– Taux de réponse de 40 % à l'enquête mondiale 2016 sur les TIC dans l'éducation	– Taux de réponse de 40 % à l'enquête mondiale 2016 sur les TIC dans l'éducation
2. Disponibilité et actualisation périodique des statistiques des médias	– Taux de réponse de 75 % à l'enquête régionale sur les statistiques des médias	

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

06027

Dans le contexte du programme de travail statistique de l'ISU, cet axe d'action répond aux besoins de toutes les équipes de l'ISU dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion de données statistiques aux institutions et aux utilisateurs de données. En outre, l'ISU utilise un cadre global d'assurance qualité des données pour traiter dans son ensemble le cycle de vie des statistiques.

06028

Les ressources engagées pour donner suite aux objectifs de ce programme de travail sont réparties entre le Bureau de l'ISU à Montréal et le dispositif hors Siège de l'Institut en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, ainsi que dans les États arabes.

06029

La qualité des données est l'une des premières priorités de l'Institut. Le cadre d'assurance qualité de l'ISU et les indicateurs qui y sont associés nous permettent de produire une série chronologique fiable de données de qualité à partir d'une méthodologie commune. Afin de faciliter davantage la réalisation de ce travail parmi le personnel à Montréal et sur le terrain, un site intranet utilisant le service intranet UNESTREAMS de l'UNESCO sera mis en place pour conserver et partager tous les rapports sur la qualité des données.

06030

Le principal objectif est d'adapter nos processus et systèmes de collecte de données pour utiliser les normes SDMX dans nos échanges avec nos partenaires régionaux (par exemple, le RICYT pour les données en matière de STI). Cela entraînera, pour l'Institut, d'importants gains en termes d'efficacité interne et de qualité des données à court et à moyen terme. En conséquence, la priorité est donnée à la mise en œuvre d'un projet mené en collaboration avec l'OCDE et Eurostat visant à améliorer la collecte de données UOE.

06031

Les équipes de terrain de l'ISU jouent aussi un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité des données de l'Institut.

Résultat escompté 9 : Amélioration et contrôle constants de la qualité des données produites par l'ISU

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Renforcement des cadres relatifs à la gouvernance et à la qualité	<ul style="list-style-type: none"> – Publication, pour toutes les activités d'enquête de l'ISU, des principaux indicateurs de performance concernant les taux de réponse aux enquêtes de l'Institut et au respect des délais – Publication, pour les enquêtes de l'ISU en matière d'éducation et de recherche-développement, des principaux indicateurs de performance concernant la portée et le degré d'exhaustivité des données – Participation de tous les acteurs internes de l'ISU concernés à la planification et à la réalisation des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> – Publication, pour toutes les activités d'enquête de l'ISU, des principaux indicateurs de performance concernant les taux de réponse aux enquêtes de l'Institut et au respect des délais – Publication, pour les enquêtes de l'ISU en matière d'éducation et de recherche-développement, des principaux indicateurs de performance concernant la portée et le degré d'exhaustivité des données – Participation de tous les acteurs internes de l'ISU concernés à la planification et à la réalisation des enquêtes
2. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des échanges de données avec d'autres organismes	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'un système d'échange de données entièrement automatisé avec l'OCDE et Eurostat pour l'enquête sur l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'un système d'échange de données entièrement automatisé avec l'OCDE et Eurostat pour l'enquête sur l'éducation
3. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la coordination, des processus et de la gestion des données et métadonnées au sein de l'ISU, ainsi que des outils prenant en compte le cycle de vie des données dans son intégralité	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de 10 % du coût de la collecte et du traitement des données – Adaptation des systèmes et processus aux questionnaires modulaires et collectes régionales/mondiales – Mise en place d'un groupe de travail pour la production des données et élaboration d'un plan de priorités 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de 10 % du coût de la collecte et du traitement des données – Adaptation des systèmes et processus aux questionnaires modulaires et collectes régionales/mondiales – Mise en place d'un groupe de travail pour la production des données et élaboration d'un plan de priorités
4. Nombre d'États membres dans lesquels les capacités en matière de statistiques ont été renforcées grâce aux interventions du personnel de l'ISU sur place	<ul style="list-style-type: none"> – États arabes : 7 – Asie et Pacifique : 40 – Amérique latine et Caraïbes : 50 – Afrique subsaharienne : 50 	<ul style="list-style-type: none"> – États arabes : 7 – Asie et Pacifique : 40 – Amérique latine et Caraïbes : 50 – Afrique subsaharienne : 50

06032

La refonte du site Web de l'ISU constituera l'initiative principale. Elle exigera une réécriture complète de tout le contenu (et sa traduction), l'élaboration d'un nouveau plan de marquage, la migration de

contenus, la création de pages, et la mise en place de tests. Les services de données sous-jacents (API) seront entièrement remplacés et intégrés à une infrastructure internet en nuage (*cloud*), tandis que les visuels du portail de données seront refaits et redéveloppés à l'aide de nouvelles technologies dans le cadre d'un accord de collaboration avec l'OCDE, et que le système de gestion des contenus du site Web sera remplacé. Un soutien renforcé sera apporté pour les appareils mobiles et l'intégralité de l'écosystème de recherche sera remplacée. Il ne sera gardé presque rien du site Web et du centre de données existants. Il s'agit d'un projet extrêmement complexe assorti d'objectifs audacieux qui nécessitera une aide supplémentaire. La réalisation de ce projet ambitieux et stimulant est possible mais exigeante.

Résultat escompté 10 : Accessibilité et utilisation des données de l'ISU plus faciles, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des utilisateurs

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Création de partenariats ou renforcement des partenariats existants avec des intermédiaires (sites Web tiers) afin d'améliorer la diffusion des données de l'ISU	<ul style="list-style-type: none"> – Création d'au moins 2 nouveaux partenariats avec des intermédiaires pour la diffusion des données – Présence visible des données de l'ISU sur le site Web du Siège de l'UNESCO et sur les sites Web régionaux de l'Organisation – Mise en place du service Web de données libres de l'ISU – Au moins 5 sites extérieurs contenant des données dépassées/périmées passent à de nouvelles méthodes automatisées pour faire en sorte que les données soient toujours à jour 	<ul style="list-style-type: none"> – Création d'au moins 2 nouveaux partenariats avec des intermédiaires pour la diffusion des données – Présence visible des données de l'ISU sur le site Web du Siège de l'UNESCO et sur les sites Web régionaux de l'Organisation – Mise en place du service Web de données libres de l'ISU – Au moins 5 sites extérieurs contenant des données dépassées/périmées passent à de nouvelles méthodes automatisées pour faire en sorte que les données soient toujours à jour
2. Le site Web de l'ISU et les produits et services de son Centre de données sont maintenus à jour, toujours pertinents et régulièrement améliorés	<ul style="list-style-type: none"> – Ajout d'au moins un type de nouveaux produits chaque année – Augmentation de 10 % des accès uniques aux produits de données en ligne de l'ISU au cours de l'exercice biennal – Renforcement du Centre de données de l'ISU deux fois par an – Suivi de l'expérience utilisateur du Centre de données en ligne de l'ISU – Refonte du site Web et du portail de données de l'ISU et lancement du nouveau site en 2017 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement du Centre de données de l'ISU une fois par an – Augmentation de 10 % des accès uniques aux produits de données en ligne de l'ISU au cours de l'exercice biennal – Renforcement du Centre de données de l'ISU deux fois par an – Suivi de l'expérience utilisateur du Centre de données en ligne de l'ISU – Refonte du site Web et du portail de données de l'ISU et lancement du nouveau site en 2017

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des pratiques internes de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Passage à des méthodes automatisées pour au moins 5 ensembles de données actuellement diffusés manuellement - Mises à jour signalées automatiquement aux partenaires en ce qui concerne la diffusion de tous les ensembles de données - Harmonisation des données entre les ensembles de données diffusés en externe et le Centre de données de l'ISU 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage à des méthodes automatisées pour au moins 5 ensembles de données actuellement diffusés manuellement - Mises à jour signalées automatiquement aux partenaires en ce qui concerne la diffusion de tous les ensembles de données - Harmonisation des données entre les ensembles de données diffusés en externe et le Centre de données de l'ISU

Priorité globale Afrique

Au cours du quadriennium, l'ISU donnera la priorité à l'Afrique dans tous ses principaux domaines de programme, surtout en ce qui concerne les travaux en cours visant à améliorer la qualité des statistiques de l'éducation et à promouvoir l'utilisation d'indicateurs utiles à la prise de décisions spécifiquement mis au point pour la région. Une formation sera dispensée dans tous les pays d'Afrique subsaharienne en 2014-2017. De plus, des évaluations de la qualité des données seront menées dans un certain nombre de pays.

Priorité globale Égalité des genres

L'Institut veillera autant que possible à ce que toutes ses données et tous ses indicateurs soient ventilés par sexe et intégrés dans le cadre d'un indice de parité des genres. Cette priorité dépasse le traitement des données et exige d'incessants efforts dans les domaines du travail méthodologique et du développement des capacités des statisticiens nationaux afin de produire des indicateurs pertinents et d'actualité reflétant les questions de genre dans les domaines de compétence de l'UNESCO. L'Institut œuvrera en ce sens au cours du prochain quadriennium.

Titre II.A – Gestion des bureaux hors Siège

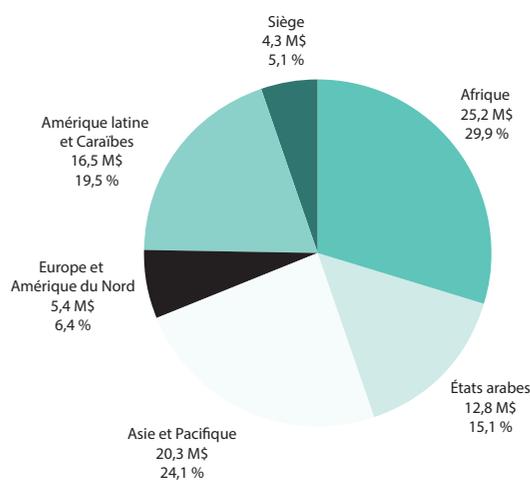
Hors Siège – 1

Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
Gestion des bureaux hors Siège	Total 38 C/5 approuvé (667 M\$)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	
	\$	\$	\$
1 Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	26 391 100	25 101 100	1 396 600
2 Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (personnel)	58 053 700	55 726 200	-
Total, Gestion des bureaux hors Siège	84 444 800	80 827 300	1 396 600

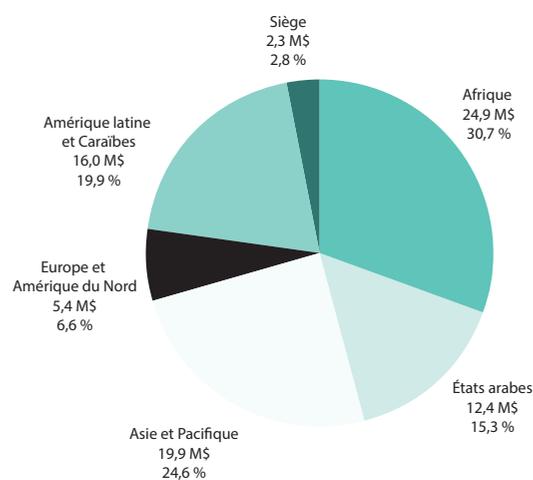
(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Région/Siège	Ventilation du budget ordinaire par région (667 M\$)				Ventilation du budget ordinaire par région (518 M\$)			
	Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés (personnel)		Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège		Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés (personnel)		Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	
	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	%
Afrique	16 965 100	8 248 300	25 213 400	29,9	16 603 200	8 250 700	24 853 900	30,7
États arabes	9 831 300	2 940 300	12 771 600	15,1	9 455 100	2 922 900	12 378 000	15,3
Asie et Pacifique	13 662 300	6 672 700	20 335 000	24,1	13 250 000	6 660 300	19 910 300	24,6
Europe et Amérique du Nord	3 483 600	1 884 200	5 367 800	6,4	3 483 600	1 879 800	5 363 400	6,6
Amérique latine et Caraïbes	12 223 700	4 235 600	16 459 300	19,5	11 818 000	4 229 400	16 047 400	19,9
Total, hors Siège	56 166 000	23 981 100	80 147 100	94,9	54 609 900	23 943 100	78 553 000	97,2
Siège	1 887 700	2 410 000	4 297 700	5,1	1 116 300	1 158 000	2 274 300	2,8
Total, Gestion des bureaux hors Siège	58 053 700	26 391 100	84 444 800	100,0	55 726 200	25 101 100	80 827 300	100,0

Budget ordinaire (667 M\$)



Budget ordinaire (518 M\$)



Hors Siège – 2

Postes de dépenses	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés							
Personnel (postes établis)		58 053 700	58 053 700		55 726 200	55 726 200	172 100
2. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège							
I. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège							1 224 500
Assistance temporaire	4 650 000		4 650 000	4 650 000		4 650 000	
Heures supplémentaires	129 300		129 300	129 300		129 300	
Missions du personnel	1 310 000		1 310 000	1 310 000		1 310 000	
Consultants et experts	–		–	–		–	
Services contractuels	3 175 000		3 175 000	2 175 000		2 175 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	450 000		450 000	450 000		450 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	16 276 800		16 276 800	16 276 800		16 276 800	
Autres charges	–		–	–		–	
Sous-total	25 991 100	–	25 991 100	24 991 100	–	24 991 100	1 224 500
II. Crédits administrés pour le renforcement des bureaux hors Siège							
Participation de l'UNESCO aux activités pilotes de l'Initiative « Unis dans l'action »	400 000		400 000	110 000		110 000	
Sous-total	400 000	–	400 000	110 000	–	110 000	–
Total, Gestion des bureaux hors Siège	26 391 100	58 053 700	84 444 800	25 101 100	55 726 200	80 827 300	1 396 600

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion des bureaux hors Siège approuvé dans la résolution 37 C/58 (paragraphe 07000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, afin :
 - (i) de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie pour la réforme du dispositif hors Siège de l'UNESCO et son adaptation aux exigences de cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies au niveau des pays conformément à toute résolution pertinente adoptée par la Conférence générale à sa 37^e session, et de veiller à accroître le degré de responsabilité des bureaux hors Siège ;
 - (ii) de prendre les mesures appropriées pour fournir aux bureaux hors Siège des orientations administratives et assurer un renforcement ciblé des bureaux associés à la programmation conjointe des Nations Unies, en prévoyant des arrangements différents dans les pays où l'UNESCO n'a pas de présence permanente ;
 - (iii) de suivre la performance globale des bureaux hors Siège au moyen d'examen communs avec les secteurs et services concernés ;
 - (iv) d'assurer l'évaluation des performances de tous les directeurs et chefs de bureaux hors Siège et de coordonner leurs ressources globales en personnel ;
 - (v) de gérer, administrer et suivre l'utilisation des crédits de fonctionnement des bureaux hors Siège, et de renforcer leurs capacités administratives par le biais du soutien, de la formation et de l'évaluation des besoins en personnel ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de 84 444 800 dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative à la présence hors Siège ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

07001 L'Organisation poursuivra la mise en œuvre de la stratégie concernant sa présence sur le terrain afin d'assurer une exécution optimale des programmes aux niveaux régional et national ainsi que leur adéquation aux exigences en constante évolution de la réforme du système des Nations Unies. Les activités correspondantes seront menées conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa 185^e session sur la réforme du dispositif hors Siège (décision 185 EX/29, Rapport de la Directrice générale sur la réforme du dispositif hors Siège) et aux décisions de suivi ultérieures.

07002 La réforme du dispositif hors Siège telle que décidée par la Conférence générale à sa 36^e session repose sur un modèle à deux niveaux comportant un nombre limité de bureaux régionaux multisectoriels et des bureaux de pays, dont des bureaux et « desks » de projets. La mise en œuvre de la réforme dans la région Afrique est en cours et continuera de s'appuyer sur l'expérience concrète de la nouvelle

structure et de son efficacité et son efficacité programmatiques, financières et logistiques, ainsi que de son alignement sur l'ensemble du système des Nations Unies. Les consultations avec les États membres et les groupes régionaux se poursuivront tout au long du processus.

07003 L'objectif de la réforme du dispositif hors Siège est de mettre en place une structure redditionnelle nouvelle et simplifiée, fondée sur une décentralisation accrue des pouvoirs et des responsabilités. De nouveaux profils de directeurs et chefs de bureau hors Siège seront établis en coopération avec HRM afin de permettre à la Directrice générale de procéder aux nominations les plus appropriées. L'évaluation des performances des directeurs et chefs des bureaux hors Siège s'appuiera sur des accords de performance établis à partir des principaux résultats escomptés quadriennaux et couvrant tous les aspects de leurs fonctions (gestion du programme, mobilisation de partenariats et de ressources, budget et finances, gestion du personnel, visibilité accrue, sécurité, etc.) ainsi que les indicateurs de performance correspondants.

07004 La Division de l'appui et de la coordination hors Siège (FSC), en tant que point d'entrée pour l'établissement des rapports relatifs aux programmes, la coordination des programmes et le suivi de l'exécution du programme sur le terrain, sert de plate-forme de coordination pour la gestion des unités hors Siège. Dans ce contexte, FSC fournira un appui aux bureaux hors Siège en coordonnant les réponses et actions consolidées et cohérentes du Siège.

07005 Le Bureau de la gestion financière (BFM) fournit un soutien en matière de gestion financière ainsi qu'un appui technique, et s'occupe des dépenses de fonctionnement, des budgets et des procédures administratives des bureaux hors Siège. Il doit notamment assurer une structure efficace des effectifs dans les unités administratives, surveiller les coûts de fonctionnement de chacun des bureaux hors Siège ainsi que la mise en œuvre de mesures de rentabilité. BFM aide et appuie les bureaux hors Siège dans la mise en œuvre des recommandations des audits et s'assure du renforcement des capacités d'administration et de gestion par des programmes de conseil et de tutorat. BFM participera à la mise en place et au fonctionnement efficace des plates-formes d'appui administratif, conformément aux décisions relatives à la réforme du dispositif hors Siège. BFM participera au processus de réforme du système des Nations Unies pour ce qui est des aspects financiers et budgétaires ainsi que de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, principalement en conseillant les bureaux hors Siège afin de faciliter la mise en œuvre des procédures et des accords au niveau des équipes de pays des Nations Unies.

Résultat escompté

Résultat escompté 1 : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative à la présence hors Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Consolidation de la première phase de la réforme par l'UNESCO de son dispositif hors Siège (Afrique)	– Réforme du dispositif hors Siège déployée dans d'autres régions, conformément aux décisions des organes directeurs de l'UNESCO	– Réforme du dispositif hors Siège en Afrique déjà en place ; déploiement de la réforme dans d'autres régions, sous réserve des décisions des organes directeurs de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Coordination des interactions entre le Siège et les unités hors Siège sur les questions de gestion complexes	– Réforme du dispositif hors Siège déployée dans d'autres régions, conformément aux décisions des organes directeurs de l'UNESCO	– Soutien aux bureaux hors Siège dans toutes les régions et fourniture, le cas échéant, de réponses/orientations
3. Achèvement de l'évaluation de la performance de tous les directeurs et chefs de bureaux hors Siège	– Évaluation de la performance de tous les directeurs/chefs de bureau hors Siège achevée fin 2017	– Évaluation de la performance de tous les directeurs/chefs de bureau hors Siège achevée fin 2017
4. Renforcement des capacités de gestion au sein des bureaux hors Siège, création de solutions alternatives aux plates-formes administratives régionales à travers le renforcement des unités administratives des bureaux multisectoriels et régionaux, dotation en personnel et évaluation des unités administratives au sein des bureaux hors Siège, attribution et suivi des budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège, et fourniture d'un appui à toutes les unités administratives des bureaux hors Siège.	<ul style="list-style-type: none"> – Création pour chaque région d'un poste de Responsable des achats (4 au total) et d'un poste d'assistant (achats) (4 au total) – Évaluation des performances de tous les AO des bureaux hors Siège achevée à la fin 2017 – Appui fourni à toutes les unités administratives des bureaux hors Siège dans lesquelles le poste d'AO est vacant, ainsi que des orientations, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> – Évaluation des performances de tous les AO des bureaux hors Siège achevée à la fin de 2017 – Appui fourni à toutes les unités administratives des bureaux hors Siège dans lesquelles le poste d'AO est vacant, ainsi que des orientations, le cas échéant

Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège

Réforme du dispositif hors Siège

Budget ordinaire	Total 38 C/5 approuvé (667M\$)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
	\$	\$	\$
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège			
Budget opérationnel	1 000 000	-	-
Budget de personnel	4 000 000	-	-
Total, Réforme du dispositif hors Siège	5 000 000	-	-

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

07006

Cet article budgétaire correspondra aux coûts récurrents et non récurrents supplémentaires résultant de la mise en œuvre progressive de la réforme de l'UNESCO concernant son dispositif hors Siège au cours de la période couverte par le 38 C/5.

II.B – Services liés au programme

Titre II.B – 1

Budget ordinaire		Total 38 C/5 approuvé (667 M\$)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
Services liés au programme				
Chapitre 1	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique			
	Budget opérationnel	4 282 700	598 500	-
	Budget de personnel	3 898 800	3 574 900	-
	Total, Chapitre 1	8 181 500	4 173 400	-
Chapitre 2	Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres			
	Budget opérationnel	625 700	316 100	-
	Budget de personnel	1 615 000	1 293 000	377 000
	Total, Chapitre 2	2 240 700	1 609 100	377 000
Chapitre 3	Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe			
	Budget opérationnel	790 100	314 500	-
	Budget de personnel	660 300	660 300	-
	Total, Chapitre 3	1 450 400	974 800	-
Chapitre 4	Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget			
	Budget opérationnel	2 710 100	992 400	865 000
	Budget de personnel	4 200 000	4 200 000	6 024 500
	Total, Chapitre 4	6 910 100	5 192 400	6 889 500
Chapitre 5	Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation			
	Budget opérationnel	653 500	318 500	-
	Budget de personnel	4 398 500	4 398 500	2 775 200
	Total, Chapitre 5	5 052 000	4 717 000	2 775 200
Chapitre 6	Relations extérieures et information du public			
	Budget opérationnel	5 142 000	1 454 200	200 000
	Budget de personnel	19 522 500	18 250 400	691 400
	Total, Chapitre 6	24 664 500	19 704 600	891 400
Chapitre 7	Appui et coordination hors Siège			
	Budget opérationnel	200 000	200 000	-
	Budget de personnel	923 400	923 400	512 000
	Total, Chapitre 7	1 123 400	1 123 400	512 000
	Total, Budget opérationnel	14 404 100	4 194 200	1 065 000
	Total, Budget de personnel	35 218 500	33 300 500	10 380 100
	Total, Titre II.B	49 622 600	37 494 700	11 445 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre II.B – 2

Postes de dépenses	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 1	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique						
I. Personnel (postes établis)		3 898 800	3 898 800		3 574 900	3 574 900	–
II. Autres dépenses :							–
Assistance temporaire	568 600		568 600	78 000		78 000	
Heures supplémentaires	–		–	–		–	
Missions de délégués et de personnes extérieures	696 000		696 000	82 000		82 000	
Missions du personnel	620 000		620 000	80 000		80 000	
Consultants et experts	–		–	–		–	
Services contractuels	650 000		650 000	94 000		94 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	–		–	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 248 100		1 248 100	199 100		199 100	
Autres charges	500 000		500 000	65 400		65 400	
Total, Chapitre 1	4 282 700	3 898 800	8 181 500	598 500	3 574 900	4 173 400	–
Chapitre 2	Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres						
I. Personnel (postes établis)		1 615 000	1 615 000		1 293 000	1 293 000	377 000
II. Autres dépenses :							–
Assistance temporaire	237 000		237 000	20 000		20 000	
Missions de délégués et de personnes extérieures	40 000		40 000	25 000		25 000	
Missions du personnel	150 000		150 000	150 000		150 000	
Consultants et experts	30 000		30 000	15 000		15 000	
Services contractuels	60 000		60 000	20 000		20 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	30 000		30 000	25 000		25 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	61 100		61 100	56 100		56 100	
Autres charges	17 600		17 600	5 000		5 000	
Total, Chapitre 2	625 700	1 615 000	2 240 700	316 100	1 293 000	1 609 100	377 000
Chapitre 3	Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe						
I. Personnel (postes établis)		660 300	660 300		660 300	660 300	–
II. Autres dépenses :							–
Assistance temporaire	70 000		70 000	30 000		30 000	
Missions de délégués et de personnes extérieures	61 000		61 000	11 000		11 000	
Missions du personnel	193 000		193 000	73 000		73 000	
Consultants et experts	320 000		320 000	130 000		130 000	
Services contractuels	81 000		81 000	31 000		31 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	25 000		25 000	–		–	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	22 100		22 100	21 500		21 500	
Autres charges	18 000		18 000	18 000		18 000	
Total, Chapitre 3	790 100	660 300	1 450 400	314 500	660 300	974 800	–
Chapitre 4	Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget						
I. Personnel (postes établis)		4 200 000	4 200 000		4 200 000	4 200 000	6 024 500
II. Autres dépenses :							865 000
Assistance temporaire	490 000		490 000	140 000		140 000	
Missions de délégués et de personnes extérieures	310 000		310 000	5 000		5 000	
Missions du personnel	475 000		475 000	210 000		210 000	
Consultants et experts	340 000		340 000	120 000		120 000	
Services contractuels	280 000		280 000	30 000		30 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	300 000		300 000	40 000		40 000	

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Postes de dépenses	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	465 900		465 900	425 900		425 900	
Autres charges	49 200		49 200	21 500		21 500	
Total, Chapitre 4	2 710 100	4 200 000	6 910 100	992 400	4 200 000	5 192 400	6 889 500
Chapitre 5 Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation							
I. Personnel (postes établis)		4 398 500	4 398 500		4 398 500	4 398 500	2 775 200
II. Montants administrés pour le compte de toute l'Organisation	653 500		653 500	318 500		318 500	-
Total, Chapitre 5	653 500	4 398 500	5 052 000	318 500	4 398 500	4 717 000	2 775 200
Chapitre 6 Relations extérieures et information du public							
I. Personnel (postes établis)		19 522 500	19 522 500		18 250 400	18 250 400	691 400
II. Autres dépenses :							200 000
Assistance temporaire	370 000		370 000	200 000		200 000	
Heures supplémentaires	100 000		100 000	5 500		5 500	
Missions de délégués et de personnes extérieures	950 000		950 000	80 000		80 000	
Missions du personnel	900 000		900 000	300 000		300 000	
Consultants et experts	850 000		850 000	70 000		70 000	
Services contractuels	533 800		533 800	70 000		70 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	495 200		495 200	50 000		50 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	943 000		943 000	678 700		678 700	
Autres charges	-		-			-	
Total, Chapitre 6	5 142 000	19 522 500	24 664 500	1 454 200	18 250 400	19 704 600	891 400
Chapitre 7 Appui et coordination hors Siège							
I. Personnel (postes établis)		923 400	923 400		923 400	923 400	512 000
II. Autres dépenses :							-
Assistance temporaire	10 000		10 000	10 000		10 000	
Heures supplémentaires	-		-	-		-	
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-		-	
Missions du personnel	50 000		50 000	50 000		50 000	
Consultants et experts	-		-	-		-	
Services contractuels	20 000		20 000	20 000		20 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	50 000		50 000	50 000		50 000	
Autres charges	70 000		70 000	70 000		70 000	
Total, Chapitre 7	200 000	923 400	1 123 400	200 000	923 400	1 123 400	512 000
Total, Titre II.B	14 404 100	35 218 500	49 622 600	4 194 200	33 300 500	37 494 700	11 445 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique

08100 Résolution 38 C/62 de la Conférence générale pour la Coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique approuvé dans la résolution 37 C/59 (paragraphe 08100 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, afin :
 - (i) de renforcer le suivi, la coordination et l'encouragement de l'action en faveur de l'Afrique ;
 - (ii) de promouvoir davantage les activités de suivi et de réflexion prospective sur les enjeux, opportunités et problématiques de développement de l'Afrique ;
 - (iii) de renforcer encore le partenariat stratégique avec les États membres d'Afrique, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques sous-régionales, la société civile, le secteur privé et les institutions spécialisées, afin qu'ils puissent participer davantage à l'action de l'Organisation en y apportant leurs contributions intellectuelles, techniques et financières ;
 - (iv) d'élargir et favoriser, sur la base d'avantages comparatifs, la complémentarité d'action avec d'autres agences, fonds et programmes du système des Nations Unies agissant en Afrique ;
 - (v) de mobiliser des contributions extrabudgétaires en faveur des programmes phares de la priorité Afrique ;
 - (vi) de coordonner la mise en œuvre des six « programmes phares » ;
 - (vii) d'organiser et mobiliser, dans le cadre de la culture de la paix, un réseau en faveur de la campagne « Agissons pour la paix » lancée par l'Union africaine ;
 - (viii) d'appuyer, à cet égard, des initiatives spécifiques menées par des acteurs du terrain ;
 - (ix) d'organiser et animer un réseau d'institutions de recherche sur les valeurs et de mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 8 181 500 dollars pour la période 2016-2017 ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (1) Intensification et renforcement de l'impact des programmes de l'UNESCO en Afrique grâce à une meilleure identification des besoins de développement prioritaires du continent et à une mise en œuvre conjointe/partagée, notamment avec l'Union africaine, d'autres organismes du système des Nations Unies et/ou un réseau de partenaires bilatéraux, multilatéraux comprenant la société civile et le secteur privé afin de soutenir les initiatives et projets phares de la priorité globale Afrique ;

- (2) Mobilisation des organisations régionales, des États membres et de la société civile en Afrique en faveur de la Culture de la paix et de la Campagne de l'Union africaine « Agissons pour la paix » ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

08101 Le 37^e Programme et budget s'inscrit dans le cadre du nouveau cycle de programmation de quatre ans (2014-2017) et dans celui d'une Stratégie à moyen terme de huit ans (2014-2021). En ce qui concerne l'Afrique, il devra tenir compte des progrès déjà enregistrés par le continent dans les différents domaines de compétence de l'Organisation mais aussi des défis qu'il aura à relever au cours de la période de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme.

08102 À cet égard, l'action de l'UNESCO en Afrique au cours de la période couverte par le 37 C/5 sera soutenue par une stratégie opérationnelle¹, fruit d'une analyse prospective et de larges consultations au sein de l'UNESCO – Siège et bureaux hors Siège, avec les États membres de l'Organisation, la Commission de l'Union africaine et l'agence du NEPAD, les communautés économiques régionales et autres organisations d'intégration régionale africaines, les experts sur le terrain et les partenaires au développement de l'Afrique.

08103 Cette stratégie répond aux recommandations faites par l'évaluation de la priorité Afrique, notamment celles relatives à un cadre référentiel et compréhension partagée de la priorité globale Afrique, la nécessité de disposer d'un plan d'action, la définition claire de modalités de mise en œuvre précisant le rôle des différents acteurs, les ressources humaines et financières à mobiliser, les partenariats à forger et/ou à renforcer, autant de conditions garantissant la valeur ajoutée de l'action de l'UNESCO dans le cadre de la priorité globale Afrique.

08104 Ce faisant, il s'agit de donner suite à la décision 190 EX/45, à travers un plan d'action portant sur la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes phares, qui ont été identifiés et proposés dans le 37 C/4, et dont les objectifs stratégiques, les résultats escomptés sur quatre ans ainsi que les indicateurs de performance et de référence sont clairement indiqués dans la mise en œuvre de la priorité Afrique par chacun des secteurs de programme, dans le 37 C/5.

08105 Six programmes phares ont été ainsi élaborés selon une approche intersectorielle, de manière conjointe par les secteurs de programme, les bureaux régionaux et spécialistes sur le terrain, sous la coordination du Département Afrique. Ils ont été articulés autour des deux domaines d'action de l'UNESCO en Afrique, à savoir :

- la construction de la paix par l'édification de sociétés inclusives, pacifiques et résilientes ;
- le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

08106 La jeunesse et l'égalité des genres étant prises en compte en tant que priorités transversales.

¹ Publiée dans un document stratégique distinct en complément aux documents 37 C/4 et 37 C/5.

08107 Ces programmes phares sont les suivants :

- Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence ;
- Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence ;
- Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique ;
- Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe ;
- Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale ;
- Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias.

08108 Ces programmes phares, de nature multidisciplinaire, sont en synergie avec les décisions et plans d'action adoptés par les institutions africaines, en particulier l'Union africaine et les communautés économiques régionales, et contribuent aux efforts visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux de l'Éducation pour tous. Leur mise en œuvre par les secteurs de programme impliquera différentes parties prenantes au nombre desquelles figurent : les États membres de l'UNESCO, les bureaux hors Siège, les centres de catégories 1 et 2, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, la société civile et le secteur privé.

08109 Dans le cadre du système des Nations Unies, une attention particulière sera accordée à la participation de l'Organisation, (i) aux mécanismes de coordination régionale des agences du système des Nations Unies en Afrique (RCM) et (ii) aux exercices de programmation conjointe sur le terrain, dans le cadre du processus « Unis dans l'action » et des PNUAD.

08110 Le travail commun et la coordination avec les bureaux de liaison sis à Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et New York seront poursuivis et renforcés².

08111 Le Département Afrique veillera au développement d'un partenariat élargi dont devra bénéficier l'ensemble de l'action de l'UNESCO en Afrique, en tenant compte de la stratégie globale de mobilisation des partenaires de l'Organisation. Des actions spécifiques seront développées vers le partenariat africain, y compris les institutions monétaires régionales, le secteur privé, la société civile de façon à ce que l'Afrique participe davantage et apporte sa contribution intellectuelle, technique et financière à l'action de l'Organisation. L'action de renforcement de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud, Nord-Sud-Sud sera poursuivie.

08112 Dans ce contexte, le Département Afrique assurera la coordination, le suivi et l'impulsion de la mise en œuvre des programmes phares et de l'ensemble de l'action de l'Organisation en Afrique. Il assurera également un appui politique et stratégique tout comme il apportera sa contribution aux rapports périodiques de la Directrice générale aux organes directeurs, en étroite collaboration avec le Bureau de la planification stratégique, les secteurs de programme, les bureaux hors Siège en Afrique, et les autres services concernés.

08113 Le Département Afrique continuera de développer le partenariat stratégique et substantiel et le plaidoyer commun autour des enjeux de développement du continent y compris les défis émergents liés à la démographie, au changement climatique, à la culture pour le développement, à la jeunesse et à la culture de la paix. Il assurera une veille stratégique et la promotion d'une réflexion prospective sur les

² Note Ivoire DG/Note/11/39 du 7 décembre 2011.

changements, opportunités et défis en Afrique, en y associant les institutions de prospective œuvrant sur le continent ou ayant l'Afrique comme sujet.

08114

En appui à la stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique, une stratégie de communication sera élaborée en vue de promouvoir les aspects clés de l'action menée par l'UNESCO. Celle-ci favorisera une compréhension commune de la priorité Afrique aux niveaux des parties prenantes internes et externes. La diffusion à large échelle des projets phares de la priorité Afrique renforcera l'adhésion des partenaires et contribuera ainsi à un meilleur rayonnement des actions de l'Organisation sur le continent. Elle donnera l'occasion d'avoir une vision globale de nos futures actions de communication, des moyens et du calendrier pour y parvenir mais aussi d'évaluer l'impact et les retombées des actions dans le cadre de la priorité Afrique aux niveaux national, sous-régional et régional.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Intensification et renforcement de l'impact des programmes de l'UNESCO en Afrique grâce à une meilleure identification des besoins de développement prioritaires du continent et à une mise en œuvre conjointe/partagée, notamment avec l'Union africaine, d'autres organismes du système des Nations Unies et/ou un réseau de partenaires bilatéraux, multilatéraux comprenant la société civile et le secteur privé afin de soutenir les initiatives et projets phares de la priorité globale Afrique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Mise en place et fonctionnement d'un cadre de concertation et de partenariats regroupant l'UNESCO, l'UA/NEPAD, les CER, les OIG, la société civile et le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de projets conjoints (3) Union africaine/UNESCO mis en place grâce à la mobilisation conjointe de fonds extrabudgétaires dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud – 3 accords de coopération signés avec des OIG spécialisées, banques régionales et partenaires privés pour la mise en œuvre de projets spécifiques – 3 ONG africaines et de la diaspora de dimension régionale établissent des relations officielles avec l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de projets conjoints (3) Union africaine/UNESCO mis en place grâce à la mobilisation conjointe de fonds extrabudgétaires dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud – 2 accords de coopération signés avec des OIG spécialisées, banques régionales et partenaires privés pour la mise en œuvre de projets spécifiques – 5 ONG africaines et de la diaspora de dimension régionale établissent des relations officielles avec l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
2. Participation active, au plan substantif, technique et du leadership, aux programmes conjoints et aux mécanismes de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique, notamment en ce qui concerne la coordination des groupes/sous-groupes thématiques dont l'UNESCO est responsable	– <i>Coordination du « Cluster » de sciences et sous-groupe éducation, culture et jeunesse assurées</i>	– <i>Coordination du « Cluster » de sciences et sous-groupe éducation, culture et jeunesse assurées</i>
3. Constitution d'un réseau interdisciplinaire d'institutions africaines et d'autres régions, dans le domaine de la prospective (« think thank »), qui se concentrera sur des besoins/thématiques prioritaires dans les domaines de compétence de l'UNESCO	– <i>1 Réseau de chercheurs constitué par des accords de partenariat avec l'UNESCO</i>	– <i>Réseau constitué par des accords de partenariat</i>
4. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des actions de ce réseau, seront organisés des conférences et des séminaires et des publications seront réalisées et diffusées sur des problématiques prioritaires concernant et/ou intéressant l'Afrique	– <i>4 conférences/séminaires organisés et publications relatives diffusées</i>	– <i>2 conférences/séminaires organisés et publications relatives diffusées</i>

Résultat escompté 2 : Mobilisation des organisations régionales, des États membres et de la société civile en Afrique en faveur de la Culture de la paix et de la Campagne de l'Union africaine « Agissons pour la paix »

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre de pays adhérant à la campagne « Agissons pour la paix » par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au niveau national, notamment la célébration de la Journée de la paix le 21 septembre	– <i>Plus de 25 pays africains</i>	– <i>Plus de 10 pays africains</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Des mécanismes de réflexion (Forums régionaux ou sous-régionaux) et de mobilisation de la société civile sont mis en place en coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales	– Un Forum annuel est organisé en coopération avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales	– Un Forum bi-annuel est organisé en coopération avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales

08115 Les activités relatives au résultat escompté 2 contribueront également à la réalisation des objectifs du programme phare 1 concernant la culture de la paix et de la non-violence (relevant du GP III).

Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

08200 Résolution 38 C/63 de la Conférence générale pour la Coordination et le suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

La Conférence générale

1. Autorise la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 (GEAP II) – élaboré conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs, à la lumière des conclusions et des recommandations de l'évaluation externe concernant la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes, dans le cadre d'un processus consultatif et participatif – en assurant la cohérence et la complémentarité des initiatives en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes par un mécanisme de coordination et de suivi, ainsi que des résultats escomptés correspondants fixés pour 2014-2017 et approuvés dans la résolution 37 C/60 (paragraphe 08200 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, afin :
 - (i) de soutenir l'équipe de direction du Secrétariat et les organes directeurs afin de renforcer les cadres normatifs et d'orientation et les documents stratégiques de l'UNESCO relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ;
 - (ii) de conduire et coordonner les efforts de programmation de l'UNESCO visant à promouvoir l'égalité des genres, en s'attachant systématiquement à renforcer l'engagement, les compétences et les capacités pour l'application effective de cette priorité dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation ;
 - (iii) de renforcer et institutionnaliser encore davantage la double approche de l'égalité des genres avalisée par les Nations Unies : programmation spécifique en matière de genre, visant l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des hommes ainsi que la transformation des normes de la masculinité et de la féminité ;

et prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans les politiques, programmes et initiatives ;

- (iv) d'aider les programmes à répondre aux inégalités grandissantes là où interagissent le genre et d'autres facteurs tels que le statut socioéconomique, l'origine ethnique, l'âge ou la situation géographique et à tenir compte des spécificités régionales ;
- (v) de soutenir l'amélioration de la collecte et de l'analyse, par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), de données ventilées par sexe pour chaque grand programme, afin d'appuyer la programmation et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ;
- (vi) de fournir des orientations stratégiques et techniques concernant l'intégration systématique des questions relatives à l'égalité des genres dans six domaines essentiels : responsabilité ; intégration des questions de genre axée sur les résultats ; suivi et établissement de rapports ; développement des capacités ; cohérence et coordination ; gestion de l'information et du savoir ;
- (vii) de donner une impulsion stratégique et d'apporter un soutien à la participation de l'UNESCO à l'action et aux processus de réforme des Nations Unies en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes aux niveaux mondial, régional et national, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- (viii) de suivre l'application de la priorité globale Égalité des genres à tous les stades de la programmation et à tous les niveaux des programmes, pour les activités financées au titre du budget ordinaire comme pour les activités extrabudgétaires ;
- (ix) d'améliorer encore la capacité du personnel à intégrer de manière effective et systématique l'égalité des genres dans les opérations par un effort permanent de renforcement des capacités et de formation de certains membres du personnel ;
- (x) de renforcer encore les qualifications et les compétences du Réseau de points focaux pour le genre afin de garantir une meilleure gestion et exécution de la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres et de la programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres dans l'ensemble des secteurs de programme ;
- (xi) de fournir des conseils techniques au Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) sur des politiques du personnel et des ressources humaines attentives aux questions de genre, notamment en ce qui concerne l'égalité des perspectives de carrière des membres du personnel, des adaptations appropriées des conditions de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, et l'augmentation progressive de la représentation des femmes aux postes de décision au sein du Secrétariat pour parvenir à la parité, et suivre l'évolution de la situation en matière de parité au sein du Secrétariat ;
- (xii) de promouvoir la visibilité des actions de l'UNESCO en rendant compte des résultats obtenus en matière d'égalité des genres ;
- (xiii) de coordonner et renforcer les partenariats et réseaux en place, tout en constituant de nouveaux partenariats et réseaux innovants – tant internes qu'externes – par des actions de plaidoyer et la participation à un dialogue sur les politiques de défense des droits des filles et des femmes, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, au sein du Secrétariat comme auprès d'autres parties prenantes, notamment les réseaux et chaires UNESCO concernés, les commissions nationales, les organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes, les milieux universitaires et le secteur privé ;

- (xiv) de consulter les organismes des Nations Unies compétents, en particulier ONU-Femmes, et d'autres organisations multilatérales et bilatérales et collaborer avec eux en vue d'établir des partenariats et d'entreprendre des actions visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
 - (xv) de représenter l'UNESCO aux réunions et conférences organisées par des organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et bilatérales et des organisations de la société civile portant sur des questions en rapport avec l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
 - (xvi) de représenter l'UNESCO aux sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies et du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;
 - (xvii) de piloter la contribution de l'UNESCO à l'action interinstitutions des Nations Unies sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les domaines de compétence de l'Organisation ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 2 240 700 dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, en poursuivant ses deux objectifs primordiaux, à savoir une paix durable et un développement durable, avec des capacités améliorées ;
 - (2) Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaider, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants ;
 - (3) Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

08201

L'UNESCO a fait de l'égalité entre les sexes l'une de ses deux priorités globales dans l'ensemble de ses domaines de compétence pendant toute la durée de sa Stratégie à moyen terme pour 2008-2013. S'agissant de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2014-2021, les États membres ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'égalité des genres en tant que priorité globale (décision 190 EX/19).

08202

La vision qu'a l'UNESCO de l'égalité des genres s'inscrit dans le droit fil des accords internationaux – la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; la Déclaration et Programme d'action de Beijing ; la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ; les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Pour l'Organisation, l'égalité des genres est un droit fondamental de la personne humaine, un fondement de la justice sociale et une nécessité économique. Elle est un facteur déterminant de la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international en même temps qu'un objectif en soi.

08203 Le but ultime de la priorité Égalité des genres est de renforcer la capacité de l'UNESCO de promouvoir, par ses politiques, programmes et initiatives, la création d'un environnement donnant aux femmes et aux hommes d'horizons les plus divers les moyens de contribuer à un développement et à une paix durables, soit les deux objectifs primordiaux de la période 2014-2021, et d'en recueillir les fruits.

08204 L'UNESCO s'engage également à faire en sorte que ses contributions à une paix et à un développement durables aient une incidence positive et pérenne sur la réalisation de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres partout dans le monde. L'UNESCO est fermement convaincue que le développement durable et la paix aux niveaux mondial, régional et local sont des objectifs qui ne peuvent être atteints que si les hommes et les femmes jouissent, dans une plus large mesure et sur un pied d'égalité, de possibilités, de choix et de capacités leur permettant de vivre librement et dignement en tant que citoyens à part entière et égaux.

08205 Si la mise en œuvre de la priorité Égalité des genres est la responsabilité de tout le personnel du Secrétariat, la coordination et le suivi d'ensemble en vue de garantir une mise en œuvre cohérente, globale et efficiente de cette priorité relève de la Division pour l'égalité des genres au Cabinet de la Directrice générale (ODG/GE).

08206 ODG/GE coordonne et suit la mise en œuvre de la priorité en agissant à trois niveaux :

- (i) prise en compte des questions d'égalité des genres dans l'ensemble de l'Organisation ;
- (ii) mise en place et gestion de partenariats, de mécanismes de coordination et de réseaux (internes et externes) ;
- (iii) expertise et appui techniques en vue d'intégrer les considérations d'égalité des genres dans les politiques, les programmes et les initiatives.

08207 Les activités relatives aux deux premiers niveaux relèvent de la responsabilité pleine et directe d'ODG/GE. Les activités relatives au troisième niveau sont partagées avec le personnel des secteurs de programme et des services centraux, des bureaux hors Siège et des instituts et sont menées selon une double approche : programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres, et visant l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des hommes et la transformation des normes de la masculinité et de la féminité, et prise en compte des questions d'égalité des genres dans les politiques, programmes et initiatives pertinents.

08208 Conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs, éclairées par les conclusions et recommandations de l'évaluation externe de la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes en cours, et dans le cadre du **Plan d'action en faveur de l'égalité des genres 2014-2021**, ODG/GE continuera de se concentrer sur le renforcement de l'engagement, des compétences et des capacités pour une application effective de cette priorité dans la programmation, en s'appuyant sur les bonnes pratiques, dans tous les domaines de programme.

08209 En ce qui concerne l'appui et l'orientation de la programmation, en vue d'assurer la cohésion et l'obtention de résultats, ODG/GE concentrera ses efforts sur les neuf objectifs stratégiques énoncés dans les documents 37 C/4 et 37 C/5 en vue de :

- (Objectifs stratégiques 1 et 2) fixer des cibles et des échéances sexospécifiques en ce qui concerne les possibilités d'apprentissage pour tous inclusives et de qualité tout au long de la vie visant à promouvoir une citoyenneté créative et mondiale pour les femmes et les hommes de tous horizons ;

- (Objectif stratégique 3) faire en sorte que l'égalité des genres devienne un élément constitutif de l'agenda mondial de l'éducation en mettant l'accent sur « l'égalité de chances » et sur « l'égalité des résultats », en particulier dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- (Objectif stratégique 4) faire en sorte que la coopération scientifique internationale en faveur de la paix, de la durabilité et de l'inclusion sociale permette aux femmes et aux hommes d'être représentés et de faire entendre leur voix et qu'elle crée les conditions nécessaires pour que les femmes et les hommes deviennent des acteurs de la mitigation, de l'adaptation, de la résilience et de la durabilité ;
- (Objectif stratégique 5) veiller à ce que les politiques en faveur du développement durable visent à être sexotransformatrices en associant les femmes aussi bien que les hommes aux efforts de renforcement des capacités, de sorte que ces politiques servent les besoins d'un groupe de population aussi large que possible ;
- (Objectif stratégique 6) veiller à ce que les processus contribuant aux transformations sociales et au dialogue interculturel reconnaissent et prennent en compte les rôles, les contributions et les voix des femmes et des hommes de tous horizons ;
- (Objectif stratégique 7) appuyer les efforts entrepris par les États membres pour élargir les possibilités de créativité des femmes et des filles, pour leur permettre d'avoir accès et de participer sur un pied d'égalité à la vie culturelle, y compris le patrimoine matériel, immatériel et documentaire, et pour améliorer leur capacité de s'exprimer de façon créative et de jouir des biens et des services culturels ;
- (Objectif stratégique 8) appuyer l'élaboration par les États membres de politiques culturelles qui respectent l'égalité des genres, reconnaissent la parité des droits et la liberté d'expression des femmes et leur garantissent l'accès aux postes de décision ;
- (Objectif stratégique 9) garantir la liberté d'expression de tous indépendamment de leur sexe ou d'autres attributs de leur identité sociale et favoriser le développement de médias sexotransformateurs.

08210

Si l'existence, la persistance et le creusement des inégalités entre les femmes et les hommes sont amplement démontrés, l'une des raisons pour lesquelles on n'observe pas d'amélioration satisfaisante est que les conclusions des recherches et les preuves tangibles recueillies sur le terrain ne sont pas entièrement prises en compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques censées corriger lesdites inégalités. De même, on constate qu'il est difficile d'aborder ces inégalités dans les agendas politiques. Un certain degré d'agrégation est nécessaire lorsque l'on formule des politiques, et dans le cas des inégalités entre les genres, la différenciation établie entre les femmes et les hommes au niveau général occulte les inégalités plus subtiles et pourtant grandissantes aux points d'intersection entre le genre et d'autres facteurs tels que le statut socioéconomique, l'origine ethnique, l'âge ou la situation géographique. L'UNESCO accordera une attention particulière à ces intersections en mettant en œuvre des modalités et des méthodes qui tiennent compte des spécificités régionales.

08211

Une importance particulière sera accordée aux efforts destinés à soutenir l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données ventilées par sexe pour favoriser la mise en œuvre de la priorité Égalité des genres dans la programmation. L'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes souffre d'un manque de données ventilées par sexe cohérentes, fiables et comparables dans bon nombre des domaines d'action de l'UNESCO. Les données sont souvent incomplètes, collectées selon des méthodes qui manquent d'homogénéité d'un pays à l'autre et dans le temps et pâtissent de systèmes nationaux de collecte souvent inadaptés. ODG/GE, en collaboration avec tous les programmes de l'UNESCO et l'ISU, s'emploiera à dresser la carte des besoins en données spécifiques pour l'élaboration de politiques et de programmes sexotransformateurs en repérant les lacunes dans les données, et à produire des données, quand et où cela est possible, ou à apporter un soutien indirect à la création de capacités nationales de collecte des données.

08212 Pour répondre à d'importantes disparités liées au genre dans certains domaines de la programmation et contribuer aux efforts de coordination interdisciplinaire et multidisciplinaire, ODG/GE continuera de lancer, coordonner et soutenir la création et la mise en œuvre de programmes sexospécifiques. Outre le plein appui qu'il apportera aux initiatives en place relevant de la responsabilité des secteurs en charge de l'éducation, de la science et de la communication et de l'information telles que le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, le Prix l'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science et les indicateurs sexospécifiques de développement des médias, ODG/GE lancera – avec le concours de partenaires internes et externes compétents, et dans la mesure du possible – les initiatives ci-après.

08213 **Réseau des centres de documentation et de recherche régionaux sur l'égalité des genres** : axés sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, ces « centres d'excellence » seront créés pour devenir des points de référence internationaux en vue de corriger les lacunes de la recherche sur l'égalité des genres et promouvoir les études sur le genre dans l'enseignement supérieur ainsi que renforcer les capacités pour la prise en compte des questions relatives à l'égalité des genres par les décideurs et la société civile. Deux centres de ce type ont déjà été créés : le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes à Ramallah (Palestine) et le Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs à Kinshasa (République démocratique du Congo). D'autres centres sont en voie d'établissement, notamment un Centre régional sur l'élimination des mutilations/ablations génitales à Nairobi. Ces centres plaideront en faveur des actions interdisciplinaires dans certains domaines spécifiques et soutiendront l'innovation en matière de recherche, de formation, d'aide à la formulation des politiques, de dialogue et de plaidoyer pour l'égalité des genres ainsi que la constitution de réseaux et le renforcement des capacités dans le monde entier. Ils fourniront également un cadre plus large aux Centres d'autonomisation communautaires prévus sous l'égide du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, qui réunira tous les secteurs de programme de l'UNESCO.

08214 **Leadership des femmes** : la formation au leadership des femmes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO sera développée. Ces formations sexotransformatrices viseront à faire en sorte que les femmes disposent des compétences nécessaires pour jouer des rôles de leader à tous les niveaux de la société et utilisent leur position pour faire progresser l'égalité des genres dans leurs domaines respectifs. Des programmes de formation seront élaborés en collaboration avec les bureaux hors Siège et des établissements d'enseignement supérieur et seront mis en œuvre avec ces mêmes établissements et avec des organisations participantes de la société civile.

08215 **Violence liée au genre** : ODG/GE coordonnera et encouragera la contribution de l'UNESCO à l'action mondiale pour l'élimination de toutes les formes de violences liées au genre, en mettant un accent particulier sur ces violences dans les contextes d'apprentissage. La persistance de multiples formes de violences liées au genre est un obstacle majeur à l'édification d'une paix durable, de sorte que la contribution de l'UNESCO à l'élimination de la violence liée au genre favorisera en même temps l'avènement de la paix et de la non-violence. Cette contribution ancrée dans les domaines de compétence de l'Organisation s'attachera à comprendre pleinement les causes sociales et culturelles fondamentales de la violence liée au genre et à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de prévention par l'éducation, la communication et la transformation culturelle. ODG/GE veillera à ce que ces programmes s'adressent à la fois aux femmes et aux hommes, en examinant les schémas dominants de construction de la masculinité et en étudiant comment ces schémas pourraient être modifiés pour prévenir la violence. Le travail mené avec tous les secteurs de programme sera coordonné et renforcé par le biais de partenariats extérieurs, en particulier avec des établissements universitaires, des organisations de la société civile et d'autres agences des Nations Unies.

08216

En ce qui concerne la **prise en compte de la question du genre** dans l'ensemble de l'Organisation, l'action portera sur la valorisation des bénéfices produits par les efforts de développement des capacités du personnel et de l'organisation inscrits dans la précédente Stratégie à moyen terme et sur la traduction de ces bénéfices en une intégration des considérations d'égalité des genres dans tous les documents et processus politiques, stratégiques, opérationnels et administratifs pertinents. Un accent particulier sera placé sur :

- Les orientations stratégiques et techniques concernant l'intégration des questions relatives à l'égalité des genres dans six domaines décisifs : responsabilité ; intégration des questions de genre axée sur les résultats ; suivi et reddition des comptes ; développement des capacités ; cohérence, coordination et gestion des connaissances et de l'information ;
- L'amélioration accrue des capacités du personnel à intégrer efficacement la question de l'égalité des genres dans l'ensemble des opérations par l'élargissement de la formation et du renforcement des capacités en matière d'intégration des questions de genre aux services centraux et aux secteurs autres que les secteurs de programme ;
- La prestation de conseils techniques pour des ressources humaines attentives aux questions de genre notamment sur l'égalité des perspectives de carrière des membres du personnel, l'adaptation des conditions de travail pour concilier vie professionnelle et vie privée – et l'augmentation progressive de la représentation des femmes aux postes de décision au sein du Secrétariat pour parvenir à la parité.

08217

Pour soutenir une mise en œuvre efficiente de la priorité Égalité des genres, ODG/GE continuera de coordonner **et renforcer les partenariats et réseaux en place, tout en constituant de nouveaux partenariats et réseaux innovants** – à la fois internes et externes, et dans la mesure du possible – par les moyens suivants :

- Plaidoyer et engagement en faveur d'un dialogue sur les politiques de défense des droits des filles et des femmes, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, au sein du Secrétariat et auprès d'autres parties prenantes ;
- Appui aux efforts de l'UNESCO pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international concernant l'égalité des genres, notamment les objectifs de l'EPT et les OMD pertinents ;
- Impulsion et soutien stratégiques à la participation de l'UNESCO à l'action de l'ONU et à ses processus de réforme en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes aux niveaux mondial, régional et national, notamment les processus de réflexion sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Consultation des organismes des Nations Unies compétents, en particulier ONU-Femmes, d'autres organisations multilatérales et bilatérales, et de groupes de la société civile et du secteur privé, et collaboration avec eux en vue d'établir des partenariats et d'entreprendre des actions visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
- Représentation de l'UNESCO aux réunions et conférences organisées par des organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et bilatérales et des organisations de la société civile portant sur des questions en rapport avec l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
- Représentation de l'UNESCO aux sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies et du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;

- Pilotage de la participation de l'UNESCO à l'action interinstitutions des Nations Unies sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les domaines de compétence de l'Organisation.

08218 La visibilité de l'action de l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genres sera renforcée et étendue afin de mobiliser de nouveaux partenariats.

08219 **Gestion et exécution de la priorité Égalité des genres :** cette priorité est la responsabilité de chacun des membres du Secrétariat, à tous les niveaux, et bénéficie d'un appui ferme et constant de l'équipe de direction et des États membres.

08220 ODG/GE assumera son rôle et ses responsabilités en matière de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la priorité en étroite collaboration avec des partenaires internes et externes, notamment certains membres du personnel des secteurs de programme et autres secteurs, des services centraux, des bureaux hors Siège et des instituts. Les réseaux et chaires de l'UNESCO, les commissions nationales, le système des Nations Unies dans son ensemble et en particulier ONU-Femmes, OCDE-GENDERNET et le Centre de développement de l'OCDE, d'autres institutions multilatérales et bilatérales, des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes, les milieux universitaires et le secteur privé constitueront le réseau de partenariat élargi.

08221 ODG/GE fera appel au savoir-faire et aux compétences du Réseau de points focaux pour le genre (PFG), qui a été reconduit en 2014. ODG/GE œuvrera avec ce réseau à une meilleure gestion et réalisation de l'intégration des questions de genre et de la programmation sexospécifique dans l'ensemble des secteurs de programme, des bureaux hors Siège et des instituts. Le réseau de PFG a en outre bénéficié de la création d'une plate-forme en ligne et d'une communauté de pratique pour un meilleur échange des expériences et des informations.

08222 Pour faire en sorte que la mise en œuvre de la priorité Égalité des genres soit fondée sur la consultation et les données factuelles et axée sur les performances, ODG/GE facilitera la création d'un groupe de travail de l'UNESCO sur l'égalité des genres, dont le mandat et la composition devront être approuvés par la Directrice générale. Au nom de la Directrice générale, DIR/ODG/GE présidera ce groupe de travail qui se réunira régulièrement au Siège de l'UNESCO et par visioconférence.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, en poursuivant ses deux objectifs primordiaux, à savoir une paix durable et un développement durable, avec des capacités améliorées

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Pourcentage d'indicateurs ONU-SWAP pour lesquels l'UNESCO satisfait aux exigences	- 100 %	- 80 %

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Pourcentage de plans de travail pertinents intégrant les questions de genres aux différentes étapes du cycle du projet	- 70 %	- 45 %
3. Nombre de programmes et/ou plans de travail intégrant les questions de genre dans toute l'Organisation	- 5 programmes intégrant les questions de genre - 30 plans de travail intégrant les questions de genre	- 3 programmes intégrant les questions de genre - 15-20 plans de travail intégrant les questions de genre
4. Nombre d'activités axées sur les stéréotypes de genre, le leadership des femmes ou la violence fondée sur le genre	- 10	- 6
5. Pourcentage des membres du personnel de l'UNESCO ayant suivi une formation sur l'égalité des genres qui utilisent les connaissances et compétences nouvellement acquises	- 75 % des membres du personnel ayant suivi la formation	- 60 % des membres du personnel ayant suivi la formation
6. Nombre de membres du personnel de l'UNESCO qui participent aux formations sur l'égalité des genres, par classe et par sexe	- 250 membres du personnel dont 50 % de femmes et 50 % d'hommes, et parmi lesquels au moins 30 % sont de la classe P-4 ou de rang supérieur	- 150 membres du personnel dont 50 % de femmes et 50 % d'hommes, et parmi lesquels au moins 30 % sont de la classe P-4 ou de rang supérieur

Résultat escompté 2 : Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaider, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de mécanismes de coordination interinstitutions en rapport avec l'égalité des genres auxquels l'UNESCO est invitée à apporter une contribution de fond	- 8-10	- 6

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'accords de partenariat actifs conclus dans toute l'Organisation et axés sur l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes	- 10	- 6
3. Nombre de centres et réseaux de recherche créés à l'appui des domaines prioritaires du GEAP II	- 3	- 1
4. Nombre de rapports bénéficiant d'une forte visibilité qui traitent de l'égalité des genres ou contiennent un chapitre/une partie sur ce sujet	- 10	- 5

Résultat escompté 3 : Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Pourcentage d'hommes et de femmes parmi les membres du personnel de la classe D ou de rang supérieur	- 50 %	- 40-42 %
2. Pourcentage de superviseurs qui incluent l'égalité des genres parmi les critères d'évaluation des performances des membres du personnel placés sous leur supervision	- 60-70 %	- 40 %
3. Pourcentage de points focaux pour le genre dont 20 % du temps de travail est alloué, dans leur description de poste, à ces fonctions de point focal	- 60-70 %	- 30 %
4. Pourcentage de l'ensemble des ressources allouées à l'égalité des genres	- 35 % [minimum]	- 10-20 %

Chapitre 3 – Action de l’UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe

08300 Résolution 38 C/64 de la Conférence générale pour l’Action de l’UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d’action pour l’action de l’UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe approuvé dans la résolution 37 C/61 (paragraphe 08300 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, afin de :
 - (i) coordonner les actions menées par l’UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe, et servir de point focal pour les mécanismes interinstitutions correspondants ;
 - (ii) superviser et développer les infrastructures et mécanismes de gestion et d’administration appropriés à l’appui des actions menées par l’UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe, en étroite coordination avec les organismes des Nations Unies aux niveaux international, régional et national ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 1 450 400 dollars pour la période 2016-2017 ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Réaction efficace face aux situations de crise grâce à un appui aux bureaux hors Siège et au renforcement de leur capacité à opérer dans ces situations, à l’intégration d’une action planifiée et coordonnée dans la réponse humanitaire globale, et au financement de projets d’intervention en situation de crise au moyen d’appels lancés par les Nations Unies et autres modes de financement ;
 - (2) Contribution et intégration aux mécanismes et processus globaux de coordination post-crise des Nations Unies (et autres acteurs concernés) ;
 - (3) Soutien aux capacités internes en matière de préparation aux catastrophes, de prévention des conflits et d’activités de consolidation de la paix, en particulier par la prestation de services de gestion des connaissances ;
- (b) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l’exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

08301

L’action face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe et le soutien aux pays en transition supposent des approches globales coordonnées qui s’inscrivent dans la durée. À cet égard, l’UNESCO veille à ce que son intervention globale soit cohérente et ciblée en s’associant aux efforts d’aide intégrés et aux modalités de financement des Nations Unies, en s’alignant sur les priorités nationales, et en tirant parti de son efficacité opérationnelle générale.

- 08302** La programmation tiendra compte des situations de conflit, agissant sur leurs causes profondes et facilitant les efforts nationaux de dialogue et de réconciliation afin d'atténuer les risques de reprise des conflits. Les efforts de relèvement et de reconstruction post-catastrophe intégreront des éléments relatifs à la réduction des risques de catastrophe, aux systèmes d'alerte rapide et à la préparation aux crises.
- 08303** Guidées par l'action humanitaire et les efforts de reconstruction menés par les pays concernés, les priorités de l'UNESCO consisteront plus précisément à prévenir les conflits par une action ciblée sur le dialogue et la diversité, à remédier aux interruptions ou aux dysfonctionnements des systèmes éducatifs, à rétablir les services culturels et médiatiques, à réparer les traumatismes causés par les conflits et les catastrophes, ainsi qu'à réduire les risques que les conflits et les catastrophes naturelles font peser sur les systèmes éducatifs, les canaux de communication, le patrimoine culturel et la diversité biologique.
- 08304** Les compétences de l'UNESCO qui seront mobilisées concernent notamment les conseils en amont sur les politiques et le renforcement des capacités pour le rétablissement des capacités nationales de planification et de gestion, ainsi qu'une assistance technique et des services consultatifs aux autorités nationales, aux partenaires internationaux, aux organismes professionnels et aux organisations de la société civile, en vue d'une reconstruction durable sur le long terme. Les activités opérationnelles mettront l'accent sur les « fruits de la paix » en générant des compétences et des opportunités économiques et en donnant aux communautés locales les moyens de prendre part aux processus de paix et de reconstruction. L'UNESCO favorisera le dialogue, le rétablissement de la confiance et les efforts de réconciliation, notamment en fournissant aux décideurs locaux et nationaux les résultats de recherches et d'analyses reposant sur des données factuelles ainsi qu'une plate-forme pour un dialogue et un débat sur l'action à mener.
- 08305** L'Organisation participera en outre à l'aide intégrée des Nations Unies au relèvement rapide et à la reconstruction, y compris aux appels globaux et aux appels éclairs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, aux évaluations communes des besoins réalisées par le système des Nations Unies et la Banque mondiale, ainsi qu'au Comité permanent interorganisations/Comité exécutif pour les affaires humanitaires (IASC/ECHA) et autres mécanismes communs de programmation et de financement, et mènera ses initiatives en matière de réconciliation et de consolidation de la paix, en coopération avec les bureaux hors Siège, les bureaux de liaison et les instituts de catégorie 1.
- 08306** Au niveau opérationnel, un appui sera fourni aux bureaux hors Siège pour leur permettre d'élaborer et mettre en œuvre des réponses aux situations de post-conflit et de post-catastrophe. Au niveau du Siège, les secteurs de programme et les services centraux poursuivront leurs efforts visant à faciliter les procédures administratives accélérées, à appuyer la mobilisation de fonds, et à fournir des effectifs et un appui adéquats aux bureaux hors Siège qui œuvrent dans les pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe, notamment par le déploiement rapide de personnel pour faciliter l'intervention immédiate de l'Organisation. L'UNESCO assurera en outre la gestion du savoir et le partage des bonnes pratiques résultant de ses activités en situation de post-conflit et de post-catastrophe, en créant et en entretenant des outils d'information du public et d'information et de formation internes.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Réaction efficace face aux situations de crise grâce à la fourniture d'un appui aux bureaux hors Siège et au renforcement de leur capacité à opérer dans ces situations, à l'intégration d'une action planifiée et coordonnée dans la réponse humanitaire globale, et au financement de projets d'intervention en situation de crise au moyen d'appels lancés par les Nations Unies et autres modes de financement

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Capacité de l'UNESCO à répondre en temps voulu aux besoins humanitaires en participant aux exercices d'évaluation des dommages et des besoins ainsi qu'aux processus de planification coordonnés par les Nations Unies	– Participation systématique de l'UNESCO à l'action menée face à toutes les crises majeures	– Participation sélective de l'UNESCO à l'action coordonnée des Nations Unies face aux crises majeures
2. Pourcentage de projets UNESCO inclus dans les appels coordonnés par les Nations Unies et ayant reçu des financements	– 30 % de financements reçus pour les projets proposés	– 20 % de financements reçus pour les projets proposés

Résultat escompté 2 : Contribution et intégration aux mécanismes et processus globaux de coordination post-crise des Nations Unies (et autres acteurs concernés)

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Participation active aux principaux mécanismes, instances et réseaux de coordination établis par les Nations Unies ou à l'échelle internationale	– L'UNESCO noue de nouveaux partenariats et participe systématiquement aux principaux mécanismes mondiaux et régionaux de coordination	– L'UNESCO consolide les principaux partenariats déjà établis et participe à certains mécanismes mondiaux de coordination ayant un fort impact

Résultat escompté 3 : Soutien aux capacités internes en matière de préparation aux catastrophes, de prévention des conflits et d'activités de consolidation de la paix, en particulier par la prestation de services de gestion des connaissances

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Visibilité et capacité de réaction accrues en matière de préparation aux catastrophes et de réponse aux crises	– Promotion de toutes les activités de l'UNESCO relatives à la préparation aux catastrophes et à la réponse aux crises grâce à une campagne en ligne et à une plate-forme interne de gestion des connaissances bénéficiant d'une grande visibilité	– Promotion des domaines prioritaires en matière de préparation et de réponse, en ligne et grâce à une plate-forme interne de gestion des connaissances

Chapitre 4 – Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget

08400 Résolution 38 C/65 de la Conférence générale pour la Planification stratégique, le suivi de l'exécution du programme et l'élaboration du budget

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - A. à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la planification stratégique, le suivi de l'exécution du programme et l'élaboration du budget, approuvé dans la résolution 37 C/62 (paragraphe 08400 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, afin :
 - (a) de préparer le budget biennal pour 2016-2017 et le programme quadriennal pour 2018-2021 (39 C/5) conformément aux orientations définies par les organes directeurs, dans le respect des directives de la Directrice générale et sur la base des principes de planification, de programmation et de budgétisation axés sur les résultats, de transparence, d'efficacité et de rationalisation ;
 - (b) de suivre la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (37 C/4) par le biais des documents relatifs au programme et au budget ;
 - (c) d'analyser les plans de travail de toutes les unités du Secrétariat pour s'assurer de leur conformité avec les décisions des organes directeurs concernant le document 37 C/5, avec les directives de la Directrice générale et avec les exigences du principe de programmation, budgétisation, gestion, suivi et rapports axés sur les résultats ;
 - (d) de suivre la mise en œuvre du programme approuvé et de ses plans de travail au moyen d'examens périodiques destinés à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des produits et résultats escomptés, et en rendre régulièrement compte aux organes directeurs dans le cadre des rapports statutaires ;

- (e) d'entretenir et resserrer la coopération avec les sources de financement extrabudgétaire conformément au Plan d'action de la Directrice générale en vue de l'amélioration de la gestion des fonds extrabudgétaires, et à cet effet :
 - (i) de coordonner et perfectionner le dispositif de programmation en amont des ressources extrabudgétaires au moyen du Programme additionnel complémentaire (CAP) pour le 38 C/5 ;
 - (ii) d'entretenir de bonnes relations avec les donateurs existants, de prendre contact avec de nouveaux partenaires et de soutenir les efforts de mobilisation de ressources des secteurs de programme et des bureaux hors Siège, notamment par la négociation d'accords ainsi que la fourniture de conseils et de renseignements sur les possibilités de financement ;
 - (iii) de renforcer les capacités en matière de conception de projets, de mobilisation de ressources et de gestion et suivi des ressources extrabudgétaires, grâce à la formation et à la promotion de l'échange de connaissances, en particulier entre bureaux hors Siège, ainsi qu'au perfectionnement des systèmes et processus correspondants ;
 - (iv) de promouvoir, dans le cadre du « financement du développement durable », la mobilisation de ressources dans les pays pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), notamment en aidant les bureaux hors Siège à élaborer des stratégies de mobilisation de ressources au niveau des pays et en encourageant la mise en place de cadres de coopération nationaux ciblant les partenaires publics et privés ;
 - (v) de coordonner la poursuite des efforts visant à affiner la stratégie globale pour les partenariats et d'en rendre compte ;
 - (vi) d'inscrire au Programme additionnel complémentaire (CAP) des activités nécessitant un soutien extrabudgétaire qui répondent aux priorités du Programme ordinaire du 37 C/5 ;
 - (vii) d'affiner la stratégie de mobilisation de ressources de l'Organisation avec les secteurs de programme et les bureaux hors Siège ;
 - (viii) de développer plus avant et coordonner la mise en œuvre de partenariats public-privé, en consultation avec les commissions nationales ;
- (f) de suivre, en étroite coopération avec le Département Afrique et la Division pour l'égalité des genres au sein du Cabinet de la Directrice générale, les activités de programme en faveur de l'Afrique et de l'égalité des genres, qui sont les deux priorités globales de l'Organisation ;
- (g) de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud-Sud ; soutenir les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones, les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe et les pays en transition, ainsi que les pays à revenus intermédiaires ;
- (h) de s'assurer de l'application progressive des principes de gestion et de budgétisation axées sur les résultats et d'une approche fondée sur la gestion des risques, au regard des résultats escomptés et, dans la mesure du possible, de l'impact des activités de l'Organisation ; et fournir la formation, l'aide au renforcement des capacités et l'appui nécessaires au personnel et aux États membres ;
- (i) d'assurer la direction du Comité des marchés ;

- B. à allouer à cette fin un montant de **6 910 100** dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités assignés à la programmation par les organes directeurs et la Directrice générale ;
 - (2) Accroissement du volume des ressources extrabudgétaires et renforcement des réseaux et méthodes de mobilisation de ressources, notamment en ce qui concerne les nouveaux donateurs, les partenariats avec le secteur privé et les approches novatrices en matière de financement ;
 - (3) Articulation et renforcement de la contribution programmatique de l'UNESCO dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la coopération interinstitutions aux niveaux national, régional et mondial ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

08401 Le Bureau de la planification stratégique (BSP) est le point focal au sein du Secrétariat pour tout ce qui concerne les questions de stratégie, de programme et de budget, ainsi que pour la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Il est chargé de conseiller la Directrice générale sur ces questions.

08402 Dans le domaine de la programmation et du suivi, les principales responsabilités du Bureau sont notamment les suivantes :

- Préparer, en étroite coopération avec toutes les unités du Secrétariat, le budget biennal pour 2016-2017 et le prochain programme quadriennal et budget biennal de l'Organisation (39 C/5), en veillant à ce que les priorités régionales pertinentes, les orientations données par les organes directeurs, notamment avec la participation des commissions nationales, les directives de la Directrice générale et les principes de planification, de programmation et de budgétisation axés sur les résultats soient respectés. La responsabilité de la préparation du C/5 implique notamment d'élaborer des propositions préliminaires de la Directrice générale, d'analyser les réponses des États membres, Membres associés, OIG et ONG à ces propositions, l'établissement des plans et des principes directeurs en vue de la mise au point du Projet de budget biennal et du Projet de programme quadriennal, de conseiller et aider les secteurs/bureaux/offices à définir des stratégies et de définir les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les points de référence connexes, ainsi que les cibles quantitatives et/ou qualitatives correspondantes pour le C/5. Ces activités doivent aussi tenir dûment compte des résultats des évaluations et des recommandations issues des audits ;
- Coordonner la programmation initiale des activités extrabudgétaires en établissant le Programme additionnel complémentaire de ressources extrabudgétaires (CAP), en définissant notamment les cibles en matière de mobilisation des ressources à atteindre pour le financement des activités extrabudgétaires du 38 C/5 ;
- Assurer le suivi et l'évaluation, fondés sur la RBM et la RBB, de la mise en œuvre du Programme et budget approuvés (37 C/5), ainsi que des projets extrabudgétaires, au moyen d'examen périodiques de l'exécution du programme et du budget axée sur les résultats ;

- Faire rapport aux organes directeurs sur la mise en œuvre du Programme et budget approuvés et de ses plans de travail en établissant les rapports statutaires pertinents, tels que les documents C/3 quadriennaux, EX/4 annuels et les documents en ligne connexes, en fournissant des évaluations stratégiques et des rapports sur la mise en œuvre du programme et les résultats obtenus ;
- Adapter en permanence la méthodologie de la RBM en veillant à ce qu'elle reflète les nouveaux besoins et leur évolution, comme ceux découlant du processus de décentralisation et des impératifs de la réforme des Nations Unies, et mettre en place et assurer les formations, le renforcement des capacités et l'appui nécessaires pour le personnel au Siège, dans les unités hors Siège et dans les instituts de catégorie 1, ainsi que pour les États membres ;
- Piloter le Comité de gestion des risques et veiller à ce qu'il se réunisse périodiquement, passe progressivement en revue la plupart des risques importants rencontrés par l'Organisation et supervise également l'élaboration en cours du cadre et des processus de gestion des risques de l'Organisation ;
- Formuler des recommandations en vue de faire évoluer et de développer le système central de gestion des programmes de l'UNESCO (SISTER), en veillant à ce qu'il réponde aux besoins nouveaux et à leur évolution et qu'il renforce les pratiques afférentes à la RBM et la RBB. BSP continue d'élaborer et d'exécuter des présentations de SISTER au profit des États membres ;
- Assurer la direction du nouveau Comité des marchés.

08403 BSP est en outre chargé de superviser la mise en œuvre de la Stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2. Le Bureau met également au point des approches concernant d'autres questions stratégiques et de politique générale, y compris le suivi de l'évaluation externe indépendante, qui sont traitées par les comités de direction, notamment en tant que secrétariat du Comité de gestion du programme.

08404 BSP fait office de point focal de l'Organisation pour la promotion et le suivi des activités de programme visant à aider les pays les moins avancés (PMA) à appliquer le Programme d'action adopté en 2011 à Istanbul, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

08405 S'agissant de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, BSP s'emploiera à :

- coordonner les partenariats et les accords de coopération avec les donateurs gouvernementaux bilatéraux actuels et à plaider pour des partenariats programmatiques pluriannuels avec des donateurs existants et nouveaux. Il sera accordé une attention accrue aux intérêts spécifiques des nouveaux donateurs et partenaires. Les possibilités qu'offre la modalité d'action au profit du donateur pour faire face aux défis du développement dans les pays à revenu intermédiaire par la mobilisation de ressources nationales en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) seront aussi davantage exploitées ;
- poursuivre son partenariat avec l'Union européenne et les banques de développement multilatérales dans le cadre de réunions de coordination annuelles, d'échanges préalables à l'adoption de politiques, d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées conjointement, ou encore par le cofinancement de certains projets, en particulier au niveau des pays ;
- mettre en œuvre et affiner la stratégie de mobilisation des ressources dans l'ensemble de l'Organisation qui est axée à la fois sur la multiplication et la diversification des réseaux traditionnels de donateurs et sur l'application de la nouvelle approche et de stratégies particulières, notamment avec le secteur privé, en consultation avec les commissions nationales ;

- accroître les capacités de mobilisation des ressources par la conception et la diffusion d'outils communs afin de plaider pour les domaines prioritaires et de mieux gérer les relations avec un grand nombre de partenaires, ainsi que par des séances de formation au Siège et hors Siège.

08406

BSP dirige et coordonne aussi la participation et la contribution de l'UNESCO aux activités interinstitutions du système des Nations Unies, concernant notamment les questions de programme globales, et celles qui visent à renforcer la cohérence du système, aux niveaux mondial, régional et à l'échelle des pays, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Le Bureau prodigue des conseils, assure une formation et apporte son appui à tout le personnel du Siège et des bureaux hors Siège en ce qui concerne les exercices de programmation conjointe par pays et les autres questions relatives à la réforme du système des Nations Unies. BSP fournit également des orientations générales aux bureaux hors Siège pour l'élaboration des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD). À cette fin, BSP administre aussi la part des 2 % des ressources de programme mises en commun que la Directrice générale destine au soutien aux bureaux hors Siège de l'UNESCO participant à la préparation des opérations communes de programmation par pays. Le Bureau représente l'UNESCO dans les débats et activités relatifs aux programmes menés par les organes subsidiaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), en particulier dans le cadre de son Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), ainsi que de leurs groupes connexes, notamment le Groupe consultatif du GNUD établi au niveau ADG/SSG. Le Bureau coordonne la participation de l'UNESCO à la préparation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin que les priorités de programme de l'Organisation soient dûment prises en compte et suivies d'effets, en étroite collaboration avec les secteurs de programme, les bureaux de liaison et tous les services concernés. Il a en outre pour mission de veiller à ce que tous les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et autres dispositions pertinentes de la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies et des documents finals des sommets mondiaux de 2005 et 2010, ainsi que des conférences et processus intergouvernementaux pertinents, soient pleinement pris en compte dans les activités de programme de l'UNESCO. De plus, BSP est chargé de mettre au point des accords de partenariat stratégique sous la forme de mémorandums d'accord avec des organisations du système des Nations Unies.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités assignés à la programmation par les organes directeurs et la Directrice générale

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Élaboration du Projet de budget pour 2016-2017 et du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) conformément à l'approche de l'UNESCO de la RBM et de la RBB et approbation de ces documents par la Conférence générale	– Élaboration du Projet de budget pour 2016-2017 et du Projet de 39 C/5 conformément aux décisions des organes directeurs	– Élaboration du Projet de budget pour 2016-2017 et du Projet de 39 C/5 conformément aux décisions des organes directeurs

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Rapports réguliers sur l'exécution du programme, et amélioration de la qualité de l'information	– Établissement et pleine mise en œuvre dans l'outil informatique de la nouvelle présentation du document EX/4, conformément aux décisions des organes directeurs	– Établissement de la nouvelle présentation du document EX/4, conformément aux décisions des organes directeurs

Résultat escompté 2 : Accroissement du volume des ressources extrabudgétaires et renforcement des réseaux et méthodes de mobilisation de ressources, notamment en ce qui concerne les nouveaux donateurs, les partenariats avec le secteur privé et les approches novatrices en matière de financement

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Montant total des contributions volontaires	– Entre 350 et 360 millions de dollars	– Entre 340 et 350 millions de dollars
2. Nombre d'accords avec des partenaires du secteur privé	– Augmentation de 20 % sur 4 ans	– Augmentation de 10 % sur 4 ans
3. Nombre de réunions de comités d'examen/de pilotage organisées par an à des fins de planification et d'examen conjoints	– Entre 15 et 20 réunions de comités d'examen/de pilotage par an	– Entre 10 et 15 réunions de comités d'examen/de pilotage par an
4. Nombre d'accords avec de nouveaux donateurs, y compris mobilisation de ressources nationales au moyen d'accords au profit du donateur	– Augmentation de 10 % sur 4 ans	– Augmentation de 5 % sur 4 ans

Résultat escompté 3 : Articulation et renforcement de la contribution programmatique de l'UNESCO dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la coopération interinstitutions aux niveaux national, régional et mondial

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Participation active aux mécanismes du système des Nations Unies (par exemple, GNUD, HLCP, CCS, équipes de pays des Nations Unies) à l'échelle mondiale/interinstitutions, avec meilleure identification des préoccupations stratégiques et des apports programmatiques de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Représentation de l'UNESCO dans les principales initiatives de réforme des Nations Unies au niveau mondial/interinstitutions – Prise en compte des préoccupations stratégiques et programmatiques de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies et dans une majorité d'initiatives menées au niveau des pays, y compris BCP/PNUAD, projets pilotes Unis dans l'action/SOP, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> – Représentation de l'UNESCO dans les principales initiatives de réforme des Nations Unies au niveau mondial/interinstitutions – Prise en compte des préoccupations stratégiques et programmatiques de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies et dans une majorité d'initiatives menées au niveau des pays, y compris BCP/PNUAD, projets pilotes Unis dans l'action/SOP, etc.
<p>2. Nombre de bureaux hors Siège soutenus, y compris par des fonds de renforcement fournis en temps utile au titre de la modalité des 2 %, dans leur participation aux initiatives de programmation conjointe par pays et/ou régionales (PNUAD ou documents équivalents, équipe régionale du GNUD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Soutien à la présentation des PNUAD (sur demande) – Soutien apporté au moins une fois par exercice biennal à chaque représentant régional du GNUD (sur demande) 	<ul style="list-style-type: none"> – Soutien à la présentation d'au moins 75 % des PNUAD (sur demande) – Soutien apporté au moins une fois par exercice biennal à chaque représentant régional du GNUD (sur demande)

Chapitre 5 – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

08500 Résolution 38 C/66 de la Conférence générale pour la Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation visant à mettre en œuvre, pour l'Organisation, une stratégie efficace en matière de systèmes de gestion des connaissances et de l'information (SGCI) fondée sur les besoins des utilisateurs pour appuyer la création, la saisie, la rétention et le partage des connaissances dans l'ensemble de l'Organisation, ainsi que l'efficacité et l'efficience du processus décisionnel à tous les niveaux de l'Organisation, et renforcer l'apprentissage organisationnel, comme approuvé dans la résolution 37 C/63 (paragraphe 08500 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de **5 052 000** dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Prie* la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Mise en œuvre d'une stratégie pour la gestion des connaissances et les technologies de l'information et de la communication ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

08501 Pour exploiter au mieux l'investissement de l'UNESCO dans les TIC, les efforts seront concentrés sur la modernisation des processus et outils opérationnels ainsi que sur l'optimisation des systèmes internes, des applications d'appui au programme et des structures de données afin d'améliorer sensiblement l'efficacité de l'exécution des programmes et de permettre une décentralisation efficace des tâches, sur la base d'une stratégie globale pour la gestion des connaissances et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

08502 Par ailleurs, il est prévu d'intégrer la gestion des connaissances dans l'exécution du programme en créant un environnement favorable avec divers outils et techniques de collaboration, qui faciliteront le partage des connaissances et compétences disponibles en s'appuyant sur la préservation et le recyclage de la mémoire institutionnelle de l'UNESCO. La fonction de la gestion des connaissances et des TIC au sein de l'UNESCO sera encore développée grâce à une plus large participation de la communauté des utilisateurs, ainsi qu'à une amélioration des services et des performances liés aux TIC, de la sécurité, de l'architecture et des normes, à une meilleure gestion des portefeuilles de projets et à la rationalisation des processus opérationnels.

08503 Ces efforts contribuent directement à accroître l'efficacité de l'UNESCO ainsi que le rapport coût-efficacité de l'exécution du programme et du soutien au programme.

Résultat escompté 1 : Mise en œuvre d'une stratégie pour la gestion des connaissances et les technologies de l'information et de la communication

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Amélioration sensible et visible des orientations stratégiques comme indiqué dans la stratégie pour la gestion des connaissances et les TIC	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la transparence et du soutien informatique destiné aux spécialistes du programme – Simplification des processus et intégration des systèmes se traduisant par des gains de temps pour le personnel – Recours généralisé aux plateformes collaboratives – Mise en place d'un système intégré de gestion des documents et multimédia 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la transparence et du soutien informatique destiné aux spécialistes du programme – Simplification des processus se traduisant par des gains de temps pour le personnel – Recours généralisé aux plateformes collaboratives
2. Optimisation des processus opérationnels pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme grâce à la gestion des connaissances et aux TIC	<ul style="list-style-type: none"> – Reconfiguration des principaux systèmes d'information afin d'assurer l'exécution du programme (fonds extrabudgétaires complémentaires requis) 	<ul style="list-style-type: none"> – (Fonds extrabudgétaires requis)

Chapitre 6 – Relations extérieures et information du public

08600 Résolution 38 C/67 de la Conférence générale pour les Relations extérieures et l'information du public

La Conférence générale

1. Autorise la Directrice générale :
 - A. à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour les relations extérieures et l'information du public approuvé dans la résolution 37 C/71 (paragraphe 08600 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, afin de :
 - (a) consolider les relations avec les États membres, et à cet effet :
 - (i) développer et maintenir des relations avec les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires ;
 - (ii) assurer le suivi des relations avec le pays hôte ;

- (iii) fournir une assistance protocolaire à la communauté diplomatique de l'UNESCO et aux membres du Secrétariat ;
 - (iv) encourager les États non membres à adhérer à l'Organisation ;
 - (v) coopérer avec les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO afin de leur apporter le soutien nécessaire ;
 - (vi) porter une attention particulière aux besoins spécifiques des pays les moins avancés (PMA), des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe ;
 - (vii) organiser et coordonner des réunions d'information et de consultation avec les délégués permanents sur des questions d'importance stratégique et les activités prioritaires ;
 - (viii) proposer des séminaires d'orientation aux nouveaux délégués permanents ;
 - (ix) mettre en ligne, à la disposition des États membres, des informations pertinentes et adaptées à leurs besoins ;
- (b) accroître la coopération avec les commissions nationales, et à cet effet :
- (i) renforcer les compétences et les capacités opérationnelles des commissions nationales grâce à des séminaires et ateliers de formation destinés aux nouveaux secrétaires généraux et autres responsables ;
 - (ii) renforcer les partenariats des commissions nationales avec les réseaux de la société civile, y compris les ONG et les centres et clubs UNESCO ;
 - (iii) renforcer la communication avec et entre les commissions nationales ;
- (c) renforcer les relations avec le système des Nations Unies et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, et à cet effet :
- (i) prendre une part active aux organes intergouvernementaux et aux mécanismes interinstitutions ;
 - (ii) s'engager de façon proactive dans les domaines où des responsabilités spéciales ont été confiées à l'UNESCO, par exemple l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout et le Pacte pour les océans, lancés par le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que le Conseil consultatif scientifique, qu'il a institué, et le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;
 - (iii) réexaminer tous les mémorandums d'accord signés avec des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales (OIG) afin d'évaluer les résultats obtenus, de hiérarchiser les relations et d'actualiser les accords, si nécessaire ;
 - (iv) assurer le suivi et l'évaluation des partenariats avec les ONG en mettant en place un mécanisme efficace et durable ;
 - (v) améliorer l'efficacité, l'efficience et le caractère inclusif du mécanisme de coopération collective avec le Comité de liaison ONG-UNESCO ;
- (d) améliorer la visibilité et l'image de l'UNESCO, et à cet effet :
- (i) resserrer la collaboration avec les organes d'information et autres médias et proposer une gamme élargie de matériels, y compris de nouveaux modèles de communiqués de presse, sur les priorités et les activités de l'Organisation, en

sensibilisant les journalistes à toute l'étendue et à la complexité des questions dont elle s'occupe ;

- (ii) favoriser les possibilités de contacts des dirigeants et experts de l'UNESCO avec les médias ;
- (iii) suivre la couverture de l'action de l'UNESCO par les médias et l'analyser sur les plans qualitatif et quantitatif ;
- (iv) mettre en place un réseau de responsables de l'information du public dans les bureaux hors Siège ;
- (v) réorienter les services audiovisuels vers la production de contenus brefs et convaincants pour les médias sociaux ;
- (vi) recueillir et produire, pour diffusion, des matériels vidéo et des photographies à caractère informatif et de grande qualité ;
- (vii) améliorer la qualité et la pertinence des publications dans les médias traditionnels, la presse écrite et les médias en ligne ;
- (viii) étendre le domaine de compétence du Conseil des publications aux bureaux hors Siège, et mettre l'accent sur la publication électronique et l'impression à la demande ;
- (ix) mettre en place une politique d'accès libre afin de proposer les contenus actuels et passés, ainsi que ceux à venir, dans un format disponible compatible avec ce concept ;
- (x) instaurer un nouveau partenariat global pour la distribution des articles destinés à la vente, notamment une nouvelle politique de prix visant à rendre les publications abordables pour les pays les moins avancés (PMA) ;
- (xi) offrir une plate-forme unique de diffusion en ligne (bibliothèque électronique) pour les publications gratuites et celles destinées à la vente ;
- (xii) améliorer les services de la librairie-boutique de souvenirs en les adaptant aux besoins des clients ;
- (xiii) finaliser et consolider une plate-forme Web globale et intégrée créant des synergies entre les sites UNESCO.org, UNESCO.int et UNESCOMMUNITY, pour atteindre un public large et varié et proposer des informations adaptées à certains acteurs en particulier ;
- (xiv) améliorer l'aptitude à utiliser et mettre à profit les médias sociaux, en particulier pour toucher les jeunes ;

B. à allouer à cette fin un montant de 24 664 500 dollars pour la période 2016-2017 ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (1) Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO ; et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information et de la qualité des contenus en ligne ;
- (2) Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières ;

- (3) Renforcement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies et mise en évidence de son rôle de chef de file dans des domaines clés ; renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment au moyen de mémorandums d'accord ; et revitalisation, renouvellement et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO et amélioration de sa visibilité ;
 - (4) Couverture plus large et plus positive des activités et des priorités de l'UNESCO dans les principaux organes d'information nationaux et internationaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation par les médias ;
 - (5) Amélioration de la visibilité de l'UNESCO grâce à l'utilisation accrue, par les médias sociaux, la télévision grand public et d'autres sources d'information multimédia, de matériels audiovisuels produits par l'Organisation, y compris des vidéos et des photos ;
 - (6) Passage à la publication en accès libre pour les contenus produits par l'UNESCO ; renforcement du programme de publication grâce à des projets de publications stratégiques avec des partenaires clés ; et amélioration des capacités de l'Organisation en matière d'image de marque et d'exploitation de produits dérivés grâce à une meilleure évaluation de l'impact du nom et du logo de l'UNESCO et une meilleure stratégie pour leur utilisation ;
 - (7) Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web et par les médias sociaux, dans plusieurs langues, assurant ainsi la promotion des priorités et activités de l'UNESCO ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

1. Renforcer les relations avec les États membres, les commissions nationales et les partenaires

08601 Le Secteur des relations extérieures et de l'information du public encourage et soutient la coopération et le partenariat de l'Organisation avec ses principaux groupes de parties prenantes (États membres, y compris leurs commissions nationales, société civile, médias et grand public). À cet effet, il collabore étroitement avec tous les secteurs de programme et les autres services.

08602 L'UNESCO entrera dans sa 70^e année d'existence au cours du prochain exercice biennal. Plus que jamais, elle doit fournir aux États membres, aux commissions nationales, aux Membres associés et aux délégations permanentes, ainsi qu'aux partenaires intergouvernementaux, une gamme complète de services visant à faciliter leur interaction avec le Secrétariat. Ces efforts seront menés dans trois directions principales :

1.1 Consolidation des relations avec les États membres

- Le développement et le maintien des relations avec les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires demeurent la mission essentielle d'ERI et sont au cœur de son action. Les États membres, principales parties prenantes de l'Organisation, recevront une attention prioritaire dans les travaux de l'UNESCO lors de la préparation et du suivi des réunions et des missions de la Directrice générale en liaison avec les secteurs de programme, le Département Afrique, les bureaux hors Siège, les délégations permanentes et les commissions nationales.

- Le Secteur assurera le suivi des relations avec le pays hôte et fournira des services protocolaires au Secrétariat et à la communauté diplomatique accréditée auprès de l'UNESCO.
- Le Secteur continuera d'aider et d'encourager les États non membres à adhérer à l'Organisation, de façon à assurer à celle-ci l'universalité la plus large possible.
- Une étroite coopération sera entretenue avec les délégués permanents et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO. Ceux-ci recevront le soutien nécessaire pour organiser leurs réunions plénières. Des contacts réguliers seront également entretenus avec les nouveaux groupements d'États membres.
- Aux niveaux sous-régional et régional, certains groupes de pays ayant des besoins spécifiques (par exemple les PMA, les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe et les PEID) bénéficieront d'une attention particulière.
- Des réunions d'information avec les délégations permanentes sur des questions majeures et des activités prioritaires seront organisées régulièrement. Des réunions consultatives sur des questions stratégiques seront organisées avec les États membres.
- Des séminaires d'orientation seront proposés aux nouveaux délégués permanents.
- Afin que les États membres disposent d'informations pertinentes et adaptées à leurs besoins, un site Web spécifique fournira un accès transparent et facile aux analyses, informations et données concernant la coopération avec chaque État membre et sera mis à jour régulièrement, ce qui permettra de répondre rapidement aux besoins en information.

Résultat escompté 1 : Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO ; et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information et de la qualité des contenus en ligne

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Coordination des visites et réunions bilatérales de la Directrice générale dans ou avec les États membres	– <i>Meilleur suivi</i>	– <i>Amélioration des notes d'information relatives aux visites de la Directrice générale</i> – <i>Renforcement de la coordination avec les secteurs de programme concernant la préparation et le suivi de ces visites</i>
2. Organisation, avec l'aide du Secrétariat, de réunions plénières des groupes d'États membres constitués	– <i>20 réunions organisées</i>	– <i>15 réunions organisées</i>
3. Organisation de séminaires d'orientation à l'intention des nouvelles délégations permanentes	– <i>7 séminaires</i>	– <i>5 séminaires</i>

1.2 Coopération accrue avec les commissions nationales

08603

Un examen d'ensemble de la coopération de l'UNESCO avec les commissions nationales a été réalisé en 2011. Les actions de suivi ultérieures, menées en 2012 et 2013, ont suscité un élan et un engagement accrus visant à resserrer davantage cette coopération de longue date. Un plan d'action soulignant les responsabilités et les échéances pour la mise en œuvre des recommandations approuvées par le Conseil exécutif et la Conférence générale guidera les activités de l'UNESCO en la matière. Ces activités visent à renforcer le rôle des commissions nationales, leur capacité et leur engagement vis-à-vis des partenaires de la société civile, ainsi que leur relation avec le Secrétariat.

- Les compétences et les capacités opérationnelles des commissions nationales continueront d'être renforcées grâce à des séminaires et ateliers de formation pour les nouveaux secrétaires généraux et autres responsables des commissions nationales. La priorité sera donnée à l'Afrique, aux PMA, aux pays en situation de post-conflit et aux PEID. Ces activités de formation, à organiser si possible à différents niveaux et à l'aide de différentes sources de financement (budget ordinaire, fonds du Programme de participation, ressources extrabudgétaires, etc.), auront pour objet d'améliorer la gouvernance, les capacités de gestion de projets et de collecte de fonds, les contacts avec la société civile et le secteur privé, la communication et la visibilité des commissions. L'utilisation de téléconférences, expérimentée durant le précédent exercice biennal, sera élargie.
- Les partenariats des commissions nationales avec les réseaux de la société civile, y compris les ONG et les centres et clubs UNESCO, seront renforcés grâce à des forums, des réunions et des ateliers, et à la célébration de journées et d'années internationales. D'autres événements spéciaux seront organisés à l'intention de ces réseaux, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Les commissions nationales seront guidées et formées pour veiller à l'usage approprié du nom et du logo de l'UNESCO par leurs partenaires nationaux.
- La communication avec les commissions nationales et l'assistance qui leur est apportée pour la participation au lancement des principaux rapports de l'UNESCO seront renforcées grâce à des lettres mensuelles, les sites Web de l'UNESCO, des publications et d'autres canaux et outils d'information et de communication, tels que les forums électroniques et les vidéoconférences. La base de données en ligne des commissions nationales et des réseaux associés sera continuellement améliorée et mise à jour. Des efforts seront déployés pour développer et améliorer l'interactivité et la bilatéralité de la communication entre le Secrétariat et les commissions nationales, en utilisant des TIC modernes et à bas coût, y compris les réseaux sociaux.

Résultat escompté 2 : Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Organisation annuelle d'une réunion interrégionale pour le renforcement des capacités opérationnelles des commissions nationales	– Augmentation du nombre de pays soutenus. Nombre de participants – 150	– Soutien à fournir à l'Afrique, aux PMA, aux pays en situation de post-conflit et aux PEID, en particulier dans le cadre de ces réunions. Nombre de participants – 130

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Publication du rapport annuel des commissions nationales et élaboration/ mise en place d'autres outils de communication	- Outre le rapport annuel, amélioration de la base de données en ligne des commissions nationales	- Inclusion de plus de 140 contributions nationales

1.3 Renforcement des relations avec le système des Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

08604 Durant la période considérée, l'UNESCO s'attachera à accompagner l'effort collectif visant à renforcer son rôle au sein du système des Nations Unies, ainsi que sa coopération avec les autres institutions spécialisées, fonds et programmes, afin d'aider à accélérer les progrès vers la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international. L'UNESCO contribuera également, dans ses domaines de compétence, à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

08605 Tout au long de l'année, l'Organisation continuera d'affirmer sa présence et sa mission au sein du système multilatéral et assurera le suivi des décisions pertinentes des organes directeurs des Nations Unies qui concernent son action.

- L'Organisation continuera de prendre une part active aux organes intergouvernementaux et aux mécanismes interinstitutionnels, dont l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM). L'UNESCO contribuera activement au processus de réforme du CCS en tant que l'une des deux institutions chefs de file désignées par le Secrétaire général de l'ONU à cet effet.
- L'UNESCO sera particulièrement proactive dans les domaines où des responsabilités spéciales lui ont été confiées, par exemple l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout lancée par le Secrétaire général de l'ONU, le Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général de l'ONU, le Pacte des Nations Unies pour les océans, et le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.
- Un examen d'ensemble des mémorandums d'accord signés avec des organismes des Nations Unies et des OIG sera effectué pour évaluer les résultats obtenus, mettre à jour et réviser les accords existants, si nécessaire, et signer éventuellement de nouveaux accords. Cet exercice de recensement aidera à mieux hiérarchiser les partenariats officiels avec des institutions et des organisations alignées avec les priorités stratégiques de l'UNESCO.

08606 Comme suite à l'Évaluation externe indépendante (2010) et aux Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les ONG (résolution 36 C/108), l'Organisation continuera d'approfondir une culture authentique et dynamique du partenariat en renforçant son interaction et sa coopération avec les partenaires non gouvernementaux dans le cadre de différents programmes et à tous les niveaux de l'Organisation, de façon que les ONG puissent contribuer plus largement tant à la définition des objectifs de l'UNESCO qu'à la mise en œuvre de ses activités. À cette fin, des actions seront entreprises dans les domaines suivants :

- L'UNESCO s'efforcera de mettre en place un mécanisme efficace et durable de suivi et d'évaluation de ses partenariats avec les ONG. Ainsi, la base de données des ONG, fondations et institutions

similaires (accessible en ligne en anglais et en français) continuera d'être actualisée et améliorée pour servir de plate-forme de référence et d'évaluation, et une évaluation complète des partenariats, dont les résultats seront présentés à la 38^e session de la Conférence générale conformément aux Directives, sera réalisée.

- En étroite coopération avec le Comité de liaison ONG-UNESCO, l'Organisation s'attachera à améliorer l'efficacité, l'efficience et le caractère inclusif du mécanisme de coopération collective prévu par les Directives, par exemple au moyen d'une plus large participation des ONG partenaires de toutes les régions et de l'organisation de forums internationaux d'ONG dans différents pays et régions. Améliorer la communication avec les ONG partenaires et entre ces dernières, ainsi que la visibilité de la coopération avec les ONG, deviendra une priorité (utilisation des TIC, d'Internet, des réseaux sociaux, etc.). Enfin, l'Organisation s'attachera également à étendre et diversifier son réseau d'ONG en recensant, aux niveaux national, régional et international, les ONG pertinentes dans ses domaines de compétence, une attention particulière étant accordée aux partenaires appropriés des régions insuffisamment représentées (comme l'Afrique) et aux ONG de jeunes.

Résultat escompté 3 : Renforcement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies et mise en évidence de son rôle de chef de file dans des domaines clés ; renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment au moyen de mémorandums d'accord ; et revitalisation, renouvellement et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO et amélioration de sa visibilité

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre de nouvelles ONG des régions sous-représentées concluant un partenariat officiel	– <i>Ratio 75/25</i>	– <i>Ratio 75/25</i>
2. Nombre de manifestations organisées en coopération avec le Comité de liaison ONG-UNESCO sur les thèmes prioritaires de l'UNESCO ou pour la célébration des journées internationales	– <i>8 manifestations</i>	– <i>4 manifestations</i>
3. Examens périodiques des partenariats en place et mise en œuvre des recommandations	– <i>Poursuite de l'amélioration de la nouvelle plate-forme de bases de données (avec des informations actualisées disponibles en ligne)</i>	– <i>Informations actualisées disponibles pour les deux dernières années</i>
4. Intégration de l'UNESCO et de ses compétences fondamentales dans les réunions, documents et décisions de l'ONU	– <i>Reconnaissance plus large du rôle stratégique particulier de l'UNESCO dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030</i>	– <i>Reconnaissance plus large du rôle stratégique particulier de l'UNESCO dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Préparation, en temps voulu, de la contribution de l'UNESCO aux rapports présentés par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'ECOSOC, ainsi qu'aux autres mécanismes interinstitutions et organes directeurs du système des Nations Unies	– Reconnaissance par les États membres de la qualité de la contribution de l'UNESCO aux rapports des Nations Unies	– Reconnaissance par les États membres de la qualité de la contribution de l'UNESCO aux rapports des Nations Unies

2. Améliorer l'information du public

08607 L'objectif de communication pour le prochain plan stratégique est de faire passer la culture organisationnelle de l'UNESCO, d'une culture de création de visibilité pour l'UNESCO à travers la publicité donnée à des événements et à des activités, à une culture de positionnement stratégique de l'Organisation au sein du système des Nations Unies, et de démonstration de son impact à travers la réalisation des objectifs de développement. La stratégie de communication doit viser le long terme (conçue pour toute la durée du plan) ; être à grande échelle (atteindre suffisamment de gens, de groupes et de décideurs pour faire la différence de façon mesurable) ; être orientée vers les résultats (démontrant le travail de l'UNESCO sur le terrain, présentant des résultats mesurables) ; et être axée sur les droits (en mettant l'accent sur les principes d'inclusion, de participation et d'auto-détermination).

08608 La communication de l'Organisation doit être orientée par son programme et basée sur les résultats obtenus par son programme. Pour toucher le plus grand nombre de personnes possible, elle doit être dynamique, simple à comprendre et visuelle.

08609 La visibilité de l'UNESCO doit également être améliorée sur le plan international grâce à l'organisation d'événements institutionnels et culturels fondés sur des partenariats étendus avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les médias.

(a) Services médias

08610 L'UNESCO renforcera sa collaboration avec les organes d'information et autres médias, en particulier à travers les nouvelles technologies et des partenariats améliorés. Elle travaillera de façon proactive pour fournir aux journalistes une gamme plus large de matériels bien adaptés et ciblés sur les priorités et les activités de l'Organisation ; elle favorisera les possibilités de contacts avec les médias pour ses dirigeants et ses experts ; et elle sensibilisera les journalistes à l'ensemble et à la complexité des questions traitées et des actions entreprises par l'Organisation, de manière à encourager une couverture médiatique régulière et globale. Elle suivra également la couverture de ses activités par les médias à travers le monde et procédera à des analyses aussi bien qualitatives que quantitatives sur la façon dont elle est présentée et perçue. L'UNESCO mettra en place un réseau de responsables de l'information du public dans les bureaux hors Siège pour susciter davantage de reportages et de couverture médiatique sur le programme de l'UNESCO hors Siège. Elle concevra de nouveaux formats pour ses communiqués de presse, afin d'y inclure davantage d'informations visuelles (photos et clips vidéo) et de présenter ses résultats d'une façon plus convaincante (grâce à de l'infographie).

Résultat escompté 4 : Couverture plus large et plus positive des activités et des priorités de l'UNESCO dans les principaux organes d'information nationaux et internationaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation par les médias

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'articles de la presse internationale dans lesquels l'UNESCO est mentionnée (227 000 sources) ; nombre d'articles dont le titre ou le premier paragraphe mentionne l'UNESCO parmi les 10 % les plus importants des sources d'information (9 429 sources)	– 40 000 articles ou plus concernant l'UNESCO, et recours à divers outils et méthodes pour améliorer la visibilité de l'Organisation dans les principaux organes d'information et médias audiovisuels grand public	– 40 000 articles par an dont le titre ou le premier paragraphe mentionne l'UNESCO parmi les 10 % les plus importants des sites Web d'information

(b) Services audiovisuels

08611

L'équipe audiovisuelle recevra de nouvelles orientations pour produire de façon prioritaire des contenus courts et convaincants à destination des médias sociaux et des canaux du Web. Elle axera également l'utilisation de ses ressources sur la collecte et la production de matériels vidéo et de photographies instructifs, fournis en temps voulu et de qualité, en vue de leur transmission à des organismes de télévision et d'information multimédias à travers le monde.

Résultat escompté 5 : Amélioration de la visibilité de l'UNESCO grâce à l'utilisation accrue, par les médias sociaux, la télévision grand public et d'autres sources d'information multimédia, de matériels audiovisuels produits par l'Organisation, y compris des vidéos et des photos

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de séquences vidéo et de photos téléchargées à partir des pages multimédia de l'UNESCO	– 500 téléchargements	– 400 séquences vidéo/photos
2. Consultation du site Web (pages multimédia et Youtube)	– 7 millions	– 5 millions
3. Nombre de photos de manifestations organisées par l'UNESCO distribuées et/ou commandées en ligne	– 25 000 photos	– 20 000 photos

(c) Publications, gestion de la marque et exploitation de produits dérivés

08612

L'UNESCO continuera d'améliorer la qualité et la pertinence des publications dans les médias traditionnels, papier et en ligne, en faisant en sorte qu'ils soient plus ciblés sur les priorités de programme et développent des thèmes intersectoriels d'actualité. La création, en 2011, d'un Conseil

des publications, au sein duquel tous les secteurs, instituts et bureaux hors Siège sont représentés, a contribué à améliorer la qualité et la cohérence des publications. Cette stratégie sera désormais étendue à tous les bureaux hors Siège et axée sur la publication électronique et l'impression à la demande.

08613 Le déploiement de l'accès libre comme nouveau modèle de publication de l'UNESCO sera la priorité de la section des publications pour la période à venir. L'adoption de cette politique nécessitera un changement majeur, au Siège et dans les instituts et bureaux hors Siège, en termes de pratiques de publication, et la formation et les supports de formation constitueront donc une composante essentielle de ce déploiement. D'importantes ressources seront nécessaires pour faire en sorte que les publications plus anciennes soient compatibles avec ce nouveau modèle.

08614 L'introduction d'un nouveau partenariat mondial pour la distribution et d'une nouvelle politique de prix permettront un accès plus large, avec des rabais au cas par cas, pour rendre les publications abordables dans les PMA.

08615 Une plate-forme unique de diffusion en ligne (bibliothèque électronique) sera créée pour diffuser à la fois des publications gratuites et destinées à la vente, et des méthodes d'impression, de conditionnement et de transport respectueuses de l'environnement seront adoptées. Les services proposés par la librairie et le comptoir de souvenirs seront améliorés afin de mieux répondre aux attentes de la clientèle.

Résultat escompté 6 : Passage à la publication en accès libre pour les contenus produits par l'UNESCO ; renforcement du programme de publication grâce à des projets de publications stratégiques avec des partenaires clés ; et amélioration des capacités de l'Organisation en matière d'image de marque et d'exploitation de produits dérivés grâce à une meilleure évaluation de l'impact du nom et du logo de l'UNESCO et une meilleure stratégie pour leur utilisation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Augmentation du nombre de téléchargements	- 10 millions de téléchargements	- 8 millions de téléchargements
2. Augmentation du nombre de traductions et d'adaptations de publications de l'UNESCO	- 85	- 70 dérivés officiels
3. Augmentation du nombre d'articles de presse, de sources en ligne et de blogs concernant les publications de l'UNESCO	- 350	- 300
4. Augmentation du nombre de partenariats avec d'autres marques	- 45	- 35 partenariats
5. Rapport annuel disponible dans davantage de langues et en version Web	- Rapport annuel disponible dans les 6 langues officielles	- Rapport annuel disponible dans 2 langues officielles

(d) *Service en ligne*

08616

L'équipe dédiée aux services en ligne finalisera une nouvelle plate-forme Web avec le soutien actif du Bureau de la gestion des connaissances. Cette plate-forme comprend trois sites reliés qui utilisent un système de gestion des contenus commun :

- UNESCO.org – pour le grand public ;
- UNESCO.int – pour les États membres et les parties prenantes de l'UNESCO ;
- UNESCOCOMMUNITY – pour le personnel de l'UNESCO.

08617

La plate-forme intégrée permettra à l'UNESCO d'atteindre un large éventail de publics et d'adapter sa communication à des parties prenantes spécifiques. En outre, elle sera liée aux médias sociaux d'une manière plus efficace.

08618

Les médias sociaux constituent le canal de communication qui connaît la plus forte croissance, et cela non pas uniquement pour l'UNESCO, mais pour toutes les organisations. L'UNESCO doit rapidement développer sa compréhension et sa capacité dans ce domaine, en particulier si elle souhaite être pertinente auprès des jeunes. Les médias sociaux étant concis, personnels et émotionnels, leur utilisation d'une manière efficace nécessitera un changement dans la culture organisationnelle de l'UNESCO, afin que ce style de communication devienne communément admis en interne. De plus en plus de membres du personnel doivent être formés pour devenir autonomes dans leur utilisation des médias sociaux, afin d'atteindre les publics et les parties prenantes clés.

Résultat escompté 7 : Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web et par les médias sociaux, dans plusieurs langues, assurant ainsi la promotion des priorités et activités de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Migration des sites Web de tous les bureaux hors Siège vers la plate-forme intégrée de l'UNESCO ; migration de tous les secteurs et programmes vers la plate-forme intégrée de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none">– Amélioration de la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web– Retrait et archivage des contenus obsolètes– Renforcement de la création de contenus relatifs aux activités intersectorielles et aux bureaux hors Siège par le biais de la plateforme intégrée	<ul style="list-style-type: none">– Amélioration de la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web– Retrait et archivage des contenus obsolètes– Renforcement de la création de contenus relatifs aux activités intersectorielles et aux bureaux hors Siège par le biais de la plateforme intégrée
2. Augmentation du nombre global d'utilisateurs en ligne et d'abonnés en restant au fait des tendances actuelles en matière de technologies de communication (médias sociaux en ligne et communication mobile)	<ul style="list-style-type: none">– Expansion considérable des moyens de communication en ligne de l'UNESCO– Optimisation du langage de communication pour toucher un public plus large	<ul style="list-style-type: none">– Statu quo en ce qui concerne les moyens de communication en ligne de l'UNESCO– Optimisation du langage de communication pour toucher un public plus large

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Nette augmentation des contenus créés et traduits dans toutes les langues officielles de l'UNESCO au Siège et hors Siège. Mise en place d'un protocole pour l'assurance qualité des contenus et traduction décentralisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Création et traduction de contenus aisément assurées au Siège comme hors Siège</i> - <i>Harmonisation et meilleure coordination entre les fournisseurs de contenus</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Création de contenus au Siège comme hors Siège</i> - <i>Harmonisation et meilleure coordination entre les fournisseurs de contenus</i>

Chapitre 7 – Appui et coordination hors Siège

08700 Comme indiqué dans le rapport oral du Président de la Réunion conjointe des commissions (document 38 C/INF.26), la Conférence générale a approuvé la proposition de la Directrice générale concernant la création de la Division de l'appui et de la coordination hors Siège et a autorisé la Directrice générale à allouer à cette fin un montant de 1 123 400 dollars pour la période 2016-2017.

08701 La Division de l'appui et de la coordination hors Siège (FSC) sera l'entité centrale de coordination et de suivi pour le dispositif hors Siège. Elle fera office de plate-forme chargée d'assurer la gestion, l'appui et la coordination hors Siège, ainsi que de renforcer l'obligation redditionnelle et de veiller à l'efficacité et l'efficacé du flux d'informations entre le dispositif hors Siège et le Siège. Elle contribuera également à la coordination et au suivi de l'exécution du programme au niveau des pays, y compris la participation aux initiatives de programmation conjointe du système des Nations Unies. À cette fin, elle devra :

- fournir des orientations stratégiques et des recommandations à la Directrice générale et aux hauts responsables de l'Organisation sur les politiques, les nouvelles initiatives, les informations, ainsi que les questions et les grandes tendances transversales concernant le dispositif hors Siège ; elle supervisera également la réforme du dispositif hors Siège et conduira la réflexion stratégique sur l'orientation future de cette réforme et son plan de mise en œuvre ;
- être le point d'entrée unique pour les bureaux hors Siège en ce qui concerne l'appui, la coordination et le suivi des programmes, ainsi que l'établissement des rapports et le soutien administratif, et ce grâce à des approches, des réponses et une action coordonnées et cohérentes, en temps utile, de la part du Siège, en collaboration avec les secteurs de programme et les services internes ;
- faciliter et promouvoir une collaboration interactive entre les bureaux hors Siège et le Siège ; aider les bureaux hors Siège à accroître leur autonomie en matière de gestion et leur obligation redditionnelle ; mettre en place des systèmes et des processus visant à améliorer et rationaliser les flux d'informations ; promouvoir une communication stratégique et efficace à l'appui de processus décisionnels renforcés hors Siège ;
- contrôler et assurer l'optimisation des effectifs pour les postes de directeur/chef de bureau hors Siège et le personnel d'appui essentiel ; coordonner la dotation en effectifs avec les secteurs de programme, les services internes et les bureaux hors Siège ;

- superviser le cycle d'évaluation des performances des directeurs/chefs de bureau hors Siège, en collaboration avec les secteurs de programme et les services internes, y compris la définition d'objectifs et d'indicateurs communs détaillés concernant les performances.

Résultat escompté 1 : Assurer la coordination et fournir un appui et des orientations aux bureaux hors Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Formulation d'orientations stratégiques sur les politiques à l'intention de la Directrice générale et de l'Équipe de direction	– Publication de documents d'orientation stratégique et définition d'obligations redditionnelles et de rapports hiérarchiques	– Publication de documents d'orientation stratégique et définition d'obligations redditionnelles et de rapports hiérarchiques
2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique	– Amélioration de la capacité d'exécution du programme des bureaux hors Siège ayant fait l'objet de la réforme en Afrique ; élaboration d'une stratégie pour la réforme du dispositif hors Siège	– Amélioration de la capacité d'exécution du programme des bureaux hors Siège ayant fait l'objet de la réforme en Afrique ; élaboration d'une stratégie pour la réforme du dispositif hors Siège
3. Mise en place d'une interface et d'une plate-forme de coordination efficaces pour les interactions entre les bureaux hors Siège et le Siège, et formulation d'orientations sur les questions complexes en matière de gestion	– Appui efficace apporté aux bureaux hors Siège dans tous les domaines d'action	– Appui efficace apporté aux bureaux hors Siège dans tous les domaines d'action
4. Gestion et coordination de l'évaluation des performances de l'ensemble des directeurs/chefs de bureau hors Siège	– Évaluation des performances de l'ensemble des directeurs/chefs de bureau hors Siège achevée à la fin de 2015 et de 2017	– Évaluation des performances de l'ensemble des directeurs/chefs de bureau hors Siège achevée à la fin de 2015 et de 2017
5. Supervision de la performance globale et de la dotation en effectifs des bureaux hors Siège	– Mobilisation d'un appui durable des secteurs de programme et des services internes en faveur des bureaux hors Siège	– Mobilisation d'un appui durable des secteurs de programme et des services internes en faveur des bureaux hors Siège

II. C – Programme de participation et bourses

Titre II.C – 1

Budget ordinaire	Total 38 C/5 approuvé (667 M\$)		Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Total 38 C/5 approuvé (667 M\$)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	
	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses			
Budget opérationnel	16 842 900	11 986 900	–
Budget de personnel	1 562 800	1 562 800	–
Total, Titre II.C	18 405 700	13 549 700	–

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre II.C – 2

Postes de dépenses	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses							
I. Personnel (postes établis)		1 562 800	1 562 800		1 562 800	1 562 800	–
II. Autres dépenses :							–
Assistance temporaire	15 000		15 000	15 000		15 000	
Missions du personnel	20 000		20 000	20 000		20 000	
Consultants et experts	15 000		15 000	15 000		15 000	
Services contractuels	20 000		20 000	20 000		20 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	20 000		20 000	20 000		20 000	
Fournitures et matériel	20 000		20 000	20 000		20 000	
Autres charges	–		–	–		–	
Contributions financières (PP)	15 832 900		15 832 900	10 976 900		10 976 900	
Bourses de perfectionnement et d'études (FEL)	900 000		900 000	900 000		900 000	
Total, Programme de participation et bourses	16 842 900	1 562 800	18 405 700	11 986 900	1 562 800	13 549 700	–

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

II. C – Programme de participation et bourses

09000 Résolution 38 C/76 de la Conférence générale pour le Programme de participation et le Programme de bourses

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du Programme de participation aux activités des États membres, approuvé dans la résolution 37 C/72 (paragraphe 09000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, conformément aux principes et conditions énoncés ci-après :

A – Programme de participation

I

A. Principes

1. Le Programme de participation constitue l'un des moyens que l'Organisation emploie pour atteindre ses objectifs, en participant à des activités menées par des États membres ou des Membres associés ou par des territoires, organisations ou institutions, dans ses domaines de compétence. Cette participation est destinée à renforcer la relation de partenariat entre l'UNESCO et ses États membres, les apports mutuels concourant à rendre ce partenariat plus efficace.
2. Au titre du Programme de participation, la priorité sera accordée aux propositions soumises par les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement, les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe, les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire.
3. Les États membres à PIB annuel par habitant élevé, tel qu'établi par la Banque mondiale, sont invités à ne pas soumettre de demandes.
4. Les États membres présentent leurs demandes à la Directrice générale par l'intermédiaire des commissions nationales pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée.
5. Les projets ou plans d'action présentés par les bénéficiaires au titre du Programme de participation doivent être en rapport avec les priorités de l'Organisation, en particulier avec les grands programmes, les projets interdisciplinaires, et les activités en faveur de l'Afrique, des jeunes et de l'égalité des genres, ainsi qu'avec les activités des commissions nationales pour l'UNESCO, avec indication spécifique du paragraphe du 37 C/5 correspondant à l'activité considérée. Il est entendu qu'aucun financement ne sera accordé pour les fournitures et matériels qui ne sont pas directement liés aux activités opérationnelles entrant dans le cadre de ces projets, ni pour les coûts récurrents des organisations bénéficiaires.
6. Chaque État membre peut présenter sept demandes ou projets, en les numérotant, par ordre de priorité indicatif, de 1 à 7. Les demandes ou projets émanant d'organisations non gouvernementales nationales seront inclus dans le contingent présenté par chaque État membre.
7. L'ordre de priorité indicatif établi par l'État membre ne peut être modifié que par la commission nationale elle-même et avant le début du processus d'approbation. Les États

membres doivent inscrire, parmi leurs quatre premières priorités, au moins un projet relatif à l'égalité des genres.

8. Les organisations non gouvernementales internationales partenaires officielles de l'UNESCO, dont la liste est établie par le Conseil exécutif, peuvent présenter jusqu'à deux demandes au titre du Programme de participation pour des projets à impact sous-régional, régional ou interrégional, à condition que leur demande soit appuyée au moins par l'État membre où le projet sera mis en œuvre et un autre État membre concerné par la requête. En l'absence de lettres d'appui, aucune de ces demandes ne pourra être examinée.
9. *Soumissions :*
 - (a) les demandes devront être soumises dès que possible et au plus tard aux dates limites suivantes : 28 février 2014 pour l'Afrique, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), et 31 août 2014 pour tous les autres pays éligibles, sauf pour les demandes d'aide d'urgence ou concernant un projet régional, qui peuvent être soumises tout au long de la période biennale (des dates limites analogues s'appliqueront pour le prochain cycle financier) ;
 - (b) dans la mesure du possible, les demandes devront être présentées sous forme électronique, l'objectif étant d'aboutir ultérieurement à un processus de présentation des demandes exclusivement électronique.
10. Le Secrétariat accusera réception des demandes des États membres dans un délai de 45 jours suivant les dates limites du 28 février et du 31 août des années correspondantes, puis communiquera la réponse de la Directrice générale aux demandes dans les meilleurs délais.
11. *Bénéficiaires.* L'assistance au titre du Programme de participation peut être accordée :
 - (a) à des États membres ou Membres associés qui en font la demande par l'intermédiaire de leur commission nationale ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, en vue de promouvoir des activités de caractère national. Pour les activités de caractère sous-régional ou interrégional, les demandes sont présentées par les commissions nationales des États membres ou Membres associés sur le territoire desquels l'activité aura lieu ; ces demandes doivent être appuyées par au moins deux autres commissions nationales d'États membres ou Membres associés y participant. Pour les activités de caractère régional, les demandes sont limitées à trois par région et doivent être présentées par un État membre ou un groupe d'États membres. Elles doivent être appuyées par au moins trois États membres (ou Membres associés) intéressés et ne seront pas incluses dans le contingent de 7 demandes présentées par chaque État membre ; elles seront évaluées et sélectionnées par le Secrétariat conformément à la procédure établie pour le traitement des requêtes présentées au titre du Programme de participation ;
 - (b) à des territoires non autonomes ou des territoires sous tutelle, à la demande de la commission nationale de l'État membre responsable de la conduite des relations extérieures du territoire ;
 - (c) à des organisations non gouvernementales internationales partenaires officielles de l'UNESCO, telles qu'elles sont définies au paragraphe 8 ci-dessus.
12. *Formes d'aide.* Le choix de l'assistance appartient au demandeur, qui peut solliciter :
 - (a) une contribution financière, ou
 - (b) une mise en œuvre par l'UNESCO au Siège ou hors Siège. Dans les deux cas, cette assistance peut revêtir les formes suivantes :

- (i) services de spécialistes et de consultants, hors dépenses de personnel et soutien administratif ;
 - (ii) bourses de perfectionnement et d'études ;
 - (iii) publications, périodiques et documentation ;
 - (iv) matériel (pour les besoins du programme opérationnel, conformément à la liste d'indicateurs de référence jointe à la lettre circulaire de la Directrice générale sur le Programme de participation envoyée au début de chaque cycle budgétaire biennal) ;
 - (v) conférences, réunions, séminaires et cours de formation : services de traduction et d'interprétation, frais de voyage des participants, services de consultants et tous autres services jugés nécessaires d'un commun accord (n'incluant pas ceux du personnel de l'UNESCO).
13. *Montant total de l'assistance.* Quelle que soit la forme d'aide demandée, parmi celles qui sont indiquées ci-dessus, la valeur totale de l'assistance fournie au titre de chaque demande ne dépassera pas 26 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère national, 35 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère sous-régional ou interrégional, et 46 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère régional. Des moyens financiers suffisants devront être prévus par le demandeur pour mener l'activité à bonne fin. L'activité devra être exécutée et tous les fonds déboursés conformément au Règlement financier de l'Organisation. Les sommes devront être dépensées conformément à la répartition du budget telle qu'approuvée par la Directrice générale et communiquée à l'État membre dans la lettre d'approbation.
14. *Approbation des demandes.* Pour se prononcer sur les demandes, la Directrice générale tiendra compte :
- (a) du crédit global approuvé par la Conférence générale pour le Programme de participation ;
 - (b) de l'évaluation de la demande par le(s) secteur(s) compétent(s) ;
 - (c) de la recommandation du Comité intersectoriel sur le Programme de participation, présidé par le Sous-Directeur général pour les relations extérieures et l'information du public (ADG/ERI) et chargé de sélectionner les demandes au titre du Programme de participation, lesquelles doivent être conformes aux critères, procédures et priorités bien établis ;
 - (d) de la contribution effective que la participation peut apporter à la réalisation des objectifs des États membres dans les domaines de compétence de l'UNESCO, ainsi que dans le cadre des grandes priorités de la Stratégie à moyen terme (C/4) et du Programme et budget (C/5) approuvés par la Conférence générale, auxquelles la participation doit être étroitement liée ;
 - (e) de la nécessité d'instaurer un juste équilibre dans la répartition des fonds en accordant la priorité à l'Afrique, aux pays les moins avancés (PMA), à l'égalité des genres et aux jeunes, ainsi qu'aux pays en développement, aux pays en transition et aux petits États insulaires en développement (PEID), qui doivent tous être intégrés dans tous les programmes. À cet égard, le Secrétariat doit prendre en compte un critère de sélection approprié, tel que le PIB annuel par habitant établi par la Banque mondiale et/ou le barème des quotes-parts des contributions des États membres à l'UNESCO, car les fonds demandés par les États membres sont en général nettement supérieurs aux fonds disponibles. En outre, le Secrétariat fixera et communiquera aux États membres les plafonds financiers appropriés, déterminés selon leur statut de PMA,

de PEID, de pays en développement ou de pays à revenu intermédiaire. Les États membres à PIB annuel par habitant élevé, tel qu'établi par la Banque mondiale, sont invités à ne pas soumettre de demandes ;

- (f) de ce que l'attribution des financements pour chaque projet approuvé devrait, dans la mesure du possible, se faire au moins 30 jours avant la date fixée pour le début de la mise en œuvre du projet concerné et en conformité avec les conditions énoncées au paragraphe B.16 (a).

15. *Exécution :*

- (a) le Programme de participation sera exécuté dans le cadre du programme biennal de l'Organisation, dont il fait partie intégrante. La responsabilité de l'exécution des activités faisant l'objet d'une demande incombe au demandeur (État membre ou autre). La demande adressée à la Directrice générale doit indiquer un calendrier d'exécution précis (dates de début et de fin du projet), les coûts estimés (en dollars des États-Unis), et les financements promis ou attendus en provenance des États membres ou d'institutions privées ;
- (b) les résultats du Programme de participation seront diffusés en vue de la planification et de la mise en œuvre des activités futures de l'Organisation. Les rapports d'activité et les rapports sexennaux, soumis après l'achèvement de chaque projet par les États membres, seront utilisés par le Secrétariat afin d'évaluer l'impact et les résultats du Programme de participation dans les États membres ainsi que sa conformité avec les objectifs et priorités fixés par l'UNESCO. Une évaluation par le Secrétariat pourra également être entreprise pendant la mise en œuvre du projet. La liste de bénéficiaires soumettant des rapports en retard sera communiquée aux organes directeurs ;
- (c) l'utilisation du nom et du logo de l'UNESCO pour les activités approuvées dans le cadre du Programme de participation, conformément aux directives approuvées par les organes directeurs, assurera une visibilité accrue à ce programme lors de sa mise en œuvre au niveau national, sous-régional, régional ou interrégional, et les bénéficiaires feront rapport sur les résultats obtenus par ce biais.

B. Conditions

16. L'assistance au titre du Programme de participation sera accordée uniquement si le demandeur, lors de l'envoi des demandes écrites à la Directrice générale, accepte les conditions suivantes.

Le demandeur doit :

- (a) assumer l'entière responsabilité financière et administrative de l'exécution des plans et programmes pour lesquels la participation est apportée ; dans le cas d'une contribution financière, présenter à la Directrice générale, une fois le projet terminé, un état financier détaillé des activités exécutées (rapport financier exprimé en dollars des États-Unis) attestant que les fonds alloués ont été employés à l'exécution du projet, et rembourser à l'UNESCO tout solde non utilisé aux fins du projet. Ce rapport financier devra être soumis au plus tard le 30 mars 2016. Il est entendu qu'aucune nouvelle contribution financière ne sera versée au demandeur tant que celui-ci n'aura pas fourni tous les rapports financiers dont il est redevable ou remboursé les contributions versées. Lesdits rapports financiers devront être signés par l'autorité compétente et certifiés par le Secrétaire général de la commission nationale. De même, compte tenu de la nécessité de respecter les obligations redditionnelles, toutes les pièces justificatives supplémentaires requises devront être conservées par le demandeur pendant les cinq années qui suivront la fin de l'exercice biennal visé,

et remises à l'UNESCO ou au Commissaire aux comptes sur demande écrite. Dans certains cas exceptionnels, ou de force majeure, la Directrice générale pourra décider du traitement le plus approprié des demandes approuvées, notamment par la mise en œuvre par un bureau hors Siège concerné, sous réserve d'en informer le Conseil exécutif ;

- (b) s'engager à fournir obligatoirement, avec le rapport financier prévu à l'alinéa (a) ci-dessus, un rapport d'activité détaillé sur les résultats des projets financés et sur leur intérêt pour l'État ou les États membres et l'UNESCO ; en outre, un rapport sexennal sur l'impact du Programme de participation sera préparé par chaque bénéficiaire selon un cycle aligné sur la Stratégie à moyen terme (C/4) ;
- (c) prendre à sa charge, si la participation consiste en l'attribution de bourses, les frais de passeport, de visa et d'examen médical des boursiers et, s'ils sont salariés, le versement de leur traitement pendant leur séjour à l'étranger ; les aider à trouver un emploi approprié lors de leur retour dans leur pays d'origine conformément à la réglementation nationale ;
- (d) assumer l'entretien et l'assurance tous risques de tous biens fournis par l'UNESCO, dès l'arrivée de ces biens au lieu de livraison ;
- (e) s'engager à mettre l'UNESCO à couvert de toute réclamation ou responsabilité résultant des activités prévues dans la présente résolution, sauf dans les cas où l'UNESCO et la commission nationale de l'État membre intéressé seraient d'accord pour considérer que la réclamation ou la responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute délibérée ;
- (f) accorder à l'UNESCO, s'agissant des activités à réaliser dans le cadre du Programme de participation, le bénéfice des privilèges et immunités définis dans la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

C. Aide d'urgence

17. Critères pour l'octroi d'une aide d'urgence par l'UNESCO :

- (a) une aide d'urgence peut être accordée par l'UNESCO lorsque :
 - (i) il est survenu une situation insurmontable à l'échelle de toute une nation (séisme, tempête, cyclone, ouragan, tornade, typhon, glissement de terrain, éruption volcanique, incendie, sécheresse, inondation, guerre, etc.), qui a des conséquences catastrophiques pour l'État membre dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture ou de la communication et à laquelle celui-ci ne peut faire face seul ;
 - (ii) des efforts multilatéraux d'aide d'urgence sont entrepris par la communauté internationale ou le système des Nations Unies ;
 - (iii) l'État membre demande à l'UNESCO, par l'intermédiaire de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, de lui apporter une aide d'urgence dans ses domaines de compétence, dans les conditions énoncées aux alinéas (i) et (ii) ci-dessus ;
 - (iv) l'État membre est disposé à accepter les recommandations de l'Organisation compte tenu des présents critères ;
- (b) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit être strictement limitée à ses domaines de compétence et ne doit commencer à être octroyée que lorsque les vies humaines

ne sont plus menacées et que les priorités matérielles ont été assurées (nourriture, vêtements, logement et assistance médicale) ; elle tiendra également compte de la politique suivie pour soutenir les pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe ;

- (c) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit viser essentiellement :
 - (i) à évaluer la situation et les besoins essentiels ;
 - (ii) à apporter une expertise et formuler des recommandations sur les moyens de remédier à la situation dans les domaines de compétence de l'Organisation ;
 - (iii) à aider à identifier des sources de financement extérieures et des fonds extrabudgétaires ;
 - (iv) les besoins urgents tels qu'ils sont identifiés par les États membres lorsqu'il s'agit d'une aide d'urgence en espèces ou en nature ;
- (d) l'aide d'urgence ne servira en aucun cas à financer des dépenses de soutien administratif ou des dépenses de personnel ;
- (e) l'enveloppe budgétaire totale de tout projet d'aide d'urgence ne doit pas dépasser 50 000 dollars ; elle peut être complétée par des fonds extrabudgétaires obtenus à cette fin ou par des financements d'autres sources ;
- (f) aucune aide d'urgence ne sera fournie s'il est possible de répondre à la demande de l'État membre dans le cadre du Programme de participation ;
- (g) l'aide d'urgence sera apportée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

18. *Procédures à suivre pour l'octroi d'une aide d'urgence :*

- (a) face à une situation d'urgence, un État membre, par l'entremise de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, définit, selon qu'il y a lieu, ses besoins et le type d'assistance qu'il demande à l'UNESCO, dans les domaines de compétence de celle-ci ; un formulaire spécifique sera disponible pour ce type de demande ; un budget provisoire, ainsi que des factures pro forma en cas de fourniture de matériel, doivent être fournis ;
- (b) la Directrice générale informe alors l'État membre de sa décision par l'entremise de la commission nationale ou par la voie officielle désignée ;
- (c) lorsqu'il y a lieu, et avec l'accord de l'État membre, une mission d'évaluation technique est envoyée pour examiner la situation et faire rapport à la Directrice générale ;
- (d) le Secrétariat indique à l'État membre l'assistance et les montants qu'il envisage de fournir et le suivi qui, le cas échéant, pourrait être prévu ; le montant total de l'aide fournie ne peut dépasser 50 000 dollars ;
- (e) dans les cas où l'UNESCO est appelée à fournir des biens ou des services, il n'est pas lancé d'appel d'offres international si la situation exige une action immédiate ;
- (f) un rapport d'évaluation et un rapport financier sont présentés par l'État membre à l'achèvement du projet ;

II

2. *Invite* la Directrice générale :
 - (a) à communiquer sans délai aux commissions nationales pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, à la voie officielle désignée, les raisons qui justifient toute modification ou tout refus des montants demandés, pour permettre d'améliorer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation ;
 - (b) à informer les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, la voie officielle désignée, de tous les projets et activités exécutés dans leurs pays respectifs par des organisations internationales non gouvernementales au titre du Programme de participation ;
 - (c) à soumettre au Conseil exécutif à chacune de ses sessions d'automne un rapport contenant les informations suivantes :
 - (i) la liste des demandes de contributions au titre du Programme de participation parvenues au Secrétariat ;
 - (ii) une liste des projets approuvés au titre du Programme de participation et au titre de l'aide d'urgence, avec l'indication des montants approuvés pour leur financement et de tout autre coût et tout autre appui liés à ces projets ;
 - (iii) en ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales, une liste établie de la même façon que celle qui est prévue à l'alinéa (ii) ci-dessus ;
 - (d) à veiller à ce que les pourcentages des fonds du Programme de participation affectés à l'aide d'urgence, aux organisations internationales non gouvernementales et aux activités régionales ne dépassent pas respectivement 7 %, 5 % et 3 % du montant alloué au Programme de participation pour l'exercice considéré ;
 - (e) à rechercher des fonds extrabudgétaires pour compléter, si besoin est, le programme d'aide d'urgence pour 2014-2015 ;
 - (f) à identifier des moyens de renforcer le Programme de participation au cours du prochain exercice biennal, au bénéfice des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement, des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe, des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays en transition ;
3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte, dans les rapports statutaires, de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Amélioration significative de la gestion du programme visant à une plus grande transparence, au renforcement des mécanismes redditionnels et à la promotion de l'image de l'Organisation et de l'impact de son action et donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe) ;

B – Programme de bourses

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le Programme de bourses, approuvé dans la résolution 37 C/72 (paragraphe 09000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés dans la présente résolution, afin :

- (i) de contribuer à renforcer les ressources humaines et les capacités nationales dans des domaines étroitement liés aux objectifs stratégiques et aux priorités du programme de l'UNESCO, en accordant et en administrant des bourses ;
 - (ii) de négocier des mécanismes de partage des coûts en espèces ou en nature avec des donateurs intéressés afin de financer des bourses dans le cadre de programmes de bourses coparrainées ;
 - (iii) d'explorer les possibilités de renforcer les programmes de bourses grâce à des partenariats avec la société civile et des organisations non gouvernementales ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte, dans les rapports statutaires, de la réalisation du résultat escompté ci-après :
- (1) Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire ;

C – Ouverture de crédits pour le Programme de participation et le Programme de bourses

1. *Autorise* la Directrice générale :
- (a) à allouer au Programme de participation, pour la période 2016-2017, un montant de 15 832 900 dollars au titre des coûts directs de programme ;
 - (b) à allouer également au Programme de bourses, pour la période 2016-2017, un montant de 900 000 dollars afin d'honorer les obligations qui incombent à l'UNESCO au titre des mécanismes en vigueur de partage des coûts avec les donateurs dans le cadre des programmes de bourses coparrainées ;
 - (c) à allouer en outre, pour la période 2016-2017, un montant de **1 672 800** dollars pour les coûts de personnel et de fonctionnement du service du Programme de participation et du Programme de bourses.

09101 Le Programme de participation continuera d'apporter une assistance directe aux initiatives des États membres et des Membres associés dans les domaines de compétence de l'Organisation, selon les priorités déterminées par eux-mêmes. Cette assistance, destinée à promouvoir des activités à caractère national, sous-régional, interrégional ou régional devra être en rapport avec les priorités globales de l'Organisation et avec ses objectifs stratégiques de programme. Le Programme de participation est conçu pour renforcer le partenariat entre l'Organisation et ses États membres ainsi qu'entre l'Organisation et les organisations non gouvernementales en partenariat officiel avec l'UNESCO.

09102 Le Secrétariat poursuivra les efforts visant à une meilleure gestion de ce programme axée sur les résultats (RBM) dans le cadre de la réforme de l'Organisation et compte tenu des recommandations de l'audit externe conduit en 2012. Dans ce contexte, des nouvelles propositions devraient être présentées aux États membres afin de les codifier dans la résolution sur le Programme de participation visant à améliorer la qualité des projets présentés, à optimiser le processus de leur traitement et de leur évaluation, à mieux définir les critères pour une distribution équitable des fonds du PP en assurant la priorité à l'Afrique et aux autres groupes prioritaires de pays ainsi qu'accélérer le paiement des montants approuvés.

Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la communication avec les États membres, les organisations non gouvernementales, les points focaux des Secteurs de programme et les bureaux hors Siège tout au long du processus du PP dans le but d'une plus grande efficacité. La Section du Programme de participation et des bourses, en coopération étroite avec le Bureau de la gestion financière (BFM) et les États membres concernés, poursuivra les efforts visant à améliorer la qualité des rapports soumis après l'achèvement de chaque projet afin d'assurer la bonne utilisation des fonds approuvés.

Résultat escompté 1 : Amélioration significative de la gestion du programme visant à une plus grande transparence, au renforcement des mécanismes redditionnels et à la promotion de l'image de l'Organisation et de l'impact de son action et donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe)

Indicateur de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Augmentation du nombre de demandes correctement formulées et présentées au titre du PP	– Nombre croissant de projets approuvés en faveur des pays qui en ont besoin, en particulier en Afrique et dans les PMA, les PEID et les pays en développement	– Amélioration de la qualité des rapports financiers et des rapports d'évaluation requis et aide aux États membres bloqués pour leur permettre de régulariser leurs dossiers et de pouvoir bénéficier à nouveau du PP

Chapitre 2 – Programme de bourses

Pendant la période considérée, l'UNESCO contribuera à améliorer le renforcement des capacités institutionnelles, la compréhension internationale et le partage des connaissances grâce à des bourses pour l'Afrique, les femmes et les pays les moins avancés. L'Organisation adoptera une politique dynamique qui consistera à rechercher et à négocier des mécanismes de partage des coûts avec des donateurs intéressés au titre du Programme de bourses coparrainées. Des efforts seront déployés afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires par le biais de partenariats potentiels. Les bourses octroyées seront étroitement liées aux priorités de l'UNESCO telles que définies dans les documents C/4 et C/5. La coopération avec le système des Nations Unies se poursuivra en vue d'harmoniser les politiques, critères et normes d'administration des bourses, ainsi que leur versement, et d'échanger des informations sur les bonnes pratiques.

Résultat escompté 1 : Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Envoi de lettres d'annonce et réception de candidatures	– 1 050 bourses, dont un plus grand nombre en faveur de bénéficiaires originaires d'Afrique et des PMA	– 900 bourses

Titre III – Services internes

Titre III – 1

Budget ordinaire			
Services internes	Total 38 C/5 approuvé (667 M\$)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾⁽²⁾
	\$	\$	\$
A. Gestion des ressources humaines			
1. Gestion des ressources humaines			
Budget opérationnel	5 559 600	4 460 600	–
Budget de personnel	13 860 500	12 697 700	530 400
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	2 000 000	–	–
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000	12 000 000	–
Total, Titre III.A	33 420 100	29 158 300	530 400
B. Gestion financière			
1. Gestion financière			
Budget opérationnel	1 003 200	947 200	–
Budget de personnel	13 434 900	11 394 300	4 140 400
Total, Titre III.B	14 438 100	12 341 500	4 140 400
C. Gestion des services de soutien⁽²⁾			
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats			
Budget opérationnel	247 800	247 800	–
Budget de personnel	3 702 200	3 036 200	–
Total, Titre III.C.1	3 950 000	3 284 000	–
2. Gestion des langues et documents			
Budget opérationnel	2 397 300	2 183 700	550 000
Budget de personnel	14 862 800	12 959 200	1 778 800
Total, Titre III.C.2	17 260 100	15 142 900	2 328 800
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles			
Budget opérationnel	10 351 100	4 900 200	95 900
Budget de personnel	14 606 300	12 893 400	8 033 000
Total, Titre III.C.3	24 957 400	17 793 600	8 128 900
Total, Titre III.C – Budget opérationnel	12 996 200	7 331 700	645 900
Total, Titre III.C – Budget de personnel	33 171 300	28 888 800	9 811 800
Total, Titre III.C	46 167 500	36 220 500	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications			
Budget opérationnel	2 304 800	1 158 800	–
Budget de personnel	9 282 500	8 510 100	819 000
Total, Titre III.D	11 587 300	9 668 900	819 000
Total, Titre III – Budget opérationnel	35 863 800	25 898 300	645 900
Total, Titre III – Budget de personnel	69 749 200	61 490 900	15 301 600
Total, Titre III	105 613 000	87 389 200	15 947 500

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

Titre III – 2

Postes de dépenses	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾⁽³⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Gestion des ressources humaines							
I. Personnel (postes établis)		13 860 500	13 860 500		12 697 700	12 697 700	530 400
II. Autres dépenses :							–
Assistance temporaire	10 000		10 000	–		–	
Heures supplémentaires	–		–	–		–	
Voyages des participants (délégués)	11 250		11 250	11 250		11 250	
Missions du personnel	177 250		177 250	147 250		147 250	
Consultants et experts	144 000		144 000	144 000		144 000	
Services contractuels	1 529 700		1 529 700	846 700		846 700	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	246 000		246 000	–		–	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	453 400		453 400	423 400		423 400	
Autres charges	6 000		6 000	6 000		6 000	
Programme des jeunes cadres (nomination et frais de voyage) ⁽²⁾	100 000		100 000	–		–	
III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Organisation :							
Formation	2 000 000		2 000 000	–		–	
Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000		12 000 000	12 000 000		12 000 000	
Traitement des demandes de remboursement par la CAM et notariat	2 300 000		2 300 000	2 300 000		2 300 000	
Régime d'indemnisation du personnel	129 600		129 600	129 600		129 600	
Contribution aux associations du personnel	72 400		72 400	72 400		72 400	
Contribution à l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)	30 000		30 000	30 000		30 000	
JCU (Jardin des petits et Club des enfants)	350 000		350 000	350 000		350 000	
Total, Titre III.A	19 559 600	13 860 500	33 420 100	16 460 600	12 697 700	29 158 300	530 400
B. Gestion financière							
I. Personnel (postes établis)		13 434 900	13 434 900		11 394 300	11 394 300	4 140 400
II. Autres dépenses :							–
Assistance temporaire	50 000		50 000	177 000		177 000	
Missions du personnel	100 000		100 000	25 000		25 000	
Consultants et experts	50 000		50 000	–		–	
Services contractuels	120 000		120 000	115 000		115 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	100 100		100 100	62 100		62 100	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	583 100		583 100	568 100		568 100	
Autres charges	–		–	–		–	
Total, Titre III.B	1 003 200	13 434 900	14 438 100	947 200	11 394 300	12 341 500	4 140 400
C. Gestion des services de soutien⁽³⁾							
Chapitre 1 Gestion et coordination des services de soutien et des achats							
I. Personnel (postes établis)		3 427 600	3 427 600		2 761 600	2 761 600	–
II. Autres dépenses :							–
Assistance temporaire	10 000		10 000	10 000		10 000	
Missions du personnel	8 000		8 000	8 000		8 000	
Consultants et experts	–		–	–		–	
Services contractuels	20 000		20 000	20 000		20 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	–		–	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	129 800		129 800	129 800		129 800	
Autres charges	–		–	–		–	
III. Crédits administrés pour l'ensemble de l'Organisation :							
Secrétariat du Conseil d'appel	80 000	274 600	354 600	80 000	274 600	354 600	
Total, Chapitre 1	247 800	3 702 200	3 950 000	247 800	3 036 200	3 284 000	–
Chapitre 2 Gestion des langues et documents							
I. Personnel (postes établis)		14 862 800	14 862 800		12 959 200	12 959 200	1 778 800
II. Autres dépenses :							550 000
Assistance temporaire	222 600		222 600	9 000		9 000	

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les lauréats du programme des jeunes cadres seront affectés directement aux postes du Secteur/Bureau créés en conséquence.

(3) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

Postes de dépenses	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaire ⁽¹⁾⁽³⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Missions du personnel	8 000		8 000	8 000		8 000	
Consultants et experts	-		-	-		-	
Services contractuels	139 000		139 000	139 000		139 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 862 700		1 862 700	1 862 700		1 862 700	
Autres charges	-		-	-		-	
Frais d'expédition	165 000		165 000	165 000		165 000	
Total, Chapitre 2	2 397 300	14 862 800	17 260 100	2 183 700	12 959 200	15 142 900	2 328 800
Chapitre 3 Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles							
I. Personnel (postes établis)		14 606 300	14 606 300		12 893 400	12 893 400	8 033 000
II. Autres dépenses :							95 900
Assistance temporaire	154 700		154 700	39 300		39 300	
Heures supplémentaires	400 000		400 000	400 000		400 000	
Missions du personnel	10 000		10 000	10 000		10 000	
Consultants et experts	-		-	-		-	
Services contractuels	-		-	-		-	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	348 900		348 900	348 900		348 900	
Autres charges	410 000		410 000	410 000		410 000	
Sécurité du Siège	3 727 500		3 727 500	1 133 000		1 133 000	
Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments et des infrastructures	5 300 000		5 300 000	2 559 000		2 559 000	
Total, Chapitre 3	10 351 100	14 606 300	24 957 400	4 900 200	12 893 400	17 793 600	8 128 900
Total, Titre III.C	12 996 200	33 171 300	46 167 500	7 331 700	28 888 800	36 220 500	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications							
I. Personnel (postes établis)		9 282 500	9 282 500		8 510 100	8 510 100	819 000
II. Autres dépenses :							-
Assistance temporaire	97 500		97 500	32 000		32 000	
Missions du personnel	40 000		40 000	30 000		30 000	
Consultants et experts	-		-	-		-	
Services contractuels	1 158 500		1 158 500	550 000		550 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	50 000		50 000	20 000		20 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	358 800		358 800	343 800		343 800	
Autres charges	600 000		600 000	183 000		183 000	
Total, Titre III.D	2 304 800	9 282 500	11 587 300	1 158 800	8 510 100	9 668 900	819 000
Total, Titre III			105 613 000				
	35 863 800	69 749 200	000	25 898 300	61 490 900	87 389 200	15 947 500

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(3) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

III.A – Gestion des ressources humaines

10000 Résolution 38 C/77 de la Conférence générale pour la Gestion des ressources humaines

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion des ressources humaines approuvé dans la résolution 37 C/74 (paragraphe 10000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, afin :
 - (i) d'évaluer périodiquement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie relative aux ressources humaines pour 2011-2016, et d'en ajuster le plan d'action si nécessaire, compte tenu des priorités organisationnelles et des ressources financières et humaines allouées ;
 - (ii) d'entreprendre l'élaboration d'une nouvelle stratégie de dotation en personnel pour 2017 et au-delà ;
 - (iii) de mettre en œuvre la politique de mobilité géographique pour répondre aux besoins de l'Organisation en termes de programme et d'effectifs et soutenir efficacement la réforme du dispositif hors Siège ;
 - (iv) de poursuivre la mise en œuvre des politiques relatives aux ressources humaines, et de les réviser si nécessaire, de façon qu'elles facilitent et soutiennent efficacement les opérations de programme de l'UNESCO, en accordant une attention particulière à l'amélioration de la répartition géographique et de l'équilibre des genres ainsi qu'à la nécessaire harmonisation avec le régime commun des Nations Unies ;
 - (v) d'exécuter des programmes innovants et pertinents d'apprentissage et de perfectionnement mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des compétences en matière de gestion, de leadership et de partenariat ;
 - (vi) de promouvoir une culture de la gestion axée sur les résultats garantissant la participation et l'échange à l'appui de la gestion des performances ;
 - (vii) de soutenir la stabilité financière de la Caisse d'assurance-maladie par la mise en œuvre de mécanismes conformes aux meilleures pratiques dans ce domaine, comme approuvé par la Directrice générale ;

- (b) à allouer à cette fin un montant de 33 420 100 dollars pour la période 2016-2017 ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (1) Mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines : Plan d'action 2011-2016 ;
- (2) Promotion d'une culture des livrables dans le cadre de la gestion des performances à l'appui de l'exécution du programme et de l'organisation des carrières ;
- (3) Assurance de l'efficacité et de la bonne santé financière des régimes de sécurité sociale à l'intention du personnel ;

3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

10001 Afin que l'Organisation puisse s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs stratégiques, il faut que son personnel soit recruté, perfectionné, déployé et géré de la manière la plus efficace possible. En conséquence, le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) fait office de partenaire stratégique en élaborant et en recommandant les politiques et programmes relatifs aux ressources humaines et en facilitant leur mise en œuvre. Le Bureau donne également à l'administration des conseils sur les stratégies propres à assurer à l'Organisation les services d'un personnel compétent et motivé. Outre cette fonction de conseil stratégique, le Bureau est responsable des activités et services opérationnels standard essentiels à la bonne exécution des programmes de l'Organisation et au bien-être de son personnel.

10002 Le Bureau de la gestion des ressources humaines est un service d'appui à l'élaboration, l'exécution et l'administration des programmes qui relève directement de la Directrice générale. Ses principales attributions sont notamment les suivantes :

- Mettre en œuvre la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2016 approuvée par la Conférence générale à sa 36^e session. Cette stratégie a été élaborée compte tenu des recommandations de l'Évaluation externe indépendante et du Commissaire aux comptes, ainsi que des évaluations d'IOS, en collaboration avec les institutions, fonds et programmes analogues dans la perspective d'une harmonisation des politiques et pratiques relatives aux ressources humaines dans le régime commun des Nations Unies, d'où la nécessité de continuer à élaborer des politiques, procédures et pratiques qui facilitent la gestion efficace des ressources humaines, notamment la coordination, la conception, la mise en œuvre et le suivi du cadre directeur relatif aux ressources humaines et des directives correspondantes.
- Fournir aux secteurs et bureaux du Siège et aux unités hors Siège des orientations et un appui professionnels concernant les activités de planification, de relève et de recrutement du personnel pour faire en sorte que les agents les plus compétents venant d'horizons géographiques divers, y compris les femmes ayant les qualifications requises, soient recrutés, perfectionnés et déployés de la manière la plus efficace possible au sein de l'Organisation. Dans ce contexte, le Bureau veille à ce que l'Organisation dispose d'un effectif mobile et flexible ayant une expérience du Siège et du terrain, ainsi que d'une politique transparente de mobilité géographique qui réponde aux besoins des programmes de l'Organisation et intègre les meilleures pratiques des autres organismes des Nations Unies.
- Élaborer et exécuter des programmes innovants et pertinents d'apprentissage et de perfectionnement qui suscitent une culture des livrables et de la gestion des performances et visent constamment à renforcer et perfectionner les capacités et compétences du personnel nécessaires à l'exécution des programmes, y compris les compétences en matière de gestion et de leadership. Le Bureau s'emploie en outre à mettre en place un service et des politiques efficaces d'organisation des carrières axés sur la reconnaissance des performances individuelles et d'équipe.
- Fournir des services de personnel consistant à s'assurer que les nominations s'effectuent selon les supports contractuels appropriés et sont assorties de l'ensemble pertinent d'indemnités/avantages/rémunération. Le Bureau veille à l'application équitable et cohérente des politiques, statuts et règlements en la matière.

- Fournir des conseils sur des questions administratives et juridiques à l'administration et au personnel, appliquer des méthodes de prévention et de règlement rapide, traiter les griefs, recours et plaintes en harcèlement du personnel, et favoriser et entretenir une relation efficace et un dialogue ouvert avec les associations du personnel.
- Perfectionner et administrer les régimes de sécurité sociale de l'Organisation, notamment l'assurance-maladie, l'indemnisation en cas de maladie professionnelle, d'accident du travail ou de décès en service, l'assurance collective sur la vie et les assurances groupe, accident et invalidité, et informer et conseiller les participants à ces régimes à propos de leurs droits et des options qui leur sont offertes. Le Bureau assure en outre le secrétariat des différents comités de gouvernance de la sécurité sociale.
- Administrer les services de conseil et autres services médicaux standard, depuis les congés et les évacuations pour raisons médicales jusqu'à l'harmonisation des pratiques administratives en la matière entre les services médicaux du système des Nations Unies, et fournir un appui médical préventif et systématique au personnel. Dans le cadre de sa fonction relative aux services sociaux, le Bureau apporte au personnel un appui général pour ce qui est de son bien-être, y compris des services de conseil relatifs à la gestion du stress et une assistance concernant l'environnement local.
- Aider à la réforme du dispositif hors Siège en contribuant à l'examen des structures, de la dotation en effectifs, des compétences requises, des réaffectations de personnel international et de l'apprentissage à l'échelle de l'Organisation, si nécessaire.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines : Plan d'action 2011-2016

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Mise en œuvre des actions prioritaires	– Pleine mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2016 ; élaboration d'une nouvelle stratégie	– Mise en œuvre partielle de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2016 ; lancement de l'élaboration d'une nouvelle stratégie
2. Mise en œuvre d'un processus rationalisé de dotation en effectifs, y compris en ce qui concerne la mobilité	– Plus ample rationalisation du processus de recrutement avec mise en place de l'outil de recrutement en ligne dans les bureaux hors Siège – Mise en œuvre globale du programme de mobilité géographique	– Mise en œuvre globale du programme de mobilité géographique de façon échelonnée, l'accent étant mis sur certains groupes professionnels en particulier
3. Mise en place d'un mécanisme de planification des relèves	– Mise en place du mécanisme de planification des relèves	
4. Conduite d'entretiens fondés sur les compétences	– Préparation et réalisation d'entretiens fondés sur les compétences	– Préparation et réalisation d'entretiens fondés sur les compétences

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Efficacité et rapidité des recrutements	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité des postes pourvus d'ici la fin de 2017 - Plus ample rationalisation du processus de recrutement, avec mise en place de l'outil de recrutement en ligne dans les bureaux hors Siège 	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité des postes pourvus d'ici la fin de 2017
6. Amélioration de l'équilibre géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du pourcentage de pays représentés, ainsi que du pourcentage de pays normalement représentés - Intensification des efforts d'appels à candidature, réalisation de campagnes de recrutement ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du pourcentage de pays représentés, ainsi que du pourcentage de pays normalement représentés
7. Amélioration de l'équilibre entre les sexes au niveau des cadres supérieurs	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du pourcentage de femmes à la classe D et aux postes de rang supérieur - Programmes de formation en matière de leadership et de gestion pour les titulaires de sexe féminin des postes de rang intermédiaire et supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du pourcentage de femmes à la classe D et aux postes de rang supérieur
8. Traitement efficace et rapide des mesures administratives relatives à l'administration du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Révision et rationalisation des mesures administratives relatives au personnel - Élaboration et application de modèles d'organisation des tâches pour un meilleur rapport coût-efficacité - Application d'accords sur le niveau de service 	<ul style="list-style-type: none"> - Révision et rationalisation de la plupart des mesures administratives relatives au personnel - Élaboration et application de la plupart des modèles d'organisation des tâches pour un meilleur rapport coût-efficacité

Résultat escompté 2 : Promotion d'une culture des livrables dans le cadre de la gestion des performances à l'appui de l'exécution du programme et de l'organisation des carrières

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Mise en œuvre d'un plan d'apprentissage de l'Organisation ; examen du fonctionnement de la Commission de la formation et du développement	– Mise en œuvre du plan d'apprentissage ; examen du fonctionnement de la Commission de la formation et du développement	
2. Mise en œuvre d'un système de gestion des performances, avec un taux de conformité élevé	– Taux de conformité supérieur à 80 % – Mise en place d'un système d'évaluation à 180 ° pour les superviseurs	– Taux de conformité supérieur à 80 %
3. Personnel ciblé équipé des compétences et savoir-faire nécessaires à une exécution effective du programme	– Poursuite de l'élaboration d'outils pédagogiques et cours en ligne à l'appui de l'exécution du programme – Formation des spécialistes de programme et des fonctionnaires de haut rang	– Poursuite de l'élaboration d'outils pédagogiques et cours en ligne à l'appui de l'exécution du programme
4. Mise en place d'un système de reconnaissance des performances exceptionnelles	– Mise en œuvre d'un programme de reconnaissance des performances individuelles et collectives	

Résultat escompté 3 : Assurance de l'efficacité et de la bonne santé financière des régimes de sécurité sociale à l'intention du personnel

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance de la CAM et suivi, conformément à la résolution de la Conférence générale	– Distribution d'une circulaire administrative et d'une circulaire sur les désignations au Conseil consultatif – À l'échelle de l'Organisation, mise en réserve de fonds pour couvrir les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	– Distribution d'une circulaire administrative et d'une circulaire sur les désignations au Conseil consultatif

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
<p>2. Examen des règles et procédures de la CAM en vue d'assurer une gestion financièrement rationnelle et efficiente, en s'appuyant sur les résultats de l'examen général de l'assurance maladie/ASHI mené à l'échelle du système par les Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Imputation de charges au titre de l'ASHI aux projets extrabudgétaires faisant intervenir du personnel inscrit à la CAM</i> - <i>Examen des processus et procédures informatiques et connexes en vue de leur simplification et de leur rationalisation</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Imputation de charges au titre de l'ASHI aux projets extrabudgétaires faisant intervenir du personnel inscrit à la CAM</i>
<p>3. Amélioration des méthodes de travail existantes et promotion de nouvelles solutions fondées sur un meilleur usage du travail en équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rationalisation des processus administratifs</i> - <i>Extension du recours aux outils informatiques et électroniques en vue d'améliorer la qualité des services et la productivité</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rationalisation des processus administratifs</i>

Titre III.B – Gestion financière

11000 Résolution 38 C/78 de la Conférence générale pour la Gestion financière

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion financière approuvé dans la résolution 37 C/75 (paragraphe 11000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, afin d'effectuer un suivi budgétaire périodique, tenir une comptabilité en bonne et due forme et s'acquitter de manière efficace et efficiente des fonctions de trésorerie et de contrôle financier conformément au Règlement financier et au Règlement d'administration financière ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de 14 438 100 dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Améliorer la prise de décisions éclairées en renforçant les capacités de gestion financière ;
 - (2) Passer d'une culture du contrôle à une culture de la responsabilité : autonomiser l'exécution du programme et accroître la confiance dans la capacité de l'Organisation de mettre en place un environnement de contrôle interne solide ;
 - (3) Renforcer les capacités en créant des pôles de compétences en matière de gestion financière à proximité des endroits où l'UNESCO intervient, avec des processus d'un bon rapport coût- efficacité et des délais administratifs réduits ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

11001 BFM est un service interne qui est directement rattaché à la Directrice générale et dirigé par le Directeur financier (CFO). Les crédits budgétaires concernant uniquement les opérations hors Siège et le soutien administratif direct aux programmes figurent au Titre II.

11002 En 2012, les opérations du Bureau de la gestion financière (BFM) ont été réorganisées en quatre domaines : prestation de services financiers et comptables ; suivi de la performance financière et rapports à ce sujet ; établissement de politiques et procédures financières, et contrôle de leur application ; fourniture de soutien administratif dans la Section du soutien aux opérations sur le terrain (BFM/FOS) ainsi que dans d'autres secteurs et bureaux (plate-forme des AO). En 2013, BFM a intégré la responsabilité de l'élaboration et du suivi de la politique en matière de contrats et d'achat, ainsi que le soutien opérationnel aux bureaux hors Siège concernant l'application de cette politique et la gestion de leurs contrats.

11003 BFM fournit des services adaptés au client à l'appui de l'exécution du programme en renforçant la prise de décisions en matière de gestion financière dans un environnement de contrôle solide, l'accent étant mis en particulier sur les opérations hors Siège.

Ses principales responsabilités consistent à faciliter la prise de décisions éclairées et à préserver les actifs de l'Organisation en s'acquittant des tâches suivantes :

- Assurer le suivi de la performance et des risques financiers, et en rendre compte de manière analytique aux responsables de l'exécution du programme, aux hauts responsables et aux organes directeurs ; établir des rapports sur les dépenses de programme, des rapports financiers à l'intention des donateurs, ainsi que des états financiers conformes aux IPSAS ;
- Renforcer les systèmes de contrôle interne en évaluant les risques financiers ; élaborer des politiques de gestion financière, former le personnel ; et veiller au respect de la mise en œuvre, y compris ses activités de « guichet unique » qui constituent une garantie pour les contrats à forte valeur et risques élevés ;
- Fournir des services comptables, notamment en tenant correctement les comptes ; conserver et placer les fonds conformément à la Politique de l'Organisation en matière de placements ; fournir des services de traitement de la paie ; gérer les comptes et les services bancaires, les opérations de change, ainsi que les risques liés aux crédits ;
- Actualiser les politiques, procédures et processus de gestion financière afin d'adopter les meilleures pratiques, de gagner en efficacité et de réduire les délais et coûts administratifs, et donner une formation et des orientations au personnel de programme et d'administration ;
- Coordonner les audits externes/vérifications financières, et apporter son assistance sur les aspects relatifs à la gestion financière des accréditations de donateurs et des accords-cadres ;
- Fournir des services administratifs et de bureau aux secteurs et aux bureaux et un appui aux unités hors Siège ;
- Suivre et administrer les budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège ;
- Prendre part au processus de réforme engagé à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions financières et budgétaires ainsi que l'harmonisation des pratiques de fonctionnement.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Améliorer la prise de décisions éclairées en renforçant les capacités de gestion financière

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Présentation régulière de rapports sur la performance financière aux organes directeurs, à l'Équipe de direction (SMT), aux responsables de l'exécution du programme et aux bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> – Production dans les délais : – des tableaux de bord mensuels de gestion financière à l'intention de l'Équipe de direction (SMT), des attachés d'administration (AO) et des bureaux hors Siège – des tableaux de bord semestriels de l'exécution du programme à l'intention du Conseil exécutif – des rapports de suivi trimestriels de BFM sur la performance financière des projets/programmes 	<ul style="list-style-type: none"> – Production dans les délais : – des tableaux de bord mensuels de gestion financière à l'intention de l'Équipe de direction (SMT), des attachés d'administration (AO) et des bureaux hors Siège – des tableaux de bord semestriels de l'exécution du programme à l'intention du Conseil exécutif
2. Formation à la gestion financière du personnel de programme et d'administration	<ul style="list-style-type: none"> – Formation de l'ensemble des attachés d'administration (AO) et des spécialistes de programme – Identification de 25 d'entre eux pour la formation de formateurs qui assureront un appui et une formation à l'échelon régional 	<ul style="list-style-type: none"> – Formation de 100 attachés d'administration (AO) et spécialistes de programme – Identification de 25 d'entre eux pour assurer un appui régional
3. Approche des orientations stratégiques fondée sur les principes	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction du nombre de demandes de dérogation 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction du nombre de demandes de dérogation
4. États financiers annuels conformes aux IPSAS	<ul style="list-style-type: none"> – Production d'états financiers annuels conformes aux IPSAS joints au rapport de la Directrice générale sur la performance financière 	<ul style="list-style-type: none"> – Production d'états financiers annuels conformes aux IPSAS joints au rapport de la Directrice générale sur la performance financière

Résultat escompté 2 : Passer d'une culture du contrôle à une culture de la responsabilité : autonomiser l'exécution du programme et accroître la confiance dans la capacité de l'Organisation de mettre en place un environnement de contrôle interne solide

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Élaboration d'un cadre d'obligation redditionnelle basé sur les risques intégrant la délégation de pouvoir et l'obligation redditionnelle en matière de gestion financière pour les bureaux hors Siège et les Secteurs	– Production et application du cadre d'obligation redditionnelle basé sur les risques et révision du tableau de délégation de pouvoirs	
2. Mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation	– Mise en œuvre de 75 % des recommandations des audits internes et externes en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation	– Mise en œuvre de 75 % des recommandations des audits internes et externes en matière de gestion financière dans les 24 mois qui suivent leur formulation
3. Cadre de suivi et de vérification du respect des règles étagé et appliqué	– Mise en œuvre du cadre de contrôle – Réalisation du travail de vérification annuel	– Mise en œuvre du cadre de contrôle
4. Réduction du niveau des risques identifiés dans les domaines soumis à vérification	– Réduction de 25 % dans les points soumis à vérification des cadres pertinents reconnus comme non conformes – Auto-évaluations annuelles des contrôles internes : plus de 95 % de notes 1 et 2 dans tous les domaines	– Taux de mise en œuvre de 75 % des recommandations issues des audits concernant les questions de gestion financière, entraînant une réduction du niveau des risques identifiés dans les domaines soumis à vérification
5. Opinion sans réserve sur les états financiers annuels	– Opinion sans réserve sur les états annuels	– Opinion sans réserve sur les états annuels

Résultat escompté 3 : Renforcer les capacités en créant des pôles de compétences en matière de gestion financière à proximité des endroits où l'UNESCO intervient, avec des processus d'un bon rapport coût- efficacité et des délais administratifs réduits

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Exécution du programme facilitée grâce au respect des accords sur le niveau de service en matière de services comptables et financiers et grâce à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le cadre de la réforme à l'échelle du système des Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Inclusion dans le tableau de bord de BFM d'un rapport sur le respect des normes en matière de services financiers et de services de gestion budgétaire et de comptabilité – Harmonisation des pratiques de fonctionnement grâce à la participation au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies concernant les questions financières et budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Harmonisation des pratiques de fonctionnement grâce à la participation au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies concernant les questions financières et budgétaires
<p>2. Réseau doté d'AO ayant les compétences requises dans les bureaux hors Siège et les Instituts</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Pas plus de 5 % des postes vacants en ce qui concerne les AO et la plate-forme administrative – Mise en place d'un plan de développement de carrière pour les AO et le personnel de BFM 	<ul style="list-style-type: none"> – Pas plus de 5 % des postes vacants en ce qui concerne les AO et la plate-forme administrative – Mise en place d'un plan de développement de carrière pour les AO et le personnel de BFM
<p>3. Réduction des délais administratifs dans les processus de gestion financière concernant les ressources humaines, les achats et la gestion de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de 25 % des délais administratifs par simplification des processus opérationnels en collaboration avec KMI 	

Titre III.C – Gestion des services de soutien

12000 Résolution 38 C/79 de la Conférence générale pour la Gestion des services de soutien

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion des services de soutien approuvé dans la résolution 37 C/73 (paragraphe 12000 du document 37 C/5 approuvé), y compris les ajustements programmatiques et budgétaires approuvés par la présente résolution, afin d'appuyer la bonne exécution des programmes de l'UNESCO et d'assurer la gestion adéquate des services de soutien communs, à savoir :
 - (i) gestion et coordination des services de soutien et des achats ;
 - (ii) gestion des langues et documents ;
 - (iii) gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, ainsi que des conférences et manifestations culturelles ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de 46 167 500 dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Invite* la Directrice générale à poursuivre ses efforts en vue de renforcer les dispositifs de sécurité au Siège comme indiqué dans la décision 185 EX/30 et conformément aux recommandations du Comité du Siège ;
3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix ;
 - (2) Multilinguisme et assurance qualité des services d'interprétation, de traduction et de documents ;
 - (3) Sûreté, sécurité, ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail ;
4. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

12001 Le Bureau de la gestion des services de soutien est chargé de fournir un appui efficace à la mise en œuvre des programmes dans les domaines des achats, des télécommunications, des réunions, des conférences, des langues, des documents, de la gestion des installations et de la sécurité.

12002 Le Bureau fait partie des services internes et rend directement compte à la Directrice générale.

12003 L'objectif primordial est de gagner en efficacité en mettant en place de nouveaux moyens d'assurer la prestation de services de soutien et en instaurant à cet effet des structures opérationnelles plus efficaces, plus rationnelles et plus légères.

12004

Les principales responsabilités du Bureau sont notamment les suivantes :

Chapitre 1 – Gestion et coordination des services de soutien et des achats

12005

Les différentes entités du Bureau fonctionnent de manière coordonnée en vue de la réalisation des résultats d'ensemble escomptés et entretiennent des liens avec les autres services internes afin d'assurer une bonne circulation de l'information, ainsi que des prises de décisions et un suivi efficaces.

12006

L'accent est mis sur le rapport coût-efficacité et la rentabilité des services de soutien fournis aux utilisateurs dans l'Organisation.

12007

Dans ce contexte, l'achat de biens, travaux et services de soutien se fera avec pour objectif primordial de réaliser des gains d'efficacité et d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix grâce à la normalisation, au regroupement des dépenses, à des accords à long terme et à d'autres solutions éprouvées d'approvisionnement, comme mécanismes essentiels pour permettre à l'UNESCO de réduire ses coûts de manière substantielle et durable.

Résultat escompté 1 : Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Faciliter l'achat de biens collectifs et la gestion des contrats	– Optimisation du rapport qualité/prix par des accords à long terme pour l'achat de biens collectifs et services communs	– Optimisation du rapport qualité/prix par des accords à long terme pour l'achat de biens collectifs et services communs
2. Intégration de la gestion de la durabilité et des initiatives écoresponsables dans les pratiques de fonctionnement au Siège de l'UNESCO	– Élaboration d'indicateurs de gestion de la durabilité pour toutes les activités opérationnelles et réduction des émissions de gaz à effet de serre au Siège	– Élaboration d'indicateurs de gestion de la durabilité pour toutes les activités opérationnelles et réduction des émissions de gaz à effet de serre au Siège

Chapitre 2 – Gestion des langues et documents

12008

La traduction dans les six langues officielles de l'UNESCO et les services de documentation sont assurés avec pour objectifs primordiaux le maintien du multilinguisme, l'assurance de la qualité de tous les services correspondants et la rationalisation des structures.

12009 L'accent est mis sur les synergies entre les services, en éliminant les doubles emplois et les chevauchements d'activités, ainsi que sur la mise en place de guichets uniques pour les services aux utilisateurs et toutes les activités qui s'y rapportent.

12010 Les services de traduction des documents officiels continueront d'être assurés en associant capacités internes et traducteurs extérieurs. Les secteurs, bureaux et offices assumeront la responsabilité de la traduction des autres documents. Afin de faciliter la mise en place de cette nouvelle approche et d'aider à gérer et affiner les processus d'assurance qualité de la traduction, un fichier central de traducteurs extérieurs agréés sera constitué et tenu à jour.

12011 Les services de documents s'attacheront à consolider les efforts déployés par l'Organisation pour faire un usage avisé et rationnel du papier grâce à des services de production électronique, d'impression à la demande et de distribution électronique. Les ressources de distribution externe des documents et les services internes de courrier seront rassemblés au sein d'une même unité. L'impression numérique sera réduite au minimum et les gros travaux d'impression (*offset*) seront externalisés.

Résultat escompté 2 : Multilinguisme et assurance qualité des services d'interprétation, de traduction et de documents

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Faciliter la gestion des services en matière de traduction et de documents	– Meilleure satisfaction de l'utilisateur final en ce qui concerne le respect des délais et la qualité des documents publiés	– Effets négatifs sur la qualité et la prestation en temps voulu des services en matière de traduction et de documents, et réévaluation des attentes des clients
2. Mise en place d'accords sur le niveau de service pour tous les services	– Sentiment de responsabilité accrue par la mise en place d'accords sur le niveau de service pour tous les services en matière de traduction et de documents	– Sentiment de responsabilité accru, autant que possible, par la mise en place d'accords sur le niveau de service pour tous les services en matière de traduction et de documents
3. Efficience et bon rapport coût-efficacité des opérations en matière de traduction et de documents	– Efficience accrue des flux électroniques et recouvrement intégral des coûts	– Efficience accrue, autant que possible, des flux électroniques et recouvrement intégral des coûts

Chapitre 3 – Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles

- 12012** Les locaux du Siège de l'UNESCO, à Paris, sont gérés en coopération avec le Comité du Siège dans le but primordial d'assurer la sûreté, la sécurité et l'accessibilité de l'environnement de travail, ainsi qu'une moindre consommation d'énergie, pour l'ensemble des délégués, du personnel et des visiteurs.
- 12013** Le Plan à moyen terme sur la sécurité et le Plan directeur ont défini les principes directeurs et le cadre opérationnel pour la gestion des locaux du Siège de l'UNESCO, qui sont appliqués dans les limites des ressources disponibles.
- 12014** Le service des bâtiments apporte un soutien permanent dans les domaines de la gestion des installations, de l'entretien, de la conservation des locaux et des biens qui s'y rattachent, de la gestion des espaces de bureaux et de la location de bureaux, conformément au Fonds d'utilisation des locaux du Siège.
- 12015** Le service de la sécurité assure la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail au Siège et hors Siège en appliquant comme il se doit les Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies afin de réduire au minimum les risques, dans toute la mesure possible.
- 12016** Les services de conférences fonctionneront comme un guichet unique pour la planification, la programmation et la coordination des réunions et conférences. Un calendrier quadriennal des conférences et réunions sera établi afin de veiller à ce que les différentes manifestations soient uniformément réparties tout au long des quatre années de l'exercice.

Résultat escompté 3 : Sûreté, sécurité, ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Continuité opérationnelle des installations et équipements techniques du Siège et réduction des risques au minimum	– Amélioration, à un degré de conformité acceptable, de la maintenance, de la conservation et de la rénovation des locaux sur le plan de la sécurité, de l'hygiène et de la continuité des opérations	– Maintien à un degré de conformité minimal, de la maintenance, de la conservation et de la rénovation des locaux sur le plan de la sécurité, de l'hygiène et de la continuité des opérations, avec un risque de défaillance des équipements et une menace sur la continuité des activités

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2017</i>	
	<i>Budget de 667 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
2. Évaluation et actualisation des systèmes de sûreté et de sécurité au Siège et hors Siège en fonction de la situation et des risques du moment	– <i>Amélioration, au Siège et hors Siège, de la mise en œuvre des installations de sécurité et de sûreté, avec application plus stricte des normes</i>	– <i>Non-renforcement du fonctionnement des installations de sécurité et de sûreté, contrairement à ce qu'exige la décision 185 EX/30, aggravant l'incapacité à faire face aux risques et menaces existants et/ou nouveaux</i>
3. Conférences, réunions et événements culturels assurés, au Siège et hors Siège, en cas d'obligations statutaires relatives à leur gestion	– <i>Application des meilleures pratiques en matière de gestion des conférences et événements culturels, satisfaction des clients accrue et amélioration des espaces de conférence et d'accueil des événements culturels, avec application plus stricte des normes, et utilisation optimisée des capacités au Siège</i>	– <i>Application, autant que possible, des meilleures pratiques en matière de gestion des conférences et événements culturels, satisfaction des clients maintenue à un niveau acceptable et utilisation optimisée des capacités au Siège concernant les espaces de conférence et d'accueil des manifestations culturelles</i>

Titre III.D – Gestion des systèmes d’information et des communications

13000 Résolution 38 C/80 de la Conférence générale pour la Gestion des systèmes d’information et des communications

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d’action pour la gestion des systèmes d’information et des communications, conformément à la résolution 37 C/73 (paragraphe 12000 du document 37 C/5 approuvé), visant à appuyer la bonne exécution des programmes de l’UNESCO et à assurer la gestion adéquate des systèmes d’information et des communications, à savoir :
 - (i) les infrastructures existantes, y compris les services de messagerie électronique et d’Internet ;
 - (ii) l’accès garanti à la mémoire institutionnelle et la préservation de cette dernière ;
 - (iii) les nouvelles technologies proposées qui présentent des avantages certains pour l’exécution du programme ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de 11 587 300 dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Facilitation de l’exécution du programme ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l’exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

13001 Dans le cadre de la stratégie de la gestion des connaissances et des technologies de l’information et de la communication (TIC), il est prévu de gérer les infrastructures de TIC, les applications, les outils d’audio/vidéo-conférence, les documents électroniques, ainsi que les archives, la bibliothèque et la base documentaire (UNESDOC) de l’Organisation dans la limite des ressources disponibles en orientant ces efforts vers un ensemble de priorités essentielles et fondamentales afin d’assurer le fonctionnement durable des infrastructures et systèmes existants. L’objectif primordial est de permettre l’exécution du programme en fournissant des TIC et des services de gestion de l’information, de la bibliothèque, des archives et des documents adaptés aux besoins de l’Organisation.

13002 Les efforts visent en particulier à assurer un bon rapport coût-efficacité de la maintenance et de la gestion des infrastructures et des applications en mettant à profit les options suivantes :

- décentralisation des tâches opérationnelles vers des pays à bas coût ;
- recours à des modalités d’externalisation lorsqu’il y a lieu ;

- étroite collaboration au sein du système des Nations Unies pour reprendre des solutions ou effectuer des achats groupés ;
- simplification de l'architecture de gestion des connaissances et des TIC afin de réduire les coûts de maintenance.

13003

Priorité est donnée à la continuité des opérations et à l'amélioration des services grâce à de nouveaux outils et fonctionnalités capables de répondre aux demandes en constante évolution de l'Organisation. À cet égard, on portera une attention particulière à l'amélioration des systèmes de communication des outils de collaboration, ainsi que de la connectivité avec les unités hors Siège, et à l'appui à la mise en œuvre du programme en veillant à la bonne exécution des politiques et à l'application correcte des règles.

Résultat escompté 1 : Facilitation de l'exécution du programme

Indicateurs de performance	Cibles pour 2017	
	Budget de 667 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Disponibilité de l'infrastructure, y compris les services de messagerie électronique et d'Internet, restauration en cas de sinistre, et application des politiques et des normes	<ul style="list-style-type: none"> – Infrastructure disponible – Amélioration de l'ensemble des opérations informatiques – Application du plan de continuité des activités et du dispositif de restauration en cas de sinistre – Mise en œuvre de mesures de cybersécurité additionnelles – Remplacement du système téléphonique (fonds extrabudgétaires additionnels nécessaires) 	<ul style="list-style-type: none"> – Infrastructure disponible – Amélioration de l'ensemble des opérations informatiques
2. Accessibilité et préservation de la mémoire institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'une stratégie de conservation numérique – Déploiement hors Siège du système d'archivage électronique – Numérisation et mise à disposition en ligne de tous les documents des organes directeurs depuis 1945 et d'un choix d'événements multimédias historiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'une stratégie de conservation numérique – Déploiement hors Siège du système d'archivage électronique
3. Proposition de nouvelles technologies offrant des avantages certains pour l'exécution du programme	<ul style="list-style-type: none"> – Solution intégrée de téléconférence et de messagerie instantanée – Introduction de nouvelles fonctions de mobilité – Intégration des communications hors Siège 	<ul style="list-style-type: none"> – Solution intégrée de téléconférence et de messagerie instantanée – Introduction de nouvelles fonctions de mobilité

Réserves pour les ajustements d'effectifs et pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)

Réserves pour les ajustements d'effectifs et l'ASHI

Budget ordinaire	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Total 38 C/5 approuvé (667 M\$)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	
	\$	\$	
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements de postes et cessations de service par accord mutuel)	3 000 000		-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 748 000	3 406 100	-

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

La réserve pour les reclassements est destinée à couvrir les coûts afférents aux reclassements de postes et aux plans de cessation de service par accord mutuel qui pourraient intervenir au cours de l'exercice biennal. Cette réserve est constituée à hauteur de 3 000 000 dollars.

Il convient également de noter que l'UNESCO dispose d'un régime d'assurance-maladie qui assure une couverture médicale aux membres du personnel en activité et aux retraités. Conformément à la pratique en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies relevant du régime commun, les membres du personnel qui ont cotisé pendant dix ans au régime d'assurance-maladie et qui ont atteint l'âge minimum de cinquante-cinq ans à la date du départ à la retraite peuvent opter pour le régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). Une provision d'un montant de 3 748 000 dollars a été constituée pour faire face aux engagements au titre de l'ASHI, ce qui représente 1 % des coûts de personnel, conformément à la résolution 37 C/85 par laquelle la Conférence générale envisageait « la possibilité de mettre en place un prélèvement de 1 % du montant total des coûts de personnel pour toutes les sources de financement, avec effet au 1^{er} janvier 2016, afin de financer les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) en ce qui concerne le personnel en activité, sous réserve de la poursuite de l'application d'un taux de vacance d'emploi réaliste dans le cadre des techniques de budgétisation ».

Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE

Titre IV

	Budget ordinaire		Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	38 C/5 approuvé (667 M\$)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	
	\$	\$	
Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	14 082 400	14 082 400	-

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Pour le 38 C/5, le Titre IV prévoit une provision de 14 082 400 dollars correspondant aux crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt contracté pour le Plan de rénovation du Siège (« Plan Belmont ») en 2016-2017, soit 13 784 000 dollars, auxquels s'ajoutent 298 400 dollars au titre de l'emprunt pour le bâtiment du Bureau international d'éducation de l'UNESCO.

Titre V – Augmentations prévisibles des coûts

Titre V

Budget ordinaire	Budget ordinaire		Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	38 C/5 approuvé (\$667M)	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)	
	\$	\$	
Augmentations prévisibles des coûts	5 277 000	4 819 300	-

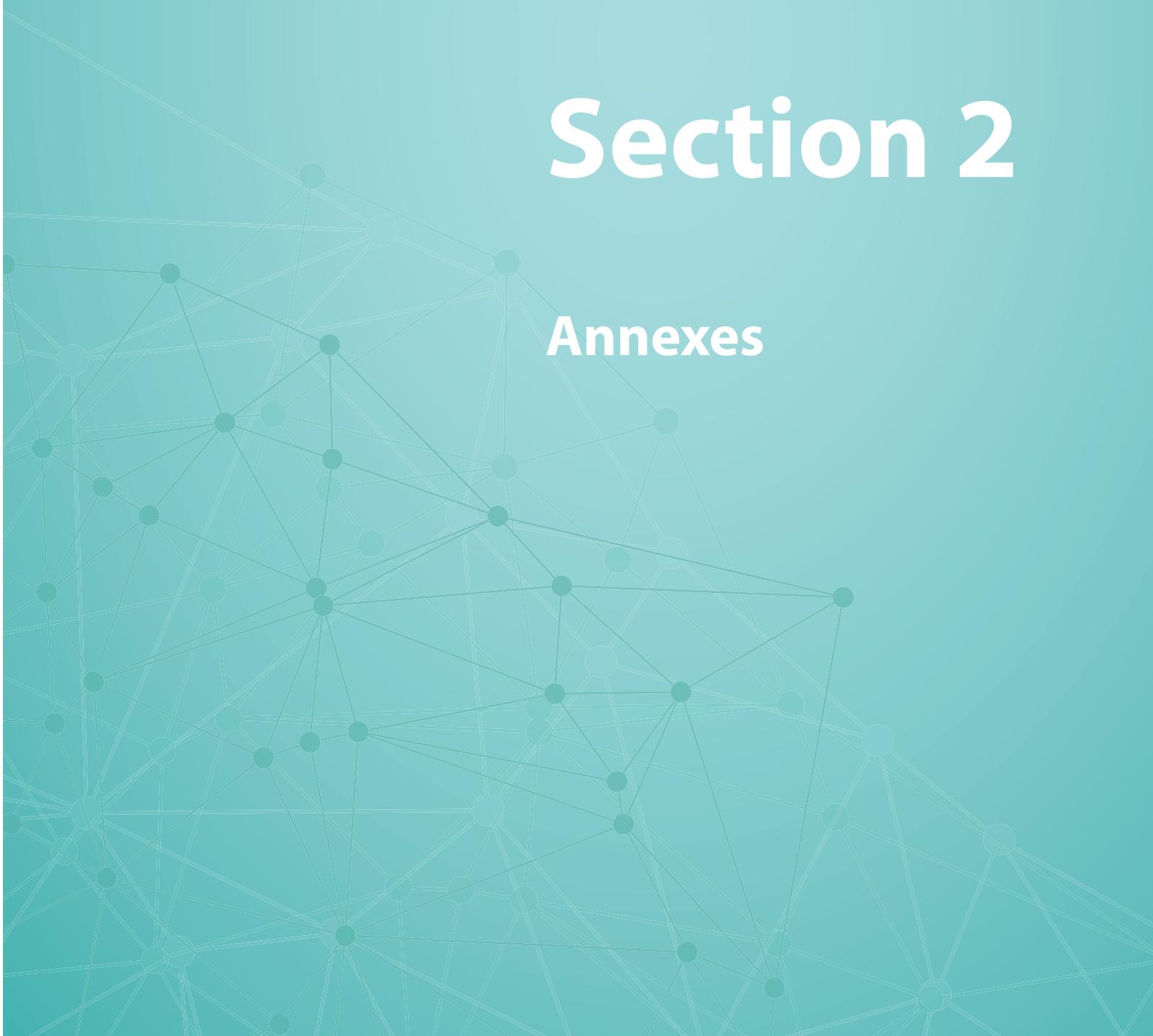
(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés

Conformément aux techniques budgétaires approuvées dans la résolution 37 C/92, les coûts de personnel et le coût des biens et services des Titres I-IV du budget sont calculés en fonction des estimations de coûts au 31 décembre 2015. Les augmentations de coût imputables à des facteurs statutaires ou à l'inflation et les ajustements techniques qui devraient intervenir au cours de l'exercice biennal 2016-2017 ne sont pas pris en compte dans les Titres I-IV, mais figurent séparément dans le Titre V du budget.

La provision pour les augmentations prévisibles des coûts pour 2016-2017 s'élève à 5 277 000 dollars. L'utilisation des crédits inscrits au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Section 2

Annexes



Annexe I – Récapitulatif, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

TITRE	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION							
A. Organes directeurs	8 411 800	2 100 500	10 512 300	7 696 800	2 100 500	9 797 300	-
B. Direction							
1. Direction	876 000	1 835 400	2 711 400	876 000	1 698 600	2 574 600	-
2. Cabinet de la Directrice générale	1 877 000	4 432 300	6 309 300	600 500	4 432 300	5 032 800	2 082 000
3. Évaluation et audit	715 700	5 163 300	5 879 000	513 700	5 163 300	5 677 000	899 000
4. Normes internationales et affaires juridiques	388 100	4 204 700	4 592 800	188 100	4 204 700	4 392 800	-
5. Bureau de l'éthique	96 600	660 300	756 900	96 600	660 300	756 900	-
Total, I.B	3 953 400	16 296 000	20 249 400	2 274 900	16 159 200	18 434 100	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	18 673 500	-	18 673 500	16 160 500	-	16 160 500	-
TOTAL, TITRE I	31 038 700	18 396 500	49 435 200	26 132 200	18 259 700	44 391 900	2 981 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME							
A. Programmes							
I ÉDUCATION							
I.1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	30 465 900	37 417 500	67 883 400	10 905 300	37 417 500	48 322 800	63 724 900
I.2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	5 121 500	6 685 000	11 806 500	2 092 700	6 685 000	8 777 700	8 488 500
I.3 Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation	11 973 100	7 283 500	19 256 600	4 054 500	7 283 500	11 338 000	12 360 300
Total, I	47 560 500	51 386 000	98 946 500	17 052 500	51 386 000	68 438 500	84 573 700
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation							
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>							
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	7 063 300	-	7 063 300	4 048 100	-	4 048 100	-
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)	7 468 100	-	7 468 100	4 280 200	-	4 280 200	-
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 734 900	-	2 734 900	1 567 400	-	1 567 400	-
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 252 100	-	1 252 100	717 600	-	717 600	-
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 456 400	-	3 456 400	1 980 900	-	1 980 900	-

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

TITRE	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	3 023 500	-	3 023 500	1 732 800	-	1 732 800	-
Institut UNESCO Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	493 000	-	493 000	493 000	-	493 000	-
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	25 491 300	-	25 491 300	14 820 000	-	14 820 000	-
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	73 051 800	51 386 000	124 437 800	31 872 500	51 386 000	83 258 500	84 573 700
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES							
II.1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	4 149 600	8 679 300	12 828 900	1 949 500	7 987 100	9 936 600	9 609 700
II.2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	4 758 500	3 491 000	8 249 500	633 900	2 643 700	3 277 600	14 392 300
II.3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	5 296 300	8 564 600	13 860 900	2 748 400	7 406 600	10 155 000	6 262 000
II.4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	3 053 000	4 536 600	7 589 600	879 900	3 367 100	4 247 000	418 800
II.5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	2 237 800	5 185 000	7 422 800	1 260 500	4 639 200	5 899 700	3 806 300
II.6 Renforcer la sécurité de l'eau douce	5 786 400	10 597 100	16 383 500	4 463 700	9 509 400	13 973 100	13 742 800
Total, II	25 281 600	41 053 600	66 335 200	11 935 900	35 553 100	47 489 000	48 231 900
Instituts de l'UNESCO pour la science							
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>							
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-	-	-	85 183 200
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	1 015 000	-	1 015 000	819 400	-	819 400	53 970 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	1 015 000	-	1 015 000	819 400	-	819 400	139 153 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	26 296 600	41 053 600	67 350 200	12 755 300	35 553 100	48 308 400	187 385 100
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES							
III.1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	7 728 600	11 580 800	19 309 400	3 052 600	9 287 600	12 340 200	7 615 500
III.2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	2 804 800	4 154 900	6 959 700	1 688 100	3 905 300	5 593 400	500 500
III.3 Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes	4 663 600	7 190 200	11 853 800	1 958 100	5 566 300	7 524 400	18 046 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	15 197 000	22 925 900	38 122 900	6 698 800	18 759 200	25 458 000	26 162 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

TITRE	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
IV CULTURE							
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	12 419 800	20 212 200	32 632 000	6 416 000	19 277 500	25 693 500	30 885 700
IV.2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives	8 074 200	13 733 200	21 807 400	5 006 200	12 968 300	17 974 500	14 523 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	20 494 000	33 945 400	54 439 400	11 422 200	32 245 800	43 668 000	45 408 900
V COMMUNICATION ET INFORMATION							
V.1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	6 439 300	8 849 300	15 288 600	2 638 800	8 140 700	10 779 500	15 205 500
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation	9 266 300	9 817 300	19 083 600	3 819 500	9 052 700	12 872 200	1 507 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	15 705 600	18 666 600	34 372 200	6 458 300	17 193 400	23 651 700	16 712 600
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 648 800	-	9 648 800	7 694 800	-	7 694 800	-
Gestion des bureaux hors Siège	26 391 100	58 053 700	84 444 800	25 101 100	55 726 200	80 827 300	1 396 600
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	1 000 000	4 000 000	5 000 000	-	-	-	-
Total, II.A	187 784 900	230 031 200	417 816 100	102 003 000	210 863 700	312 866 700	361 639 000
B. Services liés au programme							
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 282 700	3 898 800	8 181 500	598 500	3 574 900	4 173 400	-
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	625 700	1 615 000	2 240 700	316 100	1 293 000	1 609 100	377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	790 100	660 300	1 450 400	314 500	660 300	974 800	-
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	2 710 100	4 200 000	6 910 100	992 400	4 200 000	5 192 400	6 889 500
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	653 500	4 398 500	5 052 000	318 500	4 398 500	4 717 000	2 775 200
6. Relations extérieures et information du public	5 142 000	19 522 500	24 664 500	1 454 200	18 250 400	19 704 600	891 400
7. Appui et coordination hors Siège	200 000	923 400	1 123 400	200 000	923 400	1 123 400	512 000
Total, II.B	14 404 100	35 218 500	49 622 600	4 194 200	33 300 500	37 494 700	11 445 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

TITRE	38 C/5 approuvé (667 M\$)			Plan de dépenses pour 2016-2017 (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
C. Programme de participation et bourses	16 842 900	1 562 800	18 405 700	11 986 900	1 562 800	13 549 700	-
TOTAL, TITRE II	219 031 900	266 812 500	485 844 400	118 184 100	245 727 000	363 911 100	373 084 100
TITRE III – SERVICES INTERNES							
A. Gestion des ressources humaines							
1. Gestion des ressources humaines	5 559 600	13 860 500	19 420 100	4 460 600	12 697 700	17 158 300	530 400
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	-
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000	-	12 000 000	12 000 000	-	12 000 000	-
Total, III.A	19 559 600	13 860 500	33 420 100	16 460 600	12 697 700	29 158 300	530 400
B. Gestion financière	1 003 200	13 434 900	14 438 100	947 200	11 394 300	12 341 500	4 140 400
C. Gestion des services de soutien							
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	247 800	3 702 200	3 950 000	247 800	3 036 200	3 284 000	-
2. Gestion des langues et documents	2 397 300	14 862 800	17 260 100	2 183 700	12 959 200	15 142 900	2 328 800
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	10 351 100	14 606 300	24 957 400	4 900 200	12 893 400	17 793 600	8 128 900
Total, III.C	12 996 200	33 171 300	46 167 500	7 331 700	28 888 800	36 220 500	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	2 304 800	9 282 500	11 587 300	1 158 800	8 510 100	9 668 900	819 000
TOTAL, TITRE III	35 863 800	69 749 200	105 613 000	25 898 300	61 490 900	87 389 200	15 947 500
TOTAL, TITRES I - III	285 934 400	354 958 200	640 892 600	170 214 600	325 477 600	495 692 200	392 012 600
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 748 000	3 748 000	-	3 406 100	3 406 100	-
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE	14 082 400	-	14 082 400	14 082 400	-	14 082 400	-
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	-	5 277 000	5 277 000	-	4 819 300	4 819 300	-
TOTAL, TITRES I - V	300 016 800	366 983 200	667 000 000	184 297 000	333 703 000	518 000 000	392 012 600

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

Annexe II – Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire, par classe, pour le budget approuvé de 667 M\$ et le plan de dépenses de 518 M\$

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs															
	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>		1	2	6	9	2 100 500	-	-	-	-	-	-	9	2 100 500
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	2	6	9	2 100 500	-	-	-	-	-	-	9	2 100 500
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Direction															
	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	2	3	38	13,5	56,5	16 296 000	-	-	-	-	-	-	56,5	16 296 000
	Plan de dépenses de 518 M\$	2	3	38	12,5	55,5	16 159 200	-	-	-	-	-	-	55,5	16 159 200
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	5	-	5	2 254 000	-	-	-	-	-	-	5	2 254 000
TOTAL, TITRE I	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	2	4	40	19,5	65,5	18 396 500	-	-	-	-	-	-	65,5	18 396 500
	Plan de dépenses de 518 M\$	2	4	40	18,5	64,5	18 259 700	-	-	-	-	-	-	64,5	18 259 700
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	5	-	5	2 254 000	-	-	-	-	-	-	5	2 254 000
Titre II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
Secteur de l'éducation (ED)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
	Plan de dépenses de 518 M\$	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	2	-	2	775 100	-	-	-	-	-	-	2	775 100
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	2	3	60	31	96	25 277 000		37	20	2	59	15 776 600	155	41 053 600
	Plan de dépenses de 518 M\$	2	3	49,5	28	82,5	22 051 600		32	17	2	51	13 501 500	133,5	35 553 100
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	2	-	2	728 400	-	-	-	-	-	-	2	728 400
(dont COI)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	1		14	8	23	6 024 900		6	2,5		8,5	2 539 700	31,5	8 564 600
	Plan de dépenses de 518 M\$	1		11,5	5	17,5	5 055 800		6	1,5		7,5	2 350 800	25	7 406 600
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$					\$		\$		
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	38 C/5 approuvé 667 M\$	1	2	38	15	56	15 113 600		22	2,5		24,5	7 812 300	80,5	22 925 900
	Plan de dépenses de 518 M\$	1	2	29	15	47	12 551 400		17	3,5		20,5	6 207 800	67,5	18 759 200
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	1	-	1	357 400	-	-	-	-	-	-	1	357 400
Secteur de la culture (CLT)	38 C/5 approuvé 667 M\$	1	3	49	36	89	21 413 000		28	24	2	54	12 532 400	143	33 945 400
	Plan de dépenses de 518 M\$	1	3	46	33	83	20 276 700		28	19	1	48	11 969 100	131	32 245 800
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	5	-	5	1 512 100	-	-	-	-	-	-	5	1 512 100
(dont WHC)	38 C/5 approuvé 667 M\$	-	2	16	8	26	6 684 800	-	-	-	-	-	-	26	6 684 800
	Plan de dépenses de 518 M\$	-	2	16	8	26	6 684 800	-	-	-	-	-	-	26	6 684 800
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	1	-	1	354 200	-	-	-	-	-	-	1	354 200
Secteur de la communication et de l'information (CI)	38 C/5 approuvé 667 M\$	1	2	24	17	44	11 288 900		15	16	1	32	7 377 700	76	18 666 600
	Plan de dépenses de 518 M\$	1	2	23	16	42	10 747 200		11	19,5	1	31,5	6 446 200	73,5	17 193 400
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	1	-	1	437 800	-	-	-	-	-	-	1	437 800
Gestion des bureaux hors Siège	38 C/5 approuvé 667 M\$			5	2	7	1 887 700	31	64	8	286	389	56 166 000	396	58 053 700
	Plan de dépenses de 518 M\$			3	2	5	1 116 300	31	60	8	282	381	54 609 900	386	55 726 200
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	172 100	1	172 100
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	38 C/5 approuvé 667 M\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
	Plan de dépenses de 518 M\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Services liés au programme															
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	38 C/5 approuvé 667 M\$	1	1	6	5	13	3 593 800	-	1			1	305 000	14	3 898 800
	Plan de dépenses de 518 M\$	1	1	5	5	12	3 269 900	-	1			1	305 000	13	3 574 900
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	38 C/5 approuvé 667 M\$		1	3	1	5	1 615 000	-	-	-	-	-	-	5	1 615 000
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	2	1	4	1 293 000	-	-	-	-	-	-	4	1 293 000
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	1	-	1	377 000	-	-	-	-	-	-	1	377 000
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	38 C/5 approuvé 667 M\$	-		2		2	660 300	-	-	-	-	-	-	2	660 300
	Plan de dépenses de 518 M\$	-		2		2	660 300	-	-	-	-	-	-	2	660 300
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>		2	7	6	15	4 200 000	-	-	-	-	-	-	15	4 200 000
	Plan de dépenses de 518 M\$		2	7	6	15	4 200 000	-	-	-	-	-	-	15	4 200 000
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	14	4	18	6 024 500	-	-	-	-	-	-	18	6 024 500
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>		1	13	2	16	4 398 500	-	-	-	-	-	-	16	4 398 500
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	13	2	16	4 398 500	-	-	-	-	-	-	16	4 398 500
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	8	-	8	2 775 200	-	-	-	-	-	-	8	2 775 200
Relations extérieures et information du public (ERI)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	1	2	42	30	75	18 076 600		4			4	1 445 900	79	19 522 500
	Plan de dépenses de 518 M\$	1	2	37	30	70	16 804 500		4			4	1 445 900	74	18 250 400
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	1	1	2	691 400	-	-	-	-	-	-	2	691 400
Appui et coordination hors Siège (FSC)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>			2	1	3	923 400	-	-	-	-	-	-	3	923 400
	Plan de dépenses de 518 M\$			2	1	3	923 400	-	-	-	-	-	-	3	923 400
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	1	-	-	1	512 000	-	-	-	-	-	-	1	512 000
C. Programme de participation et bourses	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>			2	6	8	1 562 800	-	-	-	-	-	-	8	1 562 800
	Plan de dépenses de 518 M\$			2	6	8	1 562 800	-	-	-	-	-	-	8	1 562 800
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE II	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	8	21	302	183	514	131 775 500	32	239	101,5	302	674,5	135 037 000	1 188,5	266 812 500
	Plan de dépenses de 518 M\$	8	21	269,5	176	474,5	121 620 500	32	221	98	297	648	124 106 500	1 122,5	245 727 000
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	1	35	5	41	14 190 900	-	-	1	-	1	172 100	42	14 363 000

TITRE III – SERVICES INTERNES

A. Gestion des ressources humaines (HRM)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>		1	28	33	62	13 860 500	-	-	-	-	-	-	62	13 860 500
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	25	31	57	12 697 700	-	-	-	-	-	-	57	12 697 700
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	1	1	2	530 400	-	-	-	-	-	-	2	530 400
B. Gestion financière (BFM)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>		2	27	29	58	13 434 900	-	-	-	-	-	-	58	13 434 900
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	23	26	50	11 394 300	-	-	-	-	-	-	50	11 394 300
	Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)	-	-	7	9	16	4 140 400	-	-	-	-	-	-	16	4 140 400

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
					Postes	Coûts					Postes	Coûts		
						\$								\$
C. Gestion des services de soutien (MSS)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	2	39	136	177	33 171 300	-	-	-	-	-	-	177	33 171 300
Plan de dépenses de 518 M\$		2	34	119	155	28 888 800	-	-	-	-	-	-	155	28 888 800
Extrabudgétaires (667 M\$)		-	-	3	54	9 811 800	-	-	-	-	-	-	57	9 811 800
Extrabudgétaires (518 M\$)		-	-	4	59	11 147 700	-	-	-	-	-	-	63	11 147 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications (MIS)	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>			21	25	9 282 500	-	-	-	-	-	-	46	9 282 500
Plan de dépenses de 518 M\$				18	25	8 510 100	-	-	-	-	-	-	43	8 510 100
Extrabudgétaires (667 M\$ & 518 M\$)		-	-	-	4	819 000	-	-	-	-	-	-	4	819 000
TOTAL, TITRE III	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	-	5	115	223	343 69 749 200	-	-	-	-	-	-	343	69 749 200
Plan de dépenses de 518 M\$		-	4	100	201	305 61 490 900	-	-	-	-	-	-	305	61 490 900
Extrabudgétaires (667 M\$)		-	-	11	68	79 15 301 600	-	-	-	-	-	-	79	15 301 600
Extrabudgétaires (518 M\$)		-	-	12	73	85 16 637 500	-	-	-	-	-	-	85	16 637 500
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I-III	<i>38 C/5 approuvé 667 M\$</i>	10	30	457	425,5	922,5 219 921 200	32	239	101,5	302	674,5	135 037 000	1 597	354 958 200
Plan de dépenses de 518 M\$		10	29	409,5	395,5	844 201 371 100	32	221	98	297	648	124 106 500	1 492	325 477 600
Extrabudgétaires (667 M\$)		-	1	51	73	125 31 746 500	-	-	1	-	1	172 100	126	31 918 600
Extrabudgétaires (518 M\$)		-	1	52	78	131 33 082 400	-	-	1	-	1	172 100	132	33 254 500

Annexe III – Résumé de la décentralisation par région

Liste des bureaux hors Siège (à l'exclusion des Instituts et Centres de l'UNESCO)

Afrique⁽¹⁾

Bureaux régionaux multisectoriels

Abuja
Dakar
Harare
Nairobi
Yaoundé

Bureaux nationaux

Abidjan
Accra
Bamako
Brazzaville
Dar es-Salaam
Juba
Kinshasa
Libreville
Maputo
Windhoek

Bureaux de liaison

Addis-Abeba, et Bureau national

États arabes

Bureaux multipays et régionaux

Beyrouth, et Bureau régional pour l'éducation
Le Caire, et Bureau régional pour les sciences
Doha
Rabat

Bureaux nationaux

Amman
Iraq (Amman/Bagdad)
Khartoum
Ramallah

Asie et Pacifique

Bureaux multipays et régionaux

Almaty
Apia
Bangkok, et Bureau régional pour l'éducation
Beijing
Jakarta, et Bureau régional pour les sciences
New Delhi
Téhéran

Bureaux nationaux

Dhaka
Hanoi
Islamabad
Kaboul
Kathmandu
Phnom Penh
Tachkent

Europe et Amérique du Nord

Bureaux multipays et régionaux

Venise, et Bureau régional pour les sciences et la culture en Europe

Bureaux de liaison

Bruxelles
Genève
New York

Amérique latine et Caraïbes

Bureaux multipays et régionaux

La Havane, et Bureau régional pour la culture
Kingston
Montevideo, et Bureau régional pour les sciences
Quito
San José

Bureaux nationaux

Brasilia
Guatemala
Lima
Mexico
Port-au-Prince
Santiago, et Bureau régional pour l'éducation

(1) L'ancien Bureau national de Bujumbura a été transformé et regroupé en tant que « Maison pour une culture de la paix » au Burundi.

**Tableau 1 – Programme ordinaire par région et au Siège
(5 grands programmes, ISU, Gestion des bureaux hors Siège, AFR, ERI)**

667 M\$

Grand programme / Unité	Siège	Hors Siège					Total Hors Siège	38 C/5 approuvé (667 M\$)
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ÉDUCATION								
I. Personnel (postes établis) ⁽²⁾	21 764 900	9 241 700	5 798 900	8 294 300	1 344 300	4 941 900	29 621 100	51 386 000
	42,4%	18,0%	11,3%	16,1%	2,6%	9,6%	57,6%	100,0%
II. Activités (dont Instituts pour l'éducation, IIRCA, IESALC et MGIEP)	24 182 000	13 360 400	4 153 000	6 783 500	54 500	6 000 000	30 351 400	54 533 400
	44,3%	24,5%	7,6%	12,4%	0,1%	11,0%	55,7%	100,0%
Total, ED (non compris BIE, IPE, UIL, ITIE)	45 946 900	22 602 100	9 951 900	15 077 800	1 398 800	10 941 900	59 972 500	105 919 400
	43,4%	21,3%	9,4%	14,2%	1,3%	10,3%	56,6%	100,0%
<i>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation BIE, IPE, UIL, ITIE</i>								18 518 400
Total, ED dont allocation financière aux instituts								124 437 800
SCIENCES EXACTES ET NATURELLES								
I. Personnel (postes établis)	25 276 900	5 555 450	1 609 100	4 056 000	1 747 150	2 809 000	15 776 700	41 053 600
	61,6%	13,5%	3,9%	9,9%	4,3%	6,8%	38,4%	100,0%
II. Activités (dont CIPT)	15 054 300	4 357 300	1 671 100	2 416 000	297 900	2 500 000	11 242 300	26 296 600
	57,2%	16,6%	6,4%	9,2%	1,1%	9,5%	42,8%	100,0%
Total, SC dont CIPT	40 331 200	9 912 750	3 280 200	6 472 000	2 045 050	5 309 000	27 019 000	67 350 200
	59,9%	14,7%	4,9%	9,6%	3,0%	7,9%	40,1%	100,0%
SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES								
I. Personnel (postes établis)	15 113 600	2 025 300	1 342 400	2 433 900	–	2 010 700	7 812 300	22 925 900
	65,9%	8,8%	5,9%	10,6%	0,0%	8,8%	34,1%	100,0%
II. Activités	5 832 700	3 452 200	1 910 900	1 940 300	–	2 060 900	9 364 300	15 197 000
	38,4%	22,7%	12,6%	12,8%	0,0%	13,6%	61,6%	100,0%
Total, SHS	20 946 300	5 477 500	3 253 300	4 374 200	–	4 071 600	17 176 600	38 122 900
	54,9%	14,4%	8,5%	11,5%	0,0%	10,7%	45,1%	100,0%
CULTURE								
I. Personnel (postes établis)	21 413 000	4 813 650	1 784 100	3 296 500	346 750	2 291 400	12 532 400	33 945 400
	63,1%	14,2%	5,3%	9,7%	1,0%	6,8%	36,9%	100,0%
II. Activités	11 999 700	2 981 800	1 711 300	2 110 900	147 000	1 543 300	8 494 300	20 494 000
	58,6%	14,5%	8,4%	10,3%	0,7%	7,5%	41,4%	100,0%
Total, CLT	33 412 700	7 795 450	3 495 400	5 407 400	493 750	3 834 700	21 026 700	54 439 400

(1) Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis.

(2) Non compris les instituts pour l'éducation dont la répartition des activités par région n'est pas encore disponible (BIE, IPE, UIL, ITIE).

(3) La ventilation du budget des activités de l'ISU par région n'est pas disponible.

Grand programme / Unité	Siège	Hors Siège					Total Hors Siège	38 C/5 approuvé (667 M\$)
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	61,4%	14,3%	6,4%	9,9%	0,9%	7,0%	38,6%	100,0%
COMMUNICATION ET INFORMATION								
I. Personnel (postes établis)	11 288 900	2 715 100	1 180 850	1 558 000	406 600	1 517 150	7 377 700	18 666 600
	60,5%	14,5%	6,3%	8,3%	2,2%	8,1%	39,5%	100,0%
II. Activités	7 234 700	3 234 350	1 078 100	2 310 250	–	1 848 200	8 470 900	15 705 600
	46,1%	20,6%	6,9%	14,7%	0,0%	11,8%	53,9%	100,0%
Total, CI	18 523 600	5 949 450	2 258 950	3 868 250	406 600	3 365 350	15 848 600	34 372 200
	53,9%	17,3%	6,6%	11,3%	1,2%	9,8%	46,1%	100,0%
Sous-total, Activités des grands programmes (non compris BIE, IPE, UIL, ITIE)	159 160 700	51 737 250	22 239 750	35 199 650	4 344 200	27 522 550	141 043 400	300 204 100
	53,0%	17,2%	7,4%	11,7%	1,4%	9,2%	47,0%	100,0%
<i>Sous-total, Activités des grands programmes (y compris BIE, IPE, UIL, ITIE)</i>								
								318 722 500
Institut de statistique de l'UNESCO⁽³⁾								
								9 648 800
Gestion des bureaux hors Siège								
A. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés – Personnel (postes établis)	1 887 700	16 965 100	9 831 300	13 662 300	3 483 600	12 223 700	56 166 000	58 053 700
B. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	2 410 000	8 248 300	2 940 300	6 672 700	1 884 200	4 235 600	23 981 100	26 391 100
Total, Gestion des bureaux hors Siège	4 297 700	25 213 400	12 771 600	20 335 000	5 367 800	16 459 300	80 147 100	84 444 800
	5,1%	29,9%	15,1%	24,1%	6,4%	19,5%	94,9%	100,0%
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège								
I. Personnel (postes établis)	–	1 000 000	3 000 000	–	–	–	4 000 000	4 000 000
II. Activités	–	200 000	800 000	–	–	–	1 000 000	1 000 000
Total, Réforme du dispositif hors Siège	–	1 200 000	3 800 000	–	–	–	5 000 000	5 000 000
	0,0%	24,0%	76,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Sous-total, Titre II.A (non compris BIE, IPE, UIL, ITIE, ISU)	163 458 400	78 150 650	38 811 350	55 534 650	9 712 000	43 981 850	226 190 500	389 648 900
	42,0%	20,1%	10,0%	14,3%	2,5%	11,3%	58,0%	100,0%
<i>Sous-total, Titre II.A (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)</i>								
								417 816 100
Titre II.B.1								
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique								
I. Personnel (postes établis)	3 593 800	305 000	–	–	–	–	305 000	3 898 800
II. Activités	4 009 700	273 000	–	–	–	–	273 000	4 282 700
Sous-total, Titre II.B.1	7 603 500	578 000	–	–	–	–	578 000	8 181 500
	92,9%	7,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,1%	100,0%

(1) Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis.

(2) Non compris les instituts pour l'éducation dont la répartition des activités par région n'est pas encore disponible (BIE, IPE, UIL, ITIE).

(3) La ventilation du budget des activités de l'ISU par région n'est pas disponible.

Grand programme / Unité	Siège	Hors Siège					Total Hors Siège	38 C/5 approuvé (667 M\$)
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Titre II.B.6								
Relations extérieures et information du public								
I. Personnel (postes établis)	18 076 600	–	–	267 900	807 500	370 500	1 445 900	19 522 500
II. Activités (coûts de fonctionnement)	5 052 000	–	–	30 000	30 000	30 000	90 000	5 142 000
Sous-total, Titre II.B.5	23 128 600	–	–	297 900	837 500	400 500	1 535 900	24 664 500
	93,8%	0,0%	0,0%	1,2%	3,4%	1,6%	6,2%	100,0%
TOTAL, TITRE II (non compris BIE, IPE, UIL, ITIE, ISU)	194 190 500	78 728 650	38 811 350	55 832 550	10 549 500	44 382 350	228 304 400	422 494 900
	46,0%	18,6%	9,2%	13,2%	2,5%	10,5%	54,0%	100,0%
TOTAL, TITRE II (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)								450 662 100
Total, Personnel	118 415 400	42 621 300	24 546 650	33 568 900	8 135 900	26 164 350	135 037 100	253 452 500
	46,7%	16,8%	9,7%	13,2%	3,2%	10,3%	53,3%	100,0%
Total, Activités (non compris BIE, IPE, UIL, ITIE, ISU)	75 775 100	36 107 350	14 264 700	22 263 650	2 413 600	18 218 000	93 267 300	169 042 400
	44,8%	21,4%	8,4%	13,2%	1,4%	10,8%	55,2%	100,0%
Total, Activités (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)								197 209 600
TOTAL (non compris BIE, IPE, UIL, ITIE, ISU)	194 190 500	78 728 650	38 811 350	55 832 550	10 549 500	44 382 350	228 304 400	422 494 900
	46,0%	18,6%	9,2%	13,2%	2,5%	10,5%	54,0%	100,0%
Total (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)								450 662 100

	Budget ordinaire
	\$
38 C/5 approuvé	667 000 000
Fonds décentralisés	228 304 400
Taux de décentralisation	34,2%

- (1) Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis.
- (2) Non compris les instituts pour l'éducation dont la répartition des activités par région n'est pas encore disponible (BIE, IPE, UIL, ITIE).
- (3) La ventilation du budget des activités de l'ISU par région n'est pas disponible.

**Tableau 1 – Programme ordinaire par région et au Siège
(5 grands programmes, ISU, Gestion des bureaux hors Siège, AFR, ERI)**

518 M\$

Grand programme / Unité	Siège	Hors Siège					Total Hors Siège	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
ÉDUCATION								
I. Personnel (postes établis) ⁽¹⁾	21 764 900	9 241 700	5 798 900	8 294 300	1 344 300	4 941 900	29 621 100	51 386 000
	42,4%	18,0%	11,3%	16,1%	2,6%	9,6%	57,6%	100,0%
II. Activités (dont Instituts pour l'éducation, IIRCA, IESALC et MGIEP)	10 859 400	4 545 100	848 200	2 369 300	–	2 637 200	10 399 800	21 259 200
	51,1%	21,4%	4,0%	11,1%	0,0%	12,4%	48,9%	100,0%
Total, ED (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE)	32 624 300	13 786 800	6 647 100	10 663 600	1 344 300	7 579 100	40 020 900	72 645 200
	44,9%	19,0%	9,2%	14,7%	1,9%	10,4%	55,1%	100,0%
<i>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation BIE, IIPE, UIL, ITIE</i>								10 613 300
Total, ED dont allocation financière aux instituts								83 258 500
SCIENCES EXACTES ET NATURELLES								
I. Personnel (postes établis)	22 051 300	4 736 150	1 189 300	3 510 500	1 747 000	2 318 850	13 501 800	35 553 100
	62,0%	13,3%	3,3%	9,9%	4,9%	6,5%	38,0%	100,0%
II. Activités (dont CIPT)	7 157 600	2 081 900	806 800	1 300 800	109 300	1 298 900	5 597 700	12 755 300
	56,1%	16,3%	6,3%	10,2%	0,9%	10,2%	43,9%	100,0%
Total, SC dont CIPT	29 208 900	6 818 050	1 996 100	4 811 300	1 856 300	3 617 750	19 099 500	48 308 400
	60,5%	14,1%	4,1%	10,0%	3,8%	7,5%	39,5%	100,0%
SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES								
I. Personnel (postes établis)	12 551 600	1 957 000	971 900	1 872 200	–	1 406 500	6 207 600	18 759 200
	66,9%	10,4%	5,2%	10,0%	0,0%	7,5%	33,1%	100,0%
II. Activités	2 858 450	1 406 850	794 500	794 500	–	844 500	3 840 350	6 698 800
	42,7%	21,0%	11,9%	11,9%	0,0%	12,6%	57,3%	100,0%
Total, SHS	15 410 050	3 363 850	1 766 400	2 666 700	–	2 251 000	10 047 950	25 458 000
	60,5%	13,2%	6,9%	10,5%	–	8,8%	39,5%	100,0%
CULTURE								
I. Personnel (postes établis)	20 276 750	4 693 000	1 686 250	3 186 300	346 750	2 056 750	11 969 050	32 245 800
	62,9%	14,6%	5,2%	9,9%	1,1%	6,4%	37,1%	100,0%
II. Activités	7 028 200	1 459 400	1 055 200	1 055 200	68 250	755 950	4 394 000	11 422 200
	61,5%	12,8%	9,2%	9,2%	0,6%	6,6%	38,5%	100,0%
Total, CLT	27 304 950	6 152 400	2 741 450	4 241 500	415 000	2 812 700	16 363 050	43 668 000
	62,5%	14,1%	6,3%	9,7%	1,0%	6,4%	37,5%	100,0%

(1) Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis.

(2) Non compris les instituts pour l'éducation dont la répartition des activités par région n'est pas encore disponible (BIE, IIPE, UIL, ITIE).

(3) La ventilation du budget des activités de l'ISU par région n'est pas disponible.

Grand programme/Unité	Siège	Hors Siège					Total Hors Siège	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
COMMUNICATION ET INFORMATION								
I. Personnel (postes établis)	10 747 200 62,5%	2 080 500 12,1%	1 180 800 6,9%	1 558 000 9,1%	406 600 2,4%	1 220 300 7,1%	6 446 200 37,5%	17 193 400 100,0%
II. Activités	3 095 700 47,9%	1 270 200 19,7%	430 800 6,7%	923 100 14,3%	– 0,0%	738 500 11,4%	3 362 600 52,1%	6 458 300 100,0%
Total, CI	13 842 900 58,5%	3 350 700 14,2%	1 611 600 6,8%	2 481 100 10,5%	406 600 1,7%	1 958 800 8,3%	9 808 800 41,5%	23 651 700 100,0%
<i>Sous-total, Activités des grands programmes (non compris BIE, IPE, UIL, ITIE)</i>	<i>118 391 100</i> 55,4%	<i>33 471 800</i> 15,7%	<i>14 762 650</i> 6,9%	<i>24 864 200</i> 11,6%	<i>4 022 200</i> 1,9%	<i>18 219 350</i> 8,5%	<i>95 340 200</i> 44,6%	<i>213 731 300</i> 100,0%
<i>Sous-total, Activités des grands programmes (y compris BIE, IPE, UIL, ITIE)</i>								<i>224 344 600</i>
Institut de statistique de l'UNESCO ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	7 694 800
Gestion des bureaux hors Siège								
A. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés – Personnel (postes établis)	1 116 300	16 603 200	9 455 100	13 250 000	3 483 600	11 818 000	54 609 900	55 726 200
B. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	1 158 000	8 250 700	2 922 900	6 660 300	1 879 800	4 229 400	23 943 100	25 101 100
Total, Gestion des bureaux hors Siège	2 274 300 2,8%	24 853 900 30,7%	12 378 000 15,3%	19 910 300 24,6%	5 363 400 6,6%	16 047 400 19,9%	78 553 000 97,2%	80 827 300 100,0%
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège								
I. Personnel (postes établis)	–	–	–	–	–	–	–	–
II. Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Réforme du dispositif hors Siège	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total, Titre II.A (non compris BIE, IPE, UIL, ITIE, ISU)	120 665 400 41,0%	58 325 700 19,8%	27 140 650 9,2%	44 774 500 15,2%	9 385 600 3,2%	34 266 750 11,6%	173 893 200 59,0%	294 558 600 100,0%
<i>Sous-total, Titre II.A (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)</i>								<i>312 866 700</i>
Titre II.B.1								
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique								
I. Personnel (postes établis)	3 269 900	305 000	–	–	–	–	305 000	3 574 900
II. Activités	598 500	–	–	–	–	–	–	598 500
Sous-total, Titre II.B.1	3 868 400 92,7%	305 000 7,3%	– 0,0%	– 0,0%	– 0,0%	– 0,0%	305 000 7,3%	4 173 400 100,0%

(1) Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis.

(2) Non compris les instituts pour l'éducation dont la répartition des activités par région n'est pas encore disponible (BIE, IPE, UIL, ITIE).

(3) La ventilation du budget des activités de l'ISU par région n'est pas disponible.

Grand programme/ Unité	Siège	Hors Siège					Total Hors Siège	Plan de dépenses 2016-2017 (518 M\$)
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Titre II.B.6								
Relations extérieures et information du public								
I. Personnel (postes établis)	16 804 500	-	-	267 900	807 500	370 500	1 445 900	18 250 400
II. Activités (coûts de fonctionnement)	1 454 200	-	-	-	-	-	-	1 454 200
Sous-total, Titre II.B.6	18 258 700	-	-	267 900	807 500	370 500	1 445 900	19 704 600
	92,7%	0,0%	0,0%	1,4%	4,1%	1,9%	7,3%	100,0%
Total, Personnel	108 582 450	39 616 550	20 282 250	31 939 200	8 135 750	24 132 800	124 106 550	232 689 000
	46,7%	17,0%	8,7%	13,7%	3,5%	10,4%	53,3%	100,0%
Total, Activités (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE, ISU)	34 210 050	19 014 150	6 858 400	13 103 200	2 057 350	10 504 450	51 537 550	85 747 600
	39,9%	22,2%	8,0%	15,3%	2,4%	12,3%	60,1%	100,0%
Total, Activités (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)								104 055 700
TOTAL (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE, ISU)	142 792 500	58 630 700	27 140 650	45 042 400	10 193 100	34 637 250	175 644 100	318 436 600
	44,8%	18,4%	8,5%	14,1%	3,2%	10,9%	55,2%	100,0%
Total (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)								336 744 700

	Budget ordinaire
	\$
Plan de dépenses 2016-2017	518 000 000
Fonds décentralisés	175 644 100
Taux de décentralisation	33,9%

- (1) Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis.
- (2) Non compris les instituts pour l'éducation dont la répartition des activités par région n'est pas encore disponible (BIE, IIPE, UIL, ITIE).
- (3) La ventilation du budget des activités de l'ISU par région n'est pas disponible.

Tableau 2 – Postes établis hors Siège au titre du budget ordinaire par région et par catégorie

667 M\$

Grand programme/Secteur/Unité	Région/Nombre de postes hors Siège																				Total Hors Siège
	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	
GP I – ED ⁽¹⁾	-	33	2	35	1	14	2	17	-	29	5	34	-	4	-	4	-	19	2	21	111
GP II – SC ⁽¹⁾	-	20	-	20	-	6	1	7	-	16	1	17	-	5	-	5	-	10	-	10	59
(dont COI)	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5	-	3	-	3	-	2	-	2	8,5
GP III – SHS	-	6	-	6	-	4	-	4	-	8	-	8	-	-	-	-	-	6,5	-	6,5	24,5
GP IV – CLT	-	22	-	22	-	6	-	6	-	14	1	15	-	1	-	1	-	9	1	10	54
GP V – CI	-	11	-	11	-	4	1	5	-	8	-	8	-	1	-	1	-	7	-	7	32
Gestion des bureaux hors Siège	6	28	96	130	5	13	43	61	9	16	80	105	4	1	7	12	7	14	60	81	389
Total, Titre II.A⁽²⁾	6	120	98	224	6	47	47	100	9	91	87	187	4	12	7	23	7	65,5	63	135,5	669,5
Titre II.B																					
AFR	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
ERI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	2	-	1	-	1	4
Total, Décentralisation	6	121	98	225	6	47	47	100	9	92	87	188	4	14	7	25	7	66,5	63	136,5	674,5
%⁽³⁾				33%				15%				28%				4%				20%	100%

Total, postes	1 597
Postes décentralisés	674,5
% de postes décentralisés	42%

(1) Non compris les instituts de l'UNESCO.

(2) ISU non compris.

(3) Ce pourcentage fait apparaître l'importance de chaque région en termes de postes dans l'ensemble du dispositif hors Siège de l'UNESCO.

Tableau 2 – Postes établis hors Siège au titre du budget ordinaire par région et par catégorie

518 M\$

Grand programme/Secteur/Unité	Région/Nombre de postes hors Siège																				Total Hors Siège
	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	
GP I – ED ⁽¹⁾	-	33	2	35	1	14	2	17	-	29	5	34	-	4	-	4	-	19	2	21	111
GP II – SC ⁽¹⁾	-	17	-	17	-	5	1	6	-	14	1	15	-	5	-	5	-	8	-	8	51
(dont COI)	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5	-	3	-	3	-	1	-	1	7,5
GP III – SHS	-	6	-	6	-	3	-	3	-	7	-	7	-	-	-	-	-	4,5	-	4,5	20,5
GP IV – CLT	-	21	-	21	-	5	-	5	-	14	-	14	-	1	-	1	-	7	-	7	48
GP V – CI	-	11	-	11	-	4	1	5	-	8	-	8	-	1	-	1	-	6,5	-	6,5	31,5
Gestion des bureaux hors Siège	6	27	95	128	5	12	42	59	9	15	79	103	4	1	7	12	7	13	59	79	381
Total, Titre II.A⁽²⁾	6	115	97	218	6	43	46	95	9	87	85	181	4	12	7	23	7	58	61	126	643
Titre II.B																					
AFR	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
ERI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	2	-	1	-	1	4
Total, Décentralisation	6	116	97	219	6	43	46	95	9	88	85	182	4	14	7	25	7	59	61	127	648
%⁽³⁾				34%				15%				28%				4%				20%	100%

Total, postes	1 492
Postes décentralisés	648
% de postes décentralisés	43%

(1) Non compris les instituts de l'UNESCO.

(2) ISU non compris.

(3) Ce pourcentage fait apparaître l'importance de chaque région en termes de postes dans l'ensemble du dispositif hors Siège de l'UNESCO.

Annexe IV – Plan d'évaluation interne ajustable de l'UNESCO (2016-2017)

Le plan d'évaluation biennal de l'UNESCO (2016-2017) résulte d'une prise en compte équilibrée des priorités d'évaluation telles qu'elles ressortent de la Stratégie à moyen terme (37 C/4) et de la politique de l'UNESCO en matière d'évaluations. Il couvre les principales composantes du champ de l'évaluation de l'UNESCO, notamment ses grands programmes, les organes décentralisés, l'appui au système d'évaluation décentralisé et les rapports statutaires d'IOS. IOS continuera de solliciter le soutien financier des États membres pour faciliter ses évaluations.

Le financement des éléments figurant en grisé n'est pas assuré.

Champ de l'évaluation	2016	2017
Programmes	<p><i>Éducation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes mondiaux et régionaux de coordination de l'Éducation pour tous • Action normative de l'UNESCO liée aux conventions régionales sur la reconnaissance de l'enseignement supérieur • Réseau du Système des écoles associées • Rôle de l'UNESCO dans l'éducation en situation d'urgence et de crise prolongée • Éducation des filles et des femmes <p><i>Sciences exactes et naturelles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) <p><i>Sciences sociales et humaines :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NetMed) <p><i>Culture :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle de l'UNESCO dans la culture en situation d'urgence et de crise prolongée <p><i>Communication et information :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action de l'UNESCO en faveur de la liberté d'expression 	<p><i>Sciences exactes et naturelles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) • Examen de l'action de l'UNESCO dans le domaine des énergies renouvelables • Examen de l'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences de l'ingénieur <p><i>Culture :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique • Évaluation des mécanismes et instruments de renforcement des capacités (y compris les musées et les conventions) <p><i>Communication et information :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme Mémoire du monde
Organes décentralisés	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de l'UNESCO sur le terrain en Asie 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de l'UNESCO sur le terrain en Amérique latine
Assurance qualité et appui au système d'évaluation décentralisé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui consultatif aux évaluations décentralisées • Synthèse et méta-évaluation des évaluations achevées 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui consultatif aux évaluations décentralisées
Rapports statutaires	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'IOS et rapport périodique sur les évaluations achevées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'IOS et rapport périodique sur les évaluations achevées

Annexe V – Récapitulatif du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

Budget ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2016-2017
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
38 C/5 approuvé de 667 M\$												
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 100 500	–	1 006 700	–	1 100 000	15 000	3 241 700	1 307 400	–	1 741 000	–	10 512 300
B. Direction	16 296 000	–	330 000	–	30 000	1 750 000	167 000	891 500	132 000	604 900	48 000	20 249 400
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	110 300	–	–	–	–	5 417 000	10 679 700	2 466 500	–	18 673 500
TOTAL, TITRE I	18 396 500	–	1 447 000	–	1 130 000	1 765 000	3 408 700	7 615 900	10 811 700	4 812 400	48 000	49 435 200
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	96 745 000	133 286 200	20 806 700	–	13 108 700	16 193 900	25 733 000	37 727 300	43 688 500	29 180 800	1 346 000	417 816 100
B. Services liés au programme	33 467 600	1 750 900	1 845 600	–	2 057 000	2 388 000	1 540 000	1 624 800	850 200	3 443 700	654 800	49 622 600
C. Programme de participation et bourses	1 562 800	–	15 000	–	–	20 000	15 000	20 000	16 732 900	40 000	–	18 405 700
TOTAL, TITRE II	131 775 400	135 037 100	22 667 300	–	15 165 700	18 601 900	27 288 000	39 372 100	61 271 600	32 664 500	2 000 800	485 844 400
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Gestion des ressources humaines	13 860 500	–	10 000	12 100 000	11 250	177 250	144 000	3 829 700	2 246 000	453 400	588 000	33 420 100
B. Gestion financière	13 434 900	–	50 000	–	–	100 000	50 000	120 000	100 100	583 100	–	14 438 100
C. Gestion des services de soutien	33 171 300	–	387 300	–	80 000	26 000	–	159 000	–	11 933 900	410 000	46 167 500
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	9 282 500	–	97 500	–	–	40 000	–	1 158 500	50 000	358 800	600 000	11 587 300
TOTAL, TITRE III	69 749 200	–	544 800	12 100 000	91 250	343 250	194 000	5 267 200	2 396 100	13 329 200	1 598 000	105 613 000
TOTAL, TITRES I – III	219 921 100	135 037 100	24 659 100	12 100 000	16 386 950	20 710 150	30 890 700	52 255 200	74 479 400	50 806 100	3 646 800	640 892 600
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	1 858 700	1 141 300	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 322 100	1 425 900	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 748 000
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	14 082 400	14 082 400
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	3 269 500	2 007 500	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 277 000
TOTAL, TITRES I – V	227 371 400	139 611 800	24 659 100	12 100 000	16 386 950	20 710 150	30 890 700	52 255 200	74 479 400	50 806 100	17 729 200	667 000 000

Budget ordinaire													Total des estimations pour 2016-2017
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges		
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel							
	Siège	hors Siège											
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Plan de dépenses de 518 M\$													
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION													
A. Organes directeurs	2 100 500	-	906 200	-	980 000	12 000	2 964 300	1 233 500	-	1 600 800	-	9 797 300	
B. Direction	16 159 200	-	40 000	-	30 000	1 243 000	67 000	127 000	120 000	599 900	48 000	18 434 100	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	110 300	-	-	-	-	5 417 000	8 166 700	2 466 500	-	16 160 500	
TOTAL, TITRE I	18 259 700	-	1 056 500	-	1 010 000	1 255 000	3 031 300	6 777 500	8 286 700	4 667 200	48 000	44 391 900	
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME													
A. Programmes	88 508 000	122 355 700	12 617 000	-	6 260 800	8 212 200	11 847 000	17 676 100	22 663 400	22 144 800	581 700	312 866 700	
B. Services liés au programme	31 549 600	1 750 900	483 500	-	203 000	863 000	335 000	265 000	115 000	1 749 800	179 900	37 494 700	
C. Programme de participation et bourses	1 562 800	-	15 000	-	-	20 000	15 000	20 000	11 876 900	40 000	-	13 549 700	
TOTAL, TITRE II	121 620 400	124 106 600	13 115 500	-	6 463 800	9 095 200	12 197 000	17 961 100	34 655 300	23 934 600	761 600	363 911 100	
TITRE III – SERVICES INTERNES													
A. Gestion des ressources humaines	12 697 700	-	-	12 000 000	11 250	147 250	144 000	3 146 700	-	423 400	588 000	29 158 300	
B. Gestion financière	11 394 300	-	177 000	-	-	25 000	-	115 000	62 100	568 100	-	12 341 500	
C. Gestion des services de soutien	28 888 800	-	58 300	-	80 000	26 000	-	159 000	-	6 598 400	410 000	36 220 500	
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	8 510 100	-	32 000	-	-	30 000	-	550 000	20 000	343 800	183 000	9 668 900	
TOTAL, TITRE III	61 490 900	-	267 300	12 000 000	91 250	228 250	144 000	3 970 700	82 100	7 933 700	1 181 000	87 389 200	
TOTAL, TITRES I – III	201 371 000	124 106 600	14 439 300	12 000 000	7 565 050	10 578 450	15 372 300	28 709 300	43 024 100	36 535 500	1 990 600	495 692 200	
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 107 300	1 298 800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 406 100	
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 082 400	14 082 400	
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	2 981 700	1 837 600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 819 300	
TOTAL, TITRES I – V	206 460 000	127 243 000	14 439 300	12 000 000	7 565 050	10 578 450	15 372 300	28 709 300	43 024 100	36 535 500	16 073 000	518 000 000	

Annexe VI – Récapitulatif des projets opérationnels extrabudgétaires par région bénéficiaire

TITRE	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Interrégional et mondial	Total ⁽¹⁾
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION							
A. Organes directeurs							
	-	-	-	-	-	-	-
B. Direction							
1. Direction générale	-	-	-	-	-	-	-
2. Cabinet de la Directrice générale	-	-	-	-	-	2 082 000	2 082 000
3. Évaluation et audit	-	-	-	-	-	899 000	899 000
4. Normes internationales et affaires juridiques	-	-	-	-	-	-	-
5. Éthique	-	-	-	-	-	-	-
Total, I.B	-	-	-	-	-	2 981 000	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies							
	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE I	-	-	-	-	-	2 981 000	2 981 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME							
A. Programmes							
I Éducation							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	775 100	775 100
Activités							
I.1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	2 708 400	21 466 100	35 393 100	-	275 600	3 881 700	63 724 900
I.2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	2 632 000	-	890 800	-	1 180 000	3 276 700	7 979 500
I.3 Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation	-	-	-	-	631 600	11 462 600	12 094 200
Total, I	5 340 400	21 466 100	36 283 900	-	2 087 200	19 396 100	84 573 700
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation							
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>							
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	-	-	-	-	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPPE)	-	-	-	-	-	-	-
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	-	-	-	-	-	-	-
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	-	-	-	-	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	-	-	-	-	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	-	-	-	-	-	-	-
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	-	-	-	-	-	-	-
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	5 340 400	21 466 100	36 283 900	-	2 087 200	19 396 100	84 573 700
II Sciences exactes et naturelles							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	728 400	728 400
Activités							
II.1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	1 103 600	-	190 200	-	7 334 300	873 000	9 501 100

(1) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

TITRE	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Interrégional et mondial	Total ⁽¹⁾
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
II.2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	3 279 100	1 036 000	540 200	350 000	-	9 152 200	14 357 500
II.3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	100 000	-	250 000	235 000	450 000	5 227 000	6 262 000
II.4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	-	-	-	-	375 000	-	375 000
II.5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	783 300	105 000	110 000	456 400	920 000	1 010 000	
II.6 Renforcer la sécurité de l'eau douce	246 000	4 899 000	190 200	-	3 340 000	4 948 000	13 623 200
Total, II	5 512 000	6 040 000	1 280 600	1 041 400	12 419 300	21 938 600	48 231 900
Instituts de l'UNESCO pour la science							
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>							
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-	-	85 183 200	85 183 200
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	-	-	-	-	-	53 970 000	53 970 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	-	-	-	-	-	139 153 200	139 153 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	5 512 000	6 040 000	1 280 600	1 041 400	12 419 300	161 091 800	187 385 100
III Sciences sociales et humaines							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	357 400	357 400
Activités							
III.1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	-	244 800	-	-	6 387 000	983 600	7 615 400
III.2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	-	23 300	-	-	-	119 900	143 200
III.3 Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports ; soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes et promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO	-	-	-	-	11 561 000	6 485 100	18 046 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	-	268 100	-	-	17 948 000	7 946 000	26 162 100
IV Culture							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	1 512 100	1 512 100
Activités							
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	5 097 600	7 861 800	4 087 200	1 340 900	130 000	11 386 600	29 904 100
IV.2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives	1 029 700	355 700	247 300	-	-	12 360 000	13 992 700
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	6 127 300	8 217 500	4 334 500	1 340 900	130 000	25 258 700	45 408 900

(1) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

TITRE	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Interrégional et mondial	Total ⁽¹⁾
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
V Communication et information							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	437 800	437 800
Activités							
V.1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	3 761 600	4 860 200	1 402 300	-	-	5 181 400	15 205 500
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation	653 500	343 000	-	-	-	72 800	1 069 300
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	4 415 100	5 203 200	1 402 300	-	-	5 692 000	16 712 600
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Gestion des bureaux hors Siège	-	929 500	150 000	252 100	-	65 000	1 396 600
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	-	-	-	-	-	-
Total, II.A							
Total, II.A	21 394 800	42 124 400	43 451 300	2 634 400	32 584 500	219 449 600	361 639 000
B. Services liés au programme							
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	-	-	-	-	-	-	-
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	-	-	-	-	-	377 000	377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	-	-	-	-	-	-	-
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	-	-	-	-	-	6 889 500	6 889 500
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	-	-	-	-	-	2 775 200	2 775 200
6. Relations extérieures et information du public	-	-	-	-	-	891 400	891 400
7. Appui et coordination hors Siège	-	-	-	-	-	512 000	512 000
Total, II.B	-	-	-	-	-	11 445 100	11 445 100
C. Programme de participation et bourses							
TOTAL, TITRE II	21 394 800	42 124 400	43 451 300	2 634 400	32 584 500	230 894 700	373 084 100
TITRE III - SERVICES INTERNES							
A. Gestion des ressources humaines	-	-	-	-	-	530 400	530 400
B. Gestion financière	-	-	-	-	-	4 140 400	4 140 400
C. Gestion des services de soutien							
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	-	-	-	-	-	-	-
2. Gestion des langues et documents	-	-	-	-	-	2 328 800	2 328 800
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	-	-	-	-	-	8 128 900	8 128 900
Total, III.C	-	-	-	-	-	10 457 700	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	-	-	-	-	-	819 000	819 000
TOTAL, TITRE III	-	-	-	-	-	15 947 500	15 947 500
TOTAL GÉNÉRAL	21 394 800	42 124 400	43 451 300	2 634 400	32 584 500	249 823 200	392 012 600

(1) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget approuvé de 667 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 518 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

(b) Fonds d'utilisation des locaux du Siège

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Recettes afférentes à la location de bureaux dans le bâtiment Miollis, aux places de stationnement, aux partenaires commerciaux et recettes diverses :	16 459 300	A. Dépenses afférentes à la location de bureaux dans le bâtiment Miollis, aux places de stationnement, aux partenaires commerciaux et dépenses diverses :	16 404 300
(a) Recettes provenant de la location de bureaux dans le bâtiment Miollis	14 151 500	(a) équipements collectifs (électricité, chauffage, eau, air, taxes), (b) assurances, (c) coûts de personnel, (d) assistance temporaire, (e) équipement et matériel, (f) entretien des locaux et (g) provision pour l'entretien et la conservation à long terme de locaux générateurs de recettes	
(b) Recettes provenant de la location d'emplacements de garage et recettes diverses	1 571 000		
(c) Recettes provenant de la location de locaux à des partenaires commerciaux (banque, kiosques à journaux, distributeurs de boisson, équipements téléphoniques GSM, etc.)	736 800		
B. Recettes provenant de la location de salles de conférence et d'espaces d'exposition et manifestations	4 815 900	B. Dépenses afférentes à la location de salles de conférence :	4 815 900
		(a) équipements collectifs (électricité, chauffage, eau, air, taxes), (b) assurances, (c) coûts de personnel, (d) assistance temporaire, (e) équipement et matériel, (f) entretien des locaux et (g) provision pour l'entretien et la conservation à long terme de locaux générateurs de recettes	
C. Recettes provenant de la location d'équipements audiovisuels	947 000	C. Dépenses afférentes à la location d'équipements audiovisuels :	947 000
		(a) coûts de personnel, (b) équipement et matériel	
D. Revenus des placements	15 000	D. Résidence officielle de la Directrice générale (charges annuelles, entretien et mobilier)	70 000
Total général	22 237 200	Total général *	22 237 200

* La part globale des coûts de personnel au titre des postes établis, conformément au Règlement financier du Compte spécial du Fonds d'utilisation des locaux du Siège (décision 162 EX/7.10), ne dépassera pas 50 % des dépenses totales, et les coûts de personnel imputés au Compte spécial pour toute installation du Secrétariat ne dépasseront pas les recettes procurées par cette installation.

(c) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$	\$	\$
A. Programme des bons UNESCO		A. Programme des bons UNESCO	
(1) Commissions	4 000	I. Coûts administratifs	1 000
(2) Intérêts	35 000	II. Transfert aux réserves	38 000
Total, A.	39 000	Total, A.	39 000
B. Programme philatélique et numismatique		B. Programme philatélique et numismatique	
Bénéfices sur vente d'articles	300 000	I. Coûts de personnel : Poste établi (1)	181 000
		Sous-total, I	181 000
		II. Coûts administratifs : Coût des articles vendus	119 000
		Total, B	300 000
Total général	339 000	Total général	339 000

(d) Fonds des publications et du matériel audiovisuel

RECETTES					DÉPENSES				
	Publications	BAM	VIM	Total		Publications	BAM	VIM	Total
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
A. Ventes	250 000	-	140 000	390 000	I. Coûts de personnel :				
					Poste établi (0.5)	-	-	72 000	72 000
					Poste établi (1)	-	144 000	-	144 000
					Assistance temporaire et heures supplémentaires	110 000	-	5 000	115 000
B. Droits d'auteur	250 000	200 000	-	450 000	II. Coûts de production	150 000	56 000	40 000	246 000
					III. Droits d'auteur	20 000	-	-	20 000
					IV. Commissions	40 000	-	-	40 000
					V. Fret/affranchissement	70 000	-	3 000	73 000
					VI. Fournitures et matériel	30 000	-	20 000	50 000
					VII. Promotion et distribution	80 000	-	-	80 000
Total général	500 000	200 000	140 000	840 000	Total général	500 000	200 000	140 000	840 000

(e) Compte spécial des services d'interprétation

RECETTES		DÉPENSES*	
	Total		Total
	\$		\$
A. Services facturés :		I. Coûts de personnel :	
aux secteurs de l'UNESCO (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires)	3 000 000	Postes établis (3)	513 000
à des usagers autres que l'UNESCO (Délégations, ONG, etc.)	800 000	Assistance temporaire	3 287 000
Total général	3 800 000	Total général	3 800 000

* Dans le cadre du plan de dépenses de 518 millions de dollars, les dépenses sont prévues comme suit :

Postes établis (4)	\$913 000
Assistance temporaire	\$2 887 000
Total	\$3 800 000

(f) Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Intérêts sur les prêts accordés aux membres	2 700 000	I. Coûts de personnel : Postes établis (10)	2 600 000
B. Intérêts bancaires et intérêts sur les placements	10 800 000	II. Coûts administratifs	340 000
		III. Assurance sur prêts	170 000
		IV. Frais d'exploitation informatique	140 000
		V. Autres coûts	200 000
		Total, I-V	3 450 000
		VI. Contribution aux honoraires du Commissaire aux comptes	24 800
		VII. Contribution aux frais d'abonnement à des services bancaires	105 000
		Total, I-VII	3 579 800
		Intérêts versés aux membres et réserves	9 920 200
Total général	13 500 000	Total général	13 500 000

(g) Compte spécial des services de documents

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Recettes provenant de la production de documents	3 200 000	A. Dépenses afférentes à la production de documents	
		I. Postes établis (3)	590 833
		II. Heures supplémentaires, assistance temporaire, contrats de service	327 000
		III. Contrats de production externe	1 250 167
		IV. Location et entretien d'équipements	325 000
		V. Maintenance d'applications logicielles	39 000
		VI. Fournitures pour la production	275 000
		VII. Acquisition d'équipements	348 000
		VIII. Formation du personnel	45 000
		Total, I-VIII	3 200 000
B. Recettes provenant de services fournis au titre de dispositifs multifonctions	600 000	B. Dépenses afférentes aux services fournis au titre de dispositifs multifonctions	
		I. Location de dispositifs multifonctions	450 000
		II. Heures supplémentaires, assistance temporaire, contrats de service	25 000
		III. Maintenance d'applications logicielles	43 000
		IV. Achat de consommables	60 000
		V. Acquisition d'équipements	15 000
		VI. Formation du personnel	7 000
		Total, I-VI	600 000
C. Recettes provenant des services de courrier et de distribution	1 022 000	C. Dépenses afférentes aux services de courrier et de distribution	
		I. Services fournis concernant l'expédition de courrier en mode normal	450 000
		II. Services fournis concernant l'expédition de courrier en express	435 000
		III. Heures supplémentaires, assistance temporaire, contrats de service	35 000
		IV. Maintenance d'applications logicielles	15 000
		V. Achat de consommables	55 000
		VI. Acquisition d'équipements	25 000
		VII. Formation du personnel	7 000
		Total, I-VII	1 022 000
D. Recettes provenant de la traduction	2 500 000	D. Dépenses afférentes à la traduction	
		I. Postes établis (3)	675 000
		II. Assistance temporaire	80 000
		III. Contrats de traduction extérieure	1 745 000
		Total, I-III	2 500 000
E. Autres recettes	20 000	E. Autres dépenses	20 000
Total général	7 342 000	Total général	7 342 000

Annexe VIII – Informations relatives aux scénarios budgétaires de 653 et 507 millions de dollars

Le budget du 38 C/5 approuvé (667 millions de dollars) et son plan de dépenses (518 millions de dollars) sont composés du montant des **contributions mises en recouvrement** à hauteur, respectivement, de **653 millions de dollars et de 507 millions de dollars**, auquel s'ajoute le montant des crédits additionnels à hauteur, respectivement, de 14 millions de dollars et de 11 millions de dollars. En conséquence, les trois tableaux ci-après sont fournis à titre d'information uniquement au sujet des scénarios de 653 millions de dollars et 507 millions de dollars, et se fondent sur les informations données initialement dans le Projet de 38 C/5, ainsi que sur les discussions tenues ultérieurement dans le cadre du Conseil exécutif et de la Conférence générale.

Tableau 1 – Récapitulatif, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour le budget de 653 millions de dollars

TITRE	Budget du 38 C/5 (653 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (507 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION							
A. Organes directeurs	8 411 800	2 100 500	10 512 300	7 696 800	2 100 500	9 797 300	–
B. Direction							
1. Direction	876 000	1 835 400	2 711 400	876 000	1 698 600	2 574 600	–
2. Cabinet de la Directrice générale	1 877 000	4 432 300	6 309 300	600 500	4 432 300	5 032 800	2 082 000
3. Évaluation et audit	715 700	5 163 300	5 879 000	513 700	5 163 300	5 677 000	899 000
4. Normes internationales et affaires juridiques	388 100	4 204 700	4 592 800	188 100	4 204 700	4 392 800	–
5. Bureau de l'éthique	96 600	660 300	756 900	96 600	660 300	756 900	–
Total, I.B	3 953 400	16 296 000	20 249 400	2 274 900	16 159 200	18 434 100	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	18 673 500	–	18 673 500	16 160 500	–	16 160 500	–
TOTAL, TITRE I	31 038 700	18 396 500	49 435 200	26 132 200	18 259 700	44 391 900	2 981 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME							
A. Programmes							
I ÉDUCATION	67 728 300	51 386 000	119 114 300	27 899 900	51 386 000	79 285 900	84 573 700
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	23 426 600	41 053 600	64 480 200	11 754 900	34 259 400	46 014 300	187 385 100
<i>(dont COI)</i>	<i>4 705 800</i>	<i>8 564 600</i>	<i>13 270 400</i>	<i>2 540 700</i>	<i>7 132 100</i>	<i>9 672 800</i>	<i>6 262 000</i>
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	13 573 100	22 925 900	36 499 000	5 674 200	18 759 200	24 433 400	26 162 100
IV CULTURE	18 195 700	33 945 400	52 141 100	9 186 700	32 245 800	41 432 500	45 408 900
<i>(dont WHC)</i>	<i>6 475 800</i>	<i>14 342 200</i>	<i>20 818 000</i>	<i>2 983 200</i>	<i>14 108 600</i>	<i>17 091 800</i>	<i>28 986 000</i>
V COMMUNICATION ET INFORMATION	14 237 200	18 666 600	32 903 800	5 356 400	17 193 400	22 549 800	16 712 600
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 232 900	–	9 232 900	7 323 500	–	7 323 500	–
<i>(les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>							
Gestion des unités hors Siège	26 391 100	58 053 700	84 444 800	25 101 100	55 726 200	80 827 300	1 396 600
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	1 000 000	4 000 000	5 000 000	–	–	–	–
Total, II.A	173 784 900	230 031 200	403 816 100	92 296 700	209 570 000	301 866 700	361 639 000
B. Services liés au programme							
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 282 700	3 898 800	8 181 500	598 500	3 574 900	4 173 400	–

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget de 653 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 507 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

TITRE	Budget du 38 C/5 (653 M\$)			Plan de dépenses 2016-2017 (507 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾⁽²⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
2. Coordination et suivi de l'action pour la mise en œuvre de l'égalité des genres	625 700	1 615 000	2 240 700	316 100	1 293 000	1 609 100	377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	790 100	660 300	1 450 400	314 500	660 300	974 800	-
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	2 710 100	4 200 000	6 910 100	992 400	4 200 000	5 192 400	6 889 500
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	653 500	4 398 500	5 052 000	318 500	4 398 500	4 717 000	2 775 200
6. Relations extérieures et information du public	5 142 000	19 522 500	24 664 500	1 454 200	18 250 400	19 704 600	891 400
7. Appui et coordination hors Siège	200 000	923 400	1 123 400	200 000	923 400	1 123 400	512 000
Total, II.B	14 404 100	35 218 500	49 622 600	4 194 200	33 300 500	37 494 700	11 445 100
C. Programme de participation et bourses	16 842 900	1 562 800	18 405 700	11 986 900	1 562 800	13 549 700	-
TOTAL, TITRE II	205 031 900	266 812 500	471 844 400	108 477 800	244 433 300	352 911 100	373 084 100
Titre III – SERVICES INTERNES							
A. Gestion des ressources humaines							
1. Gestion des ressources humaines	5 559 600	13 860 500	19 420 100	4 460 600	12 697 700	17 158 300	530 400
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	-
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000	-	12 000 000	12 000 000	-	12 000 000	-
Total, III.A	19 559 600	13 860 500	33 420 100	16 460 600	12 697 700	29 158 300	530 400
B. Gestion financière	1 003 200	13 434 900	14 438 100	947 200	11 394 300	12 341 500	4 140 400
C. Gestion des services de soutien⁽²⁾							
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	247 800	3 702 200	3 950 000	247 800	3 036 200	3 284 000	-
2. Gestion des langues et documents	2 397 300	14 862 800	17 260 100	2 183 700	12 959 200	15 142 900	2 328 800
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	10 351 100	14 606 300	24 957 400	4 900 200	12 893 400	17 793 600	8 128 900
Total, III.C	12 996 200	33 171 300	46 167 500	7 331 700	28 888 800	36 220 500	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	2 304 800	9 282 500	11 587 300	1 158 800	8 510 100	9 668 900	819 000
TOTAL, TITRE III	35 863 800	69 749 200	105 613 000	25 898 300	61 490 900	87 389 200	15 947 500
TOTAL, TITRES I-III	271 934 400	354 958 200	626 892 600	160 508 300	324 183 900	484 692 200	392 012 600
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 748 000	3 748 000	-	3 406 100	3 406 100	-
Titre IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE	14 082 400	-	14 082 400	14 082 400	-	14 082 400	-
Titre V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	-	5 277 000	5 277 000	-	4 819 300	4 819 300	-
TOTAL, TITRES I-V	286 016 800	366 983 200	653 000 000	174 590 700	332 409 300	507 000 000	392 012 600

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires représentent les ressources estimées pour le budget de 653 M\$. Ils sont identiques dans les deux scénarios pour tous les articles budgétaires à l'exception du Titre III.C, pour lequel les ressources extrabudgétaires prévues au titre du plan de dépenses de 507 M\$ sont estimées à 11,8 M\$.

Tableau 2 – Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire, par classe, pour le budget de 653 millions de dollars et le plan de dépenses de 507 millions de dollars

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$						\$			
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	–	1	2	6	9	2 100 500	–	–	–	–	–	–	9	2 100 500
	Plan de dépenses de 507 M\$	–	1	2	6	9	2 100 500	–	–	–	–	–	–	9	2 100 500
B. Direction	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	2	3	38	13,5	56,5	16 296 000	–	–	–	–	–	–	56,5	16 296 000
	Plan de dépenses de 507 M\$	2	3	38	12,5	55,5	16 159 200	–	–	–	–	–	–	55,5	16 159 200
TOTAL, TITRE I	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	2	4	40	19,5	65,5	18 396 500	–	–	–	–	–	–	65,5	18 396 500
	Plan de dépenses de 507 M\$	2	4	40	18,5	64,5	18 259 700	–	–	–	–	–	–	64,5	18 259 700
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
Secteur de l'éducation (ED)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
	Plan de dépenses de 507 M\$	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	2	3	60	31	96	25 277 000	–	37	20	2	59	15 776 600	155	41 053 600
	Plan de dépenses de 507 M\$	2	3	47,5	28	80,5	21 276 500	–	32	13	2	47	12 982 900	127,5	34 259 400
(dont COI)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	1	–	14	8	23	6 024 900	–	6	2,5	–	8,5	2 539 700	31,5	8 564 600
	Plan de dépenses de 507 M\$	1	–	10,5	5	16,5	4 781 300	–	6	1,5	–	7,5	2 350 800	24	7 132 100
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	1	2	38	15	56	15 113 600	–	22	2,5	–	24,5	7 812 300	80,5	22 925 900
	Plan de dépenses de 507 M\$	1	2	29	15	47	12 551 400	–	17	3,5	–	20,5	6 207 800	67,5	18 759 200
Secteur de la culture (CLT)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	1	3	49	36	89	21 413 000	–	28	24	2	54	12 532 400	143	33 945 400
	Plan de dépenses de 507 M\$	1	3	46	33	83	20 276 700	–	28	19	1	48	11 969 100	131	32 245 800
(dont WHC)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	–	2	16	8	26	6 684 800	–	–	–	–	–	–	26	6 684 800
	Plan de dépenses de 507 M\$	–	2	16	8	26	6 684 800	–	–	–	–	–	–	26	6 684 800

Secteur / Unité		Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
		DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
						Postes	Coûts					Postes	Coûts		
Secteur de la communication et de l'information (CI)	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	1	2	24	17	44	11 288 900	-	15	16	1	32	7 377 700	76	18 666 600
	Plan de dépenses de 507 M\$	1	2	23	16	42	10 747 200	-	11	19,5	1	31,5	6 446 200	73,5	17 193 400
Gestion des bureaux hors Siège	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	-	-	5	2	7	1 887 700	31	64	8	286	389	56 166 000	396	58 053 700
	Plan de dépenses de 507 M\$	-	-	3	2	5	1 116 300	31	60	8	282	381	54 609 900	386	55 726 200
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
	Plan de dépenses de 507 M\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Services liés au programme															
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	1	1	6	5	13	3 593 800	-	1	-	-	1	305 000	14	3 898 800
	Plan de dépenses de 507 M\$	1	1	5	5	12	3 269 900	-	1	-	-	1	305 000	13	3 574 900
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	-	1	3	1	5	1 615 000	-	-	-	-	-	-	5	1 615 000
	Plan de dépenses de 507 M\$	-	1	2	1	4	1 293 000	-	-	-	-	-	-	4	1 293 000
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	-	-	2	-	2	660 300	-	-	-	-	-	-	2	660 300
	Plan de dépenses de 507 M\$	-	-	2	-	2	660 300	-	-	-	-	-	-	2	660 300
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	-	2	7	6	15	4 200 000	-	-	-	-	-	-	15	4 200 000
	Plan de dépenses de 507 M\$	-	2	7	6	15	4 200 000	-	-	-	-	-	-	15	4 200 000
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	-	1	13	2	16	4 398 500	-	-	-	-	-	-	16	4 398 500
	Plan de dépenses de 507 M\$	-	1	13	2	16	4 398 500	-	-	-	-	-	-	16	4 398 500
Relations extérieures et information du public (ERI)	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	1	2	42	30	75	18 076 600	-	4	-	-	4	1 445 900	79	19 522 500
	Plan de dépenses de 507 M\$	1	2	37	30	70	16 804 500	-	4	-	-	4	1 445 900	74	18 250 400
Appui et coordination hors Siège (FSC)	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	-	-	2	1	3	923 400	-	-	-	-	-	-	3	923 400
	Plan de dépenses de 507 M\$	-	-	2	1	3	923 400	-	-	-	-	-	-	3	923 400
C. Programme de participation et bourses	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	-	-	2	6	8	1 562 800	-	-	-	-	-	-	8	1 562 800
	Plan de dépenses de 507 M\$	-	-	2	6	8	1 562 800	-	-	-	-	-	-	8	1 562 800
TOTAL, TITRE II	Budget du 38 C/5 de 653 M\$	8	21	302	183	514	131 775 500	32	239	101,5	302	674,5	135 037 000	1 188,5	266 812 500
	Plan de dépenses de 507 M\$	8	21	267,5	176	472,5	120 845 400	32	221	94	297	644	123 587 900	1 116,5	244 433 300

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
TITRE III – SERVICES INTERNES															
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>		1	28	33	62	13 860 500	-	-	-	-	-	-	62	13 860 500
	Plan de dépenses de 507 M\$		1	25	31	57	12 697 700	-	-	-	-	-	-	57	12 697 700
B. Gestion financière (BFM)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>		2	27	29	58	13 434 900	-	-	-	-	-	-	58	13 434 900
	Plan de dépenses de 507 M\$		1	23	26	50	11 394 300	-	-	-	-	-	-	50	11 394 300
C. Gestion des services de soutien (MSS)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>		2	39	136	177	33 171 300	-	-	-	-	-	-	177	33 171 300
	Plan de dépenses de 507 M\$		2	34	119	155	28 888 800	-	-	-	-	-	-	155	28 888 800
D. Gestion des systèmes d'information et des communications (MIS)	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>		-	21	25	46	9 282 500	-	-	-	-	-	-	46	9 282 500
	Plan de dépenses de 507 M\$		-	18	25	43	8 510 100	-	-	-	-	-	-	43	8 510 100
TOTAL, TITRE III	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>		-	5	115	223	343	69 749 200	-	-	-	-	-	343	69 749 200
	Plan de dépenses de 507 M\$		-	4	100	201	305	61 490 900	-	-	-	-	-	305	61 490 900
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I-III	<i>Budget du 38 C/5 de 653 M\$</i>	10	30	457	425,5	922,5	219 921 200	32	239	101,5	302,0	674,5	135 037 000	1 597	354 958 200
	Plan de dépenses de 507 M\$	10	29	407,5	395,5	842	200 596 000	32	221	94	297	644	123 587 900	1 486	324 183 900

Tableau 3 – Récapitulatif du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

Budget ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2016-2017
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	Hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
38 C/5 approuvé de 653 M\$												
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 100 500	–	1 006 700	–	1 100 000	15 000	3 241 700	1 307 400	–	1 741 000	–	10 512 300
B. Direction	16 296 000	–	330 000	–	30 000	1 750 000	167 000	891 500	132 000	604 900	48 000	20 249 400
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	110 300	–	–	–	–	5 417 000	10 679 700	2 466 500	–	18 673 500
TOTAL, TITRE I	18 396 500	–	1 447 000	–	1 130 000	1 765 000	3 408 700	7 615 900	10 811 700	4 812 400	48 000	49 435 200
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	96 745 000	133 286 200	19 709 100	–	12 103 200	14 969 300	23 496 100	33 013 800	40 487 000	28 717 100	1 289 300	403 816 100
B. Services liés au programme	33 467 600	1 750 900	1 845 600	–	2 057 000	2 388 000	1 540 000	1 624 800	850 200	3 443 700	654 800	49 622 600
C. Programme de participation et bourses	1 562 800	–	15 000	–	–	20 000	15 000	20 000	16 732 900	40 000	–	18 405 700
TOTAL, TITRE II	131 775 400	135 037 100	21 569 700	–	14 160 200	17 377 300	25 051 100	34 658 600	58 070 100	32 200 800	1 944 100	471 844 400
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Gestion des ressources humaines	13 860 500	–	10 000	12 100 000	11 250	177 250	144 000	3 829 700	2 246 000	453 400	588 000	33 420 100
B. Gestion financière	13 434 900	–	50 000	–	–	100 000	50 000	120 000	100 100	583 100	–	14 438 100
C. Gestion des services de soutien	33 171 300	–	387 300	–	80 000	26 000	–	159 000	–	11 933 900	410 000	46 167 500
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	9 282 500	–	97 500	–	–	40 000	–	1 158 500	50 000	358 800	600 000	11 587 300
TOTAL, TITRE III	69 749 200	–	544 800	12 100 000	91 250	343 250	194 000	5 267 200	2 396 100	13 329 200	1 598 000	105 613 000
TOTAL, TITRES I-III	219 921 100	135 037 100	23 561 500	12 100 000	15 381 450	19 485 550	28 653 800	47 541 700	71 277 900	50 342 400	3 590 100	626 892 600
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassement et cessations de service par accord mutuel)	1 858 700	1 141 300	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 322 100	1 425 900	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 748 000
TITRE IV – REMBOURSEMENT DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	14 082 400	14 082 400
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	3 269 500	2 007 500	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 277 000
TOTAL, TITRES I-V	227 371 400	139 611 800	23 561 500	12 100 000	15 381 450	19 485 550	28 653 800	47 541 700	71 277 900	50 342 400	17 672 500	653 000 000

Budget ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2016-2017
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	Hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Plan de dépenses de 507 M\$												
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 100 500	-	906 200	-	980 000	12 000	2 964 300	1 233 500	-	1 600 800	-	9 797 300
B. Direction	16 159 200	-	40 000	-	30 000	1 243 000	67 000	127 000	120 000	599 900	48 000	18 434 100
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	110 300	-	-	-	-	5 417 000	8 166 700	2 466 500	-	16 160 500
TOTAL, TITRE I	18 259 700	-	1 056 500	-	1 010 000	1 255 000	3 031 300	6 777 500	8 286 700	4 667 200	48 000	44 391 900
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	87 733 050	121 836 950	11 317 300	-	5 532 300	7 518 100	10 425 600	14 975 100	20 484 100	21 557 400	486 800	301 866 700
B. Services liés au programme	31 549 600	1 750 900	483 500	-	203 000	863 000	335 000	265 000	115 000	1 749 800	179 900	37 494 700
C. Programme de participation et bourses	1 562 800	-	15 000	-	-	20 000	15 000	20 000	11 876 900	40 000	-	13 549 700
TOTAL, TITRE II	120 845 450	123 587 850	11 815 800	-	5 735 300	8 401 100	10 775 600	15 260 100	32 476 000	23 347 200	666 700	352 911 100
TITRE III - SERVICES INTERNES												
A. Gestion des ressources humaines	12 697 700	-	-	12 000 000	11 250	147 250	144 000	3 146 700	-	423 400	588 000	29 158 300
B. Gestion financière	11 394 300	-	177 000	-	-	25 000	-	115 000	62 100	568 100	-	12 341 500
C. Gestion des services de soutien	28 888 800	-	58 300	-	80 000	26 000	-	159 000	-	6 598 400	410 000	36 220 500
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	8 510 100	-	32 000	-	-	30 000	-	550 000	20 000	343 800	183 000	9 668 900
TOTAL, TITRE III	61 490 900	-	267 300	12 000 000	91 250	228 250	144 000	3 970 700	82 100	7 933 700	1 181 000	87 389 200
TOTAL, TITRES I-III	200 596 050	123 587 850	13 139 600	12 000 000	6 836 550	9 884 350	13 950 900	26 008 300	40 844 800	35 948 100	1 895 700	484 692 200
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 107 600	1 298 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 406 100
TITRE IV - REMBOURSEMENT DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 082 400	14 082 400
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	2 982 000	1 837 300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 819 300
TOTAL, TITRES I-V	205 685 650	126 723 650	13 139 600	12 000 000	6 836 550	9 884 350	13 950 900	26 008 300	40 844 800	35 948 100	15 978 100	507 000 000